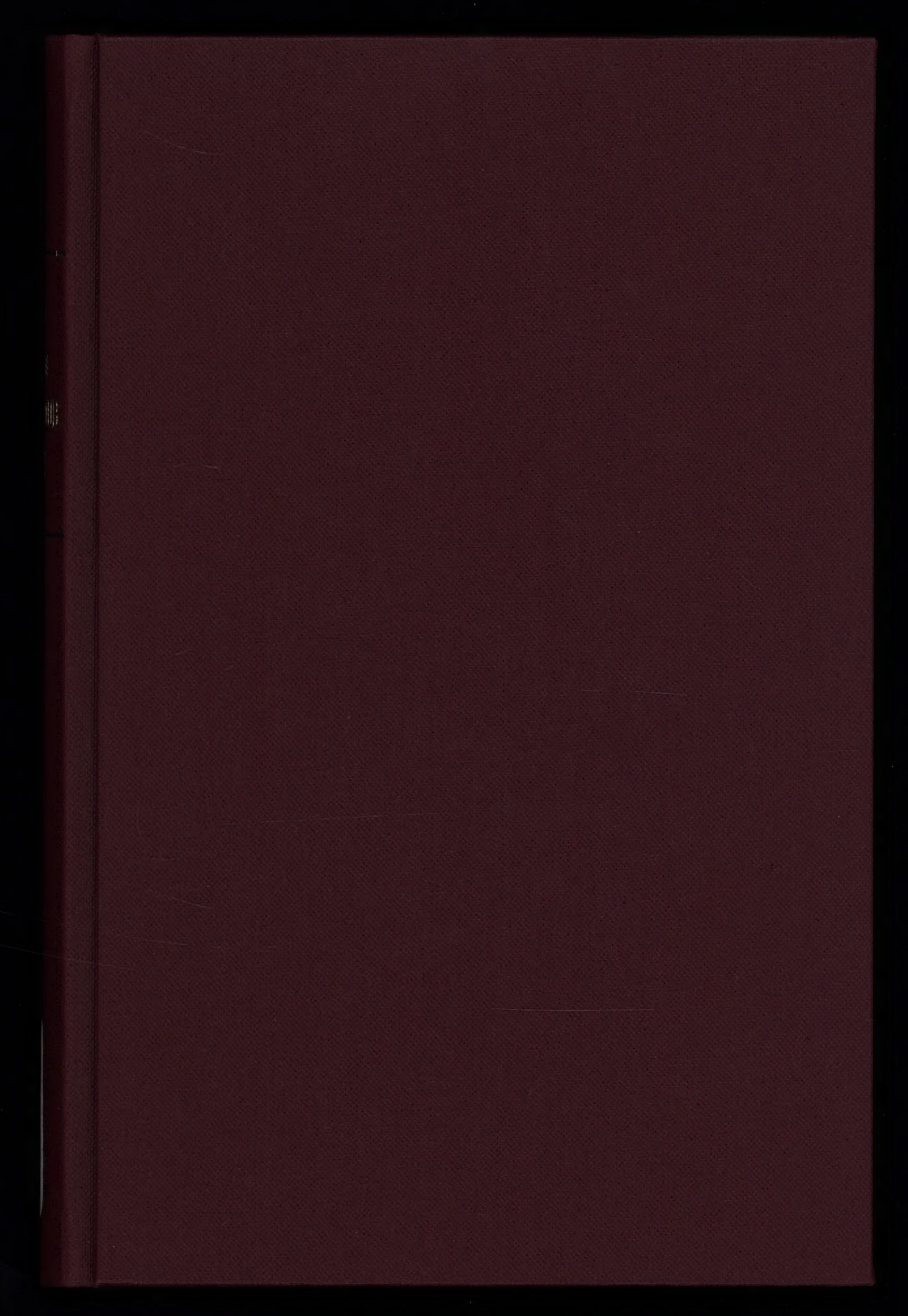
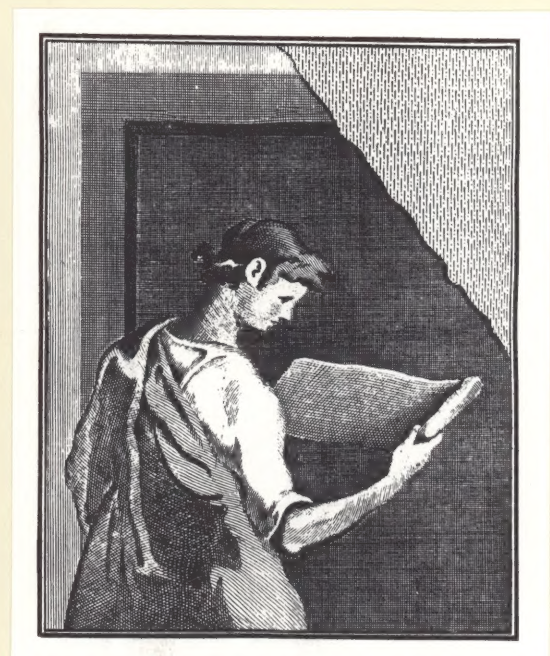




CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS.

Le Cercle n'est, en aucune façon, responsable des opinions émises par ses membres.

(Article 25 des statuts).

ANNALES

DU

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE

DE MONS.

TOME V.



MONS,

IMPRIMERIE DE MASQUILLIER ET DEQUESNE,

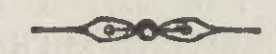
1864.

RAPPORT

du Secrétaire

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1862-1863.



Messieurs,

Le Cercle archéologique de Mons suit un mouvement progressif continu. Pendant l'année académique qui vient de s'écouler, quatre nouveaux membres effectifs ont été reçus. Ce sont : MM. Lhoest, avocat, à Mons ; Bruyenne et Cador, architectes et membres correspondants de la commission royale des monuments, à Tournay et à Charleroy, et Navez, entrepreneur, à Condé.

La section des membres honoraires a fait trois importantes acquisitions dans les personnes de S. A. Mgr le prince de Ligne, ministre d'État et président du sénat ; de M. Désiré Dethuin, sénateur et bourgmestre de la ville de Mons, et de M. Frédéric Corbisier, sénateur et président de la chambre de commerce, en la même ville.

Nous avons, en outre, admis quatre nouveaux membres correspondants : MM. Édouard Van Even, archiviste de la ville de Louvain ; Stanislas Bormans, conservateur-adjoint des archives de

l'État, à Liége; Edmond Vanderstraeten, attaché à la bibliothèque royale de Bruxelles, et Schuermand, procureur du roi, à Hasselt.

De sorte que notre société compte actuellement 37 membres effectifs, 11 membres honoraires et 46 membres correspondants.

Cet accroissement du personnel, on le comprend, ne peut qu'exercer une heureuse influence sur notre situation financière.

Le subside de l'État pour l'exercice de 1862 a été maintenu à 300 francs; mais le subside provincial a été doublé et porté à 200 francs, ensuite de la décision du conseil dont j'ai parlé dans mon précédent rapport. Ainsi que vous l'avez décidé, il sera fait prochainement une demande de subside à l'administration de la ville de Mons; les raisons rappelées dans le rapport précité, et d'autres que nous nous proposons de faire valoir, nous donnent l'espoir fondé que cette démarche sera accueillie favorablement.

Les recettes de l'année académique 1862-1863, y compris le reliquat de 1861-1862, ont été de	fr.	1,688 69
Les dépenses pendant le même laps de temps se sont élevées à	»	1,629 24
Il en résulte un boni de	fr.	59 45

Il est à noter que le tome III de nos *Annales* est complètement payé, ainsi que la plupart des gravures devant entrer dans le tome IV, qui va paraître.

Voici, en résumé, comment se décomposent nos ressources actuelles :

A. Cotisation des 37 membres effectifs . .	fr.	370 00
B. Quatre entrées de membres effectifs . .	»	40 00
C. Cotisations de onze membres honoraires.	»	220 00
D. Subside de l'État	»	300 00
E. Idem de la Province	»	200 00
F. Souscription au t. III des *Annales* par le département de l'Intérieur	»	200 00
G. Vente de volumes des *Annales*. . . .	»	129 40
Total des recettes de toute nature	fr.	1,459 40

Nos publications sont de mieux en mieux appréciées, puisqu'il vous a été fait, cette année encore, trois offres d'échange : l'une, par la direction du *Journal* bimensuel *des Beaux-Arts ;* la deuxième, par le comité directeur du *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, établies à Bruxelles ;* la troisième, par le *Cercle archéologique du pays de Waes.* Nous sommes donc actuellement en correspondance avec 24 sociétés savantes, tant du pays que de la France et du grand duché de Luxembourg.

Nos collections se sont enrichies d'un nombre considérable de médailles, de monnaies et d'empreintes de sceaux. Parmi les monnaies, je signalerai un florin de Charles V, en or, qui a été donné par M. Goret, conseiller provincial et bourgmestre à Pont-de-Loup, lors d'une visite qu'il a faite de nos collections, avec plusieurs de ses collègues.

M. le Ministre de l'intérieur, membre du Cercle, nous a envoyé un exemplaire de la carte archéologique de la Belgique, éditée par MM. Vander Maelen.

M. le Ministre de la justice a complété notre collection du recueil des anciennes lois et ordonnances. Diverses personnes nous ont fait don de volumes, de cartes, de gravures, de dessins et de divers objets que notre conservateur-bibliothécaire a catalogués au commencement du t. IV des *Annales.*

Enfin, quelques copies d'inscriptions ou de documents historiques ont été déposées dans nos archives.

Nous n'avons reçu de personnes étrangères au Cercle qu'une communication de nature à être soumise à une commission spéciale, aux termes de l'article 23 des statuts ; c'est une notice de M. Dartevelle, curé de Montrœul-sur-Haine, concernant une découverte de 535 médailles romaines d'argent, faite à Thulin, en mars 1862.

En revanche, un grand nombre de notices rédigées par des membres du Cercle, ont été soumises à l'examen consciencieux de la commission des publications. Toutes ont été admises par elle comme présentant un intérêt véritable, au point de vue de la science archéologique. Néanmoins, l'abondance de matières n'a

pas permis encore de livrer à l'impression quelques-unes d'entre elles.

On a dû également, quoiqu'à regret, reporter au tome V de nos *Annales*, l'insertion du rapport présenté, en séance du 15 mars dernier, par la commission chargée de rédiger un plan d'une histoire du Hainaut.

Je crois être l'organe du Cercle, en disant que cette commission a bien mérité pour les soins qu'elle a apportés dans l'accomplissement de sa tâche.

Le rapport dont il vient d'être parlé est accompagné d'une bibliographie, résultat de recherches laborieuses et ardues, où des indications très utiles et complètes pourront être puisées par tous ceux qui se livrent à l'étude de notre histoire provinciale ou nationale.

La publication d'un recueil semblable présente d'autant plus d'actualité que, vous ne l'ignorez pas, Messieurs, la ville de Mons a ouvert un concours à l'occasion de la naissance du prince héréditaire comte de Hainaut, pour la composition d'une histoire de cette province, qui est devenue la plus importante du royaume.

Aussi a-t-il été entendu que la *Bibliographie de l'histoire du Hainaut* serait imprimée d'urgence en tête du tome V des Annales, et qu'il en serait tiré à part un certain nombre d'exemplaires destinés aux amateurs.

Le bulletin des séances du Cercle démontre que nos réunions mensuelles sont loin d'être dénuées d'intérêt ; il est regrettable cependant que le nombre des membres présents soit habituellement réduit de 7 à 9, par suite de l'abstention de certains de nos collègues dont le talent et les connaissances ne manqueraient pas de rendre nos séances plus fructueuses encore.

La réunion générale des sociétés scientifiques et littéraires qui devait avoir lieu à Bruxelles, lors des fêtes de septembre de l'année dernière, a été ajournée. M. le Gouverneur de la province nous a fait savoir que le Cercle recevra, en temps utile, de nouvelles instructions à ce sujet.

Nous ne sommes point parvenus à nous réunir, comme nous

l'avions projeté, pour visiter les ruines de l'abbaye d'Alne et les églises romanes de Lobbes et de Soignies ; ces excursions ont donc été ajournées. Mais, il y a quelques jours, sept d'entre nous eurent le plaisir de visiter la ferme de M. Gillion, établie au faubourg du Parc, sur l'emplacement de l'ancienne abbaye des Dames d'Épinlieu. Je croirais m'écarter de mon sujet en vous parlant de l'accueil sympathique, chaleureux, que nous fit cet honorable conseiller provincial. Mais vous me permettrez de résumer ici en terminant, les résultats de cette promenade et les souvenirs historiques qu'elle nous a suggérés.

Fondée par Béatrix de Lens, sur la rivière de la Haine et dans un endroit rempli d'épines, la maison abbatiale d'Épinlieu a existé durant plus de quatre siècles et demi, de 1216 à 1678 ; à cette dernière époque, elle fut démolie par ordre du duc de Villa-Hermosa, gouverneur des Pays-Bas, qui craignait qu'elle ne servît de fortifications aux ennemis, en cas de siége [1].

Cette crainte n'était pas sans fondement. Après la prise de Mons par Louis de Nassau (24 mai 1572), l'abbaye avait déjà été transformée en poste militaire, couvert de retranchements élevés à la hâte, pour la défense de la place contre la fureur du duc d'Albe. L'intrépide Deleste, l'un des maîtres des métiers, s'y était mis à la tête de 250 volontaires, énergiques champions de la liberté religieuse. Ils s'y maintinrent longtemps malgré de terribles assauts. Réduits à quelques braves échappés à la mort, ils durent céder au nombre et se retirèrent dans la place, qui ne tarda pas à capituler (19 septembre). Après la démolition ordonnée par le duc de Villa-Hermosa, les bâtiments ruinés de l'abbaye, qui ne servaient plus qu'à des usages agricoles, furent de nouveau convertis en fort, lequel existait encore en 1746.

On sait qu'à cette dernière époque, comme auparavant, les eaux de la Haine en défendaient les abords sur tous les points, et que ce n'est qu'en 1752, que le cours de cette rivière fut détourné de manière à le rapprocher beaucoup de Mons. Une légère dépression

[1] Voir pour plus de détails : De Boussu, *Histoire de Mons*, p. 306.

de terrain et quelques saules indiquent encore l'ancien lit. Nous avons remarqué aussi quelques niches de cellule, un petit oratoire et un certain nombre de meurtrières pratiquées de 10 mètres en 10 mètres dans un mur de clôture. Parmi les débris que nous a montrés M. Gillion, se trouvaient plusieurs écussons armoriés des emblêmes religieux et quelques pierres tumulaires.

L'une d'elles, parfaitement ciselée et intacte, de 1^m,45 de hauteur, représente une religieuse couchée, les mains jointes et, aux quatre coins, les figures symboliques des évangélistes. Cette tombe, de la religieuse Jeanne Brassart, morte le 28 août 1622, nous a été cédée avec un louable empressement.

Un fait qui nous a été signalé par M. Gillion, mérite d'être rapporté. On a découvert dans le jardin de sa ferme, il y a peu d'années, un bon nombre de sacs de cuir contenant des os : ce qui prouve que ce terrain a dû servir de cimetière, à une époque reculée.

Nos collections renferment une peinture représentant la grande porte d'entrée de l'abbaye, telle qu'elle existait encore en 1854, en face de la route. Deux petites portes donnant accès à des sentiers, sont encore debout.

La ferme d'Épinlieu, qui comprenait une culture de dix boniers, resta la propriété de l'abbaye jusqu'à ce qu'elle fut vendue comme bien national, par la république française. Mais la communauté avait cessé d'y habiter depuis l'an 1702, époque où elle se retira à Mons, dans le vaste refuge qu'elle avait fait bâtir en 1616, sur l'espace compris entre les rues dites de *la Grosse Pomme,* des *Cinq Visages* et de *la Réunion.*

Lu en séance, *le* 19 *juillet* 1863.

Jules DESOIGNIE.



LISTE

DES

MEMBRES DU CERCLE,

au 31 Décembre 1864.

MEMBRES EFFECTIFS.

MESSIEURS :

ARNOULD, *Gustave*, Ingénieur des Mines, à *Mons*.
AUXY DE LAUNOIS (le comte d'), *Albéric-François-Philippe*, propriétaire, à *Mons*.
BOZIÈRE, *Fr.-J.*, Artiste-peintre, à *Tournay*.
BRUYENNE, *Justin*, Architecte, à *Tournay*.
CADOR, A., Architecte de la ville de *Charleroy*.
CARPENTIER, *Eugène*, Architecte, à *Belœil*.
CLOQUET, *Norbert*, Docteur en médecine et Maître de carrières, à *Féluy*.
CROY (S. A. le Prince de), *Alf.-Emmanuel*, Attaché de légation de S. M. le Roi des Belges, à *Rœulx*.
DE BETTIGNIES, *Charles*, Avocat, à *Mons*.
DE BOVE, *Charles*, Propriétaire, à *Elouges*.
DEFUISSEAUX, *N.-E.*, Avocat, à *Bruxelles*.
DELECOSSE, *Hippolyte*, Docteur en médecine, à *Quaregnon*.
DELECOURT, *Jules*, Avocat, à *Bruxelles*.
DELHAISE, *Désiré*, Directeur du charbonnage d'Hornu et Wasmes, à *Wasmes*.
DESOIGNIE, *Jules*, Commis-rédacteur au Gouvernement provincial, à *Mons*.
DETHUIN, *Louis*, Commissaire-voyer des arrondissements de Mons et de Soignies, à *Mons*.

Devillers, *Léopold*, Conservateur-adjoint des archives de l'État, Bibliothécaire-Archiviste de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à *Mons*.
Fonson, *Alfred*, Architecte-adjoint de l'administration communale, à *Mons*.
Fourdin, *Emmanuel*, Professeur au collége royal, Bibliothécaire et Archiviste, à *Ath*.
Hachez, *Félix*, Avocat, Chef de bureau au Ministère de la justice, à *Ixelles*.
Hallez, *Germain*, Employé de charbonnage, à *Wasmes*.
Hoyaux, *Émile*, Sculpteur, à *Mons*.
Hubert, *Joseph*, Architecte, à *Mons*.
Lagneau, *Badilon*, Candidat-notaire, à *Kain*.
Lefèvre, *Léopold*, Architecte, *à Mons*.
Lejeune, *Théophile*, Instituteur communal et Géomètre, à *Estinnes-au-Val*.
Letellier, *Charles*, curé de *Bernissart*.
Levêque, *Joseph*, Secrétaire communal, à *Élouges*.
Monnier, C., Capitaine au 9e régiment de ligne, à *Bruxelles*.
Navez, *Napoléon*, à *Gand*.
Nicaise, *Jean-Baptiste*, Négociant, à *Mons*.
Petit, *Émile*, Avocat, à *Bruxelles*.
Petit, *L.-A.-J.*, Curé, à *Baudour*.
Picquet, *Charles*, Avocat, à *Mons*.
Quinet, *Émile*, Candidat en droit, à *Mons*.
Renard, *Bruno*, Lieutenant-général, commandant la 4e division territoriale, à *Mons*.
Rousselle, *Charles*, Avocat, à *Mons*.
Rouvez, *Adolphe*, propriétaire, à *Mons*.
Schoutheete de Tervarent (le chevalier de), *Amédée*, Conseiller provincial et communal, à *Saint-Nicolas*.
Sottiau, *Jules*, Professeur au collége royal, à *Ath*.
Sury, *Pierre*, Architecte, à *Mons*.
Toilliez, *Albert*, Ingénieur principal des Mines, Vice-Président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, à *Mons*.
Toint, *Charles*, Commis au gouvernement provincial, à *Mons*.
Van den Broeck, *Henri*, Conservateur des archives de l'État et de la ville, à *Tournay*.
Van Miert, *Dominique*, Conseiller communal, à *Mons*.
Van Ysendyck, *Jules*, Architecte, à *Schaerbeck*.
Vincent, *Charles-Damas*, Architecte provincial, à *Mons*.
Vos, *Joachim*, Vicaire, à *Lobbes*.
Ysebrant de Difque, *Émile*, propriétaire, à *Horrues*.

MEMBRES HONORAIRES.

MESSIEURS :

CHALON, *Renier*, Président de la Société de Numismatique et de la Société des Bibliophiles belges, à *Bruxelles*.
CORBISIER, *Frédéric*, Sénateur, Président de la chambre de Commerce, à *Mons*.
DETHUIN, *Désiré*, Bourgmestre de la ville de *Mons*.
DORZÉE, *François*, Bourgmestre de *Boussu*.
HÉRISSEM (Baron DE), *Alfred*, Echevin, à *Mons*.
HOUZEAU DE LE HAYE, *Charles*, Propriétaire, à *Mons*.
LACROIX, *Augustin*, Conservateur des archives de l'État et de la ville, Trésorier de la Société des Bibliophiles belges, à *Mons*.
LESCARTS, *Isidore*, Avocat, Conseiller communal, à *Mons*.
LE TELLIER, *Adrien*, Avocat, Vice-Président de la Société des Bibliophiles belges, à *Mons*.
LIGNE (S. A. le Prince DE), Président du Sénat, Ministre d'État, à *Belœil*.
MAIGRET, *Auguste*, Propriétaire, à *Mons*.
TROYE, *Louis*, Gouverneur du Hainaut, à *Mons*.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MESSIEURS :

BIVORT, *Jean-Baptiste*, Directeur au ministère de l'intérieur, à *Bruxelles*.
BORGNET, *Jules*, Conservateur des archives de l'État, Secrétaire de la Société archéologique, à *Namur*.
BORMANS, *Stanislas*, Conservateur-adjoint des archives de l'État, Secrétaire de l'Institut archéologique, à *Liége*.
CAPITAINE, *Ulysse*, Secrétaire-général de la Société d'Émulation et Secrétaire honoraire de l'Institut archéologique, à *Liége*.
CUYPERS VAN VELTHOVEN, *Prosper*, Numismate, à *Bruxelles*.
DE BUSSCHER, *Edmond*, Archiviste du Conseil de Flandre et de la ville, Secrétaire-général de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature, à *Gand*.
DE REUME, *Auguste*, Major à l'État-major des places, à *Bruxelles*.
DESCAMPS, *Vital*, Homme de lettres, à *Bruxelles*.
DIEGERICK, *J.*, Archiviste de la ville, Secrétaire-général de la Société historique, archéologique et littéraire, à *Ypres*.

Dognée, *Eugène*, Avocat, à *Liége*.

Driesen, *François*, Secrétaire-Trésorier de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, à *Tongres*.

Dugniolle, *Jean*, Conseiller provincial du Brabant, Secrétaire de la Commission royale des Monuments, à *Ixelles*.

Duvivier, *Charles*, Avocat, à *Bruxelles*.

Gachard, *Louis-Prosper*, Archiviste général du royaume, Secrétaire de la Commission royale d'histoire et de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, à *Bruxelles*.

Goethals, *Félix-Victor*, Littérateur, à *Bruxelles*.

Goetghebuer, *P.-J.*, ancien Professeur d'architecture, à *Gand*.

Guillaume, *L.-G.-H.*, Colonel d'infanterie, Directeur du personnel au ministère de la Guerre, à *Bruxelles*.

Hagemans, *Gustave*, Archéologue, à *Bruxelles*.

Joly, *Édouard*, Avocat, à *Renaix*.

Lambert, *Guillaume*, Industriel, à *Maestricht*.

Legrand de Reulandt, *Ed.*, Contrôleur des finances, Secrétaire perpétuel de l'Académie d'archéologie, à *Anvers*.

Lévy, *Edmond*, Architecte et Professeur d'archéologie, à *Rouen*.

Lhoest, *Émile*, Avocat, à *Bruxelles*.

Marchand, *Édouard*, Statuaire, à *Schaerbeck*.

Michaux, *Adrien*, Vice-Président de la Société archéologique de l'arrondissement d'*Avesnes*.

Namur, *A.*, Professeur à l'athénée, Secrétaire de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du grand-duché, à *Luxembourg*.

Onghena, *Charles*, Graveur, à *Gand*.

D'Otreppe de Bouvette, *Albert*, Conseiller honoraire à la cour d'appel, Conseiller honoraire au Conseil des Mines, Président de l'institut archéologique, à *Liége*.

Pavot, *Louis*, Architecte, à *Bruxelles*.

Pety de Rosen, *Jules*, ancien Président de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, à *Grune* (Luxembourg).

Pinchart, *Alexandre*, Chef de section aux archives générales du royaume, à *Bruxelles*.

Piot, *Charles*, Chef de section aux archives générales du royaume, Secrétaire de la Société de Numismatique belge, à *Bruxelles*.

Polain, *M.-L.*, Administrateur de l'université de *Liége*.

Raepsaet, *Henri*, Juge de paix, à *Lokeren*.

Saint-Genois (baron de), *Jules*, Professeur et Bibliothécaire à l'université de *Gand*.

Schaepkens, *Alexandre*, Artiste-peintre, à *Bruxelles*.

Schaepkens, *Arnaud*, Littérateur, à *Maestricht*.

Schoonbroodt, *F.-G.*, Conservateur des archives de l'État, à *Liége.*
Schuermans, *Henri*, Procureur du roi, à *Hasselt.*
Van Bemmel, *Eugène*, Professeur à l'université de *Bruxelles.*
Van Cauwenberghe, *Édouard*, Littérateur, à *Audenarde.*
Vandenpeereboom, *Alphonse*, Ministre de l'intérieur, Président de la Société historique, archéologique et littéraire d'Ypres, à *Bruxelles.*
Vander Maelen, *Joseph*, de l'établissement géographique, à *Bruxelles.*
Vander Meersch, *Polydore-Charles*, Conservateur des archives de l'État, à *Gand.*
Vanderstraeten, *Edmond*, Commis aux archives générales du royaume, à *Bruxelles.*
Vandewiele, *Félix*, Architecte, à *Bruxelles.*
Van Even, *Édouard*, Archiviste de la ville de *Louvain.*
Van Hollebeke, *Léopold*, Attaché aux archives générales du royaume, à *Bruxelles.*
Wauters, *Alphonse*, Archiviste de la ville de *Bruxelles.*
Weale, *James*, Antiquaire, à *Bruges.*
Warlomont, *Charles*, Inspecteur pensionné de l'Enregistrement et des Domaines, à *Bruxelles.*

MEMBRES DÉCÉDÉS.

Effectifs.

Descamps, *Louis-Nicolas, à Mons.*
Wattier, *A.-C.-J.*, Notaire, à *Boussu.*

Correspondants.

Lecouvet, *F.-F.-J.*, Professeur à l'athénée royal d'*Anvers.*
Dinaux, *Arthur*, Directeur des archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique, à *Montataire.*

COMITÉ ADMINISTRATIF.

Président :	M. Toilliez ;
Vice-Président :	M. Van Miert ;
Secrétaire-conservateur :	M. Devillers ;
Trésorier :	M. De Bettignies :
Questeurs :	MM. le comte d'Auxy De Launois et Toint.

COMMISSION DES PUBLICATIONS.

MM. Toilliez, *Président* ; De Bettignies, Hubert, Quinet, Rousselle, Devillers, *Secrétaire*.

SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LE CERCLE EST EN RELATION.

Anvers.	— *Académie d'archéologie de Belgique.*
»	— *Société de médecine.*
Arlon.	— *Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art de la province de Luxembourg.*
Auxerre.	— *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*
Avesnes.	— *Société archéologique de l'arrondissement.*
Bruxelles.	— *Commission royale d'histoire.*
»	— *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.*
»	— *Société de la numismatique belge.*
»	— *Société centrale des Instituteurs belges.*
Caen.	— *Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques.*
Charleroy.	— *Société paléontologique.*
Gand.	— *Société royale des beaux-arts et de littérature.*
»	— *Comité central de publication des inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre-Orientale.*
Liége.	— *Institut archéologique liégeois.*
»	— *Société d'émulation.*
»	— *Société liégeoise de littérature wallonne.*
»	— *L'Union des artistes Liégeois.*
Luxembourg.	— *Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du grand-duché de Luxembourg.*
Maestricht.	— *Société historique du duché de Limbourg.*
Mons.	— *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.*
»	— *Société des Bibliophiles belges.*
»	— *Société des anciens élèves de l'école des mines du Hainaut.*
»	— *Cercle pharmaceutique du Hainaut.*
Namur.	— *Société archéologique.*

PARIS. — *Institut des Sociétés savantes.*
SAINT-NICOLAS. – *Cercle archéologique.*
TERMONDE. — *Cercle archéologique.*
TONGRES. — *Société scientifique et littéraire du Limbourg.*
TOURNAI. — *Société historique et littéraire.*
VALENCIENNES. — *Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement.*
YPRES. — *Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre.*

JOURNAUX SCIENTIFIQUES

REÇUS PAR LE CERCLE EN ÉCHANGE DE SES PUBLICATIONS :

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.
Messager des Sciences historiques de Belgique.
Journal des Beaux-Arts, sous la direction de M. Siret.
Collection de Précis historiques.
Le Progrès, Journal de l'éducation populaire.
La Revue trimestrielle.
Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.



ANNALES

DU

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE

DE MONS.

RAPPORT

de la Commission chargée de présenter un plan d'une histoire du Hainaut [1].

Messieurs,

Lorsque la ville de Mons mit au concours l'histoire de notre province, destinée à être offerte au comte de Hainaut, vous avez, sur la proposition de quelques-uns d'entre vous, nommé, dans votre séance du 20 juin 1859, une commission chargée de rédiger un plan de cette histoire.

Dans sa séance du 4 novembre 1860, votre commission avait demandé à MM. Hachez et Delecourt d'émettre leurs vues sur ce plan. Adoptant l'opinion de ces deux membres, elle a pensé qu'un pareil travail était en lui-même une chose inutile ; qu'il y avait à cet égard des précédents pouvant servir d'exemple et qu'il fallait laisser à chacun le soin de choisir son plan. Rien d'ail-

[1] Cette commission, présidée par M. Toilliez, se composait de MM. De Bettignies, Descamps, Devillers, Hachez, Quinet, Rousselle et Delecourt, *rapporteur*.

leurs, comme l'a fait remarquer M. Hachez, n'obligerait ceux qui voudraient répondre à l'appel de la ville de Mons, à se conformer aux règles que le Cercle archéologique indiquerait. Toutefois la commission a jugé qu'on ne pouvait admettre l'ordre chronologique pur, mais qu'il fallait recourir à un ordre méthodique, sauf, pour chaque division, à tenir compte des exigences des dates.

S'inspirant de la discussion qui a précédé sa nomination, votre commission a pensé qu'elle pouvait faire un travail utile et faciliter les recherches que les concurrents devaient faire pour arriver au but du concours. C'est ce travail qu'elle vous présente aujourd'hui.

Quelques mots d'explication lui paraissent nécessaires pour faire comprendre l'idée qu'elle a réalisée.

Depuis le traité de Munster, qui sépara les XVII provinces et défit l'œuvre politique de Philippe-le-Bon, jusqu'à l'organisation du royaume des Pays-Bas, les travaux publiés sur le Hainaut furent relativement peu nombreux. En effet, le pays resta, pendant cette période, plongé dans la torpeur et l'indifférence ; on écrivait peu, les recherches historiques étaient peu goûtées. L'écrivain qui, à cette époque, voulait traiter l'histoire du Hainaut à un point de vue soit général, soit spécial, pouvait très facilement connaître les publications déjà faites et en profiter. Cet état de choses dura jusqu'à la révolution française.

Vint alors la domination étrangère et tous les désastres qu'elle entraîne toujours à sa suite. Un joug de fer, un despotisme effréné étouffa la pensée ; la science historique qui a surtout besoin de liberté continua à dormir profondément.

Mais depuis 1815 et surtout depuis 1830, la vie intellectuelle s'est ranimée ; on s'est mis à l'œuvre avec ardeur, et depuis trente ans le nombre des publications historiques est devenu considérable. Les sociétés savantes se sont multipliées sur tous les points du pays, et notre ville de Mons à elle seule en possède trois.

Les recueils que toutes ces sociétés publient, les monographies,

les dissertations spéciales qui ont paru, sont en si grand nombre, qu'il faut faire une étude bibliographique préliminaire si l'on veut connaître parfaitement tout ce qui a été mis au jour.

Si ce mouvement continue, et il n'y a pas de motif pour qu'il ne continue pas, nos descendants seront effrayés de la prodigieuse quantité de publications et de matériaux qui se présentera à leurs études.

Votre commission a donc cru faire chose utile en rassemblant les éléments d'une bibliographie historique du Hainaut.

Cette bibliographie, faite avec le plus de soin possible, s'arrête à l'année 1862 ; rien ne sera plus facile que de la compléter et de la tenir au courant des publications nouvelles.

La commission, Messieurs, a pensé que ce travail sera d'une grande utilité. Si dans chaque province son exemple était suivi, nous aurions bientôt une bibliographie historique de tout le pays.

C'est cet essai de bibliographie que votre commission vous présente aujourd'hui et sur le plan de laquelle quelques mots d'explication sont nécessaires.

La commission a fait porter ses recherches sur le Hainaut ancien. Elle a compris dans son travail les villes de Valenciennes, Bouchain, Maubeuge, Quesnoy, Avesnes, Condé, Bavai, Landrecies, qui, vous le savez, après avoir longtemps fait partie du Hainaut, ont été annexées à la France par Louis XIV. Quant à Tournai, qui fut longtemps une ville française, la commission ne s'en est pas occupée. L'histoire de cette ville, ainsi que celle du Tournaisis, est une histoire particulière, indépendante de celle du Hainaut. En revanche, elle a compris dans son travail Charleroy, qui, bien que ne faisant pas partie du Hainaut ancien, n'a pas d'histoire particulière.

C'est en partant de ces idées que la commission a rédigé son travail.

Elle a rassemblé et classé dans un ordre méthodique :

1° L'indication des manuscrits concernant le Hainaut, avec la mention, aussi exacte que possible, du siècle où ils ont été

écrits, du lieu où ils sont conservés, soit en Belgique, soit ailleurs, de leur publication, lorsqu'elle a été faite. La commission aurait voulu donner pour chacun d'eux quelques idées sur leur degré d'intérêt, mais le temps et les moyens lui ont manqué.

2° Les titres de tous les ouvrages imprimés, avec le lieu de leur impression.

3° Les titres des articles de revues, de recueils périodiques et de publications savantes, avec l'indication nécessaire pour les retrouver.

Outre ces trois catégories de documents, il existe encore d'autres documents que la commission n'a pas dépouillés, mais qu'elle a indiqués dans un chapitre spécial : ce sont les grandes collections de chartes, les inventaires publiés pour chacune de nos provinces.

La commission se borne à les signaler. Il était difficile, en effet, d'en faire des extraits ; il eût fallu, pour cela, apprécier la valeur des matériaux qui s'y trouvent, et la commission, ne pouvant préjuger le parti que les concurrents pourraient en tirer, a préféré laisser le choix à l'appréciation individuelle de chacun.

Votre commission, Messieurs, en terminant, présente encore une observation : c'est qu'un travail comme celui qu'elle a rédigé, travail long, pénible et ingrat, entrepris au milieu des préoccupations de tout genre de la vie des affaires, ne sera pas exempt, nous ne nous le dissimulons pas, d'omissions et peut-être d'erreurs ; mais elle espère que vous lui tiendrez compte de son zèle et de sa bonne volonté, et que vous lui donnerez votre approbation qui sera pour elle la douce récompense de son travail [1].

Mons, le 8 *mars* 1863.

Le Rapporteur,
JULES DELECOURT.

Le Président,
ALBERT TOILLIEZ.

[1] Dans sa séance du 15 mars 1863, le *Cercle archéologique* de Mons a décidé la publication du rapport de la commission, ainsi que de la *Bibliographie de l'histoire du Hainaut,* qu'elle y avait jointe.

BIBLIOGRAPHIE

de l'histoire

DU HAINAUT[1].



I. — Cartulaires. — Diplomatique. — Publications renfermant des chartes.

1. Cartulaire des comtes de Hainaut.

MS. velin, format oblong, de la première moitié du XIVe siècle. Il se compose de 149 feuillets et renferme 109 actes, dont 2 du XIIe siècle, 11 du XIIIe et 96 du XIVe. — Archives de l'État, à Mons. Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut.

2. Cartularium comitum Hannoniæ.

MS. XIVe siècle. — In-4°. — Acheté à la vente de De Jonghe (pour 4,500 francs sans les frais). — Analysé par Gachet dans les Bulletins de la commission royale d'histoire, 2e série, t. IV. — Archives du Royaume, à Bruxelles, n° 9d.

[1] Dans la séance du *Cercle archéologique* du 23 août 1857, MM. Devillers et Rousselle avaient déposé sur le bureau la première partie d'une *Bibliographie de l'histoire du Hainaut.* Ce travail a été considérablement augmenté et mis en ordre par M. Delecourt, depuis la nomination de la commission chargée de préparer un plan de l'histoire de notre province. On trouve dans les *Bulletins* de nos séances des 23 septembre et 18 novembre 1860, 27 mai, 28 août et 22 septembre 1861, et 19 octobre 1862, des indications sur l'avancement de la rédaction de cette Bibliographie. (*Note de la Commission des publications*).

3. Cartulaire du comté de Hainaut.

MS xvie siècle. — C'est le recueil des copies que les villes et communes de Hainaut (Aymeries, Raynes-Sars, Dourlers, Pont-sur-Sambre, Beaumont, Marvilles, Mons, Le Rœulx, Saint-Amand, Soignies), ont dû fournir au conseil des troubles en vertu de l'ordonnance criminelle du mois d'octobre 1570. — Archives du Royaume, à Bruxelles, n° 42.

4. Cartulaire de Flandre et du Hainaut, contenant, outre un grand nombre de diplômes sur ce pays, un traité sur les usages des fiefs de la Flandre et du Hainaut.

MS. — Archives impériales, à Vienne, n° 17.

5. Cartulaire du Hainaut, dit *Carta Maria.*

MS. xvie siècle. — In-folio. — Archives de l'État, à Mons. — Bibl. publ. de Mons. — Archives du Royaume, à Bruxelles.

6. Cartulaire du Hainaut.

MS. xviie siècle. — In-folio. — Copie incomplète du *Carta Maria.* — Archives du Royaume, à Bruxelles.

7. Recueils des règlements privilégiés, etc., donnés depuis 1280 jusqu'en 1417, par les comtes de Flandre et de Hainaut, et par les ducs de Brabant aux foulons et drapiers, copiés sur les actes originaux qui se trouvaient dans les chambres des comptes de Lille et de Bruxelles.

MS. — 148 p. in-folio. — Bibliothèque publique de La Haye.

8. Cartulaire-chassereau des revenus des comtes de Hainaut, formé en 1265.

MS. — In-4°. — Archives de l'État, à Mons.

9. Diplôme de Charles le Téméraire, concernant les aides du comté de Hainaut, du 26 mars 1472.

MS. xvi^e^ $^1/_3$ siècle. — In-folio. — Bibl. de Bourgogne[1], n° 13,425.

10. Traité fait entre Pierre, évêque de Cambrai, et Guillaume I, comte de Hainaut, le 28 août 1332.

Revue de la Numismatique belge, 1re série, t. ii.

[1] Sous cette dénomination, est comprise la section des manuscrits de la bibliothèque royale de Bruxelles.

11. Grand nombre d'obituaires.

MS. — Archives du Royaume, à Bruxelles.

12. Monuments anciens recueillis par le comte de Saint-Genois. — 1er volume, Paris et Lille, 1782 et années suivantes; 2e volume. Bruxelles, 1806, 15 cahiers; ensemble 3 vol. in-folio.

13. Van Mieris. Het groot charterboek der graeven van Holland, etc. Leyde, 1653, 4 vol. in-folio.

14. Spicilegium, sive collectio veterum aliquot scriptorum qui in Galliae bibliothecis delituerant. Studio Lucae d'Achery. Parisiis, 1723, 3 vol. in-fol.

15. Vetera analecta, sive collectio veterum aliquot operum et opusculorum omnis generis, etc. R.-P.-D. Joannis Mabillon. Parisiis, 1723, in-folio.

16. Stephani Baluzii, miscellaneorum liber primus etc. Parisiis, 1678, 7 vol. in-8°.

17. Veterum scriptorum et monumentorum moralium, historicorum etc., collectio nova, studio domini Ed. Martene. Rotomagi, 1700, in-4°.

18. Thesaurus novus anecdotorum Edmundi Martene et Ursini Durand, monachorum benedictorum. Lutetiæ, 1717, 5 vol. in-folio.

19. Veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum etc., amplissima collectio, studio et opera Martene et Durand. Parisiis, 1724 à 1733, 9 vol. in-folio.

20. Un cartulaire de Guillaume I, comte de Hainaut, par E. Gachet.

Bulletins de la commission royale d'histoire, 2e série, t. IV.

21. Diplômes qui se trouvent aux archives de Coblence.

Bulletins de la commission royale d'histoire, t. III et IV.

22. Table analytique des pièces contenues au livre ma-

nuscrit intitulé *Carta Maria* reposant en la cour à Mons, formée par moi conseiller Paridaens, ès années 1784 et suivantes.

MS. — In-folio. — Copie aux Archives de l'État, à Mons. — Bibl. de M. l'avocat Le Tellier, à Mons.

23. Table chronologique des diplômes, traités et autres actes, tant manuscrits qu'imprimés, concernant la province de Hainaut, avec la désignation des endroits où ces actes se trouvent.

MS. — In-folio. — Bibliothèque publique de La Haye.

24. Quelques chartes inédites relatives à la maison d'Avesnes et de Hainaut.

Bulletins de l'Académie royale, t. XIII.

25. Diplomata Hannoniensia.

MS. — Deux grands vol. in-folio. — Bibl. pub. de La Haye.

26. Capitula quædam sunt extracta ex secunda parte chronicæ Hannoniensis, capitulo XXVIII; quæ concernunt patriam Brabantiæ.

MS. XVIIe 1/3 siècle. — In-folio. — Bibl. de Bourgogne, n° 7,937.

27. Godefroid. Inventaire des chartes de la Trésorerie des comtes de Hainaut, formé en 1692.

MS. — 2 vol. in-folio. — Publié dans les *Monuments anciens* de Saint-Génois. — Archives de l'État, à Mons. Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut. — La Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut contient 1,549 chartes des années 1096 à 1647. A cette Trésorerie est annexé un grand nombre de documents qui formaient les pièces justificatives des comptes rendus par les officiers de justice et de finances du comté de Hainaut, au XIVe et au XVe siècle [1].

28. Nouvel inventaire de la Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut, formé (vers 1830) dans l'ordre chronologique.

MS. — In-folio. — Archives de l'État, à Mons.

[1] M. Gachard, archiviste général du royaume, a donné l'indication des offices, au nombre de trente-deux, auxquels se rattachent ces titres précieux. Voir son *Rapport sur les archives de l'État dans les provinces adressé à M. le Ministre de l'Intérieur, le 1er décembre* 1853. (Bruxelles, Deltombe, 1854), p. 46.

29. Inventaire des chartes du Hainaut.

MS. — Bibl. de sir Thomas Philipps, à Middlehill, nº 2,780.

30. Diplomata comitum Hannoniae (de 1070 à 1418).

MS. xviie $^{2}/_{3}$ siècle. — In-folio. — Bibl. de Bourgogne, nº 17,727.

31. Chartes des comtes de Haynaut, selong qu'elles sont venues et ont esté données et accordées par les comtes, comtesses et yretiers de ce pays.

MS. — 305 feuillets in-folio. — Bibl. royale de Bruxelles.

32. Chartes de 1200, 1250.

MS. — Bibl. royale de Bruxelles.

33. Chartes, règlements et lois depuis le xie siècle jusqu'en 1293.

MS. — Bibl. royale de Bruxelles.

34. Recueil de toutes les lois, chartes et coutumes anciennes du Hainaut depuis l'an 1200.

MS. — In-4º. — Bibl. pub. de Mons.

35. Les loys de Baudouin.

MS. — In-folio, 160 ff. — Bulletins de la commission royale d'histoire, t. vi, p. 317. — Bibl. de Lille, E N, 20.

36. Cartulaire du Hainaut.

MS. xiiie siècle. — In-4º. — 200 pièces de 1176 à 1300. — Archives du département du Nord, à Lille.

37. Idem.

MS. xiiie et xive siècles. — In-4º — 299 pièces de 1187 à 1347. — Archives du département du Nord, à Lille.

38. Idem.

MS. xive siècle. — In-4º. — 214 pièces de 1300 à 1328. — Archives du département du Nord, à Lille.

39. Idem.

MS. xvie siècle. — Petit in-folio. — 347 pièces de 1159 à 1495. — Archives du département du Nord, à Lille.

40. Cartulaire du Hainaut.

MS. xvi[e] siècle. — Petit in-folio. — Pièces de 1285 à 1303. — Archives du département du Nord, à Lille.

41. Dépouillement du cartulaire général des mortes-mains du pays et comté d'Hainau, 1739.

MS. — In-4°. — Papier, armoiries coloriées. — Bibl. pub. de Mons.

42. Quelques chartes sur le Hainaut.

MS. — Bulletins de la commission royale d'histoire, 1[re] série, t. iv, p. 51. — Archives de Luxembourg.

43. Lois, priviléges et coutumes du Hainaut.

MS. xvi[e] siècle. — In-folio, 158 ff. — Bulletins de la commission royale d'histoire, 1843, p. 318, et le Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lille, par Leglay. — Bibl. publ. de Lille, MS. 286.

44. Chartes historiques du Hainaut.

MS. Fin du xiii[e] et commencement du xiv[e] siècle. — Bibl. publ. de Valenciennes, n° 584. — Voyez la table des matières de ce manuscrit au n° xxxix de l'appendice du Catalogue des manuscrits de cette bibliothèque, par Mangeart.

45. Recueil de chartes, etc., antérieures à 1534 et remontant à celles de 1200.

MS. — In-folio. — Parchemin. — Bibl. publ. de Mons.

46. Recueil de diplômes et extraits de diplômes, concernant l'histoire de Cambray, Cambrésis et Hainaut, extrait d'un recueil copié sur les originaux par Henri de Beuvron, abbé de Saint-Vaast, à Arras.

MS. — Bibl. publ. de La Haye.

47. Diplomatarium Hannoniæ, ou recueil de diplômes, traités et actes concernant la province de Hainaut, depuis 1010 jusqu'en 1337.

MS. — 2 vol. in-folio. — Ces actes n'ont pas été imprimés; ils ont été copiés soit sur les originaux, soit sur les minutes ou copies authentiques reposant en la chambre des comptes de Lille ou dans les archives de différents monastères. — Bibl. publ. de La Haye.

48. Des lois ordonnées par le comte Baudouin, en fourme de la paix.

MS. xv[e] et xvi[e] siècles. — Ce manuscrit, qui finit à Maximilien, est étendu et curieux pour la législation du Hainaut. — Bibl. publ. de Lille, E N, 20.

49. Registres aux vidimus du conseil de Hainaut (contenant des actes du XIIIe au XVIIIe siècle).

Trois tomes in-folio. — Archives de l'État, à Mons, section des archives judiciaires.

50. Pièces diplomatiques concernant le comté de Hainaut.

MS. XVIIIe 2/3 siècle. — In-folio. — Bibl. de Bourgogne, n° 6,021.

51. Recueil historique.

MS. — Il contient : 1° une chronique latine de l'église de Tournai jusqu'environ 1505; 2° le traité de Jean Du Fay de la querelle entre les rois de France et les princes de par-deçà ; 3° un recueil comprenant 93 feuillets sur deux colonnes, de 220 chartes qui concernent le Hainaut : la plupart sont du XIIIe siècle ; quelques-unes seulement appartiennent à la fin du XIIe et au commencement du XIVe. L'écriture est de cette dernière époque et soignée. — Bibl. publ. de Lille, E N, 21.

52. Privilége juré pour le Hainaut par l'empereur Charles V, pour l'entretien des authorités de la court. Donné le 12 décembre 1520.

MS. — Bibl. de Bourgogne, n° 17,464.

53. Recueil de toutes les lois échevinales, chartes et coutumes anciennes du souverain chef-lieu de la ville de Mons, depuis 1250.

MS. — In-4°. — Contient la charte de Marguerite de 1250, du duc Jean de 1290, la table des matières contenues dans la charte échevinale de 1400, et les lettres d'interprétation et d'éclaircissement faites par le bailli de Hainaut et ceux du conseil sous le privilége de 1428. — Bibl. publ. de Mons.

54. Cartulaire de Saint-Bavon (renfermant des chartes sur le Hainaut).

MS. XIIIe et XIVe siècles. — Petit in-folio, parchemin. — Bulletins de la commission royale d'histoire, 2e série, t. 12. — Musée britannique, fonds additionnel, n° 16,952.

55. Cartulaire du chapitre de Sainte-Aldegonde (contenant différentes pièces touchant les droits et priviléges de diverses communes belges).

MS. XIVe siècle. — Bibl. de M. Etienne, à Maubeuge.

56. Registrum sive stipale monasterii Alnensis.

MS. XIVe siècle. — Vélin. — Bibl. publ. de Mons. (Sans numéro d'inventaire.) — Ce cartulaire a été analysé et des chartes en ont été publiées

par M. Léopold Devillers, dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IV, p. 237, et t. V, p. 193.

57. Cartulaire de l'abbaye d'Aulne.

MS. XVIIIe siècle. — Petit in-folio, 87 feuilles. — Archives du Royaume, à Bruxelles, n° 94.

Un second cartulaire de la même abbaye se trouve aux archives du Royaume, à Bruxelles, 115 pages, petit in-4°, avec table analytique, XVIIIe siècle, n° 94 bis.

L'un et l'autre sont des copies de diverses parties du cartulaire qui se trouve à la bibliothèque de Mons.

58. Priviléges accordés à l'abbaye d'Alne, par Stroobant.

Annales de l'académie d'archéologie de Belgique, t. VII.

59. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand.

MS. XIIIe-XVIIIe siècles. — 2 vol. in-folio. — 563 pièces de 634 à 1672. — Archives du département du Nord, à Lille.

60. Cartulaire original de l'abbaye de Cambron.

MS. XIVe siècle. — Grand in-folio. — Parchemin. — Très précieux. — Bibl. de l'archevêché, à Malines. — Bulletins de la commission royale d'histoire, t. III, p. 331.

Ce cartulaire va être mis au jour par cette commission.

61. Cartulaire des Oratoriens de Chièvres.

MS. XVIIe siècle. — Petit in-folio, 53 ff. — Archives du Royaume, à Bruxelles, n° 149.

62. Charte communale de Favril.

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, t. I.

63. Copie des titres de Fayt.

MS. XVIIIe siècle. — In-folio. — 117 pièces de 1169 à 1718. — Archives du département du Nord, à Lille.

64. Idem, de Landrecy.

MS. XVIIIe siècle. — In-folio. — 185 pièces de 1317 à 1779. — Archives du département du Nord, à Lille.

65. Rentes rachetées.

MS. XVIIIe siècle. — In-folio. — 99 pièces de 921 à 1674. — Archives du département du Nord, à Lille.

66. Titres concernant la dîme de Prisches.

MS. XVIIIe siècle. — In-folio. — 62 pièces de 1192 à 1721. — Archives du département du Nord, à Lille.

67. Cartulaire de l'abbaye de Ghislenghien.

MS. XIIIe siècle. — Petit in-4° avec table. — Archives du Royaume, à Bruxelles, n° 95.

68. Cartulaire de l'abbaye de Ghislenghien.

MS. Commencement du XVIe siècle. — In-folio, 233 feuillets et 246 chartes. — Archives de l'État, à Mons.

69. Cartulaire des dîmes et terrages à Landrecy, renouvelé à la prévôté de ladite ville, en 1783.

MS. XVIIIe siècle. — In-folio. — 19 pièces de 1242 à 1770. — Archives du département du Nord, à Lille.

70. Copie des titres de Marbais.

MS. XVIIIe siècle. — In-folio. — 110 pièces de 1158 à 1713. — Archives du département du Nord, à Lille.

71. Abbaye de Liessies. — Cinquième livre des titres contenant ceux qui concernent la spiritualité des cures, des chœurs, chapelles, cartulaires, bourses, fondations, reliques, etc.

MS. XVIIe siècle. — In-folio. — 124 pièces de 1545 à 1646. — Archives du département du Nord, à Lille.

72. Chartes de Liessies et bailliages voisins, excepté ceulx des terres d'Avesnes et d'Estrœungt, etc.

MS. XVIIe siècle. — In-folio. — 36 pièces de 1294 à 1636. — Archives du département du Nord, à Lille.

73. Recueil des bulles, diplômes, lettres et priviléges, et d'autres actes touchant la fondation du chapitre de Saint-Ursmer, à Lobbes, sa translation à Binche, en 1408, etc.

MS. — In-folio. — Archives de l'État, à Mons.

74. Cartulaire de l'abbaye de Maroilles.

MS. XVIIe siècle. — 2 grands vol. in-folio. — 20 pièces de 1169 à 1620. — Archives du département du Nord, à Lille.

75. Idem.

MS. XVIIIe siècle. — In-folio. — 42 pièces de 1151 à 1783. — Archives du département du Nord, à Lille.

76. Six diplômes et documents concernant le chapitre de Maubeuge.

Revue d'histoire et d'archéologie, t. 3.

77. Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Germain, à Mons.

MS. XVIIe siècle. — In-folio. — Archives de l'État, à Mons.

77 bis. Cartulaire des héritaiges tenus de la seigneurie du chapitre de Saint-Germain de Mons au territoire de Genly, Noirchain, et là entour renouvellés par Jehan de Brayne, prêtre, chanoine dudit chapittre, l'an XVc LXXXVIII.

MS. — In-folio. — Papier. — Bibl. publ. de Mons.

78. Ce sont les chartes et les cyrographes du Béginnage de Mons.

MS. — In-4°. — Vélin. — Bibl. de M. Hip. Rousselle, à Mons.

79. Le *livre rouge*.

MS. — 5 tomes in-folio. — Archives communales de Mons. — Voir la description de ce précieux cartulaire, par M. Gachard, t. IV, p. 230, de la 2e série des bulletins de la commission royale d'histoire.

79 bis. Abrégé des tittres et priviléges de la ville de Mons, repris au Rouge Libvre avec la cottation des feuillets en marge et diverses aultres curiosités regardant les coustumes de ladite ville.

MS. XVIIe siècle. — In-12. — Bibl. de M. Hip. Rousselle, à Mons.

80. Recueil de plusieurs statuts, ordonnances et priviléges de la ville de Mons depuis l'an 1164 jusques et compris 1626.

MS. XVIe siècle. — In-4°. — Papier. — Provenant du chapitre de Sainte-Waudru. Il renferme des pièces de l'an 1164, 1276, touchant les priviléges dudit chapitre. A la fin un assez grand nombre de fragments extraits de Gilbert de Mons et concernant les franchises et immunités de la ville. — Bibl. publ. de Mons.

81. Cartulaire de la Commanderie magistrale de l'ordre de Malte dite du Piéton (en Hainaut).

MS. XIVe siècle. — In-4°. — Archives de l'État, à Mons.

82. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Denis-en-Brocqueroie.

MS. — Vélin. — Il contient 87 feuillets, comprend des actes de 1081 à 1368, et est précédé d'une table. — Archives de l'État, à Mons.

83. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Denis.

MS. XVIIe siècle. — In-4°, 558 pages. — Papier. — Archives de l'État, à Mons.

84. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Ghislain.

MS. xve siècle. — In-folio, 348 feuillets. — Vélin. — Archives de l'Etat, à Mons. — M. Léopold Devillers a publié une notice sur ce cartulaire dans les *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IV, p. 129.

85. Mémoire présenté à S. Alt. S. par les abbé et religieux de Saint-Ghislain, contre la plainte faite à leur charge, par l'avocat de S. M. au conseil de Haynaut. — 1739. Petit in-fo.

Ce mémoire est suivi de 9 diplômes anciens.

86. Cartulaire de la prévôté de Siraut.

MS. XVIIIe siècle. — In-folio. — La prévôté de Siraut ne date que du XIVe siècle; elle appartenait à l'abbaye de Saint-Amand et fut fondée pour administrer les propriétés que cette communauté possédait en Flandre et en Hainaut. — Archives du Royaume, à Bruxelles, no 141.

87. Cartulaire du chapitre de Saint-Vincent, à Soignies.

MS. XIVe siècle. — Petit in-folio, 62 feuillets. — Archives du Royaume, à Bruxelles, no 69.

88. Cartulaire de l'abbaye de la Thure, à Solre-sur-Sambre.

MS. xve siècle. — Petit in-4o avec table. — Archives du Royaume, à Bruxelles, no 96.

89. Idem.

MS. XVIIIe siècle. — Petit in-folio, 2 vol. — Archives du Royaume, à Bruxelles, nos 97, 98.

90. Petit cartulaire de Valenciennes.

MS. XIVe siècle. — In-folio. — 19 pièces de 1287 à 1291. — Archives du département du Nord, à Lille.

91. Idem.

MS. XIVe siècle. — In-folio. — 7 pièces de 1288 à 1337. — Archives du département du Nord, à Lille.

92. Cartulaire de l'église collégiale de Sainte-Waudru, à Mons.

MS. xve siècle. — Petit in-4o. — Archives du Royaume, à Bruxelles, no 68.

93. Cartulaire de l'église de Sainte-Waudru, à Mons.

MS. xve siècle. — Petit in-folio. — Bibl. de M. Hip. Rousselle, à Mons.

94. Plusieurs copies des priviléges de Sainte-Waudru, les aucuns en français et aultres en latin.

MS. XVIe siècle. — In-folio. — Papier. — Bibl. publ. de Mons.

95. Charte de l'empereur Henri IV en faveur de l'église de Liége, touchant le pays de Hainaut. Pièces diverses concernant le Hainaut et les origines des communes et établissements religieux de ce comté.

MS. XVIIIe d/3 siècle. — In-folio. — Bibl. de Bourgogne, no 7,082.

96. Charte de Guillaume, duc de Bavière, comte de Hainaut, etc., pour l'établissement d'un conseil de ville à Ath, datée du Quesnoy, le 14 mai 1406.

MS. — Parchemin, avec sceau (détaché). — Bibl. publ. de Mons.

97. Diplôme original de Baudouin II, comte de Hainaut, de l'an 1177, par lequel il donne deux parties de dîmes du terrain cultivé à Lombiolle, que tenait de lui, en fief, Engelbert de Sternquerie, et que celui-ci lui restitue à condition de les donner à l'abbaye de Cambron.

MS. — Bibl. de l'université de Gand.

II. — Inventaires et description d'Archives et de Manuscrits.

98. Archives du Hainaut. — Inventaire analytique et chronologique des archives des chambres du clergé, de la noblesse et du tiers-état du Hainaut, par A. Lacroix. Mons, Hoyois, 1852. In-4o.

Cet inventaire, on le voit par son titre, ne devait pas comprendre les collections suivantes qui reposent également au dépôt des archives de l'État, à Mons, et qui offrent le plus grand intérêt historique : 1o *Actes des Etats de Hainaut*, de 1527 à 1794. 98 tomes in-folio, dont 12 contiennent la mise au net des assemblées tenues de 1632 à 1679. 2o *Actes de la députation permanente des Etats de Hainaut*, de 1566 à 1793. 62 registres in-folio. 3o *Correspondance des Etats de Hainaut*, de 1745 à 1768. 12 registres in-folio; 4o Archives diverses de l'administration des Etats.

99. Rapports de la députation permanente du Hainaut, années 1834, 1841, 1843 à 1862.

Ces rapports contiennent des notices intéressantes qui font connaître les principales catégories de documents que renferme le dépôt des archives de l'Etat et de la province, à Mons, et donnent l'inventaire des accroissements des différentes collections de ce dépôt. Ces collections comprennent : la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut ; les archives des anciens États, des anciens conseils et offices de justice, des cours féodales, des seigneuries, des communautés religieuses supprimées, des communes, des corporations de métiers, etc., de la province.

100. Souvenirs historiques sur les archives des anciennes institutions judiciaires du Hainaut ; par A. Pinchart.

Bulletins de la commission royale d'histoire, 1re série, tomes XIV et XV.

101. Inventaire des actes féodaux et scabinaux réunis au palais de justice, à Mons.

MS. — 1862. — Bibl. du Cercle archéologique de Mons. (Don de M. Emile Prud'homme).

102. Notice sur le dépôt des archives du royaume de Belgique, par Gachard. — Bruxelles, Remy, 1831. In-8°.

103. Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur et des Affaires étrangères, sur les archives générales du royaume, par Gachard. — Bruxelles, 1838. In-8° [1].

[1] Nous croyons utile de donner la division générale des Archives du Royaume, à Bruxelles. Elles sont réparties en trois sections :

Première section. — Conseil d'État; Conseil privé ; Conseil des finances ; Conseil du gouvernement général établi en 1787; Secrétairerie d'État pour les affaires de l'Allemagne et du Nord ; Secrétairerie d'État et de guerre; Jointes des monts-de-piété, des terres contestées, des monnaies, des amortissements, des administrations des subsides, des eaux, du pays conquis sur la France en 1793 ; Comité pour les affaires des Jésuites ; Commission royale des études ; Comités de la caisse de religion et du séquestre des biens du clergé français ; Commission royale établie à Luxembourg, en 1790 ; Véedorie des gens de guerre ; Contadorie des gens de guerre ; Commissariat général civil ; Chancellerie aulique de l'empire à Vienne ; Ancienne université de Louvain ; États de Brabant ; Administration centrale et supérieure de la Belgique (y compris le Conseil du gouvernement); Administration d'arrondissement de Brabant ; Administration centrale du département de la Dyle ; Conseil administratif

104. Inventaires des archives de la Belgique, publiés par ordre du Gouvernement. — Inventaire des archives des Chambres des Comptes. — Bruxelles, 1837, 1845, 1851, 1845. In-folio, 4 vol.

105. Notices des comptes en rouleaux conservés aux archives générales du royaume, par Gachard.

Bulletins de la commission royale d'histoire, 2e série, t. VI.

106. Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur, sur les anciens comptes des villes et des châtellenies, conservés aux archives générales du royaume, par Gachard. — Bruxelles, 1851. In-8°.

107. Rapports sur les archives de l'État dans les provinces, par Gachard. — Bruxelles, 1854-1856. In-8°.

108. Tableau synoptique des archives de l'État dans les provinces, par Gachard. — Bruxelles, 1856. In-4°.

109. Les archives d'Anvers et l'inventaire de ce dépôt, par Ch. Nys. — Anvers, Godaers, 1852. In-8°.

général de la Belgique, établi en 1814; Correspondance du commissaire Bouteville; Préfecture de la Dyle; Corps équestres; Gouvernement provisoire et Régence de la Belgique; Société de Bienfaisance pour l'exploitation des colonies de Wortel et de Merxplas; Cartes et plans; Archives ecclésiastiques.

Deuxième section. — Trésorerie des chartes des ducs de Brabant et des comtes de Namur; Chartes de la chambre des comptes de Flandre; Chambre des comptes de Brabant, de Flandre et de Gueldre: Chambre des comptes établie à Bruxelles en 1814; Papiers des officiers comptables émigrés en 1794; Département des ouvrages de la cour; Comptabilité de la maison du prince Charles de Lorraine; États de Namur; Villes de Léau et de Vilvorde; Corps des métiers, serments et nations de Bruxelles, etc.; Commission de liquidation établie à La Haye; Papiers d'État et de l'audience; Cartulaires et manuscrits.

Troisième section. — Grand conseil de Malines; Conseils souverains de Brabant, Gueldre et Hainaut; Conseil provincial de Namur; Cour féodale de Brabant, Gueldre et Malines; Notariat général de Brabant; Drossarderie de Brabant; Tribunal de la Foresterie; Consistoire de la Trompe; Amirauté d'Anvers; Chambres des Tonlieux de Bruxelles et Vilvorde; Alcadie de la cour et tribunal aulique; Officialité ou cour spirituelle de Bruxelles.

110. Précis analytique des documents que renferme le dépôt des archives de la Flandre Occidentale à Bruges, par Delepierre et Priem. — Bruges, 1840 à 1844. In-8°, 5 vol.

111. Inventaire analytique des chartes et documents appartenant aux archives de la ville de Gand, par Van Duyse. — Gand, 1849. In-4°.

112. Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre, précédé d'une notice sur l'ancienne trésorerie des chartes de Rupelmonde. — Gand, 1843. In-4°.

113. Inventaire analytique et chronologique des chartes du chapitre de Saint-Lambert, à Liége, publié par Schoonbroodt. Liége, 1863. In-4°.

114. Archives de la ville d'Ath.

Messager des Sciences historiques. Gand, 1836.

115. Extrait de l'inventaire des titres et papiers autrefois déposés aux archives du château à Boussu, et actuellement au château de Beaumont.

Bulletins de la commission royale d'histoire, 1re série, t. II.

116. Notice des archives de M. le duc de Caraman, précédée de recherches historiques sur les princes de Chimay et les comtes de Beaumont, par Gachard.

Bulletins de la commission royale d'histoire, 1re série, t. XI.

117. Les anciennes archives du château de Boussu, par Wattier. — Boussu, 1859. In-8°.

118. Notice sur les archives de la ville de Mons, par Gachard.

Bulletins de la commission royale d'histoire, 2e série, t. IV.

119. Liste analytique des documents inédits concernant l'histoire des provinces belges, qui existent en Angleterre dans les archives de la Chancellerie, par Van Bruyssel.

Bulletins de la commission royale d'histoire, 2e série, t. XII.

120. Liste des lettres, instructions et autres documents relatifs au règne de Philippe II, que renferme le Musée britannique

Bulletins de la commission royale d'histoire, 2e série, t. XII.

121. Liste analytique des documents concernant l'histoire de Belgique qui sont conservés au Stater paper office. 3e partie. — Papiers de Flandre, 1525-1576.

Bulletins de la commission royale d'histoire, 3e série, t. II.

122. Rapport sur les documents concernant l'histoire de la Belgique, qui existent dans les dépôts littéraires de Dijon et de Paris. Première partie. Dijon ; par Gachard. — Bruxelles, 1843. In-8°.

123. Rapport sur différentes séries de documents concernant l'histoire de la Belgique , qui sont conservés dans les archives de l'ancienne Chambre des comptes de Flandre, à Lille. — Bruxelles, 1841. In-8°.

124. Histoire et description des archives générales du département du Nord, à Lille, par Leglay. — Partie historique. — Paris, Didot, 1843. In-4°.

125. Notice sur les archives de la Chambre des comptes de Lille, par Leglay. — Lille, 1837. In-8°.

126. Rapport sur les archives de la Chambre des comptes de Flandre, à Lille, par Gachard. — Bruxelles, 1836. In-8°.

127. Mémoire sur les archives de l'abbaye de Saint-Amand en Pevèle, par le dr Leglay. — Valenciennes. 1854. Gr. in-8°.

128. Mémoire sur les archives du chapitre des chanoinesses de Bourbourg, par Leglay. — Dunkerque, 1855. In-8°.

129. Mémoire sur les archives du monastère de Château-l'Abbaye, par le dr Leglay.

Archives historiques du Nord de la France et du Midi de la Belgique, 3e série, t. VI.

130. Mémoire sur les archives de l'abbaye de Cysoing, par Leglay. — Lille, 1854. In-8°.

131. Mémoire sur les archives des abbayes de Liessies, Maroilles, par Leglay. — Lille, 1853. In-8°.

132. Mémoire sur les archives de l'abbaye de Marchiennes, par Leglay. — Lille, 1854. In-8°.

133. Inventaire des titres et papiers du chapitre de Sainte-Waudru.

MS. — In-folio. — Archives de l'État, à Mons.

133 bis. Extrait d'un registre intitulé : Inventaire des titres et papiers du chapitre de Sainte-Waudru.

MS. 1775. — In-folio. — Papier. — 24 pages. — Bibl. de M. Jules Delecourt, à Bruxelles.

134. Mémoire sur les archives de l'abbaye de St-Jean de Valenciennes, par le dr Leglay. — Valenciennes, Henry, 1862.

135. Mémoire sur les archives de l'abbaye de Vicogne, par Leglay.

Archives historiques du Nord de la France et du Midi de la Belgique, 3e série, t. IV.

136. Notice sur les chroniques de Hainaut, manuscrites, qui existent dans les bibliothèques de Paris, par Gachard.

Bulletins de la commission royale d'histoire, 1re série, t. VI.

137. Notice sur les grandes histoires du Hainaut, de Me Jean Lefebvre, conservées au département des manuscrits de la bibliothèque du Roi, à Paris, par Gachard.

Bulletins de la commission royale d'histoire, 1re série, t. V.

138. Manuscrits reposant à la bibliothèque de Mons.

Le Modérateur (journal de Mons), nos des 18, 23 et 27 décembre 1846.

139. Manuscrits reposant à la bibliothèque publique de Mons, par Adolphe Mathieu.

Belgique communale. Bruxelles, 1847. In-folio.

140. Examen analytique des manuscrits de la bibliothèque publique de Mons, par Alexandre Pinchart. — In-8°.

141. Manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes. — Notices et extraits, par Aimé Leroy.

Archives historiques du Nord de la France et du Midi de la Belgique, 2e série, tomes III et V.

142. Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Valenciennes, par Mangeart. — Paris, 1860. Gr. in-8°.

III. — Cartes et Plans [1].

143. Descrittione particulare del contrado d'Hainault.

Descrittione di M. L. Guicciardini di tutti Paesi Bassi. Anvers, 1567. In-folio. p. 260.

144. Nobilis Hannoniæ comitatus descriptio. Auctore Jacobo Surhonio Montano (1579).

Théâtre de l'Univers, par Abraham Ortelius. — Anvers, 1581. In-folio.

145. Hannoniæ comitatus descriptio.

Descrittione di M. L. Guicciardini di tutti Paesi Bassi. — Anvers, 1581. In-folio, p. 474.

146. Hannoniæ comitatus descriptio.

Description de tous les Pays-Bas, par Guicciardin. — Anvers, 1582. In-folio. P. 423.

147. Henault.

Épitome du Théâtre du Monde d'Abraham Ortelius. — Anvers, 1598. Oblong.

148. Le comté de Haynault tenu de Dieu et du Soleil.

La flamboyante colonne des Pays-Bas. Amsterdam, 1636, p. 97.

149. Carte de Hainaut et Cambrésis, par Du Val, géographe à Paris. — In-folio. 1646.

150. Le Cambrésis et le Hainaut vers le midi, par P. Du Val, géographe du Roy.

151. Comtés d'Artois et de Hainaut, par P. Du Val, géogr. ord. du Roy. — Paris, 1675, petit in-folio.

152. Le Comté de Hainaut divisé en François et en Espagnol, par Nicolas Sanson. — Paris, Jaillot, 1687. In-folio.

[1] On trouve l'indication des principales cartes du Hainaut dans l'*Annuaire historique* publié par la Société de l'histoire de France. Paris, 1861. In-12, p. 373.

153. Comitatuum Hannoniæ et Namurci descriptio.

Chronicon Balduini Avennensis. — Anvers, 1692. In-folio, p. 1.

154. Comté de Hainaut, par Jaillot. — Paris, 1702. In-folio.

155. Mappa comitatuum Hannoniæ, Namurci et Cameraci, edita a Guilielmo de l'Isle, etc. 1704, jussu Domini Francisci de Fenelon. Apud Lotter. — In-folio.

156. Les comtés de Hainaut, de Namur, et de Cambrésis, par Guillaume Delisle. — Paris. 1706. In-folio.

157. Carte des comtez de Hainault, de Namur et Cambrésis, dressée par Guillaume De l'Isle. — A. Amsterdam, chez Covens et Mortier.

158. Le Hainaut et l'archevêché de Cambray, par Nicolas Visscher. — Amsterdam. In-folio (xvii[e] siècle).

159. Comitatus Hannoniæ tabula emendata per Alexandrum Penez et edita per Nicolaum Visscher.

Avec une explication au dos pour retrouver facilement les noms que l'on cherche.

160. Le comté de Haynaut, divisé en châtellenies, balliages, prévostés, etc. Le Cambrésis, par Sanson. — 1720.

161. La même carte, corrigée et gravée par Ch. Dyonnet, en 1834.

162. Les frontières de France et des Pays-Bas, où se trouvent le comté de Flandre et la plus grande partie de ceux d'Artois, de Hainaut et de Namur, etc., dressés suivant les derniers mémoires mis au jour par N. de Fer. — Paris, 1724, 23 cartes.

163. Les comtés de Hainaut, de Cambrésis, et partie du comté de Namur, dressée sur les mémoires les plus nouveaux, en 1735. Par Crépy, géographe. — Paris. In-folio.

164. Cartes des provinces des Pays-Bas, contenant les comtés de Flandre, de Hainaut, etc., dressées sur les mémoires d'Eugène-Henri Fricx. — Paris, 1744.

165. Le comté de Haynaut, divisé en plusieurs pays, etc.;

le comté de Cambraisis ou la seigneurie temporelle de l'archevêché de Cambray, recueillis des mémoires de Guichardin et d'autres, par Tillemon. — Paris, Nolin, 1745.

166. Hainaut.

Carte chorographique des Pays-Bas Autrichiens, par le comte de Ferraris, gravée par L.-A. Dupuis, 1772. — XIIe et XIIIe feuilles.

167. Carte du Hainaut français et autrichien où se trouvent le Cambraisis et pays limitrophes, dressée par De la Fosse. — Paris, 1781.

168. Carte topographique d'Allemagne, contenant une partie .... du Haynaut, fait par J.-W.-A. Jaeger. A Franckfort-sur-le-Mein. 1787.

169. Carte de la partie du diocèse de Cambrai, emprise dans les Pays-Bas Autrichiens.

MS. XVIIIe siècle. — Archives du Royaume, à Bruxelles, nº 1118.

170. Théâtre de la guerre.

Atlas des provinces des Pays-Bas, contenant les comtés de Flandre, de Hainaut, etc..... — Paris, Desnos, 1792. — 15 cartes.

171. Partie méridionale des Pays-Bas, qui comprend les provinces de Brabant, Gueldre, Limbourg, Luxembourg, Hainaut, etc., par le sieur Janvier. — Paris, 1792.

172. Carte du département du Nord ou les provinces de Flandre, du Hainaut et du Cambrésis, exécutée par De Bouge. Bruxelles, 1795.

173. Nouvelle carte du département de Jemmapes, divisé en trois arrondissements, par Maillard et sœur, à Bruxelles.

174. Nouvelle carte du département de Jemmapes, divisé en 28 cantons, par Maillard et sœur, l'an VII de la République.

175. Nouvelle carte de la province du Hainaut, par De Vreese. — Gand.

176. Hainaut, Cambrésis et Châtellenie de Cambray, par Nicolas Tassin. — Paris. In-folio.

177. Accurata delineatio comitatus Hanoviæ (sic) ... etc.... excudit Matthæus Seutter.

178. Comitatus Hannoniæ et archiepiscopatus Cameracensis, ad usum serenissimi Burgundiæ ducis. A Paris, chez Jaillot et Amsterdam, chez Covens et Mortier.

179. Correctissima descriptio Hannoniæ comitatus in quo Castellaniarum, Balliviatuum, etc..... per F. de Wit. Amstelodami ex officina Covens et Mortier.

180. Atlas portatif de la Flandre, Brabant, Artois, Hainaut, Namur, Limbourg, Liége et ses environs; d'après les dernières observations et cartes de De l'Isle. — Amsterdam, Baulde. — In-4° avec 38 cartes.

181. Nobilis Hannoniæ comitatus descriptio.

Carte héraldique, publiée dans l'ouvrage suivant: *Civitatum orbis terrarum descriptio. Auctoribus G. Braun et Fr. Hogenbergio. Col. Agrippinæ*, 1572 *ad* 1618. *In-folio.*

182. Représentation de l'estat tant ecclésiastiqve qve seculier de la très-noble et sovveraine comté et province de Haynavt.

Bibl. de M. Renier Chalon, à Bruxelles. — Bibl. de M. Léop. Devillers. — Les trois cartes que nous indiquons sous les nos 181, 182 et 183 sont les seules que nous connaissions de cette espèce. La carte indiquée sous le n° 182 a été gravée vers 1700, sous le règne de Philippe V, dont elle reproduit les armoiries; celle portant le n° 181 a été faite sous le règne de Charles-Quint, mais gravée sous Philippe II; enfin, le n° 183 date de la fin du siècle dernier.

183. Nobilis Hannoniæ comitatus descriptio.

Carte héraldique ou le Jardin des armoiries de la noblesse de Hainaut prise dans la plus haute antiquité, par Dumont, 1774. — Publiée dans les *Annales du Hainaut*, par Vinchant, édition des Bibliophiles de Mons, d'après l'original qui repose aux archives de l'État, à Mons.

184. Carte particulière des environs de Mons, d'Ath, de Charleroy, de Maubeuge, du Quesnoy, de Condé et autres. — Bruxelles, Eug. Fricx, 1706.

185. Les environs d'Ath, de Leuze, de Lessines, de Grandmont, de Soignies, d'Enghien, de Halle, de Bruxelles, etc. — Chez N. Defer. — 1709.

186. Carte particulière des environs de Mons, d'Ath, de Charleroy, de Maubeuge, du Quesnoy, de Condé. — Corrigée de nouveau en 1745, sur la copie de Bruxelles. — Chez Eug. Fricx.

187. Inventaire des cartes et plans, manuscrits et gravés,

qui sont conservés aux Archives générales du Royaume. Bruxelles. 1848. In-folio.

188. Civitatum orbis terrarum descriptio. Auctoribus G. Braun et Fr. Hogenbergio. Col. Agrippinæ, 1572 ad 1618. In-f°. 4 vol.

A consulter pour les plans d'Avesnes, Beaumont, Chimai, Landrecies, Mons et Valenciennes.

189. Théâtre des principales villes de tout l'univers, par G. Braun et Fr. Hogenberg. (Traduit par Jérôme Van Belle.) Coloniæ, 1583. In-folio.

190. Les forces de l'Europe, par Defer. Paris 1693.

A consulter pour les plans des villes d'Ath, de Charleroy, de Mons et de Valenciennes, et pour ceux des combats de Leuze et de Steenkerque (1691).

191. Theatro del Belgio... descritta del conte Gualdo Priorato. Vienne, 1673. In-folio.

A consulter pour les plans d'Ath et de Mons.

192. Histoire militaire de Flandre depuis 1690 jusqu'en 1694, par De Beaurain. In-folio. 4 vol.

Cet important ouvrage renferme un très grand nombre de plans de batailles livrées dans l'ancien Hainaut.

193. Histoire militaire du prince Eugène De Savoie. La Haye, 1729. In-folio. 3 vol.

194. Les délices des Pays-Bas. Bruxelles, 1697. In-12.

195. Histoire générale des Pays-Bas, contenant la description des XVII provinces. Bruxelles, 1720. In-12.

196. Les fortresses du Pays-Bas royal, par J. Peeters. Anvers (1750). In-8°.

A consulter pour les plans des villes d'Ath, Charleroy et Mons.

197. Plan de la ville d'Ath et explications de l'attaque (de 1706?), gravé par Van Col. La Haye, s. d.

198. Attaque d'Ath, du 2 octobre 1745; par Lerouge. Paris, 1753.

199. Charleroy, in 't graafschap Namen.

Vue en perspective de la ville.

200. Plan et environs de Charleroy, levé géométriquement par Jaillot. Paris, 1749.

201. Plan figuratif de la ville de Leuze, dressé en 1736 et augmenté en 1802.

Bibl. de M. Charles Duvivier, avocat, à Bruxelles.

202. Plans du parc de Marimont et de ses environs, par Deroy. — Idem, par Cardon.

203. Carte générale des chasses royales aux environs du château et du parc de Marimont ; gravée par Cardon. — Avec la déclaration du contenu de tous les bois et terres de la recette du domaine de S. M. au quartier de Binche, et une carte particulière du Rœulx. 1776.

204. Viva delineatio ac descriptio omnium præliorum, obsidionum, etc., quæ, durante bello adversus Hispaniarum Regem in Belgii provinciis, sub ductu ac moderamine Guilelmi et Mauritii ill. Auraicorum, etc., gestæ sunt. Amsterdam. 1622. In-4° oblong.

On trouve dans cet ouvrage une vue de la ville de Mons pendant le siége de 1572.

205. Mons.

Descrittione di M. L. Guicciardini di tutti Paesi Bassi. Anvers. 1581. In-folio.

206. Mons. (Plan).

Description de tous les Pays-Bas, par Guicciardin. Anvers, 1582. In-f°.

207. Berghen ofte Mons. (Vue enluminée).

Description de tous les Pays-Bas, par Loys Guicciardin. Arnhem. 1613. In-folio oblong.

208. Mons. (Plan).

Omnium Belgii regionum descriptio, Ludovico Guicciardino. Amsterdam, 1613. In-folio.

209. Montes Hannoniæ metropolis. (Vue enluminée).

Theatrum urbium celebriorum totius Belgii. Pars prior. Amsterdam, 1657. In-folio.

210. Mons. (Plan).

Theatrum urbium celebriorum totius Belgii. Pars prior. Amsterdam. 1657. In-folio.

211. Bergen in Hennegaw. (Vue).

M. Z. (Martens Zeillers) topographia Germaniæ inferioris. Francfurt am Mayn. (1659). In-folio.

212. Plan des attaques de Mons.

Almanach du siége de Mons pour l'année bisextile 1692. Rouen. In-4°.

213. Plan de Mons assiégé par le roy en personne, le 9 avril 1691.

Histoire du règne de Louis le Grand, par De Quincy. Paris, 1726. T. 2.

214. Mons, Bergen. F.-B. Werner delin. Georg. Balthasar Probst, excud. A. V. (Vue. XVIII[e] siècle).

215. Plan de Mons avant sa démolition (1746-1747) servant à montrer l'usage qu'on fesoit des écluses de cette place pour en défendre l'accès par les inondations.

Architecture hydraulique, par Belidor. Paris, 1782-1790. 4 vol. in-4°. Tome 2, 2[e] partie, planche 33, page 272.

216. Plan de Mons et des environs. A Paris, par et chez Le Rouge, 1744.

217. Plan et environs de Mons. Levée (*sic*) sur les lieux et mis au jour par le s.[r] Jaillot, géographe ordinaire du Roy. A Paris, chez C.-F. Delamarche, géog. (XVIII[e] siècle).

Bibl. de M. Jacques-Dupureux, architecte, à Mons.

218. Plan parcellaire de la ville de Mons, levé par A. E. E. Goffaux, gravé par Jamot. 1828.

219. Plan de Mons.

Carte de la Belgique d'après Ferraris, augm. des plans des six villes principales, etc. Bruxelles (Vander Maelen. 1831.) 38[e] feuille.

220. Plan de la ville de Mons et des environs. (Par Sottiau. 1832).

Bibl de M. Jacques-Dupureux, architecte, à Mons.

221. Plan de Mons, ville forte, capitale du comté d'Hainaut. A La Haye, chez Anne Beek. (*Sans date.*)

222. Même plan. A Paris chez le s.[r] Baillieu, géographe.

223. Plan de Mons, ville capital (*sic*) du comté de Haynaut. A Paris, chez Crepy. (*Sans date.*)

224. Plan de la ville de Mons, de ses fortifications et de ses environs, original fait et signé par l'ingénieur Cotte. (*Sans date.*)

Bibl. pub. de La Haye.

225. Plan de la ville de Mons et des environs. Lith. de Jobard. (*Sans date.*)

226. Plan de la ville de Saint-Ghislain, située sur la rivière d'Hayne, par Bailleux. Paris, 1745.

IV. — Géographie ancienne et moderne. — Topographie [1].

227. Respublica Namurcensis, Hannoniæ et Lutsenburgensis. Amstelodami, 1634. Pet. in-12.

228. Notes et recherches sur l'ancien Hainaut. (Par Philibert Delmotte.)

MS. — 3 vol. in-4°. — Bibl. de M. H. Rousselle, à Mons, et de M. Henri Delmotte, à Tournai.

229. Topographie ecclésiastique de la France. Diocèse de Cambrai.

Ce travail, très utile à consulter pour la topographie du Hainaut, a été inséré dans l'ouvrage suivant: *Annuaire historique publié par la Société de l'histoire de France*. Paris, 1861. In-12.

230. Recherches sur le Hainaut ancien (*Pagus Hainoensis*) jusqu'au XIIe siècle, etc., par Ch. Duvivier.

Mémoire couronné par la société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, et contenant des documents inédits ou peu connus de l'an 106 du Christ à l'an 1200. Cet important ouvrage est sous presse.

231. De Arduenna sylva, de carbonaria sylva.

MS. XVIIIe $^2/_3$ siècle. — In-4°. — Bibl. roy. de Bruxelles, n° 6606.

232. La forêt Charbonnière (*Carbonaria sylva*), par Ch. Duvivier.

Revue d'histoire et d'archéologie, t. 3.

233. Sur le Castellum Menapiorum.

Messager des Sciences historiques, 1841.

234. Notice géographique sur le Hainaut.

MS. XVIIIe $^1/_3$ siècle. — In-folio. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 6623.

[1] Consulter les ouvrages d'Ortelius, G. Braun, Guicchardin, cités dans le chapitre consacré plus haut aux cartes et plans.

235. Hannoniæ urbium et nominatiorum locorum, ac cœnobiorum, adjectis aliquot limitaneis, ex annalibus, anacephalæosis. Carminum tumultuaria farrago, Jacobo Lessabæo Marcenensi auctore. — Antverpiæ, apud Hillenium, 1534. In-12.

Réimprimé dans les Monuments pour servir à l'histoire du Hainaut, par De Reiffenberg, t. I.

236. Index topographicus belgii, quem ex Bollandiano opere collegit Idfridus Thysius.

Dans cet index, se trouvent, par ordre alphabétique, les noms des villes, villages, châteaux, rivières et fleuves du Hainaut, cités dans la collection des *Acta sanctorum*. — Bulletins de la Commission royale d'histoire, 1re série, t. VI.

237. Hannonia et Namurcum. Notice sur les lieux les plus anciens du Hainaut.

Bull. de la Comm. roy. d'hist., 1re série, t. VI.

238. Géographie de la province de Hainaut, par V. D. M. (Van der Maesen). Bruxelles, 1850. Pet. in-8°.

239. Dictionnaire géographique de la province de Hainaut, par Van der Maelen. Bruxelles, 1833. In-8°.

240. Note sur la géographie positive du Hainaut, par Houzeau.

Société des Sciences, etc., du Hainaut. Mém. et public., 2e série, t. I.

241. Mémoire sur l'étymologie historique et l'orthographe des noms des villes, bourgs, hameaux de la province de Hainaut, par Chotin.

Société des Sciences, etc., du Hainaut, Mém. et publ., 2e série, t. 4 et 5.

242. Recherches et documents pour l'histoire des communes du Nord de la France, par Tailliar. Douai. In-8°.

243. Études historiques, étymologiques et comparatives sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord, par Mannier. Paris, 1861.

244. Précis historique et statistique de l'arrondissement d'Avesnes.

Annuaire du département du Nord, 1836, 1837, 1838.

245. Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis, suivi

d'un recueil de chartes et diplômes, par Leglay. Cambrai, Deligne. 1849.

246. Précis historique et statistique de l'arrondissement de Cambrai.

Annuaire du département du Nord, 1833.

247. Précis statistique du département de Jemmape.

Annuaire du département de Jemmape, pour l'an XII de la République française. Mons, Monjot. In-8°. — Ce mémoire, fort intéressant, s'occupe de la géographie, de l'histoire des villes et communes, de l'état physique et de l'industrie du Hainaut.

248. Pantopographie géométrique de Sainct-Denis, ou description générale de tous les lieux, bastiments et héritages du village et terroir de Sainct-Denys, y comprises aucunes parties du jugement d'Obourg, jusques à la Cour des Dames. (Par Gérard Sacré.)

MS. XVIIe siècle. — Archives de l'État, à Mons. — Voir Pinchart, Souvenirs sur les archives des anciennes institutions judiciaires du Hainaut.

249. Description du terroir et village d'Obrechies, appartenant à l'abbaye de Sainct-Denys, et de tous les droits, rentes et redevances que ladite abbaye possède et doit posséder illecque, et sur tous les manants du dit lieu : le tout extrait des plus anciens écrits et mémoriaux de l'abbaye de Sainct-Denys. (Par Gérard Sacré.)

MS. XVIIe siècle. — Archives de l'État, à Mons. — Voir Pinchart, *loc. cit.*

250. Pantopographie seigneuriale de l'église et abbaye de Sainct-Denys pour les villages de Houdeng, Gœgnies, Gottignies, Ville-sur-Hayne et Masnuy-Sainct-Jean, avec les cartes figuratives de chaque lieu. (Par Gérard Sacré.)

MS. XVIIe siècle. — Archives de l'État, à Mons.

251. Pantopographie de Saisine, Thieusies, Hubert-Fossé, Scirieu, Casteau, Thieudonsart, etc. (Par Gérard Sacré.)

MS. XVIIe siècle. — Archives de l'État, à Mons.

252. Précis historique et statistique de l'arrondissement de Valenciennes.

Annuaire du département du Nord, 1832.

252 bis. Cameracum christianum, publié par Leglay.

C'est un extrait de la *Gallia christiana*, mais beaucoup plus complet.

253. État géographique du doyenné de Tournay et du comté de Hainaut.

MS. XVIe 2/3 siècle. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 15832.

V. — Histoire générale du comté de Hainaut et de ses comtes. — Chroniques.

§ 1. — Comté.

254. Originalia opera Guisii minoritæ.

MS. XIVe siècle. — 3 vol. — Bibl. publ. de Valenciennes, n° 578.

255. Traduction de Jacques de Guise.

MS. — 2 vol. — Bibl. publ. de Valenciennes, n° 579.

256. Illustrations de la Gaule Belgique, ou des annales du Hainaut.

MS. — 2 vol. — Bibl. publ. de Valenciennes, n° 580. — Le premier volume de cet ouvrage a été imprimé, le second renferme des documents inédits de la plus haute importance pour l'histoire du Hainaut.

257. Jacques de Guyse, traduit sous la surveillance de Simon Nockart.

— Histoire du Hainaut (du commencement des temps historiques jusqu'à l'an 380). (1449.)

— Continuation depuis l'invasion des Huns jusqu'à l'an 1055. (1449.)

— Continuation depuis le comte Herman, premier mari de Richilde, jusqu'à l'an 1244. (1449.)

— Chronique de Hainaut, troisième partie.

MS. XVIe 2/3 siècle. — Bibl. royale de Bruxelles. — Les histoires manuscrites de De Guise portent les numéros suivants : 9242 à 9244, 14613, 10213, 3698, 11240, 11627, 17409, 17273, 17274, 17275, 17798, 17729, 17803.

258. Les annales du Hainaut, de Jacques De Guyse. Second volume. (8e au 14e livre inclus.)

— Idem, 7 premiers livres.

— Idem, en français, 21 livres.

MS. — Bibl. publ. de Mons.

259. Histoire des Belges ou du Hainaut.

MS. — In-folio. — Bibl. publ. de Cambrai. — C'est une traduction abrégée de l'histoire de Jacques de Guise. Elle a été imprimée en 1531 sous le titre de : *Illustrations de la Gaule Belgique*, in-f°; mais le manuscrit contient 35 chapitres de plus que l'imprimé et s'étend jusqu'à l'année 1254.

260. Illustrations de la Gaule Belgique, antiquitez du pays de Haynau. (Par Jacques de Guyse ; traduit du latin par Jean Lessabé.) Paris, 1531-1532. In-folio. 3 tomes.

261. Fragment d'une chronique du Hainaut pour amplier le dernier volume des Annales de Jacques de Guyse.

MS. — Archives du Royaume, à Bruxelles, n° 802.

262. Histoire du Hainaut, par Jacques de Guyse, traduite en français. Avec les annales de Jean Lefevre, publiées par M. de Fortia d'Urban. Paris, 1826-1838. In-8°. 19 vol. et 2 vol. de tables.

263. Etudes sur l'histoire de Haynaut de Jacques de Guyse, traduite par le marquis de Fortia d'Urban ; par Benezech. Valenciennes, 1841. In-8°.

264. Table chronologique des Annales du Hainaut, par le marquis de Fortia d'Urban. Paris, 1838. In-8°.

265. Registre du produit et des charges des domaines de Flandres, Namur et Hainaut.

MS. — In-folio. — N° 840 du catalogue de la bibliothèque de M. de Jonghe. — Acheté par M. Borgnet, à Namur.

266. Recueil de documents concernant particulièrement l'histoire généalogique des anciens comtés de Flandre et de Hainaut.

MS. — N° 8973 du catalogue de la bibliothèque de M. de Jonghe. — Acheté par la bibliothèque royale. — Voyez ce catalogue pour la description du volume.

267. Recueil de plusieurs nobles familles du pays et comté de Haynault.

MS. — In-folio. — N° 8961 du catalogue de la bibliothèque de M. de Jonghe. — Acheté par le duc d'Arenberg.

5

268. Annales du Hainaut par Vinchant.

MS. autographe — 3 vol. in-folio. — Bibl. publ. de Mons. — Publié par la Société des Bibliophiles, de Mons.

269. Annales du Hainaut, par Vinchant, d'après le manuscrit de la bibliothèque de Mons.

MS. — Bibl. royale de Bruxelles, nº 18024.

270. Notes sur les annales du Hainaut, de François Vinchant, par Amand, curé de Thulin, et P. Wins, doyen de Sainte-Élisabeth, à Mons.

MS. — In-folio, 144 pp. — Bibl. de M. Jules Delecourt, à Bruxelles.

271. Histoire du Hainaut, par Delewarde.

MS. autographe. — In-4º. — Papier. — Bibl. publ. de Mons.

272. Annales historiæ principum Hannoniæ.

MS. — Bibl. impériale de Paris, fond Navarre, nº 50.

273. De Hannoniâ. (Par Waesberg et Grammaye.)

MS. XVIIᵉ $^1/_3$ siècle. — In-folio. — Bibl. royale de Bruxelles, nº 8808.

274. De Hannoniâ, regnante Ludovico XIV. Par H. Caffiaux. Valenciennes, 1860. In-8º.

275. Proheme de ce présent livre qui traitera et contera deux choses principalement: la première sera des histoires de Haynau esquelles lacteur parle de la division de la terre en général et de la situation et une distinction du pays de Gaulle que l'on nome orendroit France.

MS. XVIᵉ siècle. — In-folio. — Papier. — Bibl. publ. de Mons.

276. Livre concernant un ample détail des principaux princes du monde ou sont renfermés les annales du pays et comte de Hainaut, de même que ceux de la Hollande. A Mons, 1773. Par Philippe-Joseph André, clerc du Béguinage, âgé de 17 ans.

MS. — In-4º, 951 pp. — Papier. — Bibl. publ. de Mons.

277. Table de tous les roys et princes quilz ont regne et gouverne ce noble pays et territoire de Hainault.

MS. XVIIᵉ siècle. — In-folio. — Bibl. publ. de Valenciennes, nº 617 du catalogue.

278. Histoire généalogique de la maison des comtes de Flandres et d'Haynau, de quelques comtes aussi de Namur, de Hol-

lande, de Zélande et seigneurs de Frise : et de plusieurs autres familles illustres qui y ont été alliés. Le tout divisé en sept livres et justifié par chartes de diverses églises et abbayes, arrests du parlement, tiltres, épitaphes, histoires anciennes et autres bonnes et certaines preuves. Par noble homme Marius Boet (ou Voet), escuier, seigneur de Huehenbourg, etc., ancien bourgmaistre et eschevin perpétuel du pays du Francq à Bruges, l'an 1685.

MS. — In-folio. — Papier. — Bibl. publ. de Mons.

279. Histoire chronologique des comtes et comtesses d'Haynau avec une ample description de tout ce qui s'est passé de plus remarquable sous chaque souverain et dans la ville de Mons, depuis son origine 600, jusqu'à présent 1728. Comme aussi la liste des baillis et grands baillis d'Haynau, des prévots de Mons, des conseillers de la noble et souveraine cour, des chefs de Mons et des maîtres d'artillerie de ladite ville, le tout enrichi de leurs armes, par Adrien-Joseph-Marie Dumont, dit de Holdre, escuyer, seigneur d'Aumont.

MS. original, rempli de blasons coloriés, 164 pages. — Bibl. de M. R. Chalon, à Bruxelles.

280. Codex Germanicus, n° 1218, intitulé : Historiæ et familiæ comitum, ducum, etc., Hollandiæ, Zelandiæ, Hannoniæ, Flandriæ, Brabantiæ, Cliviæ, jusqu'à l'an 1512.

MS. — Bibliothèque de la Cour, à Munich.

281. Cou est des fais et des generacions des seigneurs et contes de Haynau extraits danchiennes chroniques, ensi qu'il appert chi apres.

MS. — In-4°. — Papier. — Copié par M. Leclercqz. — Bibl. de Mons.

282. Genealogia comitum Hannoniæ (finit au règne de Charles-Quint).

MS. 1529. — In-folio. — Bibl. roy. de Bruxelles, n° 2093. — Publié par de Reiffenberg, dans les Monuments pour servir à l'histoire du Hainaut, t. 1.

283. Généalogie des comtes de Hainaut, par Gaillard.

MS. XVIIe $^{2}/_{3}$ siècle. — In-folio. — Bibl. roy. de Bruxelles, n° 14108.

284. Comites Hannoniæ.

MS — In-4°. — Bibl. roy. de Bruxelles n° 6161.

285. Duces et comites Montenses.

MS. XVIIIe 1/3 siècle. — In-folio. — Bibliothèque royale de Bruxelles, nº 17312.

286. Des seigneuries du comté de Hainaut et qui étaient seigneurs de ces seigneuries.

MS. XVIIe 2/3 siècle. — In-folio. — Bibl. roy. de Bruxelles, nº 13071.

287. Sires et comtes de Hainaut.

MS. XVIe 2/3 siècle. — In-folio. — Bibl. roy. de Bruxelles nº 10356.

288. Seigneuries du Hainaut et seigneurs de ces seigneuries.

MS. — Bibl. royale de Bruxelles, nº 18040.

289. Projet de réponse à cette question ? Quand et comment les comtes devinrent-ils souverains en Hainaut?

MS. — In-4º. — Papier. — Par M. Leclercqz. — Bibl. publ. de Mons.

290. Notices sur le Hainaut et la Hollande pendant le règne de la maison d'Avesnes.

MS. XVIIIe 2/3 siècle. — In-folio. — Bibl. roy. de Bruxelles, nº 1015.

291. De la succession aux comtés de Hainaut, de Hollande et de Zélande, par Van Heurck.

MS. — Bibl. roy. de Bruxelles, nº 19634.

292. Disputatio historica qua clarissime et eruditissime ostenditur : Hannones esse veros Nervios, non Tornacenses. Auctore Guill. Wilthem.

MS. XVIIe 2/3 siècle. — In-4º. — Bibl. roy. de Bruxelles, nº 2105. — Publiée par de Reiffenberg, dans les Monuments pour servir à l'histoire du Hainaut, t. I.

293. Che sont cronikes estraites et abrégies des livres Monsr Bauduin d'Avesnes, fil jadis le contesse Margherite de Flandres et de Hainau.

MS. XIVe d/3 siècle. — Bibl. roy. de Bruxelles, nº 10479.

294. Abrégé des chroniques de Baudouin d'Avesnes.

MS. XVe siècle. — Bibl. roy. de Bruxelles. — Analysé dans les Bulletins de l'Académie royale, t. X.

295. Che sont cronikes extraites et abrégiés des livres Monseigneur Bauduin de Avesnes, fil jadis le comtesse Marghe-

rite de Flandres et de Hainau, qui fut moult saiges homs, et en assembla de plusieurs livres.

Ms. — In-folio. — Bibl. roy. de Bruxelles, n° 10233. — Voyez Bulletins de la Commission royale d'histoire, t. VI.

296. Chronique de Bauduin d'Avesnes.

MS. XVe siècle. — In-folio. — Papier. — 302 pp — Bibl. royale de Bruxelles, n° 10233-36. — Voyez l'analyse dans les Bulletins de la commission royale d'histoire, t. VI.

297. Les chroniques de Bauduin d'Avesnes, par E. Gachet.

Bulletins de la commission royale d'histoire, 2me série, t. IV et IX.

298. Chroniques extraites et abrégées des livres de Baudouin d'Avesnes.

MS. — Papier. — In-folio. — Bibl. impériale de Paris, n° 330. — Mêmes chroniques, Saint-Germain, n° 1566. — Id. Sorbonne, n° 9658.

299. Excerpta ex chronicis Hayniensibus recollectis per magistrum Balduinum de Avenis.

MS. — Bibl. impériale de Paris, ancien fond latin, n° 6232 A et B.

300. Les grandes histoires du Hainaut, par Jean Lefebvre.

MS. — Bibl. impériale de Paris. — Voyez sur ces histoires les Bulletins de la commission royale d'histoire, t. V.

301. Chronique du Hainaut, jusqu'en 1050.

MS. — In-4°. — Bibl. de l'Université de Gand.

302. Annales de la province et comté d'Haynau, recueillies par feu F. Vinchant, augmentées et achevées par Antoine Ruteau, Mons. Havart (1648). In-folio.

303. Annales de la province et comté du Hainaut, par F. Vinchant. (Bruxelles). 1848-1854. Grand in-8°. 6 volumes.

Publié par la société des Bibliophiles, de Mons.

304. Histoire générale du Hainau, par Delewarde. Mons. v^{e} Laurent Preud'homme et Jean Varret. 1718-1722. Pet. in-8°. 6 volumes.

305. Histoire ecclésiastique et profane du Hainaut, par l'abbé Hossart. Mons, Lelong, 1792. In-8°, 2 vol.

306. Histoire du comté de Hainaut, par le baron de Reiffenberg et Vandervin. Bruxelles. In-12, 3 vol.

307. Abrégé de l'histoire du Hainaut et du Tournaisis, par Dewez. Mons, Monjot, 1823. Petit in-8°.

308. Histoire de la province de Hainaut, par Mazion. Mons, Hoyois, 1822. In-8°.

309. Discours du président (Defuisseaux) sur l'histoire du Hainaut.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Mémoires et publications, 1[er] série, t. II.

310. Bataille de Jules César contre les Nerviens, par Dinaux.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique, t. XIX.

311. Dissertation sur l'origine, le gouvernement, la religion, la langue et les limites des Nerviens, avant la conquête de César; par Amand.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Mémoires et publications, 1[re] série, t. II.

312. Dissertation sur la capitale des Nerviens. (Par Jean-Baptiste Lambiez). Lille. In-8°.

313. Quelle a été la capitale des Nerviens ? Par Schayes.

Trésor national, t. II, 1842.

314. Quelques observations sur l'histoire conjecturale des anciens belges, et courte réponse à cette question : La Nervie avait-elle une capitale ? était-ce Bavay ? Par Fumière.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Mémoires et publications, 1[re] série, t. II.

315. Le Hainaut, comté héréditaire. Par L. Fumière.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Mémoires et publications, 1[re] série, t. VII.

316. Cornelii Smet presbyteri responsum ad quæsitum : quo jure Hermannus, maritus comitissæ Richildis, comes Hannoniæ fuerit, suone an jure uxoris.

Mémoires de l'Académie de Bruxelles. 1785. — In-4°.

317. Mémoire sur la question : A quel titre le comte Herman, époux de la comtesse Richilde, fut-il comte de Hainaut ? Etait-ce de son chef ou du chef de la comtesse son épouse. Par Lesbroussart.

Nouveaux mémoires de l'Académie de Bruxelles, t. I, 1820.

318. Mémoire historique et critique sur les comtes de Hainaut de la première race, par Ernst.

Bulletins de la commission royale d'histoire, 2e série, t. IX.

319. Examen de la question si, dans le moyen-âge, le comté de Hainaut était tenu en fief relevant d'un suzerain et sujet à hommage, ou si c'était un alleu affranchi de tout hommage. Par Raoux.

Nouveaux mémoires de l'Académie de Belgique, t. IX.

320. De l'inféodation du comté de Namur au comté de Hainaut. Par Alexandre Pinchart.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Mémoires et publications, 1re série, t. VIII.

321. Coup-d'œil sur les relations qui ont existé jadis entre la Belgique et la Savoie avec des rectifications pour l'histoire de la Flandre et du Hainaut. Par de Reiffenberg.

Nouveaux mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. XIV.

322. Mémoire historique sur les différends qui s'élevèrent entre Jean et Bauduin d'Avesnes, et Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut. Par Amand.

Nouveaux mémoires de l'Académie royale de Bruxelles, 1794.

323. Véritable déclaration de la guerre que Jehan Davesnes, comte de Haynau, etc., suscita contre sa ville et comte de Valchienne, et de l'accord et paix ensuivie. Recueillé par Sire Simon Leboucq, prevost dudit Valentienne.

MS. autographe. — 1648. — papier. — Bibl. publ. de Mons.

324. Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes, 1290-1297; et mémoires sur l'histoire, la juridiction civile et le droit public des villes de Mons et de Valenciennes. Par A. Lacroix. Mons, E. Hoyois, 1846. In-8°.

Publié par la société des Bibliophiles, de Mons.

325. Histoire des choses les plus remarquables advenues en Flandre, Hainaut, Artois, depuis 1596 jusqu'à 1674, par Leboucq, publiée par Leboucq de Ternas. Douai, 1857. In-8°.

326. Considérations sur le contrat de mariage de la Reine, pour démontrer quel est le droit de Sa Majesté sur le duché de

Brabant et sur les comtés de Hainaut, Namur, etc. Paris, 1774. In-12.

327. Sur la première invasion en Belgique, en 1792.

Revue Nationale, t. III.

§ 2. — Comtes.

328. De Richilde Hannoniæ comitissa.

MS. — In-folio 5 pp. — Bibl. publ. de Valenciennes, n° 484 du catalogue.

329. Richilde ou la bataille du Mont-Cassel, esquisse historique, par M. Brun-Lavainne.

Archives du nord de la France, 1re série, t. II.

330. Richilde ou épisodes de l'histoire des Flandres, au XIe siècle, par Coomans. Gand, 1839. In-8°, 2 vol.

331. Mémoire pour servir à l'histoire de Herman de Saxe, premier époux de Richilde, comtesse de Hainaut, par de Hesdin.

Nouveaux mémoires de l'Académie de Bruxelles, t. I, 1788.

332. Mémoire pour servir à l'histoire de Herman de Saxe, comte de Mons, le premier époux de Richilde, comtesse de Hainaut et de Valencienne.

MS. XVIII d/3 siècle. — In-folio. — Bibl. roy. de Bruxelles, n° 16226.

333. Baudouin de Constantinople, par Alex. Henne.

Trésor National, t. II.

334. Relation nouvelle de la mort de Baudouin I, empereur de Constantinople.

Archives philologiques, par de Reiffenberg, t. I. 1825-1826.

335. Baudouin de Constantinople, par P.-A. Cahour. Paris. 1850. In-8°.

336. Mémoire historique et critique sur Bauduin IX, comte de Flandre et de Hainaut (1195-1202); par De Smet.

Nouveaux mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. XIX, 1845.

337. Mémoire sur Bauduin IX, comte de Flandre et de Hainaut, et sur les chevaliers belges à la cinquième croisade; par De Smet.

Nouveaux mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. XXXI, 1859.

338. Baudouin de Hainaut, empereur de Constantinople et de Romanie, par Camille Wins.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Mémoires et publications, 2e série, t. III.

339. Mémoire sur Baudouin IX, comte de Flandre et de Hainaut, par Desmet.

Le Spectateur belge, Revue périodique. Bruxelles, 1837, t. II.

340. De Balduino Hannoniæ comite.

MS — In-folio, 4 pp. — Bibl publ. de Valenciennes, n° 484 du catalogue

341. De Balduino comite montensi.

MS. XVIIIe $^2/_3$ siècle. — In-folio. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 6614.

342. Baudouin, comte de Flandre et de Hainaut. 1171-1206.

Revue de Valenciennes, t. I.

343. Étude historique sur Jeanne de Constantinople, par J. de Mersseman.

Annuaire de la Société d'Émul., etc., de la Flandre-Occidentale, t. II.

344. Jeanne de Flandre.

Musée des Familles, t. III.

345. Esquisses historiques sur Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, par J. de Mersseman. Bruges, 1841. In-8°.

346. Histoire de Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut. Par Edward Le Glay. Lille, 1841. In-8°.

347. Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut. Par Ed. Le Glay.

Gazette de Mons, nos des 5, 6, 7, 30, 31 mai; 1, 2, 3, 4, 7, 8, 19 et 20 juin 1841.

348. Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, 1188-1244.

Revue de Valenciennes, t. I.

349. Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, 1202-1279.

Revue de Valenciennes, t. I.

350. Jean d'Avesnes I, comte de Hainaut, 1214-1257.

Revue de Valenciennes, t. I.

351. Jean d'Avesnes II, comte de Hainaut et de Hollande, 1314.

Revue de Valenciennes, t. II.

351 bis. Chi commenchent li Regret de Guillaume, le comte de Haynnau, père à la royne Dengleterre et à la comtesse de Julers.

MS. Première moitié du XIVe siècle. — In-4° vélin, à deux colonnes. — Catalogue de la bibliothèque du roi Louis-Philippe, 1re partie, p. 124, n° 1108. — Bibliothèque de lord Ashburnam, à Londres.

352. Particularités curieuses sur Jacqueline de Bavière, comtesse de Hainaut, par A. Lacroix. Mons. Em. Hoyois, 1838. In-8°.

Publié par la Société des *Bibliophiles*, de Mons.

352 bis. Jakobäa van Bayern und ihre zeit. Acht Bücher niederländischer geschichte von Franz Löher. Nördlingen, 1862. In-8°, 2 vol.

M. Löher a aussi publié dans *Gelehrte Anzeigen der bayerischen Akademie der Wissenschaften.* (1860, nos 16, 17 et 18), une bibliographie très complète de l'histoire de Jacqueline de Bavière.

353. Jean IV et Jacqueline de Bavière, par H. Caron.

Revue de Belgique, 2me année, t. IV.

354. Jacqueline de Bavière.

Archives du Nord de la France, 1re série, t. IV.

355. Vita Jacobæ ducissæ Hollandiæ.

MS. — Bibliothèque du Vatican, à Rome, n° 3887.

356. Épisode du règne de Jean de Bavière. (Hainaut et Liége), 1406. Par A. Lacroix. Mons. Piérart, 1841. In-8°.

357. Faits et particularités concernant Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche, et Notice chronologique sur les serments des souverains du Hainaut, de 1337 à 1792, par A. Lacroix.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Mémoires et publications, t. I.

358. Isabelle de Hainaut, reine de France, 1170-1189.

Revue de Valenciennes, t. I.

359. Henri de Hainaut, empereur de Constantinople, 1177-1216.

Revue de Valenciennes, t. I.

§ 3. — Chroniques.

360. Collection de chroniques belges inédites. — Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, publiés par le baron de Reiffenberg. — Tomes I, IV, V, VI, VII, VIII. In-4°.

361. Gisleberti Balduini Quinti Hannoniæ comitis cancellarii, Chronica Hannoniæ. Curà Marchionis du Chasteler. Bruxelles, 1784. In-4°.

362. Chronicon Balduini Avennensis, sive historia genealogica comitum Hannoniæ, curâ baronis Leroy. Anvers, 1692. In-f°.

363. Chronique du Hainaut et de Mons, publiée par A. Lacroix. Mons. E. Hoyois, 1842. In-4°.

364. Chronice comitum Hannonensium.

MS. — Bibliothèque impériale de Paris, suppl latin, n° 240. —Voy. sur les chroniques du Hainaut manuscrites qui existent dans les bibliothèques de Paris, Bulletins de la commission royale d'histoire, t. VI.

365. Les chroniques des pays de Hollande, Zellande et aussy en partie de Haynnau.

MS. — Bibliothèque royale de Bruxelles, n°s 7254-7263. — Publié dans les Bulletins de la commission royale d'histoire, t. XII.

366. La légende des Flamens. Chronique abrégée, en laquelle est faict succint recueil de l'origine des peuples et estatz de Flandres, Arthois, Haynault et Bourgongne, et des guerres par eulx faictes à leurs princes et à leurs voisins. Paris, 1558. In-8°.

367. La chronique du bon chevalier messire Gilles de Chin. Mons. Hoyois-Derely, 1837. In-8°.

Publié par la Société des *Bibliophiles*, de Mons.

VI. — Histoire politique. — Organisation judiciaire.

§ I. — Histoire politique.

368. Pièces diplomatiques concernant le comté de Hainaut.

MS. XVIIIe $^2/_3$ siècle. — In-f°. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 6021

369. Recueil de pièces relatives aux États du pays et comté de Haynaut.

MS. — In-f°. — Bibliothèque publique de Cambrai.

370. Mémoires, lettres, instructions, pour servir à l'histoire des États tenus à Mons en 1579.

MS. XVIe siècle. — Papier, 144 ff. — Bibliothèque publique d'Arras. — Provenant de l'abbaye de Saint-Vaast.

371. Registre des communications et résolutions prinses en la ville de Mons, en l'assemblée des gouverneurs et des députés d'Arthois, Haynau, Douai et Orchies, etc., pour l'éclaircissement des difficultés et obscurités du traité fait à Arras en 1579.

MS. XVIe siècle. — Écriture de chancellerie. — Bibliothèque publique d'Arras. — Provenant de l'abbaye de Saint-Vaast.

372. Recueil des résolutions des conseils de ville et assemblées d'États en la ville de Mons, pour les années 1750 à 1759.

MS. — In-folio. — Papier. — Bibliothèque publique de Mons.

373. Assemblées du Hainaut, 1787 à 1789.

MS. — In-4°, 2 vol. — Bibliothèque publique de Valenciennes, n° 585.

374. Assemblées du Hainaut, 1787 à 1789.

MS. Fin du XVIIIe siècle. — In-4°. — Bibliothèque publique de Valenciennes. — Voy. Catalogue descriptif par Mangeart.

375. Ordonnances de S. M. qui fixent les qualités requises pour être admis à la chambre de la noblesse des États du Hainaut. Mons, Varret, 1769.

376. Réglement pour l'admission aux États du Hainaut. Mons, Varret, 1781.

377. Requête présentée par les États de Hainaut, à l'empereur François II, exposant la conduite qu'ils ont tenue pendant la guerre, datée de Cologne, le 21 août 1794.

MS. — In-4°. — Copie. — Bibliothèque publique de Mons.

378. Noms des personnes qui sont intervenues aux assemblées des États du Hainaut, comme membres de la noblesse, depuis le 19 décembre 1536, jusques compris le 5 novembre 1668.

MS. — In-folio, — Papier. — Bibliothèque publique de Mons.

379. Chronologie des gentilshommes reçus à la chambre de la noblesse des États, pays et comté de Hainaut, de 1530 à 1779. Par Joseph de Saint-Genois. Paris, 1780. In-pl.

380. Réformation générale des forêts de Flandre, Arthois, Haynaut et pays d'Entre-Sambre-et-Meuse.

MS. xviiie siècle. — In-folio, 2 vol. — Bibliothèque publique de Douai, n° 916.

381. — Recueil général des parties engagées du domaine, depuis l'an 1518. Achevé au mois de mars 1702.

MS. — In-folio. — Papier. — Bibliothèque publique de Mons.

382. Extrait d'une requête présentée à S. A. électorale de Bavière par le résident de S. A. l'évêque et prince de Liége, prétendant que Jumet serait pays de Liége.

MS. xviii^e $^2/_3$ siècle. — In-folio. — Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 7079.

383. Mémoire sur la constitution du Hainaut au xve siècle.

MS. xve siècle. — In-folio. — Archives du Royaume, à Bruxelles, n° 897.

384. Mémoire sur la Flandre, l'Artois, le Haynault et le Cambrésis.

MS. — In-folio, 8 pp. — Bibliothèque de M. Duseval, à Amiens.

385. Mémoire sur le Hainaut, contenant l'État ancien et moderne de cette province, l'administration générale et particulière des revenus des États et du magistrat de la ville de Mons, et un détail très-circonstancié du domaine engagé. Par Dubuisson.

MS. — In-folio avec cartes, tableaux, plans coloriés. — Bibliothèque publique de Mons.

386. Recueil de divers mémoires du comte François de Gomignies sur le Hainaut. — Il contient :

— 1° Mémoire sur les grands-baillis du Hainaut ;

— 2° Mémoire sur l'amovibilité des offices en Hainaut ;

— 3° Mémoire sur la population en Hainaut ;
— 4° Mémoire sur les XX[es] ou tailles réelles ;
— 5° Mémoire sur la maison de force et de correction ;
— 6° Mémoire sur la réduction des fermes ;
— 7° Mémoire sur les affaires héraldiques ;
— 8° Mémoire sur la navigation des rivières et canaux en Hainaut.

MS. — Archives du Royaume, à Bruxelles, n° 902.

387. Mémoire sur l'économie politique en général, et en particulier du Hainaut.

MS. xviii[e] siècle. — In-fol. — Archives du Royaume, à Bruxelles, n° 901.

388. Mémoire concernant la province de Hainault, dressé par ordre de Louis XIV, à la sollicitation de M. le duc de Bourgogne, en 1669, par M. De Bernières, intendant de la province.

MS. xviii[e] 1/3 siècle. — Copie. — In-4°. — Bibliothèque royale de Bruxelles, n[os] 16184, 17276, 16164.

389. Mémoire concernant la province de Hainault, dressé par M. De Bernières, maître des requêtes, intendant au dit pays.

MS. xviii[e] siècle. — 43 ff. — Bibliothèque publique de Valenciennes, n° 515.

390. Mémoire ou description de la province de Haynaut, composée par l'intendant Bernier, en 1691. — Mémoire sur le département du Hainaut et païs d'Entre-Sambre-et-Meuse.

MS. — In-4°. — Papier. — Bibliothèque publique de Mons.

391. Mémoire sur l'Artois, sur la Flandre Flamingante, Flandre Gallicane, province de Hainaut.

MS. — Commencement du xviii[e] siècle. — In-fol. — Papier. — Attribué à l'intendant Bernier. — Bibliothèque publique de Mons.

392. Mémoire sur la province de Hainaut, par le surintendant Voisin.

MS. xviii[e] siècle. — Archives du Royaume, à Bruxelles, n° 898.

393. Mémoires contenant des notions générales de tout ce qui concerne le gouvernement des Pays-Bas, formé en 1730 par M. le vicomte de Wynants, conseiller-régent du conseil suprême des dits Pays-Bas, à Vienne.

MS. — In-folio. — Papier. — Copie. — Bibliothèque publique de Mons.

394. Gouvernement du pays d'Haynau, depuis le trépas de l'archiduc Albert, 1621. Mons. Hoyois-Derely, 1835. In-8°.

Publié par la Société des *Bibliophiles*, de Mons.

395. Exposition de la constitution, des lois fondamentales, libertés, franchises et priviléges du pays et comté de Hainaut, et des principales infractions qui y ont été faites. (Par Ch. De Marbaix). In-8°.

396. Procès-verbal des séances de l'assemblée provisoire de la province de Hainaut (français). Paris, 1788. In-4°.

397. Procès-verbaux des séances des représentants du peuple souverain du Hainaut. Mons. Bocquet, 1792. In-4°.

398. Recueil des procès-verbaux de l'assemblée générale des représentants du peuple souverain du Hainau Belgique. 1792-1793. Mons. Monjot. In-4°.

399. Procès-verbal de la proclamation du décret de réunion, publié en la commune de Mons, le 13 vendémiaire, l'an IV de la république française. Mons. Monjot. Petit in-8°.

400. Introduction à l'histoire administrative du Hainaut depuis la première invasion française (7 novembre 1792). Par Ch. Delecourt. Mons, 1839. In-8°.

401. Répertoire administratif du Hainaut. Par Bivort. Mons. Leroux, 1838. In-8°.

402. Exposés de la situation administrative de la province de Hainaut, de 1818 à 1834.

403. Rapports de la Députation permanente du Conseil provincial du Hainaut, de 1837 à 1862. In-8°.

Publication annuelle.

§ 2. — Organisation judiciaire.

404. Catalogue des grands baillys de Hainault, soulz les comtes de Hainault, avec scel et autoritez suprême.

MS. XVIIe siècle. — In-folio. — Bibliothèque publique de Valenciennes.

405. Liste des prélats, colléges, seigneurs, officiers et magistrats du pays et comté de Hainaut.

MS. XVIe siècle. — In-folio. — Arch. du Royaume, à Bruxelles, n° 965.

406. Volume contenant divers documents sur le conseil ordinaire de Hainaut, la cour souveraine à Mons, les abus à redresser dans leur organisation, l'office de grand-bailli, et autres charges, les États de Hainaut.

MS. — Archives du Royaume, à Bruxelles, n° 533.

407. De la seigneurie de Hainaut, appliquée à la haute Cour de Mons. Bruxelles, 15 décembre 1525.

MS. xvi^e $^1/_3$ siècle. — In-folio. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 13427.

408. Pourject de la réformation de la cour à Mons (6 juillet 1611).

MS. — In-folio. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 17429.

409. Réunion des deux conseils de Hainaut (9 septembre 1702).

MS. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 16026.

410. Résolution postérieure de S. M. sur la réunion des deux conseils de la province d'Hainaut; du 1er septembre 1702.

MS. — Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 12333.

411. Observations données par le président du conseil de Hainaut, sur le projet de rétablissement des siéges royaux.

MS. 1787. — In-folio. — Archives du Royaume, à Bruxelles, n° 439.

412. Documents relatifs au grand bailliage de Hainaut. Par Gachard.

Commission royale pour la publication des anciennes lois, procès-verbaux, t. I.

413. L'ancien conseil souverain de Hainaut.

Belgique communale, 1847.

414. Notice historique sur l'ancien conseil souverain de Hainaut, par Gachard.

Commission royale pour la publication des anciennes lois, procès-verbaux, t. II.

415. Histoire du conseil souverain de Hainaut. Par A. Pinchart.

Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique, t. VII. 1858. In-8°.

416. Lettre du conseil de Hainaut, à l'archiduc Léopold-

Guillaume, gouverneur des Pays-Bas, sur l'époque et la forme de la création des magistrats de cette province, 5 mars 1652.

Bulletins de la commission royale d'histoire, 1re série, t. XVI.

417. Récit de tout ce qui s'est passé à Mons au sujet du changement du conseil souverain du Hainaut et de la magistrature de la ville de Mons, depuis le 7 janvier jusqu'au 7 juin 1787. Mons, 1787. In-8°.

418. Institution et établissement de la cour réformée du pays et comté de Hainaut. Mons, Rivius, 1775. In-12.

VII. — Histoire ecclésiastique.

§ 1. — Généralités.

419. Historia archiepiscopatus Cameracensis et coenobiorum ejus, collectore Franc. de Bar.

MS. XVIe et XVIIe siècles. — In-folio. 2 vol. — Bibl. publ. de Douai, n° 766 du catalogue.

On y trouve l'histoire des monastères dans l'ordre suivant :

Lobbes. —Crespin. — Saint-Ghislain. — Haumont. — Sainte-Waudru. — Sainte-Aldegonde. — Maroille. — Honnecourt. — Liessies. — Saint-André. — Saint-Sépulchre. — Femy. — Saint-Sauveur et Haspres (prieurés) — Cambron. — Fontenelle — Epinoy, du Verger. — Labbiette (Ath). — Chartreux et Saint-Jean (Valenciennes). — Saint-Aubert. — Bonne-Espérance. — Premesques. — Mont-Saint-Martin. — Quesnoy, prieurés de Saint-Vaast. — Beaumont. — De la ville de Cambrai. — Monastères de Valenciennes. — Berlaimont.

Le second tome n'est qu'une copie d'une bonne écriture de la moitié à peu près du t. I.

420. Les noms des évesques et ducs de Cambrai, comtes de Cambresys et princes du Saint-Empire.

MS. XVIe siècle. — In-4°. — Bibliothèque publique de Valenciennes, n° 575 du catalogue.

421. Recueil des évêques de Cambrai.

MS. XVIIe siècle. — Bibliothèque publique de Valenciennes, n° 576 du catalogue.

422. Catalogvs metricvs episcoporvm et archiepiscoporvm Cameracensivm. Auctore Brasseur. Mons, J. Havart, 1636. In-8°.

423. Notes sur le synode ou concile provincial de Cambray, tenu à Mons en Haynaut, le 23 octobre 1586.

MS. moderne. — In-folio. — Papier. — Bibliothèque publique de Mons.

424. Origines Hannoniæ cœnobiorum. Par Brasseur.

MS. XVIIIe 2/3 siècle. — In-folio. — Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 6639.

425. Notes et extraits d'ouvrages imprimés concernant l'origine des couvents dans le comté de Hainaut. Par Ph. Brasseur.

MS. — Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 20939.

426. Theatrum abbatiarum Hannoniæ, seu earum sacræ antiquitates versibus illustratæ, etc. Hannoniæ prodromi II pars. Auctore Ph. Brasseur. Montibus, Havart, 1645. In-8°. — Id. Montibus, 1636-1645, en 13 petits volumes.

427. Prodromus Hannoniæ. Auctore Brasseur. Montibus, Havart. Pet. in-8°, 3 vol.

428. Origines omnium Hannoniæ cœnobiorum. (Par Ph. Brasseur). Mons, Waudré, 1650. Petit in-8°.

429. Statistique. — Abbayes du Hainaut sous Marie-Thérèse, avec leurs revenus et leurs dépenses.

Belgique communale, 1848.

430. Richesse des Jésuites en Flandre et en Hainaut, par Dinaux.

Archives du nord de la France, 2e série, t. IV.

431. Manuscrit contenant les fondations en abrégé, de l'église de Notre-Dame, Crespin, Loppes (*sic*), Vaucelles, Flines, Soignies, Sainte-Waudru, Hasnon, etc., par Simon Leboucq.

MS. autographe. — In-4°. — Papier. — Bibliothèque publique de Mons.

432. Series chronologica capitulorum provincialium et congregationum provinciæ walloniæ F. F. minorum ordinis capucinorum, etc.

MS. — In-folio. — Catalogue de Jonghe, n° 5392. — Acheté par le vicaire De Ridder, à Bruxelles.

§ 2. — Culte de la Vierge et des Saints. — Confréries.

433. Le culte de la Vierge Marie dans le Hainaut et particulièrement à Mons, par F. Hachez. Mons, Manet, 1855. In-8°.

434. Les sanctuaires de la mère de Dieu dans les arrondissements de Cambrai, Valenciennes et Avesnes. Par Possoz. Lille, 1848. In-8°.

435. Notre-Dame de Bonne-Espérance, près de Binche, par l'abbé Declèves. Tournai, 1857. In-8°.

436. Histoire admirable de Notre-Dame de Cambron. Mons, J.-N. Varret, 1726. Pet. in-8°.

437. Histoire admirable de Notre-Dame de Cambron. Mons, J.-B. Varret, 1760. In-12.

438. Actuaire des miracles de Notre-Dame de Chièvres.

MS. — Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 20907.

439. Diva Servia Hanno-Belgica. Auctore R. P. Philip. Bouchy. Soc. Jes. Leodii, 1654. In-4°.

440. Histoire des miracles de Notre-Dame de la Fontaine en la ville de Chièvres en Hainau. Bruxelles, 1684. In-8°.

441. Abrégé de l'histoire des miracles de Notre-Dame de la Fontaine, honorée en la ville de Chièvres. Mons, Plon, (1762). In-12.

442. De beata Maria Hallensi.

MS. — Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 20,612.

443. J. Lipsii Diva Virgo Hallensis. Beneficia ejus et miracula fide atque ordine descripta. Parisiis, Leclerc, 1604. In-8°.

444. Histoire de Notre-Dame de Hal, par Juste-Lipse. Mons, E. De la Roche, 1697. In-18.

445. Dissertatio de idolo Hallensi, Justi-Lipsi mangonio et phaleris exornato atque producto. 1605. In-4°.

446. Wonderen der h. stadt Halle, door Justus Lipsius, in vlaemsche ghedichten ghestelt door Lambrechts. Brugghe, 1682. In-4°.

447. Discours sur l'histoire de Notre-Dame de Hal, avec la description du jubilé centenaire de l'institution de la confrérie

érigée en son honneur dans l'église paroissiale de Sainte-Élisabeth, à Mons. Mons, Hoyois, 1777. In-12.

448. Solemneelen jubile van 200 jaren tot Halle in Henegau, ter oorzake dezelve stad is verlost geweest van eene geweldige belegeringe door de hulpe van de H. Maget Maria. — (En vers). 1780. In-12.

449. Histoire de Notre-Dame de Hal, par le père Maillard. Bruxelles, 1631. In-8°.

450. Miracles de Notre-Dame de Messine.

MS. — Archives de l'église de Saint-Nicolas en Bertaimont, à Mons.

451. Histoire de l'image miraculeuse de Notre-Dame de Messine. Mons, Varret, 1772. In-12. — Idem. Mons, Lelong, 1823. Petit in-8°.

452. Dévotion à la Vierge, honorée aux Capucines de Mons, sous le titre de Mère de Belle-Dilection. Mons, Bottin, 1768. In-12.

453. Recueil des grâces et faveurs de Notre-Dame de Bon-Secours, honorée au Mont de Péruwelz, en Hainaut. Tournai, 1816. In-12.

454. Le triomphe du Ciel, contenant un traité de la vénération des SS., un bref discours de la vie et mort très sainte de la mère de Dieu, et les principaux miracles advenus à son invocation ès chapelles de Tongre, Cambron et Chiévres. Par Robert de Hau-Port. Douai, 1604. In-12.

455. Miracula quæ ad invocationem B. virginis Mariæ apud Tungros, Camberones et Servios in Hannonia effulsere. Ab anno 1081 ad annum 1605. Coloniae Agrippinæ, 1607. In-12.

456. Diva Tungrensis Hanno-Belgica sive imaginis ejus Tungros Hannoniæ mira per angelos deportatio. Auctore P. Bouchy. Leodii, Brouckart, 1651. In-4°.

457. L'histoire de Notre-Dame de Tongre. Par George Huart. Mons, Ve Siméon De la Roche, 1671. Pet. in-8°.

458. La divine et glorieuse entrée de l'image de la bienheureuse vierge Marie à Tongre. Mons, Ve Siméon De la Roche, 1683 Petit in-8°.

459. Abrégé de l'histoire de la miraculeuse image de Notre-Dame de Tongre. Mons, E. De la Roche, 1701. In-12.

460. Histoire admirable de Notre-Dame de Tongre. Mons, Varret, 1721. Pet. in-8°.

461. Abrégé de l'histoire miraculeuse de l'église et de la sainte image de Notre-Dame de Tongre. Mons, Wilmet, 1784. Pet. in-8°.

462. Le pélerinage de Notre-Dame de Tongre, par Devillers.

Journal de Jemmapes et du Borinage, n° du 22 mars 1855.

463. La cour saincte de la glorieuse Vierge-Marie à Valentienne, ou discours moraux et historiques tant sur la feste et les mystères de Notre-Dame, que sur la procession qui se faict en ceste ville annuellement. Par le P. Pierre d'Oultreman. Valenciennes, Boucher, 1653.

464. Histoire admirable de Notre-Dame de Wasmes. (Par Gille de Boussu). Mons, M. Varret, 1735. Pet. in-8°. — Idem. Mons, J.-B. Varret. 1771. Pet. in-8°.

465. Panegyricus sanctorum Hannoniæ . . . . heroico versu deductus. Auctore Ph. Brasseur. Montibus, 1644. Pet. in-8°.

466. Sancta sanctorum Hannoniæ. Auctore P. Brasseur. Montibus, 1658. In-8°.

467. Origine de l'église et du pélerinage de Saint-Antoine en Barbefosse. Bruxelles, 1854. Pet. in-8°.

468. Notice historique sur l'origine de l'église et du pélerinage de Saint-Antoine en Barbefosse. Par G. de Patoul Fieuru. Mons, Veuve Piérart, 1854. In-8°.

469. Notice historique sur la confrérie de Notre-Dame de Tongre, à Mons. Par L. Devillers. Mons, Manet. In-8°.

470. Description du jubilé de 200 ans de l'érection de la confrérie du Saint-Esprit dans l'église de Sainte-Élisabeth, à Mons. Mons, Plon, 1761. Pet. in-8°.

471. Origo confraternitatis B. Mariæ Valentinensis.

MS. XVIIIe $^2/_3$ siècle. — In-folio. — Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 8607.

VIII. — Mélanges historiques.

472. Archives historiques du nord de la France et du midi de la Belgique, tomes I à IV. Valenciennes, 1829-34. — Nouvelle série, tomes I à VI. Valenciennes, 1837-47. — Troisième série, tomes I à V. Valenciennes, 1850-55. — Les hommes et les choses du nord de la France et du midi de la Belgique. Valenciennes, 1829. — Bulletin bibliographique de la première série des archives du nord de la France et du midi de la Belgique. Valenciennes, 1829-36. — Ensemble 17 vol. in-8°.

473. Recueil historique.

MS. XVIe siècle. — Bibliothèque publique de Lille, n° 287. — Analysé dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Lille, par Leglay.

474. Mélanges curieux.

MS XVIIe siècle. — Bibliothèque publique de Valenciennes, n° 617 du catalogue descriptif.

475. Mélanges historiques concernant la province de Hainaut.

MS — In-folio. — Bibliothèque publique de La Haye.

476. Manuscrit sur le Hainaut.

XVIe siècle. — Papier — In-8°. — Bibliothèque de Th. Phillips, à Middlehil, n° 11377. — Voyez la description de ce manuscrit dans les Bulletins de la commission royale d'histoire, 3e série, t. III, p. 154.

477. Grand manuscrit sur parchemin, relatif à l'histoire du Hainaut.

Bibliothèque publique de La Haye, n° 934. — Voyez Bulletins de la commission royale d'histoire, 2e série, t. II, p. 50.

478. Recueil de pièces concernant les provinces de Brabant, Limbourg, Hainaut et Tournaisis.

MS. — Archives du royaume, à Bruxelles, n° 680.

479. Recoeil de ce qui est advenu plus digne de mémoire depuis l'an de salut 1575, jusques à l'an 1585, 4e vol. Tout recueilli par Jean Ballin, religieux à Clermaret-lez-Saint-Omer.

MS. XVIe siècle. — In-folio. — Bibliothèque publique de Mons.

480. Mémoire sur l'état auquel se trouvent les droits du domaine dans le département du Hainaut, par rapport à ce qu'ils ont été depuis leur établissement sous la domination de l'Espagne, jusqu'au 8 d'août 1682, que le roi, par son arrêt rendu sur la requête du fermier, en a fixé l'augmentation.

MS. — In-folio. — Bibliothèque publique de Mons.

481. Matériaux rassemblés pour une histoire des invasions françaises dans le Hainaut, de 1792 à 1794.

MS. — In-folio. — 2 vol. — Bibliothèque de M. Jules Delecourt.

482. Paridaens. Journal du palais et historique (1785-1794).

MS. — Bibliothèques de MM. Letellier, Defuisseaux, Chalon, Rousselle et Jules Delecourt.

483. Mémoires historiques, depuis le commencement de l'année 1789 jusqu'à la paix de Lunéville (1801), par P.-P.-J. Harmignie.

MS. original appartenant à Mme veuve Harmignie, à Mons. — Bibl. de M. Jules Delecourt.

484. Analyse et extraits des articles du Moniteur universel relatifs à l'histoire de la Belgique, depuis l'ouverture de la convention nationale jusqu'à la mise en activité de la constitution de l'an III (du 20 septembre 1792 au 5 brumaire an IV).

MS. — In-folio. — 2 vol. — Bibl. de M. Jules Delecourt. — Ces extraits ont une grande importance. Ils renferment tout ce que contient le Moniteur universel, concernant la Belgique, pendant la période des deux invasions françaises. — Ils ont été faits par Ch. Delecourt.

485. De Saint-Hidulphe, de Chateaulieu et de la religion.

MS. XVIIIe $^2/_3$ siècle. — In-folio. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 6620.

486. Chest li déclarations d'aucuns joyaux demorez de très puissant prince Monsr le duc Guillaume de Bavière, conte de Haynau et de Hollande, appartenant à son testament, lequel furent pris en titre à Mons le 12e jour dou mois de march l'an mil IIII^c et dix-huyt.

MS. XVe $^1/_3$ siècle. — In-folio. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 17423.

487. Cy après sensieult la déclaration des gaiges de tous les officiers de Brabant, Flandre, Artois, Hainaut, Luxembourg,

Namur, Hollande, Zélande et autres pays de l'Empereur en ses pays d'en bas.

MS. — In-folio. — Bibl. publ. de Cambrai. — Ce recueil contient en outre une quantité de lettres écrites par les chefs de la rébellion des Pays-Bas.

488. Pièces diverses sur Mons et le Hainaut, comprenant entre autres un fragment d'une chronique commençant à Marguerite de Constantinople.

MS. — Bibl. de M. R. Chalon.

489. Histoire des choses plus mémorables, advenues depuis l'an onze cens XXX. Jusques à notre siècle. Digerées selon le temps et ordre qu'ont dominé les Seigneurs d'Enghien. . . . . par Pierre Colins. Mons, F. de Waudré. 1634. In-4°.

490. Documents concernant les placcards, l'inquisition et les troubles religieux dans les Pays-Bas et spécialement dans le comté de Hainaut, sous les règnes de Charles V et de Philippe II. Par Loin.

Bulletins de la commission royale d'histoire, 2e série, t. VIII.

491. Analectes Belgiques, ou recueil de pièces inédites, mémoires, notices, etc., concernant l'histoire des Pays-Bas; publié par Gachard. Bruxelles, 1830. In-8°.

492. Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique, par Gachard. Bruxelles, Hauman, 1833-35. In-8°, 3 vol.

493. Analectes historiques, par Gachard.

Bulletins de la commission royale d'histoire, 2e série, t. IV, VII, VIII, IX, XI, XII; 3e série, t. I.

494. Analectes pour servir à l'histoire des comtes et du comté de Hainaut, par Lacroix.

Bulletins de la commission royale d'histoire, t. VII, XI.

495. Calendrier général du gouvernement de la Flandre, du Hainaut et du Cambrésis, pour l'an 1763. Lille et Dunkerque. In-18.

496. Calendrier du Hainaut pour l'an 1747. Contenant un

état de la province d'Hainaut. Mons, Mathieu Wilmet (1746), In-12.

Consulter sur cette publication périodique, la Bibliographie montoise de M. Hip. Rousselle, n° 587, p. 412.

497. Le véritable almanach de Mons et du Hainaut. Mons, Em. Hoyois, (1848-1853). Pet. in-8°, 7 br.

498. Le Hainaut. — Souvenirs historiques.

Le Modérateur, journal de Mons, numéro du 19 décembre 1841.

499. Fastes belgiques. — Bataille de la Sambre.

Feuille de Mons, numéros des 20, 24, 27 juin 1806.

500. Sensuyt la rencōtre et decōfiture des Hennuyers faicte entre Sainct Pol et Betune et à la journée de fin faicte par nos gēs mis à fin et moult fort anoyez. Avec la summatiō d'Arras; et se chante sur le chant: Hélas je lay perdue celle q̄ jaymois tāt. On les vend a Paris en la rue Neufve Nostre Dame a lenseigne de lescu de France (J. Treppeul). Pet. in-8° goth. de 8 ff.

Pièce rare qui parait être de l'an 1522 environ.

501. Relation de la bataille de Seneffe, envoyée par M. le prince, le 12 août 1674.

MS. — In-folio. — 12 p. — Bibliothèque de M. Dusevel, à Amiens.

502. Expugnatio gallici exercitus vastissimis prope Castro-Montes muniti prœcipitiis per Ducem de Willahermosa unde quamprimum secutæ sunt liberatio Montium ab obsidione octo. Bruxelles, 1678. Pet. in-4°.

Poème latin.

503. Guerre des français contre l'Empereur, les princes de l'Empire, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande et le duc de Savoye, de 1688 à

MS. — Petit in-8° de 520 pp., orné de gravures et de portraits faits à la main. — On y trouve des descriptions de siéges de quelques villes du Hainaut. — Bibliothèque de M. R. Chalon.

504. Bataille de Fleurus, 1690.

MS. — In-folio, 16 pp. — Bibliothèque de M. Dusevel, à Amiens.

505. La bataille de Fleurus.

Musée des familles, t. XVIII.

506. Relation de la bataille de Saint-Denis, en 1696.

MS. — In-folio, 30 pp. — Bibliothèque de M. Dusevel, à Amiens.

507. Relation de la bataille de Malplaquet.

Niederlandische muséum, von d.r Ernst von Munich. — Carlsruhe, 1841.

508. Relation de ce qui s'est passé à la bataille qui s'est donnée le 11 septembre 1709, auprès de Mons. Paris. In-8°.

509. Extrait des lettres de M. le mareschal de Villars et de M. le maréchal de Boufflers, qui ont rapport à la bataille de Malplaquet, 1709.

MS. — In-fol. — Bibliothèque de M. Dusevel, à Amiens.

510. Lettre de son Altesse sérénissime le prince héréditaire de Hesse-Cassel, général de cavalerie, contenant un journal de sa marche depuis Tournai jusques devant Mons, et la relation de la bataille avec la suite. Écrite du camp devant Mons, le 14 septembre 1709. — La Haye, 1709. In-4°.

511. Recherches historiques sur les anciens hospices ruraux du nord de la France, par Jules Le Glay. Lille, 1858.

512. Ambassades du prince de Ligne en France, 1616, par Gachard.

Revue de Bruxelles, Octobre 1839.

513. Retour du corps de sainte Aldegonde, de Mons à Maubeuge, le 23 avril 1660, par M. Estienne.

Archives historiques du nord de la France, 2e série, t. IV.

514. Exécutions pour sorcellerie, à Melin, entre Ath et Enghien, en 1681.

Nouvelles archives historiques, par le baron de Reiffenberg, t. V.

515. Les Baudri de Roisin en Hainaut.

Nouvelles archives historiques, par le baron de Reiffenberg, t. V.

516. Notice historique sur la maison de Ligne, par H. Delestrées. — Paris, 1844. In-8°.

517. Mémoire historique de l'ancienne et illustre maison des seigneurs de Bazentin, de Montauban, de Hervilly, de Malapert. (Par le R. P. Rolland). Mons, Manceaux, 1860. In-4°.

518. Nombre des feux du comté de Haynnault (1612).

Revue d'histoire et d'archéologie, t. II.

519. Rôles des offices héréditaires de la cour des comtes de Hainaut, par Delmotte.

Archives du nord de la France, 1re série, t. II.

520. Coup d'œil sur l'État du Hainaut en 1632, publié par Pinchard.

Belgique comunale, 1848.

521. Livres et meubles du comte de Hainaut Guillaume IV. Mons, 1842. In-8°.

Publié par la Société des Bibliophiles de Mons, n° 12.

522. Lettres inédites de Philippe, comte de Lalaing, gouverneur capitaine-général et grand-bailli de Hainaut (1576 à 1579), par Diegerick.

Bulletins de la commission royale d'histoire, 2me série, t. VIII.

523. Lettres du sénéchal de Hainaut (Jean de Werchin).

Archives du nord de la France, 2me série, t. I, II.

524. Nouveau programme d'études historiques et archéologiques sur le département du nord, par Leglay. — Lille, Van Ackere, 1836. In-12.

525. Livre noir du pays et comté de Hainaut. Mons, Bocquet, 1790. In-8°.

526. Tableau de la souscription patriotique de la province de Hainaut. Mons, Lelong, 1790. In-4°.

IX. — Histoire des villes et des communes.

§ 1. — Généralités.

527. Recueil de notices et articles divers sur l'histoire de la contrée formant l'arrondissement d'Avesnes, par feu Lebeau, avec des notes par Michaux. 1859. Petit in-8°.

Ce volume contient entre autres les notices suivantes qui se vendent séparément :

1° Antiquités de l'arrondissement d'Avesnes ;
2° Bavai. Notice historique ;
3° Pont-sur-Sambre. Notice historique ;
4° Notice historique sur la terre d'Etrœungt ;
5° Id. du Sart-de-Dourlers ;
6° Id. de Solre-le-Château ;
7° Id. sur les évènements dont Avesnes a été le théâtre en 1814 et 1815.
8° Le pélérinage de Saint-Etton, à Dampierre;
9° Une ducace dans l'arrondissement d'Avesnes.

528. Guide complet du touriste, de l'archéologue, de l'industriel et du commerçant, etc. Histoire des villes d'Avesnes, Maubeuge, etc., des abbayes d'Hautmont et de Liessies, etc., par Piérart. Maubeuge et Paris, 1862. In-8°.

529. Promenades dans l'arrondissement d'Avesnes, par Madame Clément-Hémery, Valenciennes, 1829. In-12, 2 vol.

530. Notice sur différentes communes de l'arrondissement d'Avesnes, par Lebeau.

Archives du nord de la France, 2me série, t. v, vi.

531. Antiquités de l'arrondissement d'Avesnes, par Lebeau, avec des augmentations par Michaux. Avesnes, 1859. In-8°.

532. Recherches historiques sur les communes du canton de Boussu, par Debove. Boussu, 1862. In-12.

533. Note sur la petite ville de Braine-le-Comte et les villages de Braine-l'Alleud, Braine-le-Château et Wauthier-Braine, par Desmet.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 2me série, t. vi.

534. Le pays de Charleroi au point de vue historique, industriel et commercial, etc., par Piérard. Charleroi. In-8°.

535. Chimay et ses environs, poème en quatre chants, par Boëns. Mons, 1840. In-8°.

536. Chimay et Couvin, par M.elle Félicie De Narbonne.

Musée des familles, t. vii.

537. Recherches historiques sur les communes du canton de Dour, par A. Debove. Boussu, 1860. In-12.

538. Promenades aux environs de Péruwelz, par Ch. Damas Vincent. Péruwelz, 1846. Gr. in-8°.

539. Extraits concernant diverses communes du Hainaut : Quiévrain, Avesnes, Salain, Havré, Enghien, et d'autres.

MS. XVIII 1/3 siècle. — In-folio. — Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 6669.

540. Coup-d'œil géographique, statistique et historique sur le canton du Rœulx, par Th. Lejeune. Seneffe, 1853. In-8°.

§ 2. — ANOR.

541. Notice sur la commune d'Anor (arrondissement de Valenciennes).

Gazette de Mons, n° du 15 octobre 1843.

§ 3. — ATH.

542. La description de la ville d'Ath, contenant sa fondation . . . . . . aussy ses lieux et édifices publics, (par Jean Zuallart, mayeur d'icelle). Ath, 1610. Pet. in-8°.

543. Histoire de la ville d'Ath, par De Boussu. Mons, 1750. Pet. in-8°.

544. La ville d'Ath, son antiquité, son origine slave, ses monuments, etc., par Tespesius Dubiecki. Bruxelles, 1847. In-8°.

545. Histoire de la ville d'Ath, par Ed. Waltre. Tournai. Gr. in-8°.

546. Perception des redevances sur les moulins d'Ath, au profit du collége d'Adrien VI, à Louvain.

MS. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 19656.

547. L'académie de dessin d'Ath.

Revue de la numismatique belge, t. IV.

§ 4. — AVESNES.

548. Extraits de pièces concernant Avesnes.

MS. XVIIIe 2/3 siècle. — In-fol. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 6669.

549. Précis de l'histoire d'Avesnes, par Lebeau. Avesnes, 1835. In-8°.

550. Notice historique sur la terre et pairie d'Avesnes, par Michaux.

551. Chronologie historique des seigneurs d'Avesnes, par Michaux aîné. Avesnes, 1844. In-8°.

552. Erreurs sur Avesnes, par Lebeau.

Archives du nord de la France, t. IV.

553. Statuta ecclesiae collegiatae S^ti Nicolai de Avesnis, in Hannoniâ.

MS. XVIIIe siècle. — In-4°. — Bibl. publ. de Cambrai. — On y trouve une liste des chanoines de cette église, depuis le XVIe siècle jusqu'au XVIIIe.

554. Voyez n°s 527, 528, 529, 530, 531, 539.

§ 5. — BAVAI.

555. Bavai, Notice historique sur cette ville, etc. etc., par Lebeau et Michaux. Avesnes, 1839. In-8°.

556. Recherches sur Bavai, par Dubois.

Archives du nord de la France, 2me série, t. II.

557. Bavai. par Lebeau.

Archives du nord de la France, 2me série, t. V.

558. Voyez n° 527, 2°.

§ 6. — BAUDOUR.

559. Recherches historiques sur le village de Baudour, par l'abbé L.-A.-J. Petit, curé. Boussu, 1861. Pet. in-8°.

§ 7. BEAUMONT.

560. Description entière de la ville et comté de Beaumont, et par quelle manière elle est venue dans la maison de Croy avec les terres de Chimay, etc.

MS. — In-folio. — Copie ancienne. — Bibl. de M. Letellier. — L'original se trouve dans les archives de la famille de Caraman, à Beaumont.

561. Notice sur l'ancien château de Beaumont et la tour Salamandre, par A. Letellier.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. III.

§ 8. — BELOEIL.

562. Coup d'œil sur Belœil, (par le prince Ch. de Ligne). Belœil, 1781. In-8°. — Autre édition, 1786.

563. Belœil, château du prince de Ligne, par Dinaux.

Archives du nord de la France, 1re série, t. I.

564. Description de Belœil. Mons, Em. Hoyois, 1851. Pet. in-8°.

565. Pièces détachées sur Belœil, par Petit.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. III.

566. Lettre de M. Delaporte à Madame la marquise du Chateler au sujet des fêtes qui se sont données à Belœil, pendant le séjour de S. A. R. le duc Charles de Lorraine. Tournai, 1749. In-8°.

§ 9. — Binche.

567. Mémoire sur le domaine de Binche et ses dépendances.

MS. Première moitié du XVIIIe siècle. — In-folio. — Archives du royaume à Bruxelles, n.° 903.

568. Copie des conditions proposées et demandées à S. A. Louis de Bourbon, par les ecclésiastiques, magistrats, bourgeois et habitants de la ville de Binche, avec la réponse.

MS. — In-folio. — Papier. — Bibl. publ. de Mons.

§ 10. — Bois-Seigneur-Isaac.

569. Van de capelle van Bosch Isaac. Hier beghint de historie van den heiligen bloed van Bosch Isaac.

MS. XVIe 2/3 siècle. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 13.524.

570. Sequitur ipsa historia quae contigit, anno Domini M. CCCC.V in Hannoniâ, de antiquâ capella de Bosco Domini Isaac.

MS. XVIIe 2/3 siècle. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 8181.

571. Incipit prologus ad historiam Sanguinis miraculosi de Bosco Domini Isaac.

MS. XVIIe d/3 siècle. — In-folio. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 8149.

572. Histoire originale du Saint-Sang de miracle, arrivé au Bois-Seigneur-Isaac, le 5 juin 1405, par le P. Bernard. Namur, 1834. In-8°.

573. Epitaphium Domini Johannis Scoti, prioris ecclesiae de Bosco Domini Isaac.

MS. 1531. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 11,980.

§ 11. — Bouchain.

574. Histoire de la ville de Bouchain, capitale du comté d'Ostrevand, fondée l'an 691 ; par le P. Philippe Petit. Douai, Wion, 1659.

Une nouvelle édition a paru en 1861, à Douai.

§ 12. — Boussu.

575. Notice historique sur la commune, le château et les seigneurs de Boussu, par Warlomont. Tournai, 1857. In-8°.

576. Histoire de la commune de Boussu, par A.-C.-J. Wattiez. Boussu, 1858. In-8°. — Avec un supplément.

577. Notice historique sur le château de Boussu, par Wins.

MS. — In-4°. — Bibliothèque publique de Valenciennes, n° 634 du catalogue.

578. Château de Boussu, par Dinaux.

Archives du nord de la France, 1re série, t II.

579. Vieux château de Boussu, par Dinaux.

Archives du nord de la France, 3me série, t. IV.

580. Visite à la chapelle seigneuriale des anciens comtes de Boussu, (par A. De Bove).

Gazette de Mons, n° du 23 août 1852.

581. Boussu en Hainaut, pairie du comté de Namur, par L. Devillers.

Annales du Cercle archéologique de Mons. t. II.

582. Boussu et Boussoit, guerre de 947 et 975, (par Wattier). Boussu, 1857. In-8°.

583. Les anciens fiefs de Boussu, par Wattier. In-8°.

584. Voyez n° 532.

§ 13. — Braine-le-Comte.

585. Missel précédé d'un obituaire des curés de Braine-le-Comte.

MS. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 19,389.

586. Voyez n° 533.

§ 14. — Bray.

587. Notice sur le village de Bray, par Lejeune.

Annales du Cercle archéologique de Mons. t. II.

§ 15. — Cambron.

588. Historiæ Camberonensis pars prior. Authore R. D. Antonio Le Waitte. Paris, 1672. In-4°. *A la suite :* Divæ Lumbisiolanæ beneficia, recensita et descripta, à domino Antonio Le Waitte.

589. Historiæ Camberonensis pars altera. Authore R. D. Antonio Le Waitte. Paris, 1673. In-4°.

590. Abbaye de Cambron.

Archives du nord de la France, 2me série, t. II.

591. Abbatum Camberonensium series. (Terminée à l'an 1614).

MS. XVIIe d/3 siècle. — In-4°. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 85690.

591 bis. Voyez n° 60.

§ 16. — Charleroi.

592. Mémoire de ce que l'on demande pour éclaircissement sur l'histoire de la ville et forteresse de Charleroy.

MS. XVIIIe 2/3 siècle. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 6628.

593. Fastes belgiques. Notice sur Charleroi, chef-lieu du troisième arrondissement du département de Jemmape.

Feuille de Mons, n° du 17 juin 1806.

594. Notice sur la ville de Charleroy, par R.-J. Prunieau, maire de cette ville. Mons. Hoyois, 1816. In-8°.

595. Résumé de l'histoire de Charleroy. Mons, Em. Hoyois, 1850. In-8°.

596. Recherches historiques sur le village de Charnoy, berceau de la ville de Charleroi; par A. Piérard. Charleroy, 1855. In-8°.

597. Charleroi ancien et moderne. (Par Habart).

Revue industrielle du district de Charleroi, nos des 31 août; 7, 14, 21, 28 septembre; 5, 12, 19, 26 octobre 1862.

598. Priviléges de la ville de Charleroy. In-folio.

On lit au bas de la dernière page : « Concordat test. G. Tolbecque Greffier de Charleroy 1736. »

599. Discours sur le siége de Charleroy (l'an 1672).

MS. XVIIe d/3 siècle. — In-4°. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 17294.

600. Notice sur le siége de Charleroi en 1693, par F. Isaac. Charleroi, 1853. In-8°.

601. Une page de l'histoire de Charleroi, par F. Isaac. Charleroi, 1853. In-8°.

602. Égalité, liberté. Couplets sur la prise de Charleroy, par un citoyen de commune affranchie, dédiés à l'assemblée populaire de cette commune.

603. Une excursion sur le boulevard de l'Entre-deux-Villes, à Charleroi, (par l'abbé Piérard). Charleroi, 1855. In-8°.

603 bis. Voyez n° 534.

§ 17. — Chimay.

604. Chronique de Chimay, par Le Tellier, doyen du chapitre de cette ville.

MS. — Bibliothèque du prince de Chimay.

605. Sur Chimay.

Archives du nord de la France, 1re série, t. IV.

606. Liste des comtes de Chimay.

MS. XVIe d/3 siècle. — Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 6161.

607. Reliefs de Chimai.

MS. — Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 12503.

608. Decani ecclesiæ collegiatæ sanctæ Monegundis-Chimacensis in Hannonia diocesis Leodiensis. Par Foppens.

MS. XVIIIe 2/3 siècle. — In-folio. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 16632.

609. Notice sur Chimay. In-4°.

Il a été tiré 150 exemplaires de cette notice.

609 bis. Voy. nos 535 et 536.

§ 18. — Condé.

610. Histoire de Condé. (Par le maréchal duc de Croy).

MS. XVIIIe siècle. — In-folio. — Bibliothèque publique de Valenciennes, nº 567 du catalogue. — Une copie de ce manuscrit se trouve dans la bibliothèque de M. Napoléon Navez, à Mons.

611. Relation du siége de Condé et de ce qui s'y est passé en l'attaique et deffence d'icelle par le roy de France avecqz trois corps d'armée séparées dont l'investiture ce fist le 16e d'avrille 1676 et dura jusqu'au 26 du mesme mois en touttes ses remarques.

MS. — In-4º. — Bibl. publ. de Mons.

A la page 115 se trouve : la relation de la prise et journée fatale de Valenchiennes (en 1677) relatée par un bourgeois d'icelle ville, en copie de sa lettre.

§ 19. — Dour.

612. Les protestants à Dour, en Hainaut, par Pinchart.

Messager des Sciences historiques. Gand, 1848.

612 bis. Voyez nº 537.

§ 20. — Denain.

613. Armoiries et quartiers des dames du chapitre de Sainte-Renfroie à Denain, 1240-1766.

MS. — Bibl. publ. de Mons. — Bibl. royale de Bruxelles, nº 19524.

§ 21. — Enghien.

614. Histoire des choses plus mémorables advenues depuis l'an 1130, digérées selon le temps et ordre qu'ont dominé les seigneurs d'Enghien, terminez ès familles de Luxembourg et de Bourbon. Par P. Colins. Mons, 1634. In-4º. — 2me édition. — Tournai, 1643.

615. Recueils divers et curieux de Colins en son histoire d'Enghien.

MS. 1593. — In-8º. — Bibliothèque royale de Bruxelles, nº 4538.

616. Villa Angiana, vulgo het perc van Anguien. Amst., Visscher. Petit in-folio, obl. figures de Romain de Hooghe.

617. Notice historique sur la ville d'Enghien.

MS. XVIIIe siècle. — In-folio. — Archives du royaume, à Bruxelles, nº 929.

618. Histoire de la ville d'Enghien.

MS. — Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 21039. — Une copie de ce manuscrit se trouve dans la bibliothèque de Mr Jules Delecour

619. Domini Angiæ. (Les seigneurs d'Enghien)

MS. XVIe $^{d}/_{3}$ siècle. — Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 6155.

620. Genealogia dominorum terræ Angiensis e chronico et menologio domûs carthusiæ. Par Arnold. Becksens.

MS. XVIIe $^{2}/_{3}$ siècle. — Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 13753.

621. Mænologium Carthusiae capellae Angiæ, ab anno 1390, usque ad annum 1634.

MS. XVIIe $^{2}/_{3}$ siècle. — In-folio. — Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 13754.

622. Chronica domus capellœ beatissimœ semper virginis Mariæ, ordinis cartusiensis, diocesis cameracensis, juxta Angiam in Herne.

MS. — In-folio. — Bibl. publ. de Mons, n° 4589 de l'inventaire. — Cette chronique est précédée d'une généalogie des seigneurs d'Enghien.

623. L'ancien parc d'Enghien. Par Dinaux.

Archives du nord de la France, 3me série, t. II.

624. Escalade de la ville d'Enghien en 1580. Par Schayes.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. VII.

624 bis. Voyez n° 539.

§ 22. — ESTINNES.

625. Notice historique sur une commune (les Estinnes), du département de Jemmapes, célèbre dans le moyen-âge, et tombée depuis dans le plus profond oubli. Lue à la Société philomatique.

Feuille décadaire du département de Jemmapes, n° du 14 fructidor an VIII.

626. De conciliis Leptinensibus, prope Binchiam et Laubiacem abbatem. (*Sic.*)

MS. XVIIIe $^{2}/_{3}$ siècle. — In-folio. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 7080.

627. Dissertation historique et critique sur deux conciles nationaux, l'un nommé de Germanie, tenu en 742, le second au palais royal de Lestines en 743. (Par Amand).

MS. original. — In-4°. — Bibl. publ. de Mons. — Copie. — Bibliothèque de M. H. Rousselle.

628. Recherches sur la résidence des rois franks aux Estinnes. Par Théophile Lejeune.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XIV.

§ 23. — FONTENELLE.

629. Chronicon Fontinellense commemoratio genealogiae Arnulphi episcopi et Waudregisili nepotis ejus.

MS. XVIIe 2/3 siècle. — Bibl. royale de Bruxelles, n°s 7818 et 7820.

630. Gesta abbatum Fontanellensium usque a 832. Appendix ann. 834-850. — Publié dans le recueil de Pertz, t. II.

§ 24. — FONTAINE-L'ÉVÊQUE.

631. Record de la justice de Fontaine-l'Évêque de la mouvance de Liége.

MS. XVIIe 1/3 siècle. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 12698.

§ 25. — GOZÉE (Abbaye d'Alne, à).

632. Histoire de l'abbaye d'Aulne, ses prospérités, ses défaillances et ses revers, par Lebrocquy. Bruxelles, Decq, 1862. In-12.

633. Chronique de l'abbaye d'Aulne.

MS. — Bibl. de M. Piérart, Notaire à Thuin.

634. L'abbaye d'Aulne. Par Em. Dusillion.

Annales du Hainaut, journal de Mons, n° du 14 avril 1838.

635. Liste des abbés d'Aulne.

MS. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 18666.

635bis. Voyez n°s 56, 57, 58.

§ 26. — HASNON.

636. Historia Hasnoniensis monasteri, auctore Tomello.

MS. — In-4°. — Bibl. de M. H. Rousselle.

637. Auctarium Hasnoniense à 610-1069-1149.

Publié dans le recueil de Pertz, t. VI.

638. Trespas et élection des abbés de Hasnon, commenchant à la mort de D. Pierre Blondeau en l'an 1602, finissant le 4 janvier 1655.

MS. autographe de Simon Leboucq. — In-8°. — Bibl. publ. de Mons.

§ 27. — Havré.

639. Description de l'assiette, maison et marquisat d'Havré. Mons, Michel, 1606. In-12.

640. Pièces concernant Havré.

MS. xviiie 1/3 siècle. — In-folio. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 6669.

641. Voyages autour de Mons. Havré. (Par Ch. De Bettignies).

Gazette de Mons, n° du 20 juin 1859.

641 bis. Voyez n° 539.

§ 28. — Hollain.

642. Notice historique sur la commune de Hollain. Par Lecouvet.

Messager des Sciences historiques de Belgique. Gand, 1853.

643. Les sorcières de Hollain. Par Lecouvet.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. ii.

§ 29. — Howardries.

644. Notice historique sur Howardries, son église, et la famille du Chastel de la Howardries. Par Lecouvet.

Messager des Sciences historiques. Gand, 1857.

§ 30. — Hyon.

645. Notice sur le village d'Hyon. Par Ch. Rousselle.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. i.

§ 31. — Leuze.

646. Histoire de la ville de Leuze, depuis la fondation de son abbaye jusqu'à l'an 1838. Par J.-B. F(lamme). Tournai, 1838. Pet. in-8°.

647. Recueil d'actes divers concernant la seigneurie de Leuze, etc.

Archives du Royaume, à Bruxelles, n° 393.

648. Documents divers (originaux) sur l'ancienne seigneurie de Leuze et l'administration municipale de cette ville pendant la révolution française.

MS. — Bibliothèque de M. Charles Duvivier, avocat, à Bruxelles.

649. Compte des mortemains de la seigneurie de Leuze pour l'année 1777.

MS. — Bibliothèque de M. Charles Duvivier, avocat, à Bruxelles.

650. Compte des casuels de la baronie de Leuze pour l'année 1787.

MS. — Bibliothèque de M. Charles Duvivier, avocat, à Bruxelles.

651. Obituaire du chapitre de Leuze.

MS. xve siècle. — Bibl. de M. Charles Duvivier, avocat, à Bruxelles.
Cet obituaire, d'une belle écriture, se trouve ajouté à un texte très pur et très complet du martyrologe d'Usuard, datant du xiiie siècle. — Ce manuscrit grand in-folio contient en outre le numéro suivant :

652. Les actes de répartition des biens et revenus du chapitre de Leuze entre les chanoines prébendiers, de l'an 1436 à l'an .

MS. — Écriture de l'époque. — Bibliothèque de M. Charles Duvivier, avocat, à Bruxelles.

653. Correspondance inédite de J.-B^te Grammaye, doyen du chapitre de Leuze. In-folio.

Copie. — Bibliothèque de M. Charles Duvivier, avocat, à Bruxelles.

654. Extraits des registres aux délibérations du chapitre de Leuze, de 1518 à 1707.

MS. xviiie siècle. — Bibliothèque de M. Charles Duvivier, avocat, à Bruxelles.

655. Recueil de chartes, titres, documents, etc., concernant la ville de Leuze et ses environs, de l'an 802 à nos jours. In-fol. 2 vol.

MS. — Copie. — Bibl. de M. Charles Duvivier, avocat, à Bruxelles.

656. Relation latine de l'incendie de la villle de Leuze, le 2 juillet 1741.

MS. — Bibliothèque de M Derie, doyen de Leuze.

657. Incendie de la ville de Leuze, le 2 juillet 1741.

Producteur de Leuze, 26 août et 2 septembre 1855.

658. Archives de la Société de Saint-Martin, à Leuze.

MS. — Bibliothèque de M. A. Walmer, banquier, à Leuze.

659. Archives de la Société de Saint-Sébastien, à Leuze.

MS. — Bibliothèque de M. A. Walmer, banquier, à Leuze.

660. Inventaire de tous les objets se trouvant dans les églises de Leuze et les maisons des chanoinesses en l'an VI de la république.

MS. — Bibliothèque de M. Charles Duvivier, avocat, à Bruxelles.

661. Notes pour servir à l'histoire de la chapelle du Vieux-Leuze.

MS. — Bibliothèque de M. Derie, doyen de Leuze.

§ 32. — Liessies.

662. Libellus chronicorum monasterii Lætiensis (Liessies) a primis fundamentis, una cum lamentabile Galliorum vastatione, quæ facta est post decessum Ludovici pii.

MS. xviie d/3 siècle. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 3755. — Publié par de Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire du Hainaut*, t. vii.

663. Notice ou table des titres diplomatiques du monastère de Liessies. — De domo Lætiensi monasterii sancti Lamberti. — Indication des bulles papales, des chartes, etc., concernant ce monastère, jusqu'en 1237.

MS. xvie 2/3 siècle. — In-4°. — Bibl. royale de Bruxelles, n.° 7437. — Publié par de Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire du Hainaut*, t. vii.

664. Monasterii Lætiensis (Liessies) privilegia.

MS. xviiie 2/3 siècle. — In-folio. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 8574.

665. Liber statutorum Lætiensis.

MS. xviie siècle. — In-12. — 90 ff. — Bibl. publ. de Valenciennes, n° 280 du catalogue descriptif.

666. Bulla Pauli III et particulares consuetudines monasterii Lætiensis.

MS. — Bibl. publ. de Douai, n° 777.

667. Fundatores religiosorum ordinum in ecclesia Lætiensi (Liessies).

MS. xviie d/3 siècle. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 6189.

668. Lætiensis ecclesiæ cimeliarchium incomparabili sanctissimarum reliquiarum Salvatoris..... etc. Par Brasseur. Mons, Jean Havart, 1645. In-12.

668 bis. Voyez nos 71, 72, 131, 528.

§ 33. — LOBBES (abbaye de).

669. Historia cœnobiarchiae Lobiensis, anno salutis 636. Per Franciscum de Bar.

MS. XVI d/3 siècle. — In-folio. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 7745. — Publié par Pertz, Monumenta Germaniæ historica, t. IV.

670. Historia Lobiensis monasterii.

MS. — In-4°. — Bibl. d'Arras, n° 767. — Ce manuscrit semble composé au XVIe siècle; il contient au commencement des raisonnements philosophico-religieux.

671. Sur l'abbaye et l'église paroissiale de Lobbes. Par Schayes.

Messager des Sciences historiques de Belgique. Gand, 1835.

672. Une visite à Lobbes (Hainaut). Par A. Borgnet.

Revue nationale, 1842. t. VI.

673. L'ancienne abbaye de Lobbes. Par Théophile Lejeune.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. II.

674. Fundatio coenobiarchiae Lobbiensis a sancto Landelino.

MS. XVIIe 2/3 siècle. — In-folio. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 7746.

675. Chronicon Lobbiense, Folcuini abbatis.

MS. XVIIe 2/3 siècle. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 7816. — Publié par Pertz, *Monumenta Germaniae historica*, t. IV. — Voyez aussi dans Pertz, t. I.

676. Gesta abbatum Lobiensium.

MS. — Bibliothèque publique d'Amiens, n° 499. — C'est la chronique de l'abbé Folcuin, imprimée dans le *Spicilegium* de d'Achery, 1re éd., t. VI, pp. 541 à 588; 2e éd., t. II, pp. 730-759.

Il y a de plus dans ce manuscrit 32 pages qui traitent des différentes fondations faites en faveur de l'abbaye.

677. Breve chronicon Lobiense.

Cette chronique va de 418 à 1641 : elle a été imprimée dans le *Thesaurus novus anecdotorum*, par Martène et Durand, t. III, pp. 1410 et suiv.

678. Arbor virorum illustrium caenobii Lobbiensis.

MS. XVIIe $^{2}/_{3}$ siècle. — In-folio. — Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 7817.

679. Chartes de l'ancienne abbaye de Lobbes.

MS. XVIe $^{d}/_{3}$ siècle. — In-folio. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 7078.

680. Pièces concernant l'abbaye de Lobbes.

MS. XVIIIe $^{2}/_{3}$ siècle. — In-folio. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 16630. — Ces pièces sont datées du 22 mars 1720.

681. Institutio supplicationum generalium quæ vulgò *Bancruces* vocantur ad limina Apostolorum, et earum translatio ad ecclesiam monasterii S. Petri Lobbiensis apostolicæ sedi immediate subjecti. Montibus, ex typographiâ Laurentii Preud'homme, 1706. In-fol. placard.

681 bis. Voyez n° 73.

§ 34. — Maroilles.

682. Chronologie historique des abbés de Maroilles, en Hainaut. (Par Michaux). Avesnes. In-12.

683. Episodes de l'histoire de l'abbaye de Saint-Humbert de Maroilles, en Hainaut. Par Michaux, aîné. Le Quesnoy. 1854. In-8°.

683 bis. Voyez n°s 74, 75, 131.

§ 35. — Maubeuge.

684. Recherches historiques sur Maubeuge, son canton et les communes limitrophes, avec des notes sur les villages de l'ancienne prévôté de cette ville, etc. Par Z. Piérart. Maubeuge et Mons, 1851. In-4°.

685. Liste des prévôts et gouverneurs des ville et prévôté de Maubeuge. Par Estienne.

Archives du nord de la France, 3me série, t, II.

686. Relation du blocus de Maubeuge et de la bataille de Wattignies. Par Z. Piérart. Avesnes, 1844. In-12.

687. Une fête républicaine à Maubeuge.

Archives du nord de la France, 2me série, t. IV.

688. Fragment du siége de Maubeuge, en 1815.

Archives du nord de la France, 3me série, t. II.

689. Comptes du chapitre de Maubeuge. 1398.

Archives historiques du nord de la France, 2me série, t. IV.

690. Chasuble de sainte Aldegonde à Maubeuge. Par l'abbé Bulteau.

Archives du nord de la France, 3me série, t. III.

691. Quartiers généalogiques des dames abbesses et chanoinesses du chapitre de sainte Aldegonde à Maubeuge, depuis l'an 1430 jusqu'à l'année 1707; par E. A. H. C. et E de S. S.

MS. — In-folio. — Bibl. royale de Bruxelles, nº 19534. — Supplément depuis 1712 jusqu'en 1780, Bibl. royale de Bruxelles, nº 19604.

691 bis. Voyez nos 55, 76, 528.

§ 36. — Mesvin.

692. Notice sur le village de Mesvin. Par Ch. Rousselle.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. II.

§ 37. — Mons.

693. Jacques de Guyse. Extrait de ses annales du Hainaut, en ce qui concerne la ville de Mons.

MS. — Bibl. royale de Bruxelles, n.º 21036.

694. Mons Hannoniæ metropolis, interjecta Comitum Hannoniæ Chronologia brevi, usque ad Philippum secundum. Auctore N. de Guise. Cameraci, 1621. Pet. in-4º.

695. Histoire de la ville de Mons, ancienne et nouvelle. Par Gilles-Joseph De Boussu. Mons, J.-N. Varret, 1725. In-4º.

Cet ouvrage est orné de trois planches.

695 bis. De Boussu. Histoire de la ville de Mons.

MS. — Bibl. royale de Bruxelles, nº 21380. — Chirotype rempli de notes.

696. Arrangement des matières les plus curieuses de cet ouvrage selon l'ordre des années pour faciliter ceux qui voudront apprendre l'histoire. (Par Gilles de Boussu).

MS. autographe. — Bibl. de M. Houzeau de Le Haie. — M. Hippolyte Rousselle possède une copie de ce résumé chronologique de l'Histoire de Mons, lequel se termine à l'année 1724.

697. Suitte annalise de l'histoire de Mons, contenant tout ce

qui est arrivé de plus curieux depuis l'année 1725 jusqu'en 1754. (Par Gilles De Boussu.)

MS. autographe. — Bibl. de M. Houzeau de Le Haie. — MM. Chalon, Letellier et Hippolyte Rousselle possèdent des copies de ce manuscrit.

698. Le petit tableau de la ville de Mons, capitale du Hainaut autrichien ; des mœurs et caractères de ses habitans, suivi de la fondation de ses maisons religieuses. (Par l'abbé Fonson.) — (Mons, Beugnies,) 1784. Pet. in-8°.

699. Mons, sous les rapports historiques, statistiques, de mœurs, usages, littérature et beaux-arts. Par F. Paridaëns. Mons, 1819. In-8°.

700. Résumé de l'histoire de Mons. Par Louis Fumière. Mons, Hoyois, 1829. In-12.

L'auteur n'a publié que la première partie de ce résumé.

701. Coup d'œil sur l'histoire de Mons (ancienne et moderne).

L'Observateur du Hainaut, n° du 28 février 1830.

702. Recherches historiques dédiées aux habitants de la ville de Mons. Par Gustave de Patoul Fieuru. Mons, V.e Piérart, 1855. In-8°.

703. Manuscrits originaux de M. le pensionnaire Pierre Leduc sur l'histoire de la ville de Mons.

MS. XVIe siècle. — In-folio. — Bibl. publ. de Mons.

704. Varia, concernant Mons.

MS. XVIe siècle. — In-folio. — Sans titre. — Bibl. publ. de Mons.

705. Analectes montois, t. I, contenant :

1° Capitulation de Mons, 1572 ;

2° Journal du siége de Mons, de 1691 ;

3° Id. de 1709 ;

4° Mémoire de ce qui est arrivé dans les Pays-Bas depuis la mort de l'empereur Charles VI, arrivée le 20 octobre 1740.

5° Journal du siége de Mons, en 1746 ;

6° Pasquinades sur la guerre de 1757 ;

7° Mémorial du distributeur de Sainte-Waudru, Ch. Lemayeur, de 1777 à 1794.

8° Liste des grands baillis du Hainaut et des conseillers en la Cour.

9° Liste de plusieurs fonctionnaires et notes sur quelques institutions et corporations de la ville de Mons;

10° Liste des musiciens de la musique turque.

MS. — In-folio. — Bibl. de M. Jules Delecourt.

706. Analectes montois, t. II, (pièces détachées).

MS. — In-folio. — Bibl. de M. Jules Delecourt.

707. Analectes montois, par L. Devillers.

Extraits des Annales du Cercle archéologique de Mons.

708. Pages détachées des annales de la ville de Mons.

Gazette de Mons, n° du 1er octobre 1860.

709. Collection de vues prises dans l'ancienne enceinte et dans les environs de la ville de Mons; dessinées et lithographiées par G. Lheureux. Mons, Hoyois, 1826. Obl. (Avec des notices historiques par A. Demarbaix).

710. Vues de Mons et de ses environs. Lithographiées par Wauquière. Mons, 1829-1830.

Ce recueil qui est devenu rare, se compose de 26 vues. — Voyez Bulletins des séances du Cercle archéologique de Mons, à la date du 22 septembre 1861.

711. Album pittoresque de Mons.

Cet album contient sept vues lithographiées, rehaussées par différentes teintes, dessinées et publiées par J. Hoolans-Mahieu.

712. — The geography and history of Mons: or a description etc., etc., by John Gregory. Edimbourg, 1709. In-4°.

Voyez Bulletins du Bibliophile belge, t. I.

713. Description de la ville de Mons, en 1725.

Gazette de Mons, n° du 23 mai 1852. — Extrait de l'Almanach de Milan, imprimé à Bruxelles, en 1725.

714. Souvenirs d'un voyage en Belgique. Mons.-Jemmapes.

Le Modérateur, n° du 29 janvier 1841.

715. Voyages de découvertes dans l'intérieur de la ville de Mons.

Le Hainaut, nos des 28-29 mai, 19, 27 juin et 6 juillet 1849.

716. Les fortifications de Mons.

Gazette de Mons, n° du 1 mai 1856.

717. Des fortifications de Mons en 1746. Par Ch. De Bettignies.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. II. — Cette notice est accompagnée d'un plan de cette ville.

718. Une dernière promenade sur les remparts de Mons. (Par Ch. De Bettignies).

Gazette de Mons, n° du 8 novembre 1861.

719. Les rues de Mons. (Par H. Delmotte).

MS. — Bibl. de MM. Chalon, H. Rousselle et Delmotte.

720. Origine de la rue des Juifs, à Mons.

Gazette de Mons, n^os^ des 30 août et 4 septembre 1856.

721. Une promenade au Parc.

Le Dragon, n° du 24 septembre 1825.

722. La place Saint-Jean, la place Verte, le Parc.

Annales du Hainaut, journal de Mons, n° du 18 mars 1838.

723. Vieilles enseignes à Mons. (Par L. Devillers.)

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. II.

724. Recherches sur les enseignes de Mons, au XVIIIe siècle.

Gazette de Mons, n° du 1 mai 1858.

725. Copie des priviléges des bourgeois de Mons, 1428.

MS. — In-folio. — Papier. — Bibl. publ. de Mons.

726. Calendrier historique ou Éphémérides de Mons et d'autres lieux des Pays-Bas, pour les années 1486 à 1495.

MS. XVe d/3 siècle. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 12177.

727. Mons, pendant l'occupation française de 1691 à 1697. (Par Ch. Rousselle).

Le Constitutionnel, journal de Mons, n^os^ des 14-15, 16, 17, 18 et 20 décembre 1856. (Tiré à part.)

728. Histoire de nostre temps (XVIIe siècle), arrivées à Mons en Hainaut. Par Sacré, moine de l'abbaye de Saint-Denis-en-Brocqueroye.

MS. — In-4°. — Bibl. de M. Delmotte.

729. Mons, sous le rapport religieux pendant le XVIIIe siècle. (Par Ch. De Bettignies).

Gazette de Mons, n^os^ des 26 août, 9 et 30 septembre 1861.

730. Discours sur l'état présent de la ville de Mons, fait en l'an 1703, faisant mention du pied à prendre pour former un règlement en conséquence duquel les créanciers pourront tirer payement de leurs rentes, lequel a été présenté au roy.

MS. — In-folio. — Bibl. de M. Jules Delecourt.

731. Chronique concernant la ville de Mons, commençant en 1734 et finissant en 1747.

MS. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 21038. — Une copie de ce manuscrit se trouve dans la bibliothèque de M. Jules Delecourt.

732. Mémoire sur l'histoire de Mons, depuis le 7 juillet 1739, jusqu'au 6 juin 1746;

Idem pour les années 1746, 1747, 1748, 1749, où est comprise l'histoire de cette ville depuis sa prise par les Français, jusqu'à sa reddition et entière évacuation des Français le 24 février 1749;

Idem depuis le 1.er mars 1749 jusques compris 1771.

MS. — Gr. in-8°, 3 vol. — Bibl. publ. de Mons. — Des copies de ce manuscrit se trouvent dans les bibliothèques de MM. H. Rousselle et H. Delmotte.

733. Mons sous le règne de Marie-Thésèse, impératrice d'Allemagne. 1740-1780. (Par Ch. De Bettignies).

Gazette de Mons, n.os des 19, 26 septembre; 3, 10, 17, 24 et 31 octobre; 7, 14 et 21 novembre; 12 et 26 décembre 1859; 2, 9, 23 et 30 janvier 1860.

734. Septième livre de divers mémoires journaliers fort curieux (concernant Mons), depuis le 1.er mai 1745 jusque le 1.er mars 1748.

MS. — In-4°. — Bibl. publ. de Mons.

735. Recueil des résolutions des conseils de ville et assemblées d'État en la ville de Mons, de 1750 à 1759.

MS. — In-4°. — Bibl. de M. Delmotte.

736. Souvenirs du gouvernement autrichien à Mons. Par Delmotte.

Les hommes et les choses du nord de la France. Valenciennes, 1829.

737. Souvenirs de la révolution des patriotes à Mons, (1787-1790). Par F. Hachez. Mons, Manet, 1855. Pet. in-8°.

738. Souvenirs de l'histoire de Mons depuis 1787 jusqu'à 1843. (Par N.-J. Descamps).

MS. — In-folio. — Bibl. de M. H. Rousselle.

738 bis. Voyez n° 483.

739. Mons, pendant la première invasion républicaine, 1792-1793. Par Alexandre Wauquière.

Le Constitutionnel, journal de Mons, n.os des 4, 5-6, 8, 10, 11, 14, 15-16, 19-20, 23, 24, 28, 29 et 31 août; 1, 4, 5, 8, 11 et 12 septembre 1855. (Tiré à part).

740. Mons, depuis la seconde invasion républicaine jusqu'au consulat. 1794-1799. (Par Ch. Rousselle).

Le Constitutionnel, journal de Mons, n.os des 17-18, 24-25, 31 août; 7-8 septembre 1862. (Tiré à part).

741. Annales montoises du XIXe siècle. (Par Ch. Rousselle).

Le Constitutionnel, journal de Mons, n.os des 29-30 septembre; 6-7, 13-14, 17, 20-21, 24, 27-28 et 31 octobre; 3-4, 10-11, 17-18 et 24-25 novembre; 1-2, 8-9, 15-16 et 22-23 décembre 1861; 1.er janvier 1862. (Tiré à part).

742. Journal de M. Durieux, échevin de la ville de Mons, et intendant de M. le prince de Chimay.

MS. — Bibl. de M. Jules Delecourt. — C'est un récit de ce qui s'est passé pendant les mois de février, mars et avril 1814, principalement au point de vue des logements militaires.

743. Mons en 1830. (Par Ch. De Bettignies).

Gazette de Mons, n° des 24, 25, 26 et 27 septembre 1860.

744. Journal de ce qui s'est passé à Mons, du 19 octobre 1831 jusqu'au mois de juin 1832. Par Delmotte.

MS. — Bibl. de M. Jules Delecourt.

745. Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Mons. (1837-1863). In-4°.

Publication annuelle.

746. Bulletin communal de la ville de Mons. (1861-1863). In-8°.

Publication périodique.

747. Éphémérides montoises. (Par Adolphe Mathieu).

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Mém. et publ., 1re s., t. IX.

748. Registre contenant les résolutions et sentences criminelles des exécutés et bannis pour cause de la surprinse de la ville de Mons, advenue le XXIIIe jour de may 1572 et adhérence aux ennemis.

MS.—In-f°.—Archives de l'État, à Mons.—Copie.—Bibl. de M. R. Chalon.

749. Siége de Mons par les Espagnols, en 1572. (Par Alphonse Rousselle).

Le Constitutionnel, journal de Mons, n°s des 19-20, 21, 22, 24, 25, 26-27 et 30 septembre 1858. (Tiré à part.)

750. Lettres de M. Mondoucet au roi Charles IX, relativement au siége de Mons, par le duc d'Albe, en 1572.

Bulletins de la commission royale d'histoire, 2me série, t. v.

751. Une succursale du tribunal de sang. Par Altmeyer. Bruxelles, 1853. In-8°.

752. Une exécution en 1573. Histoire du temps de la prise de Mons par Louis de Nassau en 1572. Par A. Loin. Jemmapes, 1851. In-8°.

753. La conspiration du seigneur de Vallières. Mons, 1578. Par Arsène Loin.

Revue trimestrielle, 18me vol., 1858. In-8°.

754. Marguerite de Valois à Mons. (Par Ch. Rousselle).

Le Constitutionnel, journal de Mons, n°s des 12, 16 et 17 octobre 1855. (Tiré à part).

755. La peste de 1615 et la chapelle de Saint-Roch, à Mons. Par F. Hachez. Mons, Manet, 1853. In-8°.

756. Marie de Médicis à Mons.

Le Constitutionnel, journal de Mons, n°s des 13, 14 et 15 novembre 1856.

757. Séjour de Marie de Médicis à Mons, du 27 juillet au 12 août 1631. Par L. Devillers.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XIV.

758. Entrée solennelle à Mons de Ladislas Jaunart, archevêque de Cambrai. Par A. Liénard.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. II.

759. Albert et Isabelle, à Mons.

Archives du nord de la France, 2me série, t. I.

760. Journal du siége de Mons. Metz, 1691. In-12.

Réimprimé dans les Archives du nord de la France et du midi de la Belgique, 3me série, t. IV, et dans le *Constitutionnel* de Mons, n° du 22 mars 1853.

761. An impartial account of the late famous siege and most noble defence of the city of Mons, being a summary relation of all the particular saillies, assauts, attacks, etc., etc. London, printed for Richard Waterton, 1691. In-4°.

762. Almanach du siége de Mons pour l'année bisextile 1692. Rouen. In-4°.

763. Siége de Mons, en 1691. (Mons. Em. Hoyois). In-8°.

764. Capitulation accordée par S. M. très-chrétienne, aux États, Conseils, Magistrat et Communautés de la ville de Mons. Mons, E. De Laroche, 1691. In-4°.

765. Une lettre de Racine. Au camp devant Mons, 3 avril 1691.

Gazette de Mons, n° du 29 octobre 1859.

766. Lettre écrite de Paris, au sujet du siége et de la prise de Mons. Cologne, 1691. In-12.

767. Les sensibles regrets du duc de Savoie d'avoir quitté le parti de la France, et les plaintes qu'il fait à l'empereur, au roi d'Espagne, aux Hollandais et au prince d'Orange, et dans la misère où ils l'ont réduit et abandonné; avec la déroute du prince d'Orange, sur son char renversé en s'en retournant honteusement de devant le siége de Mons. Troyes, 1691. In-4°.

768. Lettre du Roi, écrite à monseigneur l'archevêque de Paris, pour faire chanter le *Te Deum* en l'église de Notre-Dame, en action de grâces de la réduction de la ville de Mons en Haynaut à l'obéissance de Sa Majesté. (20 avril). Paris, 1691. In-4°.

769. Explication du feu d'artifice dressé devant l'hôtel-de-ville de Paris, par l'ordre de MM. les prévot des marchands et échevins de la ville de Paris, le 25 avril 1691, pour la réduction de la ville de Mons en Haynaut. In-4°.

770. Relation des réjouissances qui se sont faites à Châtillon-sur-Seine, pour la réduction de la ville de Mons, par M. Pyon,... Châtillon, 1691. In-12.

771. Journal de touts cé qu'ils s'est passez au blocus et siege de Mons, en septembre 1709.

MS. — In-18. — Avec 11 dessins. — Bibl. publ. de Mons.

772. Relation de ce qui s'est passé en la ville de Mons, depuis la prise de la citadelle de Tournai (1709).

MS. — In-4°. — Bibl. de M. Delmotte.

773. Revue rétrospective. Siége de Mons en 1709.

Annales du Hainaut, journal de Mons, n.os des 3, 17 et 24 juin 1838. (Tiré à part.)

774. Journale (*sic*) intérieur du siége de Mons du 4 juin 1746.

Ce volume contient :

1.° Le journal du gouverneur de Mons, comte de Nava ;

2.° Le journal du général en chef du corps des troupes des armées du roi, le prince de Conty ;

3.° Plan de la bataille de Fontenoy, du 11 mai 1745.

MS. — In-fol. — Avec la capitulation imprimée. — Bibl. publ. de Mons.

775. Les suites du siége de Mons de l'an 1746 ; par De Boussu.

MS. — In-4°. — Bibl. de M. Delmotte.

776. Pièces relatives à la prise de Mons, par Louis XV, en 1746.

Catalogue de la Bibl. impériale de Paris, Histoire de France, t. II, pp. 390-391, nos 544-547.

777. Revue rétrospective. Siége de Mons en 1746.

Annales du Hainaut, journal de Mons, n.os des 22 et 29 avril, 6 et 13 mai 1838. (Tiré à part)

778. Siége et bombardement de Mons, par le prince de Conti, du 5 juin au 10 juillet 1746. (Par Ch. De Bettignies).

Gazette de Mons, n.os des 29, 30 et 31 juillet, 1, 2, 3 et 4 août 1858.

779. Capitulation et conditions pour les troupes autrichiennes de garnison à Mons. Mons, Wilmet, 1746. In-4°.

780. Description de tout ce qui s'est passé de remarquable au jubilé cinquantenaire de l'École dominicale à Mons, célébré en 1778, par De Boussu.

MS. — In-4°. — Bibl. de M. Delmotte.

781. Le jubilé des orphelins en 1763. (Par F. Hachez). Mons, Manet, 1854. In-8°.

782. Sentence de mort de Jacques Massez, prononcée au châtel de Mons, le 10 décembre 1772.

Gazette de Mons, n.° du 22 octobre 1840

782bis. Sentence de mort de Jacques Massez. Mons, J.-B. Varret, 1772. (Pièce).

783. M. de Sécus à Mons, en 1788.

Le Modérateur, n.° du 1.er septembre 1843.

784. Un premier de Louvain à Mons; par A. Lacroix et F. Hachez.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Mémoires et publications, 2.e série, t. II.

785. Le triomphe des montois, ou récit exact de leur victoire, pour servir de suite à l'histoire des Pays-Bas; leur sortie et leur rentrée dans Mons. De l'imprimerie patriotique, 1789. In-8°. (Avec une gravure).

786. Éphémérides nationales. (Mons, 21 décembre 1789).

L'Observateur du Hainaut, journal de Mons, n° du 21 décembre 1830.

787. Relation exacte de l'entrée des habitants de la ville d'Ath et de la Châtellenie dans la ville de Mons, le 12 juillet 1790. In-8°.

788. Idem des habitants du Rœulx, le 6 juillet 1790. In-8°.

789. Détail circonstancié de la fameuse bataille de Jémappe et de la prise de Mons, par Ronsin, commissaire du pouvoir exécutif, et témoin oculaire de cette célèbre journée. (Paris, 1793). In-8°.

790. L'empereur François II, à Mons, 1794; par Dinaux.

Archives du nord de la France, 3.me série, t. III.

791. Mort du père Richard. (Par Dinaux).

Les hommes et les choses du nord de la France. Valenciennes, 1829. In-8°.

792. Une exécution révolutionnaire à Mons, en 1794; par Chalon.

Messager des sciences historiques, Gand, 1842.

793. La mort d'un dominicain à Mons, le 16 août 1794; (par L. Devillers). In-8°.

794. Louis XVIII à Mons. 1791-1815.

Le Constitutionnel, journal de Mons, n.os des 16, 18 et 19 septembre 1854. (Tiré à part).

795. Société de la constitution fondée à Mons en 1830. — Procès-verbaux des séances. — Projet de constitution pour la Belgique.

MS. — In-f°. — Bibl. de M. Jules Delecourt.

796. Procès-verbal de la pose de la première pierre du monument en l'honneur de Roland de Lattre. Mons, Em. Hoyois, (1851). In-4°.

797. Les souverains à Mons.

Gazette de Mons, n.° du 7 septembre 1856.

798. Antiquités montoises travesties. La porte du Parc.

L'Observateur du Hainaut, journal de Mons, n.° du 31 janvier 1834. — Cette notice n'est que la reproduction, sous un autre titre, d'un article intitulé : *L'antiquité moderne,* et publié par M. H. Delmotte dans *Les hommes et les choses du nord de la France*, p. 270.

799. Notice sur les tombeaux des comtes de Hainaut inhumés dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons. Par R. Chalon. Mons, Hoyois, 1836. In-8°.

800. La tête de Dagobert. (Par H. Delmotte).

Les hommes et les choses du nord de la France, p. 254.

801. La tête de Dagobert, conservée au couvent des sœurs-noires à Mons ; par Chalon.

Messager des Sciences historiques. Gand, 1843.

802. La châsse de Saint-Macaire, faite par H. Delavigne. Par L. Devillers.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. II.

803. La châsse de St.-Macaire ; par Kervyn de Volkaersbeke.

Messager des sciences historiques, Gand, 1859.

804. Registres aux résolutions du chapitre de Sainte-Waudru à Mons, de 1415 à 1794.

MS. — Archives de l'État, à Mons.

805. Abus ou négligences, touchant la desservitude de la

chapelle royale, en l'église Sainte-Waudru à Mons, chapelle N.-D. du Carnières, alias du soleil.

MS. XVII 2/3 siècle. — In-fol. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 16627.

806. Recueil en brief de plusieurs poincts touchant la conduite des officyers de Sainte-Waudru de Mons.

MS. XVIe siècle. — In-fol. — Bibl. de M. Delmotte.

807. Volume contenant quelques pièces sur les chanoinesses de Sainte-Waudru.

Bibl. de M. R. Chalon.

808. Notice des chapelles royales et des biens affectés au chapitre de Sainte-Waudru.

MS. — In-4°. — Sans titre. — Bibl. publ. de Mons.

809. Le chapitre et l'église de Ste-Waudru à Mons ; par Schayes.

Revue de Bruxelles, juillet 1839.

810. Liste des chanoinesses de Ste-Waudru, à Mons, de 1776 à 1794 ; par Devillers.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XIII.

811. Marguerite d'Ongnies et le chapitre de Sainte-Waudru, à Mons ; par Ch. de Linas.

Messager des Sciences historiques, Gand, 1857.

812. Pièce concernant l'entrée de S. A. R. madame Anne Charlotte de Lorraine, au chapitre de Sainte-Waudru, à Mons, en 1754.

MS. — In-4°. — Bibl. de M. Delmotte.

813. Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse de Sainte-Waudru, à Mons ; par R. Chalon.

Société des Sciences des Arts et des Lettres du Hainaut, Mémoires et publications 2e série, t. II.

814. Histoire des couvents de Mons.

MS. — Pet. in-fol. — Bibl. de M. Hip. Rousselle.
Ce manuscrit, orné de vignettes et de dessins, se compose de notes la plupart recueillies par Gilles de Boussu.

815. Documents sur les corporations religieuses de Mons : les Carmes déchaussés, les Sœurs-Noires, les Carmes chaussés, les

Sœurs-Grises, fondation de l'abbaye de la Paix Notre-Dame ou Bénédictines réformées, la Visitation de Sainte-Marie, les Capucins, les Carmélites déchaussées, les Récollets, les Capucines, les Minimes, l'abbaye du Val-des-Ecoliers, les Clarisses, les Annonciades (Célestines), les Ursulines, les filles Notre-Dame. (Par Gilles De Boussu).

MS. — Bibl. de M. Houzeau de Le Haie. — Bibl. de M. Delmotte.

816. Vallis Mariana sive historia ecclesiœ B. Mariæ Montibus Hannoniæ, auctore M. Bourgeois. Mons, Havart, 1636. In 12.

817. Pratum Marianum intra Montes Hannoniœ. (Par Ph. Brasseur). Mons. Havart, 1636. In-12.

818. Les Sœurs-Grises de Mons.

MS. — In-4°. — Bibl. de M. Hip. Rousselle.

819. Les Carmélites déchaussées de Mons.

MS. — In-4°. — Bibl. de M. Hip. Rousselle.

820. Facta in congāne domus (Oratorii montensis) ab anno 1631 ad annum 1655. *A la suite :* Actes de l'assemblée onzième provincialle des prêtres de l'oratoire de Jésus-Christ du diocèse de Cambrai et province walonne, tenue en la Maison de Mons en Hainaut le 21 avril 1683.

MS. XVIIe siècle. — Pet. in-4°. — Bibl. de M. Hip. Rousselle.

821. Notœ in epistolam domini Steyaert scriptam nomine Commissariorum in causa celebri Patrum Oratorii Montensis. Cologne, 1691. In-12.

822. Jugement légitime porté contre les prêtres de l'Oratoire de Mons. Cologne, 1692. In-12.

823. Notice sur les paroisses de la ville de Mons. (Par L. Devillers). Mons, Manet, In-8°.

824. De la propriété de la maison épiscopale de Mons. Par L. Perin. Mons, Manceaux, 1852. In-8°.

825. Deux procès de sorcellerie aux Pays-Bas, l'un de l'année 1681 à Mons, en original, et l'autre de 1652, copie moderne prise sur l'original.

MS — Bibl. royale de Bruxelles, n° 21045.

826. Des procès de sorcellerie à Mons. (Par Ch. Rousselle).

Le Constitutionnel, journal de Mons, nos 7, 8, 9, 11, 13 novembre 1854. (Tiré à part).

827. Histoire locale. Persécutions religieuses. Quelques martyrs protestants exécutés à Mons.

Le Modérateur no du 13 octobre 1843.

828. Les Lombards à Mons ; par F. Hachez.

Belgique communale, 1848.

829. Notice sur la résidence des Juifs à Mons ; par F. Hachez.

Belgique communale, 1848.

830. Essai sur la résidence à Mons des Juifs et des Lombards; par F. Hachez. Mons, Manet, 1853. In-8°.

831. Les derniers protestants de Mons. (Par Ch. Ralhenbeck.) Bruxelles, 1853. In-8°.

832. Mémoire historique sur les compagnies bourgeoises de Mons ; par M. Leclercq.

MS. autographe. — In-4°. — Bibl. publ. de Mons.

833. Notice historique sur la milice communale et les compagnies militaires de Mons ; par L. Devillers.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. III.

834. Réglement de 1787, pour les compagnies bourgeoises de Mons.

MS. — In-fol. — Bibl. publ. de Mons.

835. Notice sur la confrérie des Arbalétriers qui existait à Mons en 1387, par Lacroix. — Note sur la lettre des arbalétriers, par Chalon.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 6e anniversaire.

836. Décret et réglement sur le fait, police et conduite des confrères canoniers de la compagnie de madame Sainte-Christine, à Mons.

MS. — In-fol. — Bibl. de M. Jules Delecourt. — C'est une copie faite en 1685 sur l'original qui se trouvait dans la salle des confrères.

837. Notice sur les carabiniers montois, par Félix Jenart.

Gazette de Mons, no du 22 janvier 1858.

838. Pièces diverses relatives aux corps de métiers de Mons.

MS. XVIIIe siècle. — In-fol. — Bibl. publ. de Mons.

839. Note sur les anciennes Chambres de rhétorique à Mons ; par Delmotte.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique, t. II.

840. Souvenirs sur Jacques de Guyse, la Chambre de rhétorique, la confrérie de Sainte-Cécile et l'Académie des Beaux-Arts de la ville de Mons.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Mémoires et publications, t. V.

841. Recherches historiques sur les rhétoriciens de Mons, par F. Hachez.

Belgique communale, 1847.

842. Société des Concerts et Redoutes de Mons.

MS. — In-fol. — Bibl. de M. Jules Delecourt. — Ce volume contient des notes et des documents sur l'histoire de cette société centenaire.

843. Notice sur l'Académie des Beaux-Arts de Mons.

Revue de la Numismatique belge, t. IV.

844. Théâtres de Mons. Nouveau théâtre.

Le Modérateur, nos des 15 et 18 octobre 1843.

845. Salle de spectacle de Mons, inaugurée le mercredi 18 octobre 1843. Manuel de l'Amateur. Mons, Piérart. (1843). In-32.

846. De l'opéra à Mons depuis 1807 jusqu'à nos jours. (Par Ch. Rousselle).

Le Constitutionnel, journal de Mons, nos des 4, 9, 11, 16, 18, 23, 25 février, 1, 3 et 4 Mars 1864.

847. De la charité à Mons, par Hip. Rousselle.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Mémoires et publications, 2e série, t. II.

848. Les fondations charitables de Mons ; par F. Hachez.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. I et II.

849. Notes sur l'origine, l'emplacement et la statistique des Hospices de Mons ; par Devillers.

Petites Affiches du Hainaut, nos des 26 juillet et 2 août 1853.

850. Le Béguinage de Mons; par Félix Hachez.

Messager des Sciences historiques, Gand, 1849.

851. Histoire abrégée de la bonne-maison des pauvres orphelins de Mons, présentée à Messieurs les magistrats de cette ville, par MM. Froidmont, Crinon et le baron de Coullemont. Mons, Varret, (1763.) In-4°.

852. Rapport sur le Mont-de-Piété de Mons; par Ch. Delecourt.

MS. — In-fol. — Bibl. de M. Jules Delecourt.

853. Notice sur les cimetières de Mons; par A. Monfort.

Belgique communale, 1847.

854. Traitement de la rage à Mons, durant le XVIII[e] siècle.

Archives du nord de la France, 2[e] série t. IV. — Le Modérateur, n° du 25 décembre 1842.

855. Histoire de l'institution de l'école dominicale dans la ville de Mons, en l'an 1585. Mons, J.-B. Varret, 1748. Pet. in-8°.

856. L'école Dominicale de Mons; par F. Hachez. Mons, Manet, 1855. In-8°.

857. Annales de l'école dominicale de Mons.

MS. — In-folio, 2 vol. — Archives communales de Mons.

858. Recoeiel des assemblées faictes dans l'Escolle Dominicalle de la ville de Mons, commençant l'an 1626.

MS. — In-fol. — Bibl. de M. H. Rousselle.

859. Livre original des places obtenues par les étudiants du collége des Jésuites à Mons, depuis l'institution de cet ordre jusqu'à sa suppression, de 1614 à 1773.

MS. — In-fol. — Bibl. publ. de Mons.

860. Fasti collegii Societatis Jesu Montibus, ab anno 1614 ad annum 1773. (Mons, Manceaux-Hoyois).

861. Mémoire historique avec pièces officielles, concernant l'ancienne législation du Hainaut, et principalement de la ville de de Mons, en matière d'impôts; par A. Lacroix. Bruxelles, 1846. Gr. in-8°.

862. Les poires de Mons; par P.-E. Depuydt.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Mémoires et publications, 2[me] série, t. VII.

862 bis. Voyez *supra*, nos 53, 77, 77 bis, 78, 79, 79 bis, 80, 92, 93, 94, 118, 133, 138, 139, 140, 184, 186, 188, 190, 191, 196, 204 à 225, 363, 370, 371, 372, 399, 423, 433, 447, 451, 452, 469, 470, 488, 497. — Voyez aussi *infra* les rubriques : *Paralipomènes historiques*, *Droit*, *Biographie*, et *Mœurs, usages, anecdotes*.

§ 38. — MORLANWELZ
(Abbaye de l'Olive ; Château de Mariemont, à).

863. L'ancienne abbaye de l'Olive ; par Théophile Lejeune.
Annales du Cercle archéologique de Mons, t. I.

864. Mariemont. Ancien et nouveau château. Par A. Dinaux.
Archives du nord de la France, 2me série, t. VI.

865. Analyse des eaux minérales, qui se trouvent au château royal de Marimont en Hainaut. Par A. De Villers. Louvain, 1741. In-12.

§ 39. — NIMY-MAISIÈRES.

866. Histoire des environs de Mons. Nimy-Maisières ; par Ch. Rousselle.
Annales du Cercle archéologique de Mons, t. III.

§ 40. — OBOURG.

867. Notice sur le village d'Obourg ; par Ch. Rousselle.
Annales du Cercle archéologique de Mons, t. I.

§ 41. — PÉRUWELZ.

868. Notice sur les Brigittins de Péruwelz ; par F. Hachez.
Bull. de la Société historique et littéraire de Tournai, t. VII.

868 bis. Voyez numéro 538.

§ 42 — PONT-SUR-SAMBRE.

868 ter. Voyez numéro 527, 3°.

§ 43. — QUIÉVRAIN.

869. Services religieux fondés par Jeanne de Lalaing, dans l'église de Quiévrain ; par Stroobant.
Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XII.

869 bis. Voyez numéro 539.

§ 44. — Roeulx.

870. Registre de la ville de Rœulx, depuis le 27 mai 1634 jusque le 10 octobre 1638.

MS. — In-fol. — Velin. — Bibl. publ. de Mons.

870 bis. Voyez numéro 540.

§ 45. — Roucourt.

871. Le village de Roucourt; par Dinaux.

Archives du nord de la France, 2me série, t. v.

§ 46. — Saint-Denis.

872. Histoire de l'abbaye de Saint-Denis en Brocqueroye; par l'abbé Gaspard Vincq.

MS. — In-4°. — Archives de l'Etat, à Mons. — Publié par De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire du Hainaut*, t. vii.

873. Annales abbatiæ S. Dionisii in Broqueroye, incipientes ab anno 1081 usque ad annum 1667.

MS. Fin du xviie siècle. — In-4°. — Bibl. publ. de Mons. — Publié par De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire du Hainaut*, t. vii.

874. Chronique de l'abbaye de Saint-Denis en Brocqueroie.

MS. xviiie siècle. — Archives du Royaume, à Bruxelles, n° 780.

875. Dionysii monasterii sacrarium. (Par Brasseur). Mons, Jean Havart, 1641. Pet. in-8°.

876. Diversæ cartæ comitum ac comitissarum Flandriæ et Hannoniæ de fundatione monasterii sancti Dionysii in Broqueroye.

MS. xvii 2/3 siècle. — Bibl. roy. de Bruxelles, n° 7435.

877. Saint-Denis. (Par Ch. De Bettignies).

Gazette de Mons, n° du 28 juin 1858.

877 bis. Voyez nos 82, 83.

§ 47. — Saint-Ghislain.

878. Histoire de la ville de Saint-Ghislain, par De Boussu. Mons, 1737. In-12.

879. Voyages autour de Mons. Saint-Ghislain. (Par Ch. De Bettignies).

Gazette de Mons, n° du 13 septembre 1858.

880. Annales de l'abbaye de Saint-Ghislain, de 633 jusqu'en 1754, rédigées par dom Baudry, continuées par dom Durot.

MS. — In-fol. — Bibl. publ. de Mons. — Publié par De Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire du Hainaut*, t. VIII.

881. Incipient privilegia imperalia monasterii sancti Ghisleni in Cellà, ordinis sancti Benedicti, Cameracensis diocesis.

MS. XVII 2/3 siècle. — Bibl. roy. de Bruxelles, nos 6257-6258.

882. Diplomata regalia et imperialia abbatiæ sancti Ghisleni in Hannonia, ab anno 965 ad annum 1386.

MS. — Bibl. publ. de Lahaye.

882 bis. Voyez nos 84, 85.

§ 48. — SAINT-VAAST.

883. Annales de Saint-Vaast depuis l'origine jusqu'en 1512.

MS. — Bibl. d'Arras, *Codex* n° 226. — Voyez Bulletins de la Commission royale d'histoire, t. I.

§ 49. — SALAIN.

884. Voyez numéro 539.

§ 50. — SEBOURG.

885. Histoire de la terre et vicomté de Sebourcq, jadis possédée par les comtes de Flandre et de Hainnault. Par Pierre Le Boucq. Bruxelles, 1645. Pet. in-4°.

§ 51. — SIRAULT.

886. Récapitulation pour les grand prieur, religieux et communauté de l'abbaye de Saint-Amand en Flandre, contre M. le cardinal de Gesvres, abbé commandataire de la même abbaye. Paris, Ve Knapen, 1737.

C'est l'histoire de la prévoté de Sirault.

887. Mémoire à consulter pour le cardinal de Gesvres.

C'est la réponse au mémoire précédent. On ne sait s'il est imprimé. Le manuscrit est aux Archives du Royaume, à Bruxelles, sous le titre de : *Cartulaire de Siraut*.

888. La prévoté de Sirault; par F. Hachez.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. II.

888 bis. Voyez nº 86.

§ 52. — Soignies.

889. Soignies. Recherches historiques. Par J. de Petit. Mons. In-12.

889 bis. Voyez nº 87.

§ 53. — Solre-le-Chateau.

889 ter. Voyez nº 527, 6º.

§ 54. — Spiennes.

890. Notice sur le terrain crétacé de Spiennes (près Mons).

Gazette de Mons, nºs des 8 et 9 janvier 1844.

§ 55. — Valenciennes [1].

891. Histoire de la ville et comté de Valenciennes, divisée en IV parties; par feu d'Outreman, escuier. Douay, 1639. In-fol.

892. Histoire de Valenciennes (sans titre).

MS. — In-fol. — Bibl. publ. de Mons. — Cette histoire finit en 1660.

893. Abrégé de l'histoire de Valencienne. (Par De Près). Lille, 1688. In-4º.

894. Précis historique et statistique sur la ville de Valenciennes, (par M. Desfontaines de Preux); suivi d'un coup-d'œil sur les usages anciens et modernes de la même ville, (par Hécart). Valenciennes, Henry, (1825). In-8º.

895. Essai sur l'histoire municipale de la ville de Valenciennes. (Par Dubois.)

Archives historiques du nord de la France, 2me série, t. III.

896. Registres des choses communes de Valenciennes. 1360 à 1794.

MS. — In-fol. et in-4º. 40 vol. — Bibl. publ. de Valenciennes, nºs 541 à 544 du Catalogue descriptif.

[1] Consulter le Catalogue de la Bibliothèque Impériale de Paris, Histoire de France, t. VIII, pp. 639-640, nºs 10038 à 10064.

897. Recueil de pièces et de mémoires concernant la ville de Valenciennes.

MS. — Bibl. publ. de Douai.

898. Divers documents relatifs à l'histoire de Valenciennes.

MS. xviie siècle. — In-fol. 4 vol. — Bibl. publ. de Valenciennes, n° 536 du Catalogue descriptif.

899. Recueil pour Valenciennes.

MS xviiie siècle. — In-fol. et in-4° 3 vol. — Bibl. publ. de Valenciennes, n°s 537-538 du Catalogue descriptif.

900. Mélanges curieux, ayant trait à l'histoire de Valenciennes.

MS. xviiie siècle. — In-4°. — Bibl. publ. de Valenciennes, n° 532 du Catalogue descriptif.

901. Remarques et annotations de ce qui s'est passé et arrivé de curieux en la ville de Valenciennes, depuis le 3 mai 1698 jusqu'à présent en 1780.

MS. 1780. — In-fol. — Bibl. roy. de Bruxelles, n° 12279.

902. Almanach de la ville de Valenciennes pour l'an 1786. Valenciennes. In-16.

903. De l'étymologie du nom de Valenciennes; par Duthillœul.

Archives historiques du nord de la France, 3me série, t. v.

904. Antiquités de la ville de Valenciennes.

MS. xvie siècle. — In-fol. 2 vol. — Bibl. publ. de Valenciennes, n° 529 du Catalogue descriptif.

905. Livres des annotations memoires recoelles et extraicts anciens des antiquitez du pays et comte de Haynault et de la ville de Valenciennes, par le pere Jean de Sainte-Barbe.

MS. xviie siècle. — In-4° 6 vol. — Bibl. publ. de Valenciennes, n°s 583 du Catalogue descriptif.

906. Antiquités de Valenciennes recueillies par Jean Doudelet, clerc de notre Dame de la Chauchie.

MS. — In-fol. — Avec notes marginales. — Bibl. publ. de Mons.

907. Recuiel (*sic*) des antiquités de Valenciennes.

MS. — In-4°. — Bibl. publ. de Mons. — Le recueil va jusqu'au 28 juillet

1709. A la page 153, où il finit, se trouve la description de la ville de Valenciennes (jusqu'à la p. 160).

908. Antiquités Valenciennoises et histoire de Jean Bernier; par A. Buchon.

Archives historiques du nord de la France, 2me série, t. I.

909. Contenue de la premier construction et naissance de la noble ville de Vallenchienne avec plusieurs choses memorables et advenus estranges.

MS. XVIIe siècle. — In-fol. — Bibl. publ. de Valenciennes, no 527 du Catalogue descriptif.

910. Broef receuille de la construction de Valenchiennes. — Quelques sepultures notables a Vallenchiennes.

MS. XVIe et XVIIe siècles. — In-4o. — Bibl. publ. de Valenciennes, no 528 du Catalogue descriptif.

911. Ancienne chronique en langue vulgaire de Valenciennes; par J. De Gaulle.

Archives historiques du nord de la France, t. IV.

912. Chronique de Valenciennes, depuis son origine jusqu'en 1544.

MS. — In-4o. — Bibl. impériale de Vienne.

913. Mémoires, antiquités, priviléges, francisses, usances, guerres, bastimens, fondations et actes dignes de remarque de la bonne ville de Vallenchienne. Ensamble les vies, gouvernemens, généalogies, alliances, faictz et actions des comtes en noble pays de Haynnau, soubs la main desquelz ladite ville de Vallenciennes, ci-devant comté et à présent l'une des xvij provinces du Pays-Bas et srie particulière, at esté régie et gouvernée. Le tout que dessus apparat inévitablement et vériffié tant par tiltres originaux, registres, lettres missives, reposans en la maison escevinale d'icelle ville, comme aussi par aucteurs et historiographes recheus et suivitz. Par Jehan Cocqueau.

MS. — In-fol. 3 vol. — Archives de l'Etat, à Mons.

914. Recueil de pièces sur les droits, priviléges et histoire de Valenciennes.

MS. XIVe siècle. — Gr. in-4o velin. — Bibl. publ. de Valenciennes, no 535 du Catalogue descriptif.

915. Privilèges et franchises de Valenciennes.

MS. XVIIe siècle. — In-fol. 2 vol. — Bibl. publ. de Valenciennes, n° 533 du Catalogue descriptif.

916. Copies des privilèges, franchises, lettres missives, actes publics, etc., de la ville de Valenciennes.

MS. XVIe siècle — In-fol. 2 vol. — Bibl. publ. de Valenciennes, n° 534 du Catalogue descriptif.

917. Inventaire des titres de la ville de Valenciennes.

MS. XVIIIe siècle. — In-fol. 3 vol. — Bibl. publ. de Valenciennes, n° 551 et 552 du Catalogue descriptif.

918. Table des privilèges et titres, contenus au tome premier des privilèges de la ville de Valenciennes. — Id. du second tome.

MS. XVIIIe d/3 siècle.— In-f°.— Bibl. roy. de Bruxelles, n°s 12275 et 12276.

919. Description véritable du siége de Valenciennes fait par l'armée de France. Valentiennes, 1656. In-4°.

920. Journal des choses plus mémorables arrivées durant le siège de Valentiennes secourue par Son Alteze Royale; le seizième de jullet 1656, etc. Mons, Ve Havart, 1656. In-4°.

921. Siége et prise de Valenciennes par Louis XIV en 1677; par Dinaux.

Archives historiques du nord de la France, 3me série, t. V.

922. Précis de la défense de Valenciennes, en 1793. Par Becays Ferrand. Valenciennes, Lemaître, 1834. In-8°.

923. Occupation de Valenciennes par les Autrichiens, 1793-1794. Par N. Regnard.

Archives historiques du nord de la France, 2me série, t. II.

924. Siége de Valenciennes (1793). Par Dubois.

Archives historiques du nord de la France, 2me série, t. I.

925. Notice sur le siége et bombardement de Valenciennes. Par Courtin. Douai, 1858. In-8°.

926. Le siége de Valenciennes. Episode de l'histoire militaire du XVIIe siècle. Par le prince de la Moskowa. Paris, 1855. In-8°.

Revue des Deux Mondes, 1855, 2me série, t. X.

927. Magistrats de la ville de Valenciennes.

MS. XVIIe et XVIIIe siècles. — In-fol. 2 vol. — Bibl. publ. de Valenciennes, n° 550 du Catalogue descriptif.

928. Liste des prévots et échevins de la ville de Valenciennes depuis 1302 jusqu'à 1716, et plusieurs chroniques et curiosités de la ditte ville, y joint la généalogie de la famille des Leboucq et autres familles nobles, item la fondation du cantuaire par Cauteraine, en l'église Saint-Nicolas.

MS. — In-fol. — Bibl. publ. de Mons.

929. Liste des prevosts et echevins de Valenciennes depuis 1302 compris 1660 et croniques et plusieurs particularités advenues de leurs temps.

MS. — In-4°. — Bibl. publ. de Mons.

930. L'ordre et suite des prevosts jures et eschevins de la ville de Valenciennes, ainsi quils ont estes renovelles chacun an au XVe de may depuis lan 1315.

MS. XVIIe et XVIIIe siècles. — In-fol. et in-4°. — Bibl. publ. de Valenciennes, n°s 548 et 549 du Catalogue descriptif.

931. Noms des prevosts et échevins de la ville de Valenciennes, depuis l'an 1302 jusqu'en l'an 1752, avec les armoiries enluminées desdits prevost et des notes historiques sur ce qui est arrivé de leur temps.

MS. XVIIIe siècle. — In-f° et in-4°. — Bibl. publ. de Douai, n°s 838 et 850.

932. Magistrat forcé à Valenciennes, en 1794. Par A. Dinaux.

Archives historiques du nord de la France, 3me série, t. III.

933. Mémoires et recueil des sentences, procès civils et criminels et antiquités de la ville de Vallenciennes ; par Cocquereau.

MS. XVIIe $^{2}/_{3}$ siècle. — Bibl. roy. de Bruxelles, n° 12277.

934. Addition aux mémoires et ancienne police, etc., de la ville de Valenciennes, extraits des titres originaux et registres depuis l'an 1276 jusqu'à 1485, avec la liste des premiers magistrats et conseillers.

MS. 1780. — In-fol. — Bibl. roy. de Bruxelles, n° 12278.

935. Etat des biens, octrois, revenus, charges et dépenses de la ville de Valenciennes faits en différents temps avec des notes,

observations et pièces y relatives. (Au bas est écrit d'une autre main : fait et rédigé par monsieur Deffegnies, avocat et échevin). Finit en 1790.

MS. — Gr. in-fol. — Bibl. publ. de Mons.

936. Les chartreux à Marly et à Valenciennes (1288-1791). Par A. Dinaux.

Archives historiques du nord de la France, 2e série, t. IV.

937. Histoire particulière des troubles advenues en la ville de Valentienne a cause des heresies depuis l'an xvc lxij à l'an xvc et soixante dix ; tirée hors de plusieurs escripts à la main et mémoires de plusieurs bourgeois de cette ville, et signament de feu Joachim Goyemans et Jean Laloux, tesmoings oculaires de ces troubles et guerres civiles l'an seize et six (*sic*) ledit livre fut contrescript de mot à mot sur l'original par Pierre-Joseph Le Boucq, escuyer, seigr de Camcourgeau l'an 1689.

MS. — In-4o. — Bibl. publ. de Mons.

938. Histoire particulière des troubles advenues en la ville de Valentiennes acause des heresies, depuis l'an xvc lxij, jusques a l'an xvc et soixante dixnœf.

MS. XVIIe siècle. — In-8o. — Bibl. publ. de Valentiennes, no 539, du Catalogue descriptif.

939. Troubles de la ville de Valenciennes par les huguenots, et punition de plusieurs. 1579.

MS. XVIIe siècle. — In-8o. — Bibl. publ. de Valenciennes, no 539 bis du Catalogue descriptif.

940. Les huguenots à Valenciennes (siége de 1567). Par A. Dinaux.

Archives historiques du nord de la France, t. II.

941. Chronique Valenciennoise. Barbe Hollande (1569). Par A. Dinaux.

Archives historiques du nord de la France, t. II.

942. Exécutions révolutionnaires à Valenciennes en 1794.

Archives historiques du nord de la France, 2e série, t. III.

943. Un artiste Valenciennois ignoré. (Par A. Dinaux).

Archives historiques du nord de la France, 2e série, t. V.

944. Le registre des peintres et tailleurs d'images, du sculpteurs, de la ville de Valenciennes.

MS. XVIIe et XVIIe siècles. — In-fol. — Bibl. publ. de Valenciennes, n°s 558 et 559 du Catalogue descriptif.

945. Académie de peinture de Valenciennes.
Confrérie des Damoiseaux à »
Hostel-Dieu de »

Archives historiques du nord de la France, 3me série, t. V.

946. Recherches historiques, bibliographiques, critiques et littéraires sur le théâtre de Valenciennes. Par G. H(écart). Paris, 1816. In-8°.

947. Livre des métiers de Valenciennes.

MS. XVe siécle. — In-fol. — Bibl. publ. de Valenciennes, n° 557 du Catalogue descriptif.

948. Corporation des serruriers de Valenciennes ; par Lepreux.

Revue agricole et littéraire du nord, 1856, t. VIII.

949. Halle aux draps de Valenciennes, dite la Halle-Basse (1276-1367). Par Dinaux.

Archives historiques du nord de la France, 2e série, t. I.

950. Triumphus Valencenatum.

MS. XVIIe siècle. — In-4°. — Bibl. publ. de Valenciennes, n° 555, du Catalogue descriptif.

951. Une fête flamande sous Charles-Quint. Principauté de Plaisance à Valenciennes (1548) ; par Dinaux.

Archives historiques du nord de France, t. III.

952. Les Incas à Valenciennes ; par J. Dubois.

Archives historiques du nord de la France, t. II.

953. Description des fêtes populaires données à Valenciennes les 11-13 mai 1851, par la société des Incas. Par Dinaux. Lille, 1854. Gr. in-8°.

954. Promenades au cimetière de Valenciennes ; par Aimé Leroy. Valenciennes, 1828. In-8°.

955. Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valentienne, par sire Simon Le Boucq prevost. 1650.

MS. XVIIe siècle. — In-fol. — Bibl. publ. de Valenciennes, n° 531, du Catalogue descriptif.

956. Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valentienne, par sire Simon Leboucq. (1650). Valenciennes, 1844. Gr. in-4° avec planches.

C'est la reproduction textuelle du manuscrit indiqué sous le N° précédent.

957. Simon le Boucq. Description de la fondation des églises de Notre-Dame la grande et Saint-Jean en Valenciennes, avecq les épitaphes qui se trouvent en icelles.

MS. XVIIe $^2/_3$ siècle. — In-fol. — Bibl. roy. de Bruxelles, n° 19394.

958. Notice pour la Chartreuse de Valenciennes.

MS. XVIIIe $^2/_3$ siècle. — Bibl. roy. de Bruxelles, n° 16622.

959. Annales du monastère principal de Beaumont de l'ordre des frères precheurs en la ville de Vallenciennes, tirées des archives et de l'obituaire dudit monastère et du s^r Doultreman, historien de Valenciennes.

MS. — In-4°. — Bibl. publ. de Mons.

960. Abbrégé de la naissance et progrez de la maison et abbaye de S. Jan en Vallencienne et du triomphe fait à l'entrée joyeuse des glorieux martyrs S. Pierre et S. Julien. Par le R. P. Louis Lemerchier. Douay, Wyon, 1635. In-12°.

961. La dévote et solemnelle procession quy se faict en la ville de Valencienne, le huictiesme jour de septembre. Avec les vies les festes et la manière d'honorer les saincts. . . . Valenciennes, Jean Vervliet. 1614. In-12.

961 bis. Mémoires de la procession de la ville de Vallenciennes composés par sire Simon Leboucq escuïer, ancien prévôt de la dite ville. Ecrits en 1653.

MS. XVIIe siècle. — In-4°. — Bibl. publ. de Mons.

961 ter. Voyez n°s 90 et 91.

§ 56. — VELLEREILLE-LEZ-BRAYEUX
(Abbaye de Bonne-Espérance, à).

962. Chronicon abbatiæ Bonœ Spei, ab ejusdem fundatione ad annum 1671.

MS. XVIIIe d/3 siècle. — In-fol. — Bibl. royale de Bruxelles, n° 16605.

963. Diplomata abbatiæ Bonæ-Spei.

MS. — In-folio. — Bibl. publ. de La Haye.
Ces diplômes ont été extraits de l'ouvrage suivant, livre de la plus grande rareté :

964. Chronicon ecclesiæ beatæ Mariæ Virginis Bonæ-Spei. Per R. D. F. Engelbertum Maghe, abbatem Bonæ-Spei, 1704. In-4°.

964 bis. Prosecutio chronici ecclesiæ B. Mariæ Virginis Bonæ-Spei ordinis Præmonstratensis, per R. D. F. Engelbertum Maghe, quadragesimum secundum abbatem. Solis Bonæ-Spei canonicis. Bonæ-Spei, 1708. In-4°.

X. — Paralipomènes historiques.

§ 1. — Antiquités. — Histoire et description de Monuments. — Épitaphes.

965. Fastes belgiques. Mémoire sur l'origine des différentes localités du département de Jemmape.

Feuille de Mons, nos des 11, 17, 22, 25 et 29 juillet, 8, 15, 19, 22, 26 et 29 août, 5 et 9 septembre 1806.

966. Notice sur des antiquités découvertes dans le Hainaut ; par D. Toilliez.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique, t xv. — Deuxième notice, id. t. xvi. — Troisième notice, id. t. xviii.

967. Notice sur des antiquités trouvées dans le Hainaut ; par D. Toilliez.

Messager des Sciences historiques. Gand, 1848.

968. Des antiquités celtiques, germaniques et romaines, trouvées dans le Hainaut ; par D. Toilliez.

Messager des Sciences historiques. Gand, 1849.

969. Notice sur des antiquités gallo-romaines trouvées dans le Hainaut ; par A. Pinchart. — Seconde notice, id.

Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers, publiés par l'Académie royale de Belgique, t. xxii et xxiii, 1850. In-4°.

970. Notice sur des antiquités gallo-romaines et franques, trouvées dans le Hainaut ; par A. Toilliez.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. I.

971. Antiquités découvertes à Beaumont.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique, t. III.

972. Notice sur des antiquités trouvées à Brunehault-Liberchies ; par A. Toilliez.

Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 2me série, t. II.

973. Réflexions sur un ancien monument du Tournésis, appelé vulgairement la pierre Brunehaut ; par l'abbé de Nélis.

Mémoires de l'Académie de Bruxelles, t. I, 1777. In-4°.

974. Pierre de Brunehaut.

Les hommes et les choses du nord de la France et du midi de la Belgique. Valenciennes, 1829. In-8°.

975. La pierre Brunehault. Par Lecouvet.

Messager des Sciences historiques. Gand, 1853.

976. Découverte d'un tombeau romain, à Cuesmes. Par R. Chalon.

MS. — Bibl. de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. — Voyez le compte-rendu du 3e anniversaire publié par cette Société.

977. Tombeau romain découvert à Cuesmes.

Messager des Sciences historiques. Gand, 1835.

978. Notice sur une tablette à double inscription, deux petits vases en étain et un parchemin, trouvés récemment à Enghien en Belgique. Par Bossue. Bruxelles, 1859. In-8°.

979. Rapport sur la découverte de substructions gallo-romaines à Estinnes-au-Val ; par Lejeune.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. III.

980. Notice sur la découverte d'un cimetière franc au village d'Haulchin. Par Schayes.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique, t. XXI.

981. Note sur plusieurs découvertes d'antiquités à Lede, à Montrœul-sur-Haine, etc. ; par Schayes (avec pl.).

Bulletins de l'Académie royale de Belgique, t. XIV.

982. Rapport sur les antiquités de Mons, fait par le Magistrat de cette ville à la fin du XVIe siècle. Mons, 1836. In-8°.

Publié par la Société des Bibliophiles de Mons, n° 2.

983. Notice sur les antiquités et objets d'art de la ville de Mons. Par Louis Delobel.

MS. — In-fol. — Bibl. de M. H. Rousselle.

984. Fastes belgiques. — Antiquités de Mons, chef-lieu du département de Jemmapes.

Feuille de Mons, nos des 9, 13, 20, 23, 27, et 30 mai 1806.

985. Découverte d'antiquités à Montrœul-sur-Haine.

Belgique communale, 1847. — Messager des Sciences historiques. Gand, 1847 et 1848.

986. Antiquités romaines trouvées à Péruwez. Par Lhoest.

Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, t. III.

987. Rapport sur des antiquités trouvées à Presle. Par A. Toilliez.

Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 2e série, t. X.

988. Fouilles au mont de Prêles (entre Spiennes et Harmignies).

Le Modérateur, journal de Mons, nos des 14 et 19 août 1842.

989. Promenades daguerriennes dans le département du Nord et la province du Hainaut, ou reproduction des monuments et des vues les plus remarquables. Valenciennes, 1844-45. Gr. in-8°.

990. Essai historique et descriptif des monuments du Hainaut; par L. Devillers. I. L'église de St-Julien à Ath. II. L'église de St-Ursmer à Binche. Mons. In-8°.

991. Histoire des monuments d'Ath. L'église de St-Julien. Par L. Devillers. Jemmapes, 1855. In-8°.

992. La porte aux Gades, à Ath. Par F. Vandewiele.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. I.

993. Ancienne maison à Ath.

Belgique communale, 1848.

994. Notice sur les principaux monuments funéraires de l'église paroissiale d'Avesnes ; par Michaux. Avesnes, 1859.

995. Notice sur l'église de Saint-Ursmer à Binche ; par L. Devillers.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XIII.

996. Description des vitraux peints de l'église de Saint-Ursmer, à Binche. Binche. In-8°.

997. Belœil. Le château.

Petites affiches du Hainaut, nos des 25, 28 juin 1853.

998. Eglise de Celles.

Messager des Sciences historiques. Gand, 1862.

999. L'église de Chimai. — Froissart.

Le Modérateur, journal de Mons, n° du 3 janvier 1841.

1000. Statue de Froissart à Chimai.

Messager des Sciences historiques. Gand, 1845. — Belgique communale, 1848.

1001. Château des ducs de Croy (près de Condé).

Archives historiques du nord de la France, t. I.

1002. Le château des Ecaussines ; par A. Dinaux.

Archives historiques du nord de la France, 3me série, t. I.

1003. L'église d'Esquelmes ; par Jean Dugniolle.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. I.

1004. Le château de Famars. (Par Dinaux).

Petites affiches de Valenciennes, n° d'avril 1824. (Tiré à part.) — Très-rare.

1005. Le château de Grigniart. Par J. Vos.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. III.

1006. L'Hôtel de ville de Hal.

Messager des Sciences historiques. Gand, 1845.

1007. Notice historique sur l'église de Hal ; par Piot.

Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie, t. I.

1008. Eglise de Merbes-Sainte-Marie. Par J. Hubert.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. III.

1009. Mons. Monuments.

Le Modérateur, journal de Mons, n° du 21 juillet 1843.

1010. Essai sur l'histoire des monuments de Mons ; par L. Devillers.

Petites affiches du Hainaut, n^{os} des 30 juin, 5, 12, 16 juillet; 5, 7 août; 9, 16, 19, 21 et 23 octobre 1853.

1011. Recherches sur quelques anciens monuments de Mons ; par L. Devillers. Mons, 1853. In-8°.

1012. Revue des anciens monuments de la ville de Mons. Par L. Devillers.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XVII, pp. 135-138, 165-180, 287-331, t. XVIII, pp. 196-217, 331-357, et t. XIX, pp. 496-515.

1013. L'hôtel de ville de Mons. Par R. Chalon.

Messager des Sciences historiques. Gand, 1843. — Archives du nord de la France, 2e série, t. IV. — Le Modérateur, n° du 7 mai 1843.

1014. Histoire locale. L'hôtel-de-ville.

Le Modérateur, n° du 24 novembre 1841.

1015. Tour de Mons.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique, t. XV.

1016. Beffroi de Mons. (Avec planche).

Journal belge de l'Architecture, 8e année. Bruxelles, 1854. In-8°.

1017. Les anciennes fontaines de Mons. Par L. Devillers.

Messager des Sciences historiques. Gand, 1856. — Annales du Cercle archéologique, de Mons, t. I. — Académie d'archéologie de Belgique, t. XVII.

1018. Notice sur les palais de justice à Mons, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours ; par H. Rousselle. Mons, Hoyois, 1848. In-8°.

1019. Les halles de Mons. Par L. Devillers.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. III.

1020. L'hôtel d'Enghien, à Mons. (XIVe siècle). Par F. Hachez. In-8°.

1021. Beaux-Arts — Architecture. Construction de la caserne Guillaume à Mons.

Le Dragon, journal de Mons, n° du 19 novembre 1825.

1022. Théâtre de Mons. (Avec 2 planches).

Journal belge de l'Architecture, publié sous la direction de MM. Versluys et Vanderauwera, 3e année. Bruxelles. In-8°.

1023. Voyez nos 844 et 845.

1024. Procès-verbal de la pose de la première pierre du monument en l'honneur de Roland de Lattre. Mons, Em. Hoyois, (1851). In-4°.

1025. Rapport sur l'inauguration de la statue d'Orlande De Lassus. Par C. Wins.

Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 2e série, t. I.

1026. Manège de cavalerie à Mons. (Avec 2 planches).

Journal belge de l'Architecture, publié par MM. Versluys et Vanderauwera, 6e année. Bruxelles. In-8°.

1027. Abattoir de Mons. (Avec 2 planches).

Journal Belge de l'Architecture, publié par MM. Versluys et Vanderauwera, 7e année. Bruxelles, 1855. In-8°.

1028. Les églises paroissiales de Mons. Par L. Devillers.

Académie d'archéologie de Belgique, t. XVII.

1029. Eglise de Sainte-Waudru à Mons. Par Fumière.

Archives du nord de la France, 1re série, t. II.

1029 bis. Voyez n° 809.

Une lettre de M. R. Chalon, qui rectifie plusieurs points erronés de l'article dont le titre se trouve sous ce n°, a été publiée dans la *Revue de Bruxelles*, septembre 1839.

1030. Histoire locale. — Sainte-Waudru.

Le Modérateur, journal de Mons, nos des 29 et 31 octobre 1841, et 29 mai 1842.

1031. Mons. Histoire monumentale de Sainte-Waudru ; (par Ad. Mathieu). Mons, Em. Hoyois, 1842. In-8°.

1031 bis. L'église de Sainte-Waudru à Mons. Par le même. In-8°.

1032. Documents officiels inédits sur l'histoire monumentale et administrative des églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain à Mons, recueillis par A. Lacroix et Ad. Mathieu. Mons, Hoyois, 1843. In-8°.

Publié par la Société des Bibliophiles de Mons, n° 13.

1033. Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'église de Sainte-Waudru à Mons; par Léopold Devillers. Mons, Manet, 1854. In-8°.

Ce volume s'arrête à la page 64; il n'a pas été continué, l'auteur ayant pris la résolution de publier sur l'église de Sainte-Waudru un ouvrage plus important, dont le titre suit :

1034. Mémoire historique et descriptif sur l'église de Sainte-Waudru, à Mons; par Léopold Devillers. Mons, Masquillier et Lamir, 1857. In-4°.

1035. Dissertation sur l'église de Sainte-Waudru à Mons. Par Louis Dethuin.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. III.

1036. Déclaration de l'érection primitive et estat de l'église collégiale de Sainte-Waldrude en la ville de Mons.

MS. — In-4°. — Copie. — Bibl. de M. Jules Delecourt.

1037. Annales de la construction de l'église de Sainte-Waudru à Mons. Par L. Devillers.

Messager des Sciences historiques. Gand, 1858.

1038. Beaux-Arts. — Sévérité architecturale de l'église de Sainte-Waudru.

Le Hainaut, journal de Mons, n° du 18 mars 1849.

1039. La tour de Sainte-Waudru.

Le Modérateur, journal de Mons, n° du 4 septembre, 1842.

1040. La tour de Sainte-Waudru à Mons. Plan original reproduit et gravé sur cuivre, par Ch. Onghena. In-8°.

1040 bis. La tour de Sainte-Waudru à Mons. Fac-simile du plan original. Notice historique; par R. Chalon. Bruxelles, 1844. Gr. in-8°

1041. Les vitraux de l'église de Sainte-Waudru, à Mons.

Le Constitutionnel, journal de Mons, n° du 2 mars 1854.

1042. Un grand escalier à l'église de Sainte-Waudru.

L'Observateur du Hainaut, n° du 6 septembre 1829.

1043. Rapport de la commission chargée de constater la pos-

sibilité de la construction d'un escalier du côté de la principale porte d'entrée de l'église de Sainte-Waudru.

L'Observateur du Hainaut, nº du 18 juillet 1834.

1044. Du grand escalier de l'église de Sainte-Waudru à Mons. Par L. Devillers.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. II.

1045. Le jubé de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, de Jacques du Brœucq. Par P. E. V(an) D(er) M(ersch).

Messager des Sciences historiques. Gand, 1857.

1046. Sur deux sculptures de l'église de Sainte-Waudru à Mons; par Louis Dethuin.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. III.

1047. Les édifices du chapitre noble de Sainte-Waudru. Par L. Devillers.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XVII.

1048. L'ancienne église collégiale et paroissiale de Saint-Germain, à Mons. Par Léopold Devillers.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. III. — Cette notice a été tirée à part.

1049. Mémoire sur la paroisse et l'église de Saint-Nicolas-en-Havré, à Mons; par Félix Hachez. (Bruxelles), 1859. In-4º.

1050. L'église de Saint-Nicolas-en-Bertaimont. Par L. Devillers.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XVII et XVIII.

1051. Mémoire sur la paroisse de Saint-Nicolas-en-Bertaimont, dite de Notre-Dame de Messine, à Mons; par Léopold Devillers. Mons, 1861. (Imp. Buschmann, à Anvers). In-4º.

1051 bis. Mémoire sur l'église et la paroisse de Sainte-Élisabeth, à Mons, par Léopold Devillers. Mons, Masquillier et Dequesne, 1864. In-4º.

1052. L'église et l'hôpital du Béguinage à Mons. Par L. Devillers.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XVII.

1053. La chapelle de Saint-Pierre à Mons. Par L. Devillers.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XVII.

1054. La chapelle Saint-Georges à Mons. Par L. Devillers.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XVII.

1055. Restes de l'abbaye du Val-des-Ecoliers à Mons. Par L. Devillers.

Le Constitutionnel, journal de Mons, n° du 1-2 juillet 1860. — Annales du Cercle archéologique de Mons, t. III.

1056. Notice sur le castiau d' d'Iale (château du Diable) de Quaregnon. Par D. Toilliez.

Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai, t. II.

1057. Hôtel de Lalaing, à Valenciennes.

Archives historiques du nord de la France, 3e série, t. II.

1058. Epitaphiorum undiquè gentium exquisitorum in unumq. operâ J. J. L(eclercqz) collectorum.

MS. — In-12, 7 vol. — Bibl. publ. de Mons. — Ce recueil intéressant contient environ 2700 épitaphes d'hommes et de femmes célèbres.

1059. Dans ce livre sont rapportées grand nombreuse (*sic*) d'épitaphes des anciennes familles de Flandres, Tournai, Tournésis, Arthois, Haynault, avec leurs alliances très-curieux et instructif recueillés l'année 1572 et notablement augmentés par le sieur Pierre de Calonne Baufaict, chanoine de la cathédrale de Tournai l'an 1752.

MS. — In-fol. avec armoiries coloriées. — Bibl. publ. de Mons.

1060. Recueil des anciens tombeaux épitaphes et des sépultures, la plupart des églises des provinces d'Artois, Flandres, Haynaut (1740).

MS. — Bibl. publ. de Douai, n° 886.

1061. Sépultures de Flandre, Hainaut et Brabant.

MS. XVIIe siècle. — Bibl. publ. de Lille, n° 299.

1062. Recueil d'épitaphes et d'armoiries de Flandre et du Hainaut.

MS. XVIIe siècle. — In-fol. — Bibl. publ. de Douai, n° 887.

1063. Recueil d'épitaphes qui se trouvaient dans les églises et couvents de la partie du comté de Hainaut possédée par la France.

MS. — In-4°. — Bibl. publ. de La Haye.

1064. Recueil d'épitaphes qui se trouvaient dans les églises et couvents de la partie du comté de Hainaut possédée par l'Autriche.

MS. — In-4°. — Bibl. publ. de La Haye.

1065. Hellin, recueil d'épitaphes d'Ath.

MS. — Bibl. roy. de Bruxelles, n° 19726.

1066. Epitaphes de l'ancienne église des Récollets à Bavay. Par Michaux.

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes, t. II.

1067. Recueil des épitaphes qui se trouvoient en 1787 encore tant soit peu déchiffrables, des personnes nobles, conseillers, etc., qui furent enterrés dans l'église Sainte-Waudru, paroisse des étrangers et nobles de la ville de Mons.

MS. autographe de Leclercq. — In-4°. — Bibl. publ. de Mons. — A ce volume se joint un autre manuscrit du même auteur, contenant les épitaphes des personnes nobles, recueillies dans les autres églises de la ville de Mons.

1068. Inscriptions sépulcrales des églises, couvents, hospices et chapelles de la ville de Mons, recueillies sur les lieux et dans des manuscrits par L. Devillers. Mons, Masquillier et Lamir, 1858. In-4°.

1069. L'épitaphe d'Alix. Par Delmotte.

Les hommes et les choses du nord de la France. Valenciennes, 1829. In-8°.

1070. Tombeau de la comtesse Alix dans l'église de Sainte-Waudru.

Messager des Sciences historiques. Gand, 1837.

1071. Sur le tombeau de la comtesse Alix.

La Revue, journal de Mons, n° du 16 novembre 1836.

1072. Le tombeau de Gilles de Chin, vainqueur du dragon de Wasmes ; par Devillers.

Journal de Jemmapes et du Borinage, n° du 22 mars 1855.

1073. Epitaphe de Gilles de Chin dans le caveau des religieux sous la nouvelle église à Saint-Ghislain.

Gazette de Mons, n° du 30 août 1856.

1074. Epitaphes de la ville de Valenciennes et environs.

MS. XVIII[e] siècle. — In-4°. — Bibl. publ. de Mons.

1074 bis. Petit volume contenant diverses épitaphes de Valenciennes.

MS. — In-8°. — Bibl. publ. de Mons.

§ 2. — Fêtes. — Solennités. — Inaugurations.

1075. Histoire des fêtes civiles et religieuses, des usages anciens et modernes du département du nord; par Madame Clément née Hémery. Paris, 1834. In-8°.— Autre édition, Cambrai, 1836. In-8°.

1075 bis. Histoire des fêtes civiles et religieuses, usages anciens et modernes de la Belgique méridionale et d'un grand nombre de villes de France, par la même. Avesnes, 1846. In-8°.

1076. Inauguration des comtes de Hainaut ; par F. Hachez.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. I.

1077. Relation historique de l'entrée de Charles, duc de Bourgogne, à Mons, et de son inauguration comme comte de Hainaut dans la dite ville.

MS. — In-4°. — Bibl. publ. de La Haye.

1078. Relation de la joyeuse entrée à Mons, en 1470, de Marguerite d'Yorck d'Angleterre et de Marie de Bourgogne. Par A. Lacroix.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Mémoires et publications, t. II.

1079. Entrée joyeuse de l'empereur Charles-Quint en sa ville de Valenciennes avec les fils du roi de France, François I du nom. (1540). Par A. Dinaux.

Archives historiques du nord de la France, 2[e] série, t. IV.

1080. Relation des cérémonies qui eurent lieu à Mons, lors de la joyeuse entrée du prince Philippe d'Espagne dans cette ville, en 1549.

Bulletins de la Commission royale d'histoire, t. II.

1081. Relation de l'inauguration de Philippe II, comme comte de Hainaut, à Mons, en 1558. Par Loin.

Bulletins de la Commission royale d'histoire, t. IV.

1082. Joyeuse entrée des archiducs en diverses villes des Pays-Bas.

MS. — In-fol — Bibl. publ. de Cambrai. — On y trouve une notice sur les fêtes célébrées à Mons pour l'entrée d'Albert et d'Isabelle.

1083. Relation de l'inauguration des archiducs Albert et Isabelle, à Mons, comme comte et comtesse de Hainaut : 24 et 25 février 1600.

Bulletins de la Commission royale d'histoire, t. VIII.

1084. Cérémonies et décorations funèbres au sujet des obsèques que les confrères de S. Jean Decollé, dits de la Miséricorde, feront célébrer en leur chapelle rue de Nimy de la ville de Mons, le 16 décembre 1765, pour le repos de l'âme de François I. Mons 1765. In-4°.

1085. Relation de l'inauguration de Joseph II, en qualité de comte de Hainaut. Mons, Hoyois (1781). In-4°. *A la suite* : Discours sur l'inauguration de S. M. Joseph II, par Mathurin. Mons, H. Hoyois, (1781). In-4°.

1086. Direction pour la solemnité de l'inauguration de sa majesté le roi de Hongrie et de Bohême, François I, comme comte de Hainaut, fixée au 11 juin 1792. Mons, Bocquet. In-8°.

1087. Relation de ce qui s'est passé à l'occasion de l'entrée solennelle de sa majesté l'empereur et roi François II, dans la ville de Mons, le 21 avril 1794. Mons, Bocquet, In-8°.

1088. Recoel de tous les festes et chapitres de la noble ordre du *Thoison d'or* depuis la premiere institution jusques à nre temps recoellés et fais par Jacques Leboucq demourant en Valen depuis ocmenté p David Hoyoss de Mons e Haynat.

MS. — In-fol. — Bibl. publ. de Mons.

1089. Relation des cérémonies observées lors de l'installation du comte Philippe de Lalaing, comme grand bailli de Hainaut, à Mons, à Soignies, à Maubeuge, à Valenciennes en 1574. Par A. Loin.

Bulletin de la Commission royale d'histoire, 2e série, t. I.

1090. Chronique rétrospective. Installation d'un grand bailli en Hainaut en 1788.

Annales du Hainaut, journal de Mons, n° du 4 mars 1838.

1091. Inauguration de Louis XI à Avesnes. Par Lebeau.

Archives historiques du nord de la France, 1re série, t. IV.

1092. Relation et explication des préparatifs faits à Mons pour la réception de Louis XV. (Mons, Hoyois). In-8°.

1093. Fêtes populaires à Mons. I. La Saint-Antoine. II. La fête de Messine. III. La Saint-Calixte. IV. La fête des métiers. Par F. Hachez.

Messager des Sciences historiques. Gand, 1848. (Tiré à part.)

1094. Ville de Mons. Programme des cérémonies, jeux, et réjouissances qui auront lieu à l'occasion de la fête communale et de l'inauguration de la statue de Roland de Lattre. (Mons, Lelong, 1853). In-4°.

§ 3. — BIBLIOGRAPHIE.

1095. Bibliographie du Hainaut. (Par Leclercqz).

MS. — In-4°. — Bibl. de M. H. Rousselle.

1096. Imprimerie de Beloeil.

Bulletin du Bibliophile belge, t. I.

1097. Deux factums du XVIIIe siècle, relatifs aux abbayes de Bellinghen et de St-Ghislain. Par A. Pinchart.

Bulletin du Bibliophile belge, 1re série, t. V.

1098. Archives et Bibliothèque de l'ancienne abbaye de St-Ghislain, dans le Hainaut. Par De Reiffenberg.

Bulletin du Bibliophile belge, 1re série, t. VI.

1099. L'imprimerie à Maubeuge.

Archives historiques du nord de la France, 3e série, t. VI.

1100. Notice historique sur la bibliothèque de Mons ; par Ch. Delecourt. Gand, 1840. In-8°.

1101. Notice historique sur la bibliothèque publique de Mons. Par Ch. Delecourt.

MS. — Bibl. de M. Jules Delecourt. — C'est le manuscrit de la notice indiquée au n° 1100, auquel on a joint toutes les pièces justificatives, ainsi que les catalogues des bibliothèques des États de Hainaut et des abbayes supprimées.

1102. Catalogue des livres imprimés composant la bibliothèque publique de Mons. Bruxelles, 1852. In-8°, 2 vol.

1103. Bibliographie montoise. Annales de l'imprimerie à Mons, depuis 1580 jusqu'à nos jours ; par Hippolyte Rousselle. Mons, Masquillier et Lamir, 1858. Gr. in-8°.

1104. Rutger Velpius, imprimeur à Mons. Par R. Chalon.

Bulletin du Bibliophile belge, t. I.

1105. Recherches sur les éditions du Nouveau Testament de Mons ; par R. Chalon.

Bulletin du Bibliophile belge, t. I.

§ 4 — Généalogie. — Arts. — Sciences. — Belles-Lettres. — Industrie. — Commerce. — Impots. — Paupérisme, etc.

1106. Cinq volumes varia renfermant des généalogies.

MS. — In-fol. — Bibl. publ. de Mons.

1107. Collection de généalogies de la pluspart des maisons et familles de la province d'Hainaut et de celles qui y ont possédé des dignités, canonicats, emplois, charges, y pris habitation ou alliance avec leurs armoiries enluminées. Le tout recueilli par J.-B^{te}-J^{h}. Laisné, licencié ès droit et avocat à la cour d'Hainaut.

MS. — In-fol. 2 vol. — Bibl. publ. de Mons. — M. Lacroix possède un autre volume manuscrit de généalogies, aussi formé par Laisné.

1108. Collection de généalogies de la pluspart des maisons et familles de la province de Hainau et de celles qui y ont possédé des dignités, canonicats, emplois, charges, y pris habitation ou alliance, le tout avec leurs armoiries enluminées. Par A. J. Preud'homme.

MS. — In-fol. 2 vol. — Bibl. publ. de Mons.
C'est une copie, quelque peu modifiée, du recueil précédent de Laisné.

1109. Recueil généalogique des familles les plus anciennes et les plus illustres des Pays-Bas et de l'Artois.

MS. — In-fol. 3 vol. — Bibl. de M. Letellier, avocat, à Mons.

1110. Généalogie de plusieurs familles du Hainaut. Par De Saint-Genois.

MS. — In-fol. — Bibl. publ. de Mons.

1111. Généalogies de plusieurs familles du Hainaut.

MS. — Bibl. roy. de Bruxelles, n° 21070.

1112. Chy porés trouver les noms et armes de la plus grant part des nobles, pers, barons, chevaliers et gentilzhommes de la noble et saincte conté de Hainau.

MS. — In-16. — Bibl. publ. de Cambray.

1112 bis. Recueil de la noblesse de Bourgogne. . . Haynau, représentant les titres, noblesse, etc. de 1424 jusqu'en 1714 ; par Leroux. Lille, 1715. In-4°.

1113. Armorial de Hainaut.

MS. — Bibl. roy. de Bruxelles, nos 19199, 19206, 1009-18102.

1114. Blason des armes de Haynau.

MS. xvie siècle. — In-fol. — Bibl. publ. de Lille.

1115. Notice historique et généalogique sur l'ancienne et illustre famille des seigneurs et comtes du nom de Lalaing. Par M. Brassart.

Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture de Douai Douai, 1847.

1115 bis. Voir numéros 515, 516 et 517.

1116. La généalogie de la famille de Saint-Genois.

MS — In-fol. — Bibl. publ. de Mons

1117. Notice historique et généalogique sur l'ancienne et illustre maison de Trazegnies. Extrait d'un ouvrage inédit par Charlé de Tyberchamps.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. i.

1118. Monuments et objets d'art du Hainaut.

MS. — In-fol. — Bibl. de M. Jules Delecourt. — Ce volume contient : 1° tout ce qui a rapport aux tentatives faites pour créer à Mons un musée provincial ; 2° une notice sur les collections d'objets d'art et de science qui ont existé à Mons et sur les moyens d'en former de nouvelles, par Ch. Delecourt ; 3° la copie du travail de la commission chargée en 1834, de faire le relevé des objets d'art existant dans le Hainaut.

1119. Quelques mots sur divers objets d'art des églises de Mons. Par L. Devillers. Mons, Manet, 1854. In-12.

1120. Rétable gothique de l'église paroissiale de Buvrinnes ; par Lejeune.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. iii.

1121. Cheminée de Tyberchamps (Hainaut). (Avec planches.)

Messager des Sciences historiques, Gand, 1852.

1122. Sociétés de musique du Hainaut. Par J.-B. Bivort.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Mémoires et publications, t. II.

1123. Des sociétés chorales dans le Hainaut.

Gazette de Mons. n° du 29 octobre 1858.

1124. Mémoire couronné en réponse à cette question proposée par l'Académie royale de Bruxelles. « Décrire la constitution géologique de la province du Hainaut, etc. » Par M. Drapier. Bruxelles, 1823. In-4°.

1125. Notice géologique et statistique sur les carrières du Hainaut. Par A. Toilliez.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Mémoires et publications, 2e série, t v.

1126. Aperçu historique sur le mineur et les mesures protectrices dont il a été l'objet. Par D. Toilliez.

Messager des Sciences historiques, Gand, 1847.

1127. Flore du département de Jemmapes; par Hocquart. Mons, Monjot, 1814. In-12.

1128. Florula Hannoniensis, auctore G. A. J. H(encar)tio. Valenciennes, 1836. In-8°.

1129. Flore du Hainaut; par l'abbé Michot. Mons, Masquillier et Lamir, 1845. Gr. in-8°.

1130. Mémoires et documents relatifs au défrichement des bruyères et terrains incultes dans les provinces du Hainaut et du Brabant, 1772, 1773.

MS. — In-fol. — Catalogue de la Bibliothèque de M. De Jonghe, n° 784. Acheté par M. De Hoffman de Bruxelles.

1131. Défrichement des terrains vagues, marais, bruyères et waressaix en Hainaut; par A. Lacroix.

Belgique communale, 1847.

1132. Notice chronologique et analytique sur les épidémies, et les épizooties qui ont régné en Hainaut, à diverses époques, de 1006 à 1832; par A. Lacroix. Bruxelles, 1844. In-8°.

1133. Les illustrations militaires du Hainaut. Par H. Rousselle.

Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 2e série, t. v.

1134. De l'industrie et de la littérature dans le Hainaut. (Discours de Camille Wins).

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Mémoires et publications, t. x.

1135. Mémoire sur les poëtes hennuyers et tournaisiens des XIIe, XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles ; par A. Van Hasselt.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 5me anniversaire.

1136. Du mérite littéraire des poëtes latins nés dans le Hainaut. Par Lecouvet.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Mémoires et publications, 2e série, t. VI.

1137. Les petits poëtes latins du Hainaut. Par Lecouvet.

Messager des Sciences historiques. Gand, 1858.

1138. Discours sur les progrès qu'a produits depuis la révolution l'esprit d'association en Belgique et notamment dans le Hainaut. Par V. François.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 4e anniversaire.

1139. Sur l'état de la poësie française en Belgique, mais spécialement à Mons. Par V. François.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 5e anniversaire.

1140. Les poètes montois jugés par la critique parisienne.

Journal de Mons, n^o^ du 12 janvier 1851.

1141. Ancienne poësie. Le jardinet de Haynault (1504).

Archives du nord de la France, 1er série, t. 2.

1142. Etude sur les poésies morales de maître Jean Bosquet écolâtre à Mons, au XVIe siècle ; par Léopold Devillers et Adolphe Bara. Mons, Masquillier et Lamir, 1856. In-12.

1143. Les poésies latines de Julien Waudré. Par Ad. Bara.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. I.

1144. Histoire de la Société d'encouragement pour l'agriculture et l'industrie dans le département de Jemmapes. Par C. Wins.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Mémoires et publications, 2e série, t. II.

1145. Notice sur les objets envoyés à l'exposition des produits de l'industrie française par le département de Jemmape.

Feuille de Mons, n° du 17 octobre 1806.

1146. Mons. Exposition des produits de l'industrie et de l'agriculture du Hainaut. Fêtes. Pose solennelle de la première pierre de la statue de Roland de Lattre. (Discours de M. C. Wins). Mons, v° Lelouchier, 1851. In-8°.

1147. Notes historiques sur l'industrie du Hainaut, recueillies à l'occasion de l'exposition agricole et industrielle de la province ; par F. Hachez. Bruxelles, 1852. In-8°.

1148. Statistique de l'industrie montoise.

La Revue, journal de Mons, n° du 19 octobre 1835.

1149. Industrie montoise.

L'industriel du Hainaut, journal de Mons, n° du 22 octobre 1835.

1150. Notices sur le commerce du département de Jemmape après la paix du 30 mai 1814, par M. D(elneufcour). Mons, Hoyois 1814. In-8°

1151. Démembrements successifs du pays et Comté de Hainaut. Navigation. Canaux projetés.

MS. XVIII° siècle. — In-fol. — Bibl. de M. H. Rousselle.

1152. Sur les loix, le commerce et les avantages d'un canal dans le Hainaut autrichien. Maestricht. 1774. In-8°.

1153. Mémoire historique sur le canal de Mons à Saint-Ghislain et à Condé et du nouveau canal de Saint-Ghislain à Tournai, depuis 1677 à 1825 ; (par Hoverlant). Tournai. In-12.

1154. Notice historique sur la navigation de Mons à l'Escaut. Par F. Hachez.

Gazette de Mons, n° du 21 février 1850, et Belgique industrielle. (Tiré à part).

1155. Notice historique sur les foires et les marchés de Mons; par F. Hachez. Bruxelles 1851. In-8.

1156. Livre des criées des marchandises appartenant à la ville de Mons, commençant le jour de saint Remy 1599 et finissant le 30 mai 1609.

MS. — In-fol. velin. — Bibl. publ de Mons.

1157. Mémoire historique avec pièces officielles, concernant l'ancienne législation du Hainaut, et principalement de la ville de Mons, en matière d'impôts. Par A. Lacroix. Bruxelles, 1846. Gr. in-8°.

1158. Mémoire sur les XXes ou tailles réelles du comté de Hainaut.

MS. XVIIIe siècle. — In-fol. — Archives du Royaume, à Bruxelles, n° 899.

1159. Mémoire sur les XXes en Hainaut.

MS. XVIIIe siècle. — In-fol. — Archives du royaume à Bruxelles, n° 900.

1160. Pièces concernant les finances du Hainaut. — Recettes et dépenses de l'an 1691 à environ l'année 1730.

MS. XVII $^{2}/_{3}$ siècle. — In-fol. — Bibl. roy. de Bruxelles, n° 17464.

1161. Deux décrets concernant la concession des octrois de la province de Hainaut, (18 juin 1751).

MS. — In-fol. — Bibl. roy. de Bruxelles, n° 15256.

1162. Touchant la passe des fermes muables dans la province de Hainaut.

MS. XVII $^{1}/_{3}$. — In-fol. — Bibl. roy. de Bruxelles, n° 14228.

1163. Recherches sur le paupérisme et la bienfaisance publique en Hainaut, aux XVIIIe et XIXe siècles; par A. Lacroix.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Mémoires et publications, t. VIII

§ 5. — NUMISMATIQUE. — SIGILLOGRAPHIE.

1164. Notions concernant les monnaies frappées dans les villes de Namur, d'Anvers et de Malines, ainsi qu'en Hainaut, depuis 1349 jusqu'en 1433.

MS. — In-fol. — Bibl. publ. de La Haye.

1165. Sur quelques chartes relatives à l'histoire des monnaies des comtes de Hainaut et de Flandres. Par R. Chalon.

Messager des Sciences historiques, Gand, 1837.

1166. Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut; par R. Chalon. Bruxelles, 1848. In-4°. — Avec trois suppléments.

1167. Notice sur des monnaies noires de Hainaut. Par Piot.

Revue de la numismatique belge, 2me série, t. V.

1168. Trois jetons du XVe siècle. Par R. Chalon.
Revue de la numismatique belge, 1re série, t. III.

1169. Ateliers monétaires aux époques mérovingienne et carlovingienne, de Beaumont, Chièvres, les Estinnes, Thuin, Mons.
Revue de la numismatique belge, 1re série, t. IV.

1170. Imitation d'une monnaie de Hainaut par Arnold de Stein. Par R. Chalon.
Revue de la numismatique belge, 2me série, t. VI.

1171. Etude sur le type du cavalier de Marguerite de Constantinople. Par Piot.
Revue de la numismatique belge, t. III.

1172. Note de l'abbé Ghesquière sur des médailles romaines trouvées à Hamia, près de l'abbaye d'Aulne.
Mémoires de l'Académie de Bruxelles, t. V, 1788. In-4°.

1173. Note de M. le marquis du Chasteler sur des médailles romaines trouvées près de Casteau en Hainaut.
Mémoires de l'Académie de Bruxelles, t. V, 1788. In-4°.

1174. Médailles de Condé.
Archives historiques du nord de la France, 2me série, t. VI.

1175. Notice sur une découverte de monnaies romaines à Harchies. Par D. Van Miert.
Annales du Cercle archéologique de Mons, t. III.

1176. Notice sur une trouvaille de monnaies faite à Marchiennes-au-Pont, en 1841. Par Decoster.
Revue de la numismatique belge, t. I.

1177. Pièces à retrouver : méreaux et jetons de Mons. Par R. Chalon.
Revue de la numismatique belge, 3e série, t. I.

1178. Une médaille montoise inédite. Par A. Perreau.
Revue de la numismatique belge, 2me série, t. III.

1179. Attribution d'un denier carlovingien à Mons (Castrilocus). Par R. Chalon.
Revue de la numismatique belge, 2me série, t. II.

1180. Pièce au nom de Rainnadus attribuée à Mons. Par R. Chalon.

Revue de la numismatique belge, t. VI.

1181. Type des monnaies de Mons. Par Piot.

Revue de la numismatique belge, t. IV.

1182. Monnaies de Philippe II frappées à Mons, de 1577 à 1587. Par R. Chalon.

Revue de la numismatique belge, t. II.

1183. Une médaille montoise. Par R. Chalon.

Revue de la numismatique belge, 3me série, t. IV.

1184. Notice sur une médaille relative à la peste de Mons de 1615 et 1616. Par A. Toilliez.

Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, 2me série, t. IV. — Annales du Cercle archéologique de Mons, t. I.

1185. Monnaies montoises. Par R. Chalon.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Mémoires et publications, t. V.

1186. Numismatique montoise. — Louise de Stolberg, reine d'Angleterre. Par R. Chalon.

Revue de la numismatique belge, 2me série, t. II.

1186 bis. Une médaille de Charles de Croy.

Revue de la numismatique belge, 2me série, t. I.

1187. Méreaux de Sainte-Waudru. Par R. Chalon.

Revue de la numismatique belge, 3me série, t. I.

1188. Découverte de monnaies romaines en argent et en bronze à Montrœul-sur-Haine, province du Hainaut. Par Joly.

Revue de la numismatique belge, t. III.

1189. Recherches sur les deniers de plomb du chapitre noble de Sainte-Aldegonde, à Maubeuge. Par A. Lacroix.

Revue de la numismatique belge, 1re série, t. VI.

1190. Sur les deniers de plomb à l'effigie de Sainte-Aldegonde. Par Leroy.

Archives historiques du nord de la France, 2me série, t. V.

1191. Notice sur les deniers de plomb du chapitre noble des chanoinesses de Sainte-Aldegonde, à Maubeuge. Par Estienne.

Archives historiques du nord de la France, 2me série, t. v.

1192. Les sceaux de la ville de Binche. Par Th. Lejeune.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. II.

1193. L'allouet de Binche et l'ancien sceau des échevins de ce domaine. Par Th. Lejeune.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. II.

1194. Sceau de la prévôté de Mons.

Revue de la numismatique belge, 2me série, t. II.

1195. Sceau communal de Mons.

Revue de la numismatique belge, t. IV. — Belgique communale, 1848, p 731.

1196. Notice sur les sceaux du chapitre de Sainte-Waudru, à Mons. Par R. Chalon.

Société de Sphragistique française, 1854.

XI. — Droit.

§ 1. — Législation.

1197. Recueil de plusieurs placcarts fort utiles au pays de Haynnau. Mons, Siméon de la Roche, 1664. In-4°. — Id. Erneste de La Roche, 1701. In-4°.

1198. Recueil de placards, décrets, édits, ordonnances, règlements, etc. Mons, Wilmet, 1787. Pet. in-8°.

1199. Recueil de placcarts.

MS. en partie. — In-fol. — Bibl. publ. de Mons. — Diverses pièces relatives aux corps de style et autres de 1600 à 1700.

1200. Recueil de coutumes diverses et placcards du Hainaut, en plus grand nombre de 1700 à 1790.

MS. — Bibl. publ. de Mons.

1201. Table alphabétique des placards, statuts, édits, ordonnances, etc.

MS. — Gr. in-fol. — Bibl. de M. Jules Delecourt.

1202. Table de la collection des placcards et ordonnances de M. Leclercqz, faite par lui-même.

MS. — In-fol. — Bibl. de M. Jules Delecourt. — Table très-complète de 1114 à 1780.

1203. Table de placcarts du Hainau depuis 1500 jusqu'à 1600. (Renferme environ 159 placarts). — Id. depuis 1600 jusqu'à 1794. (Renferme environ 582 placarts, recueillis par M. Leclercq).

MS. — Bibl. de M. Jules Delecourt.

1204. Table chronologique de plusieurs décrets, ordonnances et arrêts concernant diverses matières, du 19 septembre 1725 au 29 mai 1787 ; faite par le conseiller Demarbaix.

MS. — Bibl. de M. Houzeau de Le Haie.

1205. Chartes préavisées. Texte et notes.

MS. — In-fol. — Bibl. de M. le conseiller Defacqz, à Bruxelles.

1206. Recueil des principaux points des chartes tant échevinales que générales du pays et comté de Hainaut, décrets des souverains, arrêts tant de la noble et souveraine Cour à Mons, que du souverain chef-lieu et autres tribunaux dudit pays.

MS. — In-fol. — Bibl. de M. le conseiller Defacqz.

1207. Hannoniae leges comitis Balduini sexti. Anno M. CC. (Montibus, H. Hoyois), 1783. In-4°.

1208. Chartes du Hainaut de l'an 1200, en langue gauloise, françoise et latine, etc. ; par Delattre. Mons, Hoyois, 1822. In-8°.

1209. Charte du huit avril quatorze cent quatre vingt trois. Mons, Hoyois, 1778. In-4°.

1210. Projet des chartes de 1629.

MS. — In-fol. — Bibl. de M. le conseiller Defacqz.

1211. Placcards, édits et ordonnances concernant les chartes générales du Haynaut. Douay, 1771. In-4°.

1212. Ancien droit Belgique. Analyse chronologique des chartes, coutumes, etc., qui, depuis l'an 1200, ont régi les diverses localités qui composaient le comté de Hainaut ; par Bivort. Bruxelles. 1846. In-8°.

1213. Chartes historiques du Hainaut.

MS. fin du XIIIe siècle et commencement du XIVe. — Velin. — Bibl. publ. de Valenciennes, n° 584 du Catalogue descriptif.

1214. Chartes et coutumes du Hainaut.

MS. — Bibl. roy. de Bruxelles, n°s 21254 et 21257.

1215. Style et manière de procéder par devant le Conseil souverain de l'empereur et roi en Hainaut. Mons, Varret, 1730. In-12.

1216. Chartes, statuts et ordonnances de politie de la ville d'Ath. Ath, 1570. In-12.

1217. Règlement pour la ville d'Ath, du 9 août 1765. Bruxelles. In-8°. — Idem, du 9 février 1769. Bruxelles, 1772. In-8°.

1218. Chartes et coutumes locales de la ville de Binche. Mons, Michel, 1594. In-4°.

1219. Règlement de l'impératrice douairière et reine pour la ville de Braine-le-Comte. Mons, Bottin, 1769. In-4°.

1220. Coutumes des droits et jurisdictions appartenant aux mayeur et eschevins de Chimay, à cause de leur chef-lieu et des appellations de leurs sentances. In-4°. — Autre édition, Mons, Waudret 1647. Pet. in-8°.

1221. Ordonnances concernant Chimay, de 1535 à 1748.

MS. — In-fol. — Bibl. de M. le conseiller Defacqz.

1222. Règlement pour la terre et principauté de Chimay, du 9 janvier 1716. Mons, G.-A. Havart. In-4°.

1223. — Règlement de l'impératrice pour la ville d'Enghien, émané le 12 octobre 1768. In-fol.

1224. Extraict des articles des chartes de Landrechies. Modérées et élargies par Jacques sire de Landrechies, fils du grand Jacquemon, etc., etc. In-4°.

1225. Coutumes et usages de la franche ville de Lessines, 1622. In-4°. — Autre édition, Mons, Waudret, 1647. In-8°.

1226. Règlement concernant l'administration de la ville de Lessines, décrété par Sa Majesté le 15 septembre 1768. Mons, P.-J.-J. Plon, 1769. In-4°.

1227. Modération de la charte de la ville de Mons, le 22 mai 1621 et dans d'autres assemblées des échevins.

MS. xvii $^{d}/_{3}$ siècle. — In-fol. — Bibl. roy. de Bruxelles, n° 21412.

1228. Loix, chartes et coustumes du noble pays et comté de Haynnau, etc. — Id. du chef-lieu de la ville de Mons.

Les différentes éditions sont des années 1538, 1540, 1553, 1558, 1598, 1601, 1608, 1619, 1620, 1633, 1642, 1646, 1648, 1663, 1666, 1674, 1700, 1720, 1735, 1736, 1739, 1761, 1773, 1775, 1789.

1229. Bans de police de la ville de Mons.

MSS. — In-fol. — Archives communales de Mons.

1230. Ordonnances et règlements de police de la ville de Mons. Mons, H. Thiemann, 1864. In-8°.

Ce recueil est précédé d'une introduction historique par M. Léopold Devillers.

1231. Cayer des coustumes et usances de la franche ville du Rœulx.

MS. — In-4°. — Bibliothèque de Mons ; Bibl. de MM. Defacqz, Delecourt, Devillers et Rousselle.

1232. Réglement donné à ceux de Soignies, le 23 octobre 1690. Mons, Wilmet, 1760. Pet. in-8°. — Id. 1766. Pet. in-8°.

1233. Recueil de règlements, arrêts et ordonnances pour la ville de Valenciennes.

MS. xviiie siècle. — In-4° 2 vol. et in-fol. — Bibl. publ. de Valenciennes, n°s 545 et 546 du Catalogue descriptif.

1234. Paix de la ville de Valenciennes de l'an 1114.

MS. — Bibl. de M. Houzeau De Le Haie.

1235. Les coutumes de la ville et chef-lieu de Valenciennes, homologuées ès années 1540 et 1619. Mons, Hoyois, 1776. In-8°.

1236. Coutume de Valenciennes de l'an 1619. Cinq formules de serments. Extraict des priviléges des marchets et de la loy de la paix donnée par Baulduin de Flandres comte de Mons, en 1114.

MS. xviie siècle. — Pet. in-4°. — Bibl. publ. de Valenciennes, n° 248 du Catalogue descriptif.

1237. Coutumes de la ville banlieu et chef-lieu de Valenciennes, revue et corrigée sur l'original. Valenciennes, 1708. Pet. in-8°.

1238. Usaiges et coustumes de la ville de Valenciennes.

MS. XVIIIe siècle. — In-4°. — Bibl. publ. de Valenciennes, n° 247 du Catalogue descriptif.

1239. Loix, chartes et coutumes du village de Wodecque, etc. Mons, Wilmet, 1757. In-16.

1240. Nouveau règlement pour la ville de Thuin, en date du 22 janvier 1778. Liége, 1778. In-fol.

1241. Chartes-lois des anciennes seigneuries et des villages du Hainaut.

Archives de l'État, à Mons. — On trouve des chartes de ce genre dans la plupart des cartulaires des anciennes abbayes de la province.

1241 bis. Voyez n°s 1 à 54.

§ 2. — Doctrine.

1242. Répertoire du droit coutumier du Hainaut. Par Em. Delecourt.

MS. — In-fol. 5 vol. — Bibl. de M. Jules Delecourt. — Voyez Annales du Cercle archéologique de Mons, t. III. Notice sur Emmanuel Delecourt.

1243. Notes sur les chartes du Hainaut. Par Emmanuel Delecourt.

MS. — In-fol. 5 vol. — Bibl. de M. Jules Delecourt.

1244. Notes sur plusieurs chapitres des chartes générales du Hainaut de 1619. Par Em.-Ign. Delecourt, avocat à la Cour souveraine à Mons.

MS. — Pet. in-4°. — Bibl. de M. Jules Delecourt.

1245. Commentaire sur les chartes générales du Hainaut. Par le conseiller Petit.

MS. — In-fol. 2 vol. — Bibl. de M. Jules Delecourt.

1246. Notes sur les chartes générales du Hainaut, recueillies par le conseiller Recq.

MS. — Bibl. roy. de Bruxelles, n° 21445. — Bibl. de M. Emile Petit, avocat, à Bruxelles.

1247. Annotations sur les chartes nouvelles du pays et comté d'Haynau ; par le conseiller Leduc.

MS. — In-fol. — Bibl. publ. de Mons. — Bibl. de M. H. Rousselle.

1248. Commentaire sur la charte générale du pays et comté de Hainaut de 1533.

MS. — In-fol. — Bibl. de M. Jules Delecourt. — Nous croyons que ce commentaire, très-bien fait, doit être attribué à l'avocat De Leuze.

1249. Commentaire sur la charte du souverain chef-lieu de Mons, de 1533.

MS. — In-fol. — Bibl. de M. Jules Delecourt. — Attribué à l'avocat De Leuze.

1250. Réflexions sur les chartes générales du pays et comté d'Hainau.

MS. — In-fol. — Bibl. de M. H. Rousselle.

1251. Introduction aux chartes et coutumes du pays et comté de Hainaut.

MS. — Bibl. de MM. H. Rousselle et Jules Delecourt. — Ouvrage anonyme très estimé.

1252. Notes et observations sur les chartes ; par le conseiller C. Demarbaix.

MS. original. — Bibl. de M. Houzeau de Le Haie. — Copie, Bibl. de M. H. Rousselle.

1253. Essai d'un dictionnaire sur quelques questions des chartes et coutumes du Hainaut ; par le conseiller C. Demarbaix.

MS. original. — Bibl. de M. Houzeau de Le Haie. — Copie, Bibl. de M. H. Rousselle.

1254. Extrait de la Somme rurale de Jean Bouteiller en ce qui concerne les chartes du Hainaut ; par le conseiller C. Demarbaix.

MS. original. — Bibl. de M. Houzeau de Le Haie. — Copie, Bibl. de M. H. Rousselle.

1255. Notes sur la charte de l'an 1200. — Notes sur la forme de la paix de l'an 1200 ; par le conseiller C. Demarbaix.

MS. original. — Bibl. de M. Houzeau de Le Haie. — Copie, Bibl. de M. H. Rousselle.

1256. Notes sur la coutume de l'an 1323 ; par le conseiller C. Demarbaix.

MS. — Bibl. de M. Houzeau de Le Haie.

1257. Notes et observations sur la charte de l'an 1346 ; par le conseiller C. Demarbaix.

MS. original. — Bibl. de M. Houzeau de Le Haie. — Copie, Bibl. de M. H Rousselle.

1258. Annotations aux chartes nouvelles du pays et comté de Hainaut ; par M. Dassonville, conseiller en la noble et souveraine cour à Mons.

MS. XVIIIe siècle. — In-4°. — Bibl. publ. de Mons.

1259. Recueil d'avis et de consultations d'avocats sur le droit coutumier du Hainaut.

MS.— In-4°. — Bibl de M. Jules Delecourt.

1260. Dictionnaire onomastique des chartes du pays et comté de Hainaut de l'année 1619. Par de S^t. Genois, 1782. In-8°.

1261. Commentaria in mores Valentianorum.

MS. — In-fol. — Bibl. publ. de Mons. — Bibl. de M. Jules Delecourt. — Après le commentaire on trouve des préjugés.

1262. Notes sur la coutume de Valenciennes.

MS. XVIIIe siècle. — Bibl. publ. de Douai.

1263. Mémoire sur la torture qui est en usage dans la province de Hainaut.

MS. — In-fol. — Bibl. de M Jules Delecourt.

1264. Leenrecht in Henegouwe. (Droit féodal en Hainaut).

MS. — XVI $^{d}/_{3}$ siècle. — Bibl. roy. de Bruxelles, n° 13291.

1265. Remarques sur la pratique du souverain chef-lieu de Mons sur succession d'héritages et meubles.

MS. — Pet. in-4°. — Bibl. de M. Jules Delecourt

1266. Dictionnaire de pratique pour le pays d'Haynaut.

MS. — In-8°. — Bibl. de MM. H. Rousselle et Jules Delecourt.

1267. Recueil sur la pratique du pays et comté d'Hainau ; par De Leuze, avocat de la souveraine cour.

MS. — In-fol. 1 ou 2 vol. — Bibl. de M. H. Rousselle et Jules Delecourt.

1268. Rôle observé à la cour souveraine du Hainaut, pour les matières qui rôlent à tiers-jour péremptoirement.

MS. — In-12. — Bibl. de M. H. Rousselle.

1269. Recueil afin de faire connaître touttes les matières de la coutume des lettriages du Haynau, selon les instructions et mémoires des messieurs Petit, Hennekinne, Briquez, et autres conseillers de la cour souveraine à Mons pour faciliter les praticiens et autres. — Chaque lettriages (*sic*) a ses explications commençant au présent livre. Le tout par turbes prejugez queritur demande et response comme l'on voira.

MS. — In-fol. — Bibl. de M. Jules Delecourt.

1270. Protocol ou recueil des pièces le plus utiles pour lettrier.

MS. — In-fol. — Bibl. de M. Jules Delecourt.

1271. Institution au droit coutumier du pays de Hainaut ; par André Boulé. Mons, Hoyois, 1780. In-4°. 2 vol.

1272. Introduction pour l'intelligence des chartes générales du pays et conté de Haynaut, rédigée suivant l'ordre des Instituts. Par M. Boulé.

MS. — Bibl. publ. de Douai.

1273. Exposition de la lettre et de l'esprit des chartes générales du Hainaut. Par Raparlier. Douai, 1771. In-4°.

1274. La jurisprudence du Hainaut françois. Par Dumées. Douai, 1750. In-4°.

1275. Discours touchant les dispositions testamentaires et donations à cause de mort, rapporté aux chartes générales de la province de Hainaut. Par V. Cospeau. Mons, De Waudret, 1640. In-8°.

1276. Pratique du retrait et reprise selon l'esprit des lois, coutumes et usages de la province et comté de Hainaut. Par Cogniaux. Mons, Wilmet, 1744. In-4°.

1277. Interprétations sur chaque chapitre des chartes du chef-lieu de la ville de Mons. — Décrets du souverain chef-lieu de Mons.

MS. — In-4°. — N° 1143 du catalogue De Jonghe. — Acheté par la Commission pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.

1278. Remarques sur les coutumes du Hainaut.

MS. — In-fol. — N° 1138, du catalogue De Jonghe. — Acheté par la

Commission pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique.

1279. Annotations aux chartes nouvelles du pays et comté de Haynaut ; par M. Dassonville, conseiller à la Cour souveraine.

MS. — In-4°. — N° 5922 du catalogue De Jonghe. — Acheté pour les Archives du royaume.

1280. Recueil de 35 consultations de M. l'avocat J.-B. Petit.

MS. original. — In-fol. — Bibl. de M. le conseiller Defacqz

1281. Explication des termes de la pratique et des coutumes du Hainaut, ainsi que de quelques termes du droit commun servant à entendre les dites coutumes et plusieurs décrets et édits émanés pour le Hainaut avec quelques remarques préjugés et usages concernant cette province.

MS. — In-fol. — Bibl. de M. le conseiller Defacqz.

1282. Traité des successions selon la coutume du chef-lieu de Mons. Par Overdatz.

MS. — In-fol. — Bibl. de M. le conseiller Defacqz, et de M. Jules Delecourt.

1283. Question de droit, sçavoir : si en Haynault celuy qui a obtenu lettres de naturalité du roy, doit estre réputé naturel du pays ou point. Mons, Havart, 1645. In-4°.

1284. Diverses conclusions en la pratique de jurisprudence. Par Pierre Cospeau. Mons, Waudré, 1626. In.-8°.

1285. Mémoire sur la nature de la fourmorture dans la coutume de Mons, etc. Par Dolez. Mons, Monjot, 1800. In-4°.

1286. Mémoire sur la nature de la fourmorture en Hainaut et dans les coutumes voisines. Par Raoux. Mons, Bocquet, 1802. In-4°.

1287. Du régime hypothécaire sous la législation coutumière du Hainaut. Par Ch. Delecourt.

Archives de droit et de législation, t. I, 1837.

1288. De l'influence des lois abolitives de la féodalité sur la communauté de biens en Hainaut et à Valenciennes. Par A. Dubois. Paris, 1854. In-8°.

1289. Mémoire sur le rapport et la conformité de plusieurs

points des anciennes coutumes et chartes du pays et comté de Hainaut, avec l'ancien droit romain antérieur à Justinien et au code Théodosien. Par Raoux.

Nouveaux mémoires de l'Académie de Belgique, t. VIII, in-4°.

1290. Du pouvoir marital sous les chartes du Hainaut ; par V. Wéry.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Mémoires et publications, t. V.

1291. Note sur les anciennes terres de débat et sur les conflits de juridiction. Par Ch. Faider.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique, t. XV.

1292. Rapport sur les coutumes du Hainaut et de Tournay—Tournésis. Par Ch. Faider.

Commission pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, Procès-verbaux, t. IV.

§ 3. — Jurisprudence.

1293. Recueil de préjugés, par Em. Delecourt.

MS. — In-fol., 7 vol. — Bibl. de M. Jules Delecourt.

1294. Recueil de préjugés, par le conseiller Tahon.

MS. — In-fol. — Bibl. de M. Jules Delecourt.

1295. Recueil de préjugés, par le conseiller Hennekinne.

MS. — In-fol. 2 vol. — Bibl. de M. Jules Delecourt.

1296. Recueil de préjugés de M. Hennekinne, mis en ordre par le conseiller Kovahl.

MS. — In-fol. 2 vol. — Bibl. de M. Jules Delecourt.

1297. Journal du palais. Recueil de préjugés. Par le conseiller Paridaens (du 30 juillet 1783 au 31 août 1794).

MS. — In-fol. 2 vol. — Bibl. de M. Letellier. — Bibl. de M. H. Rousselle.

1298. Arrêts rendus au Conseil d'Hainaut, tirés des mémoires de M. le conseiller Recq.

MS. — In-8°. 2 vol. — Bibl. de M. H. Rousselle.

1299. Préjugés de la Cour à Mons, recueillis par le conseiller Petit.

MS. — In-fol. 2 vol. — Bibl. de M. H. Rousselle.

1300. Recueil de règlements et décrets de la Cour et du Conseil souverain de Hainaut.

MS. — In-fol. — Bibl. de M. H. Rousselle.

1301. Recueil de préjugés de la Cour et du chef-lieu.

MS. — In-fol. — Bibl. de M. Jules Delecourt.

1302. Extrait des registres du Conseil de ville concernant les difficultés entre messieurs les échevins de cette ville de Mons et le prevôt au fait de la juridiction (1420-1622).

MS. — In-fol. — Bibl. de M. Houzeau de Le Haie.

1303. Enquêtes du grand-bailly et ceux de la Cour à Mons, en matière de juridiction contre les prévots, jurés et échevins de Valenciennes, tenues à Mons et à Valenciennes, 1557 et 1560.

MS. — Bibl. de M. Houzeau de Le Haie.

1304. Tableau du registre des décrets envoyés au Conseil de Haynaut, commençant le 16 décembre 1744 jusqu'au 22 avril 1780.

MS. — 4 vol. — Bibl. de M. Houzeau de Le Haie.

XII. — Biographie.

1305. Rapport de la Commission chargée de rédiger des projets d'inscriptions à la mémoire des hommes illustres du Hainaut. (Par Ch. Rousselle).

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. II.

1306. Sidera illustrium Hannoniæ scriptorum, auctore Ph. Brasseur. Mons, Havart, 1637. In-12.

1307. Les femmes illustres du Hainaut, par M[me] Defontaine-Coppée. — Bruxelles, 1859. In-8°.

1308. Biographie montoise. Par Ad. Mathieu. Mons, Em. Hoyois, 1848. In-8°.

Idem. Supplément.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Mémoires et publications, 2[me] série, t VII.

1309. Iconographie montoise ou galerie d'hommes célèbres

nés dans la ville de Mons. Mons, Masquillier et Lamir, 1860. In-4°, contenant 34 notices avec portraits.

1310. Biographie Valenciennoise. Par Hécart.

MS. — In-fol. — Bibl. publ. de Valenciennes, n° 561 du Catalogue descriptif.

1311. Acta sanctorum Belgii selecta. Bruxellis, 1783-1794. In-4°, 6 vol.

Voici les noms des saints de l'ancien Hainaut, dont on trouve les vies dans cet ouvrage : Tome II. Saint Géry (Cambrai). — Tome III. Saint Aubert (Cambrai) ; Saint Etton (Liessies) ; Saint Walbert et Sainte Bertile, père et mère de Sainte Waudru (Coursolre). — Tome IV. Sainte Aldegonde (Maubeuge) ; Sainte Amalberge (Lobbes et Binche) ; Saint Ghislain ; Saint Humbert (Maroilles) ; Saint Lambert et Saint Bellère, disciples de Saint Ghislain ; Saint Landelin, Saint Adelin, Saint Domitien (Crespin) ; Saint Vincent (Soignies) ; Sainte Waudru (Mons). — Tome V. Sainte Aye (Mons); Saint Hydulphe, époux de Sainte Aye (Lobbes, Binche et Mons) ; Sainte Madelberte (Maubeuge) ; Saint Wasnulphe (Condé). — Tome VI Saint Abel (Lobbes et Binche) ; Saint Ermin, Saint Théodulphe, Saint Ulgise, Saint Ursmer (Lobbes).

1312. Abrégé des vies des principaux fondateurs des religions de l'église, dans l'abbaie de Liessies en Haynaut. Anvers, Nutius, 1634. In-4°.

1313. Sancta Tetrarchia sanctorum quatuor cœnobiarcharum SS. Landelini, Ursmari, Ermini, Dodonis, pontificum et abbatum Lobbii, vita et historia, authore Bon-Temps. Douai, Bogard, 1594. In-12.

1314. Albany (la comtesse d'). Par Delmotte.

Archives historiques du nord de la France, t. III.

1315. La comtesse d'Albany.

Le Constitutionnel, journal de Mons, n[os] des 15-16 et 17 février 1857. — Cet article contient quelques pages très-intéressantes, extraites du *Cours familier de Littérature*, par A. De Lamartine, VII[e] entretien, t. II, pp. 66 à 85.

1316. La comtesse d'Albany. Par Saint-René Taillandier. Paris, 1862. Gr. in-18.

Revue des Deux-Mondes, livraisons des 15 janvier et 1[er] février 1861.

1317. Histoire de la vie, mort et miracles de S[te] Aldegonde, par un frère capucin de la province wallonne. Arras, 1623. Pet. in-8°.

1318. Sommaire de la vie admirable de la princesse Aldegonde, patronne de Maubeuge. Par Triquet. Tournai. 1641. In-8°.

1319. Amand (Dominique).

Les hommes et les choses du nord de la France, p. 15.

1320. Arnould de Binche, architecte. Par F. Hachez.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. II.

1321. Noblesse belge. — Féodalité. — Jacques d'Avesnes. Par Ch. Duvivier.

Revue trimestrielle, 10me vol.

1322. Recueil de la vie, mort et miracles de Sainte Aye, ou Agie, comtesse d'Hainaut, etc. (Par Marsille). Bruxelles, 1745. In-8°.

1323. Le triomphe des vertus évangéliques représenté dans les actions héroiques de Sainte Aye, comtesse de Haynau, etc. Par Coret. Mons, 1674. In-4°.

1324. Brasseur (Philippe). Par H. Delmotte.

Archives historiques du nord de la France, t. IV.

1325. Nécrologie. Carlier (Félix-Jean-Joseph).

Le Constitutionnel, journal de Mons, nos des 20 et 21 novembre 1860.

1326. La princesse de Chimay. Par F. Raymond.

Les hommes et les choses du nord de la France, p. 517.

1327. Recherches sur Gilles, seigneur de Chin, et le dragon. (Par Henri Delmotte.) — Mons, 1825. In-8°.

1328. Nécrologie de Emmanuel-Joachin-Joseph Claus. (Par H. Rousselle). Mons, Piérart, 1848. In-8°.

1329. Deux trouvères du Haynaut. — Bauduin et Jehans de Condé. Par Dinaux.

Archives historiques du nord de la France, 2me série, t. I.

1330. Notice sur le général Clump. Par F. Hachez.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Mémoires et publications, 2me série, t. IV.

1331. Notice sur le général Clump. Par B(enoit) V.(an) T.(emsche-Clump). Gand, 1857, gr. in-8°.

Reproduction de la notice précédente.

1332. Notice sur Pierre Colins (d'Enghien). Par le baron De Stassart.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique, t. XIII.

1333. Philippe Cospeau, de Mons, évêque d'Aire, de Nantes et de Lisieux. Par le Baron de Stassart.

Le Modérateur, journal de Mons, nᵒˢ des 6 et 8 décembre 1850.

1334. Philippe Cospeau, nommé en France Philippe de Cospéan, sa vie et ses œuvres. 1571-1646. Par Livet. Paris, 1854. In-12.

1335. De Blois, Ferdinand-Victor. Par N. Belval.

Archives historiques du nord de la France, t. I.

1336. Gilles De Boussu. Par Delmotte.

Archives historiques du nord de la France, t. II.

1337. Biographie montoise. — Guy de Brès ou Braye.

Gazette de Mons, nº du 4 novembre 1853.

1338. Harangue funèbre sur la mort de Son Excellence messire Charles de Croy, duc de Croy et d'Arschot etc.; par F. Philippe Bosquier. Douay, Auroy, 1612. In-12.

1339. Une existence de grand seigneur au seixième siècle. Mémoires autographes du duc Charles de Croy, publiés par le baron de Reiffenberg. 1845.

1340. Notice sur le général De Fariaux. Par De Stassart.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Mémoires et publications, 2ᵐᵉ série, t. II.

1341. Première lettre sur Jacques de Guyse. Par A. Aubenas. Paris, 1839. In-8º.

Seconde lettre sur Jacques de Guyse. Par A. Aubenas. Paris, 1839. In-8º.

1342. Notice biographique sur Jacques de Guyse. Par Aubenas.

Archives historiques du nord de la France, 2ᵐᵉ série, t. II.

1343. Jacques de Guyse. Par Dinaux.

Archives historiques du nord de la France, 3ᵐᵉ série, t. IV.

1344. Jacques de Guyse.

Annales du Hainaut, journal de Mons, nº du 8 avril 1838.

1345. Notice sur Josse de Harchies, médecin, théologien montois au XVIᵉ siècle. Par Broeck. Anvers, 1860. In-8º.

1346. Fabrice de la Bassecourt. Quelques recherches sur la famille Bassecourt et sur le poëte Claude de Bassecourt. Par R. Chalon. Bruxelles, 1857. In-8°.

Tiré à 50 exemplaires qui n'ont pas été mis dans le commerce.

1347. Jacques de Lalaing, le bon chevalier sans peur et sans doubte. Par Alexandre Henne.

Revue trimestrielle, t. VII.

1348. Notice sur Charles-Jean-Baptiste Delecourt. (Par C. Wins). Mons, Hoyois, 1839. In-8°.

1349. Biographie montoise. Emmanuel Delecourt.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. III.

1350. Levensbericht van Victor-Hubert Delecourt. Par Alberdingk Thym. Amsterdam, 1854. In-8°.

1351. Le feld-maréchal prince Charles-Joseph de Ligne. Particularités et lettres inédites. Par Gachard.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 2me série, t. XIII.

1352. Le prince de Ligne ou un écrivain grand seigneur à la fin du XVIIIe siècle. Par Peetermans. Liége, 1861. In-8°.

1353. Le feld-maréchal prince Charles-Joseph de Ligne, par De Reiffenberg.

Mémoires de l'Académie royale de Belgique. Savants étrangers, t. XIX.

1354. Le prince de Ligne, graveur.

Archives du nord de la France, 2me série, t. III.

1355. La princesse Hélène de Ligne.

Archives historiques du nord de la France, 3me série, t. V.

1356. Notice biographique et littéraire sur H. Delmotte, par Hennebert, publiée par la Société des Bibliophiles belges. Mons. Em. Hoyois, 1836. In-8°.

Archives historiques du nord de la France, t IV.

1357. Éloge funèbre de M. Pierre-Joseph Delneufcour. Par H. Rousselle. Mons, Masquillier et Lamir, 1855. In-8°.

1358. Delobel (l'abbé). Par L. Fumière.

Archives historiques du nord de la France, t. III. — L'Observateur du Hainaut, journal de Mons, n° du 5 juin 1832.

1359. Charlotte de Lorraine, chanoinesse de Sainte-Waudru. Par R. Chalon.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Mémoires et publications, 2[me] série, t. II.

1360. Notice sur Frédéric-Auguste-Ferdinand-Thomas, baron De Reiffenberg. Par Adolphe Mathieu. Mons. Em. Hoyois, 1850. Gr. in-8°.

Voy. aussi une notice de M. Quetelet, dans l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1852.

1361. Gérard de Roussillon. Ses possessions dans nos contrées. Par Ch. Duvivier.

Revue trimestrielle, 4[e] vol., 1854.

1362. Notice sur la vie et les ouvrages du comte de St-Genois. Par Jules Delecourt.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. II.

1363. Jacques-Joachim De Soignies. Par F. Hachez.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. II.

1364. Nécrologie. Dolez, Jean-François-Joseph.

L'Observateur du Hainaut, journal de Mons, n° du 31 octobre 1834.

1365. Notice nécrologique sur M. Léopold-Lambert Doutremer. Par H. Rousselle. Mons, Piérart, 1847. In-8°.

1366. Dubreucq (Jacobus).

Les hommes et les choses du nord de la France, p. 98.

1367. Recherches sur Jacques Du Broeucq, statuaire et architecte montois au XVI[e] siècle ; par Lacroix. Mons, (Manet). 1855. In-8°.

1368. Le marquis du Chasteler. Par H. Delmotte.

Archives historiques du nord de la France. t. IV. — Voy. aussi Gazette de Mons, n° du 30 mars 1856.

1369. Vies chrétiennes et actions vertueuses des ancêtres de Jh. Marie Dumont de Holdres, recueillies par lui-même et adressées à ses enfants. 1682.

MS. — Pet. in-4°. — Bibl. de M. Letellier.

1370. Nécrologie. Dupré, Edmond, bourgmestre de Mons.

Le Dragon, journal de Mons, n[os] des 3 et 6 février 1827.

1371. M. Duvivier, ministre d'État.

Archives du nord de la France, 2me série, t. VI.

1372. Notice nécrologique sur le lieutenant-général baron Louis Duvivier. Par H. Rousselle. Mons, ve Piérart, 1853. In-8°.

1373. Histoire locale. Vincent-Marie-Constantin Duvivier. (Par H. Rousselle).

Le Modérateur, journal de Mons, n° du 7 novembre 1851.

1374. Monument élevé aux frères Duvivier au cimetière de Mons.

Gazette de Mons, n° du 2 avril 1853.

1375. Ermel (Jacques-Joseph-Eugène). Par Ch. Le Hardy de Beaulieu.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Mémoires et publications, 2e série, t. IV.

1376. Notice sur de Fahnenberg. Par R. Chalon.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Mémoires et publications, 2e série, t. 2.

1377. Nécrologie. Jean-François Gendebien.

L'Eveil, journal de Mons, nos des 6 et 8 mars 1838. — Annales du Hainaut, journal de Mons, n° du 11 mars 1838.

1378. Gilbert ou Gislebert.

Les hommes et les choses du nord de la France, p. 141.

1379. La vie du très-célèbre confesseur saint Guislain, fondateur et premier abbé de la Celle des apostres saint Pierre et saint Paul, ditte maintenant de St-Guislain en Hainau. Mons, 1636. Pet. in-8°.

1380. Incipit epla Raini monachi ad abbatem Rathbodum in vita sancti Gisleni.

MS. Fin du XIIe siècle. — In-fol. velin. — Bibl. publ. de Mons.

1381. Ursa S. Gisleni. (Par Ph. Brasseur). Mons. Havart, 1636. Pet. in-8°.

1382. Abrégé de la vie de S. Ghislain. Par D. J. Marlier. Mons, 1693. In-8°, et 1763. In-12.

1383. S. Guisleni episcopi Atheniensis, Hannoniæ apostoli vita et miracula. Tournai, 1734. In-8°.

1384. Jean Gillet et l'enseignement du latin à Mons, au XVIe siècle. Par C. Wins.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Mémoires et publications, 2me série, t. I.

1385. Gossec, sa vie et ses ouvrages. Par Hédouin.

Archives historiques du nord de la France, 3me série, t. III.

1386. Gossec. Par Adam.

Le Hainaut, journal de Mons, n^os des 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 avril 1849.

1387. Guillaume I, de Mortagne Par X.....

Revue d'histoire et d'archéologie, t. III.

1388. Biograp hie. M. Hallez, peintre. Par Adolphe Mathieu.

Le Modérateur, journal de Mons, n° du 28 juin 1839.

1389. Notice biographique sur G. J. Hallez, peintre. Par Louis Fumière. Mons, Piérart, 1839. In-12.

Voir aussi Les hommes et les choses du nord de la France, p. 154 et le Modérateur, journal de Mons, n^os des 28, 31 juillet et 11 août 1839.

1390. Notice nécrologique de M. le duc d'Havré. Par Edouard M...

Gazette de Mons, n° du 21 novembre 1839.

1391. Notice sur H.-J. Hoyois, imprimeur-libraire à Mons. Par Ad. Mathieu. Mons, Em. Hoyois, 1841. In-8°.

1392. La Hure (Louis-Joseph).

Les hommes et les choses du nord de la France, p. 162.

1393. Biographie montoise. Lahure. Par H. Delmotte.

Revue belge, t. I.

1394. Cœnobiarchia Crispiana : Vita S. Landelini, Crispin. cœnob. abbatis et fundatoris ; vita gloriosi Ayberti, etc. ab. Arnoldo Raissio. Duaci, 1642. In-8°.

1395. Notice biographique sur Roland Lassus.

Le Dragon, journal de Mons, n^os des 25 octobre et 17 décembre 1825.

1396. Notice biographique sur Roland de Lattre, connu sous le nom d'Orland de Lassus. Par H. Delmotte. Valenciennes ; 1836. In-8°.

1397. Roland de Lattre. Par Adolphe Mathieu. Mons, Piérart, 1838. In-12. — Idem. Mons, Piérart, 1840. In-8°.

1398. Roland de Lattre à Munich.

Archives historiques du nord de la France, 3me série, t. II. — Le Modérateur, journal de Mons, n° du 1er août 1851.

1399. Roland de Lattre existe-t-il. Par Gachet.

Archives historiques du nord de la France, 3e série, t. II.

1400. Notice sur Lepoivre. Par C. Wins.

Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Mémoires et publications, 2me série, t. I.

1401. Notice sur Aimé Leroy, bibliothécaire de la ville de Valenciennes. Par Dinaux. Mons, 1849. In-8°.

1402. Histoire locale. — Louyet (Paulin-Laurent-Charles-Evalery).

Le Modérateur, journal de Mons, n° du 14 juin 1850.

1403. Gabriel Meurier, avesnois. Par A. Dinaux.

Archives historiques du nord de la France, 2me série, t. V.

1404. Mouton (Laurent).

Les hommes et les choses du nord de la France, p. 30.

1405. Galerie des écrivains montois. Ferdinand Paridaens.

Le Hainaut, journal de Mons, nos des 29 mars et 15 avril 1849.

1406. Histoire locale. Ferdinand-Charles-Hyacinthe-Joseph Paridaens.

Le Modérateur, journal de Mons, n° du 20 avril 1851.

1407. Gérard Sacré. Par A. Pinchart.

Bulletin du Bibliophile belge, 1re série, t. V.

1408. Histoire locale. — Charles-Eugène-Joseph Thiry.

Le Modérateur, journal de Mons, n° du 14 avril 1852.

1409. Le baron Travers. Par Gachard.

Archives historiques du nord de la France, t. II.

1410. La vie de S. Ursmer et de sept autres S. S. avec la Chronique de Lobbes, recueillie par Gilles Waulde. Mons, Havart, 1628. In-4°.

1411. Miracula Sancti Veroni confessoris, Lembecanorum patroni, cujus sacræ reliquiæ, partim Lembecæ, partim Monti-

bus Hannoniæ in nobili ecclesiæ S. Waldetrudis honorificè adservantur, etc., studio et operâ G. Galopini. Montibus, Havart, 1636. In-12, fort rare.

1412. Historia Sti Vincentii Maldegarii.

MS. 1470. — In-fol. — Bibl. roy de Bruxelles, n° 3395.

1413. S. Vincentius, fundator et I Abbas Altimontensis, exindeque Sonegiensis ecclesiæ conditor. (Par Ph. Brasseur). Mons, Havart, 1636. Pet. in-8°.

1414. Histoire de St. Vincent, par M. LeFort, dit Fortius. Mons, 1654. Pet. in-8°.

1415. Gilles Vinchant. Par L. Devillers.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. i.

1416. Notice biographique sur Gaspar Vincq. Par De Reiffenberg.

Monuments pour servir à l'histoire du Hainaut, t. vii.

1417. Incipit prologus in legenda Sanctæ Waldetrudis electæ.

MS. 1442. — In-4°. — Bibl. roy. de Bruxelles, n° 8760.

1418. Eloge de Sainte Waudru par le R. P. Antoine de Charleroy. Bruxelles. In-4°.

1419. Le pourtrait de l'estat de mariage et de continence fait sur la vie de la très illustre S. Waudru. Par Jacques Simon. Arras, 1629. Pet. in-8°.

Réimprimé à Mons, en 1846, chez Em. Hoyois. Gr. in-8°.

1420. Sommaire de la vie admirable de la princesse S. Wautrude, fondatrice des chanoinesses de Mons, par Triquet. Tournay, 1642.

1421. Légende de Sainte Waudru. Bruxelles, 1838. In-32.

1422. Documents pour faire suite à l'histoire de Sainte Waudru, patronne de Mons. Mons, Em. Hoyois, 1846. Gr. in-8°.

1423. Les miracles de Sainte Waudru, abbesse et patronne du très-noble et très-illustre chapitre de Mons en Hainaut, que l'on doit lire à la Procession de Mons, en faisant le tour de la Ville, etc. In-4°, avec fig.

Réimprimé dans la *Notice historique sur la procession de Mons*, par L. Devillers, 4e édit. (Annales du Cercle archéologique de Mons, t. i, pp. 138-141).

1424. La noblesse sainte et royale de S. Walbert et Ste Bertille. Par N. Pothier. Mons, Waudré, 1644. Pet. in-8°.

1425. Notice nécrologique sur Camille Wins. Par Letellier. Mons, 1856. In-8°.

Voyez aussi : Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Mémoires et publications, 2me série, t. IV.

1426. Le chanoine Wins.

Les hommes et les choses du nord de la France, p. 463.

1427. Histoire locale.—Yeuwain (André-Nicolas).—Yeuwain (Jean).

Le Modérateur, journal de Mons, n° du 28 novembre 1849.

1428. Biographies belges. — I. Jean Zuallart. — II. Gilles Zuallart. Par A. Pinchart. Gand, 1848. In-8°.

XIII. — Mœurs, Usages, Anecdotes.

1429. Voir n° 1327.

1430. Gilles de Chin et le dragon, ou l'épopée montoise. Par L. Fumière, Mons, Emm. Hoyois. In-8°.

1431. Recherches historiques sur la kermesse de Mons. Par F. Hachez Bruxelles, 1848. In-8°.

1432. La Procession de Mons. Notice historique par Léopold Devillers. Mons, Masquillier et Lamir, 1858. In-8°. (Avec musique du *Doudou*).

Cette notice a été tirée à part des Annales du Cercle archéologique de Mons, t. I. — Elle avait déjà eu d'autres éditions, moins complètes, en 1849 (Mons, Capronl), 1853 (Veuve Asmon et fils), et 1855 (Imprimerie de l'Écho de Mons).

1433. La Procession de Mons.

Diverses notices historiques ont été publiées sous ce titre dans les journaux suivants : 1° Le Dragon, n° du 20 mai 1826 ; 2° Les Annales du Hainaut, n° du 10 juin 1838 ; 3° Le Hainaut, n° du 3 juin 1849 ; 4° Petites Affiches du Hainaut, n° du 19 mai 1853.

1434. La kermesse de Mons.

L'Observateur du Hainaut, n° du 28 mai 1831.

1435. La Procession de Mons et le dragon.

Le Modérateur, journal de Mons, nos des 14 juin 1840 et 2 juin 1844.

1436. L'épopée montoise.

Le Hainaut, journal de Mons, no du 3 mai 1849.

1437. Kermesse de Mons. Le lumeçon. (Avec dessin).

L'Illustration, journal universel, no du 21 juin 1851.

1438. Morceaux choisis sur la kermesse de Mons. Mons, Hoyois. In-12.

1439. A l'occasion du cinq centième anniversaire de la kermesse de Mons en Hainaut, par de Sivry. Mons, ve Lelouchier. Juin 1849. In-8°.

1440. La fête de Saint-Antoine.

Gazette de Mons, no du 29-30 janvier 1850.

1441. Histoire du pélerinage des crosseurs montois à Saint-Antoine.

Journal de Mons, nos des 19 et 22 janvier 1851.

1442. El' ducasse du Cras Monciau, à Mons. (Par A.-H. Liénard).

Gazette de Mons, no du 13 octobre 1856.

1443. La foire de Mons.

Le Dragon, no du 13 décembre 1825.

1444. Quelques jubilés célébrés à Mons au XVIIIe siècle. Par F. Hachez. Mons, Manet, 1854. In-8°.

1445. Solemnité du jubilé de six cens ans de l'érection de la confrérie de Notre-Dame de Wasmes, dans l'église paroissiale dudit lieu. (22 juin - 7 juillet 1771.) Mons, J.-B. Varret. In-12.

1446. Représentations de mystères, fête des fous à Mons, aux XVe et XVIe siècles.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. I.

1447. Représentation du mystère de la Passion à Mons et à Valenciennes.

Nouvelles archives historiques, par De Reiffenberg, t. VI. 1832. In-8°.

1448. Une tragédie-opéra de Mons. Par Dinaux.

Archives historiques du nord de la France, 2me série, t. V.

1449. Les Beu-Beux.

Les hommes et les choses du nord de la France, p. 485. — Voyez aussi Gazette de Mons, n° du 14 septembre 1857.

1450. Une nuit de Noël sous Philippe II. (Chronique montoise).

Annales du Hainaut, n^os des 24 avril, 2 mai, 31 juillet, 2 et 24 août 1839.

1451. Marie de Cronval. — Chronique de Mons. 1782-1790. (Par R. Chalon).

Annales du Hainaut, n^os des 7, 24, 28 octobre 1838.

1452. Le château de Lallaing, tradition populaire. Par C.

Gazette de Mons, n° du 18 novembre 1841.

1453. Deux duels judiciaires dans les Flandres. (1127-1455). Par H. C.

Gazette de Mons, n° des 30 juillet, 5, 9 août 1843.

1454. Marotte et Litgère. (Conte et tradition populaire des environs de Mons). Par R. Chalon.

Les hommes et les choses du nord de la France, 1829, p. 274. — L'Observateur du Hainaut, n° du 18 février 1834.

1455. Le duc Charles à Ath. Par R. Chalon.

Les hommes et les choses du nord de la France, 1829, p. 189.

1456. Une singulière redevance. Par A. Michaux.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. II.

1457. Les sorcières de Hollain. Par F. Lecouvet.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. II.

1458. Le pèlerinage des Croix à l'abbaye de Lobbes. Par F. Hachez.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. II.

1459. Le clerc de Baudour. Par A. Dinaux.

Archives du nord de la France, 3me série, t. VI.

1459 bis. Le clerc de Baudour. Par Leroy.

Les hommes et les choses du nord de la France, 1829, p. 78.

1460. Discours admirable et véritable des choses advenues en la ville de Mons en Hainaut, à l'endroit d'une religieuse possessée et depuis delivrée, etc. Louvain, 1586. In-8°.

1461. Warhafft und grundtlicher Bericht sehr wunderlich und gleichsam unehorter Geschichten, so sich unlangst zu Bergen in Henogau, etc. Auf Frantzosischer sprach in hochteutsch gebracht. (Munich). 1589. Pet. in-4°.

Ce livre allemand est la traduction de l'ouvrage qui précède.

1462. Discours admirable et véritable des choses arrivées en la ville de Mons, à l'endroit d'une religieuse possédée. Mons, Varret, 1745. In-8°.

Ce livre est une nouvelle édition du n° 1460 ; il en existe aussi une édition flamande.

1463. Le bon diable des Sœurs-Noires. Par A. Dinaux.

Archives du nord de la France, 3me série, t. III.

1464. Siége de Mons, de 1691. Origine des fourches à croc. Par R. Chalon.

Les hommes et les choses du nord de la France, 1829, p. 240.

1464 bis. Anecdote sur le siége de Mons, de 1691. Par A. Dinaux.

Archives du nord de la France, 3me série, t. II.

1465. Le Borinage. Par A. Dinaux.

Archives du nord de la France, 3me série, t. I.

1466. Le mauvais Gré.

Archives du nord de la France, 2me série, t. IV.

1467. Réception d'une chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons. Par A. Lacroix.

Archives du nord de la France, 2me série, t. IV.

1468. Habillement d'une chanoinesse de Mons.

Archives du nord de la France, 2me série, t. I.

1469. La déesse de la liberté. Par H. Delmotte.

Les hommes et les choses du nord de la France, 1829, p. 411.

1470. La dîme du diable. (Conte et tradition populaire des environs de Mons). Par R. Chalon.

Les hommes et les choses du nord de la France, 1829, p. 276.

1471. Les culs tout nus. (Anecdote du siége de Mons, de 1572). Par H. Delmotte.

Les hommes et les choses du nord de la France, 1829, p. 206.

1472. Bague de Sainte-Waudru. Par H. Delmotte.

Les hommes et les choses du nord de la France, 1829, p. 191.

1473. Le prince de Ligne et son boucher. Par H. Delmotte.

Les hommes et les choses du nord de la France, 1829, p. 136.

1474. Saint-Ghislain. (Anecdote).

Les hommes et les choses du nord de la France, p. 113.

1475. Saint-Ghislain et la dame de Roisin. Par A. Dinaux.

Les hommes et les choses du nord de la France, 1829, p. 128.

1476. L'évêque et le diable. Par H. Delmotte.

Les hommes et les choses du nord de la France, 1829, p. 116.

1477. Les poules de Roucour. Par Aimé Leroy.

Les hommes et les choses du nord de la France, 1829, p. 77.

1478. La fée Mélusine au château d'Enghien. Par Leglay.

Les hommes et les choses du nord de la France, 1829, p. 5. — Nouvelles archives historiques, par De Reiffenberg, t. v, 1830.

1479. La tentation de Saint-Antoine. Par A. Dinaux.

Archives du nord de la France, 1re série, t. IV.

1480. Histoire admirable d'un esprit qui a paru souvent de nuit au monastère de Saint-Ghislain, au mois de février 1656. Par H. Delmotte.

Archives du nord de la France, 1re série, t. IV.

1481. Un pape des fous à Soignies. Par Piot.

Belgique communale, 1848. — Messager des Sciences historiques. Gand, 1844.

1482. Captivité et étrange délivrance du seigneur de Chimai.

Archives du nord de la France, 2me série, t. II.

1483. Courte notice sur la présence et l'habitation de Fénélon (à Eugies), dans le Hainaut. Par Ch. Warlomont.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. I.

1484. Election d'une abbesse de Maubeuge. Par Estienne.

Archives historiques du nord de la France, 3e série, t. I.

1485. Histoire locale. Frère Jacques.

Le Modérateur, journal de Mons, nº du 17 novembre 1841.

1486. L'abbé de Marigny et les chanoinesses de Mons et de Maubeuge. Par A. Dinaux.

Archives du nord de la France, 2me série, t. III.

1487. Les chevaliers de Saint-Antoine en Hainaut. Par A. Dinaux.

Archives du nord de la France, 2me série, t. IV.

1488. La guerre des Ronds.

Écho de Mons. — Journal de Jemmapes et du Borinage, nos des 4, 8 et 11 mars 1855.

1489. Les cruches de dame Jacqueline de Bavière.

Nouvelles archives historiques, par De Reiffenberg, t. V, 1830.

1490. Une galante Hainuyère.

Archives historiques du nord de la France, 3me série, t. I.

1491. Le miracle de Cambron. 1322-1326. Par A. Dinaux.

Archives historiques du nord de la France, 3me série, t. II.

1492. Les blasons et les cris d'armes des chevaliers du Hainaut vers l'an 1500.

Archives du nord de la France, 2e série, t. IV.

1493. Cérémonies pour les vestures, et pour les professions des religieuses de Sainte Ursule. Mons, Delaroche, 1673. In-8°.

1494. La fête des rois. Par L. D. V.

Journal de Jemmapes et du Borinage, n° du 7 janvier 1855.



TABLE

DE LA BIBLIOGRAPHIE DE L'HISTOIRE DU HAINAUT.





L'ANCIENNE ABBAYE

DE

SAINT-FEUILLIEN.

L'ordre des Prémontrés eut pour fondateur un illustre personnage nommé Norbert, natif de Santen, dans le duché de Clèves. Ce saint homme, ayant reçu la prêtrise en 1116, se dépouilla de ses immenses richesses et obtint du Saint-Siége la permission de se livrer aux travaux de l'apostolat. Après avoir parcouru l'Allemagne et le midi de la Belgique, il vint se fixer en France, au voisinage de Laon, dans un vallon sauvage et marécageux, où fut depuis Prémontré. Là se trouvait une église consacrée à saint Jean-Baptiste, dépendant du monastère de Saint-Vincent de Laon. Elle lui fut cédée par la faveur de l'évêque Barthélemi de cette ville, et ce fut dans cet oratoire que le fervent missionnaire réunit en moins d'une année, quarante clercs et plusieurs laïques, qu'il soumit à la règle de Saint-Augustin, le jour de Noël, l'an 1120. Telle fut l'origine de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Norbert, qui fut approuvé, en 1126, par le pape Honoré II et confirmé par plusieurs de ses successeurs [1]. Le nouvel institut,

[1] Le Paige. *Biblioth. ordinis Præmonstrat.*, lib. I et II. Paris, 1633. — Bollandistes. *Acta Sanctorum*, 1 junii. Anvers, 1695.

16

accessible aux deux sexes, se répandit rapidement dans nos contrées. Dans le Hainaut actuel, les Prémontrés érigèrent deux monastères : celui de *Bonne-Espérance*, près de Binche, et celui de *Saint-Feuillien*, en dehors de l'enceinte de la petite ville du Rœulx. M. l'abbé Declèves a raconté la noble et attachante histoire de la première de ces maisons religieuses [1] ; nous allons essayer de faire renaître la mémoire de la seconde. Puissions-nous y réussir !

I

FONDATION

de l'abbaye de Saint-Feuillien [2].

Pourquoi l'abbaye du Rœulx a-t-elle porté le nom de l'un des plus zélés missionnaires apostoliques accourus de l'ancienne Hibernie pour répandre dans nos contrées les lumières de la foi

[1] C.-L. Declèves. *N.-D. de Bonne-Espérance.* Tournai, 1857. In-8°.

[2] *De vita S. Foillani martyris,* apud Philippe de Harvengt. *Opera omnia.* Douai, 1621, pp. 759-767. — Molanus. *Natales sanctorum Belgii.* Douai, 1514, 31 octobre. — Brasseur. *Origines omnium Hannoniæ cœnobiorum.* Mons, 1650, p. 202. — Bollandistes. *Acta sanctorum.* Anvers, 1695, 31 octobre. — C. Smet. *Acta sanctorum Belgii.* Bruxelles, 1785, t. iii, pp. 1-12. — Jacques de Guise. *Histoire du Hainaut*, Édition du marquis de Fortia, t. vi, p. 485 ; t. vii, pp. 99, 137, 427, 437 ; t. xii, p. 147. — Vinchant. *Annales de la province et comté d'Haynav.* Mons, 1648. Édition de Ruteau, pp. 110-227. — Vinchant. *Annales du Hainaut.* Édition des Bibliophiles belges, t. ii, pp. 100, 245. — Delewarde. *Histoire générale du Hainau.* Mons, 1722, t. i, pp. 136-141 ; t. ii, pp. 428-429. — Hossart. *Histoire ecclésiastique et profane du Hainaut.* Mons, 1792, t. i, p. 240. — Le P S. Bouvier. *Miroire de saincteté, en là vie, mort et miracles de sainct Feuillien.* Liége, 1657. — Le chanoine J. Rousseau. *La vie de saint Feuillien.* Liége, 1739. — Miræus. *Opera diplomatica,* t. i, p. 103 ; t. iv, p. 361.

chrétienne ? A quelles circonstances cette demeure cénobitique a-t-elle été redevable de son existence ? Si nous consultons les vieux légendaires et nos annalistes, ils nous donneront eux-mêmes les réponses à ces questions.

Né en Irlande au commencement du VIIe siècle, saint Feuillien appartenait à une puissante famille qui régnait sur le Munster ou la Momonie. Son père Fintan ou Fyltan était fils du roi Funologue ; par sa mère Golghèse, il touchait au sang royal d'Écosse. Il avait deux frères, Ultan et Fursy.

Fintan et Golghèse, jaloux de donner à leurs enfants une éducation chrétienne, les confièrent dès l'âge le plus tendre à Bradanus, l'un des plus fervents apôtres de l'ancienne Hibernie. Plus tard, ils entrèrent dans un cloître fondé par leur précepteur et ils y prirent l'habit religieux.

Bientôt les trois frères, enflammés d'un zèle ardent pour les travaux de la mission, parcoururent l'Irlande, l'Écosse et l'Angleterre, arrachèrent un grand nombre d'âmes aux erreurs de l'idolâtrie et fondèrent plusieurs monastères.

Dans l'intervalle, saint Feuillien passa en Austrasie et se présenta, le 16 juillet 633, au monastère de Saint-Bavon, à Gand, où il fut reçu avec joie par l'abbé Floribert. Son séjour dans cette maison fut de courte durée : il se hâta de retourner en Northumbrie où son frère Fursy lui confia la direction de l'abbaye de Gnokerburg, fondée par le roi Sigisbert, sous les auspices des fils de Fintan.

Quelque temps après, une guerre cruelle ensanglanta le pays et ensevelit le monastère de Gnokerburg sous ses ruines. Saint Feuillien, échappé comme par miracle à de nombreux dangers, se retira en Neustrie avec son frère Ultan. De là, il se rendit à Rome, où le pape Martin Ier lui conféra la dignité épiscopale et l'envoya dans les Gaules. Après la cérémonie, saint Feuillien visita le tombeau de saint Pierre et saint Paul. « Comme il priait avec une ardeur séraphique aux pieds des SS. apôtres, dit un auteur de sa vie, il fut saisi d'une douce extase, dans laquelle il lui fut monstré fort distinctement en esprit, quel seroit le succez

de sa vie future, l'issue de sa mort, le lieu de son martyre et celuy de sa sépulture. »

Vers la même époque, en 645, sainte Itte ou Ideberge, épouse du bienheureux Pépin de Landen, et sainte Gertrude, leur fille, fondèrent le monastère de Nivelles. Ce fut là que saint Feuillien, après avoir visité Laigny, où Fursy avait bâti un monastère, Péronnes et le Hainaut, se rendit avec son frère Ultan et plusieurs disciples, qui l'accompagnaient dans ses courses apostoliques. Sainte Gertrude, qui reconnut la sainteté de ses hôtes, les accueillit avec bonté, et comme ils lui témoignèrent le désir de s'établir dans le voisinage, elle leur donna, d'après le conseil de sa mère, la terre de Fosses pour y ériger un monastère. Saint Ultan en prit la direction et saint Feuillien retourna à Nivelles pour aider sa bienfaitrice de ses conseils.

Ce saint prêtre expliquait les Saintes Écritures à la fille de Pépin de Landen, ainsi qu'aux religieuses placées sous sa direction, et il leur rappelait les sublimes obligations de la vie monastique. Il employait aussi une partie de son temps à instruire dans la foi les populations répandues dans les terres du Brabant.

Le monastère de Nivelles était peu éloigné de celui de Soignies, récemment fondé par le comte Madelgaire, plus connu sous le nom de saint Vincent. Saint Feuillien avait connu autrefois ce noble personnage. Ayant appris que l'époux de sainte Waudru se trouvait gravement malade, il s'empressa de lui faire une visite. Après un court séjour à Soignies, il se dirigea vers l'abbaye de Fosses avec trois disciples qui l'accompagnaient dans ce voyage. La route était difficile : les voyageurs devaient marcher par des sentiers étroits et tortueux pour traverser la Forêt-Charbonnière. A peine eurent-ils fait quelque chemin, qu'ils rencontrèrent une source abondante qui arrosait de ses eaux cette épaisse forêt ; ils s'y arrêtèrent quelques instants pour s'y désaltérer. Ils se disposaient à se remettre en marche lorsqu'ils furent accostés par des habitants de la contrée, qui leur proposèrent de les guider dans l'épaisseur du bois. Cette proposition fut acceptée par les quatre voyageurs, et leurs guides, qui n'étaient

autres que des brigands, les menèrent dans leur repaire, où ils passèrent la nuit.

Le lendemain, ces bandits les traînèrent vers un vallon solitaire situé au fond de la forêt [1], et s'étant jetés sur eux, ils les égorgèrent sans pitié. Les corps de ces innocentes victimes furent cachés sous les ronces, et les traces du crime disparurent entièrement.

Les jours s'écoulèrent sans qu'on connût le malheureux sort de saint Feuillien et de ses compagnons. Cependant sainte Gertrude, inquiète de leur absence prolongée, dépêcha un messager à Fosses, pour s'enquérir à Ultan des nouvelles de son frère. L'abbé de Fosses lui fit connaître qu'étant un jour en prière dans l'église du monastère, il avait vu une colombe, blanche comme la neige, dont les aîles étaient tachées de sang et qui paraissait s'élever vers le ciel ; ce qui lui faisait croire que Feuillien avait péri de la main des méchants.

A cette nouvelle, sainte Gertrude comprit que son directeur spirituel avait été victime d'un odieux attentat. Elle ordonna un jeûne de trois jours et des prières publiques, afin d'obtenir de Dieu la grâce de découvrir les restes du saint martyr. Alors elle partit résolument à la tête de sa communauté, du clergé et de la plupart des habitants de Nivelles. Après une marche pénible au travers de profonds ravins, d'épaisses broussailles et de vastes bruyères, le cortége s'engagea dans les profondeurs de la Forêt-Charbonnière. Bientôt quelques-uns des plus hardis nient la possibilité de retrouver le corps de saint Feuillien et cherchent à ébranler, par leurs discours, la résolution des autres. Chacun se préparait à rebrousser chemin, lorsque tout-à-coup on aperçut une colonne de lumière surnaturelle resplendir au-dessus d'un point de la forêt. A cette vue, l'abbesse de Nivelles, animée d'une foi vive, s'élance la première, et malgré de nombreux obs-

[1] Philippe de Harvengt et les auteurs qui l'ont suivi, nomment ce vallon *Ampoline*, c'est-à-dire *Vallée d'Apollon,* à cause du culte qu'on y rendait dans les premiers temps au dieu du soleil et de la lumière.

tacles, elle arrive rapidement au lieu qui lui est miraculeusement indiqué, suivie de tout le cortége dont l'anxiété avait redoublé à chaque pas. Tous étaient au bord du carrefour ; sainte Gertrude se présentait pour y descendre, quand, écartant les ronces qui en obstruaient l'entrée, elle aperçut les corps inanimés de saint Feuillien et de ses trois compagnons.

On rapporte que les meurtriers, qui étaient encore livrés à l'idolâtrie, avaient tenté par la torture la religion de saint Feuillien, ainsi que de ses disciples, et les avaient fait mourir martyrs de la foi chrétienne. Quoiqu'il en soit, il paraît que les victimes avaient reçu des coups terribles et qu'ils avaient souffert une mort des plus cruelles : la tête de saint Feuillien se trouvait fracassée et séparée du tronc d'un coup d'épieu, et son corps était découpé en tronçons. Ces précieux restes, rapportés à Nivelles, furent reçus solennellement par Dido, évêque de Poitiers, et quelque temps après, les reliques du saint missionnaire irlandais furent transportées au monastère de Fosses.

Cependant le bruit de ces tristes événements se répandit bientôt dans toute la contrée environnante. Le vallon qui avait été le théâtre d'un crime si atroce acquit une grande célébrité, et de nombreux pèlerins, tant religieux que séculiers, s'y rendirent pour vénérer l'endroit qui avait été sanctifié par le martyre du missionnaire irlandais. Par suite d'une si grande affluence, cette partie de la Forêt-Charbonnière se trouva défrichée et en état d'être habitée et elle s'appela *Senophe,* nom qu'elle portait encore au XIIe siècle. Au lieu même où les corps des martyrs gisaient quand ils furent découverts, on éleva une chapelle qui fut consacrée en l'honneur de saint Feuillien.

Quoiqu'aucun document ne nous fasse connaître les fondateurs de cet oratoire, il est permis de croire que ce furent les moines de Fosses. En effet, un chroniqueur raconte qu'un religieux de cette maison y fut installé pour célébrer le service divin et instruire les familles qui vinrent se fixer à Senophe, ou les étrangers qui s'y rendaient en pèlerinage.

En 880, les Normands se précipitèrent avec fureur sur le

comté de Hainaut, portant partout la désolation, le pillage et la mort. Ils dévastèrent tous les monastères de cette contrée : la chapelle de Senophe ne fut point épargnée et le prêtre qui la desservait fut obligé de fuir. Ce lieu redevint une affreuse solitude et se trouva abandonné jusqu'à la fin du x[e] siècle.

Le monastère de Fosses subit aussi le même sort, à l'exception de l'église abbatiale qui fut préservée ; les reliques de saint Feuillien, cachées dans le rocher de Fresne à Lustin, échappèrent également à la profanation des barbares du nord. Cette bourgade, réunie définitivement à l'église de Liége, le 26 octobre 907, par Louis IV, roi de Germanie et de Lorraine, fut reconstruite et fortifiée, en 974, par l'évêque Notker; en même temps, ce prélat restaura le monastère fondé par saint Feuillien, et il y institua un chapitre de 32 chanoines en remplacement des moines dispersés à l'époque de l'invasion des Normands.

Les nouveaux chanoines eurent soin de revendiquer les droits de leur maison sur la terre de Senophe, que leur patron avait consacré par son sang, relevèrent de ses ruines la chapelle qui lui était dédiée, et la firent desservir par un chapelain jusqu'en 1125.

On sait qu'à cette époque, l'ordre des Prémontrés avait paru dans la Belgique. Le monastère de Floreffe fut le premier établissement qu'y fonda saint Norbert, en 1121. Le chapitre de Saint-Feuillien à Fosses voulut aussi contribuer à la propagation de l'institut des chanoines réguliers de Saint-Norbert. Excités sans doute par le zèle de l'un de leurs concitoyens, le bienheureux Hugues, premier disciple de saint Norbert et directeur de son ordre après sa promotion à l'archevêché de Magdebourg, en 1126, les chanoines de Fosses cédèrent aux Prémontrés leur chapelle de Senophe pour y établir une nouvelle maison de leur ordre, qui prit désormais le nom d'abbaye de Saint-Feuillien.

La formation de cette nouvelle colonie des Prémontrés avait aussi été favorisée par Burchard, évêque de Cambrai. Ce prélat affectionnait cet ordre : il avait connu autrefois saint Norbert à la cour de l'empereur Henri V, et c'était à son ami qu'il devait son élévation au siége épiscopal de Cambrai. En outre, le fon-

dateur des Prémontrés avait été son hôte à Valenciennes, et Hugues, le plus illustre compagnon des travaux de saint Norbert, avait été son chapelain. Aussi s'empressa-t-il de doter l'abbaye de Saint-Feuillien. Par une charte donnée à Senophe en l'an 1125, il céda à la chapelle de cet endroit, pour favoriser l'extension du service divin, les autels de Strépy, *Sereffle*, Épinois, Mignault, Croix, Wallers-Saint-Hilaire, Arquennes et Trivières, pour subvenir à la subsistance des frères (*ut ex iis vivere possint fratres*), qui étaient venus du monastère de Fosses en la dite église, mais à condition de payer annuellement au chapitre un denier d'or ou douze deniers d'argent [1]. La même année, l'évêque Burchard publia un mandement approbatif de cette fondation en faveur du prévôt et des chanoines du chapitre de Fosses. Par cette seconde charte, il accorda seulement à la nouvelle abbaye de Saint-Feuillien, l'autel de Strépy avec toutes ses dépendances, l'autel d'Arquennes, celui de Wallers-Saint-Hilaire et la chapelle de Bourg-lez-Fontaine, à condition que les deux premiers paieraient annuellement à la Saint-Luc, à l'évêque ou à ses ministres, chacun trois sous; celui d'Arquennes, 18 deniers, monnaie de Nivelles, et la chapelle de Bourg-lez-Fontaine, 6 deniers [2].

En 1137, Nicolas, évêque de Cambrai, confirma la teneur des lettres de Burchard, son prédécesseur. Les autels mentionnés dans la charte de confirmation sont les suivants : Strépy, Arquennes, Wallers-Saint-Hilaire et Bourg-lez-Fontaine.

Tout en ratifiant la cession de la chapelle de Saint-Feuillien aux Prémontrés, cette charte portait encore que les moines devraient payer, en signe de vasselage, à l'église de Fosses une redevance annuelle d'un denier d'or ou de douze deniers d'argent [3]. Elle stipulait aussi que chaque abbé, élu canoniquement,

[1] *Pièces justificatives, n.° I.* — Cette donation fut approuvée plus tard par le pape Innocent II.

[2] *Pièces justificatives,* n° II.

[3] Avant la suppression de l'abbaye, les religieux payaient encore une redevance de trois florins dix patars.

serait tenu avant d'entrer en fonction, de se rendre à Fosses pour y recevoir l'investiture du chapitre et prendre, dans l'église collégiale, la crosse abbatiale qui demeurerait déposée sur l'autel de Saint-Feuillien, pendant la vacature du siége [1]; en outre, lorsque les chanoines de Fosses visiteraient l'église du monastère de Saint-Feuillien, les premières places devraient leur être réservées dans les stalles pendant le service divin [2].

Dans la suite, la congrégation de Saint-Feuillien obtint d'autres témoignages de vénération. Liétard II, successeur de Burchard, au siége épiscopal de Cambrai, concéda à l'abbaye de Saint-Feuillien, en 1133, l'autel de Péronnes, du consentement de son chapitre. Roger, évêque de Cambrai, lui donna en 1187, l'autel de Trivières, qui était secours de Péronnes. L'autel de Momignies lui fut concédé vers le même temps. Elle reçut encore du chapitre de Saint-Quentin, en Vermandois, le patronat d'Étaves, d'Épinois et de Croix-lez-Fonsommes; cette dernière donation fut approuvée par Simon, évêque de Noyon.

Outre le pape Innocent II, dont nous avons parlé plus haut, Alexandre II et Grégoire VIII donnèrent à l'abbaye de Saint-Feuillien des preuves de leur bienveillance par des brefs pour la confirmation de ses biens et priviléges.

L'église du monastère de Saint-Feuillien servit de paroisse aux habitants de la petite ville du Rœulx jusqu'au XIVe siècle, époque à laquelle la communauté en érigea une autre au sein du chef-lieu pour la commodité du peuple. Les lettres qui autorisèrent cette fondation, portaient que cette nouvelle église, dédiée à Saint-Nicolas, resterait sous la dépendance de la mère, et que par signe de reconnaissance filiale, elle serait desservie par un chanoine régulier de Saint-Feuillien, désigné par la congrégation et soumis chaque année à une réélection; elles stipulaient encore

[1] Cette servitude cessa d'exister pendant les guerres qui affligèrent si souvent nos contrées, car on craignait que la crosse ne tombât dans les transports entre les mains des maraudeurs.

[2] *Pièces justificatives*, n° III.

que le clergé et toute la paroisse seraient tenus de se rendre annuellement le samedi saint et la veille de la Pentecôte, à l'église abbatiale pour y prendre l'eau baptismale et en outre d'assister aux offices divins du monastère, le jour de la Chandeleur, le mercredi des Cendres et le vendredi saint. Ces servitudes subsistèrent jusqu'à la suppression de l'abbaye.

Nous ne connaissons qu'une seule empreinte, en cire verte, du sceau dont se servait l'abbaye de Saint-Feuillien. Elle est appendue à une procuration donnée, le 7 septembre 1576, par les trois États du Hainaut, à dix-huit membres, nominativement désignés, dont six de chaque ordre, à l'effet de vaquer aux affaires de la province et de tenir corps d'État pendant la durée des troubles [1]. Ce sceau représente saint Feuillien, tenant de la main droite une crosse, et de l'autre un épieu. Il porte pour légende : S. CONVENTUS ECCLIE S. FOILLANI DE RODIO.

En sa qualité de fille de Prémontré, l'abbaye de saint-Feuillien avait adopté les armes de cette maison religieuse : elle portait d'azur semé de fleurs de lis d'or, à deux crosses d'or en saultoir, avec cette devise : SICUT LILIUM.



[1] A. LACROIX. *Inventaire des archives du Hainaut;* layette 1, n° 40.

II

LISTE CHRONOLOGIQUE & HISTORIQUE

des abbés de Saint-Feuillien [1].

Les religieux occupèrent cet établissement pendant 672 ans, sous 61 abbés.

I. — Nicolas I, 1125-1157.

Nicolas est cité comme le premier abbé de Saint-Feuillien. Ce fut sous son administration que Nicolas I, évêque de Cambrai, confirma au monastère, en 1137, les donations faites par son prédécesseur Burchard. Il vivait encore en 1142 et même en 1153, d'après une charte du même prélat en faveur de l'abbaye de Cambron. Les frères Sainte-Marthe pensent que Nicolas est cet abbé qui est mentionné dans les nécrologes de Marchienne, de Raoul, et de Dommartin; en outre, ils affirment que c'est lui qui, par cupidité ou par désobéissance, attira sur l'église de Saint-Feuillien, un interdit du souverain pontife, comme il se voit dans une lettre de saint Bernard. (*Opera omnia*, édit. de Mabillon. *Epistola* 253, n°s 9 et 10).

[1] Vinchant et Ruteau. *Annales de la province et comté d'Haynav.* Mons, 1648. — Brasseur. *Origines omnium Hannoniæ cœnobiorum.* Mons, 1659, p. 202. — Maghe. *Chronicon Bonæ-Spei*, pp. 5, 111, 124. — De Sainte-Marthe. *Gallia christiana.* Paris, 1725, t. iii, col. 196-199. — *Annales Præmonstratenses.* Nancy, 1734, t. i, col. 673-682. — Archives du Royaume. Conseil privé. Carton n° 1463. *Rapports des commissaires sur les élections des abbés de Saint-Feuillien depuis* 1637 *jusqu'en* 1775. — Même dépôt. *Inventaire des archives de l'abbaye de Saint-Feuillien.* — Archives de l'État, a Mons, Chambre du clergé de Hainaut. — Renseignements divers.

II. — Wautier I, 1157-1166.

Wautier (Walterus) paraît en 1157 ; en 1162, il souscrivit avec d'autres abbés les lettres par lesquelles Nicolas, évêque de Cambrai, fit présent de l'autel de Familleureux, à Philippe, second abbé de Bonne-Espérance. Il mourut en 1166.

III. — Nicolas II, 1166-1205.

Nicolas intervint au chapitre général tenu en 1172. Il parait encore en 1187, 1192, 1193, 1195, 1199, 1200 et 1205 ; on le voit, entre autres, dans une charte du 8 décembre 1195, par laquelle Bauduin V, comte de Hainaut, fonda et dota la chapelle de Saint-Jacques, apôtre, dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons ; il signa aussi une autre charte du même comte en faveur du chapitre de Condé. Ce fut sous l'administration de cet abbé que le monastère de Saint-Feuillien eut à subir pour la première fois les ravages des armées. En 1185, les troupes du duc de Brabant se répandirent comme un torrent dans le comté de Hainaut et y portèrent la destruction par le fer et le feu ; le Rœulx et son monastère furent livrés au pillage et à l'incendie, de même que toutes les localités qui se trouvèrent sur le passage des Brabançons depuis Binche jusqu'à Maubeuge.

IV. — Gautier, 1205-1210.

Gautier (*Gualter*) prononça en 1210 avec Renald, abbé de Saint-Martin de Laon, une sentence contre un chevalier, nommé Thomas de Fontaine, qui avait fait des outrages au monastère de Saint-Martin.

V. — Laurent I, 1210-1211.

VI. — Salomon, 1211-1214.

VII. — Nicolas III, 1214-1215.

VIII. — Gilles, 1216-1225.

Les *Annales du comté de Hainaut* et la *Gallia christiana* font de Gilles (*Egidius*) le neuvième abbé de Saint-Feuillien et placent avant lui *Egerus ;* les frères de Sainte-Marthe ont pourtant soin d'ajouter qu'il pourrait bien être le même qu'*Egidius* ou qu'*Elgerus*, dont le nom suit (X). Quoiqu'il en soit, Gilles ne paraît qu'en 1220. Il avait d'abord été abbé de Saint-Augustin dans le diocèse des Morins, mais il n'est mentionné que sous l'initiale de son nom latin. On place sa mort en 1222 et en 1225. D'après une charte d'Eustache, abbé de Favarchiis, ce prélat est probablement celui qui est cité dans le nécrologe de Marchienne et de Raoul aux calendes de janvier.

IX. — Gamaliel, 1225-1230.

Gamaliel était chanoine et professeur au monastère de Floreffe, lorsqu'il fut élu abbé de Saint-Feuillien. Il mourut en 1230, après cinq années d'administration. Son corps fut déposé dans le chapitre [1].

X. — Elgerus, 1230-1234.

Lorsqu'Elgerus parvint à la dignité abbatiale, il fit une transaction sur le différend qui existait entre son monastère et celui d'Épinlieu. Les annales des Prémontrés et un manuscrit de l'abbaye de Saint-Feuillien le font abbé de Bonne-Espérance. Cependant il paraît que c'est une erreur, car la chronique de Jean de Sivry, Brasseur, Vinchant et Maghe, affirment le contraire.

XI. — Nicolas IV, 1234-1241.

[1] Gamaliel figure après Elgerus dans la liste de la *Gallia christiana* de Sainte-Marthe.

XII. — **Laurent II**, 1241-1258.

Laurent fut témoin au mois de juillet 1241 et au mois de mai 1242, dans deux chartes en faveur de l'abbaye de Floreffe. Il est encore mentionné dans divers titres des années 1246, 1252 et 1258.

XIII. — **Foulques**, 1258-1269.

Foulques (*Fulco*) s'attacha à embellir le monastère dont il accrut les revenus par l'acquisition de biens importants. En 1260, il fit une convention avec Jean des Monastères, abbé de Bonne-Espérance, au sujet de la dîme de Trivières. Il mourut en 1269, le VIII des ides de novembre et fut inhumé dans le chapitre.

XIV. — **Rainald**, 1272-....

Rainald, ex-prévôt de Prémontré, fut nommé abbé en 1272 : ce qui est attesté par les annales de l'ordre, dont les manuscrits se conservaient autrefois dans la bibliothèque de Saint-Jean d'Amiens. Rainald est cité, le 21 février, dans le nécrologe du monastère et le 8 des calendes de mars dans ceux de Marchienne et de Raoul.

XV. — **Jean I**, ...-1279.

XVI. — **Werric**, 1279-....

Werric fit un échange, en 1284, avec le monastère de Favarchiis, d'après une charte de cette maison.

XVII. — **Jean II**, ...-1300.

XVIII. — **Wautier II**, 1300-1305.

XIX. — **Jean III**, 1305-1320.

XX. — **Nicolas V Poidvins, 1320-1327.**

Nicolas Poidvins ou Poitevin administra pendant sept années. Il mourut en 1327 et fut inhumé dans la nef de l'église abbatiale.

XXI. — **Jean IV, 1327-1334.**

Jean naquit à Braine-l'Alleud, dans le duché de Brabant. Il fut installé en 1327 et termina sa carrière en 1334.

XXII. — **Bauduin, 1336-....**

Bauduin, né à Wasmes, près Mons, était à la tête du monastère en 1336. A cette époque il conclut une association avec Thibaud Gignos, abbé de Crespin.

XXIII. — **Jean V, ...-1345.**

Jean, natif de Montreuil, mourut en 1345; cependant, il est encore cité sous l'année 1346 dans les *Annales* du comté de Hainaut.

XXIV. — **Nicolas VI, 1345-1350.**

XXV. — **Nicolas VII, 1350-1356.**

XXVI. — **Léon, 1356-1360.**

Léon, de Braine-l'Alleud, est mentionné dans les Annales manuscrites des Prémontrés, en l'an 1360.

XXVII. — **Pierre Voirdisant, 1360-1367.**

Pierre Voirdisant ou Viridisant naquit à Solre. Sous sa prélature, en 1366, le monastère de Saint-Feuillien essuya de

grands désastres. On rapporte que le comte Albert de Bavière ayant attiré déloyalement Sohier, sire d'Enghien, au château de Bézieux, près de Valenciennes, commanda à ses gens de l'enlever pendant la nuit et de l'incarcérer au château du Quesnoi. Le comte irrité de l'opposition que rencontrait parmi les pairs du Hainaut cette arrestation arbitraire, fit exécuter son prisonnier, sans l'avoir mis en jugement, et s'empara de la ville et seigneurie d'Enghien. Cet événement tragique alluma une guerre terrible dans le comté de Hainaut. Les cinq frères de la malheureuse victime prirent les armes et appelèrent à leur secours Louis de Male, comte de Flandre. Les Flamands envahirent bientôt le Hainaut et y exercèrent d'horribles dégâts : dans leur marche, ils brûlèrent impitoyablement tous les villages, pillèrent les monastères et saccagèrent les châteaux qu'ils rencontrèrent entre Enghien, Soignies, Rœulx et Mons. L'abbaye de Saint-Feuillien ne put échapper à ces dévastations et resta longtemps avant de faire disparaître les traces des maux qu'elle avait soufferts.

XXVIII. — **Gilles II, 1367-1386.**

XXIX. — **Gilles III des Loges, 1386-1395.**

XXX. — **Nicolas VIII Gillion, 1395-1398.**

Nicolas Gillion ou Ghison administra avec zèle pendant trois années et fit restaurer l'église abbatiale. Il mourut en 1417.

XXXI. — **Jean VI, 1398-1414.**

Jean, né à Montignies, abdiqua après seize années d'administration et mourut en 1419.

XXXII. — **Guillaume Bourlart, 1414-1441.**

Guillaume Bourlart ou Bouillart siégea pendant 27 ans et décéda en 1441.

XXXIII. — Jean VII Desyaux, 1441-1457.

Jean Desyaux gouverna la maison avec gloire pendant 15 années et mourut en 1457.

XXXIV. — Henri Valenne, 1457-1471.

Henri Valenne ou Baleure assista comme témoin, en 1459, à la célèbre translation des reliques du chapitre de Binche. Il mourut en 1471, après 15 années d'administration.

XXXV. — Anselme Bullet, 1471-1473.

XXXVI. — Tussanus, 1473-1484.

Tussanus, de Trazegnies, était docteur en théologie. Il mourut en 1483 ou 1484, pendant qu'il visitait les monastères de l'Espagne.

XXXVII. — Jean VIII Despart, 1484-1487.

Jean Despart résigna la prélature et vécut jusqu'en 1490.

XXXVIII. — Nicolas IX Gillion, 1487-1495[1].

Nicolas Gillion est mentionné en 1494. Le 8 juin de l'année suivante, il reçut par procuration de Halart, général des Prémontrés, la démission d'Antoine de Merdop, 33e abbé de Bonne-Espérance, et le 12 des calendes d'octobre de la même année, il obtint une bulle du pape Alexandre VI en faveur de sa maison.

[1] La chronologie de la *Gallia* de Sainte-Marthe et celle des *Annales* des Prémontrés présentent les différences suivantes : Nicolas Gillion, 1494. — Étienne de Mers, 1498. = Étienne de Mers, 1494. — Nicolas Gillion, 1498.

XXXIX. — Etienne de Mers, 1495-1497.

XL. — Gaspard le Plicinier, 1497-1506.

Gaspard le Plicinier, ayant été élu abbé peu de temps après la mort de son prédécesseur, reçut le 16 juin 1497, avec Bauduin Maubroeck, abbé de Liessies, la bénédiction abbatiale des mains de Henri, évêque de Cambrai. Il mourut en 1506.

XLI. — Nicolas X le Ghay, 1506-1511.

XLII. — Pierre II Joly, 1511-1521.

Pierre Joly siégea dix années et quitta ce monde en 1521.

XLIII. — Pierre III Maurage, 1521-1549.

Pierre Maurage assista le 6 février 1523, à l'assemblée du clergé tenue à l'hôtel de l'abbaye de Saint-Ghislain, à Mons, pour examiner la demande de subside extraordinaire que la gouvernante Marguerite d'Autriche avait faite au clergé du Hainaut. Cette demande n'ayant pas été accueillie, les membres du clergé se réunirent à diverses reprises en 1524 et en 1526, et résolurent enfin d'accorder quelque don gratuit au gouvernement de la tante de Charles-Quint. Pierre Maurage mourut en 1549.

XLIV. — Jean IX Vanschorre, 1549-1550.

Jean Vanschorre, homme pieux et savant, avait d'abord été religieux de Vicogne, dont il écrivit la chronique dans un style élégant. Il ne gouverna qu'une année; car en 1550, il fut appelé à la direction de l'abbaye de Saint-Nicolas-lez-Furnes, où il mourut le 6 novembre 1554.

XLV. — Louis Fuzée, 1550-1554.

Louis Fuzée assista, le 1er octobre 1550, au synode tenu à Cambrai par l'évêque Robert de Croy et dans lequel furent publiés quelques décrets que l'empereur Charles-Quint venait de porter dans la diète d'Augsbourg, pour la défense de la religion. Cet abbé est connu par ces vers composés en son honneur, et qui témoignent des soins qu'il apporta à la décoration de l'église abbatiale :

Ille chorum pulchra testudine cumpsit, et aras
Alabastrino marmore struxit opus.

Il mourut le 28 avril 1554 et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Jean.

XLVI. — Denis Hyorcq, 1554-1557.

Denis Hyorcq nous est dépeint comme un abbé plein de sagesse. La guerre qui éclata, au mois de juin 1554, entre l'empereur Charles-Quint et Henri II, roi de France, vint troubler le commencement de son administration. Dans le mois de juillet suivant, la ville du Rœulx obligée de se rendre à discrétion à ce dernier fut dévorée par les flammes, ainsi que les bâtiments conventuels de Saint-Feuillien. L'abbé Denis ne perdit pas courage au milieu de ce désastre : il déploya beaucoup de zèle à le réparer. Il quitta ce monde en 1557.

XLVII. — Jean X la Cauchie, 1557-1564.

XLVIII. — Ursmer Soupart, 1564-1569.

Ursmer Soupart cessa de vivre le 15 octobre 1569 et fut enseveli dans la chapelle de Saint-Jean, près de son prédécesseur, Louis Fuzée.

XLIX. — Vincent Machelart, 1569-1578.

L. — Jean XI Rondeau, 1578-1620.

Jean Rondeau ou Rodeu assista à la prestation du serment inaugural des archiducs Albert et Isabelle, qui eut lieu dans l'église de Sainte-Waudru, à Mons, le 24 février 1600. Il obtint le premier du pape Paul V, le 4 des ides de mai 1606, le droit de porter la mitre. L'année suivante, l'église du monastère fut enrichie, par l'archiduc Albert, des précieuses reliques du bienheureux Siard, cinquième abbé du *Jardin* de Marie en Frise, ainsi que de celles de la bienheureuse Marie de Frise. Jean Rondeau, qui se fit remarquer par sa grande piété, mourut le 21 septembre 1620 à l'âge de 79 ans, après avoir gouverné son église pendant 42 ans ; on l'inhuma dans la chapelle de Saint-Jean.

LI. — Paul Charlon, 1620-1628.

Paul Charlon fit ses premières études au collége de Houdain à Mons. Il embrassa ensuite la vie monastique et succéda à Jean Rondeau dans la dignité abbatiale. Le 30 mai 1627, il assista à Binche avec Nicolas Chamart, abbé de Bonne-Espérance, à la cérémonie par laquelle François Vanderburch, archevêque de Cambrai, donna la bénédiction à Simon Bosquier, abbé de Maroille. Paul Charlon occupa le siége jusqu'en 1628, année de sa mort ; il fut inhumé dans la nef.

LII. — Nicolas XI Scoriot, 1628-1637.

Nicolas Scoriot ou Scorion, né à Beaumont, en 1574, fut élu pour remplacer Paul Charlon. L'infante Isabelle ratifia son élection [1]. Sous son administration, en 1636, le monastère de Saint-

[1] On sait que ce droit de collation, conféré d'abord à Charles-Quint par le pape Léon X, le 2 des ides de juillet 1515, fut confirmé à Philippe II,

Feuillien et celui de Lobbes contractèrent entre eux une union de prières. Il mourut à Nivelles le 15 octobre 1637, la 63e année de son âge et la 9e de sa charge, comme l'attestait son épitaphe placée autrefois dans la salle capitulaire.

LIII. — Philippe Malapert, 1637-1649.

Philippe Malapert naquit à Mons, en 1595, de parents nobles. Après avoir terminé ses humanités au collége des Jésuites de cette ville, il étudia les sciences ecclésiastiques et fut reçu licencié en théologie à l'université de Douai. Il entra ensuite dans l'ordre des Prémontrés et fit sa profession à l'abbaye de Saint-Feuillien où il exerça d'abord la charge de lecteur, puis celle de prieur et enfin celle d'abbé. Son élection, à laquelle prirent part 27 religieux, eut lieu le 8 juillet 1637, en présence de Jean Boussu, conseiller au Conseil privé et de l'abbé de Floreffe; elle fut confirmée par lettres-patentes du 27 janvier 1638. Le nouveau prélat fut béni et installé le 25 mars de la même année. Il se rendit recommandable par la sagesse de son administration et fut un des principaux bienfaiteurs du monastère ; il restaura la plupart des bâtiments, qui avaient souffert des dégâts considérables pendant les discordes civiles qui désolèrent la Belgique sous le règne de Philippe II. Le cloître, le dortoir, le chapitre et la sacristie rebâtis, la chapelle construite en l'honneur de saint Feuillien, témoignent de son zèle pour l'embellissement de sa maison. En 1642, il transféra d'une ancienne châsse dans une nouvelle d'argent, les reliques du bienheureux Siard. L'abbé Malapert fut pendant 6 ans député des États du Hainaut. Son écu armorial était composé de fleurs de lis avec cette devise : *Virtute floreant.*

On a de lui en manuscrit :

1° *Oratio in laudem D. Thomæ, Doctoris Angelici.* Panégyrique prononcé à Mons en 1636 ou 1637.

en 1589, par le pape Sixte V, et aux archiducs Albert et Isabelle, en 1600, par Clément VIII.

2.° *Elenchus Abbatum S. Foillani, digestus à Ph. Malapert.*
3.° *Collectanea diversa de origine, progressu et aliis rebus ad Ecclesiam S. Foillani pertinentibus.*

L'abbé Malapert mourut à Mons le 29 novembre 1649, à l'âge de 54 ans. Son corps fut transporté à l'église du monastère où il fut enterré au milieu du chœur. Voici l'épitaphe qu'on grava sur son tombeau :

REVERENDUS ADMODUM DOMNUS, DOMNUS PHILIPPUS MALAPERT, ECCLESIÆ S. FOILLANI, ORD. PROEMONST. ABBAS PRÆCLARISSIMUS, MIGRAVIT È VITA 29 NOVEMB. ANNO VERBI INCARNATI 1649, OETATIS SUÆ 54.

PROECLARUM MALAPERT DUM SACRA LICENTIA FECIT,
LECTORIS MERITO JURE SUBIVIT ONUS :
INDE PRIORATUS COMPLETO MUNERE, CINXIT
PROESULIS EMERITAS INSULA PARTA COMAS ;
PROECIPUUM CLERUS, CELEBREM QUOQUE CURIA VIDIT :
EJUS IN ADVERSIS PATRIA SENSIT OPEM.
SIC MERITO DIVES PATER, OMNIBUS OMNIA FACTUS,
AD VITOE SUPEROE GAUDIA CEPIT ITER.

REQUIESCAT IN PACE.

LIV. — Siard Julien, 1649-1677.

Siard Julien, natif de Crépin, bachelier en théologie, pasteur de Wallers, fut élu abbé le 31 décembre 1649. Les commissaires choisis d'abord pour présider à cette élection furent De Lewaitte, conseiller au Conseil privé, et De Felleries, abbé de Bonne-Espérance ; mais, à la demande des religieux, ce dernier fut remplacé par Charles, abbé de Floreffe. Le nouveau prélat reçut ses lettres d'investiture le 24 janvier 1650, et le 1er mai suivant, Gaspard Nemius, archevêque de Cambrai lui conféra la bénédiction abbatiale. Pendant son administration, il embellit le monastère. Il fit élever le salon et les appartements des hôtes, ainsi que plusieurs autres constructions pour la commodité de sa communauté. Siard Julien fut enlevé à l'affection des religieux le 11 janvier 1677, à l'âge de 73 ans ; il avait 52 ans de profession, 49 de prêtrise et

27 de prélature. Il fut enseveli au milieu du chœur, à côté de son prédécesseur ; on lisait sur sa tombe cette épitaphe :

Hic jacet reverendus admodum dominus, F. Dominus Siardus Julien religiosus et abbas hujus ecclesiæ, sacræ theologioe baccalaureus formatus, et statuum Hannonioe deputatus, vir pius, cui nihil ita sedit animo, quam pertranseundo benefacere omnibus, et plus coelo dignus, quam terra, raptus est 11 januarii 1677, ætatis suæ anno 73, professionis religiosæ 52, sacerdotii 49, prælaturæ 27.

Resquiescat in pace.

LV. — Henri Loiseau, 1677-1697.

Henri Loiseau, religieux de Saint-Feuillien depuis 1654, lecteur en théologie, puis pasteur du Rœulx, était âgé de 44 ans, lorsqu'il parvint à la dignité abbatiale. Son élection canonique fut confirmée par lettres-patentes du 1er février 1677. Il mourut à Mons le 18 juin 1697, 64e année de son âge, 44e de sa profession religieuse, 39e de sa prêtrise et 20e de sa prélature. On l'enterra dans la chapelle de Sainte-Marie-Magdelaine, et l'on grava sur sa tombe l'épitaphe suivante :

Hic jacet reverendus admodum dominus. D. Henricus Loyseau Ecclesiæ S. Foillani, 48 abbas meritissimus, boni communis maxime zelosus, Norbertinoe paupertatis per omnia amantissimus, regularis disciplinoe observantissimus, tandem ad status Hannonioe administrandos tertio assumtus, proventus suæ ecclesiæ bellis afflictæ large suppeditavit. Obiit Montibus 18 Januarii 1697, ætatis suæ 64, profess. 44, sacerdotii 39, prælaturæ 20.

Requiescat in pace.

LVI. — Norbert De Reusmes, 1697-1718.

Norbert De Reusmes, né en 1652, était âgé de 22 ans, lorsqu'il embrassa la vie monastique à Saint-Feuillien. Il y étudia les lettres sacrées avec succès et fut ensuite nommé lecteur en théologie. Plus tard, il exerça la charge de prieur, fut pasteur de Wallers pendant six années et parvint enfin à la dignité abbatiale en 1697.

Ce prélat fut élu par la communauté en présence de deux commissaires nommés par le roi de France. Louis XIV approuva son élection par un brevet qu'il donna à Versailles, le 25 mai 1697. Norbert de Reusmes assista le 8 mai 1708, avec Bernard de Heest, abbé du Val, à la bénédiction de Jean Patoul, abbé de Bonne-Espérance, qui eut lieu à Mons, dans l'église des PP. Carmes déchaussés, par le prince Joseph-Clément de Bavière, électeur de Cologne. Il se distingua dans l'abbatiat par son éloquence, sa bonté, son zèle, sa charité envers ses frères, et il fit fleurir la paix et la vertu au sein de son monastère. Ses éminentes qualités le firent nommer à diverses reprises député aux États du Hainaut. Malgré les guerres qui désolèrent notre province pendant la plus grande partie de son administration, il travailla beaucoup pour l'embellissement de sa maison et il fit ajouter une nef somptueuse à l'église abbatiale. Il mourut à Mons, dans le refuge de l'abbaye, le 6 février 1718, après 48 ans de profession religieuse, 43 de prêtrise et 21 de prélature.

LVII. — **Paul Monte**, 1718-1726.

Paul Monte, né à Sivry en 1660, lecteur en théologie pendant 28 ans et prieur conventuel, fut choisi abbé le 15 mars 1718, par le suffrage presqu'unanime de ses frères : sur 36 voix, il obtint 33 premières et une seconde. Le gouvernement autrichien approuva son élection par des lettres-patentes qui lui furent expédiées le 7 mai 1718, à la charge d'une retenue annuelle de 200 florins sur les revenus de sa maison. Cet abbé, qui jouissait d'une grande considération, fut appelé à la charge de vicaire-général des provinces de Flandre et de Floreffe. Il gouverna 8 ans et mourut en 1726, à l'âge de 66 ans.

LVIII. — **Guillaume Fossez**. 1726-1747.

Guillaume Fossez, natif d'Eppe-Sauvage, remplissait les fonctions de proviseur lorsque les suffrages des religieux le pro-

clamèrent abbé, le 4 novembre 1726. Charles VI, empereur d'Autriche, ratifia son élection le 7 décembre de la même année. Guillaume Fossez mourut en 1747, à l'âge de 73 ans; il avait 44 ans de profession et 21 de prélature.

LIX. — Gilbert Meurand, 1747-1765.

Gilbert Meurand, né à Trélon, fut élu abbé en présence de trois commissaires envoyés par Louis XV, roi de France, qui occupait le Hainaut : Jérôme Petit, abbé de Bonne-Espérance; De Lucé, intendant de Valenciennes; et Derlinghen, commandant de la place de Binche. Son élection obtint l'approbation de Sa Majesté très-chrétienne, par un brevet donné à Versailles, le 16 avril 1747, à la charge de trois mille livres de pension annuelle en faveur du collége de Sainte-Barbe à Paris. A la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, la Belgique rentra sous la domination autrichienne et Charles de Lorraine vint en prendre le gouvernement au nom de l'impératrice Marie-Thérèse. Ce souverain ayant résolu de pourvoir aux dignités ecclésiastiques conférées par le roi de France, durant la guerre, le prince Charles de Lorraine nomma le conseiller au Conseil de Hainaut, Maleingreaux, pour faire une enquête sur la légalité de l'élection de l'abbé Meurand. A la suite du rapport qui lui fut adressé, le gouverneur-général ordonna de procéder à la réélection de ce prélat. Gilbert Meurand fut choisi de nouveau par la communauté, le 12 décembre 1749, et il fut agréé par lettres-patentes de Marie-Thérèse, le 9 janvier 1750. L'abbaye fut libérée de la pension imposée par la France, mais elle fut chargée de payer une autre pension annuelle et viagère de cent cinquante florins à la fille du lieutenant-général, comte de Nova. Gilbert mourut en 1765, à l'âge de 75 ans, après 53 années de profession, 45 de prêtrise, et 18 de prélature : il laissa des regrets dans tous les cœurs.

LX. — Guillaume Fontaine, 1765-1775.

Guillaume Fontaine, né à Mariemont en 1723, fit profession

en 1745, fut proviseur en 1756 et abbé le 9 février 1765. Sur 38 votants, il eut 19 premières voix, 9 secondes et 4 troisièmes; ce qui faisait en tout, selon le calcul ordinaire, 24 premières, une seconde et une troisième. Les deux commissaires Dekulberg, conseiller au Conseil privé et Michel Gosin, abbé d'Heylissem, chargés de colliger les voix, lui rendent ce témoignage : « Guillaume Fontaine est un religieux des plus exemplaires, qui réunit en lui la bonté d'âme, la sagesse, la prudence, et qui, ayant dirigé pendant neuf ans les intérêts temporels de la maison avec toute l'activité, a acquis toutes les connaissances convenables pour pourvoir plus complètement à ses avantages. » L'impératrice Marie-Thérèse confirma la nomination de ce prélat par lettres-patentes du 26 juillet 1765. Il mourut en 1775, à l'âge de 52 ans.

LXI. — **Adrien De Lepesse**, 1775-1790.

Adrien De Lepesse, originaire de Mons, était pasteur du Rœulx lorsqu'il fut élu abbé le 28 juin 1775, avec l'approbation de Marie-Thérèse. Il cessa de vivre l'année 1790, la 65e année de son âge, la 15e de sa prélature.

LXII. — **Norbert Durieu**, 1790-1796.

Norbert Durieu, né à Mons, fut le dernier abbé de Saint-Feuillien. Il avait pris l'habit religieux à l'âge de 21 ans, et avait fait profession le 15 août 1771. Ses talents et sa piété le firent élever au titre de prieur : ce fut en cette qualité qu'il signa le dénombrement des biens et revenus de l'abbaye, le 14 avril 1787. A la mort d'Adrien De Lepesse, en 1790, il fut choisi pour lui succéder dans l'abbatiat. Bientôt le nouveau prélat s'acquit une grande considération et il parvint aux fonctions de vicaire-général des Circaries de Flandre, de Floreffe et de Frise. Pendant les mauvais jours de la révolution française, la communauté placée sous sa direction eut beaucoup à souffrir des guerres dont notre

contrée fut le théâtre. En 1792 et en 1794, les troupes républicaines envahirent l'abbaye, la pillèrent et en chassèrent les religieux, qui y revinrent bientôt après. Ce fut dans ces pillages que disparurent les registres, les titres, les baux et les papiers relatifs à la régie des biens et des revenus du monastère, ainsi qu'une partie de l'argenterie ; l'autre partie fut fournie, par réquisition, au gouvernement à Bruxelles. Deux ans après ces événements, l'abbaye de Saint-Feuillien fut supprimée et son chef vénéré dut fuir, comme tant d'autres prêtres, devant la persécution qui affligeait si vivement l'Église et le clergé. Après quelques années de cruelles épreuves, Norbert Durieu vit renaître la sérénité. Le concordat de 1801, conclu entre Bonaparte, premier consul et le pape Pie VI, et la loi organique de cette convention mirent fin à l'anarchie qui désolait l'église en France ; le culte catholique fut rétabli et les temples chrétiens rendus à leur destination. En même temps, l'évêché de Tournai se réorganisa et Mgr François-Joseph Hirn s'empressa de nommer l'ancien abbé de Saint-Feuillien chanoine de sa cathédrale, par décret du 16 octobre 1803. Mais ayant ensuite désiré d'être pourvu de la cure de Strépy, Norbert Durieu cessa d'être chanoine titulaire et reçut le titre de chanoine honoraire de Tournai. Il édifia la paroisse de Strépy par sa piété, par son zèle pour le salut des âmes et par sa charité pour les pauvres. Des qualités si éminentes le rendirent tellement recommandable auprès de son évêque, qu'il lui conféra le titre de conseiller ecclésiastique. Norbert Durieu desservit la cure de Strépy pendant 9 années. La mort vint le surprendre le 22 août 1812, dans la 63e année de son âge. Son corps fut enterré dans le cimetière, à côté de la porte d'entrée de l'église, où se voit cette épitaphe :

D. O. M.

HIC JACET REVERENDISSIMUS AC
AMPLISSIMUS DOMINUS
F. NORBERTUS DURIEU MONTENSIS
MONASTERII S. FOILLANI PROPE
RHODIUM ABBAS DIGNISSIMUS

circabiarum Flandriæ Floreffiæ et Frisiæ Vicarius generalis
Ecclesiæ Cathedralis Tornacensis Canonicus honorarius
Consiliarus que Ecclesiasticus, Ecclesiæ parochialis
de Strepy rector
Vigilantissimus
Obiit 22 â Augusti 1812,
ætatis anno 63°, religiosoe
professionis 42°, Sacerdotii 24°.
Curoe pastoralis 9°.

Requiescat in pace.

III

Biens et revenus de l'abbaye [1].

Le nombre des membres de la communauté de Saint-Feuillien a peu varié. Suivant les titres primordiaux, il y eut presque constamment, à partir du XIIe siècle, 25 religieux résidants. En 1691, on comptait 31 chanoines dont 8 desservaient des cures. En 1765, il y en avait 35 et 4 novices. Enfin, la congrégation se composait, en 1787, de 22 membres résidants et de 16 desservants, chargés d'administrer les églises paroissiales sur lesquelles elle possédait le patronat.

Le personnel attaché au monastère était assez nombreux. Il comprenait : un médecin, deux chirurgiens, un pharmacien, un domestique d'infirmerie et son aide, un jardinier, un brasseur, un boulanger, un cuisinier et ses deux aides, deux domestiques

[1] Archives du royaume. *État des biens du clergé régulier en* 1787. Hainaut, t. XIV. — *Conseil privé. Carton n.°* 1463. — *Parochiœ diocesis Camerac. secundum antiquam taxam*, dans Le Glay, *Cameracum christianum*, pp. 494-511. — Renseignements pris sur les lieux.

d'hôtes, un portier, le valet de chambre de l'abbé, son cocher, son palfrenier, une couturière et deux lingères.

Les dignités conventuelles étaient au nombre de 11. C'étaient, d'après leur ordre hiérarchique, celles d'abbé, de prieur, de sous-prieur, de chantre, de maître des novices, de sacristain, de bibliothécaire, de maître du vestiaire, de cellérier, de proviseur et d'hôtelier.

Le monastère attenait aux dépendances du château des seigneurs du Rœulx, dont le fossé des fortifications de la ville le séparait. D'après la déclaration des biens et revenus de l'abbaye, faite le 14 avril 1787, en vertu des ordres de l'empereur Joseph II, par le prieur Norbert Durieu, on voit que la communauté possédait au Rœulx, outre la haute, la moyenne et la basse justice, avec le droit de mortemain sur la banlieue de cette ville, 15 bonniers compris dans l'enclos du cloître et réduits en bâtiments, cours, jardins, étangs, prairies et promenades.

Les autres localités où l'abbaye de Saint-Feuillien possédait des seigneuries avec haute, moyenne et basse justice étaient : Steenkerque, Écaussinnes-d'Enghien, Houdeng-Gœgnies, Croix-lez-Rouveroi et Wallers (arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe).

La seigneurie de Steenkerque provenait d'ancienne fondation ; elle consistait en 8 bonniers de terre et prairie, produisant annuellement 75 florins ; l'abbaye y percevait un droit de terrage valant 7 florins 10 sols.

La seigneurie d'Écaussinnes-d'Enghien, qui avait été donnée au monastère, en 1138, par Wichard d'Écaussinnes et Hugues d'Enghien, comprenait 3 bonniers et un filet d'eau sur lequel il y avait un moulin appartenant à l'abbaye ; le tout rapportant, année commune, 150 florins.

La seigneurie de Houdeng-Gœgnies, dite le franc-alleu de Walcourt, avait été acquise en 1234 ; elle consistait en 28 bonniers de bois, 4 bonniers de pré et 5 bonniers de terre, produisant ensemble, année commune, 121 florins.

La seigneurie de Croix-lez-Rouveroi était une ancienne fondation ; elle consistait en la ferme de *La Court*, dont il sera fait

mention ci-après, et en 29 bonniers de terre, produisant ensemble annuellement 1380 florins.

La seigneurie de Wallers comprenait un canton que l'on nommait le *Douaire de Saint-Hilaire*. La communauté avait encore un livre censal rapportant 14 florins et elle percevait un péage qui consistait en 6 pots de bière au brassin et en un pot de vin à la roue de chaque voiture passant par la seigneurie.

La seigneurie foncière de Saint-Feuillien s'étendait dans la ville du Rœulx et sa banlieue, dans les villages de Péronnes-lez-Binche, Mignault, Croix-lez-Rouveroi, Sirieux-lez-Thieusies, Houdeng-Gœgnies, Strépy, Écaussinnes-d'Enghien, Haine-Saint-Paul, Steenkerque et Etaves en Vermandois, avec un livre censal, dont le produit s'élevait, année commune, à 400 florins.

L'abbaye prélevait encore à Thieu, Maurage, Quévy-le-Petit, Bois-d'Haine, Estinnes, Bray, Silly et Gottignies, des cens et des redevances ayant une valeur totale en argent de 30 florins par an.

Pendant le XIIe et le XIIIe siècle, les chanoines de Saint-Feuillien accumulèrent entre leurs mains plus de 1,200 bonniers de terre, la plupart incultes, qu'ils firent valoir au moyen de l'établissement d'exploitations agricoles parmi lesquelles on distinguait :

1.° La ferme de *La Court*, juridiction et paroisse de Croix-lez-Rouveroi, ancienne fondation et acquisition; elle consistait en bâtiments, jardin, verger, etc., 91 bonniers de terre, 16 bonniers de pré, et produisait, année commune, 1,098 florins. Le fermier payait les vingtièmes et devait nourrir deux bœufs pour le monastère.

2.° La ferme de l'*Abbaye*, juridiction et paroisse de Mignault, donation et acquisition en 1158 et en 1170; elle contenait bâtiments, jardin, verger, 88 bonniers de terre et rapportait annuellement 701 florins.

3.° La ferme, dite *Le Bosquet*, même juridiction et même paroisse, acquise en 1694, contenait bâtiments, jardin, 19 bonniers de terre et donnait un revenu annuel de 235 florins.

4.° La ferme de *Bracquegnies*, dépendance de Strépy, consistait en bâtiments, jardin, verger, 67 bonniers de terre et 2

bonniers de prairie, et produisait, année commune, 816 florins.

5.° La ferme de l'*Abbaye*, juridiction et paroisse de Péronnes-lez-Binche, acquise en l'année 1260, avec 25 bonniers de terre situés au même endroit, de dame Bertain, épouse d'Aubies de Saint-Vaast, et de leurs trois fils, du consentement de Baudouin de Péronnes, chevalier; elle contenait bâtiments, jardin, 102 bonniers de terre, 7 bonniers de prairie, et produisait annuellement 1,084 florins.

6.° La ferme de *La Court*, juridiction et paroisse d'Écaussinnes-d'Enghien, contenait bâtiments, jardin, 42 bonniers de terre et 6 bonniers de pré; elle rapportait un revenu annuel de 720 florins.

7.° La ferme dite *Bonne-Maison-D'Hubeaumont*, juridiction et paroisse d'Arquennes, donnée en partie l'an 1153, par Arnould et par Gossuin de Feluy, avec approbation de Godefroid-le-Barbu, duc de Brabant, contenait bâtiments, jardin, 101 bonniers de terre, 18 bonniers de prairie, 8 bonniers de pré, 7 bonniers d'aunaie, 17 bonniers de trieux, et produisait, année commune, 1,091 florins.

8.° La ferme de l'*Abbaye*, juridiction et paroisse de Seneffe, contenait bâtiments, jardin, verger, 75 bonniers de terre, 2 bonniers de pré et prairie, et donnait un revenu annuel de 867 florins.

9.° La ferme d'*Hayette*, juridiction et paroisse du Rœulx, fondation primitive, consistait en bâtiments, jardin, verger, 40 bonniers de terre, 2 bonniers de pré, et produisait, année commune, 533 florins.

10.° La *Basse-Cour* de l'abbaye, sous la ville du Rœulx, était exploitée directement par les chanoines, et contenait, en 1763, 90 bonniers de terre, 24 bonniers de prairie et 3 étangs. Dans la déclaration des biens, faite en 1787, elle n'est portée que pour 50 bonniers, moitié terre et moitié prairie, donnés en aumône au monastère, l'an 1205, par Eustache IV dit l'Ampoulé, seigneur du Rœulx, avec approbation du comte de Hainaut, de qui il les tenait en fief.

La communauté exploitait, en outre, 24 bonniers de terre situés

au même lieu et provenant de fondation primitive; 24 autres bonniers de fondation ancienne ; 18 bonniers de prairie et 2 bonniers d'étang, donnés en aumône, l'an 1172, par Allard II de Strépy, chevalier, du consentement de Baudouin V, dit le Courageux, comte de Hainaut ; un bonnier de pré, 14 bonniers de terre sous le village de Thieu, acquis par le monastère ; enfin, 13 bonniers de terre et un pré sous le village de Gottignies, donnés par Eustache IV du Rœulx, chevalier, l'an 1218; ces biens rapportaient annuellement, charges déduites, 2,495 florins.

Les chanoines avaient encore aux environs du Rœulx, une maison bâtie sur un bonnier de terrain, converti en houblonnière, cour et jardin, et où ils allaient se promener une fois par semaine. Leur refuge à Mons, appelé jadis *Hôtel de Saint-Antoine,* était situé, avant 1772, au Cul-du-Sac, derrière la Halle, et consistait en bâtiments, cour et jardin ; en dernier lieu, ce refuge se trouvait en la rue d'Havré (caserne actuelle de la gendarmerie nationale, nº 27). Ils avaient enfin en propriété, au voisinage de leur ferme de *La Court,* à Écaussinnes-d'Enghien, une autre maison avec chapelle, dite vulgairement la *Prévôté de Saint-Servais*, contenant un bonnier et demi en bâtiments, cour, jardin et promenade. L'oratoire, qui était dédié à saint Servais, avait été établi au XIIe siècle pour l'usage des religieux appelés à diriger l'exploitation des terrains incultes et déserts, concédés au monastère par Wichard d'Écaussinnes. Dans la suite, cet établissement fut occupé par un ou deux des plus anciens chanoines, auxquels la communauté accordait les ressources nécessaires à leur subsistance.

L'abbaye possédait à Croix-lez-Fonsommes, Etaves, et autres endroits voisins, en Picardie, 716 setiers de terre et un moulin à vent, qui lui avaient été donnés par le chapitre de Saint-Quentin. A Wallers-Saint-Hilaire, elle avait 25 bonniers de terre et 30 bonniers de bois dus à la libéralité de Jacques d'Avesnes, en 1189 et en 1198 [1].

[1] C'est à tort que le dénombrement fixe à l'année 1198 la donation des 30 bonniers de bois, puisque l'illustre chevalier mourut à la croisade, le 7 du mois de septembre 1191.

Les propriétés boisées comprenaient 238 bonniers, qui étaient exploités en coupes réglées de treize années, et produisaient net, année commune, 2,380 florins. Parmi ces bois, il s'en trouvait 151 bonniers sur le territoire de Houdeng-Gœgnies ; Eustache IV du Rœulx en avait donné 15 bonniers en 1214, 28 bonniers avaient été achetés avec la seigneurie en 1234, 18 bonniers avaient été obtenus en 1277 par échange contre un vivier et un moulin situés au même endroit, et 30 bonniers avaient été acquis en 1279.

Les dîmes, qui rapportaient à la congrégation, année commune, 7,870 florins, étaient perçues dans 21 localités.

Au Rœulx, l'abbaye ne levait la dîme que sur les héritages compris entre la Haye-du-Rœulx et le territoire de Mignault. Elle lui fut donnée, en l'an 1172, par Eustache I du Rœulx, dit le Vieux, chevalier ; elle était chargée d'un anniversaire et de l'entretien de l'église paroissiale de la ville. L'autre partie de la dîme, ainsi que presque toute la menue dîme, était réservée pour la portion alimentaire du curé.

Parmi les autres dîmes, nous mentionnerons celle de Mignault, donnée en 1158 pour l'augmentation du monastère ; la grande dîme de Strépy-Bracquegnies, donnée en aumône, l'an 1209, par Walter, Seigneur de Strépy et de Fontaine, avec approbation de Nicolas, Seigneur de Barbençon, de qui il la tenait en fief; la grande dîme de Péronnes-lez-Binche, pour 3/5 environ, donnée l'an 1133 par Liétard, évêque de Cambrai, et son chapitre; la dîme de Trivières, donnée l'an 1187, avec l'autel, par Roger, évêque de Cambrai; la dîme de Lorette, hameau de Thiermont, paroisse d'Écaussinnes-d'Enghien, donnée l'an 1199 par le chapitre de Soignies, moyennant une rente de 28 sols, monnaie de Valenciennes; la dîme de Steenkerque (les $\frac{5}{18}$), donnée avec la seigneurie précitée; la dîme de Feluy (les $\frac{2}{12}$); la dîme de Haine-Saint-Paul (le $\frac{1}{3}$); les dîmes de Bois-d'Haine et de Fayt (le $\frac{1}{3}$), données en aumône par Marie Dusart et Gilles son fils, l'an 1260; la dîme de Thieu (le $\frac{1}{6}$) et la dîme entière sur un canton de 33 bonniers, donation de Hugues de Boussoit et de dame Vitré, son épouse, l'an 1280; la dîme de Naast (le $\frac{1}{8}$), ancienne fondation,

enlevée par des mains sacriléges et rachetée par la communauté, l'an 1627, pour la somme de 5,000 florins; 4 gerbes dans la dîme d'Écaussinnes-Lalaing, donation de Jean Mandruart, l'an 1264, avec l'assentiment d'Ostes d'Écaussinnes, chevalier, de qui il la tenait en fief; la grande dîme de Gottignies (le $\frac{1}{8}$); la grande dîme d'Arquennes, donnée avec l'autel, en 1125, par Burchard, évêque de Cambrai; les dîmes d'Etave et d'Épinois, en Vermandois (le $\frac{1}{2}$), données avec le droit de patronat par le chapitre de Saint-Quentin; la dîme de Croix-lez-Fonsommes (7 gerbes du 100), qui s'étendait sur Méricourt, Bocquiau, Fontaine-Notre-Dame, Fontaine-Uterte, et le Grand-Frenois, donnée avec le droit de patronat à Croix-lez-Fontaine, par le chapitre de Saint-Quentin; les dîmes de Fonsommes et de Courcelles (le $\frac{1}{3}$), données par le même chapitre; la grande dîme de Wallers-Saint-Hilaire, donnée en 1219 par Guido, chevalier, avec approbation du comte de Blois, de qui il la tenait en fief.

Les rentes irrédimibles payables à Marche-lez-Écaussinnes, Houdeng-Gœgnies, Strépy-Bracquegnies, Arquennes, Ferme de Chausicourt près de Cambrai, Auskerken et Naast, rapportaient, année commune, 455 florins.

D'autres biens, dont nous ne donnerons pas le détail, consistant en bois et en terres labourables, se trouvaient à Croix-lez-Rouveroi, à Houdeng-Gœgnies, à Écaussinnes-d'Enghien, à Thieu, à Trivières et à Arquennes.

Les revenus de la communauté de Saint-Feuillien avaient considérablement augmenté pendant le dernier siècle de son existence: un mémoire manuscrit de l'an 1691 nous fait connaître qu'elle possédait à cette époque 18,000 livres de rente; en 1787, ses biens produisaient un revenu net de 27,349 florins.

Le dénombrement de 1787, affirmé et signé par le prieur Norbert Durieu, signale l'emploi des revenus du monastère. Parmi les dépenses nous remarquons les suivantes:

Dépenses de bouche pour 22 religieux:

Froment, 70 muids	1,422 florins.
Escourgeon, 170 muids	1,708 »

Houblon	449 florins.
Beurre	1,006 »
12 bœufs	758 »
80 moutons	675 »
Volaille et gibier	296 »
Veaux	254 »
Poisson	1,515 »
Œufs	119 »
Huile de Provence, épiceries, chandelles, savon, fromage, biscuits, thé, café, sucre, etc.	838 »
Vins	1,458 »
Frais de consommation	1,129 »
Total . .	11,625 florins.

Vestiaire de la communauté.

Drap et serge.	1,010 florins.
Toile.	200 »
Souliers, bas, culottes, mouchoirs	1,015 »
Petites nécessités.	342 »
Entretien du vestiaire	100 »
Total . .	2,667 florins.

Chauffage.

Charbon	737 florins.

Entretien du mobilier.

Batterie de cuisine, linge de table, assiettes, faïence, etc.	580 florins.

Infirmerie.

Médecin	119 florins.
Chirurgiens	74 »
Pharmacien	96 »
Total . .	289 florins.

Domestiques.

Gages	1,358 florins.
Victuailles.	3,873 »
Total. . .	5,231 florins.

Frais du Culte.

Entretien des ornements de l'église, cire, luminaire, huile, pains d'autel, vin, ornements, orgues	860 florins.
Achats et autres charges	2,435 »
Total. . .	3,295 florins.

La communauté payait pour la taille du clergé. . . . 229 florins.

Enfin, elle distribuait en aumônes, tant pour satisfaire aux intentions générales de fondation que par charité.

Seigle	579 florins.
Froment	81 »
Argent.	300 »
Total. . .	960 florins.

Il résulte de cette énumération que la dépense totale des chanoines de Saint-Feuillien s'élevait, année commune, à plus de 25,000 florins.

La maison ne possédait ni papier terrier, ni cartulaire ; il ne s'y trouvait que des livres-journaux imparfaits et sans ordre. La comptabilité, tant générale que particulière, n'y avait jamais été établie, et les livres de dépenses et charges étaient sans distribution des parties et tenus confusément. Les biens étaient administrés par le proviseur, qui percevait la plus grande partie des revenus ; l'abbé et le maître d'hôtel se chargeaient de la recette du reste. Comme il n'existait aucun rapport entre la comptabilité des trois receveurs, toute direction méthodique et proportionnelle des moyens aux charges manquait absolument.

L'abbé percevait les pots-de-vin à son profit ; mais les baux ne les rappelaient ordinairement que sous la clause indéterminée de les payer sur le pied à fixer par lui.

Les novices ne payaient point de dot, mais ils devaient verser une somme de 200 florins pour les vêtements que leur fournissait la maison à leur entrée dans la vie religieuse. Les habits étaient de laine blanche. Jamais les chanoines de Saint-Feuillien n'usèrent de linge ; ils dormaient chaussés et habillés.

Entre autres prérogatives dont jouissaient les abbés de Saint-Feuillien, nous mentionnerons le droit de patronage sur les cures ci-après, par suite de concessions de dîmes et autres priviléges accordés au monastère par Burchard, Liétard, Nicolas I, Roger, évêques de Cambrai, et par le chapitre de Saint-Quentin, en Vermandois.

Dans l'ancien diocèse de Cambrai.

BÉNÉFICES AU XIVe SIÈCLE.

Arquennes .	XXIV	livres.	Trivières . .	XVIII	livres.
Mignault .	XV	»	Rœulx . . .	XXVI	»
Momignies .	XX	»	Strépy . . .	XII	»
Péronnes .	XVIII	»	Wallers . .	XXIII	»

Dans l'ancien diocèse de Noyon.

Etaves. Croix-lez-Fonsommes.

Ces deux dernières cures formaient primitivement des prieurés dépendant du chapitre de Saint-Quentin.

Le bénéfice de Saint-Servais, la chapellenie de Saint-Sauveur et les vicariats d'Arquennes, de Beauvey et de Momignies étaient aussi à la collation de l'abbé de Saint-Feuillien. Deux chanoines étaient chargés des fonctions de recteur dans les abbayes de Bélian et de la Thure, occupées par des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin.

IV

DERNIERS JOURS

de l'abbaye de Saint-Feuillien[1].

L'abbaye de Saint-Feuillien ne fut pas épargnée par les terribles

[1] Théodore Juste. *Essai sur l'instruction publique en Belgique.* Bruxelles, 1844, chap. IX. — Archives du Royaume. *Inventaire des archives des couvents. Farde relative à la suppression de l'abbaye de Saint-Feuil-*

persécutions que firent éprouver aux monastères les réformateurs du XVIII[e] siècle. Lorsque l'empereur Joseph II prit les rênes du gouvernement des Pays-Bas autrichiens, il s'empressa d'établir des réformes et des innovations funestes : non seulement il porta atteinte aux libertés publiques, mais il viola encore les droits de l'Église belge et voulut tout changer en matière de religion. Le 16 octobre 1786, parut l'édit impérial qui supprimait les séminaires diocésains sous prétexte d'ignorance et de corruption, et qui érigeait à Louvain un séminaire-général où les écoliers du clergé devaient suivre un cours de cinq années avant d'être admis aux ordres majeurs; cette mesure atteignait également les congrégations religieuses et privait leurs supérieurs du droit d'admettre à la prise d'habit les postulants qui n'auraient pas achevé leurs cours au séminaire impérial. L'abbaye de Saint-Feuillien, enhardie par l'exemple d'autres corporations religieuses, reçut pourtant dans son sein plusieurs jeunes postulants; mais pour éviter le coup d'une suppression avec saisie de son temporel, elle se vit forcée d'en envoyer trois à Louvain, où ils furent placés au collège de Saint-Donat [1]. Les doctrines enseignées dans cette institution étaient peu orthodoxes, et les novices de Saint-Feuillien ne se présentèrent que rarement et avec une grande défiance à des leçons qui froissaient leurs opinions religieuses. A la fin de l'année scolaire, les trois étudiants revinrent au monastère; mais ils ne devaient plus retourner à l'institut de Louvain : de nouveaux édits de l'empereur avaient provoqué une résistance qui devint de plus en plus opiniâtre de la part des patriotes; ceux-ci battirent les Autrichiens à Turnhout et bientôt le mouvement fut général. Joseph II, pour amortir l'énergie insurrectionnelle, révoqua ses ordonnances et ferma le séminaire-général, le 20 novembre 1789. On connaît la suite des événements.

lien, n° 33. — *Notice biographique sur M. Augustin Hachez, ancien chanoine de l'ordre de Prémontré de l'abbaye de Saint-Feuillien, au Rœulx, ci-devant vicaire de la paroisse de Saint-Nicolas-en-Havré, à Mons.* Mons, 1855. — *Pasinomie,* 1[re] série, t. VII. pp. 387-388.

[1] MM. Buisseret, Grard et Hachez.

Le calme dont jouit l'abbaye de Saint-Feuillien après la mort de l'empereur (20 février 1790) ne fut pas de longue durée. Les fureurs de la révolution française allaient bientôt porter le dernier coup à son existence. Nous ne raconterons pas les succès ni les revers successifs des armées républicaines dans nos contrées; il nous suffira de rappeler que la Belgique, en passant sous la domination française perdit toutes ses anciennes institutions et dut se soumettre à des lois nouvelles. Le conseil des Cinq-Cents, dans sa séance du 15 fructidor an IV (1er septembre 1796), supprima toutes les communautés religieuses de notre pays. L'heure fatale avait sonné pour le monastère de Saint-Feuillien, qui avait échappé au génie destructeur de la révolution.

Le 7 vendémiaire suivant (27 septembre 1796), une commission spéciale, nommée par le citoyen Guillelminot, directeur de l'enregistrement et des domaines à Mons, composée de quatre membres, J.-F.-H. Dobignie, inspecteur à Mons, G. Guenelle, receveur à Soignies, A. Mabille, commissaire-adjoint, et J.-J. François, secrétaire au Rœulx, se transporta à l'abbaye, requit l'abbé d'assembler tous les religieux pour qu'il leur fût donné lecture de la loi de suppression du 15 fructidor an IV, demanda la représentation du registre de profession et procéda à la formation du tableau exigé par l'article 3 de la loi.

Le 11 du même mois, les commissaires se rendirent de nouveau au monastère de Saint-Feuillien et exigèrent la remise des registres, titres, baux et papiers relatifs à l'administration des biens et revenus de cette maison. Les archives ayant été enlevées pendant les invasions de 1792 et 1794, la communauté ne put leur produire qu'un registre de recettes et de dépenses faites dans l'année et quelques baux récemment passés. La commission reçut aussi en communication le tableau des dettes actives et passives, mobiliaires et immobiliaires, ainsi que les titres qui les constataient; ces dettes s'élevaient à la somme de 3,614 livres. Alors on dressa l'état des biens et revenus de l'abbaye; le produit des biens montait à la somme de 47,902 livres 4 sols et le contrat des rentes, à celle de 9,796 livres 3 sols.

L'article 11 de la loi du 15 fructidor an IV garantissait à chaque religieux sur le trésor public un capital de 15,000 livres de France, comme indemnité de sa part dans l'avoir commun, mais les chanoines ne reçurent, à partir du 7 vendémiaire an V jusqu'au commencement de nivôse, de la direction du domaine, que deux bons à prélever sur leurs fermiers : le premier de ces bons, côté n° 146, apostille du 11 brumaire, ne leur accorda qu'un secours de 1,200 livres ; le second, côté n° 223, 800 livres, par apostille du 15 frimaire an V. Ces secours étant insuffisants pour l'entretien des 40 religieux dont se composait alors la communauté, l'abbé et ses frères réclamèrent, mais en vain, les bénéfices de la loi portée contre eux. Malgré cela ils habitèrent encore leur monastère pendant deux mois et ne l'abandonnèrent que le 1er mars, en emportant chacun leurs effets, quelques livres à leur usage et le mobilier qui garnissait leur chambre. Ainsi fut dispersée sur tous les points du pays cette congrégation religieuse qui, comme tant d'autres, avait contribué à donner naissance à une ville, à défricher des terrains incultes, à développer la civilisation au moyen-âge, à faire fleurir l'art chrétien et à soulager les infortunes.

V

DESCRIPTION DU MONASTÈRE

à l'époque de sa suppression [1].

L'article 5 de la loi du 15 fructidor an IV qui supprima les

[1] *Pasinomie*, 1re série, t. VII, pp. 387-388 ; 444. — BRASSEUR. *Origines omnium Hannoniæ cœnobiorum*, pp. 208-210. — BRASSEUR. *Sancta sanctorum Hannoniæ*. Mons, 1658 ; pp 228-233. — DE SAINTE-MARTHE. *Gallia christiana*, col. 196-199. — *Annales Præmonstratenses*, t. I, col. 673-682. — BOUVIER. *Miroire de saincteté en la vie, mort et miracles de sainct Feuillien*. — ROUSSEAU. *La vie de saint Feuillien*. — ARCHIVES DU ROYAUME. *État des biens du clergé régulier*, en 1787, t. XIV ; *Conseil privé*. Carton, n° 1,463. — *Recueil d'épitaphes*, en 1572. Manuscrit à la bibliothèque communale de la ville de Mons, n° 8,414. — A. PINCHART. *Archives des arts, des sciences et des lettres*, dans le *Messager des Sciences historiques de Belgique*. Année 1854, p. 270. — Renseignements divers.

établissements religieux de la Belgique, portait que les biens ecclésiastiques seraient, dès le 1er septembre 1796, confiés à la direction du domaine, sous certaines règles. L'abbaye de Saint-Feuillien en subit immédiatement les effets ; et en exécution de la loi du 16 brumaire an V qui ordonna la vente des biens nationaux, les bâtiments conventuels, ainsi que les fermes, les terres et les rentes du monastère, furent livrés aux enchères publiques.

Le vallon où saint Feuillien avait subi le martyre et où l'on éleva plus tard l'abbaye dont nous racontons les vicissitudes, était situé au nord et hors de l'enceinte de la petite ville du Rœulx. Cette situation isolée était très-propre à la tranquillité et au recueillement de la vie monastique. L'enclos, dont la forme était à peu près rectangulaire et qui contenait environ 15 bonniers, était limité par la route de Soignies, par le fossé des anciennes fortifications de la ville, par le chemin qui conduit à Thieusies et par des champs cultivés. Un mur en pierres brutes, d'une hauteur de 3 mètres 50 cent., clôturait l'abbaye et ses dépendances vers le nord. Des deux portes qui donnaient accès dans l'enclos, on n'a laissé debout que celle de la basse-cour. Cette belle porte cintrée au-dessus de laquelle se trouve tracée la date 1770, est en pierres de taille.

Parmi les autres édifices conservés par l'acquéreur, on distinguait encore, il y a quelques années, un corps de logis de l'ancien couvent. Il avait été transformé en une jolie maison de campagne. M. Mabille, qui en fut le dernier propriétaire, la vendit avec la basse-cour, vers 1858, à Mgr le prince de Croy-Solre. Depuis lors tout ce qui restait des bâtiments conventuels a été abattu, et l'on emploie au moment où nous écrivons ces lignes, la plupart des matériaux à la réédification de l'église paroissiale du Rœulx, pour laquelle l'illustre et pieuse famille de Croy contribue généreusement. Il ne subsiste donc plus actuellement que quelques caves construites en briques et qui menacent de s'écrouler. En dehors du corps du monastère, se voient encore, outre la porte dont nous avons parlé, une partie notable des murs d'enceinte et presque toute la basse-cour, avec la conciergerie, qui est habitée par une famille d'ouvriers. Des monuments funéraires et des pierres

tombales qui existaient dans l'église de Saint-Feuillien, on n'en retrouve plus que de minces débris : en parcourant les lieux, nous avons remarqué un éclat de l'une de ces pierres, qui porte encore le millésime 1630. On aperçoit aussi çà et là, gisants sur le sol, des fûts de colonne, de 30 à 40 centimètres de diamètre, et qui sont ornés de cannelures à vive arète, ainsi que des fragments d'architecture, dont quelques-uns sont couverts d'imitations du règne végétal.

A l'époque de la suppression de l'abbaye, la basse-cour était établie à l'entrée vers le nord. Au-delà s'étendaient les ateliers. Au midi de ces constructions s'élevait le corps du monastère, qui offrait une sorte de quadrilatère. Trois corps de logis renfermaient le quartier de l'abbé, le salon des hôtes, le réfectoire, le cellier, les infirmeries, le chapitre, la bibliothèque, le dortoir, les cellules. A l'intérieur, le cloître environnait une belle cour carrée.

Du cloître on pénétrait dans l'église abbatiale, qui occupait l'extrémité méridionale du monastère, en s'allongeant de l'occident à l'orient. Bâtie en forme rectangulaire, elle avait environ 50 mètres de longueur sur 20 mètres de largeur. La nef principale était supportée par des colonnes en faisceau de pierres bleues d'Écaussinnes et espacées de 3 en 3 mètres par des ogives liées entre elles à la voûte.

L'église de Saint-Feuillien, comme toutes celles des autres abbayes de Prémontrés, était magnifique. Le chœur était polygone. On y remarquait surtout un somptueux autel d'albâtre, dû à la sollicitude de Louis Fuzée. Les boiseries et la sculpture des confessionnaux fixaient également l'attention. Les bas-côtés étaient bordés de plusieurs belles chapelles parmi lesquelles on distinguait la chapelle de Saint-Jean et celle de Sainte-Marie-Magdelaine.

Le monastère, ravagé à diverses époques par les armées envahissantes et par les hérétiques, avait été restauré sous l'administration des abbés Nicolas VIII (1417) ; Nicolas IX Gillion, qui obtint des États, en septembre 1494, un don de 30 livres pour la réparation de l'église qui avait été « gastée et destruite dans les dernières guerres ; » Nicolas Scorriot (1637) ; Philippe Malapert

(1649); Norbert de Reusmes (1718); et Guillaume Fontaine (1765-1775).

En 1765, le frontispice de l'église et la plupart des bâtiments du monastère se trouvaient dans un état si déplorable qu'ils menaçaient ruine. Le dortoir surtout était dans un triste délabrement et les religieux osaient à peine en approcher pour y prendre leur repos. Le réfectoire et les deux infirmeries, qui étaient propres et décents, offraient seuls avec le vaisseau de l'église, une construction solide. Après son élévation à la dignité abbatiale, G.e Fontaine commença la reconstruction de l'abbaye. Pour faire face aux dépenses nécessitées par cette entreprise, les religieux sollicitèrent du gouvernement impérial l'autorisation de lever une somme de 16,000 livres à 3 pour 100 (2 avril 1767), dont la moitié fut remboursée en 1785 ; une seconde somme de 4,666 florins 13 sols 3 deniers fut encore empruntée le 1er août 1770, et la communauté en remboursa les 3/4, en 1786.

Nous n'avons des détails sur le trésor de l'église de Saint-Feuillien que pour ce qui concerne les reliquaires. La plupart étaient d'un grand prix. Ces pièces précieuses étaient exposées en partie sur l'autel, et en partie dans trois niches.

D'après Brasseur et d'autres auteurs, on vénérait dans le monastère la machoire inférieure de saint Feuillien enchassée dans un riche reliquaire qui avait été donné par l'abbé Jean Rondeau. Il y avait d'autres reliques du saint martyr, qui étaient enfermées dans un bras d'argent.

On conservait aussi avec respect une portion des cendres, de la crosse et du vêtement de saint Norbert.

L'église possédait encore : les reliquaires, en argent, renfermant le chef et un bras de sainte Seconde.

Le reliquaire, en argent, de saint Hilaire, évêque de Poitiers.

Les reliquaires, en argent, de sainte Radagonde, épouse de Clotaire Ier, et de sainte Rietrude, veuve.

Le reliquaire, en argent, de saint Frédéric, fondateur du monastère du Jardinet, en Frise.

Le reliquaire, en argent, de saint Narcisse, évêque de Jérusalem.

Le reliquaire, en argent, de sainte Marie d'Oignies.

Le reliquaire, en argent de saint Félix et de saint Théodorie.

La magnifique châsse, en argent, renfermant les reliques de saint Siard, cinquième abbé du Jardinet, en Frise, et due à la piété de l'abbé Philippe Malapert. On y lisait l'inscription suivante :

DEO. OPT. MAX.
DEI PARÆ SEMPERQUE VIRGINI MARIÆ SANCTE
SIARDO ABBATI, HOC DEVOTIONIS PERPETUÆ MONUMENTUM ERIGI CURAT R. D. PHILIPPUS MALAPERT;
ABBAS ECCLESIÆ S. FOILLANI. ANNO MDCXLII.

Plusieurs seigneurs du domaine du Rœulx et d'autres nobles personnages avaient voulu être enterrés dans l'église du monastère de Saint-Feuillien : Eustache II du Rœulx, dit le Valet, mort en 1186; Eustache III du Rœulx, son fils, dit Canivet, mort au commencement du XIII[e] siècle; Thierry du Rœulx, seigneur del Pret et de Hunchegnies, troisième fils d'Eustache V, seigneur du Rœulx, mort en 1303; Jean, seigneur du Rœulx, son frère, mort en 1313; Eustache VI, seigneur du Rœulx, fils aîné de Jean du Rœulx, mort au mois de mars 1336; Fastré du Rœulx, son frère, seigneur de Trith et de Maing, mort le 21 mai 1336; Ferry de Croy, seigneur du Rœulx, mort le 18 juin 1523; Adrien de Croy, premier comte du Rœulx, mort en 1553; Gilles du Sart, chevalier, seigneur du Fayt, mort le 5 avril 1312; Walhier de Somain, mort le 24 août 1332, et Isabeau de le Croix, son épouse, morte en 1336.

Le monument sépulcral d'Eustache III du Rœulx se composait d'une tombe relevée, qui était placée au chœur du côté de l'évangile. Le sire du Rœulx était représenté couché, avec armure et haubert, et son écu d'or à trois lions de gueules sur lui. Autour du soubassement régnaient des statuettes qui portaient des armes.

Un autre tombeau élevé se trouvait du côté de l'épitre ; il renfermait les cendres de Ferry de Croy et d'Adrien de Croy, son fils aîné et premier comte du Rœulx. Le sarcophage était en marbre noir et la figure qui le surmontait était en albâtre. Cette figure, de grandeur naturelle, représentait le sire Ferry de Croy, qui était couché et avait la tête appuyée sur son heaume. Une

riche armure d'acier recouvrait tous les membres de la statue et le chevalier était revêtu de sa cotte de mailles ; ses mains étaient privées de gantelets et il portait le collier de l'ordre de la Toison d'Or. Sur la grande face du sarcophage tournée vers l'autel, on lisait les inscriptions sépulcrales consacrées aux deux seigneurs du Rœulx. On y remarquait au-dessus de ces épitaphes et sur le soubassement leurs armes, qui étaient d'argent à trois fasces de gueules écartelées de Crésecques et de Renti.

Sur une dalle également placée dans le chœur, se voyaient deux figures, celle d'un homme armé, et à sa gauche, celle d'une dame, son épouse. Elle présentait les inscriptions suivantes :

CHY GIST RENARS DOU RUES, PÈRE DE JEHAN RENART,
PRIES POUR S'AME.
CHY GIST DEMISELLE MEHAUS, FEMME RENART DOU RUES,
PRIES POUR S'AME.

Une autre pierre tumulaire qui se trouvait à côté de la précédente, offrait cette épitaphe :

CHY EST JEHANS RENARS POSÉS,
BOINS ESCUYERS ET A LOSÉS,
IL FU MOUT HONNOURÉS AU MONDE :
JÉSUS LE GARD DE MORT SECONDE !
AS POVRES DONNA VOLLENTIERS,
DE CHOU NE FUT MIE L'ENTIERS,
S'AME SOIT SAULVE EN PARADIS !
KAR SAINTE ÉGLISE AIMA JADIS.
DICTES AMEN ET DIEU LE FACE
KE VEOIR LE PUIST EN SA FACE !

Il nous reste à parler de la chapelle de Saint-Feuillien qui se dressait au milieu de l'étang situé au couchant du monastère. Suivant la légende, une fontaine jaillit au même endroit où l'on releva la tête du saint martyr, qui avait été séparée du tronc par les meurtriers. Dès lors, cette source fournit des eaux argentines, abondantes et salubres. « Aussi, dit le R. P. Bouvier, sont-elles toujours grandement estimées et tenues en singulière vénération à cause de la vertu merveilleuse qu'on en ressent. » Cette circonstance inspira aux premiers religieux l'idée de bâtir en ce lieu un oratoire qui

fut consacré en 1141. Cet édifice, qui subsista jusqu'au commencement du XVIIe siècle, fut réédifié par l'abbé Malapert vers 1640. De magnifiques constructions environnaient la chapelle et la fontaine. On y accueillait les pèlerins, qui recevaient une simple mais généreuse hospitalité. Quant à la fontaine, elle fut entourée d'une belle muraille. Sur une pierre encastrée dans la partie supérieure du puits, on lisait le *mémorial* suivant tiré de l'office de saint Feuillien :

FONTIS LOCUS MARTIRII DEMONSTRAT PRIVILEGIUM.

Plus bas on grava ce distique :

MARTIRII FOILLANE TUI FONS SIGNAT ARENAM ;
QUI SUBITO SACRA PRODIIT ORTUS HUMO.

Avant de terminer cette notice, jetons un dernier regard sur les lieux où se sont accomplis les événements que nous avons racontés. De ce vallon jadis marécageux en partie, les religieux en ont fait des jardins potagers, des prairies verdoyantes, des pâturages environnés d'arbres séculaires dont la cime majestueuse empêchait presque de distinguer l'église et les bâtiments conventuels qui ont disparu pour jamais. Si nous portons les yeux plus loin, nous verrons les champs fécondés par le travail des disciples de saint Norbert. Ne perdons pas de vue ce fait incontestable : le défrichement du sol et des mœurs est dû à la religion chrétienne, et c'est nous qui récoltons aujourd'hui les précieux fruits de cette noble et utile entreprise.

THÉOPHILE LEJEUNE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Burchard, évêque de Cambrai, fait don de plusieurs autels à l'abbaye de Saint-Feuillien. — 1125.

Burchardus, permissione divina humilis episcopus Cameracensis. Dono ad augmentum cultus divini, in sacello de Senophe, sito in loco martyrii S. Foillani, altaria de *Strepy, Sereffle, Espinon, Mignan, de Crois, Warlers, Derkenne,* et *Trunere,* ut ex iis vivere possint Fratres, è Fossensi ecclesia

sumpti. Et si contingat locum hunc ad abbatialem dignitatem evehi, volo ut abbas canonice electus, pastorale pedum deferat ad capitulum ecclesiæ Fossensis, et solvant quotannis eidem capitulo denarium aureum unum, aut denarios argenteos XII. Datum in Senophe anno millesimo centesimo vicesimo quinto.

II.

Le même évêque confirme la fondation de l'abbaye de Saint-Feuillien. — 1125.

Burchardus, Dei miseratione Cameracensium episcopus, tam futuris, quam præsentibus in perpetuum. Cum ad nostræ ædificationis profectum, Salomonis clamet autoritas : Congregationi pauperum affabilem te facito, et si quod benefeceris, scito cui feceris et erit gratia in bonis tuis multa : Sanum reputavimus consilium, ob animæ nostræ salutem, piæ petitioni ecclesiæ B. Foillani de Fossis condescendere.

Nostrorum igitur personarum communicato consilio, altare de *Strepi* cum omnibus appendiciis suis, altare de *Arkenna*, prope Nivilles, altare de *Walers*, capellam de *Burla-Fontana* eidem ecclesiæ, ad usus siquidem Fratrum qui in capella S. Foillani in sylva de Carbonariis ubi martyrisatus est, regulari habitu Deo deservientes, libera et absque omni pensione concessimus.

Ita tamen, ut altare de Strepi episcopo Cameracensi sive ipsius ministris, quotannis in festivitate Lucæ evangelistæ tres solidos persolvat . . . tantumdem altare de Wallers ; altare vero de Arkenna decem et octo nummos Nivellensis monetœ ; Burla-Fontana sex nummos. Hoc autem fiat, salvo jure archidiaconorum per omnia.

Et quia omne membrum capitis suis dignitatum quocumque debet venerari respectu, statuimus ut singulis annis capella illa ecclesia Fossarum aureum nummum sive duodecim nummos censualiter reddat.

Quod si locus ille meritis B. Foillani et fratrum religione adeo excreverit, ut loci facultas abbatis dignitatem exigat, sancimus, ut fratres in unum convenientes, Fossensis capituli assensu et consilio sibi abbatem elegant, electum Fossas conducant et assumpto baculo super altare, Cameracum ut consecretur, reducant, deinde consecratus per manum archidiaconi in sede sua collocetur.

Ut autem hujus rei series rata permaneat, terribili maledictione promulgata in prevaricatores, data pace conservatoribus, præsentem paginam nostræ imaginis impressione signavimus, et subsignatorum testium adstipulatione canonica corroboravimus.

Signum Anselmi, eorumdem altarium archidiaconi. Signum Erleboldi præpositi, Medardi decani, Roberti cantoris, Balduini, Radulfi, Werinbaldi, Godefridi, Hugonis, Marcellini. Signum Guidonis, Gerardi, capellanorum. Actum anno incarnati verbi MCXXV. Præsulatus domini Burchardi octavo.

III.

Confirmation donnée par Nicolas, évêque de Cambrai. — 1137.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Ego Nicolaus, Dei gratiâ Cameracensium episcopus, tam futuris quam præsentibus in perpetuum salutem. Cum nostri ordinis sublimitas, imo omnium fidelium salus exigat bene facta aliorum diligere et approbare, laudamus et quâ possumus officii nostri auctoritate corroboramus piam devotionem et benefactum prædecessoris nostri domini Burchardi, qui apostoli verba retractans, dicentis : *Dum tempus habemus, operemur bonum ad omnes, maxime autem ad domesticos fidei*, ob animæ suæ salutem, et beati martyris Foillani meritum, frequenti et honestæ petitioni ecclesiæ Fossensis condescendens, quæ de emancipatione et honorificentia illius loci erat, in quo prædictus martyr passus fuerat, suarum personarum communicato consilio, locum illum sacri sanguinis illius undà respersum, et frequenti miraculorum luce perspicuum, ubi et capella in honorem illius sita erat, emancipavit ; et tam ipsum, quam altare de *Strepy* cum omnibus suis appendiciis, seu et altare de *Archenne* prope Nivellam, item et altare de *Wallers*, et capellam *Borle-Fontaine* beato martyri Foillano, et ecclesiæ Fossensi, super sanctissimum ipsius corpus, quod ibidem ad hoc perficiendum, cum plurimis sanctorum corporibus delatum erat, contradidit, ad usus siquidem fratrum qui in eodem loco in silva, quæ Cherbonirensis dicitur, sub regulari habitu et ordine, Deo et B. Martyri Foillano deservirent.

Quia vero istud non sine aliquo labore et multimoda expensa ecclesiæ Fossensis factum est, ut aliquid honoris et respectus capiti et membro, prout justum est, proveniret, statuit etiam, ut singulis annis ecclesia illa Cherbonirensis ecclesiæ Fossensi, in dedicatione ejusdem, aureum nummum, vel XII nummos censualiter solveret : et si locus ille meritis B. Foillani et fratrum religione adeo multiplicaretur, ut loci facultas abbatem exigeret, et conventus ille abbatem sibi canonice eligeret, electumque Cameracum ad consecrandum perduceret ; consecratus Fossas, ad accipiendum pastorale baculum ab altari B. martyris Foillani, et ad renovandas societates et confraternitates veniret, et eo defuncto, prœdictum baculum Fossas super idem altare, inde iterum suo tempore a successore recipiendum, fraternitas remitteret.

Hoc autem tam rationabile institutum, quod Deo annuente a præmemorato antecessore nostro factum est, ut ratum et inconvulsum permaneat, ego Nicolaus, Dei gratia ejus successor, et Cameracensium episcopus, approbo, et qua possum officii mei auctoritate et sigilli impressione, et personarum mearum canonica adstipulatione corroboro, Dei gratiam, et pacem concedens conservatoribus, terribilem maledictionem et iram tremendi judicii promulgans prævaricatoribus. Actum anno incarnationis Domini millesimo centesimo tricesimo septimo.

EXTRAIT DE MIRÆUS.

AVX DAMES DE LA BANDE.

Esprit puissant, prudente VIGNACOVR
Chez qui l'hõneur vient establir sa Cour,
Souffrirez vous qu'en faueur de la Bande
Ie fasse voir au reste des mortels
Que dans ces Loix où la gloire commande,
La vertu mesme y trouue des Autels.

Les beaux sujets qui forment cét estat,
Ont trop d'attraits pour en taire l'esclat,
Sage ROBECQVE, *il faut que ie commence*
Vos doux appas qui conquestent les cœurs,
Et vos beautez font que sans violence
Nous publions vos merites vainqueurs.

Parfaite WILS, *objets des beaux desirs*
Aimable humeur source de nos soûpirs,
Dont le beau corps possede vne belle ame,
Si vous aimer c'est estre trop heureux,
Considerez l'effect de cette flâme
Puis que pour vous l'on se trouue de FEVX.

Petite bouche, adorable regars
Beaux yeux brislans qui lancés mille dars
Que vos appas GRYMBERGHE *ont de puissance!*
Ont ne sçauroit parmy tant de beauté
Vous regarder auecque indifference,
Et vous aimer auecque liberté.

Ieune beauté, doux miracle des Cieux
Dont les attraits peuuent blesser les Dieux,
Vostre printemps SALAZART, *est aimable!*
Mais si desia vous causez tant d'effort,
Dans vostre esté vous serez adorable,
Puis que vos yeux sont arbitres du sort.

Les doux effects d'vne roulante voix
Ne pouuãs moins que nous dõner les loix,
Considerez VIGNACOVRT *sans pareille*
Qu'imitant bien le langage des Cieux
Par vostre chant vous rauissez l'oreille
Et vos appas conquestent par les yeux.

Rare merueille admirable blancheur,
Beau teint de lys, de rose, et de douceur,
Aimable BERGHE *auoüez ma pensée,*
Ce sein de neige a des si grands appas
Qu'on ne sçauroit parmy cette Assemblée,
Vous reconnétre et ne vous aimer pas.

Les jeunes traits qu'on voit en CHEMILLY
Monstrent qu'amour ne peut auoir failly,
Et que logeant sur ses levres vermeilles
Il en fera vn petit abregé
Où la vertu plantera ses merueilles
Et où l'honneur se trouuera logé?

LES LOIX DE LA PLVS BELLE, NOMPAREILLE, ET TRIOMPHANTE BANDE, DE CHEZ MADAMOISELLE DE VIGNACOVR, &c.

I.

On n'accepte personne en cette aimable Bande,
Qu'auec les points requis, et le consentement,
Et pour mieux asseurer son establissement
L'honneur en est le chef, et la gloire y commande.

II.

Pretendans d'y entrer il faut reconnoissance,
De l'honneur que chacun en tire egallement,
Et l'on doit s'obliger par vn ample serment
De prester à la Bande entiere obeyssance.

III.

Qu'on ne soit engagé dans quelque autre conqueste,
Et qu'ayant merité l'honneur d'y estre admis,
On ne refuse point d'estre aux autres soûmis,
Car à moins que cela, nihil, *à leur requeste.*

IV.

Le nombre de la Bande est mis à douze DAMES,
Et autant de MESSIEVRS *peuuẽt s'y voir compris,*
Chacun bornant ses feux aux termes des amis,
Afin qu'en tant de corps on ne trouue qu'vne ame.

V.

Personne ne sera reconnu de la Bande,
Qu'il n'ait quelque signal qui sera le secret,
Et à moins que d'auoir l'eloge d'indiscret,
Il ne se fera rien que ce qu'elle demande.

VI.

Tout ce qui se dira dans la belle Assemblée,
Sera tenu secret inuiolablement,
Et si quelqu'vn d'hazard enfraindoit son serment
Qu'on le tranche du corps, et qu'il n'ait plus d'entrée.

VII.

L'asseurance qui i'ay, que cette Compagnie
Forcera le destin de ne la rompre point,
M'empesche d'ajouster pour le septiesme point,
Que l'infracteur des loix est digne d'infamie.

VIII.

Pour conclure les Loix d'vne si belle Bande,
Vn en particulier, et tous en general,
Doiuent la maintenir, à pied, ou à cheual,
Puis que l'hõneur le veut, et qu'Amour le cõmãde.

Chere LEYDE *parmy nombre d'appas*
Vous auez l'heur de bien regler vos pas,
Vostre bel air a si iuste cadance,
Et ce beau corps a si bonne façon
Que dans les pas de vostre belle danse
Vn Maistre mesme y verroit sa leçon.

Digne sujet des plus rares souhaits,
Dont le merite egale les attraits,
Chere D'OVRTON *que vous estes aimable!*
Vostre bonté qui charme les esprits,
Et vostre taille est si considerable
Qu'à son aspect l'Amour mesme est épris.

Dieu! que l'Amour a des rares effects
WILS *adorable en vos charmes parfaits!*
Puis qu'il est vray que pour vne loüange
Dans le recit de vos traits nompareils,
Vous faites voir la presence d'vn Ange,
Et que vos yeux nous monstrent deux soleils.

Les doux efforts que promettent vos yeux
Font esperer des charmes glorieux,
Gentille ESAVX *vous faites bien parétre*
Que possedans des appas innocens,
L'âge et l'amour forceront de connétre
Que jeune encor on captiue les sens.

Si la douceur estoit libre d'appas
Belle ERNICOVR *on feroit mille pas*
Pour confesser que les traits de vostre ame
Bruslent les cœurs auecque tant d'effort
Que nos esprits sentiroient vne flâme
Dont le pouuoir tient la vie et la mort.

BIEVRE, *soucy des plus sensibles cœurs,*
Dõt les beaux traits regnẽt par tout vain-
S'il est possible entre des beaux visages [queurs
De disposer de ses affections,
Ie vous iure que parmy les hommages
Vous meritez les belles passions.

Chere MARES *souffrez que dans ces vers*
La vertu mesme exprime à l'Vniuers
Que la franchise a vn pouuoir extreme,
Et si mes yeux ne se trompent du choix
Je suis d'aduis qu'elle trouue elle-mesme
Dans vos attraits le pouuoir de ses loix.

Dans le recit des merites parfaits
Belle TRIVIERE *on parle de vos traits,*
Car vos appas sont si considerables
Que ne pensant qu'à vous rendre des vœux,
On se sent pris des chaines adorables
Qui dans les cœurs inspirent milles feux.

A MONS, De l'Imprimerie de IEAN HAVART, ruë de Nimy.

LE CERCLE

DE L'HOTEL DE VIGNACOURT, A MONS.

Au milieu du XVIIe siècle, lorsqu'à Paris l'élite des littérateurs se réunissait chez la célèbre marquise de Rambouillet, il existait à Mons un cercle de beaux esprits, qui n'était accessible qu'à un petit nombre de privilégiés; la compagnie s'assemblait à l'hôtel de la demoiselle de Vignacourt, chanoinesse aînée de Sainte-Waudru.

L'existence de cette réunion de galants et de précieuses, — nom alors respecté qu'on donnait aux femmes d'esprit, — est constatée par un imprimé, en placard, dont nous avons le bonheur de posséder le seul exemplaire connu, et qui sortit des presses de Jean Havart (rue de Nimy, au Mont Parnasse). Bien que cette pièce, que nous republions ci-contre, ne porte pas de date, nous croyons toutefois qu'elle fut mise au jour en 1650. Elle offre au centre huit quatrains contenant les *Loix de la plus belle, nompareille et triomphante bande de chez mademoiselle de Vignacourt*. On y voit que la *bande* était composée de douze dames du chapitre de Sainte-Waudru et d'autant de cavaliers, et en outre de la dame aînée du chapitre, chez laquelle se tenaient les assemblées. Ce nombre ne fut pas invariable, puisque dans des vers dont nous allons parler, figure, de plus, une chanoinesse de Maubeuge, la demoiselle de La Hamaide de Trivières. On sait que le chapitre de Maubeuge avait un hôtel important à Mons (Grand'rue, n° 31 actuel).

Cette seconde pièce de vers entoure la précédente et se compose de seize sixains à la louange des dames de la bande, qui appartenaient toutes aux familles nobles les plus illustres.

L'auteur ne fait cependant aucune allusion à leur rang ; il préfère s'extasier sur leur beauté, leurs grâces et leurs talents.

Mais il a bien soin de commencer par la respectable chanoinesse de Vignacourt, dont il proclame l'esprit *puissant* et la prudence. Il lui dédie aussi la troisième strophe, et affecte un ton flatteur, faisant suffisamment sentir qu'il s'adresse à une personne sexagénaire, présidant un essaim de jeunes chanoinesses, femmes du monde, âgées, elles, de seize à vingt-cinq ans au plus [1].

Deux sixains sont également consacrés à la jeune chanoinesse de Wiltz, qui alla s'enfermer dans un cloître, en 1658, et pour laquelle le poète semble avoir eu une prédilection marquée.

Quel était ce poète ? Nous n'avons pu jusqu'ici le découvrir, pas plus que les noms des autres cavaliers admis dans l'attrayante société, et qui étaient, on peut le croire, des gentilshommes des plus distingués, comme il y en avait tant à Mons, à cette époque où notre ville était le siége d'un chapitre noble, d'une chambre de la noblesse et d'une cour souveraine.

Le style ampoulé et plein d'afféterie des vers dont nous venons de parler, en rendrait la lecture insupportable, s'ils n'avaient le mérite de faire connaître une réunion dont il ne reste aucun autre souvenir.

Cette société de bon ton dénote assez le genre de vie des chanoinesses. Si elles s'adonnaient de bon cœur à la pratique de la religion, elles ne cessaient pas, pour la plupart, en leur qualité de séculières, de participer aux plaisirs et aux fêtes, voire même aux soirées dansantes qui avaient lieu dans le beau monde, et les chanoinesses âgées y dirigeaient les plus jeunes qui n'étaient pas encore *ménagères* [2]. Mais avant de le devenir, combien de chanoinesses se rangeaient sous les douces lois de l'hymen ! Si quelques-unes entraient dans la vie claustrale, le plus grand nombre

[1] Nous donnons dans l'appendice des notes sur les chanoinesses qui faisaient partie de la bande.

[2] Elles ne pouvaient être *ménagères,* c'est-à-dire avoir une maison particulière et des domestiques, qu'à l'âge de vingt-huit ans.

contractaient mariage. Il résultait de là que fréquemment des prébendes étaient vacantes.

La réunion de l'hôtel de Vignacourt n'eut sans doute pas une durée plus longue que les autres compagnies de ce genre, qui s'étaient établies dans plusieurs villes de France et qui succombèrent toutes sous les coups que leur porta l'immortel auteur des *Précieuses ridicules* et des *Femmes savantes.*

Léopold DEVILLERS.

APPENDICE.

Berghe. Marie-Françoise de Berghes, fille de Godefroid de Berghes, chevalier, comte de Grimbergh, et d'Honorine de Hornes, née le 8 mai 1633, fut reçue au chapitre de Sainte-Waudru le 20 juin 1641.

Bievre. Marie de Rubempré de Bièvre, fille de Charles-Philippe de Rubempré, chevalier, comte de Vertaing, et de Marie d'Auroult, fut reçue au chapitre de Sainte-Waudru, à l'âge de huit ans, le 21 juin 1650.

Chemilly. Marie-Eléonore de Wiltz, dite de Chemilly, fille d'Alexandre baron de Wiltz, chevalier, et de Barbe-Françoise d'Andelot, fut reçue au chapitre de Sainte-Waudru, en 1646, à l'âge de sept ans. Elle entra en religion en 1668.

Ernicovr. Hélène de Brias d'Ernicourt ou de Harnicourt, née le 31 août 1633, de Charles de Brias, chevalier, et d'Anne-Philiberte d'Immerseel, fut reçue au chapitre de Sainte-Waudru le 1er mai 1644.

Esavx. Françoise-Anne de Gavre dite d'Ayseau, fille de Rasse

de Gavre, chevalier, marquis d'Ayseau, et d'Anne de Velasco-y-Arragon, fut reçue au chapitre de Sainte-Waudru, le 23 juin 1648.

Grymberghe. Angélique de Berghes de Grymberghe, sœur de Marie-Françoise (voir ci-dessus : Berghe), fut reçue au chapitre de Sainte-Waudru, à l'âge de sept ans, le 14 juin 1638.

Leyde. Honorine-Marie de Bette dite de Leyde, fille de Guillaume de Bette, marquis de Leyde, chevalier, seigneur d'Angrelle, Péronne, etc., et d'Anne-Marie de Hornes, née le 8 décembre 1636, fut reçue au chapitre de Sainte-Waudru, le 22 juin 1646.

Mares (Marles). Anne-Madeleine de Noyelles, dite de Marles, née le 5 février 1624, de Florent de Noyelles, chevalier, comte de Marles, et de Françoise de Noyelles, fut reçue au chapitre de Sainte-Waudru, le 23 juin 1634.

d'Ovrton. Anne-Hélène de Wignacourt d'Ourton, fille de Maximilien de Wignacourt, seigneur d'Ourton, et de Françoise de Cunchy, fut reçue au chapitre de Sainte-Waudru, à l'âge de quinze ans et trois mois, le 7 mars 1650.

Robecqve. Madeleine de Montmorency de Robecque, dame de Ricameth, fille de Jean de Montmorency, prince de Robecque, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, et de Madeleine de Lens, dame d'Aix, fut reçue au chapitre de Sainte-Waudru, à l'âge de huit ans et dix mois, le 23 mai 1638. Elle se maria en 1650.

Salazart. Ernestine de Velasco dite de Salazar, fille de Jean de Velasco, chevalier, comte de Salazar, et d'Anne de Recourt dite de Licques, fut reçue au chapitre de Sainte-Waudru, à l'âge de douze ans, le 3 décembre 1645. Elle mourut en 1650.

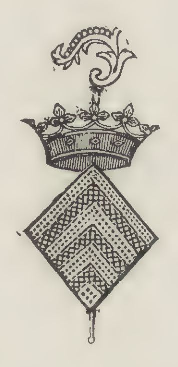
Triviere. Mademoiselle de La Hamaide dite de Trivières, fille de Jean de La Hamaide, chevalier, seigneur de Trivières. Elle fut chanoinesse de Sainte-Aldegonde à Maubeuge.

Vignacovrt. Walburge de Vignacourt, fille d'Antoine de Vignacourt, seigneur d'Ourton, et d'Anne-Claire de Hornes, fut reçue au chapitre de Sainte-Waudru, le 22 juin 1597, à l'âge de huit

ans et demi. Elle devint la première aînée du chapitre, à la mort de la demoiselle de Potelles, arrivée le 23 mars 1640, et dès cette époque, les assemblées capitulaires se tinrent chez elle. Cette chanoinesse mourut le 1er octobre 1668.

Sa sœur aînée, Anne-Hélène, avait aussi été chanoinesse : elle était décédée en 1641.

Wils. Isabelle-Claire-Eugénie de Wiltz, sœur de Marie-Éléonore (voir Chemilly), fut reçue au chapitre de Sainte-Waudru, à l'âge de douze ans environ, le 17 mars 1643. Elle entra au couvent des Carmélites de Mons, en 1658.



Chapelle sépulcrale

DES SEIGNEURS D'AUDREGNIES.

Cette chapelle est attenante au chœur de la petite église de la commune d'Audregnies, canton de Dour, (Hainaut). Elle est de forme rectangulaire; elle mesure 4m68 sur 5m65, et a 6m22 de hauteur au point le plus élevé de l'intrados de la voûte à nervures qui la recouvre.

Les nervures, qui sont en pierre blanche, divisent le plafond en seize compartiments et se croisent en sept points ornés de clefs. Celle du milieu est unie; les six autres sont sculptées et présentent des images symboliques de la passion : la croix, le monogramme J. N. R. J., la couronne d'épines, un fouet et une verge.

Les seize compartiments sont voûtés avec des briques rouges cuites au bois, posées selon des génératrices de directions différentes.

Le pavement devait offrir de l'intérêt : il était en carreaux émaillés qui, par suite d'usure, ont été presque tous remplacés par des carreaux rouges ordinaires ; il en reste cependant encore quelques-uns portant des fleurons, des devises en caractères gothiques et qui semblent être du seizième siécle [1].

Les murs, dont la simplicité était bien en rapport avec la destination de la chapelle, ont subi des modifications depuis l'époque de la construction primitive.

[1] Plusieurs de ces carreaux ont été déposés par M. Léopold Lefebvre, dans les collections du Cercle archéologique de Mons.

Jadis, la chapelle n'était séparée du chœur que par une balustrade en bois, qui se trouve actuellement placée au bas de l'église; elle était ouverte aussi sur l'une des basses nefs et elle se trouvait éclairée par une fenêtre en ogive avec meneaux, dont on voit au dehors l'archivolte, les montants et le seuil. Cette fenêtre, depuis, a été diminuée de largeur et cintrée au moyen d'un remplissage en briques. Enfin, des quatre petites colonnettes en pierre blanche, sans chapiteaux, placées dans les angles pour recevoir la retombée des voûtes du plafond, il n'en reste qu'une seule.

Cette chapelle sert depuis longtemps de sacristie, elle ne renferme plus que des pierres tumulaires. Dans le mur qui la sépare du bas-côté, l'on voit enchâssé un retable en marbre noir, avec sculptures en marbre blanc et en albâtre. Une inscription peinte en lettres d'or annonce qu'il a été élevé à la mémoire de Louis de Revel et de sa femme, décédés respectivement en 1549 et 1554. Il se compose: au milieu, d'une arcade en plein cintre, surmontée d'un fronton et, latéralement, de deux niches. Dans l'arcade est une descente de croix en albâtre; dans le fronton se trouve Dieu le père; les pilastres sont ornés d'arabesques en marbre blanc et le tout est surmonté de quatre statuettes en albâtre. Des niches latérales renfermaient autrefois deux autres statuettes : celle de gauche, d'après l'inscription du socle, représentait saint Antoine de Padoue. Mais elles ont été cédées, dans le courant de 1841, à M. Meurice, peintre à Valenciennes.

L'inscription funéraire dont nous venons de parler, est la plus ancienne de la chapelle. Elle est ainsi conçue :

Chy Gistent Messire Loys de Revel Chl^{er} S^{r} d'Avdregnies Gentilhomme de la chambre de l'emperevr et dv roi son fils capt^{ne} de la garde et m^{ro} d'ostel dv roy de Hongry mort 1549 et Madame Loyse . . . . . . sa feme morte 1554.

Quatre autres épitaphes, avec armoiries, sont enchâssées dans le pavement. Nous allons les reproduire par ordre de date et, comme la précédente, avec l'orthographe de l'époque.

La première est dans l'angle au nord, sur une pierre bleue, sculptée en relief.

Cy gist Noble et
illvstre messire Pierre Anthoine
de Bethencovrt
Seigneur de
Layens Haynnecovrt
Avdregnies et
avtres lievx décedé
le 5 de ianvier
1657, prié
Diev povr son ame

Dans l'angle est, sur une autre pierre bleue, également sculptée en relief, on lit :

Icy repose le corps
du sieur Eustache
Fontaine seigneur
d'Audregnies décedé
le 7 de 9 bre 1721
ayant tousiours eut
un très grande zèle
pour ses parens et
une très grande
charité pour les
pauvres prié Dieu
pour son ame
Requiescat in pace.

Deux autres pierres tumulaires, en marbre blanc, sculptées en creux, occupent le milieu du pavement ; on voit sur l'une :

D. O. M.

Cy gist noble et illvstre
messire Charles François

comte de Baillencovrt vicomte
de Wiette baron d'Antigny seig^r
d'Avdregnies de Lambrechies &
en son temps colonel des dragons
av service de sa maiesté
catholiqve et depvté de la noblesse
des états dv Pays et comté d'Haynau
decedé 14 d'Aovst 1736
et
noble et illvstre Dame Marie
Isabelle de Baillencovrt
Covrsol son épovse decedée
le 7 d'Aovst 1757
Priez Diev povr levrs ames.

La dernière inscription date de 1779 :

Jcj repose le corps de noble et
illustre seigneur Charles Joseph
Alexandre Hyacinte Janvier
comte de Baillencourt vicomte
de Witte et de Norton baron
d'Antignies, seigneur d'Audregnies
&^c &^c, prévot des ville, terre et
prévoté de Mons, cy devant député
de l'ordre de la noblesse des
états du Païs et comté de Hainau
decedé en son chateau d'Audregnies
le 19 8bre 1779 agé de 75 ans, et de
noble et illustre Dame, Madame
Jeanne, Marie, Louise, comtesse
de Nava et de Noronia son épouse
decedée en la ville de Mons le 13 mars
1779, agée de 47 ans, lequel a ordonné
par son testament du 5 juin 1779 de
fonder quatre obits avec saluts à

perpetuité dans l'église paroissiale dudit Audregnies, à la retribution de quinze livres chacun pour les repos de son âme de celle de la dite Dame son épouse et de celles de comte et comtesse de Baillencourt ses père et mère. R. J. P.

On remarque entre la dernière date du retable et celle de la première pierre citée, un intervalle de cent et trois ans, et entre celle-ci et la suivante un espace de soixante-quatre ans.

Nous ne terminerons pas cette description de la chapelle sans ajouter que, à l'exception des briques du plafond, tout y a été peint et badigeonné un grand nombre de fois, même les pierres de la construction et les sculptures en marbre du retable.

D'après ce qui précède, notamment d'après la forme du plafond et celle des nervures, nous pensons que la construction n'est pas du treizième siècle, comme on le suppose dans la commune, et nous sommes porté à croire qu'elle est du seizième.

Les trois colonnes signalées comme devant faire remonter la chapelle à l'époque romano-ogivale ont des bases et des chapiteaux analogues à ceux de l'église, avec cette différence que les profils dans la chapelle sont mutilés.

Peut-être sont-ce ces mutilations qui ont fait croire que ces colonnes étaient romanes. Peut-être a-t-on été porté à cette opinion par l'ancienneté de la paroisse d'Audregnies. En effet, au douzième siècle, il existait déjà une église dans cette commune. La paroisse d'Audregnies figure au nombre de celles qui composaient le doyenné de Bavai, dans la liste qui fut formée en 1186, lors de la tenue de l'assemblée générale du clergé du Hainaut, à Mons, pour protester contre l'imposition de tailles fort onéreuses que les évêques de Cambrai et d'Arras voulaient lever sur les paroisses de cette province [1].

[1] J. de Guise, *Histoire du Hainaut*, édition du marquis de Fortia d'Urban,

Mais certainement, l'église actuelle, bien que très-vieille et en mauvais état, n'est pas celle qui existait en 1186 : le portail, la voûte de la grande nef, les arcades latérales, la voûte du chœur sont en ogive et le reste est de construction toute récente ; nous pensons donc être fondé à dire qu'il ne reste aucune trace de l'église romane et que la chapelle ne date pas non plus de cette période.

L'intérêt de cette dernière, au point de vue architectural, se trouve tout entier dans le plafond.

Quant à la descente de croix et aux statuettes du retable, elles sont moins que médiocres, bien que contemporaines des sculptures admirables que Jacques Dubreucq exécutait alors, à quelques lieues d'Audregnies, pour l'église de Sainte-Waudru de Mons.

Quelle que soit, du reste, l'époque de l'édification de cette chapelle sépulcrale, et même son peu d'importance architecturale, elle est un souvenir qui atteste l'existence d'une seigneurie puissante possédée successivement par des familles illustres.

Au point de vue de l'histoire locale, nous espérons que sa conservation paraîtra digne de la bienveillante sollicitude de l'Administration supérieure, lorsqu'arrivera la démolition de l'église attenante, que sa vétusté ne permet guère de conserver longtemps encore.

L'utilité de cette protection administrative pour la conservation de nos œuvres archéologiques est prouvée une fois de plus par ce qui s'est passé jusqu'ici à Audregnies.

Ce village, qui peut à juste titre s'énorgueillir d'être un des plus anciens du pays, n'a gardé aucun vestige ni de l'antiquité ni même du moyen âge. Il était traversé par la voie consulaire qui, partant de Bavai, se dirigeait vers Gand et la Ménapie, on y a constaté la présence d'acqueducs romains [1] ; il a possédé, comme

t. xii, pp. 338 et 341. — BENEZECH DE SAINT-HONORÉ, *Etudes sur l'histoire du Hainaut*, pp. 16 et 89.

[1] A. PINCHART. *Seconde notice sur des antiquités gallo-romaines trouvées*

nous l'avons dit plus haut, une église, au douzième siècle ; au treizième, il y fut établi un monastère de trinitaires [1] ; plusieurs châteaux seigneuriaux y furent successivement construits [2].

De tout cela, il ne reste pas la moindre trace qui puisse éveiller l'attention de l'étranger, et il serait bien regrettable d'avoir encore à constater la disparition de la chapelle seigneuriale.

JOSEPH HUBERT.



dans le Hainaut, p. 7. — CHOTIN, *Étymologie des noms des communes du Hainaut*, p. 117. — DEBOVE, *Recherches historiques sur les communes du canton de Dour*, 1860, *Audregnies*, p. 20.

[1] *Histoire du Hainaut par* DELEWARDE. 1718, t. III, page 426. — BRASSEUR, *Origines omnium Hannoniæ cœnobiorum*. Mons, 1650 ; page 243.

Le couvent, transformé en ferme, que l'on voit sur la place, est du dix-huitième siècle ; mais il est bâti sur l'emplacement de l'ancien monastère, construit en 1220 par Allard, chevalier, seigneur de Strepy, de Ville, d'Harchies et d'Audregnies.

[2] La maison de M. Leroy est bâtie sur l'emplacement du dernier de ces châteaux, dont il n'existe plus que les souterrains.

Numismatique Montoise.

MÉREAU

DE LA FONDATION DE JULIEN GODIN.





L'usage de distribuer des méreaux aux pauvres, pour l'obtention de secours en nature ou en argent, a été fort commun à Mons ; c'est ce que constatent les archives des anciens établissements de charité et des paroisses de la ville. Cependant, le nombre des méreaux de ce genre connus à ce jour, est excessivement restreint, et un seul d'entre eux offre un véritable intérêt, au point de vue de la numismatique.

L'estimable vice-président du Cercle archéologique de Mons, M. Van Miert, en possède un exemplaire dans son riche médaillier, et il a bien voulu nous le communiquer.

Ce méreau est relatif à une fondation pieuse qui a été faite par Julien Godin, en 1574. Il est de cuivre, et représente : à l'avers, les armes du fondateur, avec cette légende : FONDATION. Mr. IVLIEN

Godin signevr de Hion; — au revers, on voit une madone, avec le millésime 15 . .[1], et l'inscription : O Mater. Dei. memento. mei.

Nous entrerons dans quelques détails pour l'explication de ce méreau.

Par son testament, en date du 22 avril 1574, Julien Godin, seigneur d'Hyon, laissa « le résidu de son hoirie meubiliaire » pour être employé à l'acquisition de rentes dont les cours annuels serviraient à la célébration d'une messe quotidienne et d'obits anniversaires dans la chapelle de Notre-Dame de Tongre, en l'église de Sainte-Waudru, à Mons, ainsi qu'à l'entretien de cette chapelle. Il ordonna, en outre, « qu'il serait distribué après la messe qui aurait lieu, le dimanche, à son intention, un pain et un sou à soixante-cinq pauvres et honnêtes ménages, ayant entendu cette messe, et le jour du Jeudi-Saint, une chemise et une paire de souliers à chacun d'eux. »

Ces distributions se faisaient à la tablette de la chapelle, au moyen de soixante-cinq méreaux semblables à celui dont nous nous occupons. Elles commencèrent à avoir lieu immédiatement après la mort de Julien Godin, arrivée le 17 juin 1576.

En 1578, la veuve de Louis du Mont ajouta deux méreaux à la distribution dominicale fondée par le seigneur d'Hyon, en y affectant une rente de quarante livres tournois constituée sur la ville de Mons[2].

[1] Les deux derniers chiffres du millésime sont effacés. Mais tout porte à croire que c'est 1576, année de la mort de Julien Godin.

[2] Conseil de ville du 22 octobre 1578 :

« La vesve Loys du Mont a fait remonstrer que, pour l'augmentation des deux méreaux qu'elle estoit intentionnée faire à la distribution dominicalle fondée par le s[r] de Hion, quy se distribue chacun dimenche en l'église Saincte-Wauldru à la chapelle Notre-Dame derière le cœr de lad. église, elle estoit intentionnée faire délivrance des deniers capitaulx pour avoir xl l. t. par an sur la ville, au pris du denier xviij, de quoy l'on poldroit racheter semblable rente deue par lad. ville à aucuns bourgeois.

« Conclud de prendre led. argent, attendu que s'estoit pour chose pieuse,

En 1751, les revenus annuels de la fondation de Julien Godin s'élevaient à 1178 florins, et les charges dont ces revenus se trouvaient grevés, ne montaient qu'à 1017 florins 5 sols. Ces revenus provenant de rentes dues par les états de Hainaut et par la ville de Mons, subirent de fortes réductions, à l'époque de la domination française.

Julien Godin fut bailli d'Havré et échevin de Mons. Il avait acquis la terre d'Hyon, le 10 janvier 1544. A sa mort, cette terre fut vendue par ses héritiers à Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, qui la revendit à Philippe Franeau, le 26 mars 1577 [1].

Les armes de la famille Godin étaient généralement : de sinople à une coupe couverte d'or. Ce n'étaient pas celles de Julien Godin. Ce seigneur d'Hyon, ainsi que le rapporte Le Carpentier [2], d'après Behart, portait *d'azur à trois tours d'or, au chef de même, et à l'aigle de sable*. Telles sont effectivement les armes qui figurent sur notre méreau.

Quant à la madone représentée au revers, c'est Notre-Dame de Tongre, qui est encore honorée d'une manière spéciale dans l'église de Sainte-Waudru.

LÉOPOLD DEVILLERS.



» à condition de racheter semblable rente à la descherge de lad. ville, pour » avoir cours au premier novembre xvc lxxviij prochain. »

[1] CH. ROUSSELLE, *Notice sur le village d'Hyon*, p. 3. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. I, p. 45.

[2] *Histoire de Cambrai*, 3e partie, p. 622.

PROMENADES ARCHÉOLOGIQUES

DANS LE

HAINAUT.

I.

Ancienne église de Chapelle-à-Wattines.

L'ancienne église de Chapelle-à-Wattines a été démolie, en 1840, pour faire place à un édifice sans style. Elle était fort remarquable, si l'on en juge par les quelques débris qui nous sont restés.

A part un morceau de sculpture en bois, de grand mérite, et vendu lors de la démolition, les seuls souvenirs du vieux temple consistent en :

Une couronne de lumière pédiculée (phare), en fer battu, du XVI.e siècle ;

une croix en bois sculpté ;

une cuve baptismale ;

un fragment de pierre tumulaire.

Le premier de ces objets, et peut-être le plus important, au point de vue archéologique, a été publié par Gailhabaud, dans son Histoire de l'Architecture du V.e au XVII.e siècle (T. IV, pl. 55). Nous n'avons donc pas à nous en occuper. Toutefois, il n'est pas inutile de rappeler ici que le célèbre archéologue français cite le phare de Chapelle-à-Wattines parmi les plus beaux ouvrages de ce genre. « *La patience et le talent de l'artiste sont*



FRAGMENT DE PIERRE TUMULAIRE

DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE CHAPELLE-À-WATTINES.

» *parvenus,* dit-il, *à découper dans le métal la prière de l'Ave Maria.* »

La croix en bois sculpté se trouvait autrefois (accompagnée des statues de la sainte Vierge et des douze apôtres), au sommet de la voûte d'entrée du chœur ; aujourd'hui, veuve des treize magnifiques figures qui ont disparu avec l'ancien édifice, et placée seule au fond du chœur, elle fait mauvais effet dans un hémicycle aux détails modernes et sans caractère. Cette croix est décorée de feuilles à crochets et des quatre figures de l'apocalypse. Le Christ est traité avec beaucoup de vérité.

La cuve baptismale est en pierre calcaire et d'un bon style ogival. Le galbe en est mâle et les moulures sont pleines d'harmonie. C'est bien là un produit de nos habiles tailleurs de pierre du moyen-âge. Nous connaissons, aux environs, plusieurs cuves de la fin de l'époque ogivale et ressemblant à celle de Chapelle-à-Wattines ; mais nous préférons le profil de cette dernière.

Le travail le plus intéressant de notre étude est le fragment de pierre dont nous publions un dessin. Ce débris est, certes, le morceau d'une des pierres tombales les plus remarquables de la Belgique, autant par la richesse des détails qui ornent les trois grandes ogives que par la rareté de la composition. Nous ne croyons pas devoir nous appesantir sur la description de cette curiosité, que notre petit dessin expliquera mieux que des phrases. D'un mètre quatre-vingts centimètres de longueur sur quatre-vingts centimètres de hauteur, ce morceau de pierre devrait figurer dans un musée, au milieu d'autres spécimens de l'art chrétien.

Voici l'inscription gravée sur les rampans des trois frontons :

Ci gist sire Jean Vairons qui vécvt
en mariage xxx ans v plvs et eut
xi enfants et depuis le dit sire Jean
devint pretre et trepassa l'an xiij c.
Ci gist demisielle Pierronne
dov Bos sa femme

qvi trepassa l'an xiij c
xxxv priez povr son ame.
Ci gist sire Gris Vairons leur
fils jadis chanoine
. . . .
. . . .

II.

Église de Blaton.

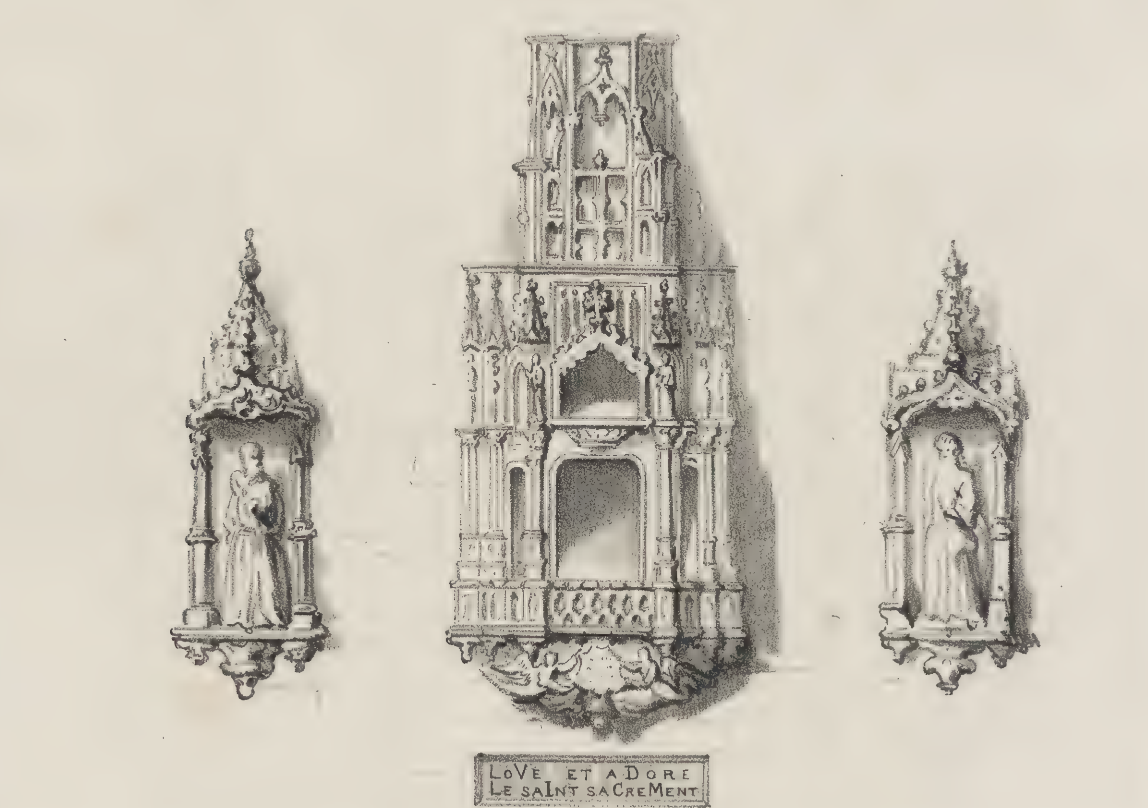
On sait que l'église de Blaton est une des plus anciennes constructions du Hainaut, que ses transsepts romans ont subi peu de modifications, et que sa tour, au centre de la croix latine, figure parmi les plus intéressantes du pays, à part les changements qui ont été apportés à sa partie supérieure lors des diverses restaurations du monument.

Plus d'une fois, nous avons appelé l'attention des archéologues sur l'église de Blaton [1], et nous avons même adressé, il y a dix ans environ, à la Commission royale des Monuments, un croquis de la coquette décoration gothique qui orne la paroi extérieure du chœur.

Cette décoration se compose d'une loge principale et de deux autres niches qui auront sans doute abrité quelques statuettes, pendant de longues années. Rien de plus fini, de plus élégant, que ce balcon, ces dais, ces ornements, que l'on distingue à peine tellement ils sont petits et frêles [2].

[1] *Journal belge de l'Architecture*, *Journal du canton de Péruwelz* et *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie.*

[2] D'après l'inscription que rapporte notre dessin, ces niches dateraient de 1706; mais cela n'est pas probable, car au XVIIe siècle déjà, même au



Sculptures placées à l'extérieur du chevet de l'église de Blaton. (Hainaut)

Il est étonnant que ces œuvres aient été oubliées lorsqu'on voit le culte que reçoivent les objets qui tendent à nous reporter aux siècles passés. — L'histoire d'une pierre, d'un cul-de-lampe, d'une nervure, d'un simple ornement, remplit les colonnes des journaux spéciaux; les corps savants s'en occupent; la trouvaille est le sujet de mille et une conjectures; l'habile écrivain vante, par des phrases pompeuses (à tant par ligne) le trésor de son *client.* « Cela est dû au ciseau d'un artiste célèbre, à la munifi- » cence d'un grand prince, d'un illustre abbé; . . . . . que » sais-je? . . . . . C'est une merveille! » Eh bien! malgré cet enthousiasme, les trois niches de Blaton sont restées dans un profond oubli.

A l'appui des quelques lignes que nous donnons sur la vieille basilique de la ville de Dagobert, nous offrons au Cercle archéologique le croquis d'un ciboire en cuivre qui n'est guère moins ancien que la tour romane. Ce dessin démontre clairement combien l'art de l'orfévrerie de nos devanciers est laissé à distance par les produits modernes. C'est sous le rapport de l'histoire de cet art seulement, et non au point de vue du goût, que le ciboire de Blaton occupe une place dans nos études archéologiques.

III.

Ghoy, Deux-Acren, Aulnois.

Les églises de Ghoy, des Acren et d'Aulnois ont aussi leurs curiosités archéologiques.

XVI[e], les idées italiennes étaient imposées dans notre pays et avaient détrôné le *gothique* qui, après avoir régné glorieusement pendant cinq cents ans et fait des merveilles, était traité de style *barbare!* . . . . Ce que fait la mode!

Dans la première, on remarque une couronne de lumière pédiculée et une grande croix en bois sculpté.

Aux Acren, c'est un phare qui attire l'attention.

A Aulnois, un beau plafond en bois, avec figures, couvre la nef principale. Le chœur où l'on remarque aussi des restes de charpente richement sculptée, possède une magnifique pierre funéraire posée verticalement.

CHARLES VINCENT.

(*A continuer.*)



MÉMOIRE

sur un Cartulaire et sur les Archives

DE L'ABBAYE D'ALNE.

(Suite et fin. — Voir tome IV, pages 237 à 280.)

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
185	81 v°	In nomine Domini. Incipiunt carte de Fontanis [1] et de Englechon-Espine [2]. (Frater Lambertus, dictus abbas de Alna). De elemosina domine Berte de Fontanis [3].	....

[1] Fontaine-Valmont, commune du canton et à $^3/_4$ de lieue E. de Merbes-le-Château (Hainaut). — La Sambre la sépare de La Buissière.

[2] *Dasanspinne*, ferme à Fontaine-Valmont.

[3] L'abbé d'Alne fait connaître : 1° que Berthe de Fontaines, pour le salut de son âme et de celles de Werricus, son époux, et de ses aïeux, a cédé à l'abbaye d'Alne 31 boniers de terre, la troisième partie du moulin, ainsi que la moitié d'un bonier de prairie à Fontaines, et qu'en respect de ce bienfait, l'abbaye a assuré à la dite dame une pension viagère de : 10 muids de blé, à l'ancienne mesure de *Binz*, du plus beau après l'ensemencement; 12 autres muids, moitié froment et moitié seigle, 2 muids de pois, à la même mesure, et une charretée de foin, à prendre chaque année à la grange de Fontaines ; — 2° qu'elle a aussi donné à l'abbaye 9 boniers sis au même terroir, en s'en réservant l'usufruit; — 3° qu'à sa mort, l'abbaye paiera à sa sœur, Emeline de Binz, une pension annuelle d'un muid de blé, à la mesure précitée, moitié froment et moitié seigle, ou l'équivalent, et un muid à ses trois enfants, Mathieu, Marie et Alix : charges dont la communauté sera libérée après la mort de ces quatre personnes; — 4° que la dite Berthe a encore gratifié l'abbaye de 80 livres de blancs, qui ont servi à l'acquisition de la dîme de *Donstevene*, et dont le revenu sera employé, chaque année, à une pitance de vin et de harengs pour toute la communauté; — 5° qu'elle lui a laissé tous ses biens meubles et immeubles, sauf qu'elle s'est réservée viagèrement ses provisions de ménage et ses vêtements; — 6° qu'enfin, elle aura sa sépulture à l'ab-

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
186	82	Henricus (secundus,) leodiensis episcopus : de terra Theoderici de Lerna apud Fontaines [1].	1159.
187	82	De advocatia Gerardi Thudiniensis apud Fontanas supra Sanbram [2].	1161.
188	82 v°	Alexander episcopus secundus, de grangia de Fontaines [3].	1165.

baye et qu'un obit sera célébré pour elle, après sa mort, ainsi que cela a lieu pour les religieux. « Testes : Werricus, prior ; Johannes, supprior ; » Dodo et Thomas cellerarii ; Ogerus, conversus. »

[1] L'évêque de Liége déclare que Thierri de Lerne (*de Lerna*) a — avec sa femme et tous ses enfants, — donné, par sa main, à l'abbaye d'Alne, ce qu'il possédait de fief et d'alleu à Fontaines, à titre d'hérédité de ses aïeux. « Testes : Balduinus, archidiaconus ; Hubertus, decanus ; Franco, » capellanus ; Eustachius, advocatus ; Reinardus de Clermont ; Johannes » de Remale ; Symon de Timion ; Walterus et Franco de Fontaines ; War- » nerus, Heinrici Leodiensis filius ; Stephanus coquus. »

[2] Gérard, avoué de Thuin, déclare que, de l'aveu de son frère Godefroid, il a cédé à l'abbaye d'Alne tous les droits d'avouerie qu'il avait à Fontaines-sur-Sambre (*in monte et in valle*), et qu'il a reconnu, en présence de Henri, évêque de Liége, que la dite abbaye pouvait acheter librement en ce territoire tout ce qui relevait de son avouerie et ce qu'y tiennent ses hommes, sans être sujette à aucun droit envers lui. Témoins : « Reinerus, archidiaconus ; Ulricus, abbas de Vileir ; Walterus de Marem- » bais ; Nicholaus de Periers ; Theodericus de Prato et Wedericus, frater » eius. »

[3] L'évêque de Liége fait connaître : que l'église d'Alne avait, en fief et en alleu, à *Fontaines*, une cour domaniale, des terres cultivées et des terres incultes, des forêts, des prés, des eaux, et 29 quarterons et demi de terre, qu'elle avait acquis de Thierri de Lerne ; — que Bernard de Merbes et ses fils, Drogon et Bauduin, qui possédaient en fief l'avouerie de ces biens, avaient remis leurs droits entre les mains de Gérard de Thuin,

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
189	83	Jacobus de Avesnis, de elemosina Balduini de Merbes apud Fontanas [1].	1177.
190	83 v°	Consensus G(erardi) advocati Thudiniensis, de elemosina Balduini de Merbes [2].	1177.

haut avoué, du consentement de leurs héritiers ou co-héritiers; — que le dit Gérard de Thuin, du consentement de sa femme Béatrix et de ses co-héritiers, reporta cette avouerie entre les mains de l'évêque, et que celui-ci délivra à l'abbaye d'Alne, du consentement de l'église de Liége, les propriétés ci-dessus, exemptes de tous droits d'avouerie. Témoins : « Amalricus, Balduinus, archidiaconi; Hubertus, maioris » ecclesie leodiensis decanus; Raulphus, custos; Heinricus, decanus S. » Pauli; de francis hominibus: Lodovicus, advocatus Hasbanie; Gual- » therus de Barc; Manisserus de Hirge; Arnulphus de Sirche; Guede- » ricus de Walecurt; Gualterus de Castelin; Gerardus de Praella; de » familia: Arnulphus de Hoyo; Eustachius de Donmartin; Theodericus » de Prato; Guillelmus de Turre. »

[1] Jacques d'Avesnes fait connaître que Bauduin de Merbes — en sa présence et sous son témoignage et celui d'hommes libres, clercs et laïcs, et du consentement de sa mère, de sa femme et de sa sœur Elisabeth, son héritière, — a donné à l'abbaye d'Alne, où il a élu sa sépulture, ce qu'il possédait à Fontaines-Valmont, en terres, en eaux, en bois, en champs, en rentes, en justice et autrement : donation à laquelle Eustache de Lens, époux de la dite Elisabeth, a adhéré, sous réserve seulement de l'avouerie sur les hommes du lieu, tant qu'ils y demeureront ou y auront des terres, etc. « Testes : Balduinus, leodiensis ecclesie archidiaconus; » Hugo, cameracensis ecclesie decanus; Ivo de Cirvia; Balduinus de » Strepiz; Adam de Rein. »

[2] Gérard, avoué de Thuin, ratifie la donation faite à l'abbaye d'Alne par Bauduin de Merbes, de ses droits au territoire de Fontaines-sur-Sambre, au Mont et au Val. (Voir le numéro précédent.) Témoins : « Dom- » nus Helgotus, abbas Letiensis; Radulphus, Tudiniensis decanus; Ni- » cholaus, decanus Walecuriensis; Godefridus, frater meus; Johannes,

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
191	84	De censu canonicorum S. Ursmari [1].	1173.
192	84 v°	(Henricus comes Namuci et de Lucelborc). Donatio Hugonis de Florines apud Fontanas et Montigni [2].	1179.
193	84 v°	H(ugo) leodiensis episcopus, de querela presbyteri de Fontanis [3].	1214.

» filius meus; Gerardus de Ausognis; Hugo de Cruce; Franco de Fon-
» taines; Nicholaus de Bevene; Robertus Rosellus; Theodericus de Lerna;
» Arnulphus, maior de Thuin; Ainardus, Lambertus et Johannes, sca-
» bini Thudinienses. »

[1] Les religieux d'Alne reconnaissent devoir, chaque année, aux chanoines de Saint-Ursmer de Lobbes*, vingt sous, monnaie de Valenciennes, payables le jour de la fête des apôtres Pierre et Paul, du chef des droits du dit chapitre sur une terre sise à Fontaines et à Alne, qui relevait de lui, et qui fut donnée à l'abbaye par Raoul de Hestrus et ses sœurs, Alix, Hermengarde et Fressende. « Signa testium ; signum
» Sebastiani, decani; s. Anselmi, cantoris cameracensis; s. magistri Nicho-
» lai; s. Lamberti; s. Johannis; s. alterius Anselmi; s. Walteri, prioris de
» Alna; s. Henrici, subprioris; s. Mascelini, cellararii; s. Gisleberti. »

[2] Par cette charte, qui fut scellée de son sceau, Henri, comte de Namur et de Luxembourg, fait connaître qu'il s'est porté caution de la donation que Hugues de Florennes a faite à l'abbaye d'Alne, de tout son héritage de *Fontaines* et de *Montengis*, avec le consentement de son frère Nicolas et de son épouse Elisabeth. Témoins: « Bastianus de Gurdinis;
» Sigerus de Dampire; Theodericus de Fan, et Johannes, frater eius;
» Walterus de Nova Villa; Libertus de Merlemont; Vlricus de Haneth;
» Godescalcus de Bovines; Falco, villicus de Floreffia; Nicholaus, villi-
» cus namucensis. »

[3] Approbation de l'accord passé, — par la médiation et du consente-

* Le chapitre de Saint-Ursmer fut transféré de Lobbes à Binche, en 1409. — Voir notre *Notice sur l'église de Saint-Ursmer, à Binche*, (Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, t. XIII, pp. 113 et suivantes).

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
194	85	Henricus comes Namucensis, quod fideiussor sit constitutus a Hugone de Florinis de Solesines [1].	....
195	85 v°	Henricus comes Namucensis, quod dederit feodum suum de Solesines Alnensi ecclesie [2].	1179.
196	86	(Nicholaus, sancti Petri, Petrus, sancti Albani, in Namuco, decani, et magister Adam, sancti Lamberti in Leodio canonicus,) Judices apostolici, de querela presbiteri de Fontanis [3].	1214.

ment du prévôt et du chapitre de Thuin, — entre l'abbaye d'Alne et Wautier, curé de *Fontaines*, au sujet des dîmes et des autres droits paroissiaux de ce lieu. Par cet accord, l'abbaye augmenta la pension du curé de Fontaines de trois muids de seigle, à la mesure de Thuin, et de la menue dîme des courtils et des maisons du village *des Lers*, dont il n'avait précédemment que la troisième partie, ainsi que de la dîme du foin des prairies de cette localité, qui appartenaient à l'abbaye.

[1] Le comte de Namur déclare que Hugues de Florennes et sa femme Elizabeth de Merbes, l'ont porté garant de la donation qu'ils ont faite à l'abbaye d'Alne, de la moitié de la terre appelée *Solizin*, qui relève de lui. — Témoins: « Cono, *Maloniensis abbas;* Bastianus *de Gurdinis*; » Gerardus et Bastianus, fratres, *de Marbais;* Jacobus *de Orbais;* Godes- » calcus et Garnerus *de Bonis.* »

[2] Le même comte investit l'abbaye d'Alne de la terre dite *Solesines* que lui ont donnée *Godescal de Morialmeis* et *Gérard de Marbaiz*, et qui mouvait du dit comte. — Témoins : « Henricus *de Birbaz;* Godefridus *de* » *Orbaz;* Godefridus *de Werde;* Bastianus *de Gurdines;* Sigerus *de Ham;* » Henricus *de Senzelg;* Liebertus *de Merlemont;* Falco, villicus. »

[3] Sentence rendue au sujet des dîmes et des droits paroissiaux de Fontaines (voir n° 193).

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
197	86	(Gerardus et Daniel, Dei gratia de Villari et de Cambron dicti abbates). Hugo de Florinis et Elyzabeth de Merbis, de Solezin [1].	1189.
198	86 v°	(G. et D., de Villari et de Camberone dicti abbates, et N., Thudiniensis decanus.) Hugo et Elizabeth de Solizines [2].	1189.

[1] Cet acte a rapport à la donation faite à l'abbaye d'Alne par Hugues de Florennes et Elizabeth de Merbes, de la moitié du territoire de *Solisin* qu'ils avaient acquis de la dite abbaye, de laquelle il mouvait. En reconnaissance de ce don, l'abbaye promit que les deux personnages cités participeraient à ses bonnes œuvres et oraisons, et qu'à leur mort, ils auraient un obit semblable à celui qui se célèbre pour les moines. — « Huius rei » testes sunt: Nicholaus, decanus Tudiniensis et prepositus Walecu- » riensis; Engrannus, scolasticus Tudiniensis; Rainardus, presbiter de » Fontanis; Gerardus, advocatus Tudiniensis; Walterus *de Montigni;* Gis- » lenus, castellanus Bellimontis; Johannes *de Bossut;* Robertus Rossel- » lus; Anselmus; Johannes *de Fontanis.* » — Voir n° 194.

[2] Les abbés de Villers et de Cambron et le doyen de Thuin notifient que Hugues de Florennes et Elisabeth de Merbes, sa femme, ont donné à l'abbaye d'Alne la moitié du bois appelé *Solizines*, qu'ils tenaient en fief de cette abbaye, et l'ont conséquemment remise entre les mains de dom Jean, abbé, par la tradition du rameau et du gazon, en face de l'autel, et sous le témoignage de leurs hommes et de ceux de l'abbaye, clercs et laïcs, ne conservant que la quatrième partie des fruits, durant la vie de la dite Elisabeth, avec la condition que les religieux défricheront dix boniers par année, pour autant qu'ils ne soient inquiétés en rien et que Hugues et Elisabeth les protègent; que les dépouilles en seront placées dans la grange de Fontaines, pour être gardées avec les autres moissons de l'abbaye, et qu'Elisabeth devra y faire prendre sa part, etc.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
199	87	(Werricus, Dei gratia Lobiensis abbas, et Frumaldus, abbas Alnensis). De compositione ecclesie nostre et lobiensium fratrum, territorio de Solezines [1].	1190.
200	87 v°	Ecclesia Tudiniensis et Nicholaus decanus Walecuriensis: de terra Eligii et Balduini, filiorum Anselmi de Fontanis [2].	1183.
201	88	H(ugo) leodiensis episcopus, de tribus bonariis dotalicii capelle de Fontanis in Monte [3].	1221.

[1] Les abbayes de Lobbes et d'Alne acceptent le compromis fait par l'église de Liége, leur mère, en vertu duquel 130 boniers du territoire de *Solezines* sont attribués à Alne et le reste de ce territoire à Lobbes. — Voir n° 29.

[2] Raoul, doyen du chapitre de Thuin, et Nicolas, doyen de chrétienté à Walcourt, font savoir: qu'Eloi, fils d'Anselme *de Fontaines-sur-Sambre*, son frère Bauduin et sa mère *Auxende* ont donné leurs personnes et leurs biens à l'abbaye d'Alne; — qu'ils lui ont délivré une terre qui mouvait de l'église de Thuin et que l'abbaye tenait de celle-ci; — qu'à la réclusion de la mère et Bauduin étant devenu moine, Eloi se dédit, se maria et se mit à molester la communauté; mais qu'étant revenu à des sentiments plus justes, il déclara, en présence des dits doyens, du chapitre de Thuin et d'autres témoins, qu'il respecterait désormais la donation précitée; — qu'enfin, l'abbaye lui promit, s'il voulait y demeurer, la nourriture et le vêtement, durant toute sa vie. — « Actum Tudinii in claustro » Sancti Theodardi, » etc.

[3] L'évêque de Liége affecte à l'érection du nouvel oratoire de l'abbaye d'Alne, trois boniers de terre appartenant à la chapelle de *Fontaines-au-Mont;* il décide que lorsque cet oratoire sera terminé, les dits biens serviront à l'utilité commune de l'abbaye, et qu'à l'aide de leurs revenus, on réparera la chapelle de Fontaines.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
202	88	Ecclesia leodiensis : de molendino de Fontanis, de piscatoriis et de terra sartali de Baudribuis, et de nemore quod dicitur de Ligia [1].	1199.
203	89	Gerardus de Jacia, de stramine de Tirimont [2].	1238.
204	89	B(azo) (dominus) de Gavera (et de Cirvia): de xxiiij bonariis terre, de el(emosin)a N(icholai) de Montigni et de el(emosin)a H(ugonis) de Florines [3].	1208.
205	89 v°	B(alduinus), comes Flandrie (et Hainoie): de terra H(ugonis) de Florines, videlicet xvij bonarios et cetera [4].	1200.

[1] Cette charte est de la même teneur que celle que nous avons analysée sous le n° 94, laquelle émane de l'évêque de Liége.

[2] Gérard, seigneur de Jauche, abandonne en faveur de l'abbaye d'Alne tout droit qu'il pourrait avoir sur la paille de la dîme de *Tyerimont*, qu'il déclare appartenir, ainsi que toute la dîme, à l'abbaye.

[3] Rasse de Gavre, seigneur de Chièvres, ratifie : 1° la donation faite à l'abbaye d'Alne par Nicolas de Montigny, du consentement de Sara, sa femme, et de Henri, son fils, et moyennant un cens annuel d'un denier de Valenciennes à payer par l'abbaye, de sept boniers de terre et de bois, avec la dîme de cette terre et de dix-sept autres boniers, qu'il tenait de lui en fief au dit Montigny, à l'exception du tiers de cette dîme qu'a le curé du lieu; — 2° la donation faite à la même abbaye par Hugues de Florennes, du consentement de Nicolas précité et de Béatrix, sa mère, sous un cens de 9 deniers de Valenciennes à payer au dit Nicolas. — « Testes : » Nicholaus de Menwat; Gozuinus de Ladeuse; Symon de Farnuit; Wal- » terus de Gavera; Albricus de Cirvia; Gozuinus de Lidekerke. » — Voir nos 205 et 206.

[4] ANNEXE XIV.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
206	90	De elemosina H(ugonis) de F[illegible]rines et N(icholai) de Montigni. Maria comitissa Flandrie et Hainoie [1].	1200.
207	90	Gerardus de Jacia, de nemore de Tyrimont [2].	1217.
208	90	(Razo, dominus de Cirvia.) De el(emosin)a Nicholai de Montigni et Henrici filii eius [3].	1212.
209	90 v°	(Nicholaus de Montegni.) De elemosina Nicholai et Henrici de Montigni [4].	1212.
210	90 v°	H(ugo), leodiensis episcopus : de via de Fontanis [5].	1229.

[1] Annexe XVIII.

[2] Gérard, seigneur de Jauche, reconnaît devoir et être dû, après sa mort, par ses héritiers, à l'abbaye d'Alne, chaque année, à perpétuité, le jour de la nativité de saint Jean-Baptiste, un cens de dix sous, monnaie de Valenciennes, pour sa forêt située entre *Tyrimont* et *le Troncoet*, qu'il tient de la dite abbaye.

[3] Rasse, seigneur de Chièvres, approuve la cession faite à l'abbaye d'Alne par Nicolas *de Montegni* et Henri, son fils, du consentement de Sara, épouse du premier et mère du second, de 11 boniers de terre au territoire de Montegni, qui relevaient du dit Rasse, et ce, moyennant un cens annuel de deux deniers, monnaie de Valenciennes, à payer à Henri et à son successeur, à la Saint-Remi. « Testes : Nicholaus *de Condet*, Osto *de* » *Arbre*, Walterus *de Mainhu*, Johannes *de Fassegnies*. » — Voir n° 209.

[4] Nicolas *de Montegni* accède à la donation faite à l'abbaye d'Alne par son fils Henri, du consentement de Sara, son épouse, de 11 boniers de terre environ sis à Montegni. « Testes : Walterus, sacerdos de Fontanis ; » Nicholaus, sacerdos de Montegni ; Balduinus, sacerdos de Tirimont ; » Wigerus, sacerdos de Hantes ; *de hominibus meis :* Balduinus Bilons ; » Gozuinus de Sorre ; Stephanus de Juemont ; Hugo de Hantes. »

[5] L'évêque de Liége donne son consentement à ce que les religieux

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
211	91	Controversia H(enrici) militis de Montigni [1].	1222.
212	91	Item H(enricus) de Montigni [2].	1222.
213	91	Nicholaus, Walecurie decanus : de terra Bastiani de Berezeis, que dicitur Spessis [3].	1183.
214	91 v°	(Michael Walecuriensis ecclesie prepositus et Tudiniensis concilii decanus.) De terra Balduini de Strees et Beatricis [4].	....
215	92	H(ugo), leodiensis episcopus : de nemore	

d'Alne ont fait passer par le milieu de Fontaines-au-Mont, vers La Buissière, la route qui allait de leur grange d'*Engecheon-Spine* à Fontaines-au-Mont, en traversant leurs champs,

[1] Henri de Montegni, chevalier, reconnaît les droits de l'abbaye d'Alne au sujet de la donation faite par son père, de l'aveu de sa mère, de sept boniers de terre et de ses biens d'Aibes. Il constitue ôtage de cette confirmation Gilles de Boussoit (*de Buxeria*).

[2] Le même nomme Gilles *de Barbenchon* caution de sa reconnaissance faite au sujet des contestations qu'il avait eues avec l'abbaye d'Alne. Il promet que, dans le cas où ce seigneur souffrirait des dommages à cause de cet ôtage, celui-ci pourrait saisir ses biens jusqu'à ce qu'il ait recouvré la paix.

[3] Cession faite à l'abbaye d'Alne, par Bastien *de Berezies*, — du consentement de Béatrix, son épouse, et de ses enfants, et moyennant un cens de vingt-six deniers, monnaie de Namur, payable chaque année à la saint Jean-Baptiste, — de toute sa terre de *Spessis*. A cette cession ont adhéré : Elisabeth de Merbes, de laquelle relevait la dite terre, et Eustache de Lens, alors tuteur de cette dame.

[4] Reconnaissance par Béatrix de la donation faite à l'abbaye d'Alne, par Bauduin *li Boz*, de *Streis*, et ses frères, et abandon par la même de tout son héritage en faveur de l'abbaye.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
		de Bevernello et de Fontanis super Sambram [1].	1215.
216	92 v°	De advocatia de Fontanis. Elizabeth de Merbis [2].	1212.
217	93 v°	(J.) Abbas et conventus Bone Spei : de quibusdam redditibus in territorio de Fontanis [3].	1240.
218	93 v°	H(enricus) de Montigni, de marla [4].	1245.

[1] Confirmation par l'évêque de Liége : 1° de la cession, moyennant un cens, faite à l'abbaye d'Alne par Nicolas de Piriers, — du consentement de Mathilde, son épouse, et de Gautier, son fils, ainsi que de son seigneur Gérard, avoué de Thuin, — du bois et de la terre de Bevernello (voir n° 101); — 2° de la donation faite à la même abbaye, par Bauduin de Merbes, et Elisabeth sa sœur, avec l'autorisation du dit avoué de Thuin, de ce qu'ils possédaient à Fontaines-sur-Sambre, au Mont et au Val, en terres, en eaux, en bois et en champs, en rentes, en hommes féodaux et justiciers, en droit d'avouerie, sauf sur les séculiers qui y demeureront ou y posséderont des terres (voir nos 189, 190 et 216).

[2] Elizabeth de Merbes abandonne en faveur de l'abbaye d'Alne, tous les droits d'avouerie qu'elle exerçait à Fontaines-Valmont. « Testes : Nobilis vir Hugo, dominus de Florinis. Benedictus, sacerdos. Nicholaus » de Montegni. Johannes Martinus. »

[3] Échange entre l'abbaye de Bonne-Espérance et Wautier dit *Cosars* de Montegni, des cens qu'elle prélevait au territoire de *Englechon-Spine*, contre le terrage que ledit Wautier avait près de *Velerelle* et de l'abbaye précitée.

[4] Henri, seigneur de Montigni, du consentement de Mathilde, son épouse, cède aux religieux d'Alne, — moyennant un cens annuel de deux deniers, monnaie de Valenciennes, à payer à la Noël, — deux journels de terre sis à Tassenières de Grand-Champ, où les dits religieux pourront extraire la marle, sans aucun empêchement.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
219	94	* Nicholaus dominus de Barbenchon, de xvj bonariis terre Hugonis de Merbis [1].	1247.
220	94 v°	* N. dominus de Barbencon (Nicholes sires de Barbenchon), de xvi bonariis terre de Merbis.	1247.
221	94 v°	* (Jehans, abbés, et li convens d'Ane, et Nicholes, sires de Barbecon). De remissione mortue manus de Fontanis [2].	1248.
222	95	(Villicus et scabini de Tudinio.) De nemore de Fontenois Bos [3].	1261.

[1] Cet acte et le suivant sont relatifs à la vente faite à l'abbaye d'Alne par Hues, fils de Huon de Merbes, de seize boniers de terre arable, sis entre la grange de *Colemies* et le bois de *Botigni*, qu'il tenait en fief de Nicolas, seigneur de Barbenchon, lequel délivra cette terre libre à l'abbaye, et renonça à tous les droits seigneuriaux qu'il y avait.

[2] Annexe XXVIII.

[3] Concordat entre l'abbaye d'Alne et les habitants de Fontaines-Valmont, au sujet de leurs droits respectifs sur le bois de *Fontenois-Bos*. — L'abbaye ayant envoyé des coupeurs de bois pour abattre des chênes dans cette forêt, dont le fonds lui appartenait, mais sur laquelle les gens de Fontaines prétendaient avoir des droits d'usage, ceux-ci s'étaient coalisés et jetés à main armée sur ces coupeurs, puis les avaient emmenés sous leur garde. Ce fut à la suite de cela, qu'eut lieu l'accord, en vertu duquel l'abbaye fit consentir les hommes de Fontaines, sous une amende de 50 livres de blancs, à trois articles. Par le premier, l'abbaye pouvait transporter, vendre ou donner tous les bois de la forêt, sauf ce qui était nécessaire aux aisances de ses manants de Fontaines. Par le deuxième, l'abbé permit que le maire et les échevins de ce village livrassent le bois nécessaire aux constructions et aux chariots et instruments de labeur des habitants, d'une manière suffisante. Enfin, par le troisième, l'abbé leur laissa les tailles.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
223	95 v°	(Lobienses et Alnenses Dei pacientia abbates.) Controversia inter nos et lobienses de capellania domini Godefridi, investiti de Claromonte [1].	1273.
224	96	* (Aelis, femme jadis Monsigneur Jehan d'Avennes). Controversia inter nos et dominum de Barbenchon pro j latrone capto [2].	....
225	96 v°	* (Nicholes de Condeit, sires de Moriaumeiz, chevaliers; Jehans d'Antoing, archydyakenes de Cambresis, et Watiers, sires de Ligne, chevaliers, arbitres.) Concordancia inter nos et dominum de Barbencon [3].	1288.

[1] Convention entre l'abbaye de Lobbes et celle d'Alne, au sujet d'une chapellenie à ériger à Biévène ou à Ossogne, en exécution du testament de Godefroid, jadis curé de Clermont : il fut décidé que les terres dérivant de l'abbaye de Lobbes seraient affectées à une chapellenie à Biévène, avec quatorze livres tournois pour le chapelain de ce lieu, et que le reste du produit du testament serait destiné à une chapellenie à Ossogne.

[2] Annexe XXXIV.

[3] Sentence rendue par les arbitres choisis ensuite du compromis passé entre l'abbaye d'Alne, d'une part, Jehan, fils aîné de Jehan, seigneur de Barbenchon, et son dit père, d'autre part, et agréé par l'évêque de Liége et l'abbé de Clairvaux, au sujet de la justice de la *court de Angleçon-Spine*. Cette sentence, à laquelle les deux parties se rallièrent et qui fut approuvée par l'évêque de Liége, l'abbé de Clairvaux et l'avoué de Thuin, porte : « Quant à l'article de le iustice de le court de Anglecon-
» Spine, nous disons et ordenons que li abbés et li maisons et li covent
» d'Aune aient le iustice en tous caus (cas) qui poroient eschair devens le
» court d'Anglecon-Spine, devens les murs de le court qui ore sont,
» et poront faire tel iustice que bon leur samblera et leur plaira par-
» devens les murs devant dis. Et se il welent faire exéquution de cèle

» iustice par-dehors, il ne puelent apeler fors monsigneur Jehan, ains-
» nel fil le signeur de Barbenchon, advoet de Fontaines ou Mont et de
» Fontaines en le Val et des appendances de le advoerie, u celui qui
» advoez seroit adont, u leur seriant (sergent). Et se il avenoit que li
» abbés ou ses commans voloient faire exéquution de iustice en leur
» court devant dite par autrui que par eaus u par leur sergant qui se-
» roient à eaus sens fraude, il ne puelent apeler, fors le advoet devant
» dit u sen sergant pour le devant dite iustice mettre à exéquution. Et
» s'il avenoit ke aucuns u aucune de le terre le signeur de Barbenchon
» u d'autrui terre meffesist en le terre le signeur de Barbenchon et il
» venist afuiant en le court d'Anglecon-Spine, rendre le doient cil
» d'Aune u leur sergans à lor pooir, sens mal engien, au signeur de
» Barbenchon u à son sergant, toutes les fies que tez meffaitiers i venra,
» u i afuira, et que il sera requis par monsigneur de Barbenchon u par
» son sergant pour lui iusticier por le signeur de Barbenchon en se terre.
» Et se il afuioit en l'avoerie, rendre le doivent cil d'Aune et li advoez
» u leur seriant au signeur de Barbenchon, por iusticier en se terre
» si com devant est dit en le clause prochaine. Et tout ensement, s'il
» avenoit ke aucuns u aucune de le court d'Anglecon-Spine fourfaisoit
» en le court d'Anglecon-Spine et il s'en afuioit en le terre le signeur
» de Barbenchon, rendre le doit le sires de Barbenchon, à sen pooir,
» sens mal engien, pour lui iusticier en le court d'Anglecon-Spine,
» sauves les ordenances devant dites. Et se aucuns u aucune de le
» advoerie devant dite fourfaisoit en le advoerie, hors de le court de-
» vant dite et il venist afuiant en la terre le seigneur de Barbenchon,
» rendre le doit, à sen pooir, sans mal engien, à le iustice de le advoerie
» pour iusticier par le iugement des eskevins de Fontaines. Et se au-
» cuns de le advoerie ou forains ki ne fust de le terre le signeur de
» Barbenchon fourfaisoit en le advoerie hors de le court devant dite,
» et il afuioit en le court devant dite, rendre le doivent chil de le court,
» sens mal engien, à leur pooir, al seriant le advoeit u ceaus d'Aune,
» chelui qui premiers i venroit pour iusticier par le iugement des
» eskevins de Fontaines. Et se li dis fourfaisoit en le advoerie, justicier
» le doit-on par le iugement des eskevins devant dis, sauve le ordenance
» deseuredite des gens de le terre le signeur de Barbenchon. Et disons
» et ordenons que li court devant dite demeure franke tout entièrement
» de toutes exactions et de toutes débites, fors ès cas devant dis. Et
» d'endroit le article de le haute iustice que messires Jehans de Barben-
» chon demandoit ès lieus devant dis, nous disons et ordenons ke en tous
» cas, soit haute iustice u autre, ke eskevin de Fontaines en iugeront
» de ore en avant, aul coniurement le maïeur d'Aune; et s'il avenoit
» que li maires à ceaus de Aune estoit en défaute de coniurer les eske-

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
226	102	(Johannes, leodiensis episcopus.) Sententia arbitralis contra Floreffienses [1].	1285-1286
227	105	* (Frères Jakes dis abbés d'Aune et tous li couvens de che meismez lieu.) Pensio G. de Fontanis [2].	1298.

» vins, li advoez u ses serians les poroit coniurer, et deveront li eskevin » iugier aul coniurement del advoet u de sen sergant. Et doivent faire » cil d'Aune eskevins de boines gens, loiaus et sans souspecon à leur » escians. Et doivent iurer li eskevin et li maires, quant il seront fait, » que il warderont les drois del advoeit à leur ensciant, ausi avant com » les droits ceaus de Aune qui sont treffonsier; et doivent iugier li eske- » vin à le semonse del avoet u de sen seriant, se li treffonsier en » estoient en deffaute. Et des émolumens qui eskerront des cas dont » eschevin iugeront, li treffonsier en aront les deux pars et li advoez » en ara le tierce. Et ne puelent li treffonsier ne li advoez quiter chose » nule ne nul cas qui soit fais, se ce n'est par le volenteit et le assente- » ment des deux parties devant dites, » etc.

[1] L'évêque de Liége confirme la sentence rendue par des arbitres, touchant les droits de novales de la paroisse de Solre-Saint-Géry, que frère Jean, chanoine de Floreffe, curé du dit Solre, avec l'assentiment de l'abbé du dit Floreffe, collateur, réclamait de l'abbaye d'Alne, laquelle fut obligée à les lui laisser. Cet acte renferme tous ceux relatifs à cette affaire, qui fut commencée par frère Godefroid, chanoine de Floreffe, recteur de Solre, prédécesseur de frère Jean.

[2] Acte par lequel *frères Jacques, dis abbés d'Aune et tous li couvens de che meismez lieu*, déclarent avoir vendu, pour la somme de vingt-quatre livres tournois, à Giliart, leur maïeur de *Fontaines en le Val,* « un » muy de froument, à le mesure de Binch, del milleur après le se- » mence de leur grange d'Angleçon Spine, toz les ans, tant comme il vivra; » — que « se chait paiemens de cheste pension, chascun an toute » se vie, à le feste saint Andrieu *, » et que « après le décès dou dit

* *Saint Andrieu*, saint André, apôtre, dont la fête a lieu le 30 novembre.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
228	105 v°	* (Mesires Pieres, filz Jehan le Porcial, de Sorre-Saint-Geri.) De une tenance à Sorre-Saint-Gery achatée [1].	1286.
		In nomine Domini. Incipiunt carte de Colemies.	
229	109 v°	De venditione de Colemies quæ facta est a filiis Fulcuini Roberto Baiulo [2].	1177.
230	109 v°	(Gerardus, Alnensis ecclesie minister.) De terra de Grant Real (Granreal) quam dedit coram nobis in elemosinam Fastredus de Flammigeria, ad censum vi solidorum [3].	1174.

» Giliart, six muids de froment reviendront au couvent, à le pitance, » pour un anniversaire faire pour l'arme * del dit Giliart, selonc les us » et les coustumes de la maison. »

[1] Messire Pierre, fils de feu Jehan *le Pourcial*, de Solre-Saint-Géry, agrée l'acquisition faite des hoirs de feu Colart *Manchevint*, par l'abbaye d'Alne, d'une grange et d'une tenance ** à Solre-Saint-Géry, et les déclare quittes de toute droiture qu'il y eut autrefois.

[2] Cette charte émane de Bauduin V, comte de Hainaut : nous en reproduisons la teneur, ANNEXE VII.

[3] Cession en faveur de l'abbaye d'Alne, moyennant un cens annuel de 6 sols de Valenciennes, payable à la saint Jean-Baptiste, faite par Fastré de Flamengrie, du consentement de Basilie, son épouse, et de Nicolas, son fils, — de la terre de *Granreal*, alleu de la dite dame, que tenait Robert, fils de Wizon de Maubeuge, dont les héritiers ont adhéré à la dite cession. Il est stipulé dans cet acte que le cens sera double lorsque

* *L'arme*, l'âme.
** *Tenance*, fief, terre, héritage.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
231	110	Rogerus, cameracensis episcopus : de Colemies [1].	1180.
232	110 v°	De Colemies, quam dedit etiam in elemosinam Robertus li Baile Alnensi ecclesie [2].	1180.
233	110 v°	De querela Berte de Colemiis [3].	....
234	111	(Balduinus, comes Haynoensis). De allodio Sare, apud pulcrum Rivum [4].	1158.
235	111	(Petrus, cameracensis electus). De Bello Rivo [5].	1170.

l'abbaye se trouvera sans abbé « Testes : Dominus Jacobus de Avesnis; » Ivo, cognatus eius; Alardus, prepositus. »

[1] Confirmation donnée par l'évêque de Cambrai à la donation faite à l'abbaye d'Alne par Robert surnommé li Baile (baiulus*), — du consentement de Marie, son épouse, et de Marguerite, sa fille, et pour le repos de son âme et de celles de ses aïeux, — de tout son alleu de *Columies* et de *Grand-Rieu* et de tout ce qu'il possédait à *Aubes*, en terres, eaux, prés, forêts, pâturages, moulins. L'investiture de ces terres se fit par la main du comte de Hainaut. — Voir le n° 232.

[2] Cette charte émane de Bauduin V, comte de Hainaut : nous en reproduisons la teneur : ANNEXE VIII.

[3] Idem, ANNEXE XV.

[4] ANNEXE II *bis*.

[5] L'élu de Cambrai fait savoir que Sara de Quarte a légué, à perpétuité, par la main de Bauduin, comte de Hainaut, son seigneur, tout son alleu de *Beaurieu*, que l'on appelle vulgairement *Petitum*; — que Ghislain, châtelain de Beaumont, a, du consentement de sa femme et de ses fils, cédé ses droits sur cet alleu et sur la terre de Beaurieu. Il prononce l'anathème contre ceux qui contreviendront à cet acte, qu'il confirme. Parmi les témoins qui y ont apposé leurs sceaux, on remarque : « Obertus » de Bruille; Godefridus de Binz; Gillardus de Ruez; Johannes de Rocha;

* *Baiulus*, le bailli.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
236	111 v°	(Idem.) De Bello Rivo [1].	1170.
237	112	De Bello Rivo [2].	1170.
238	112 v°	(Baldricus, miles et dominus de Roisin et de Blaregnies.) De pascuis de Nova Villa et de Latofonte [3].	1222.
239	112 v°	(Robertus, abbas Alti Montis.) Ecclesia Alti Montis : de xiij cim denariis census pro Berella [4].	1198.

» Henricus, castellanus de Binz; Balduinus, castellanus de Mons; Ibertus » de Coesmes; Henricus de Nahtha. »

[1] L'élu de Cambrai fait savoir : 1° que Ghislain, châtelain de Beaumont, doit, pour la tranquillité des religieux d'Alne, transférer les habitants de *Beaurieu* dans un endroit lui appartenant, et leur donner autant de terres qu'ils y avaient; que, s'il ne peut en remettre autant, les dits religieux essarteront et cultiveront, à leurs frais, une portion suffisante de ses bois, qu'ils tiendront jusqu'à ce qu'ils aient recouvré leurs dépenses, et qu'après avoir été compensés, ils délivreront la dite terre aux villageois; — 2° que le dit Ghislain donna ensuite aux religieux, pour 360 livres, sa terre d'Aiseau, avec le consentement de Bauduin, comte de Hainaut, et de Jean *de Roche*, duquel il la tenait en fief, etc. — Voir la charte suivante (ANNEXE VI).

[2] Cette charte émane de Bauduin IV, comte de Hainaut ; nous en reproduisons la teneur, ANNEXE VI.

[3] Baudry, chevalier, seigneur de Roisin et de Blaregnies, approuve, par cette charte qu'il a munie de son sceau, la donation faite à l'abbaye d'Alne par Rogier de *Frasnoet*, son homme, des pâturages de tout son fief de *Neuve-Ville* et de *Laitfontaine*, qu'il tenait de lui.

[4] Robert, abbé d'Haumont, fait savoir que son abbaye possédait un alleu à Berelle, dont les fermiers lui remettaient annuellement 13 deniers, monnaie de Valenciennes; qu'elle a transmis cet alleu à l'abbaye d'Alne,

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
240	113	De elemosina Gisleni, castellani de Berella. Abbas de Villari [1].	....
241	113	Ecclesia Altimontis : de censu xiij^cim^ nummorum pro Berella [2].	....
242	113	G(islenus), castellanus de Bello Monte : de pascuis et marla terre sue, et de terra B(ernardi) de Roke, et de feodo de Eureniis [3].	1188.
243	114	Abbas Alti Montis : de terra Bernardi de Roca apud Abis [4].	1188.

moyennant que celle-ci acquitte le dit cens annuel de 13 deniers, monnaie de Valenciennes, à la saint Jean-Baptiste.

[1] G., abbé de Villers, notifie à l'abbé de Bonne-Espérance, et au doyen de Maubeuge, la donation faite à l'abbaye d'Alne par Ghislain, châtelain, moyennant un cens annuel, de tout ce qu'il possédait en la paroisse de *Berelle*.

[2] L'abbaye d'Haumont concède à celle d'Alne un cens annuel de 13 deniers qui lui était dû à Berelle : ce qu'elle notifie à ceux qui payaient ce cens. — Voir le nº 239.

[3] Ghislain, châtelain de Beaumont, donne à l'église de Sainte-Marie d'Alne : 1º une manse de terre qu'il avait acquise de Bernard *de Roch* et qu'il relevait de l'abbaye d'Haumont, à laquelle celle d'Alne paiera, ainsi qu'il y était obligé, un cens annuel de douze deniers ; 2º le fief de *Eureniis*, qu'il tenait du dit Bernard et que ce dernier offrit, en son nom, sur l'autel de la bienheureuse Marie, par la tradition du gazon et du rameau (*cum cespite et ramo*) ; 3º tout le revenu, durant dix ans, qu'il a sur l'héritage de *Chevelons* et d'*Ostregnies*, s'élevant à 540 livres de Valenciennes, sous la condition que l'abbaye en distribuera la moitié aux pauvres. Il concède à l'abbaye, moyennant un cens de six deniers par an, tous ses pâturages et toute la marne que l'on trouvera dans sa terre.

[4] Robert, abbé d'Haumont, adhère, au nom de sa communauté, à la donation faite à l'église d'Alne par Bernard *de Roche*, d'une manse de

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
244	114	Balduinus, comes Flandrie (et Hainoie): de el(emosin)a Gozuini de Caudeville et Ode, uxoris eius, apud Berelle [1].	1200.
245	114 v°	R(adulphus), decanus de Avennis : de elemosina Ode de Calida Villa [2].	1202.
246	114 v°	N(icholaus), cameracensis archidiaconus : de elemosina N(icholai) de Haregni [3].	1202.
247	115	R(adulphus), decanus de Avennis : de elemosina Nicholai de Haregni [4].	1203.

terre qu'il avait au territoire d'*Albes*, moyennant que l'abbaye d'Alne acquitte, chaque année, à la nativité de saint Jean-Baptiste, le cens de douze deniers, monnaie de Valenciennes, dû sur cette terre à l'abbaye d'Haumont.

[1] Annexe XIII.

[2] Cession faite à l'abbaye d'Alne par Ode de Chaudeville, — avec le consentement de Gossuin, chevalier, son époux, et de Thomas, son fils, et moyennant un cens annuel de 4 deniers de Valenciennes, payable à la saint Jean-Baptiste, — de tout ce qu'elle tenait à *Nueville* dépendant du fief de Laitfontaine, qui relevait de Nicolas *de Haregni*, ainsi que des pâturages qui lui appartenaient à *Dimencel,* à *Sorrines,* à *Laitfontaine* et à *Chaudeville.*

[3] Nicolas *de Heregni* et Ide, son épouse, donnent à l'abbaye d'Alne, pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs ancêtres, leur alleu sis à *Berèle,* consistant en terres, prés, eaux, bois et rentes, ainsi que les pâturages qu'ils avaient au territoire de *Laitfontaine*, de *Sorrines* et de *Dimenceal,* à la condition toutefois d'acquitter, chaque année, à la saint Jean-Baptiste, un cens de 3 deniers, monnaie de Valenciennes.

[4] Le doyen d'Avesnes fait savoir que Nicolas de Haregni a, du consentement d'Ide, son épouse, donné à l'abbaye d'Alne ce qu'il possédait au territoire de *Nueve-Ville*, dépendant du fief de Laitfontaine, avec le consentement de Jean de Semeries de qui il tenait cette propriété, etc.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
248	115 v°	J(ohannes), melbodiensis decanus : de elemosina Gozuini de Caudevile, N(icholai) de Haregni, J(ohannis) Crassin, N(icholai) et Ide (de Sartis) [1].	1206.
249	116	J(ohannes), decanus melbodiensis : de elemosina Rogeri et Basilie, uxoris eius, de Sorrinis [2].	1208.
250	116	N(icholaus) de Flam(ingeria), de pasturis de Sorrines et de Seasies [3].	1208.

[1] Le doyen de Maubeuge notifie que Gossuin *de Chaudevile,* du consentement d'Ode, son épouse, et de ses enfants, céda à l'abbaye d'Alne ce qu'il avait aux alleux de *Sorrines*, en terres, prés, etc.; que Nicolas de Haregni, qui y avait une même part de propriété, l'a donnée à l'abbaye; que Jean dit Crassin a aussi cédé en faveur de celle-ci ses droits sur la dîme de Sorrines, et que Nicolas de Durler, Sophie, son épouse, et Ide de Sars l'ont dotée de ce qu'ils possédaient à *Dimenceal.*

[2] Jean, doyen de Maubeuge, fait connaître qu'en sa présence et celle des alloëtiers et de la loi de Sorrines, Rogier et Basilie son épouse, pour le salut de leurs âmes, ont donné à l'abbaye d'Alne tout le revenu du terrage qu'ils possédaient, à titre héréditaire, sur les alleux de Sorrines; que Bauduin Bawés et Hermengarde, son épouse, Pierre et Fressende, son épouse, Gillard et Alix, son épouse, sœurs d'Hermengarde, ont fait cession, en faveur de l'abbaye, de leurs parts dans les dits alleux.

[3] Nicolas *de Flamingerie,* du consentement d'Alix, son épouse, et de Fastré, chevalier, son fils, donne, pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres, à l'abbaye d'Alne tous ses pâturages de *Sorrines* et de *Seazies*, et trois boniers d'alleu, à la verge de Maubeuge, sis à Seazies, moyennant un cens annuel de 2 deniers de Valenciennes pour les pâturages de Sorrines, d'autant pour ceux de Seazies, et de 6 deniers pour les dits trois boniers, cens qui doivent se payer à la fête de saint Jean-Baptiste. Il déclare que si des messiers ou des gardes des prés trouvent

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
251	116 v°	J(ohannes), decanus melbodiensis : de pasturis N(icholai) de Flamengeria [1].	1208.
252	116 v°	(Balduinus, Bellimontis castellanus). De concordia Alnensis ecclesie et B(alduini), Bellimontis cast(ellani) [2].	1219.
253	117 v°	B(alduinus), castellanus de Biamont, et H., frater eius : de lxx modiis avene et de pasturis de Berelle [3].	1231.

les bestiaux de l'abbaye faisant des dommages, ils doivent les remettre, en considération des religieux, et qu'il n'est dû à ces gardiens pour leur capture que ce que les habitants de Sorrines et de Seazies ont l'habitude de payer.

[1] Acte notifiant la teneur du précédent.

[2] Par cet acte, Bauduin, châtelain de Beaumont, accepte la convention passée entre l'église d'Alne et Ghislain, châtelain de Beaumont, son père, au sujet de Berele, de Susainmont, de Ruimont, de Sorre, de Spinoit et de Biariu (Beaurieu). — Voir le n° 259.

[3] Bauduin, châtelain de Beaumont, fait savoir que Ghislain, son père, ayant donné à l'église d'Alne, de son gré et avec l'assentiment des évêques et de ceux qui y avaient la seigneurie, les dîmes de *Mommignies* et de Beaumont, l'abbaye lui avait laissé viagèrement les fruits de ces dîmes; — qu'il a ensuite concédé ces fruits à la communauté, pour 70 muids d'avoine, mesure de Maubeuge, par an; — puis, que, moyennant une certaine somme d'argent que l'abbaye lui a payée, il a renoncé, en présence de l'évêque de Liége et sous la foi du serment, à tous droits sur cette pension et en a déchargé les religieux; — qu'il a, en outre, accordé à ceux-ci, du consentement du seigneur de qui il relevait, le pouvoir de faire paître leurs troupeaux sur tout le territoire de *Berele* et dans toute la juridiction de ce territoire, tant dans les bois que dans les terrains vagues et autres pâturages communs; — qu'enfin, lui et son frère, H., archidiacre de Liége, voulant donner toute garantie à ces lettres, les ont scellées.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
254	117 v°	A(gnes), domina de Roisin, et Baldricus filius eius, et B(alduinus), castellanus de Bellomonte : de nemoribus de Berelle et de Susainmont [1].	1219.
255	118	Villicus de Lato Fonte : de pasturis de Sars et de elemosina Petri villici [2].	1221.
256	118	G(erardus) de Jacia, de elemosina villici de Lato Fonte [3].	1221.
257	118 v°	B(aldricus) de Roisin, de pasturis de Berelle [4].	1231.

[1] Agnès, dame de Roisin, et Baudry, son fils, approuvent la donation faite à l'abbaye d'Alne par Ghislain, châtelain de Beaumont, du consentement de son fils aîné Bauduin, de tous droits de la vice-comté qu'il tenait de la dite dame sur les possessions de l'abbaye, avec la stipulation que, dans le cas où celle-ci viendrait à vendre ses bois de *Berelle* et de *Suzainmont* ou d'autres, Bauduin et ses successeurs ne pourraient exiger ni recevoir le tonlieu, soit des religieux, soit des acheteurs. Cet acte fut scellé des sceaux de la dame de Roisin, de son fils, et de Bauduin, châtelain de Beaumont.

[2] Guillaume de Laitfontaine cède, à perpétuité, aux religieux d'Alne, les prés et les marnes de *Sars*, pour ce qu'il lui appartient. Il informe, en outre, que Pierre, maïeur de Laitfontaine, et Rogier, son fils, se sont déshérités entre ses mains, au profit de l'abbaye d'Alne, de tous droits qu'ils avaient en-deçà de la rivière de *Sorrines*, vers *Colemies*.

[3] Gérard, seigneur de Jauche, fait savoir que Guillaume de Laitfontaine reporta en sa main, au profit de l'abbaye d'Alne, ce qu'il possédait à Laitfontaine, en-deçà de la rivière de Sorines, vers Colemies, ne retenant que le droit sur les poulets (*pullagium*) de *Souresial*, et au-delà de la rivière de Sorines, les pâturages et les marnes; qu'il a ensuite investi l'abbaye d'Alne de ces possessions. (Acta sunt hec apud *Cousores*, anno m° cc° xxi°.)

[4] Baudry, seigneur de Roisin, notifie que, de sa bonne volonté et avec

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
258	119	Comes Hainoie : de feodo de Susainmont, quod castellanus de Belmont nobis in elemosinam affectavit, sub censu xij denariorum [1].	1182.
259	119	Willelmus de Thier, de Susainmont [2].	1205.
260	120	Willelmus de Sancto Salvio, de concordia B. castellani et Alnensis ecclesie [3].	1205.
261	120	(Philippus, canonicus sonegiensis, et Egi-	

son plein consentement, Bauduin, châtelain de Beaumont, a cédé perpétuellement à l'abbaye d'Alne, l'usage de faire paître ses troupeaux sur tout le territoire de *Berele* et dans toute la juridiction de ce lieu, qui relevait du dit Baudry (voir la charte n° 252).

[1] Annexe IX.

[2] Convention, au sujet d'une partie des alleux de *Berelle*, passée à la cour de Mons, — en présence de Guillaume, oncle paternel du comte de Flandre et de Hainaut, et des hommes du comte, — entre l'abbaye d'Alne et Ghislain, châtelain de Beaumont, et Bauduin, son fils, parvenu en âge légitime, lesquels ont choisi pour ôtage, au lieu du comte, le dit Guillaume. Il fut décidé par ce contrat, que l'abbaye posséderait paisiblement la huitième partie des alleux dont il s'agit et qu'elle ne pourrait en acquérir davantage sans l'agréation du châtelain précité, mais qu'elle pourrait accepter toute donation qui lui en serait faite gratuitement; que le dit Ghislain ne pourrait exercer aucune justice sur les serviteurs de l'abbaye dans ces alleux, dans ceux de Saint-Pierre d'Haumont, ou dans le fief de Susanmont; que si l'abbaye vendait ses bois de Berelle, de Susanmont ou d'autres, il ne pourrait en exiger ni en recevoir de tonlieu, etc. « Testes : » Eustachius de Ruez; Alardus de Cimaco; Gerardus de Jacia; Egidius » de Barbenchon; Alardus de Strepi; Henricus, castellanus de Binz; » Egidius de Braine; Gerardus de Chaluns; Henricus, castellanus de » Mons. »

[3] Cet acte est de la même teneur que le précédent.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
		dius dictus de Roisin, dominus de Berele, et Willelmus de Biamont, dominus de Chevelons.) De pasturagio, talliis et glande de Boutegni [1].	1243.
262	120 v°	* Egidius de Roisin : de marla quam debet [2].	1244.
263	120 v°	* Egidius juvenis de Roisin (Gilles li jouenes, chevaliers, sires de Berele): de marla quam debet [3].	12...
264	120 v°	* B. de Avennis (Bauduins de Avesnes, sires de Bealmont) : de terragiis et censu Egidii de Hestrus [4].	Janvier 1252 (v. st.)

[1] Sentence rendue par les arbitres choisis par l'abbaye d'Alne et les hommes de la paroisse de *Berele*, au sujet de leur différend sur le pâturage, les coupes et la glandée du bois de l'église d'Alne dit de *Botegni*. Après avoir entendu les dépositions de témoins véridiques, s'en être référés à la cour de Mons, en présence du bailli, de certains pairs et de bon nombre d'autres hommes du comte de Flandre et de Hainaut, auxquels ils ont rapporté les dites dépositions, et après avoir eu leur décision, ils déclarent que les hommes de la paroisse de Berele sont déchus des droits qu'ils prétendaient contre l'abbaye.

[2] Gilles de Roisin, sire de Berele, accorde à l'abbaye d'Alne, 400 charretées de marne à prendre chaque année en ses marnières de *Ferières*, « les trois cens en deschange del vivier ki siet dessus le bos del Faial, » et del praial ki tient al vivier, et d'un pou de terre ki iont al vivier, » que li maisons d'Aune i tenoit, et le quart cent en non d'aumosne. » Il promet de faire donner à l'abbaye tout appaisement à cet égard, de la part de tous les *parceniers*, et d'*aquerre le los de Monsegnor Walier d'Avesnes*, de qui il tient Ferières en fief.

[3] Vidimus de l'acte précédent.

[4] Bauduin d'Avesnes, sire de Beaumont, investit l'abbaye d'Alne des droits de terrage et de cens que Gilles *de Hestrus li frans* avait sur 140 bo-

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
265	121	* (Idem.) De hereditate filii castellani de Bellomonte [1].	1250.
266	121 v°	* Testimonium B. de Avennis, de nemore castellani de Bialmont [2].	1250.
267	121 v°	* (Gilles, sires de Bellaimont; Balduins, castelains de Bialmont; Henris, sires de Montegni; Jehans de Berlainmont, chevaliers, frères Monsigneur Gilion de Berlainmont.) De cxl bonariis nemoris castellani de Bellomonte [3].	1251.

niers du bois *des Nieles*, que l'abbaye avait achetés du châtelain de Beaumont, droits dont le dit Gilles s'est déshérité, en faveur de l'abbaye, entre les mains de Bauduin d'Avesnes, de qui il les tenait. « Témoins: Messires » Henris *de Montegni*, messires Bastiens *de Bersées*, messires Jehans *de* » *Dorler*, Thieris *Bilons de la Bossiere*, Hues *de Rignuel*, Gerars *de* » *Bealmont*, Cholins li fius Gossuin *Dabis*, Juliens *de Solre*, Pieres *li* » *Fevres*. »

[1] Bauduin d'Avesnes, sire de Beaumont, fait savoir que ses hommes reconnurent, en sa présence, que Bauduin, fils du châtelain de Beaumont, reçut l'investiture de ce que ce châtelain relevait du seigneur de Jauche, non compris 140 boniers de bois, à la mesure de Maubeuge, que le dit châtelain retint, et qui sont situés à gauche du chemin de *Sorre* à *Hestrus*.

[2] Le même Bauduin d'Avesnes déclare que Bauduin *de Cousorre* et Jehan *Scorchevilains*, ses hommes, témoignèrent par-devant lui, que « Bau- » duins li castelains de Biamont avoit ahéritet Bauduin son fil de co » qu'il tenoit dou segnor de Jache, *ç'on tient ore de mi*, sauf cho que » Bauduins li castelains devant dis en retint vij vins (140) boniere de » bos, au bonier de Maubuege, à main senestre, sicom on va de Sorre » à Hestrus. »

[3] Reconnaissance des hommes du seigneur de Beaumont que l'abbaye d'Alne a été investie de 140 boniers de bois, à la mesure de Maubeuge,

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
268	122	* Concordia inter nos et dominum de Berele, de duobus vivariis et pratello [1].	Le jœsdi devant le candeler 1286 (v. st.)
269	122 v°	* (Frère Jakes, abbés d'Aune, et li convens de cel meisme lieu, d'une part, et Gérars, castellains de Bialmont, d'autre part.) Conpromissum des bos des Nieles [2].	1301.
270	123	* (Jehan, chevaliers, sires de Barbenchon). Quittatio domini de Barbenchon des bos de Nieles [3].	1301.
271	124	* Quittatio Johannis fratris castellani Bellimontis, de bosco des Nieles [4].	1301.

que Philippe *d'Ostregnies*, frère du châtelain de Beaumont, lui a vendus, et qui sont situés à gauche du chemin de Sorre-le-Château à Hestrut.

[1] Cet acte, émané de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, se trouve aux ANNEXES, sous le n° XXXV.

[2] Compromis par lequel l'abbaye d'Alne et Gérard, châtelain de Beaumont, remettent à très-noble et haute dame *Phelippe*, *contesse de Haynau et de Hollande*, la décision de leur différend au sujet des bois des *Nielles*, qu'ils promettent d'accepter, sous peine de fortes amendes et de confiscations de leurs biens meubles et immeubles. Ils requièrent le comte de Hainaut et de Hollande de donner son consentement à cet acte et de le faire exécuter dans toute sa teneur, comme « sire souverain. » — Voir la charte n° 272 (ANNEXE XXXVIII).

[3] Gérard, châtelain de Beaumont et sire de Sorre, se déshérite, pardevant le seigneur de Barbenchon et ses hommes, des trois parts qu'il avait au bois *des Nieles*, et l'abbé d'Alne en reçoit l'investiture.

[4] Jehan, chanoine de *Mes* (Metz), fils de feu Bauduin, châtelain de Beaumont et seigneur de Sorre, agrée, en ce qui le concerne, et promet sous serment, de maintenir la sentence prononcée par Phelippe, comtesse de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et dame de Frise, au sujet du bois *des Nieles*. Cet acte fut scellé par le dit Jean, « l'an de grasce m. ccc. et un, le deluns devant le feste sainte Katherine. » (Voir la charte suivante.)

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
272	124 v°	* Sententia comitisse Hanonie, des bos des Nieles [1].	1301.
273	125 v°	* Confirmatio et mortificatio comitis Hanonie, des bos des Nieles [2].	1301.
274	126	* Quittatio de xxvc lb. pro bosco des Nieles [3].	1302.
275	128	* J. de Avennis, de cxl bonariis nemoris castellani de Bellomonte [4].	1251.
276	128	* B. de Avennis (Bauduins d'Avesnes, sires de Bialmont), de bosco de Nieles [5].	1251.

[1] Annexe XXXVIII.

[2] Annexe XXXIX.

[3] Annexe XL. — A la suite de cet acte, il y a un feuillet blanc dans le manuscrit.

[4] Annexe XXX.

[5] Bauduin d'Avesnes, sire de Beaumont, fait savoir : que Bauduin, châtelain de Beaumont, donna à Philippon d'Ostregnies, son frère, 140 boniers de bois, à la mesure de Maubeuge, qu'il tenait en fief de lui, et situés à gauche du chemin de *Sorre-le-Castiel* à *Hestrus;* que le dit Philippe, après en avoir jouï, les vendit, avec sa permission, au monastère d'Alne, et que celui-ci y a toute justice et toute seigneurie, sauf la justice de *mort d'homme* que lui seigneur de Beaumont a conservée; qu'enfin, « chis bois » ne doit dedens le teroit de chi (de Beaumont) à le Sambre, par-devers » Malbuege et par-devers Marpent, ne tonniu, ne winage ne usage nul, » sauf la justice de mort d'homme qu'il a retenue. Témoins : « Balduins, » castelains de *Bialmont;* Henris, sires de *Montegni;* mesire Gilles *de* » *Serfontaines;* mesire Balduins *de Cousorre;* mesire Jehans *de Dorlers;* » mesire Jehans *Scorcevilain;* Thieris *Billons;* Drues *de Chaudevile;* » Gilles, sires de *Bellaimont;* mesire Jehans, ses frères; Gérars, sires » *d'Esclabes;* mesire Pieres *de Harvaig;* mesire Alars *Baras;* mesire » Saumans *Derpion;* mesire Rogiers *de Saint-Syphorien*, et mesire » Wakiers *de Regegnies*

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
277	128v°	* (Bauduyns d'Avesnes et sires de Bealmont, et Eustasses Kanivés, sires de Trasignies). De pace inter nos et dominum de Berele [1].	1272.

[1] Arbitrage en vertu duquel l'église d'Alne est maintenue dans la paisible possession : 1° de tout le bois qu'elle a au terroir et dans les dépendances de *Berele*, et où le seigneur Gilles de Berele et ses successeurs sont déclarés n'avoir ni justice ni seigneurie, « sauf che que se on ahannoit * » les plantis, messire Giles aroit sa part en la dîme, si com il avoit » devant ; » 2° du pâturage par tout le territoire de Berele, moyennant un cens de 12 deniers blancs à payer annuellement au dit seigneur, pour ce pâturage et le fief de Susainmont. « Et se mourdres ou ras ** ou larecins » apers *** avenoit en le tenance de l'église d'Aune, ou terroit de Berele, » horsmis les bos, mesire Giles de Berele ou si oir en doivent faire iustice, » sens oquison querre envers nului. Et se estraiers **** i escheoit, mesire » Giles le doit avoir, se ce n'estoit ès bos là où messire Giles ne retient » nule iustice. Et se mellée ou sans (sang) ou burine ***** escheoit en le » tenance de le glise, ou terroit de Berele, horsmis les bos, mesire Giles en » doit avoir l'amende tèle com eschevin li jugeront ; et devant chou que » eschevin l'aient jugiet, il ne puet nului prendre ne constraindre ne faire » nului damage. Ne ne puet mesire Giles ne si oir prendre ne demander » tailhe, ne morte-main, ne coust, ne corwée, ne nule autre exaction au » masuier de l'église. Et s'il avenoit que li tenant del église ne paiassent » leur rentes à l'église aus termes qu'il leur doivent, li église par li ou » par autrui doit requerre aul maïeur de Berele ou à celui qui en son lieu » seroit qu'il leur face paier, et li maires ou cis qui en son lieu seroit, le

* *Ahanner :* labourer.
** *Ras :* rapt.
*** *Apers :* apparent, évident.
**** *Estraier :* étranger, éloigné, marchand forain.
***** *Burine :* querelle.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
278	130	* (Hues de Chastilhon, cuens de Blois et sires d'Avesnes). De mortificatione terrarum de Dimecial [1].	1299.
		Incipiunt transcriptiones cartarum dou Maynil et dou Dimechial.	
279	132 v°	Nicholaus de Flamigeria, de allodio dou Dimecial [2].	....

» doit faire tantost com il en sera requis, et se il ne le faisoit, li messages » de le glise puet, sour le tenance de le glise, panner* pour le rente et » pour l'amende tèle com li eschevins le jugera. Et est mesires Giles tenus » de faire jugier ses eschevins les entrées et les issues des terres del église » et les amendes des rentes del église c'on ne lor paieroit à iour àoes » l'église. »

[1] Hugues de Chastillon, comte de Blois et seigneur d'Avesnes, garantit à l'abbaye d'Alne, la possession, sauf ses *droitures en toutes coses*, de dix boniers de terre labourable et de prés à Dimecial, relevant de lui, en partie donnés et en partie vendus à cette abbaye par Weris *dou Dimecial* et Maroie, sa femme.

[2] Nicolas *de Flamigerie*, voulant pourvoir au repos de son âme et de celles de ses ancêtres, donne, en présence de personnes religieuses et laïques et des échevins de *Dimecial*, du consentement d'Alix, son épouse, à l'abbaye d'Alne, tout le franc-alleu et les droits qu'il avait à *Dimechial*, moyennant un cens de deux deniers, monnaie de Valenciennes, que l'abbaye devra lui payer avec les six sous de même monnaie qu'elle lui doit pour ce qu'elle tient de lui à *Grant-Ruyal*, chaque année, à la saint Jean-Baptiste. « Huius rei testes sunt : Johannes, decanus Melbodiensis ; Ro-

* *Panner :* saisir.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
280	132 v°	Johannes decanus Melbodiensis, de allodio Nicholay de Flamigeria apud Dimecial [1].	....
281	132 v°	Walterus (dominus) de Avennis, de allodio de Sars et Nicholay de Dorlers apud Dimecial [2].	1206.
282	133	De feodo Anselmi de Monte et decima de Dimenchial. Walterus de Avenis [3].	1211.
283	133	Johannes advocatus de Thudinio (et Egidius de Thudinio), de decem bonuariis de Troncoit [4].	1219.

» bertus *de Dymont;* Evrardus *de Cousorre;* Johannes *de Berele;* Johannes » *de Flamigeria*, presbiteri ; Balduynus, miles *de Assengni;* Robertus, » Godefridus, Robertus, participes eiusdem allodii; Robertus *Griars;* » Gillenus, Herbertus, Rogerus, Gossuynus, scabini. »

[1] Acte d'une même teneur que le précédent.

[2] Wautier, sr d'Avesnes, approuve l'acquisition que l'abbaye d'*Aune* a faite de dame Yde *de Sars*, et de Nicolas *de Dorler*, de leur alleu de *Dimechiaul*, et accède à ce qu'elle puisse aussi acheter de la dite dame sa dîme de *Buignies*, si elle veut la vendre.

[3] Wautier, sr d'Avesnes, approuve : 1° la donation faite à l'abbaye d'Alne par Anselme *du Mont*, de tout le fief de *Sars*, qu'il tenait du dit Wautier, et où celui-ci conserve la justice sur les manants et l'hommage de Willaume *de Laitfontaine;* 2° celle de toute la dîme que *Russula de Dimenchial* tenait en ce lieu du même Wautier. « Testes : Hugo *de Serfontaines ;* Ge» rardus *de Givri ;* Balduinus *d'Esquelin ;* Thomas, villicus de Avesnis ; » Gerardus *de Watignies ;* Wilardus *de Ferires ;* Nicholaus *de Sars*. »

[4] Jean, avoué de Thuin, et Gilles de Thuin, son fils, donnent leur consentement à la cession faite par Élizabeth *de Merbes*, dame de *Bossuth*, en faveur de l'abbaye d'Alne, pour servir au nouvel oratoire, de dix boniers du *Troncoit* * qui relevaient d'eux.

* Le bois dit le *Troncoit*.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
284	133 v°	Item, Elizabeth de Merbis (domina de Bossuth), de x bonuariis de Troncoit (de bosco qui vocatur Troncoit) [1].	1219.
285	133 v°	Walterus, dominus de Avennis et comes Blesensis, de curte de Dymenchial [2].	Février 1226 v. st.
286	133 v°	G(erardus de Hainau), dominus de Longa Villa, de duobus bonuariis Nicholai de Mamirsart, in territorio de Dimenchial [3].	1228.
287	134	Alardus abbas et ecclesia Malmundariensis, de elemosina Aelidis de Linsce [4].	1221.
288	134	Gerardus de Hainau, de elemosina Nicholai de Harigni apud Dimenchial et de decima eiusdem loci [5].	1232.

[1] Donation faite par Élizabeth *de Merbes*, dame de *Bossuth*, pour le repos de son âme et de celles de ses aïeux, de dix boniers du bois appelé *Troncoit*, tenus en fief de l'avoué de Thuin. — Voir l'analyse précédente.

[2] Gautier, comte de Blois et seigneur d'Avesnes, concède à l'abbaye d'Alne, sa court de Dymenchial, en se réservant toutefois d'y remplir, au besoin, les fonctions d'avoué.

[3] Gérard de Hainaut, seigneur de la Longueville, donne son consentement à l'acquisition faite par frère Simon, religieux convers d'Alne, de Nicolas *de Mamiersart*, de deux boniers de terre, à *Dimenchial*, qui relevaient du dit Gérard, et pour servir à l'œuvre du nouveau monastère d'Alne.

[4] Investiture donnée par l'abbaye de Malmédy à l'abbaye d'Alne, de ce que possédait à *Linsce*, une femme nommée Alix, qui a laissé ses biens à ce dernier monastère. Il est stipulé dans cet acte que, pour la conservation des droits de l'église de Malmédy, dans la juridiction de laquelle l'héritage légué se trouvait, l'abbaye d'Alne désignera un homme qui répondra du cens annuel et des autres droits, suivant l'usage.

[5] Gérard dit de Hainaut, seigneur de la Longueville, investit l'abbaye d'Alne de ce que Nicolas *de Harigni*, chevalier, tenait de lui en fief à *Di-*

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
289	134 v°	* De elemosina Roboun de Berel, de Dimenchial [1].	1250.
290	134 v°	* (Frère Jehans dis abbés d'Aune, Weris de Dimenchial et Maroie, sa femme). Carta elemosine de Dimenchial [2].	Février 1258, v. st.
291	135	(Officialis cameracensis.) Confirmatio donationis Werrici et Marie uxoris eius, de Dimenchial, confirmata auctoritate curie cameracensis [3].	1268.

mecial, et dont il s'est déporté, du consentement de son épouse et de ses fils, en faveur du monastère.

[1] « Robouns de Berele dona à le glise Nostre-Dame d'Aune en amosne » se franc alluet et quant k' il avoit à Dimenchial encontre G. se frère : ce » tesmogne Watiers Boteris, fillastre * à devant dit R., sor se sairement, » k' il fu là ù Robouns ses parastres ** reporta par un baston cel aluet » et quant k' il avoit sor l'autel à Dimenchial, en amone àoes le glise » d'Aune, » etc. Cet acte se termine ainsi : « Ce fu fait à Dimenchial, » desos le cainial *** ki est delés le mostier, le ior Nostre-Dame Maselaine » l'an del incarnation Nostre-Signeur m° cc° l. Et por ce ke ceste chose soit » plus ferme, a saielet mesire Ernous li prestres de Dimont cest escrit de » se saial, et mesire Rogiers d'Eslemmes, ki doiens est de le crestienté de » Maubege, i a pendu se saial ausi, por ce ke ce soit plus ferme chose et » plus estable. »

[2] Weris de Dimenchial et Maroie, sa femme, donnent « à l'ovrage (à la fabrique) de l'église d'Aune, tous leurs acquêts à *Dimenchial* et tous leurs meubles, en deniers, en blé, en avoine, en bestiaux et en toutes autres choses. »

[3] Confirmation par l'official de Cambrai, de la donation précitée. Cette charte, d'une longue teneur, fut munie du sceau de l'évêché de Cambrai.

* *Fillastre :* gendre.
** *Parastre :* beau-père.
*** *Cainial :* petit chêne.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
292	136 v°	(J., decanus ecclesie sancte Monegundis in Cymaco ; W., thesaurarius, totumque eiusdem ecclesie capitulum). Ecclesia de Cymaco, de elemosina Anselmi cameracensis canonici de Macons. [1]	1219.
293	136 v°	Dominus Walterus de Fontanis, de decima de Bossuth [2].	1222.
294	136 v°	(A., Beate Marie Cameracensis canonicus.) De elemosina Anselmi apud Macons [3].	1219.
295	137	Godefridus cameracensis episcopus, de decima de Bossuth [4].	1222.
296	137 v°	(Magister Balduinus de Barbenchon; Walterus, investitus de Monstreolo, et Adam parochianus de Montibus). Item, de decima de Bossuth. [5]	1226.

[1] Anselme, chanoine de l'église de Notre-Dame de Cambrai, ayant cédé à l'abbaye d'Alne, pour servir à son nouvel oratoire, la possession qu'il tenait, à *Macons*, de Jean, prévôt de Chimay, celui-ci donne son consentement à la dite cession, en présence du chapitre de Chimay.

[2] Wautier, seigneur de Fontaines, approuve la donation faite à l'abbaye d'Alne, par Anselme du Mont, chevalier, de la troisième partie de la dîme de *Bossuth*, qu'il tenait en fief de lui.

[3] Anselme, chanoine de Cambrai, informe le prévôt de Chimay de la cession qu'il a faite à l'abbaye d'Alne, de sa possession à Macons, qu'il relevait du chapitre de Chimay, et le prie d'y donner son approbation. — Voir le n.° 292.

[4] Confirmation donnée par l'évêque de Cambrai, à la donation citée sous le n.° 293.

[5] Sentence arbitrale, rendue à l'occasion d'une contestation entre l'abbaye d'Alne et Nicolas, prêtre de *Bossuth*, au sujet de la troisième partie de la dîme, des novales et des dîmes des vergers des censiers de cette localité.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
297	137 v°	Jacobus, dominus de Avennis; de terra de Maisnil [1].	....
298	138	Comes Hanoniensis, de terra de Mainil [2].	1180.
299	138 v°	Rogerus, episcopus (cameracensis); de terra dou Maynil [3].	1182.
300	138 v°	(Balduinus, Bellimontis castellanus). De pasturis nemoris dou Maynil [4].	1240.
		In nomine Domini. Incipiunt carte de Luparia.	
301	142 v°	Balduinus, comes Hainoensis; de Luparia [5].	1157.
302	142 v°	Godefridus, dux Lovanii; de feodo Eustachii de Ruez [6].	1157.

[1] Jacques d'Avesnes reconnaît avoir donné, du consentement d'Adeline, sa femme, à l'abbaye d'Alne, sous la condition de participer aux bonnes œuvres de celle-ci, la terre *del Maynil,* son alleu, que Gualon de Ferires avait tenue de lui en fief, et qu'il avait rachetée des sœurs du dit Gualon, ses héritières légitimes. — Voir les deux actes ci-dessous.

[2] Annexe VIII.

[3] Confirmation par l'évêque de Cambrai de la donation rappelée sous le n.° 297.

[4] Sentence arbitrale par laquelle Guillaume, frère du châtelain de Beaumont, et ses hommes de *Chevelons* sont déboutés de leurs prétentions sur le bois du Maisnil, où ils n'ont aucun droit et qui appartient à l'abbaye d'Alne.

[5] Annexe II.

[6] Godefroid, duc de Louvain, fait savoir que les religieux d'Alne ne doivent sur la terre qui relève de lui à Saint-Vaast qu'un cens de 30 deniers, payable chaque année à la saint Jean. Cet acte fut passé au Chêne de *Litres*, en présence de plusieurs seigneurs.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
303	143	Balduinus, comes Hainoensis; de viscunte et (de feodo) Eustacii de Ruez [1].	1168.
304	143 v°	Nicholaus, episcopus cameracensis; de terra G., de Fontibus, apud Lupariam [2].	1158.
305	144	Abbas sancti Dyonisii (Gervasius, Dei gratia sancti Dyonisii de Brochoroia abbas); de silva sancte Marie [3].	1172.
306	144	(Arnulfus, Lotolensis ecclesie custos.) De feodo Gossuini de Villa cyrographum [4].	1174.
307	144 v°	(G. Parisiensis, J. dictus abbas, et magister P. de Noniomo, canonici Tornacenses, judices a domino papa delegati.) De x. solid. Torn. monete, vel vj sol. et viij den. alb. [5].	1221.

[1] Annexe III.

[2] L'évêque de Cambrai confirme la cession faite en faveur de l'abbaye d'Alne par Guidon *de Hosden,* Wautier, son fils, et Alix, son épouse, d'une partie de leur fief qu'ils tenaient de Nicolas de Blaton, à *la Louvière,* territoire de Saint-Vaast, et ce, moyennant un cens annuel de 30 deniers, monnaie de Valenciennes. Parmi les témoins à cet acte, figurent : « Antonius, montensis prepositus; Johannes, custos; Rainerus; Gillenus *de Pessant;* Petrus *de Gaia.* »

[3] L'abbaye de Saint-Denis fait savoir que sa communauté a cédé à celle d'Alne, moyennant un cens annuel de 12 deniers, monnaie de Valenciennes, à payer le jour de saint Denis, le bois dit de Sainte-Marie, que Willaume de Goingei lui avait donné.

[4] Arnould, gardien de l'église de Los, ratifie que, du consentement de cette communauté, Gossuin *de Ville* a cédé à l'abbaye d'Alne, — moyennant un cens de dix sous, monnaie de Tournay, cens qu'il a affecté au luminaire de la dite église de Los et à payer à la saint André, — la partie du fief qu'il relevait de la dite église de Los, située entre l'alleu de *Sirau,* l'alleu de *Haltrege* (Hautrage) et de *Ville,* et le territoire de *Grandglise* et d'*Estanbruse* (Stambruges).

[5] Convention en vertu de laquelle l'abbaye d'Alne paiera, à la Saint-

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
308	144 v°	(J. cameracensis electus.) De terra Gossuini de Villa [1].	1192.
309	145	Rogerus, cameracensis episcopus; de allodio quod Gozuinus de Villa a Waltero de Hosden acquisivit et Alnensi ecclesie dedit [2].	1185.
310	145 v°	(Gerardus, Alnensis ecclesie abbas.) Hugo de Crucibus [3].	1175.

André, six sous et huit deniers blancs au gardien de l'église de Los, au lieu de dix sous de Tournay.

[1] J., élu de Cambrai, ratifie que Gossuin *de Ville* a donné à l'abbaye d'Alne, pour le salut de son âme, la moitié de l'alleu qu'il avait acheté, en commun avec H., son épouse, de Wautier *de Hosdain*, surnommé *Damoisel*, ayant abandonné le reste à sa dite épouse, de laquelle il n'eut pas génération ; qu'il a conséquemment laissé l'abbaye héritière de tous ses droits sur le bois, les terres, les eaux, les prés et autres aisements, ne s'en réservant que l'usufruit ; qu'en outre, il a augmenté cette donation de la moitié de sa maison de *Hosdain*, avec trois boniers environ de terre et de pré, ainsi que de la dîme, qu'il a reconnu avoir usurpés à l'autel de Saint-Vaast. Il ajoute que son prédécesseur R., évêque de Cambrai, a confirmé ces choses (voir le n° 309) ; mais que Simon, beau-fils de Gossuin précité, ayant voulu les faire révoquer, y a enfin renoncé, en sa présence, et a déclaré n'avoir aucun droit sur les dites possessions, avouant ses torts à ce sujet, etc.

[2] Rogier, évêque de Cambrai, fait savoir que Gossuin de Ville, pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres, a cédé à l'abbaye d'Alne, en s'en réservant toutefois l'usufruit, 1° la moitié d'un alleu qu'il avait acheté de Wautier *de Hosden*, et dont il laissa à sa femme Héluide l'autre moitié ; 2° la maison qu'il avait bâtie à *Hosden*, et 3° trois de boniers de terre et de pré alentour, qu'il reconnut avoir usurpés, avec la dîme, à l'autel de Saint-Vaast.

[3] L'abbé Gérard fait connaître qu'Hugues de Croix ayant élevé des contestations au sujet de divers droits de l'abbaye d'Alne, s'est rallié aux

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
311	146	Eustachius de Ruez, de octava parte allodiorum de Goegnies [1].	1221.
312	146	Eustachius de Ruez [2].	1189.
313	146 v°	A(lardus), cameracensis electus; de querelis Hugonis de Cruce [3].	1175.
314	146 v°	(Godinus, Binciensis decanus.) De querela Clemencie de Goegnies [4].	1193.

clauses suivantes : que la terre dite Sart-Bruyère fait partie du fief de *Goinies* et appartient à l'abbaye ; que le tonlieu des marchandises qui se vendent ou s'achètent par des étrangers à la Louvière, lui appartient aussi ; que les pâturages de Haine-Saint-Paul sont communs au dit seigneur et à l'abbaye ; que celle-ci est propriétaire, moyennant un cens annuel de 7 deniers, monnaie de Valenciennes, à payer à la Saint-Jean, de sept boniers du bois appelé *Menaulu*.

[1] Eustache, seigneur de Rœulx, confirme la donation que son aïeul, du même nom, a faite au monastère d'Alne, de la huitième partie des alleus de *Goegnies*, qu'il avait achetée de Clémence, fille d'Hubert *de Lambursart*, ainsi que de la dîme des courtils qu'il tenait à Gœgnies. — Voir les nos 312 et 314.

[2] Donation faite à l'abbaye d'Alne, en présence du comte de Hainaut et de ses barons, par Eustache *de Ruez*, pour le repos de son âme et de celles de ses prédécesseurs, de la huitième partie des alleus de *Goegnies*, qu'il avait achetée de Clémence, fille d'Hubert *de Lambursart*, ainsi que de la dîme qu'il levait sur les courtils au dit Gœgnies, donation à laquelle Nicolas, prévôt de Nivelle, son fils, et Eustache, son petit-fils, ont adhéré. « Testes » huius donationis sunt : Daniel, abbas de Camberone ; Nicholaus, abbas » sancti Foillani ; Balduinus, castellanus de Montibus ; Gillenus, castel- » lanus de Bellomonte, et alii quamplures. »

[3] Alard, élu de Cambrai, ratifie l'accord par lequel Hugues de Croix renonce aux prétentions qu'il avait élevées contre l'abbaye d'Alne. —Voir le n° 310, auquel cette charte renvoie.

[4] Le doyen de Binche fait savoir que Clémence *de Goignies*, fille d'Hubert *de Lambursart*, a, en sa présence et sous le témoignage de son cha-

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
315	146 v°	(Arnulphus, Binziensis concilii decanus, et eiusdem concilii fratres.) De elemosina Arnulphi, clerici de Haine [1].	1204.
316	147	Willelmus de Sancto Salvio, de allodio ecclesie de Alna et sancti Dyonisii de Brokeroie, in territorio de Goegnies [2].	1193.
317	147 v°	(Marcellus, sancti Dyonisii in Brokeria, et Egidius, de Alna, dicti abbates, et utriusque	

pitre, approuvé la donation faite à l'abbaye d'Alne, par Eustache *de Ruez*, le vieux, de 16 boniers, faisant la huitième partie du bois de *Goignies*, qu'il avait achetée d'elle ; et, en outre, qu'elle a déclaré ne garder aucun droit sur ce bois, sauf à l'endroit dit *Luz*, qu'elle conserve. « Huius rei testes » sunt : Nicholaus, abbas sancti Foillani ; Gillebertus, *prepositus de* » *Mons ;* Robertus *de Harven*, clericus ; magister Balduinus *de Suveri ;* » Symon *de Bincio ;* Werricus *de Reng ;* Hugo *de Pessant ;* Adam *de Cruce ;* » Bastianus *de Lerna ;* Nicholaus *de Strepi ;* Ysaac *de Haina ;* Godefridus » *de Wadre*, presbiteri ; Arnulphus *de Haina*, clericus. »

[1] Le doyen de Binche ratifie qu'Arnould, clerc de *Haine*, du consentement de sa femme et de ses enfants, pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres, a donné aux religieux d'Alne, deux boniers de terre sis à Haine-Saint-Pierre, et que *Fressende de Haine*, de qui il tenait cette terre, moyennant un cens de 8 deniers, monnaie de Valenciennes, a adhéré à cette donation.

[2] Guillaume de Saint-Saulve, en qualité de procureur du comte de Hainaut, et après avoir entendu l'avis de prud'hommes, fait le partage d'un alleu situé à *Goegnies* et qui était commun entre l'abbaye d'Alne, celle de Saint-Denis-en-Brocqueroie et certains nobles, savoir : Gilles *de Gaege*, Bauduin *de Strépy* (de Stirpeio), et Guidon de *Hosden*. Par ce partage, la moitié du dit alleu fut adjugée à l'abbaye d'Alne, et l'autre moitié à celle de Saint-Denis et aux dits seigneurs : ce qui fut solennellement reconnu et approuvé par les parties, en la cour de Mons. « Testes : Nicholaus, *pre-* » *positus Nivellensis*, qui tunc erat tutor Eustachii *de Ruez* et vices eius

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
		loci conventus.) De concordia inter ecclesiam de Alna et ecclesiam sancti Dyonisii de Brokeroie [1].	1219.
318	147 v°	De pascuis Balduini de Strepi. Eustachius de Ruez [2].	1202.
319	148	Arnulphus, decanus de Bincio ; de pascuis Balduini de Strepi apud Hosden et Goignies [3].	1202.
320	148	De pascuis de Hosden et de Goegnies, et de divisione allodiorum de Goegnies. Willelmus, patruus comitis [4].	1204.

» agebat in montensi curia ; *Item*, Nicholaus *de Barbenzione ;* Eustachius » *de Lens* ; Hugo *de Bossoet* ; Balduinus, *castellanus de Mons ;* Robertus » *de Carneriis.* »

[1] Convention passée entre l'abbaye de Saint-Denis-en-Brocqueroye et l'abbaye d'Alne, par la médiation de Bauduin, abbé de Cambron, et par laquelle l'abbaye de Saint-Denis concède à perpétuité au monastère d'Alne toutes les dîmes et tous les terrages qu'elle levait sur les terres de cette dernière communauté, ainsi que les pâturages de *Hosden* et de *Goignies,* sous un triple cens annuel de 10 muids de froment, de 6 de bon blé vaireux et de 4 d'avoine, à la mesure de Mons, à distribuer par les religieux d'Alne, à la Toussaint et à la Noël, dans leur grange de la Louvière ; — que, pour le bois dit de Sainte-Marie, que ces religieux tiennent de l'abbaye de Saint-Denis, ils paieront, chaque année, le jour de saint Denis, 12 deniers de blancs de cens. — Cette charte est transcrite au folio 28 du beau cartulaire, in-folio, en vélin, de l'abbaye de Saint-Denis-en-Brocqueroye, qui se trouve aux archives de l'État, à Mons.

[2] Eustache, seigneur *de Ruez* (Rœulx), fait savoir que Bauduin *de Strepi* a, par-devant lui et d'autres personnages nobles et honorables, renouvelé la déclaration qu'il a accordé à l'abbaye d'Alne le droit de faire paître ses bestiaux sur ses alleus de *Hosden* et de *Goegnies.*

[3] Cette charte est de la même teneur que la précédente.

[4] Guillaume, oncle paternel du comte de Flandre et de Hainaut, fait

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
321	148 v°	Willelmus de Sancto Salvio, de pascuis de Goegnies [1].	1205.
322	149	Eustachius de Ruez, de pascuis de Goegnies [2].	1205.
323	149	Balduinus, comes Hainoensis; de pascuis de Sancto Vedasto et de Hosden et de Goegnies [3].	. . . .
324	149 v°	(Walterus cognominatus Walo, dominus de Ladouse, filius nobilis viri Theoderici dicti de Strepi.) De iiij or raseriis bladi Walonis de Strepi et pasturis de Goegnies [4].	1237.

savoir qu'étant muni d'une procuration pour tout le Hainaut, émanée du dit comte, qui fait le voyage de Jérusalem, Bauduin de Strépi s'est présenté devant lui et les hommes du comte, et leur a déclaré qu'il avait cédé à l'abbaye d'Alne les pâturages de ses alleus de *Hosden* et de *Goegnies*, du consentement de ses fils, Alard, Nicolas, Thierri et Hugues; qu'il a, en outre, adhéré au partage des alleus de *Goegnies*, fait par lui, Guillaume, et la cour de Mons (voir n.° 315). « Horum testes sunt : Philippus, *comes Namu-* » *censis;* Eustachius *de Rues;* Hugo *de Florines;* Nicholaus *de Condet;* » Egidius *de Barbenchon;* Gillenus, *castellanus de Beamont*; Balduinus » *de Lobis*. Actum in presentia domini Hugonis, *leodiensis episcopi*, in » loco iuxta Binzium, qui dicitur Silva. »

[1] Le même notifie que Renier, fils de noble homme Gilles *de Gage*, en sa présence et devant la cour, à Mons, a donné à l'abbaye d'Alne un bonier de terre qu'il possédait dans les alleus de *Goegnies*, et cinq boniers des alleus communs à prendre où les religieux le voudraient, ainsi que le pâturage sur tous ces alleus, tant dans les bois que dans les prés. « Testes : » Eustachius *de Ruez*; Rogerus *de Condeit*; Gerardus *de Jace*; Balduinus » et Alardus *de Strepi;* Hugo et Jacobus *de Gage*. »

[2] Charte d'une même teneur que la précédente, sauf qu'elle émane d'Eustache, seigneur de Rœulx, parent de Renier de Gage.

[3] ANNEXE V.

[4] Cession faite à l'abbaye d'Alne par Wautier, surnommé *Walon*, sei-

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
325	150	Magister Galterus de Domno Stephano, de oblationibus altaris (parochie de Domno-Stephano) [1].	1239.
326	150	Johannes, Thudiniensis advocatus, et (Egidius) filius eius, de novo oratorio [2].	1220.
327	150	De terra Roberti de Carnieres. Balduinus, comes Hainoensis [3].	1202.
328	150 v°	Eustachius de Ruez, de iiij^{or} jornellis terre [4].	1204.
329	150 v°	Eustachius de Ruez, de elemosina Balduini militis [5].	1208.

gneur de *Ladouse*, moyennant un cens annuel d'un denier, de quatre rasières de méteil, à la petite mesure de Binche, que la dite abbaye devait lui payer chaque année, pour un terrage à *Goegnies*, ainsi que des pâturages de *Goegnies* et de *Hosdeng*, qu'elle a acquis de ses ancêtres.

[1] Gautier *de Donstienne*, chanoine de Huy, fait savoir que l'abbaye d'Alne lui ayant concédé viagèrement deux parts des offrandes de la paroisse de Donstienne, dont il a joui depuis longtemps, il a spontanément remis ces deux parts à la dite abbaye.

[2] Jean, avoué de Thuin, et Gilles, son fils, concèdent à l'abbaye d'Alne tous leurs droits sur les biens meubles et immeubles affectés à l'édification de son nouvel oratoire, et qui se trouvent dans leur juridiction.

[3] Annexe XVI.

[4] Donation faite à l'abbaye d'Alne par Eustache, seigneur de Rœulx, pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres, de 4 journels environ d'un alleu près de l'endroit appelé *Morvas*, proche un chemin allant de *Morlanwés* à *Pérone*. « Testes : Hugo *de Rumegni*; Alardus *de Strepi*; Walterus *de Roeue*. »

[5] Eustache, seigneur de Rœulx, se porte caution de la donation que Bauduin *de Ruez*, chevalier, a faite aux religieux d'Alne, du consentement de *Reinuide*, son épouse, et sauf à en retenir les fruits sa vie durant, de 12 boniers environ de terre situés près de *Brakunaluet*, qu'il tenait de lui en fief.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
330	151	De terra Balduini de Ruez. (Ponceardus,) decanus de Binch [1].	1208.
331	151	De quinque jornetis terre. Eustachius de Ruez [2].	1217.
332	151	Eustachius de Ruez, de tribus bonariis nemoris Beatricis de Famelleus Rues [3].	1219.
333	151 v°	(Heluidis), Abbatissa Nivellensis ; de iij bonariis nemoris Beatricis de Famelleus-Rues [4].	1219.
334	152	(Guido, decanus ecclesie Nivellensis.) De querela Nicholai de Famelleus Rues [5].	1234.

[1] Charte d'une même teneur que la précédente, à laquelle le cartulaire renvoie.

[2] Donation faite à l'abbaye d'Alne par Eustache, seigneur de Rœulx, en considération de son âme et de celles de ses ancêtres, de 5 journels de sa terre de *Trivière,* sis à *Menailut,* près du chemin qui conduit vers *Trivière* et à *Lovière.*

[3] Convention passée, par la médiation d'Eustache, seigneur de Rœulx, et d'autres prud'hommes, entre l'abbaye d'Alne et Gérard *du Bois*, chevalier, et Joie, son épouse, au sujet de trois boniers de bois que l'abbaye disait avoir reçus en aumône de dame Béatrix *de Famelleus-Ruez* (Familleureux), mère de Joie, épouse de Gérard susnommé, lequel prétendait que cette donation n'avait pu se faire légalement, à cause que la dite dame Béatrix devait être veuve de son premier mari lorsqu'elle la fit. Gérard et Joie, son épouse, cédèrent à l'abbaye, en présence de l'abbesse de Nivelles et avec son consentement, tous leurs droits sur les dits trois boniers de bois, qu'ils tenaient de cette abbesse, et nommèrent pour ôtage de ce contrat le seigneur de Rœulx.

[4] Confirmation donnée par *Héluide*, abbesse de Nivelles, à la cession rappelée dans l'article précédent.

[5] Le doyen de Nivelles notifie que Nicolas *de Famellous-Rues* (de Familleureux), chevalier, ayant élevé une contestation contre l'abbaye d'Alne,

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
335	152	De pascuis Egidii de Sarto. Ponceardus, decanus de Binch [1].	1211.
336	152 v°	Walterus de Ravia, de feodo Egidii de Sarto [2].	1219.
337	152 v°	Egidius de Sarto, de xxix bonariis nemoris [3].	1220.
338	153	Egidius de Sarto, de xx bonariis sarti [4].	1231.

touchant le bois situé près de *Buesonriu,* qu'elle possédait depuis nombre d'années, reconnut enfin la vérité, et en présence de ses pairs, les hommes féodaux de l'abbesse de Nivelles, et autres, déclara qu'il n'avait aucun droit sur le dit bois et que s'il pouvait en être autrement, il s'en déportait en faveur de l'abbaye.

[1] Le doyen de Binche fait savoir que Gilles *de Sart*, du consentement de son seigneur Gérard *du Bois,* a donné aux religieux d'Alne, moyennant un cens annuel d'un denier, tous les pâturages de *Sart* et de *Hosden,* à l'usage des bestiaux de l'abbaye, et 4 boniers et demi de terre à l'endroit dit *Menaulu,* sous un cens d'un denier payable, chaque année, à la saint Jean-Baptiste, ce que le dit Gilles reconnut en présence des frères du concile de Binche et de la loi de *Hosden* et de *Haine-Saint-Paul.* Suivent les noms des prêtres et des échevins de Hosden et de Haine-Saint-Paul, qui furent témoins à cet acte.

[2] Wautier *de Raive* concède aux religieux d'Alne qu'ils achètent et possèdent à perpétuité le tiers de son fief, que Gilles *de Sart*, chevalier, tenait de lui.

[3] Donation faite à l'abbaye d'Alne par Gilles, seigneur de *Sart,* pour une chapelle à construire au nouvel oratoire, où l'office divin sera célébré quotidiennement après sa mort, de 29 boniers de bois à *Menaalu* proche la grange de *la Louvière,* avec le consentement de Wautier *de Raive,* de qui il tenait ce bois en fief, et moyennant un cens annuel de 3 deniers, monnaie de Valenciennes, payable par l'abbaye, à la saint Jean-Baptiste, au village de Haine-Saint-Paul.

[4] Gilles de Sart et Marie, son épouse, cèdent à l'abbaye d'Alne, 20

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
339	153	Egidius de Sarto, de terragio de Hekegnies [1].	1231.
340	153 vo	De pascuis Egidii de Sarto. Eustachius de Ruez [2].	1211.
341	153 vo	Egidius, abbas, et capitulum Sancti Foillani; de ij bus bonariis nemoris de Menalu [3].	1226.
342	154	(Frater Balduinus, dictus abbas, et conventus Alnensis). De xv bonariis terre Egidii de Sarto apud Cepelen (Chepelei) [4].	1239.

boniers de terre à *Menaalu*, proche la grange de *la Louvière,* avec le consentement de Wautier *de Roavie,* de qui ils tenaient cette terre, et moyennant un cens annuel de 3 deniers, payable à la saint Jean-Baptiste, au village de Haine-Saint-Paul, et après leur mort, le paiement d'une pitance de cent sous à tout le couvent, chaque année, le jour de saint Gilles.

[1] Gilles de Sart donne à l'abbaye d'Alne le terrage qu'il avait à *Hekegnies*, moyennant une rente annuelle et viagère de deux rasières de blé, à prendre à la grange de la Louvière, et dont l'abbaye sera quitte après sa mort.

[2] Eustache, seigneur de Rœulx, confirme que Gilles de Sart a, en sa présence, donné à l'abbaye d'Alne, tous les pâturages de son fief de *Sarts* et de *Hosden,* moyennant un cens d'un denier, payable à la saint Jean-Baptiste : ce qui s'est fait avec le consentement de Gérard *du Bois,* de qui ce fief était tenu, et celui du dit Eustache, de qui Gérard le relevait. (Voir no 335).

[3] L'abbaye de Saint-Foillan, de l'ordre des Prémontrés (à Rœulx), concède à celle d'Alne la libre possession de deux boniers de bois sis à *Menalu,* que la mère de Gilles *de Sart,* avec le consentement de celui-ci, avait légué aux religieux d'Alne.

[4] L'abbé et les religieux d'Alne déclarent avoir acheté des deniers de Gilles *de Sart,* chevalier, 14 boniers de terre, dont 9 à *Chepelei*, qui relèvent de l'église de Huy, sous un cens de six deniers de Liége par bonier, annuellement, et 5 à *Wasège,* tenus de Guillaume *de Haute-Rive,* sous un cens annuel de 15 deniers de Liége et de deux dizains d'épeautre et, en outre, 4 muids d'épeautre sur deux boniers de terre sis à *Vodon,* dont les

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
343	154	(Godinus, Binciensis decanus.) Elemosina Alardi de Sancto Vedasto [1].	1289.
344	154 v°	(Bartholomeus, abbas Sancti Dyonisii, et Godinus, decanus Bincii, et Henricus montensis decanus) De tribus modiis frumenti Alardi de Sancto Vedasto [2].	1193.

fruits seront viagèrement délivrés au dit Gilles, et seront, après sa mort, distribués aux pauvres par les soins de l'aumônier de l'abbaye et par la main du maître de la grange de la Louvière.

[1] Godin, doyen de Binche, notifie que : 1° Alard de Saint-Vaast, fils d'Hersende, a reconnu en sa présence et sous le témoignage de son chapitre, avoir injustement molesté l'église d'Alne pour la terre dite *Sars-Friat* et touchant toute la donation faite à cette église par ses ancêtres, et qu'il a accru cette donation de plus de huit boniers de terre sis en la couture de *Morignies*, du consentement d'Hersende, sa mère, et de Marguerite, son épouse, qui abandonnèrent leurs droits sur cette terre : ce qui fut fait du consentement des seigneurs de qui elle relevait, savoir : Thierri *de Strepi* et ses fils, Renard, Godefroid et Bauduin *de Strepi*, et sous le témoignage du maïeur, des échevins et de toute la loi de Saint-Vaast et d'autres personnages, tels que : Bauduin *de Ripa*, Simon *de Hosden*, Godefroid *de Trivière*, chevaliers, et Renauld, maïeur ; 2° que l'abbaye d'Alne jouira de la dite terre, sous un cens annuel de 4 deniers, monnaie de Valenciennes, à payer à la saint Jean-Baptiste. « Huius rei » testes sunt : Nicholaus, presbiter de Strepi ; Walterus, capellanus de » Sancto Vedasto, qui ibi presentes fuerunt ; ego quoque Godinus decanus » et socii nostri, in quorum presentia recognitum est, videlicet : Hugo » *de Pessant ;* Adam *de Cruce ;* Theodericus *de Lobiis ;* Bastianus *de Lerna ;* » Gislenus *de Sancto Vedasto ;* Albericus *de Spineto.* »

[2] Donation faite à l'église d'Alne par Alard *de Saint-Vaast* dit *de l'Atre de Atrio*), du consentement de sa sœur *Fressende*, de Renier son mari et de ses enfants, de trois muids de grain, à la petite mesure de Binche, que l'église lui devait à titre de la dîme de ses terres. Parmi les témoins, figurent : « Balduinus, *castellanus de Mons ;* Henricus *de Naste.* »

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
345	155	(Godinus, Binciensis decanus.) De terra Mathildis de Sancto Vedasto et Eve fili eeius; et Gisleberti de Haina [1].	1194.
346	155	(Walterus dictus Wales de Strepi et dominus de Ladouse.) De xxxvi boneriis nemoris de Sancto Vedasto [2].	1245.
347	155 v°	(Sibilia, ecclesie Beate Waldedrudis in Montibus canonica.) De elemosina Sibilie de Haverech [3].	Mense januario 1227.

[1] Donations à l'église d'Alne : 1° par Mathilde *de Saint-Vaast* et Ève, sa fille : de deux boniers de terre proche la fontaine de *Moregnies*, faite sous un cens annuel de deux deniers, monnaie de Valenciennes, à payer à la saint Jean-Baptiste, du consentement de Gilbert *de Haine* et d'Ève, son épouse, de qui elles tenaient ces deux boniers ; 2° par Gilbert et Ève, son épouse, de deux autres boniers joignant aux précédents, sous un même cens, avec l'agréation de noble homme Hugues *de Bossoit* et de *Witrée*, son épouse, de qui ils relevaient.

[2] Vente faite à l'abbaye d'Alne par Hugues, fils de Nicolas de Saint-Vaast, chevalier, de 36 boniers du bois dit de Saint-Vaast, tenu en fief de Wautier de Strepi, qui, du consentement de Jean, son fils aîné, parvenu en âge légitime, se dessaisit en faveur de la dite abbaye de tous droits qu'il avait sur ces 36 boniers.

[3] Acte par lequel Sibille d'Havré, chanoinesse de Sainte-Waudru, à Mons *, abandonne, pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres, à l'abbaye d'Alne : 1° quinze boniers environ de l'alleu qu'elle possédait à Havré ; — 2° sa maison, avec grange, verger et trois courtils, qu'elle tenait de Gérard de Longeroe, sous un cens annuel de 12 deniers de Valen-

* Sibille d'Havré dite de Gage, chanoinesse de Sainte-Waudru, depuis 1211, mourut dans l'abbaye de Nivelles, en Brabant, où elle s'était retirée, avec sa sœur Héluise, et fut révérée comme sainte.
Les religieuses Sibille et Héluise, dont il s'agit ici, étaient sœurs de Renier de Gage, mentionné dans la charte n° 321.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
348	156	Henricus miles dictus Bertous, de elemosina Alardi de Bertoumont (burgensis de Rodio) [1].	1249.
349	156 v°	(Margareta, Flandrie et Haynoe comitissa.) De xv boneriis terre de Haverech [2].	1261.
350	157 v°	* Decanus de Bincio (Wibiers, doiens de Binch); de elemosina Crassini (Watiers Grassins) [3].	1248.
351	157 v°	* (Eustaches, chevaliers, sires dou Ruez.)	

ciennes à payer à la saint Jean-Baptiste ; — 3°. trois journels et demi de pré, en alleu, et un journel de pré pour lequel il est payé par an, au châtelain de Mons, un denier de Valenciennes ; — 4° le terrage d'un bonier et demi à *Sart-Amfroit*, et deux deniers de Valenciennes à payer sur un petit champ annuellement. Cet acte fut muni des sceaux des témoins ci-après : l'abbé de Maroilles, le doyen de Saint-Germain de Mons, Nicolas de Frameries, chanoine du même chapitre, la custode de Sainte-Waudru à Mons ; et des hommes de la cour de Mons, Gobert de Bioel, Alard de Strépi et Gérard de Hainau. — Voir la charte n° 349.

[1] Henri dit *Bertous*, chevalier, approuve, avec le consentement de Sara, son épouse, et moyennant qu'il en reçoive le cens, la donation faite, en présence d'Ysaac, son bailli, du maïeur et des échevins d'Havré, à l'abbaye d'Alne, par Alard dit *de Bertainmont*, bourgeois de Rœulx, du consentement de Marie, son épouse, de huit boniers environ de terre arable qu'il avait au territoire d'Havré.

[2] Annexe XXXIII.

[3] Le doyen de Binche certifie avoir été présent au record fait par les échevins de Haine-Saint-Pierre, de l'aumône que sire *Watiers Grassins* donna à la *maison d'Aune*, « par le los dame Ruesselain, se feme, » de son héritage provenant en partie de son père et en partie de ses acquêts, à la condition que lui et sa femme en jouiront leur vie durant. — « A cel recort furent sire Evrars li Creturs, Jakèmes li Marchans, Jehans li Moines, Willaumes li Mouniers, Adans li Mouniers, Gelebiers li Torneres, Godefrois dou Chaîne, eschevin, et plusour autre. »

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
352	158 v°	De terragio xliiij or bonuariorum terre Walteri filii domini Hugonis de Bos de Haine [1].	1263, *v. st.*
		* (Giles, abbés de Saint-Denis-en-Brokeroie, et tos li convens de ce meisme liu.) Li concorde de le dîme de Gelain-Couture, entre le glise d'Aune et Saint-Denis en Broqueroie [2].	1269.
353	158 v°	(W.,) Decanus Binciensis, (et illustris comitisse J. capellanus in Binchio.) De querela capituli Sancte Waldedrudis montensis [3].	1248.

[1] Eustache, chevalier, seigneur de Rœulx, fait savoir qu'en sa présence et celle d'Oston *de Husdeng*, mambour du douaire de la mère de Jehan, fils de Jehan Sausel, et des hommes du dit Jean et autres, l'abbaye d'Alne a reçu l'investiture, selon les lois et usages du pays, du terrage de 44 boniers environ situés à *Mennalluch*, dans le fief de Bos de Haine, que lui a donnés *Huon de Bos de Haine*. « Ce fu fait à Haverech, l'an del incarnation Ihésu- » Crist mil cc et lxiij (1264 *n. st.*), le merkedi apriès la Tyéphanne. * »

[2] Accord en vertu duquel, par le conseil d'Eustache, seigneur du Rœulx et d'autres prud'hommes, l'abbaye de Saint-Denis-en-Brocqueroie conservera perpétuellement la dîme de 6 boniers de terre que Thieris *de Buguehiat* tient au lieu appelé *Gelain-Couture*, sous une rente annuelle de deux rasières de véreux et de deux rasières d'avoine, à la mesure de Mons, à payer à l'abbaye d'Alne, en la maison de *Hosdeng*, entre la fête de saint Martin et la Chandeleur. Cet accord fut muni des sceaux de l'abbaye de Saint-Denis et du seigneur du Rœulx.

[3] Le doyen de Binche et le chapelain de la comtesse de Hainaut, en cette ville, notifient que, pour mettre fin à un différend entre l'abbaye d'Alne et le chapitre de Sainte-Waudru, de Mons, au sujet des dîmes de certains champs du territoire de Binche et de Buverines, savoir : à Gorgechon-

* *Tyéphanne :* épiphanie.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
354	159	Gerbera, filia Th. de Walecuria; de terragio duorum jornalium terre [1].	Mense februario 1260, *v. st.*
355	159	(Frater A., dictus abbas Cysterciensis, totusque conventus abbatum capituli generalis.) De Bona Spe [2].	1212.

val, sur la terre d'Hersende, sur un bonier de Jean Lion, sur la terre de Fulchon Mortervel et d'Ève, et sur un journel de Panchète, — les dites parties les choisirent pour arbitres, par lettres de compromis, sous peine de trente livres de blancs, et qu'après s'être enquis de la vérité par la déclaration de témoins ayant prêté serment, et avoir eu l'avis de prud'hommes, ils ont déclaré que la dîme de Gorgechonval, celle d'Hersende et du bonier de Jean Lion, appartiennent chacune par moitié à l'abbaye d'Alne et au chapitre de Sainte-Waudru de Mons; que toute la dîme de la terre de Fulchon et celle du journel de Jean Panchète sont à l'abbaye. « Actum anno dñi m° cc° xl° viij° in crastino Marie Magdalene. »

[1] Gerberge, fille de noble homme Th., seigneur de *Rochefort* et de *Walecourt*, Helard, son fils, et Marie, sa fille, qu'elle eut de Nicolas dit *Broingnart*, cèdent à l'abbaye d'Alne la troisième partie du terrage qu'ils avaient contre ce monastère, sur deux journels de terre environ, proche du vivier *del Luh*, ainsi que la troisième partie d'un cens annuel de dix deniers, qui était aussi à la charge de l'abbaye. Ces lettres furent revêtues du sceau de Gerberge précitée et de celui de son frère, Th., seigneur de *Faurechines*.

[2] Convention passée entre l'abbaye d'Alne, de l'ordre de Cîteaux, et l'abbaye de Bonne-Espérance, de l'ordre des Prémontrés, et approuvée par l'abbé de Cîteaux et par le chapitre général de l'ordre. Par cette convention, il fut déclaré que l'abbaye de Bonne-Espérance ne pourrait pas lever la dîme sur trente boniers de terre qui appartenaient à l'abbaye d'Alne, à Haine-Saint-Paul, sous la condition toutefois que si cette dernière communauté achetait ou possédait dans la suite d'autres biens au dit lieu, elle paierait à l'abbaye de Bonne-Espérance la dîme sur ces nouvelles propriétés. — MAGHE, *Chronicum ecclesiæ Bonæ-Spei*, p. 147, n° 23.

N^os d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
356	159 v°	* Jehans d'Avesnes, des bos de Saint-Vast [1].	1291.
357	159 v°	* (Nicholes de Housdeng, chevaliers.) Des viviers de le Loviere [2].	1284.
358	160	* (Giles, chevaliers, dis Rigaus, sires dou Rues.) De terre aquise ou bos de St-Vast [3].	1289.
359	160	* Quittance de v^c lb. Giles Rigaus (sires dou Rues) [4].	1291.
360	160 v°	* Ordinatio inter nos et villam de St-Vast, pro ecclesia [5].	1290.
361	161	* (Valles, sires del Ladeusce.) De v jornez de terre en Sallegoit [6].	1295.

[1] Annexe xxxvii.

[2] Nicholes *de Housdeng*, chevalier, acquitte l'abbaye d'Alne des droits qu'il réclamait d'elle « pour l'oquison de le faiture * des viviers de le Louvière. » Ces lettres furent scellées par le dit Nicholes, en présence de ses hommes et des échevins *de le posteit* ** *de Saint-Vast ;* « lesquelles furent données en l'an de grasse m.cc.iiij xx et iiij, el mois de fenal ***. »

[3] Vente faite par le seigneur du Rœulx à l'abbaye d'Alne, de 35 boniers du bois dit de Saint-Vaast, qui lui sont échus en héritage. Il s'oblige à en donner l'investiture à l'abbaye, *par loi et par jugement, et par le los* **** *du seigneur* de qui il les tient.

[4] Quittance donnée à l'abbaye d'Alne par le seigneur du Rœulx, de la somme de 500 livres de tournois pour prix de la vente ci-dessus.

[5] Annexe xxxvi.

[6] Le seigneur de *Ladeusce* reconnaît, contrairement à son ancienne prétention, que l'abbaye d'Alne possède librement 5 journels de terre à l'endroit dit *Sallegait,* moyennant un cens annuel de 5 deniers à payer à la

* *Faiture :* ouvrage, construction.

** *Posteit :* pouvoir, autorité, juridiction, seigneurie.

*** *Fenal :* mois de juillet.

**** *Los :* consentement, approbation.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
362	161	* (Giles c'on apele Faniaus de Gognies.) De iiij jornez dont li dime fu ciax de S.t-Denis [1].	1296.
363	161 v°	* (Willaumes, abbés de Saint-Denis-en-Brocroie, et li convens de chest meisme liu.) De permutatione terre Abbati S. Dyonisii [2].	1299.
364	162	* (Maistres Guillaumes de Saint-Amant, clers à Monsigneur l'abbeit de Saint-Gilain, et Jehans, dis li Couz, capellains à Monsigneur de Hennin, arbitre.) Sententia contra curatum de Bossut [3].	1298.
365	162 v°	(Fratres Walterus, monasterii sancti Foilliani, et Jacobus, monasterii Alnensis abba-	

saint Jean-Baptiste. « A chelle quitance furent com homme à men très-chier signeur monsigneur dou Rues, messires Ernous dou Rues, Jehans Renars, Pieres li maires de Mignau, Ernous li Hongres, Gilos li Orfevres et Jehans Gontiers. »

[1] Échange entre Gilles Faniaus de Gognies et l'abbaye d'Alne, en vertu duquel quatre journels environ de terre entre *Gognies* et *le Lovière*, sont attribués à celle-ci, qui en aura la dîme, que lui laisse l'abbaye de Saint-Denis, contre pareille dîme à lever par cette dernière sur le terrain donné en échange au dit Faniaus.

[2] Acte par lequel l'abbaye de Saint-Denis donne à celle d'Alne un terrain de 4 boniers et demi et 20 verges *par-devers Gognies*, proche sa *court de le Lovière,* contre échange d'autant de terrain à *Kaisne a Bruel.*

[3] Arbitrage rendu par Guillaume de Saint-Amand, clerc de l'abbé de Saint-Ghislain, et Jehan dit Licous, chapelain de Monseigneur de Hennin, *arbitres et ordeneurs amiables de paix,* au sujet d'un différend qui existait entre l'abbaye d'Alne et Monseigneur Huon, curé de *Bossut delez Saint-Gislain,* sur les dîmes de divers lieux y spécifiés, que les arbitres déclarent appartenir à cette abbaye. Ces lettres ont été faites *en la halle à Bossut.*

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
		tes.) Arbitrium inter nos et abbatem S. Foillani [1].	1300.
366	162 v°	(Magister Petrus de Hoyo, canonicus Thudiniensis.) Sententia contra abbatem S. Foillani [2].	1300.
367	163	* Concordia inter nos et dominam de Bouler et Willaume sen fil [3].	1299.
368	165	(Henricus, castellanus de Montibus.) De xx s. de cens par an a Marche [4].	....

[1] Compromis par lequel maître Pierre *de Huy*, chanoine de Thuin, est choisi par l'abbaye de Saint-Foillan et par celle d'Alne, pour juger, avant la saint Jean-Baptiste 1300, un différend qui existait entre eux, au sujet des dîmes de certains courtils ou vergers sis à *Housdeng* et à *Goegnies* et d'une terre située dans les limites de ces villages.

[2] Sentence arbitrale prononcée au portail de l'église du Rœulx, en présence de personnes des abbayes de Saint-Foillan et d'Alne, par maître Pierre *de Huy*, chanoine de Thuin, et par laquelle la première de ces communautés est déclarée n'avoir aucun droit sur les dîmes prémentionnées (N° 365) et dont l'abbaye d'Alne avait la paisible possession depuis une époque suffisante pour lui assurer la prescription.

[3] Accord passé entre Catherine, dame de *Boulers* (Bourlers), veuve de Jakemon *de Boulers*, et Guillaume, son fils, d'une part, et l'abbaye d'Alne, d'autre part, par la médiation de Gossuin *de Charnières*, au sujet d'un pré vendu à l'abbaye par Robert *de Carnières*, et de terres et courtils sis à *Haynne-Saint-Pière*, d'une contenance de quatre boniers environ, que la même communauté tenait de la dite dame, sous un cens annuel. — Cet acte, fort long, donne la contenance de toutes les terres qui avaient fait l'objet d'un différend entre les parties prénommées, et établit définitivement leurs droits respectifs sur ces propriétés. On y lit que l'abbaye d'Alne continuera à avoir dans les dites tenances son maire et ses échevins pour juger les issues et les entrées, etc., et que la dame de Bourlers et ses hoirs y conserveront « toutes autres iustices en haut et en bas, » etc.

[4] Henri, châtelain de Mons, donne à l'abbaye d'Alne, de son cens de

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
369	165	* (Symons, chevaliers, sires de Bialrain.) De v s. de cens par an a Marche [1].	Jenvier 1279, *v. st.*
370	165 v°	* Quittacio elemosine Sibille de Haverech [2].	1284.

Marke, un revenu de 20 sols par an, pour une réfection. Il promet de faire accéder à cette donation Gérard, son frère, de qui il tient le dit cens, lorsqu'il reviendra de son voyage en Terre-Sainte, et notifie qu'Alard *de Borguele*, de qui Gérard relève le dit cens, s'est porté garant de la dite donation envers l'abbaye.

[1] Simon, chevalier, sire de *Bialrain* (Beaurain), reconnaît que lui et ses héritiers doivent payer, chaque année, le jour de saint Remi, à l'abbaye d'Alne, cinq sols de blancs à prélever sur les rentes qu'on lui doit à *Marche*, à cause d'une aumône que ses ancètres ont faite à cette maison.

[2] Reconnaissance faite à *Haverech* (Havré), en présence de messire Henris de Tubise, prêtre et curé de *Haverech*, de messire Nicholes Empireville, prêtre, du maire de Monseigneur Englebert d'Enghien, *Lorens de Bossoit*, des échevins d'Havré, Jehan Hernars, Watiers Li Bruns, Godefroid Li Boulengiers, Jehan Li Hus, Jehan Ellebaus, Sohiers de S. Denis, et Robiers, li frères Monsigneur l'abbé de Saint-Denis-en-Brokeroie, et des hommes de Monsigneur Englebert d'Enghien, — par Raoul *de Longerowe*, qu'il « n'avoit nul droit ne n'a en l'amosne que demisele Sebile de Haverech » avoit faite à l'église de Nostre-Dame d'Aune, liquele amosne gist à Have- » rech, c'est à savoir : en terres, en prez, en cens, en rentes, en terrages, » en toutes values qu'elle avoit en le paroche de Haverech, et si a renon- » ciet li devant dis Raous une fie et autre et tierce qu'il n'i clame droit, » ne jamais n'i clamera, et de se bonne volenteit l'a fait, sens force, sens » destroit * et sens prison **. » — Voir le n° 347.

* *Destroit :* contrainte, oppression.
** *Prison :* gage qu'on donne au lieu d'écrit, espèce d'ôtage, de garant.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
371	166	* (Frères Nicholes dis abbés et li convens del église d'Aune, Gossuyns et Robers, frère, escuier, de Charnières.) Compromissum de decima de Charnieres [1].	1393.
372	166	* (Nicholes de Hosdaing, chevaliers.) Arbitrium de decima de Charnieres [2].	1393.
373	167	* (Gilles de Charnières, escuiers.) De decima de Charnières [3].	Le diemence devant le Annuntiation Nostre-Dame, el mois de march 1399, *v. st.*

[1] Compromis entre l'abbaye d'Alne, d'une part, Gossuin et Robert *de Charnières*, frères, écuyers, d'autre part, désignant noble homme Monseigneur *Nicholon de Hosdaing*, chevalier, pour arbitre de leur différend au sujet des dîmes de *Charnières* (Carnières), avec condition de s'en tenir à sa sentence, sous peine de 200 livres tournois d'amende, à payer au profit, par moitié, de l'évêque de Cambrai et des dits Gossuin et Robert, si c'est l'abbaye qui va à l'encontre de l'ordonnance, et dans le cas contraire, par moitié au comte de Hainaut et à l'abbaye. Cette sentence devait être prononcée avant la saint Pierre en août, à moins de prolongation accordée par les parties.

[2] Sentence arbitrale par laquelle Nicholes de Hosdaing, chevalier, à la requête de l'abbé et du couvent d'*Aune*, d'une part, et de Gossuin et Robert de Charnières, frères, écuyers, d'autre part, déclare que les deux parties de la dîme de *Charnières* appartiennent à l'abbaye d'Alne, « sauf le droiture del hostelerie de Charnières, si avant com il avoir li doient, et que Gossuyns et Robers frère, de Charnières, ne lor hoir n'ont nul droit en ces deux parties de le dîme devant dite, ne avoir ne doient, ne calengier riens n'i puelent. »

[3] Lettres par lesquelles Gilles *de Charnières*, écuyer, fils de Gossuin, promet, en son nom et en celui de ses successeurs, de garder la sentence prononcée par Nicholes de Housdaing, chevalier, au sujet des deux parties de la dîme de Charnières. (Voir l'article précédent). — A la suite de cet

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
		In nomine Domini. Incipiunt carte de Bello Sarto [1].	
374	172 v°	(Oda, Dei gratia Nivellensis ecclesie humilis ministra; E. prepositus; Geberga, preposita; totusque eiusdem ecclesie fratrum et sororum conventus.) Ecclesia Nivellensis de xxx bonuariis terre cum arbustis Gothenchien [2].	1155.
375	173	De molendino de Perebais (Petrebais) [3].	1182.
376	173	De uno bonuario prati apud Belsart. (Godefridus,) Dux Lotharingie [4].	1185.

acte, on lit d'une écriture plus récente : « De decima predicta de Car- » neriis, vide principalem donationem, fol. cccix, signo b. » — Voir le » N° 712 de notre répertoire.

[1] Les actes cotés des Nos 374 à 406 sont transcrits dans les deux cartulaires qui se trouvent aux archives générales du Royaume, à Bruxelles, et dont nous parlons dans le § 2.

[2] Lettres par lesquelles le chapitre de Nivelles, à la demande de dom Bernard, abbé de Clairvaux, accorde à l'abbaye d'Alne, 30 boniers de terre plantés d'arbres, situés dans son village de *Gothengin,* moyennant un cens de deux deniers, monnaie de Nivelles, par bonier, et que la dite abbaye paierait un cens de quatre deniers, même monnaie, pour chaque bonier de novales ou sarts qu'elle acquérerait au même endroit.

[3] Pierre, abbé de Hastières, accorde à l'abbaye d'Alne un moulin et une prairie que Gislebert, surnommé *Bonvalez*, lui a donnés à *Pétrebais*, tenus de l'abbaye de Hastières, moyennant un cens de six deniers louvinois, à payer à la saint Remi, et un courtil allant de ce moulin jusqu'au pied de la montagne voisine, sous le cens d'un denier louvinois. Il ajoute que Théobald le meûnier, de l'aveu de ses enfants, a résigné entre les mains du dit Gislebert, au profit de l'abbaye d'Alne, tout droit qu'il avait sur le moulin précité.

[4] Charte par laquelle Godefroid, duc de Lothier, donne son consente-

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
377	173 v°	De quatuor bonuariis prati. H(enricus,) Dux Lovanie [1].	1197.
378	173 v°	Johannes, decanus Geldoniensis ; de prato Reineri de Bodrisart [2].	1210.
379	174	Ricardus de Ruez, de duobus bonuariis prati in territorio de Ruez [3].	1201.
380	174 v°	De nemore Nicholai de Greis et Everardi de Ranario. H(enricus), Dux Lotharingie [4].	1209.

ment à la donation faite à l'abbaye d'Alne par Godefroid *de Winesele*, d'un bonier de pré qu'il tenait de lui, mouvant de sa terre de *Ruez*.

[1] Charte émanée et munie du sceau de Henri, duc et marquis de Lothier, accordant à l'abbaye d'Alne, quatre boniers de pré au territoire de Wavre, en un lieu dit *Warlande*, que les religieux tenaient de Bauduin de Wavre, son féal, sous un cens de 16 deniers, avec pouvoir d'acquérir ce cens. « Actum Lovanie in castello meo. »

[2] Le doyen du concile de Jodoigne déclare que Renier *de Bodrisart* s'étant croisé, avait accordé à la maison d'Alne, pendant cinq années, l'usufruit d'un pré qu'il tenait en fief de Menzon, chevalier de *Corbaiz*, et, pour le cas où il ne reviendrait pas de son voyage, la propriété de ce pré; que s'il rentre en possession de cet usufruit, après les cinq ans écoulés, l'abbaye aura, à sa mort, la moitié du dit pré.

[3] Richard, seigneur de Ruez, donne son consentement à l'aumône faite à l'abbaye d'Alne par Godefroid de *Winesele* et Eustache, avoué de *Gotenchien*, de deux boniers de pré gisant au dit *Ruez*, qu'ils relevaient de lui en fief, moyennant de payer annuellement un cens d'un denier louvinois et avec sa promesse de garantie.

[4] Henri, duc de Lothier, donne son consentement à la cession faite à l'abbaye d'Alne par Nicolas, chevalier de *Greis*, d'un bois gisant dans l'alleu de Grez, dit Festaus, près la grange de Beausart, ainsi que par Évrard, chevalier de Rainar, lequel tenait une partie de ce bois du dit Nicolas, et le duc en investit l'abbaye et se porte garant de cette aumône.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
381	175	Sygerus, dominus de Wavre; de elemosina Robini de Lourenges [1].	1215.
382	175	Leonius, castellanus Brussellensis; de iiijor bonariis prati apud Rodium super Lannam [2].	1221.
383	175 v°	Capitulum Sancti Johannis in Leodio; de elemosina Henrici (Forestarii), de Netenes [3].	1226.
384	175 v°	De elemosina Henrici Forestarii, de Netenes [4].	....
385	175 v°	(Henricus,) Dux Lotharingie; de allodio Walteri Kare apud Ham [5].	1226.

[1] *Segerus*, seigneur de Wavre, confirme l'aumône que Robin *de Lourenges* avait faite à l'abbaye d'Alne, de la terre et du cens qu'il tenait de lui en fief.

[2] Donation faite à l'abbaye d'Ane par *Leonius*, châtelain de Bruxelles, du consentement de Sophie, son épouse, de quatre boniers de prairie près du Rœulx sur Lasne, avec obligation de garantie.

[3] Le chapitre de Saint-Jean, à Liége, donne à Jean le Savelinial de Netenes, représentant les religieux d'Alne, l'investiture de toute la terre au sart de *Netenes*, de laquelle Henri Forestier et Gela, son épouse, leur avaient fait don, avec obligation que le dit Jean et ses successeurs qui seront investis de cette terre, au nom de l'abbaye, seront tenus, comme les autres manants laïques, à tous droits, réquisitions et paiements de la grande et de la menue dîme.

[4] Le doyen de Jodoigne déclare que Henri Forestier de Netenes a rapporté entre ses mains : 7 boniers de terre, mouvants du chapitre de Saint-Jean, à Liége, et un bonier de pré mouvant du prévôt du même chapitre ; 2 boniers et un journel de pré mouvants de Henri *de Bruk*, et la troisième partie de 7 journels d'un pré dépendant de l'évêque de Liége.

[5] Henri, duc de Lothier, ratifie la cession faite à l'abbaye par Wautier *Kara de Holdeberge*, son épouse, et leurs enfants, de l'alleu qu'ils possédaient à *Ham*, excepté le bois et les prairies près du dit Ham avec des viviers appartenant à ce duc.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
386	176	Henricus, filius ducis Lotharingie; de terra Walteri Kare apud Ham [1].	1227.
387	176	Cono de Hers, de terra fratris Gilleberti de Puceux [2].	1223.
388	176 v°	Cono de Hers, de terra fratris Gisleberti de Puceux [3].	. . . .
389	176 v°	Capitulum Sancti Lamberti, de viij bonariis terre Everardi de Bavenchin [4].	1217.
390	176 v°	H(ugo), leodiensis episcopus; de terra Everardi de Bavenchin [5].	1207.
391	176 v°	R(obertus), leodiensis episcopus; de terra de Bavenchien [6].	1244.

[1] Henri, fils du duc de Lothier, confirme la vente que Wautier, chevalier de Holdenberge dit Kare avait faite à la communauté de *Hane* (*sic*, pour Alne), de tous les biens qu'il possédait à Ham, auprès de *Halsenberg*, tant en terres qu'en prés, maisons et cens, avec tous les droits qui lui appartenaient, excepté le bois que le dit Wautier y possédait encore.

[2] Confirmation par Cono, seigneur de *Hers*, de la donation qu'avaient faite à l'abbaye d'Alne frère Gilbert *de Puceux*, et ses deux fils, de la terre qu'ils relevaient du dit Cono, et que celui-ci dit lui être censiste, voulant que la susdite terre fût exempte de tout service, exaction et *masurage*, ne s'y réservant aucun droit, sinon le seul cens annuel qui lui était dû sur cette terre.

[3] Cono, seigneur de Hers, déclare avoir fait la concession de la terre ci-dessus, comme avait fait Cono son père, par l'acte qui précède.

[4] Le chapitre de Saint-Lambert requiert l'évêque Hugues d'accorder à l'abbaye d'Alne 8 des 40 boniers sis à *Bavenchien*, qui relèvent de lui.

[5] Hugues, évêque de Liége, ratifie la donation faite à l'abbaye d'Alne, de 8 boniers de terre du fief d'Evrard *de Bavenchien*, relevant de lui, sous 12 deniers de cens.

[6] Robert, évêque de Liége, confirme les possessions de l'abbaye d'Alne, obtenues par achat, donations ou legs, au territoire de Bavenchien, dans son domaine et sa juridiction : en considération de quoi, cette abbaye

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
392	177	(H.,) Abbatissa Vallis Ducis, (totusque eiusdem loci conventus); de xv vintins frumenti[1].	1239.
393	177	De allodio Agnetis de Bavenchien[2].	1252.
394	177 v°	H. dux Lovanie, de tribus bonariis terre Arnoldi militis (de Holdeberga)[3].	1222.
395	177 v°	Villicus et scabini de Rodio, de duobus bonariis prati[4].	1241.

désignera un laïc, lequel sera investi de ces terres et répondra envers l'évêque et ses successeurs, du cens annuel.

[1] L'abbesse et les religieuses de *Val-Duc* reconnaissent devoir annuellement à l'abbaye d'Alne 15 *vintins* de froment sur une terre qu'elles en ont reçue, jusqu'à ce qu'elles aient donné une même quantité de terre à la dite abbaye d'Alne, pour être possédée par celle-ci.

[2] J., archiprêtre de Liége, déclare qu'Agnès, femme d'Arnould *de Bavenchien* possédait héréditairement un certain alleu à Bavenchien, duquel elle avait été investie par les allodiaux, entre Sainte-Marie et Saint-Lambert, en 1252, et qu'ensuite elle s'en était dûment déshéritée en faveur de ses enfants, lesquels s'en étaient dessaisis au profit de Wautier de *Hasenberc*, leur oncle, qui en fut investi, et que ce dernier s'en était, à son tour, déshérité, en présence des mêmes hommes, et l'avait cédé à l'abbaye d'Alne, et qu'enfin, le procureur de celle-ci en avait reçu l'investiture.

[3] Henri, fils aîné du duc de Lothier, confirme la donation perpétuelle qu'Arnould, chevalier *de Holdeberge* avait faite à l'abbaye d'Alne, de trois boniers de terre près de *Meylem*, moyennant un cens. « Testes huius rei sunt : Deyso de Helrode, A. de Arscot, et alii quamplures. »

[4] Déclaration du maïeur et des échevins de *Roeux*, portant que l'abbaye d'Alne a acquis de feu *Gosseloyus*, chevalier *de Roeux*, 2 boniers de prairie dans la paroisse de *Roeux*, qu'elle a possédés plus de 25 ans, moyennant un cens annuel de deux deniers, qu'elle paya après la mort de ce chevalier, durant 3 ans, à son fils, son successeur, lequel voulut ensuite la molester par-devant les dits maïeur et échevins, quoique n'ayant aucun droit sur

Nos d'ordre.	Folios.	BUBRIQUES.	DATES.
396	178	Abbas Sancti Laurentii in Leodio, de mansura Remacli de Eurenach [1].	1243.
397	178	G. de Landenes, de iiijor bonariis terre et dima apud Nodembais [2].	1230.
398	178 v°	De quadam terra Gileberti de Landenes [3].	1229.
399	178 v°	De quarta parte molendini de Turnines [4].	1246.
400	178 v°	Dux Brabantie, de tribus bonariis terre H. famuli sui [5].	1250.
401	179	De molendino ad Foveam et quadam domo. Fastraldus, advocatus de Villeir [6].	....

cette prairie; qu'enfin, la difficulté se termina par une composition, et que le dit fils déclara céder à l'abbaye tout droit qu'il pouvait avoir sur la prairie dont il s'agit.

[1] L'abbé et le couvent de Saint-Laurent, à Liége, consentent à ce que la maison sise au territoire de *Eurenak*, que Remacle *de Eurenak le Cras* tenait d'eux, sous un cens annuel, et qu'il avait vendue à l'abbaye d'Alne, reste libre et cette vente valable.

[2] Donation faite à l'abbaye d'Alne par Gilbert *de Nodenbais*, chevalier, de 4 boniers et demi de terre sis à la Tombe dite de Nodenbais, à la mesure de ce lieu.

[3] Autre donation faite à l'abbaye d'Alne par Gilbert de Landenes, homme noble, d'une terre située à *Thasinne* et comprenant 3 journels, et d'un demi bonier, à *Buevirnal,* en deux pièces.

[4] Henri de Bavenchin donne à l'abbaye d'Alne la quatrième partie du moulin appelé de *Bealmont,* situé dans la paroisse de *Turninnes.*

[5] Confirmation donnée par Henri, duc de Lothier et de Brabant, à la vente faite à l'abbaye d'Alne, de 3 boniers, savoir : un de prairie et 2 de terre labourable, par un certain H., son serviteur, qui les tenait de lui en fief, sous le cens annuel de 2 deniers.

[6] Donation faite à l'abbaye d'Alne par *Fastraldus*, avoué de *Viler*, et son épouse, de la moitié d'un moulin situé au dehors de la ville de Huy, au lieu dit *la Fosse,* et de la moitié d'une maison située au Pons.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
402	179	Decanus Aycuriensis, pro Waltero de Trudineis [1].	1243.
403	179 v°	Abbas Walciodorensis, de tribus bonariis terre [2].	1247.
404	179 v°	H(enricus), dux Lotharingie ; de communibus pascuis [3].	1244.
405	180	Officialis leodiensis episcopi, de domo Franconis Lovaniensis [4].	1227.
406	180	Ecclesia Sancti Petri (Lovaniensis), de elemosina Franconis de Lovanio [5].	1231.
407	180 v°	(Soror Clementia,) Abbatissa (et conven-	

[1] Vidimus délivré par le doyen et le chapitre d'*Incourt*, d'une charte qu'ils déclarent avoir et dont ils rapportent la teneur. Cette charte, datée de 1125, est d'Albéron, évêque de Liége, qui confirme une donation faite par Wautier *de Trudineis* à l'église de Saint-Pierre à Incourt, de certaine partie d'héritage que le dit Wautier avait à *Veldunt*, au comté de Huy.

[2] Henri, abbé de *Waulsor* et de *Hastières,* concède à la communauté de Marche, de pouvoir vendre ou aliéner 3 boniers de terre que lui a donnés *Radinus de Diwencia.*

[3] Henri, duc de Lothier, permet que les bestiaux de l'abbaye d'Alne à *Beausart* puissent paître dans les pâturages communs, avec les autres bestiaux de ses hommes.

[4] Sentence par laquelle l'official de Liége maintient l'église d'Alne dans la possession de deux maisons avec leurs dépendances, sises à Louvain, ainsi que de quelques meubles, que Franco de Louvain lui avait légués à sa mort, de même que cinq boniers environ de terre arable dans l'alleu d'Ihie près de *Stoquehen.*

[5] Le prévôt, le doyen et le chapitre de Saint-Pierre à Louvain, confirment la donation faite à l'abbaye d'Alne par Franco, bourgeois de la dite ville, d'une maison dans laquelle il demeurait et qu'il tenait de ce chapitre, moyennant que l'abbaye en paiera le cens.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
		tus) de Rameia ; de quinque bonariis terre apud Hotain [1].	1247.
408	180 vo	Abbatissa (et conventus) de Rameia, de quinque bonariis terre de Hotain [2].	1248.
409	180 vo	(Johannes,) Abbas sancti Jacobi Leodiensis, (et conventus eiusdem loci;) de ix bonariis terre de Hotain [3].	1248
410	181	H(enricus), electus leodiensis ; de ix bonariis terre de Hoten [4].	1248.
411	181	Willelmus, vice prepositus leodiensis ; de ix bonariis terre de Hoten [5].	1248.
412	181 vo	Abbas sancti Jacobi leodiensis, (totusque eiusdem loci conventus); de ix bonariis terre de Houten [6].	1248.

[1] Vente faite à l'abbaye d'Alne par l'abbaye de femmes de *Rameige*, de cinq boniers de terre sis à *Hotaing.*

[2] Procuration donnée par l'abbaye de Rameige, à frère Thomas, à l'effet de remettre les cinq boniers ci-dessus rappelés, entre les mains du maïeur de *Hotain-le-Franc*, pour en donner l'investiture à l'abbaye d'Alne.

[3] L'abbaye de Saint-Jacques, de Liége, notifie qu'elle a vendu à l'abbaye d'Alne neuf boniers de terre environ, à la mesure de *Wamont*, au territoire de *Huten* et de *Wamont*, et qu'elle a affecté le montant de cette vente au paiement des dettes dont elle était chargée.

[4] Confirmation donnée par Henri, élu de Liége, à la vente ci-dessus.

[5] Le vice-prévôt de Liége fait connaître les noms des personnages présents à la vente des neuf boniers prérappelés, laquelle eut lieu, suivant les coutumes du pays, entre Sainte-Marie et Saint-Lambert, à Liége. « Hec » autem sunt nomina : Arnuldus, miles de Fleron. Henricus de Nimis. » Alexander de Ruel. Gerardus de Cambiis. Lodvicus Naveas. Petrus de » Scendremale. Petrus Crekelons. Lambertus Pancherons. Johannes li » Hongres. Otto del Ruele. Enrewinus et Renerus, fratres. »

[6] Procuration donnée par l'abbaye de Saint-Jacques de Liége, à Werri-

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
413	181 v°	Investitus de Houten, de quittatione Helye de Houten [1].	1249.
414	182	(J. archipresbyter leodiensis.) De allodio ij bonariorum terre uxoris (Johannis) militis de Landine [2].	1253.
415	182 v°	De molendino de le Val [3].	1251.

cus de Bolesées, moine de cette communauté, à l'effet de mettre l'abbaye d'Alne en possession des neuf boniers qu'elle lui a vendus à *Huten* et à *Wamont*. On y lit que le prix de cette vente a été entièrement payé par l'abbaye d'Alne. — Voir les Nos 409 à 411, et 413.

[1] Hélie *de Huten* renonce à tous droits sur les neuf boniers achetés par l'abbaye d'Alne à celle de Saint-Jacques de Liége, à *Huten* et à *Wamont*.

[2] J., archiprêtre de Liége, fait connaître que *Hawide*, épouse de Jean *de Landines*, chevalier, mit ses fils, Thierri, Renier, Jean et Guillaume, en possession de deux boniers de terre à *Huten*, près de *Montengnei*, à elle échus à titre d'hérédité, et dont elle avait reçu l'investiture, entre Sainte-Marie et Saint-Lambert (à Liége), des pairs de l'alleu, le 6e jour après la division des apôtres 1253; après quoi, le même jour et au même instant, les dits frères attribuèrent les dits deux boniers à Jean *de Marneffe*, qui, après en avoir reçu l'investiture, les donna à l'abbaye d'Alne et en remit la pleine propriété au procureur de celle-ci, entre Sainte-Marie et Saint-Lambert, en présence de plusieurs personnages, et entre autres de ceux ci-après désignés. « Dominus Arnulphus de Belloforti, miles; Lambertus » Pancerons, villicus leodiensis; Jacobus de Sancto Martino et Johannes » de Lardier, scabini leodienses; Lodovicus de Flemale et Drawellus de » Insula. »

[3] Comme il y avait apparence de procès entre l'abbé et les religieux d'Alne, d'une part, et Colin, fils de Jean dit *Luluche del Val*, d'autre part, au sujet de la huitième partie du moulin *del Val*, que ledit Colin réclamait par droit de succession, par-devant le maïeur et les échevins de *Bavenchim*, les deux parties, du consentement de ceux-ci, élurent maître Arnould *de Bavenchim* et Michel *Roi de Turnines*, qui firent une composition que les

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
416	183	Johannes, filius comitis de Los; de v bonuariis terre [1].	1260.
417	183	* De ix bonuariis terre J, filii domini Robekini de Montigni [2].	1263.

dites parties approuvèrent; après quoi, Colin déjà nommé céda à l'abbaye tout droit qu'il pouvait avoir sur le moulin : ce qu'il fit en présence du maïeur et des échevins précités et de plusieurs autres personnages. Le même Colin déclara, en présence de Wautier *de Hasenbert* et des manants que celui-ci convoqua, qu'il abandonnait en faveur de l'abbaye d'Alne tout droit qu'il pouvait avoir sur une maison et un verger à *Hasenbert*. A cet acte furent appendus les sceaux du maïeur et des échevins de Bavenchim, de Jean, bénéficier de Turnines, et de Nicolas, curé de la paroisse de Bavenchim.

[1] Jean *de Loz*, fils du comte de Loz, notifie qu'il a concédé à Jean, fils de Robekin, chevalier, seigneur de Montegni, de pouvoir vendre à l'abbaye d'Alne, quatre boniers d'un fief qu'il a acheté de Gilbert *de Flouredignes*, et un bonier de fief qui lui est provenu de ses parents, en telle manière que les religieux d'Alne reçoivent ces cinq boniers, sis à *Montigni*, du dit Jean, et les possèdent, moyennant un cens annuel de 5 deniers.

[2] Confirmation donnée par *Jehans, chevaliers, ainsnés fils le conte de Los et sires de Montigni et des apendances*, à une vente faite à l'abbaye d'Alne par *Jehans, li fils Monsegnor Robekin de Montigni*, de 9 boniers et 65 verges de terre, qu'il tenait de lui en fief au territoire de *Montigni delés Houtaing*, avec ordre au maïeur et aux échevins de Montigni, de mettre l'abbaye en possession de la dite terre, sous un cens annuel d'un denier liégeois par bonier, à payer le jour de saint Estiévène *. A cet acte furent présents les hommes de fief de Jehan comte de Los, pairs de Jehan, fils du seigneur Robekin.

* *Estiévène :* Étienne (Stephanus)

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
418	183 vo	* De xix [1] bonuariis terre Johannis filii domini Robekini de Montigni [2].	1263.
419	184	* De molendino de Capella et de quodam werissay. Jehans, dux de Braibant [3].	1283.

[1] Il y a erreur dans la rubrique: c'est ix et non xix qu'il faut lire, ainsi qu'on le voit par l'acte.

[2] *Phelippes, chevaliers de Herke,* et *Willaumes Prévos,* hommes de fief de Jehan, fils aîné du comte de Los, décident, avec d'autres, que la vente ci-dessus rappelée pouvait avoir lieu. — Voir le No 417.

[3] Cette charte, — par laquelle le duc de Brabant concède que les manants de la *Chapelle-Saint-Lorent* fassent moudre au moulin que l'abbaye d'Alne avait en cet endroit, et accorde aux religieux de cette maison autant de *warissel* * qu'il en fallait pour que la roue du moulin tournât, moyennant un cens annuel de deux deniers louvinois et de deux meules de blé à livrer au château de Jodoigne, — est ainsi conçue :

« Nos, Jehans, par la grasce de Dieu, dus de Lothr. et de Braibant, » faisons savoir à tous chiaus ki ces présentes lettres veront et oront que » nos avons donnet à homes religieus et sages, l'abbet et le convent de » Ane, del ordène de Cytiaus, tous les masuiers ** que nos avons à la Cha- » pelle Saint-Lorent, pour moure *** à lor molin qu'il ont à la Chapelle » devant dite. Et volons et otroions que li masuier devant dit muèlent à » lor moulin devant dit, à tel ban, à tel mouture, à tel droit et à tel usage » que on mout à nos moulins partout dedens Braibant. Et si avons donnet » al abbet et au convent devant dis che tant de warissel où sus li rous » dou molin devantdit tornène : parmi deus deniers lovignois de cens » par an iretaulement à paier à nous ou à nous rentiers à tel termine c'on » paie les nos cens ; et parmi toutes ces convenances, il no doient donner

* *Warissel :* waressais, terrain vague.
** *Masuiers :* manants, habitants.
*** *Moure :* moudre.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
420	184 v°	Consensus leodiensis episcopi, de Houtaing [1].	1290.
421	185	[2] Scabini Lovanienses, de domo nostra Lovaniensi [3].	1296.

» et livrer chascun an, d'an en an, iretaulement, deus moye * de tèle blet
» ki venrat à molin, à le mesure de Lovaing, et le doient livrer el chastial
» à Godogne; et awekes les deus moye de bleit devant nonmés, nos ont-
» il assenet vi sous de cens lovignois et x chapons k'il ont sour bonne
» tenure à Wavre, et si les nos ont enconvent à conduire tot en tel point
» qu'il les avoient les vi sous et les x chapons. Et pour cho que les con-
» venances devant dites soient plus fermes et miels tenues, nos avons à ces
» présens lettres pendut nostre saial en témognage de véritet, ki furent
» faites et données en l'an de le Incarnation Nostre-Segneur mil cc lxxx et
» trois, le lundi après le fieste saint Martin. »

[1] Jean, évêque de Liége, autorise les religieux d'Alne, pour l'utilité de leur monastère, à abandonner par emphytéose et moyennant un trécens, leur court de *Houtaing*, avec ses appendances, et tout ce qu'ils possédaient au dit lieu, en terres arables, prés, dîmes et autres biens.

[2] Les actes cotés Nos 421 à 437, 439 à 441, sont insérés dans les cartulaires qui se trouvent aux archives générales du royaume, à Bruxelles.

[3] Marie, fille d'Arnould *de Stadis*, près d'*Arscot*, à l'intervention de son tuteur légitime, et en présence du seigneur *Fundus* et des échevins de Louvain, annule une plainte faite de sa part à propos d'une maison qui appartenait à Jean dit *Gruwel*, son aïeul, en la rue du Château, au dit Louvain, près du pont de *Gruwelbrugghe*, de laquelle l'abbaye d'Alne est devenue la tenancière. Elle déclare que cette communauté ne sera plus molestée au sujet de réclamations qu'elle pouvait élever sur le dit bien et qu'elle abandonne. « Testes : Franco de Calstren et Gerardus de Monte, » scabini Lovanienses, et ab ore eorum, Godefridus de Rode et Henricus » dictus Godenardus, ipsorum conscabini. »

* *Moye* : meule?

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
422	185	De domo lovaniensi [1].	1279.
423	185 v°	De domo in Lovanio [2].	1278.
424	186	De domo nostra in Lovanio [3].	1296.
425	186	* R. de Grez (Raous de Grez et advoez de Bierc), de allodio de Bierg [4].	1276.
426	186 v°	De decima de Grez [5].	1295.

[1] Jean, fils de Jean dit *Grywel*, ayant remis tout droit qu'il avait sur une grande maison et sur la maison dite de *Peruwez*, à Louvain, frère Lambert, religieux convers du monastère d'Alne, y fut préposé, avec la permission du seigneur *Fundus* et par sentence des échevins de Louvain. « Testes : Walterus Cardinalis, Willelmus de Calstren, et Johannes de » Huldeberghe, scabini lovanienses. »

[2] Lettres par lesquelles les échevins de Louvain reconnaissent que frère Lambert, maître de Beausart, fut investi, au profit de l'abbaye d'Alne, de la maison sise à Louvain, dans la rue du Château, qui avait appartenu à Jean *Grywel*.

[3] Vidimus délivré par Wautier dit *Corsbout*, Franco de Calstren et Gérard du Mont, échevins de Louvain, des lettres de leurs prédécesseurs, de juin 1282, faisant connaître que les enfants d'Arnould, dit *Van den Staden*, gendre de Jean dit *Gruwel*, remirent au maître de la court de Beausart, au profit de l'abbaye d'Alne, les droits qu'ils avaient, du chef de leur aïeul, sur la maison sise à Louvain, dans la rue du Château, citée précédemment. — Voir les Nos 421 à 423.

[4] Raoul *de Grez*, avoué de *Bierc*, confirme et garantit les possessions de l'abbaye d'Alne et de sa maison de *Bialsart*, « en l'aluet de *Bierg* et » de *Kokeruel*, comment qu'il l'aient, soit par don, soit en amosne u en » aquest, » avec permission de pouvoir y acquérir encore deux boniers. Il s'oblige, pour le cas où il ne pourrait les garantir, « de rendre coust et » damages » jusqu'à dix livres.

[5] L'abbaye d'Alne, l'abbaye des Dames du Parc, d'une part, et celle de Valduc, du diocèse de Liége, d'autre part, cette dernière du consentement de l'abbé de Villers, choisissent l'abbé de Cambron, du diocèse de Cam-

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
427	187	De Maslines [1].	1295.
428	187 v°	Confirmatio possessionum nostrarum in Brabantia [2].	1298.
429	187 v°	(Jacobus Castanus, leodiensis archidiaconus.) De capellania de Dyon [3].	1287.

brai, pour arbitre de leur différend au sujet de la dîme de certaines parties de terre dans la paroisse de Grez, sous la condition que son arbitrage sera rendu avant la saint Jean, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par les parties.

[1] Elisabeth *de Cour* (de Curia) et Jean *de Cour*, son fils, font connaître qu'en leur présence et celle de Gérard *de Stadiken*, leur justicier, et de leurs censitaires, Guillaume dit *de Duffle*, clerc, rapporta entre les mains du dit justicier, pour en doter l'abbaye d'Alne, son héritage patrimonial, tenant d'une part à l'héritage d'Elisabeth dite *Stocvisch* et d'autre, à celui de Gilles dit *de Muden*, dépendant de la dite dame de Cour ; — que le justicier précité en investit frère Jean, maître de Beausart, comme représentant l'abbaye d'Alne.

[2] Charte par laquelle Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres, confirme les possessions et les libertés de l'abbaye d'Alne dans le Brabant, et le pouvoir d'avoir une maison dans chacune de ses sept villes, savoir : Louvain, Bruxelles, Anvers, Bois-le-Duc, Tirlemont, Nivelles et Léau. Il promet de défendre les biens et les immunités de l'abbaye dans son domaine, comme en étant le véritable seigneur. Cette charte fut munie du sceau du duc, et datée de la veille des apôtres Pierre et Paul 1298.

[3] Acte, d'une longue teneur, relatif à la chapellenie de l'autel de Saint-Nicolas dans l'église de Dyon au Val, conférée par l'abbé d'Alne à Jean dit *Rex*, curé de ce lieu, et par l'investi de la même église à Jean dit *Paghon*, prêtre, l'un et l'autre présentés à Jacques *Castanus*, archidiacre de Liége, qui, après une enquête, déclare que Jean dit *Rex* est le véritable titulaire de la chapellenie dont il s'agit. Cet acte fut scellé par l'archidiacre précité.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
430	189	De terra Ermengardis de Capella [1].	1298.
431	189 v°	* De molendino nostro apud Capellam, de quodam ruilio et werissay [2].	S. Pierre en fév. 1290, *v.st.*
432	189 v°	* Johannes, dux Brabantie ; quod mansionarii de Capella debent molere ad molendinum nostrum [3].	1307.

[1] Charte de Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, concédant à l'abbaye d'Alne, libres de toute taille et imposition, 4 boniers et demi de terre labourable, situés au territoire de la Chapelle-Saint-Laurent, qu'elle avait acquis de la demoiselle Ermengarde, de la dite Chapelle, et qui étaient tenus de Notre-Dame de Hastières.

[2] Charte par laquelle le même duc ordonne que ses masuyers de la Chapelle de Saint-Laurent fassent moudre leurs grains au moulin que l'abbaye d'Alne possède en cet endroit ; il y déclare qu'il a donné à la même communauté le waressais où la roue de ce moulin tourne, moyennant un cens de deux deniers louvinois, et le rivage s'étendant de *Martinmont* au pré du seigneur Gérard, dessous le moulin, etc., parmi 2 muids de tel blé qu'il viendra au moulin, à la mesure de Louvain, et à livrer au château de Jodoigne ; qu'en outre, l'abbaye lui a assigné six sous louvinois de cens et dix chapons qu'elle avait sur un héritage à Wavre. — Voir les nos 419 et 432.

[3] Autre charte du même duc, dont voici la teneur : « Nous, Jehans, » par le grasse de Dieu, dux de Lothier, de Braibant et de Lembourch, » faisons à savoir à tous chiaus qui ces présentes lettres verront et oront, » que nous avons otroiet et donneit à hommes religieus et sages l'abbeit » et le convent d'Alne, del ordène de Cystiaus, tous les masuiers que nous » avons à le Chapelle Saint-Lorent pour morre (moudre) à leur molin qu'il » ont à le Chapelle devant dite, à tel ban et à tel mouture, à tel droit et à » teil usage qu'on muet à nos molins partout dedens Braibant. Et si avons » donneit al abbeit et al convent devant dis ce tant de werissait où sus li » ruez dou stordoir et dou molin devant dit torne. Et avœc ce, nous leur » avons otriet un sentier qui passoit par-devant le stordoir devant dit,

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
433	190	* Johannes dux Brabantie, de via desous les bruieres [1].	1304, *v.st.*

» pour restablir en autre lieu, sens oquison sur le leur, pour l'aisement » des bonnes gens, parmi deus deniers louvignois de cens par an hiretable- » ment à paier à nos (nous) u à nos rentiers, à teîl fuer (prix) et à tel terme » que on paie le no cens. Et avons encore donneit al abbeit el al convent » devant dis tout le rivage ensi com il s'estent en lonc et en large de Mar- » tinmont de ci al preit signeur Gérart desous le stordoir, et le molin ensi » qu'il s'estent de ci al cor devers Kokeruel. Et parmi toutes ces conve- » nances, il nous doient donner et livrer d'an en an, à chascun an, hire- » tablement, deus muys lovignois de bleit teile que de mouture, et livrer » el chastial de Jodoigne. Et avœc les deus muys de bleit devant nommez » nous ont-il asseneit siz solz lovignois de cens et dis chapons, qu'il ont » sor bonne tenure à Wavre. Et pour cou que ces convenances devant » dites soient fermes, staules et tenues, nous avons ces présentes lettres » saelées de nostre propre sayal. Donneit l'an de grasce mil ccc et septh, » le jour saint Remi. »

[1] « Nous, Jehans, par le grasce de Dieu, dux de Lothier, de Brabant et » de Lembourch, faisons à savoir à touz ceauz qui ces présentes lettres » verront et oront, que nous avons donneit congiet et otroiet à hommes » religieus l'abbeit et le convent d'Alne, de osteir, enclore, fourbatre * et » tourner en leur pourfit une voie qui va en leur prez desous leur molin de » le Chapelle par-desous les bruières de ci al bos de *Hazinetailhe*, pour » ce que lidis abbés et li convens ont faite une voie novelle près de celi » sour leur yretage entre ces mêmes prez et les dites bruières : liquèle voie » deseure dite bien nous plaist et soffist en restorier del autre vies ** voie » deseure dite. Et avons encore otroiet asdis abbeit et le convent de con- » duire sour leur hiretage et sor le werissait l'aiwe *** qui deschent de le » ventaile deseur leur molin de ci enz el rieu**** desous le bosket de *Hazi-*

* *Fourbatre :* abattre.
** *Vies :* vieille.
*** *L'aiwe :* l'eau.
**** *Rieu :* ruisseau.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
434	190 v°	* R(eniers), baillivus Brabantie; de via desous les bruyeres [1].	1304, *v. st.*
435	190 v°	* De eodem, sicut in littera ducis Brabantie [2].	1304, *v. st.*
436	190 v°	* (Henris, par le grasce de Dieu, abbés de Haffligien, et tous li convens de chel meisme lieu.) Concordia inter nos et illos de Haffligien, de pratis desouz les bruyeres [3].	1300.

» *netailhe,* por aiwer * leur prez et faire leur profit en autre manière à leur » volenteit, et de faire pons treviers celle mêmes aiwelete** sour le leur et » sour le werissay, et d'enclore soicelles ens el werissait pour détenir le » terre encontre l'aiwe, qu'elle ne scave*** les voies. Et toutes ches choses » deseure nommées, avons otriet as dis abbeit et convent parmi ce qu'il » paieront à nous ou à nostre rentier x deniers lovignois de cens par an » hiretablement al Noël. Et pour che que ces convenences soient fermes » et estaules, nous avons ces présentes lettres saelées de nostre propre » saial, faites et données l'an de grasce m. ccc. et quatre, le jour de grant » quaresme. »

[1] Renier *de Grantbais*, bailli du *Roman-Pays*, déclare avoir octroyé à l'abbé et aux religieux d'Alne, de l'autorité du duc de Brabant, les deux points repris dans la charte qui précède, savoir : 1° « de oster, enclore, » fourbatre et tourneir en leur pourfit une voie qui va en leur prez desous » leur molin de le Chapelle, » etc.; 2° « de conduire l'aiwe qui deskent » del ventaile deseur leur molin pour iawer leur preiz. »

[2] Lettres de Jehan *de Wolve,* rentier (receveur des rentes) du Brabant, d'une même teneur que le N° 433.

[3] Accord entre l'abbaye d'Afflighem et celle d'Alne, au sujet d'un échange de certains prés entre la maison que la première avait à Wavre et la maison de *Bialsart*, qui appartenait à la seconde. Il fut stipulé dans cet

* *Aiwer :* arroser.

** *Aiwelète :* petit cours d'eau.

*** *Ne scave :* ne cave pas.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
437	191	De permutationibus quorumdam bonorum apud Gothenchien. Capitulum Nivellense (ex parte una; abbas et conventus de Alna, ex altera)[1].	Mense februario 1275, *v. st.*
438	191 v°	H(enricus,) (miles et dominus) de Bautersen; de quodam prato apud Houten[2].	1276.

acte que la maison de Beausart payant un cens plus élevé pour le pré qui lui avait été adjugé que pour celui qu'elle avait échangé, elle retiendrait annuellement sur le cens qu'elle devait à Rouxmiroir, à la dite maison de Wavre, 14 deniers et un chapon.

[1] Arrangement fait, en présence du maïeur et des échevins de *Gotenchien,* par le chapitre de Nivelles et l'abbaye d'Alne, pour leur utilité réciproque. Le chapitre de Nivelles exempte à l'avenir l'abbaye d'Alne de payer la quatrième gerbe qu'elle lui devait sur 20 boniers, un journel et 30 verges moins un quart, qu'elle tenait de lui dans sa seigneurie de *Gotenchien.* L'abbaye d'Alne donne en échange au dit chapitre, 9 boniers et 65 verges, qu'elle avait dans la même seigneurie, et elle ordonne à Jean *de Camba,* investi de cette terre au nom de la communauté, de s'en déshériter en présence des échevins de *Gotenchien.* En outre, la même abbaye devant au chapitre précité, pour les biens qu'elle tenait de lui à *Gotenchien,* un cens annuel de 4 livres louvinois, 2 chapons et 2 mesures d'avoine, elle lui assigne 30 sols et 10 deniers louvinois, au dit lieu, sur les maisons, vergers, prés et autres biens y spécifiés : ce qui étant décompté, l'abbaye reste obligée annuellement envers le chapitre, de 49 sols et 2 deniers louvinois, 2 chapons et 2 mesures d'avoine, payables annuellement à la fête de saint Remacle, et pour le cas où elle acquerrait d'autres biens au même territoire, le dit cens serait augmenté à proportion.

[2] Investiture donnée à l'abbaye d'Alne d'un pré entre *Houtaing* et *Weser,* tenu en fief de Henri, chevalier, seigneur de *Bautersen,* et moyennant un cens de 2 deniers, monnaie de Louvain, à lui payer annuellement, à la Noël.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
439	192	Officialis leodiensis, de hereditate fratris Rembaldi de Ernage[1].	1293.
440	192 v°	De via iuxta domum nostram in Lovanio[2].	1280.
441	192 v°	Item, de eadem via[3].	1280.
442	193	Littera de donatione Katharine de Eversberghe[4].	1303.

[1] Vidimus délivré par l'official de Liége, de lettres dont il rapporte entièrement la teneur, émanées de Bauduin, abbé, et de la communauté d'Alne, lesquels accordent à *Sygerus de Ernage*, dit de *Camba*, pour lui et ses successeurs, une terre dévolue à l'abbaye d'Alne de la part de frère Rembaud, religieux convers de celle-ci, et la maison dite *La Motte* et située à *Ernage*, avec la démeure du moulin contigu à la *Motte* précitée, compétent au dit Rembaud à titre héréditaire, au trécens de 19 muids de grain pur, tel qu'il croîtra sur la dite terre, et d'un muid d'avoine, à la mesure de Gembloux, que le dit *Sygerus* et ses héritiers devront livrer à la grange de Beausart, chaque année, entre la fête de saint Remi et la Purification de la vierge, et à telle condition qu'ils ne pourront aliéner la dite terre sans avoir préalablement obtenu le consentement de l'abbaye précitée ; et en assurance que le dit *Sygerus* et ses héritiers paieraient bien annuellement, au terme limité, le dit trécens de 19 muids de pur blé et le muid d'avoine, il a engagé deux boniers de sa terre contiguë à celle du dit Rembaud, et à telle condition que s'il ne payait pas ainsi qu'il est convenu, l'abbaye d'Alne aurait son recours sur les deux boniers en question et sur l'héritage susnommé provenant du dit frère convers Rembaud, et que, sans aucune contradiction et sans autre arrangement, l'abbaye pourra faire sa volonté de cette terre, comme lui appartenant.

[2] Les échevins de Louvain mettent l'abbaye d'Alne en possession de certain chemin joignant la maison provenant de Jean *Gruweil*.

[3] Autres lettres des échevins de Louvain, au même sujet.

[4] Donation entre-vifs faite à Henri de *Eversberghe*, profès à l'abbaye d'Alne, et pour servir à celle-ci, par Catherine, dite de *Eversberghe*, béguine, sa sœur, en présence de Lambert dit de *Overvelt* de Eversberghe et de

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
443	193	(Willelmus de Houtoem et Balduinus, frater eius.) De duabus domibus acquisitis a nobis in Masclinia [1].	1312.
444	193 v°	(Willelmus de Houteem.) De xij denariis Lovaniensibus et ij caponibus acquisitis a nobis hereditarie apud Mascliniam [2].	1312,
		Incipiunt superscriptiones cartarum et cyrographorum de Grav.	
445	194 v°	* Del fief de Grav. Thiebaus, abbes de Saint-Hubert et autre pluseur [3].	1275.

Wautier, ses autres frères, et de Raoul Corsbout, son neveu, etc., d'un bonier de terre allodiale derrière la court de Gilles dit de *Dalehem,* à Eversberghe, et de six sous, six chapons et deux oies de cens que le dit Gilles devait payer annuellement sur sa court : ce qui fut approuvé et confirmé par les personnes présentes, avec cette condition que si l'abbaye vendait, dans la suite, le dit bien, la moitié devait en revenir à la maison de l'hôpital à Louvain.

[1] Guillaume *de Houteem* et Bauduin, son frère, ratifient l'achat fait par l'abbaye d'Alne, de deux maisons et de tout l'héritage qui s'étend sous leur juridiction, d'une rue à l'autre, près de la rue dite *Tieulerie* et celle dite *Molenstrate,* à Malines.

[2] Guillaume *de Houteem* notifie qu'il a vendu à Wautier dit de *Cia,* pour l'abbaye d'Alne, douze deniers, ancienne monnaie de Louvain, et deux chapons de cens annuel sur un fonds et ses attenants entre la Dyle et *Molenstraete.*

[3] Acte par lequel Thiebaus, abbé de Saint-Hubert, Jehans *de Rens,* écolâtre de Saint-Jehan à Liége, Willaumes *de Pilresem*, chanoine de Saint-Lambert, Watiers *de Warfesées*, Willaumes *de Hemmericourt* et Jakèmes de Clermont, chevaliers, font savoir qu'ils furent, avec d'autres, comme hommes de fief de l'évèque de Liége, en sa présence, à Fosses, et

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
446	195	(Johannes, leodiensis episcopus). Confirmatio littere precedentis [1].	1278.
447	195	(Henricus, leodiensis episcopus.) De decima de Grav [2].	1267.
448	196	(H. leodiensis episcopus.) De vj bonuariis terre domine Marie de Grav [3].	1263.

que là *Jehans* et *Thiris*, frères de *Renar de Milre*, chanoine de Saint-Paul de Liége, et *Gérars Waldore de Maues* déclarèrent qu'ils laissaient tous les droits qu'ils avaient à *Grau*, et les remirent à l'évêque, qui les reporta en la main du dit Renar, lequel tenait ce fief de l'évêque, et cela fait, celui-ci remit le fief précité, consistant en seigneurie, justice, hommages, droitures, terres, prés, maisons, cens, chapons, etc., à l'évêque, qui en donna l'investiture à l'abbaye d'Alne, laquelle avait acheté ce fief de Renar et le lui avait payé en bonne monnaie, moyennant qu'elle fournirait à l'évêque un homme responsable pour le cens. — Voir les Nos 454, 455, 456 et 461.

[1] L'évêque de Liége approuve l'acquisition faite par l'abbaye d'Alne et relatée dans l'acte précédent, auquel les présentes lettres furent annexées et qu'elles confirment.

[2] Approbation donnée par l'évêque de Liége à la cession faite en faveur de l'abbaye d'Alne, par les exécuteurs du testament de Godefroid dit *de Waldore*, suivant ses dernières volontés, de toute la dîme de *Grau*, tant grosse que menue. Témoins : « Gerardus *de Nassou*, consanguineus noster, » archydiaconus leodiensis ; Willelmus *de Alta Rippa ;* Henricus *de Bello* » *Forti ;* Henricus *de Mirvart ;* Henricus *de Pietresen*, nobiles ; — *Item*, » Henricus *de Bomalia ;* Barretus *de Aloir ;* Willelmus *de Warnez* et » Arnuldus dictus *li Grans*, milites ; — *Item*, et alii non milites, videlicet : » Henricus, advocatus Hoyensis ; Werricus *de Creu ;* Anselmus *de Ysers* ; » Johannes *de Nova Villa ;* Hustinus *de Seraing ;* Henricus *de Sancto* » *Trudone ;* Walterus *de Meffia*, dictus *de Porta Arnugeri ;* Johannes dictus » *de Lardario*, civis et scabinus leodiensis, et plures alii clerici, monachi » et laïci. »

[3] Par cet acte, d'une longue étendue, l'évêque de Liége confirme une

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
449	198	De decima de Grav. W(alterus), rector ecclesie de Grav [1].	1267.
450	198	(H. leodiensis episcopus). Item, de decima de Grav [2].	1267.
451	199	* (Symons de Nuevile.) Del fiel monsigneur de Nuevile, el terroit de Grav, c'on dist Montonnes [3].	1272.
452	199	(Goblio de Scines, Sancti Petri, et Renaldus, Sancti Pauli ecclesiarum leodiensium canonici, Thiellamanus de Scines, miles, frater dicti G. canonici, et Willelmus de Havelenges.) De emptione decime G(odefridi) domini de Grav [4].	1274.
453	200	* (Thienemans de Scines, chevaliers, et Thieris de Milre.) Quittatio executorum domini de Grav, de xiijc lb. [5].	1277.

convention passée entre Marie, dame de Grau, et Godefroid, son neveu, par laquelle il fut décidé que cette dame pouvait acheter six boniers de terre, devant la dîme au dit Godefroid et sous sa justice ; qu'elle ou la maison religieuse à laquelle elle céderait cette terre, pourrait y établir une court et des maisons, etc., etc.

[1] Wautier, recteur de l'église de *Grau*, approuve, pour autant qu'il est en lui, la cession de la grosse et de la menue dîme de Grau, faite à l'abbaye d'Alne par les exécuteurs du testament de Godefroid de Grau.

[2] L'évêque de Liége approuve la cession de la grosse et de la menue dîme de Grau à l'abbaye d'Alne.

[3] Simon *de Nuevile* donne en aumône, pour Dieu et pour son âme, à l'église *d'Aune*, tout le droit qu'il avait au fief de *Montonnes* à *Grau*.

[4] Les exécuteurs du testament de Godefroid, seigneur de *Grau*, remettent, suivant ses intentions, à l'abbaye d'Alne, la dîme grosse et menue de Grau, tenue en fief de l'évêque de Liége, pour 1377 livres et 3 sols, monnaie de Louvain. — Voir l'acte suivant.

[5] Deux des exécuteurs du testament de Godefroid, seigneur de Grau,

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
454	200 v°	(Willelmus de Framoit, decanus Sancti Pauli leodiensis.) De totali pecunia soluta pro dominio et justitia de Grav quittatio [1].	1274.
455	201	(Fr. J. dictus abbas de Camberone.) De solutione facta heredibus de Grav [2].	1274.
456	201 v°	(Renaldus de Milre, canonicus Sancti Pauli leodiensis, Theodericus, frater eius, et Willelmus de Havelenges.) Confirmatio littere precedentis [3].	1274.
457	202	(Lambertus, dictus de Falisia, rector ecclesie Santi Jacobi Hoyensis.) Littera de collatione de Grav [4].	1267.
458	202	* (Lambers, abbés de Broigne et li convens de che meisme lieu.) De descange de terre a Grav [5].	1280.
459	202	* Li maires, li eschevin et li iureit de	

reconnaissent, au nom de tous, qu'ils ont reçu de l'abbaye d'Alne la somme de 1377 livres et 3 sols Louvinois, dont elle était redevable envers eux.

[1] Le doyen de Saint-Paul de Liége fait savoir qu'en sa présence, Renaud de Milre, chanoine, a déclaré avoir reçu de l'abbaye d'Alne le montant en argent du prix de la vente qu'il lui avait faite, de la seigneurie et justice qu'il tenait à Grau, sous réserve de 25 livres tournois.

[2] L'abbé de Cambron notifie que Renaud *de Milre*, chanoine de Saint-Paul, à Liége, a vendu à l'abbaye d'Alne, tout l'héritage qu'il possédait à *Grau* et qu'il tenait en fief de l'évèque de Liége, etc.

[3] Acte, qui fut scellé des sceaux des personnages indiqués dans la rubrique, et qui confirme le précédent.

[4] Donation entre-vifs faite à l'abbaye d'Alne, par Marguerite, mère de Godefroid *de Grau*, pour le repos de l'âme de celui-ci, de la dîme et du droit de patronat de la paroisse de *Grau*, qu'elle tenait en fief de l'évêque de Liége.

[5] Echange fait entre l'abbaye de Brogne et frère Nicholon, religieux

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
		Bovigne.) Del yretage et des alues B(auduins) de Bovigne a Grav [1].	1274.
460	202 v°	* Jacobus de Bievene vexavit ecclesiam nostram [2].	1273.
461	203	(Renaldus de Milre, canonicus Sancti Pauli leodiensis). De solutione facta heredibus de Grav [3].	1274.
462	203 v°	(W.,) Abbas Floreffiensis (et eiusdem loci conventus) ; de xxv libris receptis [4].	1276.

convers *d'Aune* et maître de la maison *d'Aune* à Grau, de deux boniers environ de terre labourable.

[1] Investiture donnée à l'abbaye d'Alne, de tout ce que Bauduins li Somigneus, de *Bovigne*, tenait de la court de Grau et ses allouets et héritages de Biévène sis au dimage de Grau, qu'il avait laissés en aumône « as pau- » vres communs et as malades de Bovigne, » et dont l'abbaye avait fait l'acquisition pour 72 livres tournois.

[2] Acte par lequel « Bauduins de Haverech, chevaliers et chastelains baillhiz de Bovigne, » fait connaître que Jacquemins de Biévène, bourgeois de Bouvigne, a, en sa présence et devant le maïeur, les échevins et des autres bourgeois de cette ville, retracté ses torts envers l'abbaye d'Aune, et dit que « si Diex li donnoit plus grant plenté de biens temporeus qu'il n'avoit adont, qu'il en demorroit volontiers à le mercit de le église devant dite. »

[3] Renaud de Milre, chanoine de Saint-Paul à Liége, notifie que l'église d'Alne a effectué le paiement qu'elle devait lui faire du chef de la vente de tout l'héritage qu'il possédait à Grau et dont elle avait reçu l'investiture de l'évêque de Liége, avec toutes les solennités ordinaires, et qu'il la déclare quitte, sauf : 1° de 60 livres tournois qu'elle retient, suivant leur convention, savoir : qu'il doit, avant que le paiement de cette somme se fasse, induire son frère Jean, clerc, à abandonner entre les mains de l'évêque de Liége, au profit de l'abbaye, tout droit qu'il pourrait avoir sur l'héritage précité ; 2° de 25 livres tournois, jusqu'à ce qu'il ait libéré un pré sur le quel l'église de Floreffe prétend avoir une marche.

[4] L'abbaye de Floreffe déclare avoir reçu de l'abbaye d'Alne 25 livres tournois pour la marche qu'elle avait à Grau (voir l'acte ci-dessus).

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
463	204	* Quittatio de le visconteit de Grav. H(enris de le Crois), bailliz (de le contet) de Namur [1].	1300.
464	204 v°	* Littera de le visconteit Johannis Lardenois (li Ardenois) de Bossieres militis [2].	1300.
465	205	* Comes Namuci, de le viscontet de Grav [3].	1300.
466	205 v°	* Quittatio Domini Johannis Lardenois de Boissieres [4].	1300.
467	206	* (Jehans dis li Ardenois de Bossières, chevaliers,) De dono Pierelot de Grav [5].	1300.

[1] Renonciation faite par Jehan li Ardenois de Boissières, chevalier, au fief ou à la vicomté pour laquelle il réclamait d'avoir, à Grau, de l'abbaye d'Alne, un homme responsable.

[2] Lettres par lesquelles Jehan li Ardenois, de Bossières, chevalier, fait, en la court de Grau, en présence de l'abbé d'*Aune*, de Colart, avoué de Thuin, et de grand nombre de personnes y dénommées, la déclaration rappelée dans l'acte précédent.

[3] Jean, comte de Namur, approuve l'abandon que Jehan Lardenois, de Boussière, fera en faveur de l'abbaye d'Alne d'une vicomté qu'il avait à Grau, relevant du dit comte, et pour laquelle elle devait lui livrer *un homme de fiez, si comme il disoit*. — Voir les Nos 463 et 464.

[4] Jehan li Ardenois dit de Boussières, chevalier, reconnaît avoir reçu de l'abbaye d'Alne, en deniers bons et loyaux, 4300 livres et 60 sols de noirs tournois, un *scalufrial* pour 4 noirs tournois, la dite somme étant le prix de la vente qu'il a faite à l'abbaye de 10 livrées de terre par an perpétuellement, qu'il tenait d'elle au fief de Grau. Témoins : « Arnous de Thuyn et Lyebars de Court, escuier, et moult d'autres. »

[5] Jehan dit li Ardenois de Bossières renonce à l'hommage qui lui était dû, à cause de la donation faite à l'abbaye d'Alne par Pièrelos *de Grau*, dit *del Montis*, d'un cens annuel de 12 deniers à la saint Jean, de 12 deniers à l'an *renoi* (nouvel), d'un setier d'avoine, et d'un quartier de lin à fournir de deux ans en deux ans.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
		In nomine Domini. Incipiunt carte de Remont.	
468	211 v°	Raulfus, leodiensis episcopus ; de Heis [1].	1170.
469	212	H(ugo), leodiensis episcopus; de ix bonuariis nemoris de Remont [2].	1224.
470	212	Ecclesia leodiensis ; de ix bonuariis nemoris de Remont [3].	1224
471	212	H(ugo), leodiensis episcopus ; de Heis, de Benoit et de Morenceis censis, xxx modiis spelte et xxx solidis Leodiensibus [4].	1227.

[1] Raoul, évêque de Liége, fait savoir qu'Albert de Liesen donna à l'église de Saint-Jean-Baptiste, à *Hoy,* ce qu'il possédait de l'alleu de *Hes,* et que Arnould de Strées, qui avait le reste de cet alleu, le donna à la même église; que lui (l'évêque) retint l'avouerie de ce lieu, sans exiger autre chose que les prières des frères et les suffrages des saints. Il menace de l'excommunication les infracteurs de cet acte.

[2] Hugues, évêque de Liége, du consentement de son église, confère en pure aumône à la maison d'Alne la possession de neuf boniers du bois de *Remont,* avec son fonds, dans l'alleu de *Havelenges,* avec l'autorisation d'en user à sa volonté.

[3] Le chapitre de la cathédrale de Liége, accorde, à la demande du légat du saint-siége apostolique, son consentement à la donation précitée, sous la condition que la maison d'Alne ne peut acquérir une plus grande étendue de terre relevant de l'église de Saint-Lambert, au dit alleu de *Havelenges.* — Voir le N° 469.

[4] Hugues, évêque de Liége, ratifie la cession en emphythéose perpétuelle sous un cens annuel de 30 muids d'épeautre, mesure de Huy, et de 30 sous, monnaie de Liége, faite à l'abbaye d'Alne par le nouveau monastère de Huy, de certaines possessions qu'il avait au territoire de *Condroz,* savoir : les alleux de *Heies,* de *Benote* et de *Morenceies* et leurs dépendances, qui lui étaient onéreux, à cause de leur stérilité. Cet acte fut muni du sceau de l'évêque et fait au château de Huy.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
472	212 v°	Abbas et capitulum novi monasterii ; de Heis et Benoite, et de Morenceis [1].	1227.
473	213	Egidius, dominus de Rupe Forti ; de elemosina Michaelis de Creus [2].	1224.
474	213	(Hugo, miles, castellanus de Halois.) Comitissa de Lucemburch, de molendino de Chevimont juxta Moheville [3].	1231.
475	213 v°	Herbrandus de Ham, de decima de Sereno Campo [4].	Mense februario 1231, *v. st.*

[1] Charte d'une même teneur que la précédente, mais émanée de l'abbé du nouveau monastère de Huy.

[2] Gilles, seigneur de Rochefort, fait savoir qu'en sa présence, et du consentement de son épouse et de son fils Hugues, noble homme Michel *de Creus,* pour le repos de son âme et de celles de son épouse, Holdegonde, et de ses aïeux, a donné à l'abbaye d'Alne 3 boniers de terre sis dans son alleu de *Verine*, avec le droit seigneurial et les dîmes de cette terre, ainsi que le pouvoir de prendre dans ses forêts, les bois nécessaires aux constructions et aux foyers de l'abbaye, avec les aisances dans les prés, les terres, les eaux et les forêts qui lui appartiennent.

[3] Hugues, chevalier, châtelain de Halois, notifie : 1° que, du vivant de son épouse, il a conféré à perpétuité à l'abbaye d'Alne, son moulin situé à *Chevimont* proche *Moheyvile,* et la terre qui l'entourait, du consentement de son seigneur Philippe *de Werden*, chevalier, et de ses héritiers, et de celui de la comtesse de *Luselborg* (Luxembourg), de qui ce moulin relevait principalement, sous un cens de 8 muids de seigle à transporter chaque année à la grange de *Remont,* entre la saint Remy et la purification de la sainte Vierge ; — 2° que la dite comtesse a sur ce moulin chaque année 18 mèles* de froment ; à raison de quoi, les hommes du ban de *Syes* doivent y faire moudre par ban, selon la loi du maïeur et des échevins du dit *Syes*.

[4] Herbrand *de Ham* fait connaître que noble homme Michel *de Crous*

* *Melle :* mesure de grains.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
476	214	J(ohannes), leodiensis episcopus; de decima de Sereno Campo. Item, de decima de Moheville [1].	1231.
477	214 v°	(E., prepositus, et capitulum de Ceunaco.) De decima H(enrici) Waflart in Moeville [2].	. . . .
478	214 v°	Robertus, episcopus leodiensis; de decima de Sereno Campo [3].	1244.

a, du consentement de sa femme et de ses héritiers, remis en ses mains, sous le témoignage de ses hommes, toute la dîme, grande et petite, de *Serain-Champ,* avec ses appendances, qu'il tenait de lui en fief, pour en doter l'abbaye d'Alne ; qu'il en a ensuite fait le report entre les mains de Jean, évêque de Liége, en le priant d'en investir l'abbaye d'Alne par son autorité épiscopale : ce qui fut fait.

[1] Confirmation donnée à l'abbaye d'Alne par l'évêque de Liége : 1° des dîmes de *Serain-Champ* que lui a données *Michel de Crous*, qui les tenait en fief de Herbrand *de Ham* (voir le n° 475) ; 2° de la partie de la dîme de *Moheyvile*, grosse et menue, avec ce qui en dépend, que lui a cédée Henri *Waflars,* avec tout droit de patronat sur l'église de ce lieu, et dont toutefois l'église de *Ciney* a un demi muid de blé commun de la dîme, à la mesure de *Ciney*. — (Voir le N° suivant.)

[2] Le prévôt et le chapitre de *Ciney* signifient à H(ugues), évêque de Liége, que Henri *Waflars*, du consentement de son épouse, et en leur présence, a, pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres, donné en aumône à l'abbaye d'Alne la partie de la dîme, avec l'alleu, qu'il avait à *Moevile,* en manière telle que cette abbaye paiera annuellement à l'église de *Ciney* un demi muid de blé provenant de cette dîme, à la mesure de *Ciney*, et que la dite épouse aura viagèrement l'usufruit de la dîme et de l'alleu précité.

[3] Robert, évêque de Liége, notifie que Hodegonde, veuve de noble homme Michel, seigneur de *Chreu*, a, en sa présence et celle de ses hommes, acquitté l'abbaye d'Alne de toute la part des fruits de la dîme de Serain-Champ, avec ce qui en dépend, que cette abbaye avait promis de payer viagèrement à la dite Hodegonde.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
479	214 v°	(Henricus, leodiensis electus.) De elemosina illius de Havresen [1].	1259.
480	215	Testimonium H. leodiensis episcopi, de pascuis de Siers et de Mohievile [2].	....
481	215	Willelmus, (dominus) de Alta Ripa, (miles); de vij bonuariis terre [3].	1262.
482	215	* (Li home de le Chise Dieu.) De sex solidis leodiensibus redemptis a nobis et de octava parte cuiusdam prati [4].	1266.
483	215 v°	* De terra fratris Johannis de Barvial et de pasturagio terre domini de Barvial [5].	1269.

[1] Henri, élu de Liége, ratifie la donation faite à l'abbaye d'Alne par le dit *Scives,* tant de ce qu'il avait au village de *Havresen* qu'ailleurs, en meubles et en immeubles.

[2] Vidimus, délivré par H., élu de Liége, des lettres d'illustre dame la comtesse de Luxembourg, dont la teneur se trouve sous le n° 767 (fol. 328 v° du cartulaire).

[3] Investiture donnée à l'abbaye d'Alne par Guillaume d'Atrive, chevalier : 1° de 7 boniers moins 2 verges de terre sis à Atrive (in territorio de *Alta Ripa*), que Jean Crochons, d'Avesnes, chevalier, a vendus à cette abbaye, et qu'il tenait en fief du dit Guillaume, au cens de 7 deniers à payer chaque année, la veille de la Noël ; 2° de 22 verges de terre au même territoire, que le dit Jean a vendues à cette abbaye, et qui relevaient aussi de lui Guillaume, au cens d'un denier : sous la condition que l'abbaye acquittera les cens des dites terres annuellement.

[4] *Ernos de Grametines* affecte à la *maison d'Ane*, en présence des hommes de la Chise-Dieu, entre Sainte-Marie et Saint-Lambert, à Liége, 6 sols de cens par an, moins deux deniers liégeois, et « l'uteime d'un pré qui ert » ses alues. » Témoins : « Sires Lowis Naveas, ki le vesture fist ; messires » Renars Dabeac, chevaliers; Giles Cras Madars, eskevin de Liége ; Jehans » Kokeles ; Jehans Hawias ; Jehans et pluseur autre dont li non ne sont » mie chi. »

[5] Accord par lequel *Stepes, sires de Barvial*, met fin au différend qui

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
484	216 v°	H(enricus), leodiensis episcopus; de nemore de Anderlois [1].	1270.
485	216 v°	(J. decanus concilii Rupefortis, ceterique fratres dicti concilii.) Confirmatio donationis patronatûs Sereni Campi per sigillum concilii de Rupe Forti [2].	1265, *v. st*, et 1270.
486	216 v°	(B. de Ulmis, prepositus, et capitulum ecclesie Ceunacensis, leodiensis dyocesis.) Capitulum de Ceunaco, de patronatu de Sereno Campo.	
487	217	(Renardus, dominus de Ham sor Leiche.) De eodem.	
488	217	(B. de Rosuth, canonicus et officialis leodiensis.) De eodem.	
489	217 v°	(Henricus, leodiensis episcopus.) De eodem.	

existait entre lui et l'abbaye d'Alne, par rapport à la terre et au pâturage qu'elle avait à *Barvial* et qui lui sont échus de Jehan de Barvial, qui fut convers de cette maison. Il reconnaît que lui et ses hoirs tiennent la dite terre de l'abbaye et doivent lui rendre chaque année 3 muids d'épeautre, à la mesure de Huy, en leur court de Remont, endéans la purification Notre-Dame; qu'il lui a octroyé que ses bêtes de la court de Remont puissent aller paître à Barvial, au waressais et partout ailleurs, et qu'elle doit y avoir tout aisement, soit pour charier ou autrement, moyennant ne faire aucun dommage, sous amende qui, en ce cas, serait payée au dire de prud'hommes. Toutes ces conventions furent arrêtées en présence de monseigneur Jehan *de Bialfort*, seigneur de *Guenes*, de qui la seigneurie de Barvial, avec ses appendances, était tenue en fief, et en la court de *Havelange*, par le témoignage du *maior* et des échevins de cette court, et en leur record.

[1] Henri, évêque de Liége, notifie qu'il a reconnu les droits de l'abbaye d'Alne sur le bois d'*Anderlois*, entre Sainte-Marie et Saint-Lambert, à Liége.

[2] Vidimus délivré, à la demande du procureur de l'abbaye d'Alne, par le

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
490	217 v°	* Iudicium hominum de Casa Dei, de nemore d'Andreloz [1].	Le devant derrein jour de feverier 1274, *v. st.*
491	218 v°	* (Gillebiers, prévos, et Lambers de Fundoir, maires de Rochefort.) Concordia dou bos d'Andrelos juxta Remont [2].	1306.
492	219 v°	(Henricus, leodiensis episcopus.) De patronatu ecclesie de Sereno Campo [3].	1265.

doyen et les autres frères du concile de Rochefort, le samedi après quasimodo 1270, des cinq lettres suivantes, par lesquelles Werri *de Creu* a donné à l'abbaye d'Alne le droit de patronat de l'église de *Serain-Champ,* du consentement de Jacques, chanoine de Trèves, son frère ; les dites lettres émanées : la première, de J. doyen, et de J. d'Avesnes, chanoine de Huy, et datée de la 6e férie avant la purification de la Sainte Vierge 1265 (1266 *n. st.*) ; la 2e, de B. *de Ulmis,* prévôt, et du chapitre de l'église de Ciney, et datée de février 1265 (1266 *n. st.*) ; la 3e, de Renard, seigneur de *Ham sor Leiche,* et datée de la sixième férie après le dimanche de *reminiscere* 1265 (1266 *n. st.*) ; la 4e, de B. *de Rosuth,* chanoine et official de Liége, et datée de la 6e férie avant le dimanche de *Lætare Jérusalem* 1265 (1266 *n. st.*) ; la 5e, de Henri, évêque de Liége, et datée de février 1265 (1266 *n. st.*). Par cette dernière, l'évêque de Liége confirme la donation du patronat de l'église de *Serain-Champ* faite à l'abbaye d'Alne par le dit Werri.

[1] Jugement rendu entre Sainte-Marie et Saint-Lambert, à Liége, par les hommes de la *Chiese-Dieu*, au sujet de l'allouet d'*Andreloz,* que l'abbaye d'*Aune* avait acquis et dont elle jouissait paisiblement depuis 40 ans environ. L'abbaye fut maintenue dans cette possession, malgré les prétentions des *aluens de Rochefort,*

[2] Reconnaissance des droits de l'abbaye d'Alne sur les bois, terres et prés que l'on dit d'*Andrelous,* près de Remont. — Voir le N° précédent.

[3] Acte semblable, sauf quelques variantes et la date, qui est mars 1265 (1266 *n. st.*), à celui coté n° 489.

On a ajouté en cet endroit, d'une écriture du 17e siècle : « De decima de Houtain, vide fol. 184 v° et 319 v°. » — Voir les nos 420 et 746.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
		Incipiunt carte de Leodio.	
493	221 v°	De xij^{cim} bonuariis terre Rogeri et Agnetis uxoris eius in Hermees [1].	1188.
494	221 v°	H(ugo), leodiensis episcopus; de elemosina Rogeri et Agnetis, de xij bonuariorum terre[2].	1208.
495	222	(Ebalus, decanus, ceterique ecclesie Sancti Pauli in Leodio fratres.) Assonis canonici Sancti Pauli Leodiensis [3].	1191.

[1] Rogier et Agnès, son épouse, issue de parents libres, donnent à l'abbaye d'Alne, pour le salut de leurs âmes et mus par une pieuse dévotion, 12 boniers de leur alleu sis à *Hermées*, en s'en réservant l'usufruit viagèrement. Témoins : « Symon, maioris ecclesie in Leodio decanus; Arnul- » phus, Tungrensis prepositus; Alardus, cellararius; Daniel, Elyas et alii » fratres; Ebalus, Sancti Pauli decanus; Benedictus, Sancti Johannis » decanus; Rodulphus, diaconus; Arnulphus, presbyter; Balduinus, » frater eius. »

[2] L'évêque de Liége confirme que Rogier, bourgeois de Liége, et Agnès, son épouse, ayant donné à l'abbaye d'Alne 12 boniers de leur alleu de *Helmeis*, en présence du chapitre de son église cathédrale, ainsi qu'il appert des lettres de ce chapitre (voir le n° précédent), le dit Rogier étant décédé, son épouse renouvela la dite donation, en présence de témoins cités, et en fit le report entre les mains d'Ébroïn de Fleron, au profit de l'abbaye d'Alne, laquelle en fut investie par lui, à l'endroit ordinaire, entre Sainte-Marie et Saint-Lambert, par le gazon et le rameau, de la part d'Agnès précitée, parce qu'elle était débile et ne pouvait plus vivre longtemps.

[3] Azon, chanoine de Saint-Paul à Liége, du consentement du chapitre de ce nom, engage à l'abbaye d'Alne, la moitié du moulin que Wautier, bourgeois de Liége, tenait du dit chapitre de Saint-Paul, sous un cens annuel de 9 sols par 12 marcs, monnaie de Cologne, et la maison claustrale qu'il possédait, sous la condition qu'un chanoine y résidera.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
496	222 v°	(Herbertus, prepositus, ceterique fratres ecclesie Sancti Pauli in Leodio.) De domo nostra apud Leodium in claustro Sancti Pauli [1].	1196.
497	223	(Otto, decanus Sancti Pauli in Leodio.) De muro domûs Alnensis ecclesie in leodio [2].	1245.
498	223	Ecclesia Prumiensis, de territorio de Awans [3].	1204.
499	223 v°	De terra Litholdi militis de Awans. Sanctus Lambertus [4].	1201.

[1] Le chapitre de Saint-Paul à Liége accorde à l'abbaye d'Alne la maison précitée, dans l'enclos de ce chapitre, et à la réparation de laquelle la dite abbaye doit pourvoir.

[2] Le doyen du chapitre de Saint-Paul, à Liége, notifie qu'Albert de Huy, chanoine de ce chapitre, étant requis de dire à celui-ci, de la part de l'abbaye d'Alne, si le mur qui sépare la maison qu'il occupe de la maison voisine qui appartient à cette abbaye, est mitoyen ou est la propriété de l'abbaye, il répondit en ce dernier sens et que conséquemment il ne devait pas faire réparer ce mur.

[3] Gérard, abbé de Prum, fait savoir que Liéthold, chevalier, a reporté en sa main le fief qu'il tenait de lui à *Awans,* pour être conféré à l'abbaye d'Alne, moyennant un cens annuel, payable en août, d'un denier d'or *masmondin.*

[4] Lithold *de Novile,* chevalier, témoigne, en présence de la grande église de Liége, avoir reporté en la main de l'abbé de Prum, au profit de l'abbaye d'Alne, du consentement de Clémence, son épouse, et de ses héritiers, ce qu'il possédait en fief à *Awans,* et avoir aussi reporté en la main de Gérard *de Alour,* chevalier, homme du grand prévôt, en présence des autres hommes de celui-ci, la dîme de cette terre, qu'il tenait de lui, et pour l'affecter à la même abbaye, aussi avec le consentement de sa femme et de ses héritiers.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
500	223 v°	Hugo, leodiensis episcopus, et ecclesia leodiensis; de decima de Awans [1].	1203.
501	224	(Johannes,) prepositus leodiensis; de decima de Awans [2].	1204.
502	224	Ecclesia leodiensis, de territorio de Awans [3].	1204.
503	224 v°	De elemosina Litholdi. Ecclesia leodiensis, de terra et decima [4].	1208.

[1] Hugues, évèque de Liége, notifie que Liethold de Novile et sa femme, ont reporté en la main du grand prévôt la dîme de leur terre sise à *Awans**, au profit de l'abbaye d'Alne, et que le dit prévôt et le chapitre de la cathédrale de Liége en ont, avec son consentement, investi la dite abbaye.

[2] Jean, prévòt de la cathédrale de Liége, ratifie la donation faite à l'abbaye d'Alne, par Lithold de Noville, chevalier, de toute la dîme qu'il avait achetée à *Awans* de Simon et de sa femme, Marguerite, fille de Rasson, qui la tenaient en fief de ce prévòt.

[3] Jean, prévòt, Wautier, doyen et archidiacre, et tout le chapitre de la cathédrale de Liége, ratifient que comme Lithold, chevalier, et son épouse, avaient reporté en la main de l'abbé de Prum toute la terre qu'ils tenaient d'elle à *Awans*, cet abbé et le chapitre de l'église de Prum la transportèrent à l'abbaye d'Alne, sous un cens annuel d'un denier d'or massemutin à payer, en août, au maïeur d'Awans, et que l'abbaye d'Alne ne pourra construire sur cette terre ni acheter d'autres biens dépendants de l'abbaye de Prum, sans l'autorisation de celle-ci, ni transporter la terre précitée en d'autres mains, sans cette licence ; qu'enfin, si le dit denier d'or n'est pas payé à l'époque indiquée, l'abbaye d'Alne en devra un semblable par mois, jusqu'au moment où il sera payé.

[4] Jean, prévòt, Thierri, doyen et archidiacre, et tout le chapitre de la cathédrale de Liége déclarent qu'en leur présence, Lithold de Novile, chevalier, a reconnu, sous la foi de Louis, son frère, de Godefroid et de Gérard de Horion, qu'il avait reporté en la main de son seigneur, l'abbé de Prum,

* *Awans :* commune rurale de la province de Liége, à 2 l. o. de Liége.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
504	225	(Theodericus, decanus, Petrus, maioris ecclesie, et magister Johannes de Nivella, Sti Johannis canonici leodienses, judices a domino papa delegati.) De terra de Awans et de decima Litholdi de Noville [1].	1213.
505	225	(C.) Abbas de Villari et (W.) de Valle Sancti Lamberti; de terra et decima d'Awans [2].	1212.
506	225	Capitulum Tudiniense, de terra Litholdi de Noville [3].	1208.
507	225 v°	(Jofridus,) Abbas et conventus Prumiensis, (ordinis Sancti Benedicti, Treverensis dyocesis.) De terra de Awans pro uno denario aureo annui census [4].	1266.

au profit de l'abbaye d'Alne, la terre qu'il tenait à *Awans* du dit abbé de Prum, et qu'il avait aussi reporté en la main de son seigneur le grand prévôt, au profit de la même abbaye d'Alne, la dîme de 32 boniers de terre qu'il tenait du dit prévôt.

[1] Les juges délégués par le pape, confirment l'abbaye d'Alne dans la possession de la terre et de la dîme que lui a données à Awans, Lithold de Noville, chevalier. Ils menacent de l'excommunication ceux qui oseront y contrevenir.

[2] Sentence par laquelle les abbés de Villers et du Val-de-Saint-Lambert, de l'ordre de Cîteaux, déclarent que l'abbaye d'Alne est en possession de la terre que lui a donnée à Awans Litbold de Noville, ainsi que de la dîme de cette terre; ils imposent un silence perpétuel au dit Lithold, au sujet de la controverse qu'il avait élevée à cet égard contre l'abbaye.

[3] Le doyen et le chapitre de Thuin notifient aux juges choisis par le pape, au sujet de la contestation élevée contre l'abbaye d'Alne par Lithold de Noville, chevalier, que ce personnage a reconnu, en leur présence, avoir injustement vexé l'abbaye, en réclamant la terre d'Awans, et les a priés de faire connaître sa déclaration aux dits juges.

[4] L'abbaye de Prum accorde que celle d'Alne aura à perpétuité la terre

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
508	226 v°	De conventione ecclesie Sancti Laurentii in Leodio et ecclesie Alnensis [1].	. . . .
509	227	H., leodiensis episcopus; de allodio Ebroini de Floron (Fleron, *dans le texte* [2]).	1207.
510	227	(Gerardus de Berzes, officialis domini Johannis leodiensis episcopi.) De censu xxij solidorum leodiensium, pro medietate domus fratris Valini in Leodio [3].	1235.

que Lithold possédait antérieurement, à titre de fief, à Awans, moyennant un cens annuel, pourvu qu'elle établisse un procureur (mansionarius) qui répondra à sa court d'Awans de ce cens, consistant en un denier d'or ou 5 sols de Liége, et que si ce denier ou son équivalent n'était payé durant le mois d'août, l'abbaye d'Alne serait amendable d'une obole d'or de la valeur de 30 deniers de Liége, pour chaque mois de retard, amende sur laquelle l'avoué d'Awans aura le même droit que sur les autres; qu'à la mort de ce procureur, l'abbaye d'Alne en désignera un autre, qui paiera pour relief de la terre dix sols de Liége au maïeur d'Awans. Cette charte fut scellée par Willelme, chevalier, avoué d'Awans, et Humbert, son fils, n'ayant pas de sceau propre, celui de l'officialité de l'évêque de Liége, qu'il obtint à cet effet, y fut apposé par Bauduin *de Rosut*, chanoine et official de Liége.

[1] L'abbaye de Saint-Laurent à Liége établit avec l'abbaye d'Alne une confraternité, en vertu de laquelle elle participera tant au temporel qu'au spirituel de cette abbaye, qui prendra la même part à la mort d'un moine d'Alne, qu'à celle d'un de ses membres.

[2] Par cette charte, l'évêque de Liége confirme la donation faite aux abbayes d'Alne et du Val-de-Saint-Lambert, par Ebroin *de Fleron*, chevalier, avec le consentement de son épouse Odile et de tous ses enfants, de tout son alleu d'*Alour* et de *Hambrues*, avec les droits et les rentes qui y compètent. « Testes : Henricus de Jacia; Ludolfus et Thomas, » archidiaconi; Hermannus, Henricus de Marembais et Warnerus, cano- » nici; Werricus Dapifer; Reinerus de Unglebert, et Hermannus, milites; » Franco Magnus, Winandus et Libuinus, burgenses. »

[3] Gérard de Berzées, official de l'évèque de Liége, notifie que l'abbaye

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
511	227 v°	Officiales leodiensis episcopi, de elemosina Lamberti de Monmale [1].	1214.
512	228	(Johannes, prepositus, Th. decanus, archidiaconus, totumque maioris ecclesie in Leodio capitulum.) De v bonuariis terre Th., monachi de Alna, in villa de Wandres [2].	1223.
513	228	(J., prepositus, J., decanus, archidiaconus, totumque capitulum maioris ecclesie in Leodio). De societate ecclesie Sancti Lamberti et ecclesie Alnensis [3].	Mense martio 1235, *v. st.*

d'Alne a donné à cens à Bauduin, fils de Bauduin *de Fosse*, bourgeois de Liége, — pour 22 sols liégeois à payer annuellement au monastère, par moitié à la fête de saint Jean-Baptiste et à la Noël,— la moitié d'une maison qu'elle possédait par indivis à Liége, dans la rue dite Souverain-Pont (*Superior Pons*), qui leur provenait de Bauduin Valinus, camérier de Hugues, évèque de Liége, et ensuite convers de l'abbaye d'Alne.

[1] Les officiaux de l'évèque de Liége font savoir et confirment que Daniel de Flemale, chevalier, sous le témoignage de l'abbé et des chanoines de Saint-Paul à Liége, d'Arnould, chantre, de maître Raoul et de Pierre de Flemale, a ratifié la donation que Lambert *de Morvale*, homme de sa famille, avait faite, pour le salut de son âme, à l'abbaye d'Alne, et qui consistait en la terre de *Momale,* qu'il tenait de lui et dont il (le dit Daniel) abandonna le cens en faveur de cette abbaye.

[2] D., épouse du châtelain de *Dalehen*, reconnaît, en présence du chapitre de la cathédrale de Liége, que Th. de Fleron, son frère germain, moine d'Alne, a donné à cette abbaye sa part de leur patrimoine, tant du côté de leur père E., avoué de Fleron „de bonne mémoire, que de leur mère, O., épouse du dit E., et que ce moine laissa le reste de la succession à sa sœur, sauf 5 boniers de terre à *Wandres*, qu'ils donnèrent à l'abbaye d'Alne.

[3] L'église cathédrale de Liége établit une confraternité entre elle et l'abbaye d'Alne, qui lui en a fait la demande. En vertu de cette confraternité,

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
514	228	Robinus, miles de Limons, et fratres eius; de lx bonuariis terre de Geneffe [1].	1248.
515	228 vo	W(alterus), magister fratrum milicie templi in Hasbania; de lx bonuariis terre de Geneffe [2].	1248.

l'abbaye participera à toutes les bonnes œuvres qui seront faites dans cette église, et l'on y célèbrera des offices pour chacun des membres défunts de l'abbaye, aussitôt après la notification du décès, savoir : messes, vigiles et autres suffrages, comme on fait pour tous les membres de l'église majeure précitée. — Il existe aux archives de l'État, à Liége, dans la section des chartes du chapitre de Saint-Lambert, un acte semblable, daté de mars 1234 *v. st.*, par lequel l'abbaye d'Alne accorde, par réciprocité, à l'église cathédrale de Liége, la confraternité, avec participation à toutes les bonnes œuvres qui se feront en cette abbaye, où l'on aura soin de célébrer des obsèques pour chaque membre défunt du chapitre de Saint-Lambert, aussitôt après l'information de leur mort. — Voir : J.-G. Schoonbroodt, *Inventaire analytique et chronologique des chartes du chapitre de Saint-Lambert, à Liége;* (Liége, 1863), in-4°, p. 31, N° 112. — Cette confraternité entre l'abbaye d'Alne et le chapitre de Liége, fut renouvelée en 1616 et en 1659. — Voir le même inventaire, p. 394, N° 1209, et p. 406, N° 1243.

[1] Vente faite entre Sainte-Marie et Saint-Lambert, à Liége, à l'abbaye d'Alne et à celle de Soleilmont, pour 315 marcs liégeois, par les exécuteurs testamentaires de Bauduin *de Genefe*, du consentement de son épouse Ermentrude, de son fils et de ses frères, de 45 boniers de terre au territoire de *Geneffe* *, entre *Limons* et *Rolus, Honneffe* et *Monmale,* de 60 qu'il tenait en cet endroit de l'évêque de Liége. — Voir le N° 515.

[2] Frère Wautier, maître de la milice des frères du Temple en Brabant et en Hesbaie, fait savoir que Bauduin *de Geneffe*, chevalier, de pieuse mémoire, voulant acquitter ses dettes, réparer ses injustices, et délivrer

* *Geneffe :* Canne, commune du Limbourg. — Voir, pour l'étymologie de ce nom : Grandgagnage, *Vocabulaire des anciens noms de lieux de la Belgique orientale.* (Liége, 1859), pp 96-97 et 120.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
516	229	Capitulum Sancti Lamberti leodiensis, de lx bonuariis terre de Geneffe [1].	1248.
517	229 v°	H(enricus), electus leodiensis; de lx bonuariis terre in allodium commutate [2].	1248.
518	229 v°	* B(aduins) de Geneffe, (castelains de Wareme); de restitutione debitorum suorum [3].	1248.
519	230	* Jacobus de Chele, de terra de Vorues [4].	1259.

l'âme de son père, avait prescrit de vendre 60 boniers de terre labourable sis au territoire de *Geneffe*, avec l'agréation de l'évêque de Liége, qui en fit un franc-alleu, que le dit Bauduin reporta entre les mains de frère Wautier prénommé, avec faculté d'en retenir le prix de vente; que l'abbaye d'Alne et celle de Soleilmont ayant acquis 45 de ces boniers, vendus par les exécuteurs testamentaires de Bauduin, pour 315 marcs liégeois d'argent compté, il en a donné l'investiture à cette abbaye, entre Sainte-Marie et Saint-Lambert, à Liége. Témoins : « Gerardus, magister » fratrum milicie Templi in Flandria, et frater Hugo, preceptor de le Haye, » Antonius Henricus de Novo Vico, Walterus dictus Cheus, et alii quam- » plures. »

[1] Le chapitre de Liége notifie qu'il approuve l'autorisation donnée par son élu à Bauduin *de Geneffe,* chevalier, de pouvoir constituer en un franc alleu les 60 boniers de terre qu'il tenait en fief du dit élu, à Geneffe, et d'en disposer librement.

[2] Autorisation de l'élu de Liége, citée dans l'acte précédent.

[3] Assignation faite par *Baduins de Geneffe*, châtelain de *Wareme*, — du consentement de sa femme et de ses enfants, et par le conseil de frères mineurs et de prêcheurs, et de ses deux frères *Arnut* et *Robert*, chevaliers, — de 150 boniers de sa terre, à *Geneffe*, pour servir à payer ses dettes et rendre ses *torfais**, et avec la stipulation qu'en attendant la vente de ces boniers, leur produit sera employé « à paier les dètes et faire le rendage. »

[4] *Jakemes, chevaliers, sires* de *Chele,* pour le salut de son âme et de celles

* *Torfais :* injustices.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
520	230	Jacobus de Chelle, de terra de Vorues [1].	Mense januario 1264, *v. st.*
521	231	Archipresbyter leodiensis, de iiij^{or} bonuariis terre W(alteri) de Avesnis [2].	1250.

de ses parents, reconnaît abandonner en faveur de l'abbaye d'Alne et avec le consentement de Marie, sa femme, tout droit qu'il prétendait avoir sur la terre qu'elle tenait de lui à cens à *Vòruel,* et qui avait été donnée à l'abbaye par « *signor Lanson,* iadis canoine de Saint-Pol de Liége. » Il veut que désormais cette terre soit quitte « de tailles, de proieres *, de corues **, » de scueries***, et de toutes manières d'autres exactions, comment qu'on » les appelle, » et n'y retient que son cens, les amendes si ce cens n'est payé, et la haute justice, en cas « de sang et de burine, se hom larron on y pren- » doit ou bataille y faisoit. »

[1] Jacques, chevalier, seigneur de Celle, notifie : 1° que les religieux d'Alne ont acheté de lui 8 boniers, 1 journel et 23 verges de terre arable appelés *Foereces*, qu'il possédait à *Vorrues*, pour la somme de 70 marcs, 12 sols et un denier, monnaie de Liége, qu'ils lui ont payée en bonne et léale monnaie; — 2° qu'il les a investis de cette terre dans les cours desquelles elle relevait, telles que : celle de *Viler* proche Vorrues, qui est de Saint-Lambert de Liége, pour 3 journels et 26 verges, et celle de *Vorrues*, pour le reste, sous certains cens annuels; — 3° qu'il a été convenu que ni lui ni ses successeurs ne pourraient rien réclamer, soit taille, soit accise, soit exaction, sur les dits 8 boniers, 1 journel et 23 verges, ni sur leurs fruits ; — 4° qu'il n'y conserve que la haute justice.

[2] Maître Jean, archiprêtre de Liége, fait savoir que Wautier *d'Avesnes,* fils de dame Freduis, a déclaré, en sa présence et celle d'autres personnages, entre l'église de Saint-Lambert et celle de Sainte-Marie, avoir vendu à l'abbaye d'Alne, en présence de ses pairs, d'abord, quatre boniers, puis trois autres boniers d'un alleu sis au territoire *d'Avesnes,* dont le procureur

* *Proieres :* corvées qu'un seigneur avait droit d'exiger de ses vassaux.

** *Corues :* corvées.

*** *Scueries :* guet.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES
522	231	Egidius, canonicus Sancti Pauli in Leodio; de muro domus et vigulti Alnensis [1].	1263.
523	231	Johannes de Wonc, de muro vigulti domus Alnensis in Leodio [2].	1263.
524	231 v°	* De quadam terra juxta Chipellei et Berdines [3].	1266.
525	231 v°	H(enricus), leodiensis electus; de querela Othonis militis de Fontanis [4].	1251.

de l'abbaye reçut l'investiture, selon l'usage. Témoins : « Gossuinus de Mile, » Johannes de Viler, milites ; Gerardus de Cambiis et Alexander de Ruella, » scabini leodienses ; Egidius Chabos , Hugo de Ruella et alii quam- » plures. »

[1] Gilles *de Commehe,* chanoine de Saint-Paul à Liége, déclare que le mur qui est entre son verger et celui de l'abbaye d'Alne, est sur le propre fonds de la maison appartenant à cette abbaye et a été entièrement construit à ses frais ; qu'en conséquence, il n'a aucun droit sur le dit mur. — Voir N° 497.

[2] Jean *de Wonc*, chanoine de Saint-Paul à Liége, certifie la déclaration qui précède.

[3] *Jehans Crochons de Avenes, chevaliers,* donne l'investiture à dom Godescal, moine et procureur de l'abbaye d'Alne, de 12 boniers et demi d'alleu qu'il possédait entre *Chipillei* et *Berdines :* ce qui fut fait, en présence des hommes de la *Cise Dieu,* entre Sainte-Marie et Saint-Lambert, à Liége.

[4] Henri, élu de Liége, certifie qu'Otto *de Fontaines*, chevalier, ayant réclamé de l'abbaye d'Alne la troisième partie de l'alleu de *Somme*, avec toutes ses appendances, soit bois, terres, prés, rentes, cens, maisons, moulin ou autres choses, partie que la dite abbaye avait achetée de Hawide *de Haime*, belle-mère de Wautier *de Denvilhe*, chevalier, de bonne mémoire, et dont la fille a épousé le prénommé Otto , — celui-ci , usant d'un sage conseil, reconnut enfin, en la présence de l'évêque et d'autres personnages, qu'il n'avait aucun droit sur cette troisième partie de l'alleu précité.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
526	232	Archipresbyter leodiensis; de querela Ottonis, militis de Fontanis [1].	1251.
527	232	H(ugo), leodiensis episcopus; de quittatione Alnensis ecclesie [2].	1229.
528	232 v°	Depositum episcopi et de liberatione nostra [3].	Feria tercia post dominicam Palmarum 1229, *v. st.*
529	232 v°	(Officialis leodiensis.) De querela Antonii le Bial de Waurous [4].	1296.
530	233	* (Maroie, dame de Geneffe.) De xv boniers de terre a Geneffe [5].	Le nuit sainte Agnes * el mois de genvier 1309, *v. st.*

[1] Acte de la même teneur que le précédent, sauf qu'il émane d'une autre autorité.

[2] Hugues, évêque de Liége, déclare avoir retiré de l'abbaye d'Alne tout ce qu'il y avait déposé, à l'exception de certains objets spécifiés dans un chirographe muni de son sceau, dont il ne doit manquer que ce qui a été emporté, d'après ses ordres, par dom Thomas, et sauf les vases dont les noms, le nombre et la matière sont repris dans une cédule qui se trouve à Alne. — Voir N° 49.

[3] Le même évêque mande à l'abbé et aux religieux d'Alne qu'ils devront remettre à Jacques, évêque d'Ancône, et à ses confrères, qu'il a établis ses exécuteurs testamentaires, ou à leurs représentants, à la vue des présentes, tout ce qu'il a mis en dépôt chez eux. — Voir N° 49.

[4] Reconnaissance faite en présence de l'official de Liége, au sujet du manque de fondement de la réclamation élevée par Catherine, épouse de Werri de Waurous, celui-ci et Antoine le Bial, dit de Waurous, contre l'abbaye d'Alne, par rapport à plusieurs terres.

[5] Maroie, dame de *Geneffe,* pour Dieu, pour le salut de son âme et pour participer aux bienfaits et oraisons de l'abbaye d'Alne, renonce en faveur de celle-ci, à tous droits qu'elle pouvait avoir sur 15 boniers de terre, qu'elle prétendait être son fief, et que l'abbaye disait avoir bien acquis de Monseigneur Gérard, son oncle, et en avoir toujours bien payé le cens,

* La fête de sainte Agnès a lieu le 21 janvier.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
		Incipiunt carte et cyrographi de Hoyo.	
531	235 v°	De elemosina Fulberti de Hoyo [1].	1215.
532	235 v°	(Johannes, decanus, et capitulum Hoyensis ecclesie.) Fulbertus et Ida de Hoyo [2].	1219.
533	235 v°	(Henricus, villicus, et scabini de Hoyo.) Del elemosina de Hoyo Emme uxoris Egidii [3].	Mense februario 1216, *v. st.*

selon la loi et l'usage du pays, c'est-à-dire : un denier liégeois par bonier. Simon, chevalier, fils de la dite dame, qui, après la mort de sa mère, doit être sire de Geneffe, approuve et confirme l'acte ci-dessus.

[1] Fulbert *Macellarius* * et Ide, son épouse, font donation, pour le salut de leurs âmes, à la maison de Sainte-Marie d'Alne, et celle-ci en est investie par le maïeur et les échevins de Huy, de ce qu'ils avaient en cette ville et au-dehors en maisons, *wendes* **, courtils et autres possessions quelconques.

[2] Le chapitre de Huy fait savoir qu'en sa présence, Fulbert et Ide, sa femme, se sont rendus frère et sœur de l'église d'Alne, et que dom Thomas, cellérier de l'abbaye d'Alne, les a pourvus, au nom de l'abbé, de la troisième partie du produit de 32 *wendes* et de l'usufruit de 140 brebis qui sont en Ardenne, pour servir à leur nourriture, à leur chauffage et à leurs vêtements.

[3] Le maïeur et les échevins de Huy notifient que l'abbaye de Neuf-Moustier a, en leur présence, vendu à l'abbaye d'Alne la part qu'elle avait dans l'héritage d'Emma, veuve de Gilles, à raison de son fils Henri ; que la même Emma, du consentement de son époux et de son fils, et sa fille Marguerite, du gré de Robin, son mari, ont aussi vendu à la même abbaye d'Alne, pour 27 livres de blancs, un autre héritage qu'ils avaient auprès de Saint-Maur.

* *Macellarius :* le boucher.

** *Wendo (wendus) :* portion de terre contenant plusieurs (ordinairement dix) jougs. Le joug (*jugum terræ*) est la quantité de terre que deux bœufs peuvent labourer en un jour.

N^os d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
534	236	(Henricus.) Villicus et scabini Hoienses; de hereditate Heluidis et Lamberti filii eius [1].	Mense januario 1221, *v. st.*
535	236	(Villicus et scabini Hoyenses.) Johannes li Chevas de Hoyo [2].	1217.
536	236 v°	(Gontrandus, Hoyensis villicus, etc.) Hugo Mala Pluma de Hoyo [3].	Mense januario 1217, *v. st.*
537	237	(Hoyensis ecclesie capitulum.) Hugo Male Plume de Hoyo et P. clericus [4].	Mense januario 1217, *v. st*
538	237 v°	(Harduinus, villicus, et scabini Hoyenses.) Hugo Mala Pluma et Hawidis de Hoyo, de vij bonuariis terre [5].	1219.

[1] Les mêmes font savoir qu'Héluide et son fils Lambert, clerc, ont donné, en leur présence, à l'église d'Alne, tout leur héritage, à l'exception d'une petite cour, joignant à l'une des maisons sises *in platea Textorum*, et la dite Héluide ayant conservé l'usufruit du dit héritage.

[2] Les mêmes déclarent que Jehan li Chevas, du consentement de Clémence, sa femme, et de ses enfants, a cédé à l'abbaye d'Alne, à perpétuité, un cens de 10 sols de Liége, qu'elle devait lui payer annuellement et à toujours, du chef de la donation de Fulbert et d'Ide, son épouse (voir n° 531).

[3] Hugues surnommé *Mala Pluma*, Hawide, son épouse, et Marie, leur fille, donnent à l'église d'Alne la grande maison qu'ils habitaient au-delà de la Meuse, sur la Grand'Place, avec tout le courtil qui s'étendait depuis l'angle de la maison d'Everard jusqu'au mur de la forteresse, à la condition qu'ils demeureront dans cette maison et auront l'usufruit du dit courtil, toute leur vie, sauf toutefois que si, après la mort des deux époux, leur fille entre en religion, elle ne pourra se réserver aucun droit sur les dites possessions, etc.

[4] Acte par lequel Hawide, épouse de Hugues *Mala Pluma*, ratifie le précédent.

[5] Hugues *Mala Pluma* et Hawide, son épouse, pour le salut de leurs âmes, donnent à l'église d'Alne environ 7 boniers d'alleu qu'ils possédaient à *Cipellei*, et 12 sols et 2 chapons de cens à *Huy*, desquels Jean Wahez doit 10 sols sur sa maison et Jehan Paperoz 2 sols et autant de chapons.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
539	237 v°	(Idem.) Hawidis Mala Pluma et Maria filia eius, de Hoyo [1].	1219.
540	238	(Johannes, villicus, et scabini Hoyenses.) De domo Johannis filii Engonis [2].	1226.
541	238	(Lambinus, villicus, et scabini Hoyenses.) De domo Gonteri et Marie filie sue.	1232.
542	238	(Idem.) De domo Johannis filii Engonis [3].	1232.
543	238 v°	(Gontrandus, Hoyensis villicus, et scabini.) Bosardus de Hoyo [4].	1218.
544	238 v°	(Robinus, villicus, et Hoyenses scabini.) Adam, filius Bosardi de Hoyo [5].	1221.
545	238 v°	(Lambertus de Obai,) Villicus et scabini; de querela Mauricii de Hoyo [6].	1231.
546	239	(Th. prepositus et capitulum Hoyensis ecclesie.) Mauricius de Hoyo [7].	. . . .

[1] Hawide *Mala Pluma*, étant veuve, donne à l'abbaye d'Alne tout son héritage et l'alleu que, de son côté et de celui de son mari, elle avait au dehors de Huy.

[2] Jean, fils d'Engon de Saint-Maur, donne à l'abbaye d'Alne, sa maison sise près de Saint-Maur, ainsi que la cour et le chemin qui mène au fleuve.

[3] Ide dite d'*Alne* achète pour l'abbaye de ce nom, de Jean, fils d'Engon de Saint-Maur, une maison sise à Saint-Maur.

[4] Bosard de Huy et sa femme Osilia, avec leurs trois fils et leur fille, donnent, pour le salut de leurs âmes, à l'abbaye d'Alne, ce qu'ils avaient à Huy, vers Saint-Maur, tant en maisons qu'en *wendes* et en cens.

[5] Adam, fils de Bosard de Saint-Maur, donne à l'abbaye d'Alne tout l'héritage qu'il eut tant de son père que de sa mère, à Huy, proche de Saint-Maur.

[6] Maurice de Huy, brasseur, reconnaît n'avoir aucun droit sur l'aumône que Fulbert de Huy et Ide, sa femme, firent à l'abbaye d'Alne, de trois *wendes* qu'ils possédaient vers Saint-Maur, sous le cens de 10 sols liégeois qu'ils payaient au père du dit Maurice, et que celui-ci donna à l'abbaye.

[7] Le chapitre de Huy fait savoir que Maurice et Marie, son épouse, ayant

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
547	239	(G. villicus et scabini Hoyenses.) Mauricius de Hoyo [1].	. . . .
548	239	De domo magistri Riberti in Hoyo [2].	1243.
549	239 v°	(Gontrandus, villicus, et scabini Hoyenses, et Gislebertus, cellerarius episcopi.) Egidius Rufus de Hoyo [3].	1218.
550	239 v°	* (Balduins li abbés et tos li covens de le glise de Aune, et H. li provoste, et H. li	

donné à l'abbaye d'Alne, pour le salut de leurs âmes, deux maisons avec leurs dépendances, frère Herman, maître de Sart, avait reçu, au nom de l'abbaye, l'investiture de ces deux maisons, sous les conditions et le cens de douze deniers à payer le dimanche de *Misericordia*, que les anciens propriétaires acquittaient, et qu'à la mort de ce religieux, un autre de l'abbaye d'Alne recevra la même investiture et acquittera le cens prérappelé.

[1] Le maïeur et les échevins de Huy signifient à tous que Maurice et Marie, son épouse, ont, pour le repos de leurs âmes et de celles de leurs aïeux, donné deux maisons, avec leurs dépendances, à l'église d'Alne. — Voir le n° précédent.

[2] Maître Ribert, doyen de Saint-Martin à Liége, donne à l'abbaye d'Alne, pour la rémission de ses péchés et de ceux de son père et de sa mère, son château avec les édifices en dépendants, qui sont au postic * vers Saint-Hilaire à Huy, à la condition qu'elle lui en paiera viagèrement 22 sols de cens annuellement, moitié à la Noël, moitié à la saint Jean-Baptiste, et qu'à sa mort, ce cens servira à l'anniversaire de son père et de sa mère, et au sien, ainsi que pour une pitance à faire à la communauté la veille de sainte Barbe, vierge

[3] Donation faite à l'abbaye d'Alne par Gilles Rufus, de cette abbaye, 1° du consentement d'Ide, sa mère, qui en conserve l'usufruit, de ce qu'il tenait de son père, savoir : la moitié d'une maison proche Saint-Remy à Huy, et la moitié d'une autre maison, au lieu appelé *Arsins*, ainsi que 10 sols de cens de la maison de Willaume Barbatous ; 2° de sa part dans la succession de Laurent et de Marie, ses aïeux.

* *Postic* : porte.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
		doienne et tos li chapiteles de le glise de Andeune.) De stallo domus Bosardi et de atrio ecclesie sancti Mauri [1].	1239
551	240	(Johannes, decanus, et capitulum Hoyensis ecclesie) De domo et molendino de Duraz. Canonici Hoyenses [2].	Feria quarta ante *Letare Iherusalem* 1232, *v st*
552	240 v°	(Henricus, villicus, et scabini Hoyenses.) De domo et molendino de Duraz Domiciani canonici (sancte Marie in Hoyo) [3].	Mense martio 1232, *v. st.*

[1] Échange fait entre l'abbaye d'Alne et toute la paroisse de Saint-Mour (Saint-Maur) à Huy. Par cet acte, 1° l'abbaye cède à cette paroisse un stal * qu'elle avait « de par segnor Bosart, delés le chanceal de Saint-Mour, « par-devers aquilone, por faire cimitère, et par si que nus n'i doit ne arbre « planter, ne maisener, ne autre chose faire ki soit à le grevance des « wendes et del porpris les frères de Aune ; » 2° la paroisse de Saint-Mour donne à l'abbaye la moitié de la maison près de l'église de Saint-Mour, « par-devers le marchiet, ensi que èle fu acquise à Thomas le Barbier, » etc., sous la condition, entre autres, que « en le kèle maison cil d'Aune ne « doient metre nelri ** ki soit à le déshonor del cimitere et del mostier. » On voit plus loin que le cimetière de Saint-Mour avait « en lonc trente et « wit bons piés et en let vint et sis, ki est tote cimiteres, » où il était défendu de bâtir ni d'étendre l'église, « ne autre chose faire, par ke (par quoi) li cimiteres soit encombrés u amenusiés ***, se ce n'est de mors ensevelir, » etc.

[2] Investiture donnée à Wautier, moine d'Alne, de la maison contre Saint-Séverin et de la moitié du moulin de Duraz, données à l'abbaye d'Alne par Domicien, chanoine de Huy, qui les tenait de ce chapitre, sous un cens annuel de 22 sols et 6 deniers, et dont il retiendra toutefois l'usufruit.

[3] Acte par lequel le maïeur et les échevins de Huy font connaître la do-

* *Stal :* étal, boutique.

** *Nelri :* rien.

*** *Amenusiés :* diminué.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES	DATES.
553	240 v°	(Johannes, villicus, et scabini Hoyenses) De molendino de Duraz; Henricus et Maria et Walterus et Johannes et Maria uxor eius [1].	1234.
554	241	(Villicus et scabini Hoyenses.) De elemosina Pelegrini [2]	1234.
555	241	(Egidius de Songies, canonicus Hoyensis, et camerarius eiusdem ecclesie.) De terra de Cepelhi [3].	1238.
556	241 v°	(Johannes villicus et scabini opidi Hoyensis.) De tribus domibus Reineri de Hoyo [4].	1227.

nation faite à l'abbaye d'Alne par Domicien, chanoine de Sainte-Marie à Huy, ci-dessus rappelée (N° 551).

[1] Le maïeur et les échevins de Huy notifient que Henri Boniaz et Marie, son épouse, Wautier, fils de Marie et de Jean de Scaulou, et Marie, son épouse, vendirent à l'abbaye d'Alne, pour 46 marcs, tout droit qu'ils avaient sur le moulin de Duraz et sur la meule à aiguiser les fers.

[2] Les mêmes font savoir que quand Gilles, fils de Marguerite, veuve de Gilles de Castro, dut se rendre à Alne, cette dame se dépossédа, en leur présence au profit de son fils, de tout ce qui lui revenait, et que celui-ci en fit donation à l'abbaye d'Alne, moyennant toutefois que l'usufruit en serait remis viagèrement à la dite dame Marguerite.

[3] Acquisition faite par l'abbaye d'Alne de Henri dit *Passar*, de 8 boniers de terre sis à *Cepelhi*, relevant de la chambrerie de l'église de Huy, sous un cens annuel à payer au camérier de six deniers par bonier, et investiture de ces 8 boniers donnée à Arnould dit *de Marcin*, frère convers de l'abbaye.

[4] Reinier, bourgeois de Huy, et Elizabeth, son épouse, pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs successeurs, donnent à perpétuité à l'abbaye d'Alne des rentes au montant de 21 sols liégeois, loyaux et courants, payables annuellement à la maison d'Alne, par moitié à la St. Jean-Baptiste et par moitié à la Noël, et trois chapons, les dites rentes constituées sur 3 maisons sises à Huy dans la rue du *Pont*.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
557	242	(Hoyensis ecclesie capitulum.) Lambertus Scardeas de Hoyo [1].	1218.
558	242	(Villicus et scabini Hoyenses.) De censu vij marcarum pro domo Mauricii de Hoyo [2].	Mense februario 1241. *v st.*
559	242 v°	Decanus Hoyensis, de quittatione Mauricii Cansoris (burgensis) de Hoyo [3].	Mense marcio 1246. *v. st.*
560	243	Egidius, miles, dominus de Gehain ; de x marcis leodiensibus [4].	Mense marcio 1250, *v. st.*

[1] Lambert, clerc, surnommé *Scardeas,* donne, pour le salut de son âme, sa maison à l'abbaye d'Alne.

[2] L'abbaye d'Alne cède, — moyennant un cens annuel, payable à Huy en deux termes, — à Jean dit Gaillart, bourgeois de Huy, et à Juliane, son épouse, et à leurs héritiers, deux maisons situées à Huy, au coin des rues des *Fabriques* et de *Gunhierrue*, qui lui proviennent de Maurice *Cambitor* * et de Marie, son épouse.

[3] Maurice *Campsor* ** reconnaît, en présence du chapitre de Huy, que s'il a quelque droit sur l'héritage, la cour, tous les meubles et les wendes, sis en cette ville et qui furent légués à l'abbaye d'Alne par Ide, il l'abandonne en faveur de cette abbaye.

[4] Gilles, chevalier, seigneur de Gehain, fait savoir que l'abbé et la communauté d'Alne lui ont donné dix marcs de Liége pour les hoirs de Jean Gailhart et de Julienne, son épouse, fille de lui Gilles, sous la condition que, suivant la promesse qu'il en a faite, en présence du doyen de Huy et de beaucoup d'autres personnes dignes de foi, il devra faire en sorte qu'à la majorité des héritiers précités, ceux-ci abandonnent les droits qu'ils avaient sur deux maisons situées au coin des rues dites des *Fabriques* et *Gonhierrue*, que les religieux d'Alne ont données à ferme au susnommé J. Gailhart et à ses héritiers, ainsi que cela est inséré dans des lettres du maïeur et des échevins de Huy, faites à ce sujet (voir N° 558), etc.

* *Cambitor :* le changeur.

** *Campsor :* Même signification que *Cambitor.*

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
561	243 v°	(Magister Lambertus, decanus Beate Marie in Hoyo.) De quittatione hereditatis Marie Maleplume [1].	1251.
562	244	(Decanus et capitulum Beate Marie Hoyensis.) De quittatione duorum bonuariorum terre magistri Humberti apud Avesnes [2].	1240.
563	244	Henricus, electus leodiensis; de elemosina Maleplume [3].	1248.
564	244 v°	De elemosina Lamberti (burgensis) et Assele, uxoris eius, de Hoyo [4].	Mense marcio 1235, *v. st.*
565	244 v°	(Officialis curie Leodiensis.) De terris apud Viler le Builhet [5].	1283.
566	246 v°	* (Li homme de le Chise-Dieu.) De hereditate Nonni J. de Meffe [6].	1282.

[1] Donation faite à l'abbaye d'Alne par Marie dite *Maleplume,* bourgeoise de Huy, de tout l'héritage qu'elle possédait ou pourrait posséder, tant dans la ville de Huy qu'au dehors, et abandon en faveur de la même abbaye, de l'usufruit de ces biens.

[2] Reconnaissance faite par maître Humbert et sa mère Marie de Huy, qu'ils ont abandonné en faveur de l'abbaye d'Alne les droits qu'ils pouvaient avoir sur deux boniers et cinq verges de terre environ, sis au territoire d'*Avennes* en Hesbaye, moyennant dix marcs de Liége qu'ils ont reçus.

[3] Voir le n° 561.

[4] Lambert, bourgeois de Huy, et son épouse, Assela, donnent leurs personnes et leurs biens à Dieu et à la maison d'Alne, dont ils sont familiers et amis, en conservant toutefois pour eux et leurs enfants l'usufruit de leurs biens.

[5] Acte d'une longue teneur, dans lequel sont repris tous les biens de l'abbaye d'Alne au territoire de *Viler le Builhet,* dépendants de la cour de ce lieu, de celle de *Bodeingnées* et de celle de Jean *de Warnan*, chevalier.

[6] Investiture donnée à l'abbaye d'Alne, entre Sainte-Marie et Saint-Lambert, d'un demi bonier de terre d'alleu à *Meffe*, vers *Farleuspine*, qui lui provient de don fait par *dant* Jehan *de Meffe*, religieux d'Alne.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
567	246 v°	(J. dictus abbas, et conventus de Alna.) De elemosina Walteri de Meffe [1].	1271.
568	247	* (Ansiax Baviliers, li maires, et li eskevin de Hanut.) Quittatio Antonii de Moix [2].	1277.
569	248	(Soror Juliana, dicta abbatissa, et conventus de Solieres.) Quittatio abbatisse de Solieres [3].	1241.
570	248	* (Frères Nicholes, abbés de Viller, et frères Robers dis de Bloqueri, jadis abbés de Viller.) Concordat del debat Ernaut de Hosdeing [4].	1306.

[1] Wautier *de Meffe* et Berthe, son épouse, donnent à l'abbaye d'Alne 12 boniers de terre labourable à *Meffe*, deux muids d'épeautre, une rente sur un journel 1/2 de terre, et sur un demi bonier de terre, neuf chapons et neuf deniers de Liége annuellement, à lever au dit lieu.

[2] Antoine *de Moix* déclare se soumettre à la sentence rendue par le maire de Hanut, en vertu de laquelle il est décidé qu'il n'a rien à réclamer de l'abbaye d'Alne, sous peine de 10 marcs liégeois.

[3] L'abbaye de femmes de Solières déclare que l'abbaye d'Alne lui a fait le remboursement d'une rente de 32 deniers de Liége et de quatre chapons, qu'elle lui devait sur deux maisons, derrière Saint-Mengold, provenant de donation faite par Hawide de *Lieuvenesse*.

[4] Arbitrage qui interdit à Ernaus *de Hosdeing*, écuyer, et à Jacquemins, Thierions, Ernelzins, Jehennins et Margarite, ses enfants, d'élever aucune contestation contre l'abbaye, spécialement à l'occasion de *dant Jacquemon, jadis moisne d'Alne, fil monsigneur Jaquemon de Meffe, chevalier,* sous une amende de cent livres, ainsi qu'il est contenu dans l'arbitrage fait par les échevins de *Hanut*. Cet acte fut revêtu des sceaux de l'abbé de Villers et de frère Jakèmes, abbé de *Grant-Preit*, à cause que Robert dit de Bloqueri, ex-abbé de Villers, n'avait pas de sceau. « Che fu fait et » prononchiet l'an de grasce m. ccc. et vj, le lundi après le secont die- » menche de Pasques, ouquel on chanté *Misericordia domini.* »

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
571	248 v°	* Scabini de Hanut; del acort dou debat Ernaut de Hosdaing.	1306.
572	249	(Decanus, totumque capitulum ecclesie Beate Marie Hoyensis.) De xiiij s. ij d. et obolo acquisitis a nobis capitulo Hoyensi.	1311.
573	250	(Capitulum leodiense.) Carta de eodem.	1311.
574	250	* Homines de Casa Dei (li home de le Cysc-Dieu); de eodem.	1311.
575	250 v°	* Clarembaus (chevaliers, sires) d'Auterive; de quibusdam terris in territorio de Avennis [1].	Le merkedi après le circoncision Nostre-Signeur 1300, *v. st.*
576	252	(Gertrudis, uxor Balduini dicti de Atrio, militis de Warnans). De elemosina Walteri de Avennis. Gertrudis de Warnans.	Datum post octavas epiphanie domini 1258, *v. st.*
577	252 v°	De elemosina Walteri de Avennis. Balduinus de Warnans.	Sabbato post octavas epiphanie domini 1258, *v. st.*
578	253	(Johannes, maioris ecclesie in Leodio decanus.) De xij bonuariis terre Freduydis et Walteri de Avennis [2].	1247.

[1] Clarembaus, chevalier, sire d'Auterive, ratifie la donation faite, depuis environ quarante-deux ans, à l'abbaye d'Alne par Wautier d'Avesnes, fils de dame Frenduyt, de 9 boniers de terre sis, en diverses pièces, au territoire d'Avesnes, savoir en *Signerivas* et en *Huboval;* il confirme la cession faite par Bastien de Montigni, écuyer, en faveur de l'abbaye, de tout droit qu'il pouvait y avoir, et garantit, sous serment et « sous l'ordène de chevalerie, » de conserver cette terre aux religieux d'Alne et de faire agréer toutes ces choses *par le souverain seigneur* de qui il tient en fief la terre dont il s'agit.

[2] Frédewide *d'Avennes* et Wautier, son fils, investissent l'abbaye d'Alne, entre Saint-Lambert et Sainte-Marie, de 12 boniers d'un alleu sis à *Avennes* sur la rivière de *Mahagne,* que Bastien, chevalier, fils et frère des susnommés respectivement, avait donnés à cette abbaye.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
579	253 v°	(Guillelmus, monasterii Yndensis abbas.) De elemosina Walteri de Avennis [1].	1258.
580	254	De elemosina Walteri de Avennis. Officialis (leodiensis).	1258.
581	254	(Magister Johannes, archypresbiter leodiensis.) De iiij^or bonuariis terre eiusdem.	1250.
582	254 v°	(Guillelmus, abbas sancti Cornelii Endensis, prepositus, decanus, totumque ecclesie sancti Cornelii capitulum.) Confirmatio elemosine Walteri de Avennis.	1258.
583	255	(Officialis leodiensis.) De querela Antonii le Bial de Waurues (Warrous) [2].	1296.
		Incipiunt carte et cyrographi de Vodon, de Vodenchial, de Thillieres et de Namuco.	
584	260 v°	(Decanus de Aicurt, totumque capitulum.) De terra Willelmi apud Vodon [3].	1229.

[1] Bauduin de l'Atre (*dictus de Atrio*), *de Warnans*, chevalier, et Gertrude, son épouse, se désistent de toute action qu'ils avaient ou pouvaient avoir contre l'abbaye d'Alne, à l'occasion de la terre qui lui avait été donnée par feu Waulier d'Avesnes, neveu de la dite Gertrude.

[2] Catherine, épouse de *Werricus de Warrous*, celui-ci et Anthoine dit *le Bial de Worrous* renoncent aux droits qu'ils pouvaient avoir sur diverses terres appartenant à l'abbaye d'Alne.

[3] Le doyen et le chapitre d'Incourt certifient que noble homme Willaume *de Nivocourt* a, en leur présence, du consentement de Clémence, sa femme, donné aux frères du Val-Dieu, de l'ordre de Cîteaux, 12 boniers de terre sis à *Vodon*, 8 chapons et 8 deniers de Liége, sur lesquels il y avait un différend entre le dit Willaume, d'une part, et Bauduin *de Wares*, chevalier, d'autre part, le premier prétendant que la dite terre relevait de la cour de

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
585	260 v°	Theodericus, prepositus, et capitulum sancti Albani; de feodo de Vodencial [1].	1229.
586	260 v°	Th., abbas Vallis Dei; de venditione terrarum de Thillieres [2].	1227.
587	261	* (Lottins de Bruges.) Compromissum de nostra domo in Namuco [3].	1292.

Nivocourt, et le second, de l'église de St.-Pierre à Incourt (in Aycuria), ainsi qu'il doit être et que le dit Willaume le reconnut ensuite dans la cour du chapitre précité.

[1] Le prévôt et le chapitre de Saint-Aubain, de Namur, font connaître qu'en leur présence, Bauduin de *Villervel*, chevalier, du consentement de sa femme et de Gérard, leur fils, a concédé aux frères du Val-Dieu, de l'ordre de Cîteaux, tout ce que Bauduin *de Wares*, chevalier, tenait d'eux en fief à *Wodencial*.

[2] L'abbé et les religieux du Val-Dieu notifient aux doyens et aux ecclésiastiques de Sainte-Marie de Huy, de Saint-Martin de Liége, de Saint-Aubain de Namur et de Haihoncuert, ainsi qu'à Jean, seigneur de Thillières, chevalier, et aux autres que cela concerne, qu'ils ratifient tout ce que G., cellérier de leur maison, a fait envers l'abbé et le couvent d'Alne, au sujet de la vente de leurs terres de *Vodon*, *Vodencial, Noville* et Thillières, et de ce qu'ils possédaient, de la part de Bauduin, chevalier.

[3] Compromis passé en la basse salle du chastel de Namur, à la suite d'un différend entre l'abbé et le couvent de l'église d'*Aune*, d'une part, et Philippote, fils de Phelippial Erpent, bourgeois de Namur, d'autre part, au sujet d'une maison « qui fu jadis Gilot del Pont dit le Prevost, qui muet et descent » de l'église Nostre-Dame de Namur. » Par cet acte, d'une longue teneur, l'abbaye fut déboutée de ses prétentions et condamnée aux dépens. Témoins : « Maistre Warniers, doyens dou chastial de Namur ; maistre » Henris de Poilevache, et maistres Jehans de Scandenvile, chanoine de » St-Aubain ; Pieres de le Vigne, chastelains du chastial de Namur ; » Henriz de le Crois, bailliz de Ronay ; Jehans de Burges, recheveres de

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
588	262 v°	* (Lottins de Bruges, sergans Monsigneur le conte de Flandres.) Concordia de elemosina Cononis carpentarii de Namuco [1].	1293.
589	264	* (Sire Jehans, prévos de le glise Nostre-Dame de Namur.) De domo Nonni N. de Namuco, in vico de Vis [2].	1294.
590	264 v°	* (Henris de le Crois, bailliz de le terre de Namur, et Jehans de Burges, eskevins de Namur, diseur et arbitre pris et eslieut.) De domo nostra in Namuco, in vico de Vis.	1294.
591	266	(Magister B. de altera ecclesia canonicus et officialis leodiensis.) Concordia inter nos et F(ranconem) Spengerisse de Gemblaco.	1274.
592	267	(Idem.) De xvj modiis spelte emptis a nobis [3].	1273.
593	267 v°	(Nicholaus, prepositus Beate Marie in Namuco, et Willelmus, prepositus Scadimensis, et Thomas, decanus, et capitulum Sanc-	

» Namur ; Stassins de Hemmetines, maires, et Colars Willemailhe et Thi-
» baus del Pont, eskevin de Namur, awec les parties et pluseurs autres. »

[1] Accord, passé « en cabaret de Namur », au sujet d'une maison qui était située en cette ville, dans la rue de *Bourdiaux*, et qui fut donnée à l'abbaye d'Aulne par maître Conon de Bourdiaux, charpentier, et Emmen, sa femme.

[2] Acte par lequel Colins Floris, dit Waisses, adhérite l'abbaye d'Alne, en présence du maïeur et des échevins de la cour de Notre-Dame de Namur, d'une maison située en la rue de *Vis*, à Namur, relevant de la dite cour.

[3] Lambert de Namur, clerc, fils de J. de Bolines, reconnaît que l'abbaye d'Alne étant tenue de payer viagèrement à sa mère une pension de 27 muids d'avoine, à la mesure de Namur, et à lui, s'il survit à sa mère, 16 muids, viagèrement, l'abbaye précitée s'est rachetée envers lui de cette dernière obligation, moyennant une somme d'argent qui lui a été comptée.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES	DATES.
		ti Albani Namucensis.) De ecclesia de Hennis)[1].	1250.
594	268 v°	Egidius de Branchon, miles et baillivus terre Namucensis.) De quisbusdam terris de Thillieres[2].	1237.
595	268 v°	* (Symons, chevaliers, sires de Bialrain.) De v s. de blans c'on nos doit a Marche le ior saint Remi[3].	El mois de jenvier 1279.
596	269	(Nicholaus, prepositus, Thomas, decanus, totumque capitulum Beate Marie Namucensis.) De elemosina Cononis de Namurco.	1235.
597	269 v°	(Magister Johannes de Genapia, clericus officialis leodiensis.) De domo, curtili, duobus ortulis B(alduini) Cassin de Namuco[4].	1271.
598	269 v°	* (Pieres de Monroal, maires, et les eskevin d'Ofeiz.) Judicium del contrepa(nne) de Hastemolin.	1299.
599	271	Capitulum Sancti Albani; de feodo de Wodencial[5].	1230.

[1] On a ajouté d'une écriture moderne : *de Hastimolin.* — Reconnaissance faite par Ode de Gembloux et son fils Simon.

[2] Acte relatif à un aveu fait par Werri, fils de Warnerus, de Namur, au sujet de terres sises à *Thillières.*

[3] Obligation contractée par Simon, chevalier, sire de Bialrain, de 5 sols de blancs à payer à l'abbaye d'Alne, chaque année, à la saint Remy.

[4] Il s'agit dans cet acte de la donation faite à l'abbaye d'Alne, d'une maison située à Namur, rue de Vis, avec courtil et deux jardins, par Bauduin Cassins et Catherine son épouse.

[5] *Widricus de Mielz*, fils de Renier *Borgnart de Leuses*, concède, en faveur de l'abbaye du Val-Dieu, en présence du chapitre de Saint-Aubain de Namur, et de ses pairs Jean *de Thilires*, Cholin *de Chentines,* chevaliers,

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
600	271	H., marchio Namucensis; de feodo Balduini de Wares apud Tillieres [1].	Mense januario 1229.
601	271	Prepositus, (decanus) et capitulum Hoyenses ; de terra Balduini de Wares [2].	1236.
602	271 v°	(B., decanus, totumque capitulum Sancte Marie Hoyensis.) De querela Warneri de Namuco et Lamberti de Hoyo et Ode uxoris eius et B(alduini) filii eorum [3].	1237.
603	272	(Thomas, Vallis Dei abbas, et totus eiusdem loci conventus.) De querela Werrici de ultra Mosam [4].	....

et Richard *de Reines*, le fief de Vodencial que Bauduin *de Warez* tenait en hommage du dit Widricus et a légué à la dite abbaye.

[1] H., marquis de Namur et comte de Viane, se porte garant de ce que Jean, fils de Bauduin *de Warez*, chevalier, a reconnu les donations faites à l'abbaye du Val-Dieu par son père et sa mère, et consistant en redevances, alleus, fiefs, héritages, prés, bois, cens et terres, à *Tilhieres*, *Vodon* et *Vodencial*, et partout où ils avaient des possessions, sous la condition que les religieux de cette abbaye abandonneraient leurs droits sur la terre de *Hanrech* et sur les biens de *Warez*, en faveur du dit Jean.

[2] Le prévôt, le doyen et le chapitre de Huy, notifient au comte et à la comtesse de Namur qu'ils ont investi la maison du Val-Dieu, de l'ordre de Cîteaux, des 21 boniers de terre gisants à *Tilhieres*, que Bauduin *de Warez* chevalier, lui a donnés et qu'il relevait du dit chapitre. Ils les prient de défendre cette abbaye de toute violence, à ce sujet.

[3] Werricus, fils de Warnerus, bourgeois de Namur, met fin aux contestations qu'il avait élevées contre les églises de Val-Dieu et d'Alne, à l'occasion de la succession de Bauduin de Warez, chevalier, laissée par lui à l'abbaye de Val-Dieu, qui consistait en ses droits aux territoires de *Tilhières*, de *Vodon*, de *Vodencial* et de *Novile*, et que cette abbaye avait vendus à celle d'Alne.

[4] L'abbé et les religieux du Val-Dieu confèrent à Widricus, fils de War-

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
604	272	Th., abbas, et conventus Vallis Dei; de terris de Tillieres et de Wodon et de Wodencial [1].	1237.
605	272	Ecclesia Sancte Marie de Hoyo, de xvj bonuariis terre apud Tillieres [2].	1237.
606	272 v°	Capitulum Sancti Martini in Leodio; de curte B(alduini) de Wares apud Tillieres [3].	1237.
607	272 v°	Jvo, officialis leodiensis; de terris de Tilhieres, de Wodon et de Wodencial [4].	1237.

nerus d'Oultre-Meuse, de bonne mémoire, 9 boniers de terre mouvants du chapitre de Sainte-Marie de Huy, qui appartinrent à Bauduin de Warez, chevalier.

[1] Vente faite par l'abbé et les religieux du Val-Dieu à l'abbé et aux religieux d'Alne, de l'alleu, du domaine, des terres, des prés, des cens, des rentes, des justices, des pâturages, des bois et de tout ce qu'ils avaient aux territoires de *Tillieres*, de *Vodon* et de *Vodencial*, sous les conditions y exprimées.

[2] Domicien, doyen, et le chapitre de Sainte-Marie, de Huy, notifient qu'ils ont concédé à l'abbaye d'Alne la possession, à titre héréritaire, sous un cens à payer à l'épiphanie, 16 boniers de terre à *Tillieres*, qui furent à Bauduin *de Wares*, chevalier, et relèvent du dit chapitre.

[3] O., prévôt, R., doyen, et tout le chapitre de Saint-Martin, de Liége, investissent frère Gilles, prieur d'Alne, de la court, avec pommier, à *Tillieres*, qui relevait de ce chapitre, et que Bauduin *de Wares*, chevalier, avait acquis. Il est stipulé que le dit chapitre se réserve de lever le droit de relief, à la mort de ce prieur, ainsi que le cens de 30 deniers, à la fête de saint Martin.

[4] Hueda, veuve de Bauduin de *Wares*, chevalier, Agnès et Ide, ses filles, ratifient la donation faite à l'abbaye du Val-Dieu par ce personnage, de tout ce qu'il possédait en terres, rentes et autres biens aux territoires de *Tillieres*, de *Vodon* et de *Vodencial*, ainsi que la vente de ces biens faite par la dite abbaye à celle d'Alne.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
608	273	Egidius (de Branchim), ballivus Namucensis; de terris de Tillieres, de Vodon et de Vodencial [1].	1237.
609	273	Capitulum Sancti Albani in Namuco, de v bonuariis terre apud Vodon [2].	1237.
610	273 v°	Capitulum Aincuriense, de xij bonuariis terre apud Vodon et Vodencial [3].	1237.
611	273 v°	Willelmus de Alta Ripa, de procuranda ratificatione comitis Namucensis [4].	1260.

[1] Gilles *de Branchim,* chevalier, bailli de Namur, fait savoir: 1° que Jean, fils de Bauduin *de Wares,* chevalier, a, en sa présence et celle des hommes du comte, approuvé la donation de Bauduin son père à l'église du Val-Dieu et la vente que cette abbaye en avait faite à celle d'Alne (voir le N° 604), et a abandonné tout droit qu'il pouvait avoir sur les biens qui en font l'objet; — 2° que Bauduin *Golars* a aussi déclaré acquitter l'abbaye d'Alne de toute réclamation, pour le présent et pour l'avenir, sur le cens de dix deniers et autres choses, au sujet des dits biens; — 3° qu'il a investi, de la part du comte de Namur, l'abbaye d'Alne, de certains alleus qui en faisaient partie.

[2] J., doyen, et le chapitre de Saint-Aubain de Namur investissent Nicolas, prévôt de Sainte-Marie de Namur, au nom de l'abbaye d'Alne, de cinq boniers de terre sis à *Vodon,* achetés par cette abbaye et dont le cens appartient au dit chapitre.

[3] H., doyen, et le chapitre d'Incourt investissent Pierre, fils de Werricus de Vodencial, représentant l'église d'Alne, de 12 boniers de terre situés à Vodon et à Vodencial, qui furent à Bauduin *de Wares,* chevalier, et acquis par l'abbaye d'Alne de celle du Val-Dieu, du consentement du dit chapitre.

[4] Willaume, seigneur d'Atrive, chevalier, fait connaître qu'il s'oblige, par les présentes, envers l'abbé et le couvent d'Alne, à leur procurer dans l'intervalle de deux mois après la paix rétablie, la ratification du comte de Namur, son souverain, au sujet de la vente de 11 boniers aux territoires d'Atrive et d'*Avin,* faite à l'abbaye d'Alne, par Philippe, son frère, chevalier, qui les tenait de lui en fief.

N^os d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
612	273 v°	(Engrannus, decanus Thudiniensis.) De domo Guillelmi, clerici de Namuco, et de Sarto [1].	....
613	274	(Frater C.,) Abbas Clarevallis; de domo Gillelmi (Gisleni) Blokelli [2].	....
614	274	(Nicholaus, prepositus, Thomas, decanus, totumqne capitulum ecclesie beate Marie Namucensis.) De elemosina Cononis carpentarii et Emme uxoris sue, de Namuco [3].	1235.
615	274 v°	(Johannes de Fontanis, canonicus ecclesie Sancte Marie Namucensis.) De domo Egidii de Ponte, in vico de Bordello [4].	1272.

[1] Ghislain, clerc de Namur, laisse, en mourant, à l'abbaye d'Alne, sa maison de campagne dite *Logia* (la Loge), qu'il avait à cens du chapelain de la chapelle du comte au château de Namur, ainsi que la moitié du sart qu'il tenait de l'abbaye de Lobbes, et l'autre moitié à cette dernière abbaye et à l'hôpital de Thuin, en en laissant toutefois à sa mère l'usufruit viagèrement.

[2] L'abbé de Clairvaux ratifie le legs fait à l'abbaye d'Alne par Ghislain, chanoine de Namur, de sa maison dite *Logia,* située en cette ville.

[3] Donation faite, sous certaines conditions, par maître Cono, charpentier, et Emma, son épouse, à l'abbaye d'Alne, de tout ce qu'ils possédaient en la rue de *Bordias*, à Namur, savoir : une maison qui fut à Godin de Bordias, sur laquelle est dû un cens annuel de six sols de Namur à l'église de Sainte-Marie, en cette ville ; la maison joignante à la précédente, grevée d'un cens de 12 deniers de Namur, payable à Nicolas, prévôt ; la maison qu'ils avaient au-dehors de la porte de *Bordias*, contiguë à cette porte, et sur laquelle est due au comte de Namur une rente annuelle d'un denier et de huit chapons.

[4] Gilles du Pont dit Prévôt reconnaît avoir vendu à l'abbaye de Sainte-Marie d'Alne sa maison proche de celle que la dite abbaye possédait à

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
		Incipiunt carte et cyrographi decimarum de abbatia.	
616	276	(D., prepositus, A., decanus, et quod cum eis est Beate Marie cameracensis capitulum.) De decima de Beverines Oberti de Fantegnies [1].	1211.
617	276 v°	De decima de Beverines. Magister J. (de Tornaco), officialis cameracensis [2].	1211.
618	276 v°	De decima de Beverines. H(enricus), castellanus de Montibus [3].	1211.

Namur, dans la rue de *Bordias,* et le pré contigu. Lambert, clerc, en reçoit l'investiture, au nom de l'abbaye.

La note que voici est ajoutée en cet endroit : « Pro aliis domibus in » vico de Bordello Namurci, vide fol. xiij et sequentibus. » — (Voir les Nos 26 à 28 et 35).

[1] Obert *de Fantegnies,* chevalier, ayant, au moment de sa mort, pour le salut de son âme, résigné entre les mains de l'official de Cambrai, J. de Tournay, toute la dîme qu'il avait dans la paroisse de *Bevrines,* cet official, du consentement du chapitre de Cambrai, retint pour celui-ci un quart de cette dîme et donna les trois autres à l'abbaye d'Alne. — Voir Nos 617, 618 et 619.

[2] J. de Tournay, clerc et official de l'évêque de Cambrai, fait connaître qu'Obert *de Fantegnies,* chevalier, a reporté en sa main la dîme de *Bevrines,* en présence de son épouse et du consentement de G., prêtre de Mons, qui remplaçait le dit official, pour en investir l'église de Cambrai d'un quart et l'abbaye d'Alne des trois autres quarts. A cette formalité, Henri, châtelain de Mons, et Obert de Hachin intervinrent (voir le N° suivant). Témoins: Nicolas *de Montegni,* Simon *de Haverec,* Simon *de Faeal,* Gilles *de Kevi,* Jean Kyons, Ade *de Spienes,* Wautier *de Strepi,* Arnould *de Merbiules,* Jean *de Bievenes.*

[3] Henri, châtelain de Mons, fait savoir qu'Obert *de Fantignies* a donné

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
619	277	E(ustachius) de Ruez; de querela filiorum Oberti, pro decima de Beverines [1].	1235.
620	277 v°	Decanus de Binc, de decima de Beverines [2].	1235.
621	277 v°	De querela filiorum Oberti de Fantegnies, pro decima de Beverines [3].	1235.
622	278	Johannes, advocatus (Thudiniensis, dominus de Roianwes), et Agnes, uxor eius; de decima de Leues [4].	Mense februario 1267, *v. st.*

à l'abbaye d'Alne, pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres, du consentement de sa femme, toute sa dîme de *Beverines*, à l'exception d'un quart qu'il a donné à l'église de Cambrai. Il donne son agréation à ce legs, à cause que la moitié de la dîme ci-dessus relevait de lui, et que l'autre, qui était tenue d'Obert de Hacin, relevait également de lui, le dit châtelain. Témoins : « Nicholaus de Montengni, Symon de Haverec, Symon » de Faeal, Egidius de Kevi, Johannes Kyons, Adam de Spienes, Walterus » de Strepi, Arnulphus de Merbiules, Johannes de Bievene. »

[1] Eustache, seigneur de Rœulx, met son sceau à une charte par laquelle Henri *de Fantegnies*, chevalier, fils d'Obert, aussi chevalier, a déclaré sous serment de ne plus molester l'abbaye d'Alne, à l'occasion des trois quarts de la dîme de *Buvrines* que le dit Obert lui a légués, ainsi qu'il l'avait fait à la mort de son dit père et de Sara, sa mère.

[2] Acte d'une même teneur que le précédent.

[3] Charte émanée de Baudry, seigneur de Roisin, de Bauduin, châtelain de Beaumont, de Willaume de Rovroit, son frère, de Henri de Montigny, de Gilles de Sart et de Gilles de Bévène, — et scellée du sceau de la comtesse de Flandre et de Hainaut et de ceux des dits seigneurs. Elle relate la déclaration précitée de Henri de Fantignies (voir N° 619).

[4] Jean, avoué de Thuin, seigneur de *Roianwes*, et Agnès, son épouse. pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs ancêtres et successeurs, donnent à l'abbaye d'Alne, leur dîme de *Leues* avec ses dépendances, qu'ils tenaient en fief de Gui, comte de Flandre et marquis de Namur. L'évêque de Liége confirme cette donation.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
623	278 v°	Guido, comes Flandrie et marchio Namucensis; de decima de Leues [1].	Mense februario 1267, *v. st.*
624	279 v°	Nicholaus de Bovines, de decima de Leues [2].	Idem.
625	279 v°	F(ranco), rector ecclesie de Leues ; de decima de Leues [3].	Idem.
626	279 v°	H(ugo), leodiensis episcopus; de decima de Tillieres [4].	1229.
627	280	Decanus et ecclesia Fossensis, de decima de Tillieres [5].	1229.
628	280	(Hugo, leodiensis episcopus.) De decima de Tillieres [6].	. . . .
629	280	(J. humilis prior Lefflensis.) De decima de Tillieres.	1229.

[1] Gui, comte de Flandre et marquis de Namur, confère entièrement libre, à l'abbaye d'Alne, la dîme de *Leues* que Jean, chevalier, avoué de Thuin, seigneur de *Rianweis,* et Agnès son épouse, lui ont donnée. — « Acta sunt hec in castro Namucensi, » etc.

[2] Nicolas *de Bovines,* chanoine de Saint-Aubain, à Namur, recteur de l'église de *Leves*, donne son consentement au contrat passé entre l'abbaye d'Alne et Jean, avoué de Thuin, au sujet de la dîme de *Leves.*

[3] Acte de même teneur que le précédent.

[4] Berthe, veuve de Bauduin le Potier, chevalier, ayant donné à l'abbaye d'Alne la dîme de *Thilhieres* qu'elle tenait en fief du prévôt de l'église de Fosse, Hugues, évêque de Liége, en donne l'investiture à la dite abbaye d'Alne, du consentement du prévôt et de l'église de Fosses.

[5] Le doyen et le chapitre de Fosse signifient à l'évêque de Liége, qu'ils agréent la concession de la dîme de *Tillieres* faite à l'abbaye d'Alne par leur prévôt.

[6] Cet acte et le suivant sont relatifs à l'investiture donnée à Francon *de Housainmont*, au nom de l'abbaye d'Alne, par le prieur de Leffe, de la dîme de *Tillieres.*

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
630	280	Walterus, rector ecclesie de Grau; de decima de Grau [1].	1267.
631	280 v°	H(enricus), leodiensis episcopus; de vj bonuariis terre domine Marie de Grau [2].	1263.
632	280 v°	H(enricus), leodiensis episcopus; de decima de Grau [3].	1267.
633	281	* De feodo Symonis de Nova Villa in territorio de Grau quod dicitur Montoimes [4].	Le ior de le Purification 1272, *v. st.*
		Incipiunt carte decimarum de Fontanis et de Englechon Spine.	
634	283 v°	De altari et de decima de Fontanis, canonicorum de Thudinio [5].	1171.

[1] Wautier, recteur de l'église de *Grau,* approuve, en ce qui le concerne, la vente faite à l'abbaye d'Alne par les exécuteurs testamentaires de Godefroid *de Grau*, fils de Mainerus, de la dîme tant grosse que petite de Grau.

[2] Acte biffé et incomplet : c'est le même que celui qui se trouve sous le N° 448.

[3] Approbation donnée par l'évêque de Liége à la vente faite à l'abbaye d'Alne par les exécuteurs du testament de Godefroid de Grau, de la dîme de ce lieu.

[4] Cession faite par Simon *de Nueville* en faveur de l'abbaye d'Alne, de tout le droit qu'il avait sur le fief de *Montoimes,* à Grau.

[5] Convention passée entre l'église de Thuin et celle d'Alne, par laquelle : 1° les chanoines de Thuin cèdent à l'abbaye d'Alne, sous un cens spécifié plus bas, leur église de *Fontenes* avec ses appendances, les dîmes, dots, terres, eaux, pêches, prés, cens et tout ce qu'ils possédaient en ce lieu ; — 2° les religieux d'Alne s'engagent à payer chaque année, à la Noël, pour toutes ces choses, 144 muids de grain, à la mesure de Thuin, moitié avoine, moitié seigle et épeautre, etc. Voir le N° 85.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
635	284	Hugo, leodiensis episcopus; de decima de Biamont [1].	1211.
636	284	Gerardus de Jacia, de decima Gilleni castellani de Beamont [2].	1211.
637	284 v°	(Michael, Thudiniensis concilii decanus.) De decima Gilleni, castellani de Beamont [3].	1211.
638	284 v°	Hugo, leodiensis episcopus; de decimis de Sorra et de Beamont [4].	1211.

[1] L'évêque de Liége approuve et ratifie la donation faite à l'abbaye d'Alne par Ghislain, châtelain de Beaumont, avec l'agréation de ses fils, Bauduin, Guillaume et Henri, de toute sa dîme de *Beaumont* avec ce qui en dépend, qu'il a reportée en la main du doyen de Thuin, du consentement de son seigneur, noble homme Gérard de Jauce, de qui il tenait cette dîme, et de Renier, fils du dit Gérard.

Il existe dans la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut (archives de l'Etat, à Mons), sous le n° 777 du nouvel inventaire, une procuration, en français, donnée par l'abbaye d'Alne à sept de ses religieux et serviteurs, pour défendre ses droits contre la ville de Beaumont, au sujet des dîmes et du patronat de l'église de cette ville, qui lui appartenaient. Cette pièce, avec sceau, est du 23 février 1394 (1395, *n. st.*).

[2] Gérard, seigneur de Jauce, notifie que Ghislain, châtelain de Beaumont, a, de son consentement et de celui de ses fils, Renier et Gérard, donné à l'abbaye d'Alne sa dîme de Beaumont. — Témoins : « Eustachius « *de Ruez* ; Egidius *de Barbenchon* ; Alardus *de Strepi* ; Hugo *de Serfon-* « *taine* ; Arnulphus de Reing ; Alardus *de Granriu ;* Robertus de Love- « gnies. »

[3] Investiture donnée à l'abbaye d'Alne par le doyen de Thuin, de l'autorité de l'évêque de Liége, de la dîme que Ghislain, châtelain de Beaumont, a, pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres, donnée à cette abbaye.

[4] Hugues, évêque de Liége, ratifie : 1° la donation faite à l'abbaye d'Alne par Ghislain, châtelain de *Beaumont,* de toute la dîme qu'il avait en ce lieu,

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
639	285	(Egidius, dominus de Barbencon.) De decima Balduini de Buxeria [1].	1211.
640	285	N(icholaus) de Sorra, de decima de Sorra Sancti Gaugerici [2].	1243.
641	285 v°	Abbas de Floreffia, de decimis de Beamont et de Solra [3].	1227.

relevant de Gérard de Jauce (voir les trois numéros précédents); — 2° celle faite à la même abbaye par Bauduin de Boussoit (*de Buxeria*), de toute sa dîme de *Sorre*, qu'il tenait de Gilles de Barbençon, lequel a consenti à cette donation (voir le numéro suivant).

[1] L'original de cet acte se trouve au dépôt des archives de l'Etat, à Mons. C'est une charte par laquelle Gilles, seigneur de Barbençon, fait connaître que Bauduin de Boussoit a, de son consentement, donné à l'abbaye d'Alne, la dîme qu'il possédait à *Sorre*, avec ses dépendances, et qu'il s'en est déshérité, pour lui et ses successeurs, avec l'agréation d'Emma, son épouse, et en présence des hommes du susdit seigneur de Barbençon, dont cette dîme relevait en fief. — Témoins : Ghislain, châtelain de Beaumont, Nicolas de Montigni, Guillaume de Hestrut, Gérard de Bazins, Gilles de Barbenchon, Renard de Strepi, Guillaume de Boussoit.

[2] Nicolas, seigneur de Boussoit et de Barbenchon, pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres et de ses successeurs, ratifie la cession faite en faveur de l'abbaye d'Alne par son père Gilles, seigneur de Barbenchon et de Boussoit, de la dîme de *Solre-Saint-Géri*, que Bauduin, surnommé Billons, a, de son vivant, donnée à cette abbaye et qui relevait du dit Gilles.

[3] Compromis passé entre l'abbaye de Floreffe et celle d'Alne, au sujet des dîmes de *Solre-Saint-Gery* et de *Beaumont*. Chacune de ces abbayes aura la moitié des dîmes d'huile, de foin, d'oignons, etc.; quant aux autres dîmes, l'abbaye d'Alne en aura deux parts et celle de Floreffe une, sauf quant à la dîme des arbres et des animaux, qui demeure, comme précédemment, à l'abbaye de Floreffe.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
642	285 v°	(Abbas et conventus Floreffiensis.) De subventione oratorii de Bello Monte [1].	1257.
643	286	De querela presbiteri de Fontanis. Capitulum Thudiniense [2].	1214.
644	286	De patronatu ecclesie de Thirimont. Hugo, leodiensis episcopus [3].	1210.
645	286 v°	Hugo, leodiensis episcopus; de decima de Tirimont [4].	1216.

[1] Intimation de l'abbé et des religieux de Floreffe, portant que le chevet de l'oratoire ou de l'église de Beaumont devant être entretenu par eux, à raison de leur droit de patronat, avec la mère église de Solre, ils veulent en prévenir la ruine par une restauration, et supplient l'abbé et les religieux d'Alne, qui ont une part dans la dîme de la dite localité, de contribuer à cet ouvrage, sous la condition que ce sera de leur grâce spéciale.

[2] Richard, prévôt, Engran, doyen, et tout le chapitre de l'église de Thuin font savoir qu'une controverse s'est mue entre l'abbaye d'Alne et Wautier, prêtre de *Fontaines*, au sujet de certaines dîmes et d'autres choses que ce prêtre disait appartenir au droit pastoral de ce lieu et réclamait de l'abbaye, et qu'après avoir longuement ventilé la cause, par leur médiation, leur avis et leur assentiment, les parties s'étaient rangées, par compromis, à cette forme de paix : que l'abbaye accordait au dit prêtre et à ses successeurs, outre son ancienne pension, le bénéfice paroissial sur trois muids de seigle, la menue dîme des courtils et des habitations du village de *Lers*, et la dîme du foin des prés de ce lieu. —Voir les Nos 193 et 196.

[3] Hugues, évêque de Liége, notifie que Gérard *de Jauce* a, pour le repos de son âme et de celles de ses aïeux, du consentement d'Ode, son épouse, et de ses enfants, donné, par sa main, à perpétuité, aux religieux d'Alne, le droit de patronat de l'église de *Tirimont* et la part qu'il avait dans les offrandes qui sont faites entre les mains du prêtre de cette localité. L'évêque confirme cette donation et menace d'excommunication quiconque y contreviendra.

[4] Le même prélat confirme la donation de la dîme, grosse et menue, de

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
646	286 v°	De decima de Tirimont. Johanna, comitissa Flandrie et Hainoie [1].	1216.
647	286 v°	De decima de Tirimont. Gerardus de Jacia [2].	1216.
648	287	Margareta, comitissa, et filii eius; de decima de Tirimont [3].	1250.
649	287 v°	* Balduinus, miles de Avennis; de solutione ducentarum librarum [4].	1249.
		Incipiunt carte decimarum de Viscurt.	
650	290	Franco, Lobiensis abbas; de decima de Viscurt [5].	1150.

Tirimont, avec le droit de patronat, faite à l'abbaye d'Alne par Gérard de Jauce, avec approbation de ses fils Renier et Gérard, et agréation de Jeanne, illustre comtesse de Flandre et de Hainaut, de qui il la tenait en fief.

[1] ANNEXE XIX.

[2] Gérard, seigneur de Jauce, fait connaître qu'il donne à l'abbaye d'Alne toute la dîme de *Tirimont*, autrement dite *Pouerines*, avec le droit de patronat. — Voir les Nos 644 à 646.

[3] ANNEXE XXIX.

[4] « Je, Bauduins de Avenes, fils la contesse de Flandres et de Haynau, » fac à savoir à tous chiaus ki ces letres veront ke li abbés et li covens de » Aune ont paiet plainement à moi deus cens lib. de blans por le pais k'il » ont faite à moi de la dîme de Tirimont. Et por cou que ce soit ferme » chose et estable, jou donne mes lettres saelées de mon sael au deseur » dit abbet et covent. Ce fu fait l'an del incarnation Nostre Segnor m. cc. » xl. ix. (1250 *n. st.*), le juedi apriès le purification Nre-Dame. »

[5] Francon, abbé de Lobbes, fait connaître que, pour leur convenance, son abbaye et celle d'Alne ont échangé toute la dîme de l'alleu dit Vis-Court (*Vetus Curtis*) contre une rente annuelle de 15 muids d'épeautre et 15 d'avoine, à la mesure de Lobbes, et 8 deniers pour la dot de l'église de ce lieu, consistant en trois boniers de terre.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
651	290	Quod non possumus aliquid omnino acquirere quod ad Lobiensem pertineat ecclesiam, sine consensu ipsius capituli; et de decima de Viscurt, et de terra Strata, et de quatuor bonuariis terre apud Hantes, et de terra de Hurbis [1].	1174.
652	290 v°	Rodulphus, leodiensis episcopus; de ecclesia de Claro Monte [2].	1176.
653	291	Hugo, leodiensis episcopus; de ecclesia, decimis et dotibus de Claromonte [3].	1215.
654	291	(Radulphus, leodiensis episcopus.) De altari de Ferieres [4].	1186.
655	291 v°	Hugo, leodiensis episcopus; de decima de Donstievene [5].	1204.
656	292	Robertus, abbas lobiensis; de dotibus ecclesie de Donstievene [6].	1215.

[1] Charte par laquelle Jean, abbé de Lobbes, et Gérard, abbé d'Alne, font savoir que l'abbaye de Lobbes a cédé à celle d'Alne : 1° toute la dîme de *Vixcurt*, pour 30 muids, dont 15 d'épeautre et 15 d'avoine, et la dot de l'église de cette localité pour 8 deniers ; — 2° 4 boniers de terre à *Hantes*, pour 5 muids d'épeautre et d'avoine ; — 3° 14 journels de terre à *Strée*, et un pré et la terre de *Hurbes*, etc.

[2] Raould, évêque de Liége, ratifie la donation faite à l'abbaye d'Alne par Sébastien *de Gordines*, de l'église de *Clermont*, avec toutes ses dîmes.

[3] Confirmation de l'acte qui précède, par Hugues, évêque de Liége.

[4] Raould, évêque de Liége, fait savoir que Godescal *de Morialmeis* a donné à l'abbaye d'Alne les deux parts de l'autel de Ferrières-la-Petite (*Ferieres le Parum*), qu'il tenait en fief de lui.

[5] Hugues, évêque de Liége, confirme la donation faite à l'abbaye d'Alne par Gautier, seigneur de *Fontaines*, chevalier, de la dîme et du patronat de l'église de Donstienne (*Donstievene*), qu'il tenait en fief de Jean, avoué de Thuin.

[6] Robert, abbé de Lobbes et de Brogne, fait savoir qu'Élizabeth, dame

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
657	292	Hugo, leodiensis episcopus; de decima de Neffe [1].	1209.
658	292 v°	Arnulphus de Moralmes, de decima de Neffe [2].	1209.
659	292 v°	Henricus, leodiensis electus; de permutatione xx modiorum curati ecclesie de Stratis [3].	1258.
660	292 v°	Abbas Lobiensis, de xx modiis curati ecclesie de Stratis [4].	1258.
661	292 v°	Nicholaus, decanus Thudiniensis; de elemosina Egidii de Pondrelues [5].	1248.

de *Merbes* et de *Donstievene*, a reconnu, en sa présence et celle de ses religieux, n'avoir aucun ban, justice ou avouerie sur tous les biens de l'église de Donstiennes.

[1] L'évêque de Liége confirme la donation faite *in extremis* à l'abbaye d'Alne par Bastien *de Neffe*, de la dîme et du droit de patronat de l'église de *Neffe*, avec tout ce qui en dépend, et la reconnaissance de cette donation par Bauduin, fils du dit Bastien, et par sa mère, avec le consentement d'Arnould *de Moreaumes*, de qui cette dîme relevait.

[2] Acte par lequel Arnould de Morialmés donne son consentement à la donation de la dîme de *Neffe*. — Voir le N° 657.

[3] Henri, élu de Liége, ratifie l'échange fait entre l'abbaye d'Alne et le curé de *Strées*, de 36 journels de terre qu'elle avait en ce lieu, provenant de donation à elle faite par Gobert *de Mertines*, contre 28 muids, moitié épeautre et moitié avoine, à la mesure de Lobbes, qu'elle devait à ce prêtre et à ses successeurs, à titre de la dite cure.

[4] Acte qui ne diffère du précédent, qu'en ce qu'il émane d'un autre personnage.

[5] Nicolas, doyen du concile de Thuin, fait savoir que Gilles de Pondrelues, investi de *Neffe*, a donné à perpétuité à l'abbaye d'Alne toute la terre sise à *Strées*, que les religieux de cette abbaye lui avaient vendue et qu'ils avaient eue en don de Gobert de Mertines.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
662	293	Hugo, leodiensis episcopus; de decima de Berezies [1].	1211.
663	293	Elizabet de Merbis, de decima de Berzies [2].	1211.
664	293 v°	Willelmus de Thier, de decima de Berezies [3].	1211.
665	293 v°	De decima de Berezies, de querela monialium [4].	1219.
666	293 v°	Judices, de decima duorum boneriorum terre in territorio de Berezies [5].	1230.

[1] L'évêque de Liége fait savoir que Jean *de Berezies* a, pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres, donné par sa main à l'abbaye d'Alne tout ce qu'il avait de la dîme, du droit de patronat et de l'autel de l'église de Berezies, tant dans ce qu'il tenait lui-même que dans la partie que Gilles *de Bevene* tenait en fief de lui ; — qu'il a fait ce don, avec le plein consentement de *Giluid*, son épouse, de Willaume *de Thier*, de qui il tenait ses droits, et de noble dame Élizabeth *de Merbes*, de laquelle le dit Willaume les relevait ; — que le prénommé Gilles *de Bevene*, pour le repos de son âme et de celles de ses aïeux, a aussi donné, par sa main, à la même abbaye ce qu'il possédait de la dîme, du droit de patronat et de l'autel du dit lieu, avec le consentement de ses frères et héritiers. L'évêque approuve ces deux donations, et les confirme par le présent écrit.

[2] Élizabeth *de Merbes*, reconnaît avoir approuvé les donations citées dans la charte qui précède.

[3] Confirmation semblable, de Willaume, seigneur de Thier. — Voir N° 662.

[4] Les abbés de Vaucelles, de Villers et de Cambron reconnaissent que l'abbaye d'Alne possède la dîme de *Berezies*, et que l'abbaye de femmes de Salezines n'y a aucun droit et doit cesser ses attaques à ce sujet.

[5] Jean, doyen de Fosses, et Jean, doyen de Chimay, choisis par l'évêque de Liége, pour juger la cause entre l'abbaye d'Alne et le chapitre de Thuin, sur la propriété de la dîme de deux boniers d'une terre à *Beresies*,

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
667	294	De oblationibus ecclesie de Beresies [1].	1243.
668	294	De decima de Beresies [2].	1253.
669	294 v°	De decima de Donstievene [3].	1255.

qui appartint à *Haluid de Ham* et est auprès du chemin de *Walecurt*, — restituent, sous certaines réserves, et en présence de Henri dit *le Rate* et de maître Jean *de Sonegus,* chanoines de Fosses, cette dîme à l'abbaye d'Alne, qui en avait été dépouillée par le dit chapitre. — « Actum Fossis, » in claustro, in crastino Beati Huberti, anno gracie m°. cc°. xxx°. »

[1] Robert, évêque de Liége, confirme l'accord fait, par la médiation de prud'hommes, entre l'abbaye d'Alne, à laquelle appartient le patronat, l'autel et la dîme, grosse et menue, de *Beresies,* d'une part, et le curé investi de l'église de ce lieu, d'autre part, au sujet des offrandes de cette église. Par cette paix, il est décidé : qu'au luminaire de la dite église serviront les chandelles qui y seront offertes communément, et que le reste de ces chandelles reviendra, pour deux tiers à l'abbaye et pour un tiers au curé, avec les oboles de Namur que les paroissiens ont la coutume de payer à la fête de saint Martin ; — que le même prêtre aura l'offrande que lui fera toute femme, à ses relevailles ; — que la moitié des autres oblations recueillies par les paroissiens, et de celles qui se font aux noces, aux anniversaires, et en pains dominicaux déposés sur l'autel pour les défunts, lui appartiendra et l'autre moitié à l'abbaye ; — que l'offrande qui se fera en mains du curé, en célébrant la messe, lui appartiendra entièrement, s'il n'en a pas une autre, le même jour ; — que de toutes les autres offrandes qui se feront en la dite église de Beresies, l'abbaye d'Alne en aura deux tiers et le curé, un.

[2] Henri, élu de Liége, approuve la composition arrêtée entre l'abbaye d'Alne et le curé de *Berzies*, en vertu de laquelle ce dernier jouira des chandelles et autres menues choses qui seront offertes à sainte Marguerite, sous la condition qu'il fournira le luminaire et l'encens à l'église, qu'il abandonnera entièrement à l'abbaye les dîmes, en y comprenant celle du foin, et que l'abbaye paiera à l'église susdite, chaque année, 30 sols de blancs.

[3] Le même élu de Liége approuve la convention passée entre l'abbaye

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
670	295 v°	Almaricus, archidiaconus; de decima Clarimontis [1].	1173.
671	295 v°	H., leodiensis episcopus ; de quadam capellania apud Berzees [2].	1209.
672	296	* De decima de Berzees. Gerars, sires de Thier [3].	1288.

d'Alne et le curé de *Donstievene*, au sujet des dîmes de ce lieu, dont l'abbaye avait les trois quarts et le curé un quart, sauf que la ferme de ces dîmes appartenait à Guidon de Donstievene, et que, sur 260 journels environ et 17 boniers de la dotation de l'église, le dit curé n'avait rien. Ensuite de cette convention, le curé eut, moyennant certaines conditions, la quatrième partie de toute la dîme de la terre de *Donstievene* et d'*Ossognes*, qui était cultivée par des séculiers, tant par Guidon précité qu'autres, etc., etc.

[1] Almaricus, archidiacre de Liége, ratifie la concession faite en faveur de l'abbaye d'Alne, par Bastien *de Gordines,* des dîmes de ses sarts dans la paroisse de Clermont, avec le consentement de Nicolas, doyen, investi de ladite église. Cet acte rappelle qu'en cette occasion, le dit Bastien, agissant en honnête homme, ne voulut pas s'opposer aux priviléges de l'ordre de Cîteaux. Témoins : « Signum Nicholai decani ; S. Roberti, sacerdotis, » investiti de Thuillies ; S. Roberti de Castellon ; S. Johannis de Streis ; » S. Berneri de Donstievene ; S. Arnulphi de Ham ; S. Lamberti de Fontanis ; S. Bastiani, militis de Berezeis ; S Bastiani de Fontenelles ; S. » Gilleberti de Donstievene. »

[2] H., évêque de Liége, fait savoir que Jean *de Berezies* a institué une chapellenie, avec les dîmes de ses coutures et toutes ses propriétés, et en a donné par sa main la possession à l'église du Val-Saint-Georges, où il établit cette chapellenie. Il donne son approbation à cet acte et accorde à la dite église le droit de collation de la chapellenie dont il s'agit.

[3] *Gerars de Tharsines, sires de Thier le Chastial,* chevalier, et Agnès, son épouse, font savoir qu'en leur présence et celle de plusieurs autres témoins, *Gilion de Berzées*, écuyer, reconnut qu'il n'avait aucun droit dans

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
673	296	* De venditione quarumdam terrarum decimalium de Berzees [1].	1290.
674	296 v°	Johannes, leodiensis episcopus; de decima de Berzees [2].	1285.
		Incipiunt carte decimarum de Colemies.	
675	298 v°	Johannes, Cameracensis episcopus; de decima de Monmegni et de Monte [3].	1218.

les dîmes appartenant à l'abbaye du Val-Saint-Georges près de Namur, qui sont au territoire de *Berzies*.

[1] Acte émané de « Margarite, abbesse de le Val Saint-Jorge delez Namur, » del ordene de Cystiauz, de le dyocèse de Liége, et tous li convens de chest » meisme lieu. » — Vente faite par l'abbaye du Val-Saint-Georges à celle d'Alne, des dîmes précitées, moyennant une somme d'argent. — « Donné » l'an de grasce m. cc. et xc., lendemain de la feste sainte Lucie virgene, » el mois de décembre. »

A la suite de cet acte, on trouve la note que voici, laquelle est d'une écriture moderne : « Pour la cloche décimale de Berzées, *vide* fol. LXXIX *. » *Item*, que ne sommes obligez de livrer le tour ni cordes pour sonner les » cloches à Bersée, ny obligez à quelque autre chose à l'eglise dudit Bersée, » *ratione patronatûs seu decime de Bersee, nisi providere de idoneo sacer-* » *dote et ministro. Require titulum pagina* LXVII. » **

[2] L'évèque de Liége fait savoir qu'en 1285, le lendemain de saint Pierre ès liens, l'abbesse de Salesines reconnut, en présence de Jean de Wallecourt, cellérier, et de Jean de Gemblou, moines d'Alne, que l'abbesse qui la précéda, vendit, du consentement de tout son couvent, à l'abbaye d'Alne, la dîme qu'avait donnée Jean, seigneur de Berezies, chevalier. — Voir les quatre numéros précédents.

[3] Jean, évêque de Cambrai, confirme la donation que Ghislain, châte-

* Nº 183 de notre répertoire.
** Nº 152 id.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
676	298 v°	Balduinus, castellanus de Bellomonte ; de decimis de Bellomonte et de Monmegnies [1].	1216.
677	299	De decima de Monmegnies. Officialis cameracensis [2].	1211.
678	299	Balduinus, castellanus de Bellomonte ; de decimis de Bellomonte et de Monmegnies [3].	1217.
679	299	De decima de Monmegnies et de Bellomonte. Gillenus, castellanus de Biamont [4].	1211.

lain de Beaumont, a faite à l'abbaye d'Alne, de sa dîme de *Mommegni*, et celle d'Anselme du Mont, de sa dîme de *Mont*, ainsi que Nicolas de Bruile, archidiacre de Cambrai, les a approuvées, de sa part. — Voir le N° 681.

[1] Bauduin, châtelain de Beaumont, fait connaître que Ghislain son père, de bonne mémoire, a donné, à perpétuité, à l'abbaye d'Alne, les dîmes de Beaumont et de Momegnies, qu'il possédait à titre de fief relevant du comte de Hainaut et de Gérard de Jauce ; — que cette donation s'est faite avec son consentement et celui de ses frères, ainsi que du gré des seigneurs précités.

[2] Maître Jean de Tournay, clerc et official de l'évêque de Cambrai, certifie que le châtelain de Beaumont a,— du consentement de ses fils, Bauduin, chevalier, Willame et Henri, et sous le témoignage de ses hommes, Willame *de Hestrus*, chevalier, Alard *de Grand Rieu*, chevalier, Godefroid, son frère, et *Alende*, veuve, — reporté en la main d'Alexandre, doyen de Maubeuge, la dîme de *Momegnies*, pour, au nom de l'évêque, en investir l'abbaye d'Alne.

[3] Bauduin *de Sorre*, châtelain de Beaumont, déclare qu'en suite de la donation faite par son père et par lui à l'abbaye d'Alne, des dîmes de *Momegnies* et de *Beaumont*, cette abbaye lui avait conféré viagèrement les fruits de ces dîmes, mais qu'il l'a acquittée de cette obligation, moyennant une rente annuelle et viagère de 70 muids d'avoine, à la mesure de Maubeuge.

[4] Ghislain, châtelain de Beaumont, fait savoir que, pour le salut de son âme et de celles de ses ancêtres, il a donné, en pure aumône, à l'abbaye

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
680	299 v°	De decima de Monmegnies. Philippus, comes Namucensis, Flandrie et Hainoie procurator [1].	1210.
681	299 v°	Nicholaus, cameracensis archidiaconus; de decima de Monmegnies et de decima de Monte [2].	1211.
682	300	Henricus, dominus de Montegni; de decima Hugonis de Aubes [3].	1228.

d'Alne, sa dîme de *Mommegnies*, ainsi qu'il la tenait en fief du comte de Hainaut, et celle de *Beaumont*, qu'il relevait de Gérard de Jauce; — que ses fils Bauduin, Willaume et Henri, ont pleinement acquiescé à cette aumône, qu'il a faite sous le témoignage de ses pairs, et du gré de ses seigneurs et des fils de Gérard de Jauce, Renier et Gérard, en ce qui concerne la dîme de Beaumont. — Témoins: « Eustachius *de Ruez ;* Egidius *de* » *Barbenchon ;* Alardus *de Strepi ;* Hugo *de Serfontaines ;* Arnulfus *de* » *Reing ;* Alardus *de Granriu* ; Robertus *de Lovengnies.* »

[1] Philippe, marquis de Namur, procureur de Flandre et de Hainaut, confirme que Ghislain, châtelain de Beaumont, a donné, par sa main, à l'abbaye d'Alne, à l'intervention de Bauduin et de Willame, ses fils, la dîme de *Mommegnies*, qu'il tenait en fief du comte de Hainaut. Témoins : « Eus» tachius *de Ruez ;* Razo *de Gaura ;* Nicholaus *de Condato;* Osto *de Tra-* » *signies;* Walterus *de Rania;* Gerardus *de Scallon;* Gislebertus, prepo» situs montensis ; Hugo *de Gaia ;* Balduinus, senescalcus Valenceniensis, » et quamplures alii.» — « Actum apud Ath, vigilia sancti Gregorii, mense » marcio, anno verbi incarnati m°. cc°. x°. »

[2] Nicolas, archidiacre de Cambrai dans le Hainaut, ratifie la donation de la dîme de *Mommegnies,* faite à l'abbaye d'Alne par Ghislain, châtelain de Beaumont, et celle de la dîme de Mont, faite à la même abbaye par Anselme *du Mont*, avec le consentement de son seigneur Charles de Croix. — Voir le N° 675.

[3] Henri, seigneur de Montegni, ratifie que Hugues d'Aubes (*de Aubis*), chevalier, Gilles, son fils aîné, et Wautier, son frère, ont donné à l'abbaye

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
683	300 v°	(J. dictus abbas de Alna, et L. dictus abbas Sancti Foillani de Rodio, et eorum conventus). De decima de Monmegnies [1].	1251.
684	301	Godefridus, episcopus (cameracensis); de decimis de Lato Fonte, de Berelle, de Sorrines, de Dimenceal et de Buegnies [2].	1226.
685	301	Walterus, decanus Melbodiensis; de decimis quæ sunt in suprascripta carta [3].	1226.
686	301	Agnes de Roisin, de decima de Lato Fonte [4].	1220.

d'Alne une dîme, qu'ils tenaient en fief de lui, sur des terres de la dite abbaye d'Alne à *Colemies*, sous la paroisse d'*Aubes*, et qu'ils ont juré solennellement sur l'autel d'Alne qu'ils n'inquiéteraient jamais l'abbaye à l'occasion de cette dîme.

[1] Convention entre l'abbaye d'Alne et celle de Saint-Feullien, à Rœulx, relativement à certaines portions de dîmes sises dans la paroisse de *Mommegnies*, en telle sorte que la première de ces communautés percevra les mêmes dîmes sur les jardins et les maisons qui se feront dans les terres de la châtellenie, et dans les champs, que celles qu'elle levait précédemment sur ceux-ci ; — que celle de Saint-Foillan levera les dîmes sur les nourritures des bêtes dans ces jardins ou maisons, et celles sur les prés que tiennent des laïques ; — que l'abbaye d'Alne continuera à percevoir la même dîme de foin sur les terres de la châtellenie converties en prés, que celle qu'elle y prenait en blé et en avoine lorsque ces terres étaient en culture, etc.

[2] Godefroid, évêque de Cambrai, ratifie la donation faite à l'abbaye d'Alne par Roger de Les Fontaines (*de Latofonte*). Gossuin de Chaudeville, Nicolas de Haregni, Robundus de Berelle, Guntier Rufus et Rusule de Ferières, de certaines portions de dîmes qu'ils avaient au territoire de Les Fontaines, de *Berelle*, de *Sorrines*, de *Dimencial* et de *Buegnies*.

[3] Voir le N° précédent.

[4] Agnès, dame de Roisin, et Baudri, son fils, agréent la donation faite à

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
687	301 v°	(G., dictus abbas de Bona Spe, et W., Malbodiensis decanus.) De terra Gossuini de Berella [1].	1185.
688	302	Godefridus, Cameracensis episcopus; de decima de Longa Villa [2].	1221.
689	302	De lxx modiis avene B. castellani de Beamont et de pasturis de Berelle [3].	1231.
690	302 v°	Baldricus de Roisin, de Ruemont et quadam terra Rogerii de Lato Fonte [4].	1237.

l'abbaye d'Alne, par Rogier, fils de Gossuin *de Frasnoet,* chevalier, de sa dîme de Les Fontaines, qu'il tenait d'eux en fief.

[1] Arbitrage rendu sur le différend qui s'était mû entre l'abbaye d'Alne et Gossuin de Berelle, au sujet d'une terre. Les arbitres imposent silence au dit Gossuin, au sujet de sa réclamation.

[2] Approbation donnée par Godefroid, évêque de Cambrai, à la donation faite à l'abbaye d'Alne par G. *de Rengh*, chevalier, d'une portion de dîme qu'il avait dans la paroisse de la *Longue-Ville* et qu'il tenait en fief d'Amand *de Bavai,* chevalier. L'abbesse de Maubeuge avait aussi adhéré à cette donation, à titre du patronat de l'église de la dite localité qui lui appartenait.

[3] Gérard, seigneur de Jauche, notifie que Ghislain, châtelain de Beaumont, de bonne mémoire, ayant donné à l'abbaye d'Alne les dîmes de *Mommegnies* et de *Beaumont*, et que son fils Bauduin ayant résigné, moyennant une rente viagère, l'usufruit de ces dîmes, celui-ci en a entièrement déchargé l'abbaye, et lui a, de plus, accordé le droit de faire paître ses troupeaux sur tout le territoire de *Berele*, tant dans les bois que dans les terrains vagues et autres pâturages communs, avec le consentement du seigneur de qui il les tenait : de tout quoi le dit Gérard et son fils, du même prénom, se portent garants envers l'abbaye.

[4] Baudri, seigneur de Roisin, fait savoir que Roger de Les Fontaines, chevalier, ayant donné à l'abbaye d'Alne la terre de *Novile* et la dîme de *Ruemont*, qu'il tenait de lui, il se porte garant de cette donation, qui s'est faite suivant l'usage du pays.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
691	303	Johannes, decanus de Avennis; de decima de Ruemont et de quadam terra Rogerii de Lato Fonte [1].	1237.
692	303	R(obertus), advocatus Attrebatensis, (et dominus de Bethunia); de decima Sancti Medardi [2].	1244.
693	303	De decima parochie Sancti Medardi [3].	1244.
694	303	De iiij^or libris et viij solidis pro decima Sancti Medardi solvendis a fratribus de Pienton [4].	1265.
695	303 v°	Ysaac, decanus Melbodiensis; de decima de Dimenceal et de lxx libris alborum, Arnulfi de Ferieres [5].	1238.

[1] Charte d'une teneur semblable à la précédente.

[2] Robert, avoué d'Arras et seigneur de Béthune, et Elizabeth, son épouse, confirment la donation faite à l'abbaye d'Alne par Gossuin *de Nova Villa*, fils d'Anselme, chevalier, de la dîme qu'il avait dans la paroisse de Saint-Médard, avec le droit de patronat, à l'effet que les fruits en seraient affectés à l'usage des religieux malades. Cette charte a été imprimée dans Miræus, *Opera diplom.*, t. ii, p. 1225.

[3] Acte d'une même teneur que le précédent, mais émané de Robert, évêque de Liége.

[4] Frère *Almaricus de Rupe*, humble percepteur des maisons de la milice du Temple en France, reçoit des religieux d'Alne ce qu'ils avaient dans la dîme de Saint-Médard, savoir : la quatrième partie de cette dîme, avec la portion du droit de patronat qui y compète, moyennant un cens annuel de 4 livres 8 sols de blancs à payer à l'abbaye d'Alne, par la maison du *Pienton* (Piéton)*, le lendemain de la Noël, fête de saint Etienne, premier martyr.

[5] Ysaac, doyen de chrétienté, à Maubeuge, fait connaître qu'en sa présence et par-devant les échevins et les jurés de cette ville, Arnould, fils de Simon et de Ruessele de Ferières, a reconnu devoir à l'abbaye d'Alne 70

* La maison du Piéton était la principale de toutes celles que l'ordre des Templiers ou de Malte possédait dans le Hainaut et dans le Cambrésis : c'est pourquoi on l'appelait la *commanderie magistrale du Piéton*.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
696	303 v°	* (Lorens et Aie.) Elemosina Laurentii et Aie uxoris sue [1].	1258.
		Incipiunt carte decimarum de Luparia.	
697	306 v°	Balduinus, comes Hainoiensis; de decima Walteri de Horden et filii eius Alardi apud Lovariam [2].	1168.
698	306 v°	Nicholaus, cameracensis episcopus; de altari de Haine [3].	1147.
699	307	N(icholaus), cameracensis episcopus; de altari Sancti Vedasti [4].	1153.

livres de blancs, que les religieux de cette maison perçoivent chaque année sur les revenus de sa terre de *Dimechial* ou de la terre que Ruessele, sa mère, possédait à l'époque de sa mort; que le dit Arnould a reconnu qu'une part de sa dîme de *Dimenchial,* a été donnée par sa dite mère en faveur de la même abbaye, et confirmé les autres donations qu'elle avait faites à celle-ci.

[1] Cet acte passé en l'âtre à Ferières-les-Grandes, en présence du maire, des échevins et du curé du lieu, est le même que celui que nous avons indiqué sous le N° 180.

[2] ANNEXE IV.

[3] Confirmation donnée par Nicolas, évêque de Cambrai, que l'autel de *Haine-Saint-Pierre* appartient à l'abbaye d'Alne et est à l'abri de toute exaction de ses clercs.

[4] Le même évêque déclare avoir donné à l'abbaye d'Alne l'autel de *Saint-Vaast* avec tout ce qui s'y rattache, sauf cependant son droit épiscopal, et réservé que l'abbaye d'Alne paie annuellement à celle de Villers, 28 sous, monnaie de Nivelles, moitié à la saint Jean-Baptiste et moitié à la fête de saint André apôtre, et qu'il a assignés à cette dernière abbaye sur les fruits du dit autel. — Témoins : « Johannes, Alardus, Evrardus, Raolfus, archi- » diaconi; Hugo, decanus; Willelmus, Ulricus, Walterus, diaconi; Ansel-

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
700	307	H., Remensis archiepiscopus; de duobus altaribus Sancti Vedasti et Sancti Petri de Haine [1].	1167.
701	307 v°	N(icholaus), cameracensis episcopus; de duobus altaribus Sancti Vedasti et Sancti Petri de Haine [2].	....
702	307 v°	P(etrus), cameracensis electus; de altaribus Sancti Vedasti et Santi Petri de Haine [3].	....
703	307 v°	Privilegium Johannis, cameracensis episcopi, de duobus altaribus Sancti Vedasti et Sancti Petri de Haine [4].	1193.
704	308	De duobus altaribus Sancti Vedasti et de Haine Sancti Petri. Petrus, cameracensis episcopus [5].	....
705	308	R(obertus), cardinalis; de ecclesiis de Sancto Vedasto et de Haine [6].	....

» mus, Robertus, subdiaconi; Egericus, abbas de Cella; Ricwardus, » abbas Vacellensis; Franco, abbas de Alna; Philippus, prior Clarevallensis; Robertus, Walterus, canonici Sancti Gaugerici. »

[1] L'archevêque de Rheims déclare libres, sauf quant au droit épiscopal, les deux autels de Saint-Vaast et de Haine-Saint-Pierre, ainsi que l'évêque de Cambrai, Nicolas, les a donnés à l'abbaye d'Alne (voir le N° 699).

[2] Il n'y a dans le cartulaire que le préambule de cette charte, qui est la même que le N° 698.

[3] Par cette charte, dont le texte est inachevé, Pierre, élu de Cambrai, confirme, sans doute, les précédentes, Nos 698 et 699 de notre répertoire.

[4] Jean, évêque de Cambrai, du consentement de son chapitre, confirme l'abbaye d'Alne dans la possession des autels de Saint-Vaast et de Haine-Saint-Pierre.

[5] Vidimus de l'acte qui précède.

[6] Confirmation du privilége accordé par Jean, évêque de Cambrai, au sujet des autels de Saint-Vaast et de Haine-Saint-Pierre. — Voir N° 703.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
706	308	N(icholaus), cameracensis episcopus ; de altari de Haine [1].	1166.
707	308	Jordanus, cardinalis; de altari Sancti Vedasti [2].	. . . .
708	308	Ecclesia Lobiensis, de cultura Godefridi de Ruez et de Sartis [3].	1200.
709	308 v°	De decima Alardi de Marcines [4].	1208.
710	308 v°	(Gerardus, archidiaconus de Valencienes et officialis domini cameracensis.) De elemosina Juete, de decima de Monte Sancte Aldegundis [5].	1209.

[1] Nicolas, évêque de Cambrai, confirme la donation qu'il a faite à l'abbaye d'Alne de l'autel de Haine-Saint-Pierre, sous la condition que Gérard, son clerc, jouira viagèrement des fruits de cet autel

[2] Acte dont les quatre premières lignes seulement sont transcrites et qui est une confirmation par le légat du siége apostolique, de la donation à l'abbaye d'Alne de l'autel de Saint-Vaast.

[3] Werricus, abbé de Lobbes, et ses religieux déclarent avoir concédé à l'abbaye d'Alne la dîme de la culture de Godefroid, de *Ruez* et de *Sarts,* tant dans le bois que dans la plaine, ainsi que la tenait d'eux Gislebert *de Haine*, sous un cens de 18 deniers, monnaie de Valenciennes, que la dite abbaye d'Alne paiera à la leur annuellement, durant l'octave de la Pentecôte, en même temps que les 12 sous de Namur qu'elle leur paie sur Offregnies et Thiegnies. — « Actum Lobiis, in camera domni abbatis » Lobiensis. »

[4] Acte émané d'Eutache, seigneur de Ruez, par lequel il donne son approbation, comme suzerain, à ce que, pour le repos de son âme et de celles de ses aïeux, du consentement de sa femme et de ses successeurs, Alard *de Marcines,* chevalier, a donné à l'abbaye d'Alne ce qu'il possédait dans la dîme de *Senvast* et tout ce qu'il tenait de Hugues *de Senvast,* lequel relevait ces biens de Bauduin de Strepi, qui a adhéré à la même donation.

[5] Donation faite en faveur de l'abbaye d'Alne par Gérard *de Provi* et

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
711	309	De decima Anselmi de Monte. Officialis cameracensis [1].	1211.
712	309	De decima de Carneriis. J(ohannes), cameracensis episcopus [2].	1203.
713	309 v°	J(ohannes), cameracensis episcopus; de decima Galteri de Montibus apud Jorbise [3].	1217.
714	309 v°	Capitulum Beate Marie cameracensis, de decima de Jorbise [4].	1218.
715	310	Rasso de Gavera, de decima de Jorbise [5].	. . . .
716	310	Johannes, cameracensis episcopus; de decima de Haine [6].	1202.

noble dame Jueta, sa mère, de toute la dîme de Mont-Sainte-Aldegonde, qu'ils tenaient en fief de Charles *de le Crois,* chevalier. Cette donation fut faite dans l'intérêt des âmes de Rogier *de Condet,* des donateurs et de leurs ancêtres.

[1] Maître Jean de Tournay, clerc et official de l'évêque de Cambrai, approuve l'abandon fait par Anselme du Mont, en faveur de l'abbaye d'Alne, de la dîme de Mont, qu'il tenait de Charles de Croix. « Testibus : Egidio *de* » *Barbenchon,* Gerardo *de Condato,* Waltero *de Galdre,* Gerardo *de Cruce* » et Johanne *de Rignuel.* »

[2] L'évêque approuve la donation faite par Robert *de Carnières,* chevalier, à l'abbaye d'Alne de deux portions de dîme de l'autel de *Carnières* qu'il tenait en fief de Bauduin d'*Estrepi,* sous un cens annuel de 6 deniers. « Actum apud Melin. »

[3] Jean, évêque de Cambrai, confirme la donation faite à l'abbaye d'Alne par Gautier, fils d'Harduin *de Mons* (de Montibus), — avec le consentement de ses seigneurs, Jean *del Aunais* et Gauthier *de Masnui*, chevalier, — de la dîme qu'il avait dans la paroisse de *Jorbise* (Jurbize) et d'*Erbaut.*

[4] Le chapitre de Notre-Dame de Cambrai ratifie la donation ci-dessus.

[5] Rasse *de Gavre* donne son approbation à la donation précitée. — Voir le N° 713.

[6] Jean, évêque de Cambrai, fait savoir : que la troisième partie de la

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
717	310	Maria, comitissa Flandrie (et Hainoie); de decima de Haina [1].	1202.
718	310 v°	G(odinus), decanus de Bincio, et W(alterus), de Cirvia; de terra Franconis de Fontaines et de decima Hugonis Sancti Vedasti [2].	1186.
719	311	De decima W(alteri) de Sancto Vedasto. Arnulphus, decanus de Binc [3].	1206.
720	311	De decima de Sancto Vedasto quam tenebat Alardus de Marcines [4].	1208.

dîme de Haine-Saint-Pierre, que Bauduin de Saint-Vaast, Lambert et Wautier, ses frères, avaient prise à Robert *de Carnières*, chevalier, et lui avaient ensuite remise, avait été rapportée par celui-ci en mains de Marie, comtesse de Flandre et de Hainaut, qui l'avait déclarée libre de tout droit séculier et remise en mains de l'évêque, de la part de Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, qu'elle remplaçait à cause de son départ pour Jérusalem, et à l'intervention de Philippe, comte de Namur, et de Willaume, son oncle, bailli de Hainaut; — qu'il (l'évêque) l'a enfin délivrée à l'abbaye d'Alne.

[1] Annexe XVII.

[2] Franco de Fontaines et ses enfants, Guillaume de Haine, Alard de Merbuiles et ses frères déclarent, en présence d'abord des échevins de Saint-Vaast, puis du concile de Binche, qu'ils ne molesteront plus l'abbaye d'Alne, à l'occasion d'une terre tenue à Saint-Vaast, de Widon de Hosden, d'une propriété de l'autel de Haine-Saint-Pierre, et de la dîme provenant de Hugues de Saint-Vaast.

[3] Cession faite en faveur de l'abbaye d'Alne par Wautier de Saint-Vaast, d'une part de la dîme de cette localité. « Testes : Symon et Robertus, sa-» cerdotes de Binzio; Petrus, sacerdos de Lestines; Gillenus de Sancto » Vedasto, Ysaac de Haine et alii multi de fratribus concilii nostri. »

[4] Le doyen de Binche fait savoir qu'Alard *de Marcines*, chevalier, a, pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres, et avec le consentement de son épouse et de ses héritiers, donné à l'abbaye d'Alne ce qu'il

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
721	311	G(erardus), officialis cameracensis; de tercia parte decime de Senvast [1].	1209.
722	312	De decima de Senvast. Philippus, comes Namucensis, (Flandrie et Hainoie procurator) [2].	1210.
723	312	De decima de Senvast. H(enricus), castellanus de Bins [3].	....
724	312	De decima de Sancto Vedasto. Osto de Arbro [4].	1210.
725	312 v°	Decanus de Binc, de decima Ar(nulphi) le Truffeur de Senvast et Reinaldi, fratris eius, apud Senvast [5].	1239.

possédait dans la dîme de *Senvast* et ce qu'il tenait de Hugues de *Senvast*.

[1] Widon *de Hosden* et Claricia, son épouse, donnent à l'abbaye d'Alne la troisième partie de la dîme de *Senvast*, qu'ils tenaient d'Henri, châtelain de Binche, etc. « Testes : Balduinus, abbas de Camberone ; Poncear- » dus, decanus de Binz, Robertus de Andrelues, Symon et Robertus de » Binz, Bernardus de Forcies, Ysaac de Haine, Gillenus de Senvast, pres- » biteri ; Balduinus de Strepi, Robertus de Carneriis et alii multi. »

[2] Philippe, marquis de Namur, régent de la Flandre et du Hainaut, fait savoir que *Wido de Hosdaing* a, du consentement de Clarisse, son épouse, donné à l'abbaye d'Alne toute la part de dîme et six boniers de terre qu'il avait au territoire de Saint-Vaast, et qu'à la prière de ces deux époux, il s'est porté garant de cette donation.

[3] Confirmation de la donation qui précède, faite par Henri, châtelain de *Binz*.

[4] Othon d'Arbre ratifie la donation faite par son gendre Wido *de Hosdaing* et sa fille Clarisse, ci-dessus rappelée. — Voir les Nos 721 à 723.

[5] Bauduin, doyen de chrétienté à Binche, fait connaître qu'en sa présence et celle de Robert, curé de Saint-Vaast, des échevins et de bon nombre de paroissiens de cette localité, Arnould li *Truffeires* et Renaud, son frère, de Saint-Vaast, ont reconnu avoir molesté injustement l'église, l'abbé et le

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES	DATES.
726	312 v°	Abbas de Bona Spe, de decima B(aldui-ni) de Atrio, apud Senvast [1].	1209.
727	313	Investiti de Haine et de Sancto Vedasto, de minuta decima [2].	1245.
		Incipiunt carte decimarum de Bello Sarto.	
728	315 v°	Henricus II, leodiensis episcopus; de decima Belli Sarti [3].	1152.

couvent d'Alne, au sujet de la portion de la dîme de Saint-Vaast que Lambert leur père a, du consentement de leur mère, donnée à l'abbaye d'Alne, par respect pour Dieu et pour le salut de son âme.

[1] Jean, abbé de Bonne-Espérance, ratifie que Bauduin *de Saint-Vaast,* dit *de l'Atre,* a donné à l'abbaye d'Alne la portion de dîme qu'il possédait à Saint-Vaast, et que cette abbaye en a laissé les fruits viagèrement à Wautier, clerc, fils du dit Bauduin ; que ce Wautier y a renoncé en faveur de l'abbaye, pour lui et ses successeurs.

[2] Wibert, investi de Haine et doyen de chrétienté à Binche, et Robert, investi de Saint-Vaast, déclarent que l'abbaye d'Alne a deux parts de la menue dîme de *Haine* et de *Saint-Vaast* et de l'autel de l'une et l'autre église de ces localités, et qu'eux en ont la troisième part et la neuvième de la grosse dîme ; que les offrandes qui se font aux relevailles des femmes dans chacune des deux églises, appartiennent à l'investi ou à son remplaçant, en cas de décès ; qu'il en est de même de celles qui se font aux confessions et aux baptêmes ; mais que les investis n'ont rien dans la dotation des églises précitées ; qu'à la grosse dîme appartiennent : l'orge, le blé, l'avoine, le lin, les fèves, les pois, l'huile et les vesces ; que l'huile sert au luminaire des églises ; que les semailles dont on fait de l'huile, appartiennent à la menue dîme, et ne sont pas données pour le luminaire.

[3] Henri II, évêque de Liége, fait connaître : que Franco, abbé d'Alne, a acheté la dîme de Beausart (*de Pulchro Sarto*), au territoire de *Gotencheim,* qu'il avait obtenue de l'église de Nivelles, moyennant un cens ;

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
729	316	De decima Reineri de Bossut [1].	1200.
730	316 v°	De decima Fastredi de Bouler [2].	1195.

qu'Arnould *de Filforh* et Alexandre *de Bossut*, officiers du duc Godefroid, qui tenaient une partie de la dîme dont il s'agit, ne pouvant, selon l'usage du pays, l'affecter eux-mêmes à une église, la remirent entre les mains de ce duc, pour être donnée par lui à l'abbaye d'Alne: ce qu'il fit dans un synode général tenu par l'évêque ; qu'Erphon de Calmont et Gervais, son frère, qui avaient aussi une part dans la dite dîme, l'avaient remise, dans le même synode, à l'abbaye, par la main de l'évêque ; qu'enfin, la dîme dont il s'agit, est celle de la terre que les frères de l'église d'Alne cultivent avec leurs charrues et avec l'engrais des troupeaux qu'ils y élèvent. — « Testes : Bruno, archidiaconus ; Elbertus, archidiaconus ; Reinerus, » archidiaconus ; Balduinus, archidiaconus ; Hubertus, decanus ; ingenui » homines : Godefridus, comes *de Claro Monte ;* Erpho *de Calvo Monte ;* » Thomas *de Gest;* Gerardus *de Bacunwez;* Henricus *de Iace,* et alii multi. »

[1] Jean, doyen de Jodoigne, fait connaître : 1° qu'à la suite d'une longue controverse agitée entre l'abbaye d'Alne et Renier, clerc de *Bossut*, et ses frères, Gossuin et Henri, au sujet des dîmes des sarts de Gotenchien, dépendants de l'église de Nivelles, les dits frères abandonnèrent leur réclamation et reconnurent, en présence des frères du concile de Jodoigne, le droit de l'abbaye sur ces dîmes, et que s'ils avaient en réalité quelque autre droit, soit dans les terres que l'abbaye avait achetées, soit dans celles qu'elle pouvait acquérir dans la suite, ils le lui cédaient, à perpétuité, pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs ancêtres ; — 2° que l'abbaye d'Alne avait reconnu, de son côté, n'avoir aucun droit sur les autres terres de Gotenchien.

[2] Lettres de Guillaume, abbé de Villers, de Nicolas, prévôt de Nivelles, et de Raoul, doyen de *Fleruis*, par lesquelles ils déclarent que l'abbaye d'Alne ayant porté une plainte contre noble homme Fastré *de Bouler*, au sujet d'une exaction injuste et violente qu'il avait commise sur la dîme de certaines terres de l'abbaye dites sarts, situées dans la paroisse de *Bossut*, ils avaient été constitués par la sainte Église de Cologne pour discuter et

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
731	316 v°	J(ohannes), Geldoniensis decanus; de decima de Bouler et Donglebert et de Ultretil [1].	1217.
732	317	Jacobus de Chamont et Walterus de Birbais; de decima de Bouler [2].	1220.

assoupir cette question; — qu'après avoir fait comparaître les parties devant eux et les avoir entendues, le dit Fastré, mû par le conseil de prud'hommes, reconnut qu'il avait injustement molesté l'abbaye par cette exaction; que son père Erpho avait fait don à cette communauté des dites terres, comme de son propre alleu, et que tout ce qu'elle en avait ensuite acquis, elle le possédait libre de dîme; — qu'en outre, il restitua ce dont il s'était emparé; — que le présent acte n'a point été fait en cachette, mais dans un endroit célèbre, savoir: dans l'église de la bienheureuse Gertrude à Nivelles, et en un jour solennel, qui était la Nativité de la même vierge; — que pour en rappeler le souvenir à la postérité, ils y ont mis leurs sceaux et y ont fait apposer ceux des témoins.

[1] Jean, doyen du concile de Jodoigne, notifie: 1° que, comme dame Alix *de Bouler* possédait la sixième part de la dîme de Bouler, et voulait en gratifier l'abbaye d'Alne, elle en fit la remise entre les mains de lui doyen, qui la reçut, de la part de son seigneur Hugues, évêque de Liége, pour la conférer à la dite abbaye: ce qui eut lieu, avec le consentement des enfants et des autres parents de la dite dame; —2° qu'Henri *de Latuit* qui possédait en fief la neuvième part de la dîme de *Dungleber,* voulant en faire don à la même abbaye, remit cette dîme entre les mains du seigneur Guillaume de *Dumgleber,* de qui il la tenait, lequel la conféra de suite à ce monastère; — 3° qu'Eppinus *de Ultretil* remit aussi entre les mains de lui, doyen, avec l'agréation du seigneur de qui il la tenait en fief, une petite part de la dîme d'*Ultretil,* dont il se dessaisit au profit de l'abbaye; —4° qu'il a, par l'autorité de l'évêque de Liége, dont il était revêtu en cette occasion, conféré à l'abbaye d'Alne toutes ces portions de dîmes.

[2] Jacques *de Chamont* et Wautier *de Birbais,* délégués par le duc de Brabant, ensuite d'un jugement de la cour de ce pays, pour rechercher la

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
733	317	H(ugo), leodiensis episcopus ; de decimis de Gres, d'Outretil, et de altari de Bouler, de Donglebert et de Frankignies [1].	1214.
734	317 v°	W(illelmus) de Hecmundia, de tertia parte decime de Bouler et de dono altaris [2].	1214.
735	317 v°	J(ohannes), Geldoniensis decanus ; de tertia parte decime de Bouler et de dono altaris [3].	. . . .
736	317 v°	De decima Henrici de Hemelete. H(enricus), dux Lotharingie [4].	1211.

vérité au sujet d'une question mue, par-devant ce duc, par Jean, fils de Bovon *de Bouler,* à l'occasion de la possession de la dîme de *Bouler*, contre la maison d'Alne, — déclarent qu'après s'être rendus à l'église de *Bouler* et avoir fait une enquête par témoins légitimes et assermentés, ils ont trouvé que la maison d'Alne était en possession de la dîme précitée.

[1] L'évêque de Liége fait connaître qu'Evrard *de Ranario* a donné à l'abbaye d'Alne la huitième partie de la dîme de *Greis* qu'il tenait de Nicolas *de Greis;* qu'Eppinus *de Utretil* lui a donné une petite partie de la dîme d'*Utretil;* qu'Alix *de Bouler* lui a donné la sixième partie de la dîme de *Bouler;* que Renier *de Bouler* lui a donné la troisième partie de la même dîme; qu'Henri *de Latuit* lui a donné la neuvième partie de la dîme de *Dunglebiert,* qu'il tenait de Guillaume de Dunglebiert; qu'Henri dit Bavenchien lui a donné la dîme qu'il tenait de Jean de Froimont, à *Frankegnies.*

[2] Willame *de Hecmundia* et ses frères Gérard et Wautier, et Antoine de Gelmele et Héluide, son épouse, donnent à l'abbaye d'Alne la dîme de *Bouler,* pour le repos des âmes de Gérard *de Berkenvont* et de son épouse, de *Wautier de Hechemunde* et de *Mabilie*, son épouse, du seigneur *Antoine* et d'*Heluigis*, son épouse.

[3] Confirmation de l'acte qui précède.

[4] Henri, duc de Lothier, fait connaître : 1° qu'Henri de *Limelète,* chevalier, a rapporté entre ses mains, toute la dîme qu'il tenait de lui en fief,

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
737	318	G(odefridus), castellanus de Brussella ; de decima Henrici de Cokeruel [1].	Menso marcio 1213, *v. st.*
738	318	H(enricus), dux Lotharingie; de decima de Greis et de decima de Cokeruel et de Frankegnies [2].	1214.

avec ce qui en dépend, au profit de l'abbaye d'Alne, et s'en déshérita, à cet effet ; 2° qu'il en a investi l'abbaye, et s'est porté garant de la dite donation.

[1] Godefroid, châtelain de Bruxelles, fait connaître qu'Henri *de Cokeruel*, chevalier, avait remis entre ses mains la dîme de dix boniers de terre qu'il tenait de lui en fief dans l'alleu d'*Ortegnies*, pour en gratifier l'abbaye d'Alne, et qu'il s'en était déshérité à cet effet, du consentement de son fils Herman, en présence de ses pairs et des hommes du dit Godefroid, et dans les formes voulues ; — 2° qu'il a concédé la dite dîme à l'abbaye d'Alne, et a mis son sceau aux présentes, en témoignage de cette donation. « Actum Nivelle, » in ecclesia Sancte Gertrudis. »

[2] Henri, duc de Lothier, fait savoir qu'Everard *de Ranario*, chevalier, a donné à l'abbaye d'Alne, en aumône perpétuelle : 1° la huitième partie de la dîme de Greis, dans toute son intégrité, ainsi qu'il la tenait ; 2° un cens de cinq deniers, monnaie de Louvain, deux chapons et un poulet, que les religieux de cette communauté lui payaient chaque année, pour ce qu'ils tenaient de lui à *le Hossiere ;* 3° un cens de douze deniers, même monnaie, et deux chapons, qu'Albert *de Coqueruel* devait payer au dit Everard, chaque année, pour le pré qu'il tenait de lui, entre le ruisseau de Coqueruel et le bois de Beausart ; 4° un cens d'un denier de la dite monnaie que l'abbaye lui devait annuellement, pour un bonier et demi de la terre de Menson de Diwencel, que les religieux avaient acheté de celui-ci. Le duc ajoute qu'Everard a fait ces dons, avec le consentement et l'agréation de son seigneur Nicolas *de Greis*, chevalier, de qui il tenait en fief les dits biens, et de Jean, fils aîné de celui-ci, sous le témoignage de ses pairs et de bon nombre de fidèles chrétiens. Il fait, en outre, connaître : qu'Henri *de Cokeruel*, surnommé le Jeune, a, du consentement de ses en-

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
739	318 v°	J(ohannes), leodiensis episcopus ; de decima de terris sartalibus apud Beasart [1].	1236.
740	318 v°	J(ohannes), Geldoniensis decanus ; de decima Everardi de Greis [2].	. . . .
741	318 v°	H(ugo), leodiensis episcopus ; de altari et decima de Dion et de decima de Cokeruel et de Limelete [3].	1211.

fants, donné à l'abbaye d'Alne toute la dîme qu'il tenait de lui à *Cokeruel* sur les terres relevant en fief du duc ; qu'Henri surnommé *Bavenchien* a aussi donné à la même abbaye toute la dîme qu'il tenait en fief de Jean *de Frigidis Vallibus*, à *Frankegnies*, avec le consentement de celui-ci. Et comme toutes ces choses relèvent de lui, il approuve, en l'honneur de Dieu et pour le salut de son âme, les dites aumônes et les corrobore par l'apposition de son sceau aux présentes.

[1] Jean, évêque de Liége, confirme les donations de la dîme des terres essartées au territoire de *Gotenchien*, faites à l'abbaye d'Alne de la part d'Arnould *de Filfort*, d'Alexandre *de Bossut*, d'Erpho et de Gervais *de Chamont*, frères, et par les mains de son prédécesseur l'évêque Henri, ainsi que celles qui ont eu lieu depuis lors dans la même dîme, par Renier clerc de Bossut, et ses frères, Gossuin et Henri, et par Fastré de Bouler.

[2] Lettres (dont le préambule seul est transcrit) de Jean, doyen de Jodoigne, relatives à la donation faite par Everard *de Ranario*, chevalier, de la huitième partie de la dîme de *Greis*, etc., qui est rappelée dans la charte n° 738.

[3] Hugues, évêque de Liége, fait connaître : 1° qu'Evrard de *Dion*, chevalier, a, pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres, donné à l'abbaye d'Alne, par la main du délégué de l'évêque, tout le droit qu'il avait sur la dîme et sur le patronat de l'église de Dion et sur leurs dépendances, tant pour la partie qu'il avait lui-même que pour celle que Jonas de *Duenceal* tenait en fief de lui ; — 2° qu'Henri de *Liemelete* a, pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres, donné à la même abbaye, la dîme tant sur ses terres propres que sur celles qui mouvaient de lui

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
742	319	Judices de Nivella, de jure patronatus ecclesie de Dion [1].	1219.
743	319	De decima de Dion. Henricus, dux Lotharingie [2].	1211.
744	319 v°	J(ohannes), Geldoniensis decanus ; de tertia parte decime de Dion [3].	1225.
745	319 v°	H(ugo), leodiensis episcopus ; de tertia parte decime de Dion [4].	1225.

et dont la dîme lui appartenait : donations qui furent faites avec l'agréation d'Henri, duc de Lothier, de qui les dites dîmes étaient tenues en fief ; — 3° que Jean *de Cuert* donna aussi à cette abbaye toute la dîme qu'il avait au territoire de *Liemelete*, du consentement d'Henri de *Liemelete*, de qui il la tenait, et d'Henri de *Wavre*, duquel ce dernier la relevait.

[1] Arbitrage rendu par Adam, doyen de Nivelles, Bauduin *de Barbenceon*, élus par les parties, et maître Widon, choisi par les arbitres, conformément au compromis, au sujet du droit de patronat de l'église de Dyon, contesté à l'abbaye d'Alne par Wicard, fils d'Evrard de Dion, et par son tuteur Gérard de Greis. Il fut décidé que le droit dont il s'agit, appartenait à perpétuité à l'abbaye, et que le dit Wicard ne pourrait l'inquiéter à ce sujet.

[2] Henri, duc de Lothier, fait connaître qu'Everard *de Dion*, chevalier, a remis entre ses mains toute la portion de la dîme de *Dion* qu'il tenait en fief de lui, pour en doter l'abbaye d'Alne : ce qu'il a fait. « Testes : Henri- » cus, prepositus lovaniensis ; Conradus, abbas de Villari ; Magister » Renerus ; Robertus de Thielemont, et plures alii. »

[3] Jean, doyen du concile de Jodoigne, fait connaître que Guillaume et Raoul *de Diuvenceal*, frères, ont rapporté entre les mains de leur seigneur Gérard *de Greis*, chevalier, la dîme de *Dion* qu'ils tenaient de lui, et ce, pour en investir l'abbaye d'Alne ; que le dit Gérard la remit, à son tour, entre les mains de lui, doyen de Jodoigne, agissant au nom de l'évêque de Liége, et qu'il la conféra, de la part de cet évêque, à l'abbaye précitée.

[4] Lettres de Hugues, évêque de Liége, concernant la donation citée dans les précédentes. — Voir le n° 744.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
746	319 v°	H(ugo), leodiensis episcopus; de decima de Hutain [1].	1228.
747	319 v°	G. de Landenes, de decima de Hutain [2].	1228.
748	320	G(ilkebertus) de Landenes, de decima de Houten [3].	. . . .
749	320	(Arnulphus, capellanus de Ruyansart.) De tribus solidis lovaniensibus [4].	1247.
750	320	Abbatissa Vallis Beate Marie, de decima ix bonuariorum terre de Houtain [5].	1246.
751	320	Capitulum leodiense, de decima de Berk [6].	1214.
752	320 v°	Johannes, decanus Geldoniensis; de decima de Berk [7].	1214.

[1] L'évêque de Liége confirme la donation faite à l'abbaye d'Alne par Cuno *de Hadelenges*, chevalier, du patronat et de la dîme de l'église de *Hutteim*, qu'il tenait de Gilbert *de Landenes.*

[2] Gilbert *de Landenes*, chevalier, reporte entre les mains de l'évêque de Liége le patronat et la dîme de l'église de *Houtheim*, que Cuno de Hadelenges a donnés à l'abbaye d'Alne. — Voir l'acte qui précède.

[3] Gilbert de Landenes, chevalier, approuve la donation précitée du patronat et de la dîme de Houtheim. — Voir le N° 746.

[4] Arnould, chapelain de Ruyansart, notifie à J., investi de Houtain-le-Franc, que frère Herman et W., chevalier, ont fait un accord en vertu duquel ce dernier, pour la dîme d'un pré sis entre la court de Jehan et le village de Wiserin, paiera annuellement à l'abbaye d'Alne trois sous louvinois.

[5] Sœur Alix, abbesse du Val de Notre-Dame, et les religieuses de cette maison, acquittent l'abbaye d'Alne de la dîme de neuf boniers de terre sis à Houtain, qu'elles ont achetée à *Houtain*, de Robert, dit Campion, de Montegni.

[6] Le chapitre de la cathédrale de Liége donne son approbation à l'obligation contractée par Raoul *de Pettrenbais*, envers l'abbaye d'Alne, pour 60 livres louvinois, sur la dîme de *Berk*, qu'il tenait du grand prévôt de ce chapitre. — Voir le n° 752 ci-après.

[7] Jean, doyen de Jodoigne, confirme que Raoul *de Pettrebais* a reconnu

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
753	320 v°	Prepositus leodiensis, de decima de Berk[1].	1214.
754	320 v°	De concordia ecclesiarum de Alna et de Parco pro quadam decima apud Gotenchien [2].	Mense januario 1240, *v. st.*
755	320 v°	Concordia de decima de Grez [3].	1296.

en sa présence avoir donné à l'abbaye d'Alne, en garantie d'une somme de 60 livres louvinois, durant cinq ans, la dîme de *Berk*, qu'il tenait en fief de Jean, grand prévôt de Liége, et ce, avec le consentement de celui-ci et de l'église majeure de Liége ; qu'à l'expiration de la cinquième année, il résigna la dite dîme en faveur de l'abbaye, et qu'il promit de ne jamais la molester au sujet de cette donation.

[1] Lettres du grand prévôt relatives à l'acte ci-dessus (n° 752), auquel elles renvoient.

[2] Arbitrage rendu par Jean, curé de Saint-Lambert à Jodoigne, et S. de Libtinges, sur la contestation élevée entre l'abbaye d'Alne et celle du Parc, au sujet d'une partie de la dîme de *Voda* et de *Vosore*, et de celle du foin dans la paroisse de *Hercania*. La troisième partie de la menue dîme que l'abbaye d'Alne disait avoir par droit, fut laissée par moitié à cette abbaye et l'autre moitié fut cédée à celle du Parc, pour les cens, et quant à la dîme du foin à *Hercania*, il fut ordonné qu'on suivrait la coutume et la sentence du concile de Jodoigne.

[3] Sentence arbitrale rendue par frère Jacques, abbé de Cambron, sur un différend qui existait depuis longtemps entre l'abbaye d'Alne et l'abbaye du Parc, près de Louvain, d'une part, et l'abbaye de Val-Duc, de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Liége, d'autre part, au sujet des grandes et des menues dîmes de certaines terres situées dans la paroisse de Grez (*de Gravio*), les deux premières de ces abbayes prétendant être en possession, depuis longtemps, de la quatrième partie de toutes les dîmes dans la dite paroisse, et la troisième soutenant qu'elles lui appartenaient intégralement, à titre de patronat, ainsi qu'au curé du lieu. Enfin, les parties s'étant soumises, sous peine de cent livres tournois, à l'arbitrage que lui, abbé de Cambron, rendrait, après avoir entendu les raisons apportées de part et d'autre, il déclare que l'abbaye de Val-Duc tiendra pacifi-

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
756	321 v°	Capitulum generale, de querela inter nos et abbatissam Vallis Ducis [1].	1306.
757	321 v°	Abbas Clarevallis, de concordia decime de Gravio [2].	1307.
758	321 v°	De tertia parte decime et dono altaris de Bouler et de viij^{a} parte decime de Greïz [3].	1214.

quement et intégralement tout ce que les abbayes d'Alne et du Parc avaient dans les dîmes grandes et menues de la paroisse et du territoire de Grez, sous la condition qu'elle devra délivrer chaque année, dans l'octave de la Purification de la bienheureuse vierge Marie, à l'abbaye d'Alne, 20 muids de blé dur et 10 muids d'avoine, à la mesure de Louvain, provenant de toutes les dîmes de Grez, ainsi que 50 sols, monnaie courante en cet endroit à l'époque du paiement, et à l'abbaye du Parc, 19 muids de blé dur et 9 muids d'avoine, à la mesure précitée, provenant aussi de la même dîme, et 50 sols comme ci-dessus ; que si, par force majeure ou dans des cas fortuits, les fruits des dîmes dont il s'agit, étaient amoindris, on ferait par arbitre une diminution légitime des dites pensions ; que, quant à l'entretien de l'église de Grez, les abbayes d'Alne et du Parc continueraient à y intervenir pour un quart de la grande dîme, comme précédemment.

[1] L'abbé et le chapitre général de Cîteaux commettent l'abbé de Clairvaux pour terminer les difficultés qui existent entre l'abbé d'Alne et l'abbesse de Val-Duc, et qui ont été soumises au dit chapitre, en cette année 1306. Ils le chargent de faire en sorte que ce différend soit applani par lui ou par un délégué, afin qu'il puisse être terminé pour le prochain chapitre général.

[2] Frère Jean, abbé de Clairvaux, fait savoir qu'ayant été chargé en 1306 par le chapitre général, de mettre fin à la querelle soulevée entre l'abbaye d'Alne et celle de Val-Duc, il a pris connaissance de la sentence portée par l'abbé de Cambron sur cette matière, et la confirme, en y ajoutant toutefois que, pour extirper à jamais toute dissension, l'abbaye de Val-Duc ne pourra rien transporter de la dîme de Grez jusqu'à ce que l'abbaye d'Alne se tienne pour payée et satisfaite de ce qui lui revient.—Voir le n° 755.

[3] Hugues, évêque de Liége, concède à l'abbaye d'Alne : 1° la troisième

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
759	322	De patronatu ecclesie de Dyon [1].	. . . .
760	322 v°	De eo quod non tenemur ad ignem altaris de Dyon [2].	1312.
761	324 v°-325	* (Frères Jehans, dis abbés, et li convens d'Aune, et Margarite, abbesse, et li covens d'Aiwieres.) Controversia inter nos et abbatissam de Awiria super decima de Kokeruel et de Bloqueri [3].	El mois de giskerec (juin) 1273.
		Transcriptiones cartarum de winagiis *.	
762	328	(Theodericus, Hollandie comes, et Aelidis,	

partie de la dîme de *Bouler*, que Renier *de Bouler* a résignée, en faveur de cette abbaye, entre les mains des seigneurs de qui il la tenait ; 2° la donation de l'autel du même lieu, que le dit Renier lui a faite avec la dîme ; 3° enfin, la huitième partie de la dîme de Grez que l'abbaye a achetée d'Everard *de Ranario*, chevalier, avec le consentement du seigneur Nicolas *de Grez*, de qui il la tenait, et d'Henri, duc de Lothier. Il ajoute que l'abbaye recevra ces portions de dîme des mains de Jean, doyen du concile de Jodoigne, qu'il a commis à cet effet.

[1] Arbitrage rendu par A., doyen, maître W. de Nivelles, et maître B. de Barbenchon, décidant que le droit de patronat de l'église de *Dyon* appartient à l'abbaye d'Alne. — Voir le N° 742.

[2] Emicho de Spaenhem, archidiacre de Liége, déclare que l'abbaye d'Alne, contrairement à ce que les habitants du village de *Dyon-au-Val* réclamaient, à cause de la grande dîme possédée par cette abbaye, n'est pas tenue à fournir feu ou luminaire à l'église paroissiale de *Dyon*.

[3] Convention entre l'abbaye d'Alne et celle d'Aiwiers, au sujet de la dîme de Cokeruel et de Blokeri, en telle manière que désormais la première percevra la dîme de la terre d'*Adan de Cokeruel,* qu'Ywains Landewins tient et qui joint à la terre de dame Odain de Cokeruel, etc.

* WINAGIUS : *winage, vinage.* Droit féodal qui se percevait au passage des marchandises sur le territoire d'un seigneur.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
		uxor sua, Hollandie comitissa.) De wynagiis Hollandie [1].	1203.
763	328	(Wuillelmus, comes Hollandie.) Item, de eodem [2].	1221.
764	328 v°	(Radulphus, dominus de Couciaco.) De winagiis domini de Couciaco [3].	1290.
765	328 v°	(B., Tornacensis castellanus, et Mauritanie dominus.) De theloneo et winagio B. de Mauritania [4].	....

[1] Thierri, comte de Hollande, et Alix, son épouse, notifient que dans l'intérêt de la religion, pour le salut de leurs âmes et de leurs ancêtres, ils ont concédé l'exemption du droit de tonlieu et de tous autres sur les marchandises destinées à l'abbaye d'Alne qui traverseraient leur pays, soit par vaisseau, soit par voiture, et que ces marchandises non plus que les religieux ne seront sujets aux droits de vinage ou de passage. Cette charte fut souscrite par les personnages dont voici les noms : « S. Othonis, » comitis de Beuthehem ; S. Balduyni, filii eius ; S. Theoderici de Al- » thena ; S Flogeri de Mercheim ; S. Stephani de Suken ; S. Arnoldi de » Risuich. » — « Datum Durdrach, anno verbi incarnati m°. cc°. iij °. » vi^a Kalend. aprilis. »

[2] Guillaume, comte de Hollande, prend les religieux et les biens de l'abbaye d'Alne sous sa protection, et exempte des droits de vinage, de chausséage, de péage, de tonlieu et autres, toutes choses qu'ils venderaient ou achèteraient et feraient transporter en vaisseau ou par voiture, dans son pays.

[3] Raould, seigneur de Coucy (*de Couciaco*), concède, du consentement de sa femme Alix et de ses enfants, pour son salut et celui de ses parents, le droit de vinage dans sa terre, en faveur de l'abbaye d'Alne, jusqu'à concurrence de cinq voitures de vin, chacune de huit chevaux.

[4] B., châtelain de Tournai et seigneur de Mortagne, et son épouse, Heldiardis, du consentement de leurs héritiers, abandonnent, pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs ancêtres, tout droit qu'ils pourraient exi-

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
766	328 v°	(A., dominus de Aldenarde.) De wynagio domini d Audenarde [1].	....
767	328 v°	De pascuis domine de Luxembort [2].	1231.
768	329	B(alduinus), comes Flandrie (et Hanonie); de winagiis [3].	1198.
769	329 v°	Item, de winagiis Flandrie [4].	1228.
770	329 v°	Ph., comes Namuci; de winagiis terre sue [5].	1219.

ger sur les choses appartenant à l'église de Sainte-Marie d'Alne, qui sont menées à travers leur territoire. Témoins : « S. Willelmi de Burgelle. S. » Johannis, villici de Castello. S. Willelmi Portigal. S. Mathei, prioris de » Castello. S. Gilleni, clerici. S. Alulphi, camberlani. S. Robodonis, » vinarii. »

[1] Le seigneur d'Audenarde exempte du droit de péage sur son territoire les religieux et les possessions de l'abbaye d'Alne. « S. Everardi et Jo- » hannis, fratrum nostrorum ; S. Walteri de Sothengien ; S. Balduyni de » Ogi ; S. Theoderici del Bruc ; S. Arnulphi, maioris de Florberd. »

[2] Cette charte émane d'Ermesinde, comtesse de Luxembourg et de la Roche, et marquise d'Arlon, qui permet à l'abbaye d'Alne de faire paître trente brebis dans les prairies de sa ville de *Syes* et autant dans les prairies de sa ville de *Mohyeville*, et pas davantage, en maintenant toutefois les droits de l'abbaye dans sa contrée, ainsi qu'ils sont contenus dans la charte d'Henri, comte de Namur. « Actum apud Durbuy. »

[3] Annexe XII.

[4] Charte émanée de la comtesse Jeanne de Constantinople. Annexe XXI.

[5] La charte porte *marchio* au lieu de *comes*. — Philippe, marquis de Namur, accorde sa protection aux personnes et aux biens meubles et immeubles de l'abbaye d'Alne dans son territoire, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, et les exempte des droits de tonlieu et de vinage : ce qu'il corrobore en faisant apposer son sceau à cette charte. — Elle a été publiée par M. C. Stroobant : *Mélanges historiques inédits*, n° 1. *Privi-léges accordés à l'abbaye d'Alne, par quelques souverains de Belgique*,

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
771	329 v°	Item. Henricus, comes Namuci; de winagiis remissis et de pascuis terre sue [1].	1185.
772	330	Item. H., Namucensis (et Vienne) comes [2].	. . . .
773	330	Jacobus de Avennis, de winagiis remissis [3].	1275.

(Anvers, 1850), p. 7. — *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique,* t. VII, p. 71.

[1] Henri, comte de Namur, déclare prendre sous sa garde et protection les frères d'Alne et leurs possessions dans son pays et dans tout lieu relevant de son autorité, et exempte, pour le salut de son âme et de celles de ses successeurs et de ses ancêtres, des droits de vinage, de tonlieu et autres impôts, tout ce qu'ils vendront ou achèteront dans sa juridiction, et qu'ils y transporteront soit par vaisseau, soit en voiture ou autrement. Il accorde, en outre, que tous les pâturages de sa terre soient communs aux bestiaux de l'abbaye, et veut que ses successeurs gardent les priviléges qu'il accorde par les présentes, auxquelles il a mis son sceau et que les témoins ci-après ont souscrites : « S. magistri Roberti. S. Godefridi de Urbais. S. Theoderici » de Fen. S. Bastiani de Gordinis. S. Walteri de Novile et Thome, filii eius. » S. Gondescalci de Bovines. » — Cette charte a été mise au jour par le même, dans la publication précitée : « Priviléges accordés à l'abbaye » d'Alne, » etc., pp. 5-6. — *Annales de l'Acad. d'arch. de Belgique,* t. VII, p. 69.

[2] H., comte de Namur et de Viane, mande à tous ses prévôts et baillis qu'ayant accordé sa protection aux personnes et aux biens de l'abbaye d'Alne, ils doivent faire en sorte que les dits biens ne souffrent aucun préjudice.

[3] Jacques *d'Avesnes,* avec l'assentiment d'Adeline, son épouse, concède à l'abbaye d'Alne la donation de Harchies que Gossuin de Ville lui a faite et qui relevait de lui en fief, et accorde à l'abbaye l'exemption du droit de vinage sur ses terres. « Testes : Galterus *de Bulzies ;* Galterus cognomento « *Niveal* et Drogo, frater eius ; Johannes, villicus de Avesnis. » — « Actum » in castro quod dicitur Avesnis. »

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
774	330 v°	De winagio Reneri de Sains [1].	. . . .
775	330 v°	De winagiis Guidonis de Wallers de Estrees en Thierasse [2].	. . . .
776	330 v°	Theodericus, castellanus de Bevena; de winagiis terre sue [3].	1231.
777	331	Osto de Roianwes, de winagiis terre sue [4].	1248.
778	331	* De winagiis domini de Hierges [5].	1262.
779	331	* Dominus G. de Jacia, de winagiis terre sue [6].	El mois de marche 1269, *v. st.*
780	331 v°	H(enricus), dux Lothoringie; de winagiis terre sue [7].	. . . .
781	331 v°	De winagiis domine (Agnes) de Augimont [8].	1248.

[1] Renier *de Saintes*, du consentement d'Élisabeth, son épouse, concède à l'abbaye d'Alne l'exemption du droit de vinage sur ses terres.

[2] Wido *de Wallers*, chevalier, concède à l'abbaye d'Alne l'exemption des droits de vinage à Estrées en Thiérasse.

[3] Thierri *de Beverne*, châtelain de Dixmude, concède à l'abbaye d'Alne l'exemption du droit de vinage dans sa juridiction.

[4] Othon, seigneur de Rianwelz, et Yolende, son épouse, exemptent l'abbaye d'Alne de tout droit de vinage, de tonlieu et autres dans leurs seigneuries.

[5] Giles, sire, et Alis, dame d'*Hierge*, exemptent l'abbaye d'Alne des droits de vinage et de péage sur toute leur dite terre d'Hierge.

[6] Gérard, sire, et Marguerite, dame *de Jace* (Jauche), confirment l'exemption accordée par leurs ancêtres à l'abbaye d'Alne, des droits de vinage et de péage en leur terre d'Hierge.

[7] Henri, duc de Lothier, accorde, pour lui et ses successeurs, par cette charte munie de son sceau, sa sauve-garde et protection à l'abbaye d'Alne, l'exemptant des droits de vinage, de péage, de tonlieu et autres, dans son duché.

[8] Agnès, dame d'Agimont, accorde exemption des droits de tonlieu, vinage et autres, sur ses terres, en faveur de l'abbaye d'Alne.

Nos d'ordre.	Folios.	RUBRIQUES.	DATES.
782	331 v°	* (Jehans de Lovaing, sires de Hastaz, de Moncornet et de Bancignis.) De winagiis de Montecornuto et de Bancignis [1].	1305.
783	332	Transcriptum abbatis Fusniaci, de winagiis W(alteri), domini de Avennis [2].	1301.

[1] *Jehans de Lovaing, sires de Hastaz, de Moncornet, de Bancignis,* confirme l'exemption accordée par ses *devanciers* à l'abbé et aux religieux d'Alne de pouvoir « passer et venir, mener et ramener tous leurs biens » franchement par sa terre, sans paier winage et autre quelconque exac- » tion. » — « Et parmi ce que lidit religieus m'ont acompaingniet as ori- » sons, as messes et à touz leur bienfais qui désoremais à touz jours seront » fait en la dite église (d'Alne), je, auzdis religieuz, otroie et ai otroiet qu'il » passent et doient passer leur chars, leur charois et tous leurz biens fran- » chement à touz jours, alant et venant parmi ma terre de Moncornet, de » Bansignis et des apertenances, sens paier winage et autre quelconques » exactions. Et weil qu'il soient quitte de tous ariérages que jou ou ma » gent lor porienz demander pour les causes desordites. Et à ce tenir fine- » ment, jo oblige moi, mes hoirs et mes successeurs. »

[2] Vidimus, délivré par frère Pierre, abbé de Foigny, des lettres de Wautier, seigneur d'Avesnes, en date de 1244, accordant à l'abbaye d'Alne exemption des droits de vinage, péage, tonlieu et autres, dans toute sa terre.

§ 2.

Sort des archives de l'abbaye d'Alne. — Son cartulaire. — Actes publiés. — Chartes émanées des comtes de Hainaut. — Aperçu des documents concernant l'abbaye, qui sont conservés dans les dépôts d'archives de l'État. — Orthographe du nom de l'abbaye. — Sceau dont elle se servait.

Le 14 mai 1794, l'abbaye d'Alne fut envahie par une soldatesque effrénée, que commandait le général Charbonier. Sans aucun respect pour les trésors de l'art et de la science qui s'y trouvaient, cette bande de vandales mit le feu au riche monastère et voulut impitoyablement tout ensevelir sous les flammes. Les archives et la bibliothèque, laquelle se composait de 45,000 volumes imprimés et de 5,000 manuscrits, furent enveloppées dans ce terrible incendie. Cependant, tout ne fut pas consumé, et aujourd'hui encore, les ruines imposantes et pittoresques de l'abbaye témoignent de l'opulence de celle-ci.

Une quantité considérable de parchemins et de papiers furent retrouvés parmi ces ruines, dans une chambre du quartier de l'abbé, où on les avait entassés. L'un des derniers moines, dom François Langlois, de Fontaine-Valmont, vendit ces archives par paniers et au poids. D'un autre côté, de précieux manuscrits, qui étaient restés entre les mains de l'abbé, furent saisis à la ferme de Baudribus, où il s'était réfugié. La majeure partie de ces manuscrits a été acquise à bas prix par un collectionneur anglais des plus célèbres, sir Thomas Philipps : c'est ce que le rapport de M. Ernest Van Bruyssel, sur la bibliothèque de ce baronnet, est venu confirmer [1].

[1] *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. II, pp. 119-120.

Quant aux archives qui avaient échappé à la destruction, elles furent complètement disséminées.

Après avoir été épargnés par le feu, beaucoup de parchemins furent achetés par un libraire de Thuin, qui les employa à recouvrir des livres classiques. D'autres particuliers devinrent aussi possesseurs d'archives de l'abbaye, que dom François leur cédait au prix du papier.

Un homme de goût, M. Piérard, notaire à Thuin, en a recueilli un bon nombre, parmi lesquelles existe une chronique d'Alne, écrite en un assez bon latin par le dernier abbé, dom Norbert Herset. Un autre particulier possède un *Registre des choses curieuses advenues et à advenir au monastère d'Aulne* [1]. M. Vos, vicaire à Lobbes, a récupéré un plan de la ferme de Baudribus, dont il a bien voulu nous gratifier. Il nous a fourni, en outre, des extraits d'un livre des dépenses faites par l'abbaye, de 1763 à 1771, ms. in-folio de 283 pages, qui appartient à un habitant de Gozée.

Il résulta de la dispersion des archives d'Alne qui avaient été respectées par l'incendie, que lors de l'institution (1798) dans le département de Jemmapes, d'une commission du triage des titres et papiers des corporations supprimées, en vertu de la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796), cette commission ne parvint à recouvrer qu'une faible portion de ces archives. On voit dans un tableau fourni au préfet par le directeur des domaines, en 1810, qu'une lettre du receveur des domaines à Thuin avait fait connaître que « l'abbaye d'Aulne ayant été incendiée, lors de l'arrivée » des troupes françaises dans ce pays, les archives qui échap- » pèrent aux flammes, furent remises au département. » Cette allégation est loin d'être parfaitement exacte. En effet, un renseignement fourni, le 23 messidor an VI (11 juillet 1798), par l'administration centrale du département de Jemmapes à l'administration centrale du département de l'Ourthe, porte : « qu'il n'existe ni » dans les archives, ni entre les mains des préposés à la régie » des domaines, aucun titre de l'abbaye d'Alne ; que les titres de

[1] C'est un mémorial tenu par les moines, durant les trois derniers siècles.

» cette abbaye ont été soit brûlés, soit enlevés, par suite des évé-
» nements de la campagne de l'an II, où l'abbaye fut incendiée. »
Cette seconde mention semblerait devoir détruire complètement l'autre. Toutefois, sans pouvoir admettre que tous les documents sauvés de l'incendie auraient été envoyés à l'administration départementale, puisque l'on sait que des particuliers devinrent acquéreurs de beaucoup de ces pièces, il est positif, néanmoins, que des archives de l'abbaye furent transmises à la commission du triage; qu'elles reposaient, en 1810, au greffe du tribunal civil de Mons, et qu'elles ont été transférées plus tard aux archives générales du royaume, à Bruxelles, où elles se trouvent actuellement.

Le cartulaire de l'abbaye d'Alne, principal objet de notre Mémoire, faisait-il partie des archives retrouvées sous les décombres de l'abbaye ? — Il ne nous a pas été permis de savoir quelque chose de positif à cet égard. Cependant, s'il en avait été ainsi, ce document serait tombé entre les mains d'un particulier ou bien il aurait été envoyé à la commission du triage, et dans ce dernier cas, il serait au nombre de ceux qui reposent aujourd'hui au dépôt des archives générales du royaume. Comment expliquer, du reste, que la commission du triage n'aurait acté nulle part cet envoi dans les papiers de sa correspondance, qui sont conservés intégralement au dépôt des archives de l'Etat, à Mons ?

Nous sommes donc porté à croire que le cartulaire de l'abbaye d'Alne aura été produit dans l'un des nombreux procès que cette communauté eut à soutenir, au XVIIIe siècle, par-devant le conseil souverain de Hainaut, et dont nous donnerons plus loin l'énumération ; qu'il sera demeuré depuis dans les archives de ce conseil.

La seule objection qu'on puisse nous faire, c'est que Galliot, dans son *Histoire du comté de Namur*, imprimée en 1790, a cité, t. IV, p. 314, le cartulaire de l'abbaye d'Alne, et en a même publié, t. V, p. 412, une pièce qui, à vrai dire, avait été insérée dans Miræus.

Mais Galliot a pu, sur un avis donné par l'abbaye, se rendre à Mons, pour compulser le cartulaire d'Alne. D'un autre côté,

le document dont il a fait usage, pouvait ne pas être le cartulaire original, mais l'une des deux copies d'un certain nombre d'actes de ce manuscrit, qui sont aux archives générales du royaume. Enfin, il a peut-être simplement copié le texte de la charte dont il s'agit, dans Miræus, et rappelé la source où cet auteur l'avait puisé, au XVIIe siècle. Cette dernière conjecture nous paraît être la plus vraisemblable.

Quoiqu'il en soit, le cartulaire de l'abbaye d'Alne se trouvait, il y a vingt-cinq ans, sous la garde de feu M. Scaufflaire, commis-greffier-archiviste du tribunal de première instance, à Mons. L'administration communale de cette ville, mue par une intention fort louable, s'adressa au président du tribunal, par lettres du 30 janvier 1841 et du 8 mars 1844, à l'effet d'obtenir, pour sa bibliothèque publique, divers manuscrits anciens, reposant dans les archives de ce tribunal, lesquels présentaient un intérêt historique et qu'il était désirable de conserver précieusement dans un dépôt public où ils pourraient être consultés. L'état d'abandon dans lequel étaient alors les archives des anciens conseils de justice placées au tribunal de Mons, justifie suffisamment l'acte qui fut posé alors. Nous voulons parler de l'envoi fait à la bibliothèque de Mons, du cartulaire de l'abbaye d'Alne. Toutefois, nous nous croyons fondé à dire que cet envoi ne constitue qu'un dépôt provisoire, et aujourd'hui que l'arrêté royal du 15 octobre 1832 [1] a reçu généralement son exécution, et que les dépôts d'archives de l'État sont accessibles à tout le monde, ce qui facilite singulièrement les recherches entreprises dans l'intérêt de l'histoire nationale, nous nous plaisons à croire que si le Gouvernement revendiquait le cartulaire en question, la ville de Mons ne s'opposerait pas à le lui restituer. Nous le pensons d'autant plus que jusqu'ici ce document n'est pas considéré par elle comme définitivement acquis à sa bibliothèque publique.

[1] Cet arrêté prescrivait, entre autres, la remise au dépôt des archives de l'État à Mons, des chartes, diplômes, édits et ordonnances des souverains, des recueils et manuscrits historiques, etc., qui étaient conservés au tribunal de première instance, en cette ville.

C'est dans les dépôts d'archives et non dans des établissements purement littéraires que l'on doit réunir ces recueils précieux qui composent tout un fonds de chartes.

Revenons au cartulaire d'Alne. Il fut montré par les moines, nous l'avons dit déjà, aux auteurs du *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur* (Paris, 1717), qui en ont fait mention à la page 209 de la deuxième partie de cet ouvrage [1].

Huit chartes seulement de ce cartulaire avaient été publiées : cinq par Miræus, dans ses *Opera diplomatica* [2], et trois par M. l'abbé Stroobant, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. VII, pp. 69-80 [3]. Martène et Durand, dans leur *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, p. 954, en insérèrent une [4], d'après Miræus, et Galliot, dans son *Histoire de la province de Namur*, t. v, p. 412, en republia une autre [5].

Nous donnons aujourd'hui le texte de quarante-deux actes du cartulaire d'Alne. Nous nous sommes surtout attaché à publier les chartes, au nombre de 38, qui émanent des comtes et comtesses de Hainaut, dont voici les noms : Bauduin IV, Bauduin V, Bauduin VI et Marie de Champagne, son épouse, Ferrand de Portugal, Jeanne et Marguerite de Constantinople, Jean I d'Avesnes, Alix de Hollande, son épouse, Jean II d'Avesnes, et Philippine de Luxembourg, son épouse. Les chartes de Bauduin V (annexes X et XI) sont surtout curieuses, à cause de leurs préambules qui énumèrent tous les titres qui rendirent successivement ce comte un prince puissant.

[1] Voir l'analyse que nous avons donnée, de l'acte N° 31 du cartulaire.

[2] Nos 1, 57, 60, 131 et 692 de notre répertoire.

[3] Nos 768, 770 et 771, idem. — M. l'abbé Stroobant a publié, en outre, les documents ci-après, non transcrits dans le cartulaire : lettres de privilèges accordées à l'abbaye, par Guillaume, roi des Romains, en 1255 ; par Philippe-le-Beau, en 1503 ; par Charles V, en 1540 ; par les archiducs Albert et Isabelle, en 1599, et par Philippe IV, roi d'Espagne, en 1624.

[4] N° 60.

[5] N° 57.

On connaît les motifs pour lesquels Bauduin V tenait tant à constater ses titres dans des actes publics. Ce ne fut pas sans peine qu'après toutes les hésitations et toutes les perfidies de Henri-l'Aveugle, son oncle maternel, il devint marquis de Namur, et ce fut beaucoup pour lui, après avoir réuni au Hainaut et au Namurois, le comté de Flandre, dont sa femme avait hérité par la mort de Philippe d'Alsace, son frère, de voir enfin sur le front de son fils aîné la couronne de cette importante principauté [1].

Deux autres des chartes que nous mettons au jour, ont aussi une valeur particulière, au point de vue de l'histoire de nos comtes. La première (ANNEXE XVI), fut donnée à Valenciennes par Bauduin de Constantinople, peu de temps avant son départ pour l'Orient, qui eut lieu après les fêtes de Pâques de l'an 1202. La seconde (ANNEXE XVII) émane de son épouse, la comtesse Marie, et est datée de Mons, au mois de février 1203 (*n. st.*), « première année de l'expédition du comte. » C'est l'époque où cette princesse se mit en route pour accomplir le vœu solennel qu'elle avait fait avec Bauduin, de défendre les saints lieux, et qu'il ne leur fut pas donné d'accomplir !... [2].

Nous passerons maintenant à la description sommaire des documents concernant l'abbaye d'Alne, qui ont été recueillis dans les dépôts d'archives de l'Etat.

[1] Voir : GISLEBERTI *Chronica Hannoniœ*, édit. Du Chasteler, pp. 214, 218, 223, 235, 249 et 252. — ALEXANDRE PINCHART, Mémoire couronné en réponse à la question d'histoire : « Narrer les événements qui, depuis Henri-l'Aveugle jusqu'à Philippe-le-Bon, ont préparé la fusion des comtés de Namur et de Hainaut. » *Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, 1re série, t. VIII, pp. 125-144. — DE REIFFENBERG, *Histoire du comté de Hainaut*, t. II, pp. 110-115. — JULES BORGNET, *Histoire du comté de Namur*, pp. 51-64.

[2] DE REIFFENBERG, *Histoire du comté de Hainaut*, t. II, pp. 137-152.

A. — Archives générales du Royaume, à Bruxelles.

Ce riche dépôt possède sept cartons de titres divers, deux cartulaires et dix registres, provenant de l'abbaye d'Alne. Voici un relevé de ces documents, qui ont presque tous de l'importance.

Cartons. — Le premier de ces cartons contient : 1° un sac renfermant les originaux de quarante des actes contenus dans le cartulaire que nous avons analysé. Vingt-sept de ces chartes ont été achetées par M. l'Archiviste général, en 1843 ; les autres proviennent du bureau des archives domaniales, de même que les différents titres et papiers de l'abbaye, qui se trouvent au dépôt dont il s'agit ici. — 2° Six chirographes du xve siècle, et des lettres, en date du 25 octobre 1586, par lesquelles l'abbé de Clairvaux confirme l'élection de l'abbé d'Alne, Henri Velpen. — 3° Une « liasse de copies de priviléges et chartres, » au nombre de douze environ, plus la chronologie des abbés d'Alne depuis 1154 jusqu'à Maure Melotte, élu le 28 août 1753 et décédé le 26 mars 1763 [1]. — 4° Des pièces relatives à l'obit fondé par le prince de

[1] On trouve la liste des abbés d'Alne, jusqu'en 1723, dans la *Gallia christiana*, t. III, pp. 1017-1021. Voici les noms des abbés, depuis cette époque :

Maure Carion, décédé en 1728.

Bartholomé Louant, de Charleroy, élu abbé en 1728 ; décédé en 1753.

Maure Melotte, dont nous avons parlé. 1753 + 1763.

Hilaire Lepot, élu en 1763 et décédé le 25 janvier 1765.

Joseph Scrippe, de Charleroy, installé le 18 février 1765, et décédé le 31 mars 1785, à l'âge de 75 ans.

Gérardus Gérard, né à Namur le 4 décembre 1735, promu à l'abbatiat, le 13 mai 1785, et décédé le 18 août 1790.

Michel-Norbert Herset, né à Verviers le 1 octobre 1738, 48e * et dernier abbé, depuis l'époque du rétablissement de la communauté par saint Bernard. Élu le 22 octobre 1790, dom Norbert reçut, le 21 novembre suivant,

* Et non le 44e, ainsi que le dit M. Lebrocquy, dans son *Histoire de l'abbaye d'Aulne* (Thuin, 1862, in 12), pp. 33 et 167.

Barbençon, en 1619. — 5° Une liasse concernant la permission de rebâtir la chapelle de l'ermitage d'Alne. 1626. — 6° Une pièce au sujet du commerce de cuirs tannés que faisait l'abbaye. 1713. — 7° Une liasse ayant rapport à la cure de *Bossut sous Saint-Ghislain.* 1782.

Les titres du deuxième carton concernent : la seigneurie de Clermont; la cure, la dîme et les biens de l'abbaye à Dimechaux; Donstienne ; le fief de Dorine ; Fontaine-Valmont.

Ceux du troisième : les propriétés de l'abbaye à Grez , Gozée, Marbais, Haine-Saint-Pierre, Hantes, Ham-sur-Heure, Hemptinnes, Leernes, Wesps , La Louvière, et le refuge de l'abbaye à Huy.

Ceux du quatrième: Maisnil, Sorinne, Montigny-sur-Sambre, Montigny-le-Tigneux, Mont-Sainte-Aldegonde, Moxhe.

Ceux du cinquième: Nalines, Neffe, Remont, Saint-Vaast, Scy, Mohiville, la ferme de Sarteau.

Ceux du sixième: Serainchamp, Thirimont, Tongrenée, Walef.

Le septième carton renferme des titres et papiers divers, parmi lesquels se trouve un énorme rouleau en parchemin, avec sceau : c'est une sentence, rendue le 13 janvier 1451 , par l'évêque de Liége, sur les droits de propriété de l'abbaye d'Alne et des habitants de Gozée et de Marbais, droits auxquels avaient attenté les habitants de Thuin, à l'égard des bois situés autour de l'abbaye et ailleurs, entre autres, de celui de Fontenoybois, en la hauteur de Fontaines, et aussi du droit de pêche dans la Sambre.

Cartulaires. — Les deux cartulaires de l'abbaye d'Alne que possède le dépôt des archives générales du Royaume, sont des copies, sur papier, d'une partie du cartulaire principal qui

la bénédiction abbatiale. Il mourut le 15 septembre 1806, à Saint-Trond, où il s'était retiré. L'évêque de Tournay lui avait conféré, en 1803, le titre de chanoine honoraire de sa cathédrale. Par son testament, en date du 6 avril 1806, dom Norbert Herset fonda dans une aile restée debout des bâtiments de l'abbaye, un hospice de vieillards, auquel il affecta un revenu de 4,044 francs. Le legs dont il s'agit, fut accepté par décret impérial du 24 juin 1808, et les vieillards de Gozée jouissent depuis lors de ce bienfait.

repose à la bibliothèque publique de Mons. C'est, du reste, ce que leur titre indique : *Extractum ex quodam antiquo registro stipali abbatie Alnensis, in quarto ex pargameno, cooperto corio nigro, in quo circa medium habentur sequentia eodem antiquo caractere scripta in 45 consequentibus paginis.*

Le premier, portant le nº 94, est un registre petit in-folio, recouvert en parchemin, et ayant 143 pages et 18 feuillets de table. Il est divisé en trois parties, comprenant : 1º la table des sommaires des chartes ; 2º le texte des chartes, au nombre de 82, et 3º des extraits du cartulaire-chassereau de l'abbaye, formé en 1711.

Le second, nº 94 bis, est un in-quarto relié en veau, et contient 115 pages, plus 21 feuillets de table. Il n'est que la reproduction du précédent, avec la différence qu'on n'y rencontre pas, comme dans celui-ci, des extraits du cartulaire-chassereau de 1711, et que la table des sommaires se trouve à la fin.

L'un et l'autre de ces manuscrits sont du XVIIe siècle. Ils renferment les actes qui sont repris dans notre répertoire général du cartulaire d'Alne, sous les nºs 87, 374 à 402, 404 à 406, 419, 421 à 428, 430 à 437, 439 à 441, 728 à 732, 736 à 745, 751 à 760, et 4 autres, des années 1319 (Nº 94, fol. 1), 1321 (id., vº), 1325(fol. 57), et 1326 (fol. 61), qui sont relatifs : 1º à des échanges faits par l'abbaye, pour obtenir douze journels de terre à Beausart; 2º au testament de Jean de Bauvechin, demeurant à Liége en l'hôtel de l'abbaye d'Alne, lequel légua à celle-ci une terre labourable, en trois pièces, dite à *Verfossé*, près du chemin de Louvain, au-delà de Bauvechin ; 3º à la déshéritance faite en faveur de l'abbaye, par Jean dit de Lavaul, de toute sa tenure à Bauvechin, dont le maître de Beausart, dom Nicolas de Baumont, reçut l'investiture.

Registres divers. — Parmi ces registres, sont : un chassereau des dîmes de Haine-Saint-Pierre, formé en 1546, et un autre des dîmes de Boussu, de l'année 1742.

Outre les titres et papiers provenant de l'abbaye d'Alne, dont

nous venons de donner un aperçu, on peut consulter aux archives générales, les documents suivants, qui concernent les propriétés de cette célèbre communauté.

PRIVILÉGES ET EXEMPTIONS. — Dans un volume, grand in-folio, intitulé : « Registre des priviléges et exemptions remis et délivrés » en cette chambre [1] par diverses personnes, soit prélats, nobles, » communautés ou autres, ès années XIIII^{c} XCVIII et MD, » (t. I, p. 197, n° 8, de l'Inventaire des archives des chambres des comptes, par M. Gachard, archiviste général,) il y a des titres qui sont relatifs à l'abbaye d'Alne.

DÉCLARATIONS DES BIENS DE L'ABBAYE DANS LES PAYS-BAS AUTRICHIENS. — Dans le tome 18 des états de biens du clergé régulier, en 1787 (Chambre des Comptes, n° 46680), on trouve les déclarations des biens de l'abbaye d'Alne dans les provinces de Brabant, de Hainaut, de Luxembourg et de Namur. Ces pièces ont été produites au gouvernement, le 27 avril 1787, et signées par *F. Gérard, abbé d'Aulne.*

CARTES ET PLANS. — Enfin, dans l'inventaire des cartes et plans du dépôt, publié par M. Gachard, archiviste général du Royaume, nous avons relevé, pp. 50, 74, 129 et 130, les titres de 15 de ces documents ayant rapport aux droits et aux propriétés de l'abbaye d'Alne. Ce sont :

« N° 388. Carte du cours de la rivière la Sambre, depuis l'extrémité du bois d'Alne, jusqu'à l'écluse d'Alne ; dressée par l'arpenteur Jean-Jacques Liévin ; sans date.

« N° 389. Carte figurative de la partie de la Sambre qui coule entre Hourbe et le trou d'Alne ; dressée, vers 1725, à l'occasion de la saisie de deux barquettes de pêcheurs par le sergent de l'abbaye d'Alne.

« N° 581. Plans des bâtiments, étables et granges de la ferme

[1] La chambre des comptes de Brabant.

de la Basse-Louvière, située au village de Gœgnies-lez-Houdeng, et appartenant à l'abbaye d'Alne ; levés, en 1776, par l'architecte Lemaire, à l'effet de reconnaître les dommages causés par l'exploitation voisine d'une veine de charbon de terre.

« N° 1035. Carte figurative de quelques terres et chemins situés près de l'abbaye d'Alne ; dressée au XVIIe siècle.

« N° 1036. Carte figurative des terres et prairies dépendant des fermes d'Aigle-Suspine, Bouverie, Henrimont et ses annexes, Henrival, Eleers, Maurimont, Sartalart, La Loge, et des annexes du moulin de Fontaine, appartenantes à l'abbaye d'Alne, abornées et mesurées par les arpenteurs J.-T. et J.-J. Liévin, en 1788 et 1789.

« N° 1037. Carte figurative des terres, prés et bois dépendant de la ferme Labricque, située à Berelle, et appartenante à l'abbaye d'Alne ; dressée par l'arpenteur F. Lussier, en 1720.

« N° 1038. Carte figurative des terres et prairies annexées à la ferme de l'abbaye d'Alne, située à Berzée ; dressée par les arpenteurs J.-T. et J.-J. Liévin, en 1783 et 1784.

« N° 1039. Carte figurative du bois de Boutignies, appartenant à l'abbaye d'Alne ; dressée par l'arpenteur J. Liévin, vers 1769. — Avec la carte figurative de la taille dite *du Chesne*.

« N° 1040. Trois cartes figuratives des bois des Boules et des Queues, dans la seigneurie de Clermont, et de la taille ou coupe de la Grattière de Baudribus, appartenants à l'abbaye d'Alne ; dressées par l'arpenteur J. Liévin, en 1766. — Avec les mesurages.

« N° 1041. Plan figuratif de la ferme de la Petite-Louvière, située au village de Gougnies, et appartenante à l'abbaye d'Alne, ainsi que de la position de l'exploitation d'une veine de houille du charbonnage de la Barette ; levé, le 4 mars 1775, par l'arpenteur S.-E. Le Maire.

« N° 1042. Copie de la carte figurative des terres, prés et bois dépendant de la ferme de Baudribus, à Gozée, appartenante à l'abbaye d'Alne ; dressée par l'arpenteur J.-J. Liévin, en 1729. — Avec l'acte du nouveau mesurage des mêmes biens, fait en 1791.

« N° 1043. Carte figurative des terres appartenantes à l'abbaye d'Alne, dans la commune de Gozée; dressée au XVIIIe siècle.

« N° 1044. Carte de la seigneurie de Menil, appartenante à l'abbaye d'Alne ; dressée par l'arpenteur F. Lussier, en 1720.

« N° 1045. Carte figurative du bois de Nielles, situé au territoire de Solre, et appartenant à l'abbaye d'Alne ; dressée par l'arpenteur F. Lussier, en 1717.

« N° 1046. Autre carte figurative du même bois, dressée en 1748. — A cette carte sont jointes deux autres d'une partie du dit bois, dont les arbres ont été mis en coupe en 1765. »

B. — Archives de l'État, à Mons.

Le dépôt de Mons ne possède qu'une seule charte originale de l'abbaye d'Alne, et cette charte, quoique d'ailleurs bien conservée, est dépourvue du sceau du seigneur de Barbençon, de qui elle émane. Ce document, coté au dos n° 1, est analysé sous le n° 639 de notre répertoire général du cartulaire. Nous l'avons acheté, avec d'autres parchemins, chez le sieur Landa, bouquiniste à Mons, pour en gratifier les archives de l'Etat.

La section judiciaire du dépôt contient plusieurs dossiers de procédures intentées ou soutenues par l'abbaye d'Alne, par-devant le conseil souverain de Hainaut. Nous donnons ici l'indication de ces dossiers.

Février 1717.

N° 33,819. — « Les mayeurs, échevins et manants des villages « de Buvrinne et Carnière requérans contre les abbé et religieux » d'Alne. »

Décembre 1718.

N° 32,507. — « Les mayeurs et eschevins de Carnières et Bu- « vrinnes, pour cloche décimale, contre les sieurs abbé et reli- « gieux d'Aulne. »

Ce dossier a été joint au précédent (N° 33,819.)

Un arrêt de la cour, du 1er décembre 1718, porte :

« Reveu le procès d'entre les mayeurs, échevins et communautés » des villages de Buvrinne et Carnière, demandeurs aux fins de » leur requête du 24 novembre 1713, d'une part, les abbé et » religieux d'Alne, deffendeurs, d'autre, avec les intendits et » preuves faites par les deffendeurs, ensuitte de l'arrest interlo- » cutoire du 5 février 1717, les écrits et pièces servies posté- » rieurement par les parties, le tout considéré ;

» Conclu, faisant droit, d'adiuger les demandeurs en leurs » fins, conclusions et aux dépens, sans préiudice au métal qui » pouroit estre resté des anciennes cloches décimales. »

Décembre 1719.

N° 31,733. — « La plus saine partie de la communauté de » Buvrines contre les sieurs abbé et religieux d'Aulne. »

Voir ci-dessous, le N° 31,087.

Juillet 1720.

N° 31,257. — Idem.

Août 1720.

N° 31,162. — Idem.

Septembre 1720.

N° 31,087. — Idem.

Ce dossier et les trois précédents ont été rassemblés sous le N° 31,733.

Arrêt du 24 [1] septembre 1720 : « Reveu le procès de la plus » saine partie des mannans de Buvrinne demandeurs aux fins de » leur requête du 24 novembre 1719, contre les sieurs abbé et

[1] Et non du 25, comme l'a rapporté M. Lebrocquy, dans son *Histoire de l'abbaye d'Aulne*, p. 156.

» religieux d'Aulne, les devoirs faits ensuite des arrêts interlo-
» cutoires du 13 décembre 1719, du 7 de may, 20 juillet et 23
» aoust 1720, les écrits et pièces servies par les parties, le tout
» considéré ;

« Conclu de déclarer que les intimez devront livrer une nou-
» velle cloche d'un prix et grandeur convenable, conformément
» à l'instruction donnée au conseiller rapporteur, et de les con-
» damner aux dépens. »

Mai 1725.

N° 28,041. — « Les sieurs abbé et religieux d'Aulne contre
» Mre Laurent Coart, pasteur de Tirimont. »

Différend au sujet de réparations à faire à la maison de cure de Thirimont.

Septembre 1726.

N° 27,437. — « Les pasteur, mayeur, eschevins et paroissiens
» de Carnières, requérans du 27 novembre 1719, contre le sei-
» gneur archevecque de Cambray et les sieurs abbé et religieux
» d'Aulne. » — On voit, par une pièce de ce dossier, que le procureur de l'abbaye en a retiré les titres et papiers produits par celle-ci.

Par arrêt du 11 septembre 1726, l'abbaye d'Alne fut condamnée « à livrer à la paroisse de Carnières, et entretenir les orne-
» ments et chasubes des couleurs réglées par les rubriques de
» l'Eglise, à deux chappes, une blanche et l'autre noire, à une
» écharpe blanche, à charge de rendre ceux qui seront hors d'état
» de service, aux pains, vins et deux luminaires, à une boëte
» d'argent pour les saintes huiles, encens et encensoir, et géné-
» ralement tout ce qui est nécessaire au service divin, excepté les
» dalmatiques, bénitier et ridaux; les dépens compensez. »

Novembre 1728.

N° 26,097. — « Les sieurs abbé et religieux d'Aulne contre
» les Srs du clergé. »

Arrêt du 28 novembre 1728 : « Conclu de renvoyer lesdits » complaingnans de la main-levée prétendue, et de les condamner » aux dépens : eux entiers d'agir en modération, come ils trou- » veront convenir. »

Il s'agissait dans cette cause du paiement de la cotisation de l'abbaye dans un don gratuit fait au roi très-chrétien en 1693, cotisation s'élevant à 95 l. 15 s. 6 d. pour les biens possédés dans le Hainaut par l'abbaye.

Mars 1754.

N° 14,982. — « Les maire et échevins de Carnière contre les » abbé et religieux d'Alne. »

Volumineux dossier. — On y trouve, ainsi que dans le registre aux *dictum* de cette époque, un arrêt du 1er mars 1754, portant : « Vu le procès entre les maire et échevins de Carnières, » demandeurs, aux fins de leur requête du 11 mars 1751, d'une » part; les sieurs abbé et relligieux d'Aulne, deffendeurs, d'autre ; » eu recours au procès entre les mêmes parties, terminé par » arrêt du 11 septembre 1726, [1] etc. Conclu, disposant sur les » conclusions concernant le maître autel, lutrin et ban de com- » munion, d'en renvoïer les demandeurs, et avant que de dis- » poser sur ce qui reste en contestation, ordonner aux parties de » comparoir devant le conseiller rapporteur, pour être ouïes et » réglées selon l'instruction donnée ; condamner les demandeurs » à trois quarts des dépens, le quart restant en surcéance. »

Octobre 1755.

N° 14,261. — « Les Srs abbé et religieux d'Aulne contre les » Srs abbé et religieux de Floreffe. »

Ce procès a rapport à la cure et aux dîmes de Solre-Saint-Géry.

[1] Voir le dossier, ci-dessus, n° 27,437.

Février 1757.

N° 13,780. — « Les gens de loi et habitans de Solre-Saint-
» Géry contre les S^rs^ abbé et religieux de Floreffe et ceux de l'ab-
» baye d'Aulne. »

Par arrêt du 14 février 1757, la cour décida que « provisionnellement la compétence du vicaire de la paroisse de Solre-Saint-Géry, sera fournie, par moitié, par les intimés ; les dépens à soutenir par ceux-ci. »

Octobre 1759.

N° 12,744. — « Les S[rs] abbé et religieux d'Aulne contre les S[rs]
» abbé et religieux de Floreffe. » — Dossier joint au N° 14,261.

Par arrêt du 24 octobre 1759, l'abbaye de Floreffe fut obligée « de fournir au vicaire de Solre-Saint-Géry, la compétence réglée par décret de S. M., aussi avant que les dîmes et biens qu'elle possède dans la paroisse du dit Solre, s'étendent. »

Mars 1760.

N° 12,562. — « Les sieurs abbé et religieux d'Aulne, en deux
» instances, contre le sieur Taisne. » — Voir ci-dessous, le N° 10,337.

Mars 1763.

N° 11,467. — « Les sieurs abbé et religieux d'Alne contre le
» S[r] Taisne. »

Juin 1765.

N° 10,651. — « Le S[r] George Taisne contre les sieurs abbé
» et religieux d'Alne. »

Avril 1766.

N° 10,337. « Les sieurs abbé et religieux d'Alne en deux
» instances contre le S[r] Taisne. »

Ces trois derniers dossiers ont été annexés au N° 12,562, qui précède.

L'abbaye eut gain de cause dans ce procès singulier. Il s'agissait d'un dépôt de 20,000 florins, fait à Binche, chez la veuve Raucroix, belle-mère de Georges Taisne, de la part de l'abbaye, pour servir au paiement de la cense de Raucroix à Ossogne, qui fut vendue par eux à la communauté, le 18 août 1757, pour 26,500 florins.

L'arrêt de la cour, en date du 26 avril 1766, fut ainsi formulé :

« Revu le procès entre les abbé et religieux d'Alne, demandeurs » par requête du 21 octobre 1757 et deffendeurs d'une part, le » sieur George Taisne, deffendeur au principal, et demandeur » par reconvention d'autre part, ensemble les devoirs et preuves » faites par les parties, ensuite de l'arrêt du 4 mars 1763, l'ins- » tance formée par requête dudit sieur George Taisne du 27 mars » 1765 jointe au procès principal, suivant ordonnance par arrêt » du 25 juin de la même année, tout considéré :

« Conclu, faisant droit, d'adjuger aux demandeurs au principal les fins et conclusions prises par requête du 21 octobre 1757, » etc., etc.

Juillet 1768.

N° 9,552. — « Les sieurs abbé et religieux d'Aulne contre » Roland Philippe Tricot, Adrien Fournier et consors, maîtres du » charbonnage de St. Vaast. »

Janvier 1776.

N° 6,827. — « Les Srs abbé et religieux de l'abbaye d'Alne » contre les maîtres du charbonnage de la Barette. » — Les plans qui se trouvent aux archives générales du Royaume, sous les Nos 581 et 1041, ont rapport à ce procès, gagné par l'abbaye.

Décembre 1783.

N° 4103. — « Les abbé et religieux d'Alne et consors, contre » Joseph Parée, Nicolas Thiriart et consors, » ceux-ci « se disant

» maîtres et associés au charbonnage de la Louvière en Saint-
» Vaast. »

Dans la section des plans du dépôt, on trouve les trois suivants, qui ont rapport aux biens et aux droits de l'abbaye, et qui proviennent des archives de l'ancien conseil souverain de Hainaut :

Plan relatif au différend mû entre l'abbaye d'Alne et la demoiselle de Brias, celle-ci ayant adressé, le 9 avril 1754, au conseil souverain de Hainaut, une requête tendante à interdire à l'abbaye de construire un pont sur la Haine, derrière son château d'Abondans.

Plan levé en 1767, pour servir au procès intenté par l'abbaye d'Alne, au sujet du charbonnage de Saint-Vaast (avec un dossier de pièces y relatives). — Ce plan se rattache au N° 9,552 ci-dessus.

Plan de la seigneurie de la Louvière appartenant à l'abbaye d'Alne : dressé en 1783, probablement pour servir au procès repris plus haut, sous le N° 4103.

Enfin, le 7e volume de la layette VI des archives de la chambre du clergé de Hainaut contient des pièces relatives au procès précité (n° 26,097), intenté par-devant le conseil souverain à Mons, par requête du 12 janvier 1726 de l'abbaye d'Alne, tendante à obtenir la main-levée des saisies pratiquées sur ses biens situés en Hainaut, du chef d'arrérages de cotisation annuelle établie par cette chambre, pour satisfaire au don gratuit offert au roi en 1693. L'arrêt de la cour, du 28 novembre 1728, dont nous avons rapporté la teneur plus haut, débouta l'abbaye de sa prétention [1].

C. — Archives de l'État, à Liége.

Ce dépôt n'a que trois registres et une liasse se rapportant à l'abbaye d'Alne.

Notre honorable collègue, M. Stanislas Bormans, a bien voulu nous donner sur ces documents les indications que voici.

[1] Lacroix, *Inventaire des archives des chambres du clergé, de la noblesse et du tiers état de Hainaut*, p 48.

Les registres ont pour titres :

1° *Registre aux stuits* [1] *des seigneurs d'Aulne par le trécensier de Huy, commençant en* 1650, *et finissant en* 1758.

2° *Registre aux paies, de* 1775 *à* 1789.

3° *Registre aux paies ou recettes du monastère d'Aulne à Huy, des trescens, rentes en argent, en grains, cens en argent et chapons dus à Liége, Huy, Hesbaie, Condros et environs, commençant le* 1er *mai* 1789 *et finissant en* 1793, *administré par F. Augustin Dufresnoy, religieux d'Aulne, trécensier.*

Parmi les pièces de la liasse, on distingue surtout les suivantes : Dénombrement des terres et prairies de la cense d'Hante. — Liste des biens de l'abbaye dans le pays de Liége. — Échange fait entre l'abbaye et les Jésuites de Huy, en 1752. — Liste des biens de l'abbaye, situés au comté de Namur. 1700. — Liste des revenus du collége et de reçus faits par M. de Haen, de Wavre. 1685. — Renseignement des biens féodaux dépendants de la seigneurie de Graux. 1656. — Visite de l'église de la Neffe. — Déclaration de la Seigneurie de Graux, province de Namur. — Dénombrement des biens, cens et rentes de la recette de Namur. 1787. — Déclaration des terres de Bossut. — Déclaration générale des possessions de l'abbaye sous la domination française.

D. — Archives de l'État, à Namur.

L'estimable M. Jules Borgnet, conservateur du dépôt de Namur, nous a fait connaître que cet établissement ne possède de l'abbaye d'Alne, qu'un acte, sur parchemin, passé par-devant le notaire P. de Sourdeval, le 11 avril 1764, et par lequel l'abbé et les religieux remettent en arrentement perpétuel à Joseph Dubois, de Montigny-sur-Sambre, moyennant une rente irrédimible de 16 florins, cent-vingt-six verges, pied de Saint-Lambert, de terre labourable, sous la juridiction du dit Montigny : acte repris dans une réalisation de la cour de Montigny-sur-Sambre, du 4 juin 1764.

Ici s'arrête le relevé des titres et papiers que nos dépôts publics d'archives ont récupéré de la célèbre abbaye d'Alne.

[1] Rendages de pièces de terre.

Le nom de cette communauté a toujours été différemment orthographié : *Alne* et *Aulne,* ainsi que les actes du cartulaire le font voir. Ce nom, on le comprend facilement, était dû à la situation du monastère dans une vallée primitivement couverte d'aunes [1]. Or, *alne* et *aulne* ont eu autrefois une signification identique, ainsi que l'indique Roquefort [2], et le mot Alne a été le plus fréquemment employé pour désigner l'abbaye : c'est pourquoi nous l'avons préféré, contrairement à l'opinion fort judicieuse que M. Lebrocquy a émise dans son *Histoire de l'abbaye d'Aulne* [3], p. 13 note 2. Ce mot rappelle tout naturellement le proverbe qui se rattache à la fameuse inscription, pour laquelle un prétendu abbé, du nom de Martin, aurait perdu son Alne, c'est-à-dire son abbaye, par suite de son entêtement à vouloir laisser subsister, dans cette inscription, malgré l'évêque diocésain, la transposition d'un point [4] qui lui donnait un sens tout opposé [5]. Cette historiette a le malheur d'être complètement controuvée.

M. Lebrocquy dit que les armoiries d'Alne étaient celles de l'ancienne famille de Marbais, dont l'un des membres, Allard, devint abbé de la communauté en 1338. Cet écrivain est évidemment en erreur : il aura vu un monument ou une pièce quelconque aux armes de cet abbé, et il les aura prises pour celles du monastère.

[1] On lisait sur la porte principale du monastère, cette inscription :

HAS LANDELINUS SEDES EREXIT, ET ALNÆ
IMPOSUIT CLARUM VICINIS NOMEN AB ALNIS.
(WICHMANS, *Brabantia Mariana*, p. 843.)

[2] *Alne :* aune, espèce d'arbre de bois blanc qui croît dans les lieux humides ; *alnus. — Glossaire de la langue romane*, t. I, p. 52.

[3] Nous avons emprunté à cet ouvrage la plupart des détails qui précèdent sur le sort des archives d'Alne, à l'époque de la république française. Nous avons, en outre, consulté des personnes dignes de foi.

[4] *Uno pro puncto cecidit Martinus asello.*

[5] Cette inscription, qui aurait été placée au-dessus de l'entrée de l'église, avait été ponctuée de la manière suivante :

Porta patens esto nulli. Claudaris honesto.

Il fallait :

Porta patens esto. Nulli claudaris honesto.

Mais celles-ci ne sont pas connues, et le blason qui figure sur la vue de l'abbaye, dans les *Délices du pays de Liége*, avec la devise : LAUDANS LAUDABO DOMINUM, appartient à l'abbé Bartholomé Louant.

Nous donnons ci-dessous le dessin du sceau de l'abbaye d'Alne. Ce sceau représente la sainte vierge assise, tenant dans les bras l'enfant Jésus. Dans le contour, on lit : ✠ S : Convent : Eccl'e : Be : Marie : de : Alna. (*Sigillum conventûs ecclesie Beate Marie de Alna.*)



ÉPILOGUE.

Notre tâche est terminée. Elle a été longue et ardue. Mais nous avons la satisfaction de l'avoir poursuivie jusqu'au bout avec la même attention et aussi consciencieusement que dès son principe. Certes, des publications du genre de celle-ci sont indifférentes à bien des personnes. Mais l'érudit en appréciera toujours le mérite, parce qu'il sait que ce n'est que par de telles entreprises que l'on peut enrichir le domaine de l'histoire nationale et la débarrasser des erreurs qui y pullulent encore et dont tant d'écrivains, depuis Augustin Thierry, se sont vivement préoccupés.

La mise en lumière des cartulaires a été considérée, depuis longtemps, comme fort importante. Pour notre part, nous y consacrons volontiers nos moments de loisir, et tout ingrat que semble être ce travail, nous y trouvons un véritable attachement.

Puisse notre Mémoire sur le cartulaire et sur les archives de l'abbaye d'Alne être bien reçu des savants auxquels il s'adresse !

Léopold DEVILLERS.

ANNEXES.

Pour faciliter l'intelligence du texte des chartes que nous publions, nous y joignons des notes explicatives, notamment sur les noms de lieux et de personnes orthographiés d'une manière exceptionnelle.

I.

Charte par laquelle Albéron II, évêque de Liége, à la demande de l'abbé Raould, autorise les religieux d'Alne à suivre la règle de l'ordre de Saint-Augustin.

1144.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Albero, Dei gratia Leodientium episcopus, omnibus tam presentibus quam posteris. Ecclesiastici moderaminis iurum decet, sicut distorta corrigere, sic que bona sunt in melius caritatis studio sublevare. Eapropter, ego Albero, Dei gratia Leodientium humilis minister, Alnensem ecclesiam considerans cotidianis laborare defectibus et cum detrimento religionis, facultatum et possessionum suarum grave sustinere dispendium, communicato cum ecclesia nostra consilio, postulante venerabili fratre Radulpho, loci ipsius abbate, qui de communi clericorum vita [1] ad regularis professionis se nitebatur transferre propositum, ecclesiam ipsam secundum regulam beati Augustini, censui sub eiusdem persone regimine convenientius ordinandam. Quo de religionis proposito, quod in animo habebat implente pie conversionis effectu, et ad Deum sub regulari habitu tota mentis intentione converso, confirmare dignum duxi, pontificalis

[1] Cette *vie commune* était-elle celle de saint Benoit, ou simplement celle de saint Colomban? — Voir : C. Vander Elst, *Les premiers saints en Belgique*, (Revue trimestrielle, octobre 1863, pp. 67-97).

auctoritatis munimine, quod agebat et novum ecclesie statum, ad honorem Dei et apostolorum principis Petri et Pauli, quorum honore et nomine dedicata predicta esse cognoscitur Alnensis ecclesia, mansuro in perpetuum privilegio communire, ne novelle plantationis germina male radicata, novus turbo disperderet, et antiquus ille christiani nominis inimicus aditum inveniret, quo pullulantis boni honestatem devenustare posset in semine. Statuimus igitur et episcopali auctoritate decernimus ut predicta ecclesia sub regulari habitu et beati Augustini regula perpetuo in posterum tempore perseveret, nullique unquam seculari, vel ecclesiastice persone liceat nostrum hoc mutare vel evacuare decretum, sed inconvulsa maneat et illibata nostra dispositio, et decedente loci ipsius abbate, secundum canonum instituta et beati Augustini regulam, successor eligatur idoneus, cum nostro, ac successorum nostrorum assensu et dono, qui et Leodiensi ecclesie debitam in omnibus exhibeat subiectionem et obedientiam, et secundum antiquam eiusdem ecclesie consuetudinem in ordine vicis sue, mihi et successoribus meis, cum necessitas fuerit, tanquam capellanus [1], assistat, salvo statu et honestate ordinis sui, et iuxta religionis propositum, circa subditos salutem operetur animarum. Habitus autem Deo inibi servientium fratrum talis sit, qui occasione vanitatis careat et nichil novitatis aut superfluitatis redoleat. Cappas gestent nigras, et super pellicia linea, que nec reprehentionis aliquid aut detractationis habeant, ne, si forte, causis exigentibus, in conventum nostrum venerint, dissimiles nobis habitus novitate invenian tur. Si quis autem hanc nostre constitutionis paginam sciens, temere contra ire temptaverit, et quod tam iuste et rationabiliter factum est, voluerit iniqua machinatione convellere, eterne maledictioni subiaceat, atque a sacratissimo Christi Ihesu corpore et sanguine alienus fiat, et apostolorum principis Petri et Pauli sentiat offensam, quos eadem ecclesia defensores habet et advocatos. Actum Leodii feliciter anno ab incarnatione Domini M° C° XL° IIIJ°, indictione vij[a], regnante Conrado huius nominis secundo, presidente

[1] L'abbé d'Alne était chapelain de l'évêque de Liége.

Leodiensi cathedre Alberone ij°. Huic rei testes interfuerunt: Heinricus, prepositus; Elbertus, archidiaconus; Dodo, archidiaconus; Johannes, archidiaconus; Philippus, archidiaconus; Reinbaldus, decanus; Nicholaus, canonicus et prepositus Sancti-Dyonisii; Wido de Waharth, canonicus; Petrus, canonicus; Balduinus, canonicus et magister scolarum; Elbertus, abbas Sancti-Jacobi; Wazelinus, abbas Sancti-Laurentii; Lucas, abbas Sanctorum Apostolorum in Cornelio-Monte; Arnulphus, abbas de Genblous.

(Fol. 2 du cartulaire.)

I BIS.

Henri II, évêque de Liége, déclare avoir remis, avec l'assentiment de son église cathédrale et sous certaines conditions, à Bernard, abbé de Clairvaux, de bonne mémoire [1], l'église d'Alne, avec ses dépendances, pour y établir une abbaye de son ordre. Il sanctionne ce nouvel établissement, et fait connaître ses droits et ses obligations.

1158.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego Henricus secundus, Dei gratia Leodiensis episcopus, omnibus fidelibus tam presentibus quam futuris. Dignum est ut que fiunt in tempore sic firmentur, ne mutentur cum tempore, aut oblivione depereant. Igitur notum sit universis quod ego, consilio et consensu totius Leodiensis ecclesie, in manu Domini Bernardi bone memorie Clarevallensis abbatis, ecclesiam de Alna cum omnibus appendiciis suis dedi, ea videlicet ratione ut ibidem abbatiam sui ordinis

[1] Saint Bernard était mort en 1153. A la fin de l'année 1147, il avait, à la prière de l'évêque de Liége, transformé Alne en une abbaye de son ordre, et y avait envoyé Francon de Morvaux (*de Mortua Villa*) pour la diriger.

constitueret. Sed quoniam eadem ecclesia altaria quedam, decimas, servos et ancillas possidebat, que homines ordinis illius ordinate tenere non poterant, predictus abbas omnia ea in manu mea reddidit ut ego et omnes successores mei in perpetuum possideremus, scilicet decimas de Golzies, et de Landellies, et de Alna, et de Morennies, servos et ancillas omnes, omnes etiam decimas de Baldribuz, preter nutrimentorum; partem etiam quandam decime de Burgaldes, fratribus de Vileir, rogatu Domini abbatis Clarevallensis et fratrum de Alna, concessi possidendam. Fratres de terris quas in valle de Alna in presenti possident, non dabunt decimas; si quas vero ex hinc ibidem adquisierint, decimas cum ceteris consuetudinibus persolvent, exceptis nutrimentis, ut dictum est. Dotes etiam altarium concessione nostra retinuerunt, exceptis honestis mansionibus sacerdotum. Silvas de Alna et aquas et piscatorias omnes, salvo iure castelli de Tuin et usu rusticorum, donatione mea fratres in perpetuum possidebunt, excepto quod piscatorie, quamdiu in provincia de Tuin ero, mee erunt. Leodii quoque michi antiqua consuetudine servient. Fratres, de terris omnibus quas de manu mea in Alna et Baldribus possident, reditus debitos tam in annona quam in denariis, quod etiam ad guaitam de Tuin pertinet, plenarie solvent. A ceteris autem consuetudinibus, tam de bonariis faciendis quam carrucis, vel carris, vel diebus, ceteris quoque minutis exactionibus, liberi erunt, et annuatim pro his omnibus quinque solidos Namucensis monete persolvent. Si quid vero terrarum fratres in supradictis territoriis deinceps adquisierint, quicquid iuris vel iuste consuetudinis rustici debent et decimarum, ipsi quoque persolvent. Si vero, quod hactenus fieri non potuit, contigerit villam de Alna transferri quantum terrarum in ea rusticos constiterit possidere, tantumdem fratres infra territorium de Sambriu mutuo dabunt. Quod si amplius in eorum translatione expendi contigerit, quicquid consilio et dispositione duorum quos ad hoc ego et duorum quos ad hoc abbas nominaverit, expensum fuerit, fratres de suo persolvent. Super piscatores de Alna iusticiam retinui. Pro recompensatione igitur supradictorum omnium, consilio et assensu totius capituli nostri, supra-

dictis fratribus concessi, et libere dedi quicquid iuris in villa de Fontenes possidebam, in terris, aquis, silvis, pratis et pascuis, quicquid dominii et districtionis; excepto quod piscatorias, et terras ad eas pertinentes, et guetam castelli de Tuin, et quod capellani est, et molendinum meum in manu mea retinui. Quod capellani est, fratres concessione mea censu perpetuo xxx ta solidorum Valencenentium iam adquisierunt. Si vero contigerit fratres ibidem molendinum construere, et monstrari potuerit meum aliquid impedimenti vel dampni pati, ipsi iusta estimatione restituent. Si quid vero super istis que in manu mea retineo iniurie michi factum fuerit, si michi placuerit, per villicum abbatis et ministeriales eius iusticiam requiram et recipiam. Quicquid vero census et reditus villam michi modo debere constat, fratres in perpetuum solvent. Summa autem debiti hec est, viginti sex solidi et novem denarii Nammucensis monete, quatuordecim panes, et viginti quatuor puls [1]. Homines feodales in manu mea et iusticia retineo, ea videlicet ratione quod si fratres terras eorum ipsorum consensu habere potuerint, libere et absque ulla exactione concessi possidendas. Hec autem omnia facta sunt, salvo iure advocationis, et iustis usuariis rusticorum, et castelli mei de Tuin, excepto quod abbatiam de Alna ab omni iure advocationis consensu advocatorum absolvi. Fratres tam libere et quiete ut ego, si voluissem, novellabunt, edificabunt, et de supradictis ad utilitatem ecclesie sue pro arbitrio suo facient. Ut autem hec omnia firma et inconvulsa permaneant, auctoritate nostra firmamus, et sigillo munimus, et omnem guarentisiam et protectionem promittimus. De nona de Golzies, ad abbatiam Leodiensem pertinente, nichil fratribus predictis concessimus. Quicquid autem ad guetas supradictas in presenti pertinet, fratres censu perpetuo concessione mea iiij or solidorum Valencenentium adquisierunt. Huius rei testes sunt: Alexander, prepositus; Elbertus, Reinerus, Almalricus, Balduinus, Philippus, Bruno, archidiaconi; Hubertus,

[1] *Puls*. Lisez : *pullas*, poules.

decanus ; Johannes, sacerdos ; Henricus, cantor ; Theodericus, Henricus, Walterus, diaconi; Lambertus, Willelmus, Wedericus, subdiaconi ; abbas de Sancto Jacobo, Drogo ; abbas de Floreffia, Gerlandus ; abbas de Villari, Vlricus ; abbas de Camberon, Gerardus ; comes de Los, Lodovicus ; Manasses de Hirce ; de familia : Lambertus, Arnulphus de Hoyo. Actum Leodii anno incarnationis dominice M° C° LVIIJ°, regnante Frederico imperatore.

(Fol. 2 v° du cartulaire.)

II.

Bauduin IV, comte de Hainaut, confirme l'abbaye d'Alne dans la paisible possession de la terre que Guidon de Houdeng, Hugues de Péronnes, Thierri et sa mère Héluide, et Gautier de Strépy lui ont cédée, moyennant un cens de cinq sols ; de la terre et du bois que Bernerus de Saint-Vaast lui a abandonnés, sous un cens de quatre deniers ; enfin, de l'alleu et des droits que lui ont donnés à Gœgnies, Renard de Gœgnies et Élyas, son parent.

1157.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego Balduinus, Haionensium comes, omnibus tam presentibus quam futuris in perpetuum. Que pia devotione a fidelibus conferuntur ecclesiis, principum debent auctoritate firmari, quos ad hoc divina potentia sublimavit, ut ecclesiastice paci et servorum Dei utilitatibus debeant providere. Eapropter concedo Alnensi ecclesie et fratribus in Cysterciensi ordine Deo inibi servientibus, terram quam Guido de Hosdenc et Hugo de Perona et Theodericus cum matre sua Heluide et Gualterus de Stirpeio eisdem legitima donatione tradiderunt, sub assignato quinque solidorum censu, iure hereditario possidendam. Volo etiam ut ecclesia prefata quiete perpetuo possideat terram et silvam quam ei Bernerus de Sancto-Vedasto, sub

censu quatuor denariorum, hereditarie possidendam legitime in elemosinam donavit. Futurorum quoque memorie commendo quod Renardus de Goegniz et Helyas, cognatus eius, quicquid allodii, quicquid juris in territorio eiusdem ville scilicet Goegniz possidebant in terris, silvis, aquis et pascuis, sicut libere quidem possederant, sic etiam libere ac legitime per manum meam eidem ecclesie in elemosinam tradiderunt. Hec igitur omnia, ut nulla possint oblivione deleri, nullius reclamatione concuti, nullius infringi violentia, scripto confirmo, sigillo meo munio, omnem protectionem promitto et testium subscriptione corroboro. S. abbatis Arnulphi de Brochoroit, S. Eustachii de Ruez, S. Baldrici de Roisin, S. Theoderici de Linge [1], S. Lodovici et Karoli de Frasna. Actum anno Domini M° C° LVIJ°.

(Fol. 142 v° du cartulaire.)

II BIS.

Bauduin IV, comte de Hainaut, confirme la donation faite à l'abbaye d'Alne, par Sara de Quarte, sa serve, de son alleu de Beaurieu, sis à Peteri, et de ce qu'elle possédait à Fraimermont.

1158.

In nomine sancte et individue Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus sancti. Ego Balduinus, comes Haynoensis, tam futuris quam presentibus in perpetuum. Quia plerumque solent que bono fiunt animo aut oblivione aut mutabilitate humana deleri, dignum duximus tradere memorie quod Sara de Quarta, ancilla mea,

[1] Ce mot est ainsi orthographié dans le manuscrit. C'est *Ligne* qu'il faut lire. Thierri de Ligne était l'un des conseillers et des compagnons d'armes du comte Bauduin IV. — Gislebertti, *Chron. Hann.*, p. 58. — De Reiffenberg, *Histoire du comté de Hainaut*, t. ii, p. 35.

allodium quod habebat Peteri, qui vocatur Pulcher-Rivus, et quod possidebat ad Fraimermont, manu mea et concessione, ecclesie beati Petri[1] de Alna in elemosinam contradidit. Quod ut ratum sit, carta et sigillo nostro confirmamus. Huius rei testes sunt : Gillenus de Pissant, Obertus de Bruila, Godefridus de Binz, Matheus de Haverech, Bernardus de Grandi-Rivo. Actum est hoc anno incarnati verbi M° C° LVIIJ°, presidente ecclesie Romane papa Adriano, regnante imperante Frederico, sub episcopo Cameracensium Nicholao.

(Fol. 111 du cartulaire.)

III.

Bauduin IV, comte de Hainaut, confirme la cession faite à l'abbaye d'Alne, par Eustache du Rœulx et son fils, du droit de vicomté sur sa grange ou ferme de la Louvière, située à Saint-Vaast, où ils prélevaient ce droit.

1168.

In nomine domini Dei eterni. Ego B., Hainocensium comes, modernis et posteris in perpetuum. Quum facta mortalium temporalem sequuntur motum, utiliter provisum est litteris committere que fiunt in tempore, ne per successorum oblivionem pariter mutentur cum tempore. Hac ergo ducti consideratione, necessarium estimavimus pagine huic inseri quod Eustachius de Ruz et filius eius, Eustachius, jus quoddam hereditarium, quod vulgo viscontez appellatur, Alnensis ecclesie fratribus in grangia de Lovaria que in territorio Sancti Vedasti, in quo prefatum jus habebant, sita est, ab omni exactione liberum dimiserunt, et tulniu, et quicquid iuris ad ipsam contet pertinet, in predicta grangia et confinibus eius,

[1] L'église d'Alne avait été primitivement dédiée à saint Pierre et à saint Paul.

vendentibus et ementibus, eundo et redeundo, absque huius modi questionis occasione, in elemosina, pro remedio anime sue, olim condonaverunt. Postmodum vero in facie curie mee, me de quo ipsam viscontet tenebant, filioque meo Balduino, presentibus et assentientibus predictis fratribus, nichilominus libere per manum meam affaitaverunt. Et ut, nullo reclamante, nullo in posterum cavillante, nemine calumniam faciente, huius pagine nostre tenor infringatur, protectionem omnem et defensionem promittimus, sigilli nostri auctoritate munimus, testesque subscriptos ad confirmandam et rememorandam veritatem in futurum, assignamus. Testes : Gozuinus de Angin, Loduicus de Fraine, Havinalus de Kevrel [1], Gozuinus de Tulin, Gillenus de Bealmont, Adam de Turre, Theodericus de Quareum. Actum anno ab incarnatione domini M° C° LX° VIIJ°, indictione prima.

(Fol. 143 du cartulaire.)

IV.

Bauduin IV, comte de Hainaut, ratifie la donation faite à l'abbaye d'Alne par Wautier de Houdeng et Allard, son fils, de la dîme qu'ils avaient sur les terres que l'abbaye possédait ou pourrait posséder à la Louvière, territoire de Saint-Vaast, jusqu'à trente boniers, et ce, moyennant un cens de quatre deniers de Valenciennes.

1168.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego B., comes Hainocensium, futuris et presentibus in perpetuum. Bonorum prin-

[1] Ce seigneur est certainement celui dont Gislebert parle plusieurs fois dans sa chronique, où son nom est écrit *Hœlus de Kauren* (pp. 58 et 111), *de Cauren* (p. 84), et *Hœlius de Kauren* (p. 175 de l'édition du marquis du Chasteler). C'était l'un des conseillers et des compagnons d'armes de Bauduin IV.

cipum est sic milicie seculari deservire, ut militantibus Christo curam non negligant impendere, quatinus que ecclesiis a fidelibus conferuntur, ipsorum auctoritate et defensione sic tueantur ut nullum detrimentum, nullum incommodum de rebus sibi collatis ipse ecclesie in posterum patiantur. Notificetur igitur et modernis et posteris quod Walterus de Horsden et filius eius, Alardus, partem decime sue quam in territorio Sancti-Vedasti habebant, in terris videlicet quas fratres de Alna apud Lupariam in presenti possident, et in futuro usque ad triginta bonuaria acquirere poterunt, prefate Alnensi ecclesie in elemosinam condonaverunt, et per manum Guidonis de Fontaines, de cuius feodo ipsam decimam tenebant, coram hominibus suis et predicte ville Sancti-Vedasti scabinis et parochianis, eidem assignaverunt; deinde, in presentia mea, ipsam donationem recognoscentes legitime in perpetuum tenendam concesserunt, et hoc sub annuo censu iiij^{or} denariorum Valencenensium, in nativitate sancti Johannis Baptiste solvendorum. Qui tamen denarii, si forte aliqua occasione interveniente statuto die soluti non fuerint, postea sine iuris lege et aliqua exactione poterunt restitui. Et ut hoc ratum et inconvulsum imperpetuum maneat, presenti pagine commendavi, sigilli mei auctoritate signavi, testibusque subscriptis confirmavi. Testes sunt: Balduinus, filius meus; Antonius, decanus; Eustachius de Ruez; Guido de Fontaines; Galterus de Horsden; Gillelmus de Bealmont; Theodericus de Strepiz; Gillardus de Horsden. Scabinorum Sancti-Vedasti: Theodericus, Hisdebrandus, Gillardus, Bernardus. Parochianorum: Balduinus, villicus, et Reinardus, frater eius, Matheus, Walterus Fumire. Actum feliciter anno incarnati verbi M° C° LX° VIIJ°, indictione prima.

(Fol. 306 v° du cartulaire.)

V.

Bauduin, comte de Hainaut, se reconnaît ôtage des conventions passées entre l'abbaye d'Alne et Wautier de Fontaine, touchant les possessions de celui-ci à Saint-Vaast, à Houdeng et à Gœgnies.

(Sans date.)

In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego Balduinus, Hainoensis comes, scripto presenti notum facio tam presentibus quam futuris, quod hujus modi conventiones existunt inter ecclesiam de Alna et Walterum de Fontaines. Alnensis ecclesia pro Waltero responsura erit Gisleberto Chaveal de Binz, de sexies viginti marcis et sexaginta libris argenti, magni ponderis et novorum Valencinensium, atque huius pecunie quantitatem, infra tres annos ei solvet, singulis videlicet annis, xl[a] marcas et xx[ti] libras a capite ieiunii usque ad pentecosten. Ad solvendam itaque predictam pecuniam, idem Walterus misit in manu abbatis et fratrum de Alna quicquid tenet in territoriis de Sancto-Vedasto, et de Hosden, et de Goegnies, in terris, pratis et molendinis, ea ratione quod de omnibus redditibus et possessionibus, atque utilitatibus que de predictis exierunt villis, valens quatuor denarios, non accipiet, donec omnis quantitas memorate pecunie soluta fuerit, preter forisfacta et excessus qui in silvis contigerint. Preterea fratres de Alna omnia rura dominica, que idem Walterus ibidem possidet, ad medietatem colent, et unam partem pro laboribus et expensis suis habebunt, alteram vero ad solvendam pecuniam deputabunt. Quod si ex ea totam quantitatem, qua singulis annis deputata est, solvere nequiverint, et suam propriam ad supplendam solutionem supererogaverint, easdem terras cum omnibus redditibus tenebunt donec omne debitum solutum et omne dampnum eis restauratum fuerit. Recognovit quoque et concessit ipse Walterus eisdem fratribus omnia usuaria inpascuis et in silvis suis, sicut hominibus et mansionariis suis. Hec omnia gesta sunt consensu et voluntate patris sui Guidonis, et matris sue Aelidis, et uxoris

sue Mathildis, atque fratrum suorum Guidonis et Fulconis. Huius rei testis et ostagius sum, ego Balduinus, comes Hainoensis. Testes quoque et fideiussores sunt : Eustachius, senior de Ruez, et Eustachius, filius eius ; Balduinus, castellanus de Mons ; Henricus, castellanus de Binz ; Robertus le Valge.

(Fol. 149 du cartulaire).

VI.

Bauduin IV, comte de Hainaut, approuve l'abandon fait par Ghislain, châtelain de Beaumont, et ses fils Ghislain et Gossuin, en faveur de l'abbaye d'Alne, de tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur l'alleu que Sara de Beaurieu lui a donné, etc.

1170.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego B., Hainocensium comes, omnibus tam modernis quam posteris in perpetuum. Principatus nostri gubernatio nos hortatur Christi pauperes nobis in terris conciliare, ut eos patronos in celis habere inveniamus. Decet igitur que a fidelibus pie conferuntur ecclesiis, principum auctoritate confirmari et protectione conservari. Notificetur ergo cunctis in futurum successoribus, quod Gislenus, castellanus de Bellomonte, et filii eius, Gislenus et Goszuinus, omne jus et dominium, omnem querelam et conventionem, et quicquid potestatis habebant in allodio quod Sara de Bello-Rivo Alnensi ecclesie in elemosinam donavit, eidem ecclesie liberum dimiserunt ; pascua etiam qua prius communia erant tam de Bello-Rivo quam de propria terra, communia esse recognoverunt et concesserunt ; omnia, denique, que in ipso allodio sive iuste sive iniuste possidebant, prefate Alnensi ecclesie in elemosinam perpetuo tenenda, in presentia mea, contradiderunt ; homines autem, id est colonos et heredes tam suos quam ecclesie in ipso allodio commanentes, alibi transferre et tantumdem terre quantum ibi possidebant eis dare sta-

tuerunt. Predicta vero ecclesia iusticiam et quicquid potestatis et dominii in prefati allodii colonos habebat, eidem Gisleno et heredibus eius, legitime tenendum concessit. Quod si forte Gislenus colonis terrarum suarum iustam commutationem in terris cultis ad presens restituere non potuerit, fratres Alnensis ecclesie in silvis et arbustis ipsius Gisleni ubi eis rationabiliter demonstraverit, terram novellabunt et excolent, quantum rusticis in legitima commutatione sufficere poterit ; ipsamque terram tam diu tenebunt donec sumptus suos et quicquid in novellando expenderint, plenarie recipiant. Preterea, in villa Aixaut feodo Gisleni, supradicti fratres redditus omnes et quicquid ipsius est quoadusque trecentas et lx[a] libras recipiant in pace, et sine omni calumpnia tenebunt. Horum omnium testis et fideiussor, ego Balduinus comes, existens tenenda et conservanda decerno, omnem protectionem promitto. Sigilli mei auctoritate muniens, testibus subscriptis confirmo : Johannes de Rocha ; Henricus, castellanus de Binz ; Balduinus, castellanus de Mons ; Hibertus de Cumes ; Henricus de Naste. Actum anno incarnati verbi M° C° LXX°, indictione iij[a] .

(Fol. 112 du cartulaire).

VII.

Investiture donnée par Bauduin V, comte de Hainaut, en présence de ses barons, à Robert de Jemmapes, son féal, de l'alleu de Colemies, vendu à ce dernier par les fils de Fulcuin de Coursolre.

1177.

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, amen. Ego Balduinus, Dei gratia Haionensis comes, tam presentibus quam futuris nunc et in posterum, notum fieri volo quod filii Fulcuini de Curtisolra, Gobertus et Egidius, allodium suum de Colomiis, in terra, in aquis, in silva et pasturis, et villa et edificiis, sicut ab

illis hereditario iure possidebatur, Roberto de Gamapia [1], homini et servienti meo vendiderunt, et illud, cum cespite et ramo [2], in manus meas, ad usum Roberti prenominati, resignaverunt, et nichil in eo torti vel recti sibi retinentes, in presentia mea et baronum meorum, tam ipsi quam eorum uxores guerpiverunt, sibi que illud foris iudicaverunt. Ego autem, predictum allodium de prefatorum fratrum manibus in manu mea receptum, coram baronibus meis, supra nominato Roberto de Gamapia, iure hereditario possidendum, contradidi, assensum quoque prebui et concessi ut absque omni calumnia et contradictione pro sue voluntatis arbitrio ei liceat facere, seu heredibus suis illud velit relinquere, seu pro anime sue remedio alicui ecclesie malit condonare. Quod ut ratum et inconvulsum permaneat, sigilli nostri munimine consignamus et subscripta testium qui interfuerunt pluralitate confirmamus. S. Balduini comitis ; S. Eustachii de Ruez ; S. Egidii de Cimai ; S. Almanni de Proui ; S. Raineri de Trit ; S. Gaufridi

[1] Un personnage de ce nom, est repris dans le cartulaire des revenus des comtes de Hainaut, formé en 1265. (Arch. de l'Etat, à Mons.)

[2] *Cum cespite et ramo* *: Avec le gazon et le rameau. — En droit romain comme en droit germanique, la propriété et les droits réels ne se transmettaient que par la mise en possession de la chose aliénée. Le principe était : *Non nudis pactis, sed traditione, dominium rerum transfertur*. Une simple convention ne suffisait pas. Le vendeur prenait donc une motte de terre couverte de gazon et la donnait à l'acheteur ; celui-ci, portant un rameau, emblème du maître, entrait sur le champ et en prenait possession. Voilà ce que les historiens du droit romain et du droit français nous rapportent ; ce n'est que plus tard qu'on s'affranchit de ces formalités. Toutefois, le souvenir du rameau et du gazon fut conservé pour indiquer la propriété. L'usage de cette formule prouve la persistance de la loi salique dans le Hainaut, ainsi que l'a remarqué le baron de Reiffenberg, *Hist. du comté de Hainaut*, t. I, p. 179. — Voir aussi : Warnkoenig, *Hist. du droit belgique sous les Francs* (Brux., 1837, in-8°), pp. 127 à 131. — Chassan, *Essai sur la symbolique du droit* (Paris, 1847, in-8°), pp. 75 et 80. — Michelet, *Origines du droit français, cherchées dans les symboles*, etc.

* Dans d'autres chartes : *Per ramum et cespitem*, par le rameau et le gazon.

Tuelasne[1] ; S. Euvardi, Tornacensis castellani; S. Balduini, Montensis castellani ; S. Gilleni, Bellimontis castellani ; S. Henrici, Bincensis castellani ; Symonis de Alneto ; Johannis de Montigni. Actum anno verbi incarnati M° C° LXXVIJ°.

(Fol. 109 v° du cartulaire.)

VIII.

Bauduin V, comte de Hainaut, notifie que Robert le Balge, du consentement de Marie, sa femme, et de Marguerite, sa fille, a remis entre ses mains, pour être donné à l'église d'Alne, son alleu de Columies et de Grandrieu, et ce qu'il possédait à Aibes; que l'abbaye, en reconnaissance, a accordé au comte, à sa femme et au dit Robert de participer aux bonnes œuvres de la communauté, et de célébrer, après leur mort, un service semblable à celui qui se fait pour les religieux, enfin, d'élever un autel en l'honneur de Dieu et de saint Jean-Baptiste, où une messe sera chantée tous les jours à la mère de Dieu.

1180.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Ea que fidelibus Christi et ecclesiis misericorditer conferuntur, confirmare debet et tueri principalis auctoritas. Sic enim agi conveniens est ut paci servorum Dei potestas terrena deserviat, ut et ipsa pacis eterne remedium, fidelium orationibus et misericordie operibus, consequatur. Ea propter ego Balduinus, Hainocensis comes, scripto presenti tam posteris notum facio quam modernis, quod Robertus cui agnomen est le Balge[2], Maria uxore sua et Margareta filia sua consentien-

[1] Godefroid *Tuelaine* ou *Tuclesne*, ainsi désigné dans la chronique de Gislebert, pp. 70 et 84.

[2] Ce nom est écrit ailleurs (N° 231 du cartulaire), *Robertus li Baile* et *Baiulus*, c'est-à-dire le Bailli. Dans une charte du comte Bauduin V, datée de 1178, publiée par le baron De Reiffenberg, t. I, p. 314, des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, figure au nombre des témoins, *Robertus li Bailles.*

tibus, per manum meam dedit in elemosinam Alnensi ecclesie allodium suum de Columis et de Grandi-Rivulo, et quicquid terre habebat in territorio de Aubes, nichil penitus in omnibus his tribus locis sibi retinens, sed absolute universa que in eis possidendo tenebat, in terris, silvis, pratis, pascuis, aquis, molendinis, fratribus in Alna Deo servientibus libere perpetuo possidenda pro salute anime sue tradens. Unde ipsi fratres concesserunt mihi et uxori mee, atque ipsi Roberto omnia domus sue beneficia et post decessum nostrum tam plenarium servitium pro nobis tribus facient quam pro se ipsis facere solent, atque in nostram memoriam in sua ecclesia unum fecerunt altare, in honore Dei et beati Johannis-Baptiste, ad quod quotidie cantatur et semper cantabitur missa de beata genitrice Dei Maria, exceptis sex diebus anni, quibus hoc fieri non licet. Ut autem hec omnia inconvulsa et inviolata perpetuo perseverent, cartam hanc sygilli nostri impressione munire curavimus, et subscriptis testibus corroboravimus. S. Jacobi de Avennis ; S. Everardi Radulfi ; S. Egidii de Cymaco ; S. Eustachii de Ruz ; S. Ostonis de Bilchi ; S. Willelmi de Kivi ; S. Raineri de Tri ; S. Balduini, castellani de Mons ; S. Goszuini de Tulin. Actum in castello Haath, anno incarnationis dominice M° C° LXXX°, indictione XIIJ[a].

(Fol. 110 v° du cartulaire.)

VIII BIS.

Bauduin V, comte de Hainaut, approuve la donation faite à l'abbaye d'Alne, par Jacques d'Avesnes, de la terre de Mainil, que Gualon de Férières avait tenue de lui en fief, et qu'il avait rachetée des propres sœurs du dit Gualon, ses héritières légales.

1180.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Balduinus, Hanoniensis comes, tam futuris quam presentibus in perpetuum. Principalis dignitatis sollicitudo nos urget ut ad conservationem bonorum

ecclesiasticorum propentiorem exhibeamus diligentiam et nostre auctoritatis provisionem. Eapropter, notum fieri volumus Jacobum de Avennis, in presentia nostra, cognovisse quod terram de Mainil, quam Gualo de Ferires, nomine feodi, aliquando tenuerat ab ipso, et a legitimis heredibus eiusdem Gualonis sororibus, Agnete videlicet et Geila, legitime acquisiverat, monachis qui in Alnensi monasterio Domino famulantur, pro remedio anime sue et antecessorum suorum, in elemosinam perpetuo possidendam donavisset; insuper etiam pascuas totius terre sue eisdem concessisset et sigilli sui legitima attestatione confirmasset. Unde quum donationem istam nostro consensu factam et terminatam fuisse nostre presentie constitit, eandem pagine hujus annotatione et nostri caracteris auctentica impressione ac subscriptorum testium commemoratione duximus insignire. Signum Egidii de Cymaco; S. Ostonis de Trasignies; S. Nicolai de Barbenchon; S. Almanni de Provi; S. Willelmi, fratris mei; S. Rogeri de Condeto; S. Howeli de Caveren; S. Balduini, castellani de Montibus; S. Henrici, castellani Binchensis; S. Johannis Connuti. Actum Montibus, per manum Gilberti secundi notarii mei, mense novembri, anno dominice incarnationis M° C° LXXX°, tercio dominationis mee.

(Fol. 138 du cartulaire)

IX.

Bauduin V, comte de Hainaut, approuve la donation faite en faveur de l'abbaye d'Alne, par Ghislain, châtelain de Beaumont, du fief de Susanmont au territoire de Berelle, consistant en terres, en bois et en prairies, qu'il tenait de Widon de Hacin et que celui-ci relevait de Wautier de Hum.

1182.

In nomine sancte et individue Trinitatis. Ego Balduinus, Hainoensis comes, omnibus fidelibus in perpetuum. Boni principis est sic regni gubernacula moderari, ut etiam ecclesiastica iura non

desistat tueri. Eapropter notum facio omnibus in successione fidelibus quod Gislenus, castellanus de Bello-Monte, totum feodum suum de Susanmont in territorio Berelle, in terris, in silvis et pascuis, quod de Widone de Hacin tenebat, et ipse Wido de Waltero de Hum, concessione et assensu utrorumque dominorum, sub annuo censu xij denariorum Valencinensium, in nativitate sancti Johannis solvendorum, ecclesie Alnensi, in elemosinam perpetuo tenendum, in testimonio scabinorum eiusdem ville, videlicet Roberti, Gerardi, Johannis, item Johannis, Petri, Gozuini, Ade, nichil sibi retinens, donavit. Ipse etiam Gislenus ita factum fuisse veraciter asserens, in presentia mea, coram liberis hominibus, recognovit et concedendo laudavit. Ego vero quem pietatis opus decebat ad perfectionis sue statum provehere, ne quis in posterum violenter vel maliciose hoc auderet infringere vel immutare, pro salute anime mee, sigilli mei ymagine decrevi muniri, et testium suscriptorum subscriptione corroboravi. Subscriptio Walteri de Lens ; S. Willelmi de Chevi ; S. Nicholai de Barbenzon ; S. Hauvelli de Cheverenc ; S. Hugonis de Bussoit ; S. Geroldi de Hum ; S. Balduini, castellani de Mons ; S. Henrici de Braine, castellani de Binz. Actum in ecclesia Sancte Waldetrudis, apud Mons, anno verbi incarnati M° C° LXXXIJ°, indictione xv[a].

(Fol. 119 du cartulaire.)

X.

Charte par laquelle Bauduin V, comte de Hainaut, confirme l'autorisation donnée à l'église d'Alne, par Henri de Senzelle, de prendre dans toute sa forêt le bois sec nécessaire aux usages de l'abbaye, ainsi que des *hars* [1] de bois vert, moyennant un cens de deux deniers.

1188.

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, amen. Ego Baldui-

[1] *Hars*, liens de fagot.

nus, comes Hainoensis, qui uxorem habebam Margaretam, Philippi Flandrie et Viromandie comitis sororem, de qua filios habebam et filias, quarum una erat Elyzabeth regina, Philippo Francorum regi desponsata ; Ego, inquam, Balduinus, qui primus Namucum possedi, notum fieri volo tam presentibus quam futuris, quod Henricus de Senzelle, consensu uxoris sue et filiorum suorum et Symonis fratris sui, donavit Alnensi ecclesie in elemosinam et ad censum duorum denariorum Hainoensis monete, per manum meam, in omni nemore suo, tam in haia quam in reliqua silva, omne lignum siccum iacens vel stans ad omnes usus eiusdem ecclesie complendos ; levamina quoque et ligamina que dicuntur hars, licebit eidem ecclesie de viridi ligno accipere. Ut autem habeatur hec donatio rata et permaneat inconvulsa, scripto annotatam sigilli mei appositione firmavi et subscriptis testibus roboravi. Testes : Eustacius de Ruez ; Osto de Trasiniis ; Godescalcus de Morelmeis ; Hugo de Crois ; Godefridus de Tuin ; Wido et Fulco de Fontanis ; Gillenus, castellanus de Bellomonte ; Willelmus de Gamapia. Actum per manum Gisleberti, cancellarii mei, Montium prepositi et custodis, anno dominice incarnationis M° C° LXXX° VIIJ°.

(Fol. 54 v° du cartulaire.)

XI.

Bauduin V, comte de Hainaut, marquis de Namur, voulant pourvoir au salut de son âme, donne à l'abbaye d'Alne six boniers de terre qu'il avait acquis de Bernard de la Roche, sis à Thiegnies et à Offregnies, sous l'obligation d'un service anniversaire à célébrer après sa mort.

1195.

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Notum sit universis Christi fidelibus, tam presentibus quam futuris, quod Balduinus, comes Hainoensis, marchio Namucensis, Balduini comitis et Alidis comitisse filius, qui, ex parte eiusdem matris sue et

Henrici avunculi sui, Namucensis et Lusceleborch comitis, Namucum, iure hereditario, adeptus fuit, unde factus fuit marchio Namuci et princeps imperii, uxorem habuit nobilissimam Margaretam, Theoderici, comitis Flandrie, filiam, Philippi, illustris ac potentissimi comitis Flandrie et Viromandie, sororem, de qua filios habuit Balduinum, Philippum, Henricum, et filias, quarum una fuit Elizabeth, gloriosissima Francorum regina, Philippo, illustri ac potentissimo Francorum regi, desponsata. Philippo quippe Flandrie et Viromandie comite defuncto, ipse Balduinus, comes Hainoensis, marchio Namucensis, Flandriam per aliquot annos cum Margareta, uxore sua, jure hereditario possedit. Defuncta autem Margareta et Brubhis [1] sepulta, Balduinus, eorum filius, in comitatu Flandrie successit, et vivente sepedicto patre suo Balduino et in comitatu Hainoensi et marchia Namucensi dominante, Flandrie principatum potenter tenuit. Sepe dictus autem Balduinus, comes Hainoie, marchio Namuci, saluti anime sue volens providere, ecclesie Alnensi, quam toto cordis affectu et sana devotione amplectebatur, de bonis que a Bernardo de Roka acquisierat apud Thiegnies et Offrignies, usque ad sex bonaria terre, in elemosinam libere et absolute, remota omni advocatia et calumpnia, in proprium possidendam donavit. Ita quidem ut ipsa ecclesia de his ad usus suos et voluntatem suam agere possit, ad hanc ipsam Alnensem ecclesiam, caritatis intuitu, concessit sepe dicto comiti Balduino, Namucensi marchioni, quod post eius decessum, cum veneratione pro anima eius perpetuum celebrabitur anniversarium. Ut autem huius elemosine pia collatio rata habeatur et inconvulsa permaneat, scripti cyrographizati annotatione et sigilli sui appositione, sepe dictus comes Hainoie, marchio Namucensis, roborari et testium subscriptione firmari decrevit. Testes: dominus Balduinus, Camberone, dominus Hugo, Sancti-Gisleni, abbates; Willelmus, frater comitis; Nicholaus de Barbentione; Eustachius de

[1] *Sic*, pour *Brugis*. Marguerite d'Alsace fut inhumée dans l'église de Saint-Donat, à Bruges. — Miræus, *Opera diplom.*, t. i, p. 295.

Lens; Gislebertus, Montensis prepositus, et quamplures alii. Actum mense decembri, anno dominice incarnationis M° C° LXXXX° V°[1].

(Fol. 56 du cartulaire.)

XII.

Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, prend sous sa protection les personnes et les biens de l'abbaye d'Alne, et les libère de tous droits de vinage, de chausséage, de péage, de tonlieu, et autres, dans le Hainaut, sous l'obligation, de la part de l'abbaye, de célébrer un service anniversaire pour le repos des âmes du comte et de son épouse.

1198[2].

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Ego Balduinus, comes Flandrie et Hanonie, fidelibus tam presentibus quam futuris in perpetuum. Noverint universi quod ego fratres Alnensis monasterii, et possessiones et bona eorum que per omnem terram meam et in omni loco iuridictionis et potestatis mee habere dinoscuntur, vel postmodum Deo largiente sunt habituri, sub mea custodia et protectione suscipio. Ut autem idem fratres humanitatem meam sentiant, et mee liberalitatis beneficio foveantur, et in ea liberalitate que sue professionis condecet homines inconcussa stabilitate firmentur, de omnibus rebus quas in omni terra vel iurisdictione mea vendiderint vel emerint, vel quas navigio, vehiculo vel aliis modis transvexerint ad proprios usus ecclesie et fratrum, pro remedio anime mee et omnium antecessorum et successorum meorum, annuente illustri sponsa mea Maria, ab omni iure wionagii, calceagii, pavagii et theolonei, et ab omni penitus exactione,

[1] Le cartulaire porte erronément 1190.

[2] Cette charte a été publiée, mais avec des incorrections, par M. l'abbé Stroobant, p. 6 de son opuscule cité (*Priviléges accordés à l'abbaye d'Alne*), et t. VII, p. 70, des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique ;* aussi avons-nous jugé utile d'en reproduire ici le texte, dans toute sa pureté.

immunes esse concedo. Hec omnia eis causa Dei gratuiter indulsi et ab omni successione mea volo et constituo fideli diligentia conservari. Ipsi vero fratres de Alna, post decessum nostrum, mihi et uxori mee Marie, plenarium servitium sicut pro uno monachorum suorum prompta voluntate concesserunt. Ne igitur hec oblivioni deleantur, vel cuiusquam temeritate violentur, presentem paginam sigilli mei impressione signavi, et testium probabilium subscriptione munivi. S. Ger., Brugensis prepositi ac Flandrie cancellarii ; S. Gerardi de Roda ; S. Henrici, castellani de Montibus ; S. Gilleni, castellani de Bello-Monte ; S. B. de Strepi. Actum Valencenis, in maiori camera mea, anno Domini M° C° XC° octavo, v kalendarum maii.

(Fol. 329 du cartulaire.)

XIII.

Bauduin, comte de Flandre & de Hainaut, confirme la donation faite à l'abbaye d'Alne, par Gossuin, chevalier de Chaudeville, et Oda, son épouse, de l'alleu qu'ils avaient à Berelle, consistant en bois, terres, prairies, eaux & rentes.

1200.

In nomine Domini, Ego Balduinus, Flandrie et Hainoie comes, omnibus Christi fidelibus in perpetuum. Noverint tam presentes quam futuri quod Gozuinus, miles de Chaudevile, et uxor ipsius, Oda, assensu heredum suorum, totum allodium suum quod tenebant in villa et tenemento de Berele, in silvis, in terris, in pratis, in aquis et redditibus, pro remedio animarum suarum et antecessorum suorum, fratribus Cysterciensis ordinis in Alna commorantibus, in elemosinam perpetuo possidendam, per manum meam, contulerunt, nichil penitus in eo sibi retinentes. Ne autem hoc pietatis opus per alicuius calumpniam in posterum possit impediri, quominus quiete vel pacifice predicti fratres elemosinam sibi tam legitime collatam possideant, rei geste seriem huius

scripti pagine fecimus committere, scriptum etiam sigilli nostri appositione muniri, et testium qui affuerunt nomina fecimus subscribi. Testes : Philippus, comes Namucensis ; Gillenus, castellanus de Beamont ; Reinerus de Mons ; Ulvinus, clericus. Actum anno incarnationis dominice M° CC°.

(Fol. 114 du cartulaire.)

XIV.

Charte par laquelle Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, accorde à l'abbaye d'Alne, la possession des biens que lui ont laissés Hugues de Florines, Nicolas de Montegni et Sara, sa femme.

1200.

Ego Balduinus, Flandrie et Hainoie comes, omnibus presentibus pariter et futuris notum fieri volo quod elemosinam quam Hugo de Florines dedit Alnensi ecclesie, decem et septem videlicet boneria terre ad feodum de Montegni pertinentia, et elemosinam quam Nicholaus de Montegni et eius uxor Sara eidem ecclesie contulerunt, septem videlicet boneria terre et nemoris, et decimam tam istorum septem quam predictorum decem et septem boneriorum, que omnia ad predictum feodum pertinebant, preter terciam partem huius decime, que in partem cedit presbiteri de terra illa que culta fuit antequam Alnensi ecclesie traderetur, benigne concedo, sicut hanc utriusque elemosinam Rasso de Gavera, de quo predictum feodum tenetur, concessit, et qui idem feodum de me tenet ; et inde obsidem et ostagium me cognosco erga eandem ecclesiam quod contra ipsam a predictis N. et Sara, vel heredibus suis, nulla in posterum calumpnia suscitabitur. Ut autem hoc firmius conservetur et perpetuis temporibus permaneat inconvulsum, presens scriptum sigilli mei appensione et testium suscriptione feci corroborari. Testes : Petrus de Duaco ; Gillenus, castellanus

de Bello-Monte; Johannes Rossellus; Balduinus de Lobiis. Actum apud Valencenas, anno Domini M° CC°, octavo idus septembris.

(Fol. 89 v° du cartulaire).

XV.

Le comte Bauduin VI et la comtesse Marie, son épouse, se portent garants que Berthe, épouse de Gobert, seigneur de Colemies, ne réclamera et ne pourra faire valoir, ainsi qu'elle l'a déclaré en leur présence, aucun droit sur le douaire au sujet duquel elle était en procès contre l'abbaye d'Alne.

(*Sans date.*)

Scripto vivit memoria et ut memoriter teneatur, ego B., comes Flandrie et Hainoie, et M., comitissa, dilecta uxor mea, notum facimus tam presentibus quam futuris, quod domina Bertha, uxor domini Goberti de Colummiis, recognovit, in presentia nostra, se nichil iuris habere in dotalicio unde causa vertebatur inter ipsam et ecclesiam de Alna, unde nos obsides posuimus erga predictam ecclesiam precibus ipsius domine, quod de cetero super hoc nichil reclamabit nec reclamare poterit. Ut autem hoc ratum habeatur scriptum, sigillorum nostrorum impressione roborari fecimus. Huius rei testes sunt : G., castellanus de Bellomonte ; Symon de Haverech ; Alardus de Grant Rif ; Nicholaus Burdin ; Gossuinus de Chaudevile ; Hugo de Serfontaines ; Willermus de Histrus ; Willermus Flaivis ; Willermus de Buhat.

(Fol. 110 v° du cartulaire).

XVI.

Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, transmet à l'abbaye d'Alne la possession de la terre que lui avait donnée Robert de Carnières, à Haine-Saint-Pierre et à Haine-le-Poterie.

1202.

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Ego Balduinus, Dei gratia comes Flandrie et Haionie, universis Christi fidelibus tam presentibus quam futuris scripturam istam legentibus vel audientibus in perpetuum. Noverit universitas vestra quod ego, caractere sancte crucis signatus et insignitus, respectu solo divinitatis, pro remedio anime mee et antecessorum meorum et successorum, laudo et confirmo fratribus Alnensis monasterii, ordinis Cysterciensis, terram quam eis, sub titulo elemosine, Robertus, miles de Carneriis, fidelis meus, consensu Beatricis uxoris sue, perpetuo possidendam contradidit de feodo scilicet suo: vij bonerios, de allodio x, de terra Theoderici militis et Oberti filii eius que de feodo ipsius Rob. descendebat, xxvi bonerios. Sciendum preterea quod predictam terram, quam supradictus Rob. de me tenebat in feodum, ad opus iam dictorum fratrum de Alna in manu mea resignavit, et ego illam eisdem fratribus perpetuo possidendam libere condonavi, que iacet in territorio de Haina-Sancti-Petri et de Haina-le-Poterie. Ad confirmandum igitur huius carte tenorem, sigillo meo eam muniri et testium idoneorum qui his agendis interfuerunt, subscriptis nominibus, roborari feci. Engelbertus de Angien. Willelmus de Sancto-Salvio, patruus meus. Nicholaus de Condato. Item Nicholaus de Cauderi. Gislenus, castellanus de Belmont. Egidius de Braina. Reinerus de Montibus. Actum publice apud Valencianas, oppidum meum, anno verbi incarnati M° CC° IJ°.

(Fol. 150 du cartulaire).

XVII.

Marie, comtesse de Flandre et de Hainaut, concède à l'abbaye d'Alne la partie des dîmes de Haine-Saint-Pierre, qui fut donnée à cette communauté par Bauduin de Saint-Vaast & ses deux frères, Lambert et Wautier, et par Bauduin de Carnières, chevalier, duquel ils la tenaient en fief.

Février **1202** (1203 *n. st.*).

In nomine sancte et individue Trinitatis, amen. Ego Maria, Flandrie et Hainoie comitissa, omnibus cautionem huius cartule legentibus vel audientibus in perpetuum. Caute providendum et sollicite curandum est ut ea que principes huius mundi pietatis intuitu monasteriis religiosorum fratrum largiuntur, sic litteris vel testibus confirmentur, ne temporum successione vel hominum mutabilitate pereant aut mutentur. Noverint igitur universi tam presentes quam futuri quod Balduinus de Sancto-Vedasto et Lambertus et Walterus, fratres eius, terciam partem decime de Haina-Sancti-Petri, cuius partem mediam tenebat idem B. in feodum, reliquam ipse et predicti fratres eius ad censum a Roberto, milite de Carneriis, in cuius manu eam reportavit ipse B. ad opus fratrum Alnensis monasterii, nichil sibi inde retinens vel heredibus suis. Rob. vero eam retulit in manu mea et in manu domini Willelmi, avunculi comitis domini mei, ad opus predictorum fratrum abiudicari eam sibi faciens a paribus suis. Ego autem, ex parte domini mei comitis, pro remedio animarum nostrarum et antecessorum nostrorum, contuli eam, titulo elemosine perpetuo possidende, sepedictis fratribus Alnensis monasterii. Ad munimen ergo et firmitatem huius rei, cartulam hanc sigillo meo muniri et testium idoneorum qui his agendis interfuerunt subscriptionibus roborari precepi. S. domini Philippi, comitis Namucensis, fratris domini mei comitis, etc. Actum publice Montibus, in curia mea, anno verbi incarnati M° CC° IJ°, mense februario, anno vero peregrinationis comitis domini mei primo.

(Fol. 310 du cartulaire).

XVIII.

Marie, comtesse de Flandre et de Hainaut, se reconnaît, au même titre que le comte, son mari, caution envers l'abbaye d'Alne, au sujet des aumônes faites à celle-ci par Hugues de Florines et Nicolas de Montegni.

1200.

Ego Maria, Flandrie et Hainoie comitissa, omnibus tam presentibus quam futuris notum fieri volo quod de elemosina Hugonis de Florines et de elemosina Nicholai de Montegni, quas ecclesie de Alna contulerunt, eo modo quo comes erga eandem ecclesiam obses est et ostagius, eodem modo me obsidem et ostagiam recognosco esse. Quod ut ratum et firmum permaneat, scripti huius annotatione et sigilli mei appositione roborari feci. Actum apud Valencenas, anno Domini M° CC°, viij idus septembris.

(Fol. 90 du cartulaire).

XIX.

Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, confirme la donation de la dîme de Thirimont et du droit de patronat de l'église de ce lieu, faite en faveur de l'abbaye d'Alne.

1216.

Ego Johanna, comitissa Flandrie et Hainoie, universis ad quorum notitiam pagina presens pervenerit salutem. Quia quod ecclesie Dei cuiquam maxime religio Cysterciensis invigilat confertur, conferentibus cedit ad incrementum honoris et anime salutem, notum fieri volo presentibus et futuris quod, ob remedium anime mee nec non et animarum parentum meorum simul et predecessorum meorum, contuli et concessi Alnensi ecclesie in elemosinam et possessionem perpetuam decimam de Tirimont, que alio nomine anti-

quitus vocabatur Poverines, totalem et omnimodam, maiorem et minorem, cum iure patronatus et omni integritate sua, qua vir nobilis Gerardus de Jacia iure feodario possidebat a me, et donavit eidem ecclesie in elemosinam et possessionem perpetuam, approbantibus filiis suis Reinero et Gerardo, sub testimonio virorum proborum et nobilium domini Roberti Lobiensis abbatis, Egidii de Barbenchon nobilis viri, Balduini senescalchi ,et ceterorum qui interfuerunt, et totum quod inde factum est approbavi. Quod ut ratum sit et firmum et à nemine possit in posterum divelli, presentem paginam exinde conscriptam impressione sigilli mei tradidi roboratam. Actum anno dominice incarnationis M° CC° XVI°.

(Fol. 286 v° du cartulaire).

XX.

Jeanne, comtesse de Flandre & de Hainaut, cède à l'abbaye d'Alne, la rente de 24 muids d'épeautre & de 12 muids d'avoine, à la mesure de Walcourt, que cette communauté lui devait sur les terres d'Offregnies & de Thiegnies, sous la condition que cette rente sera appliquée à la construction d'une chapelle dans la nouvelle église.

1219.

Ego Johanna, Flandrie et Hanoie comitissa, notum facio presentibus et futuris quod propter Deum et dilectionem qua fratres de Alna veneror et amplector, concedo et dono eisdem fratribus in elemosinam perpetuo possidendam totum redditum illum, videlicet viginti quatuor modios spelte et duodecim modios avene ad mensuram Walecurie, quos predicti fratres pro terra de Ofregnies et de Tiegnies mihi et heredibus meis annuatim debebant iure perpetuo. Hoc autem gratis propter Deum et anime mee et animarum parentum meorum et omnium antecessorum meorum salutem feci, et in opus novi oratorii, ad construendam in eo capellam, eundem redditum convertendum assignavi. Et propterea, ut perpetuum

obtineat hec elemosina mea robur et firmitatem, presentem inde paginam conscribi iussi, eamque sigilli mei appensione roboravi. Actum anno verbi incarnati millesimo ducentesimo nono decimo, mense junio.

(Fol. 10 du cartulaire).

XXI.

Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, confirme l'exemption de tous droits dans son territoire, qui a été accordée, depuis longtemps, à l'abbaye d'Alne.

1228.

I., Flandrie et Hanonie comitissa, omnibus presentes litteras inspecturis, salutem in Domino. Universitati vestre notum esse volumus quod ecclesia beate Marie de Alna, Cysterciensis ordinis, libera est ab antiquo, per terram nostram, ab omni passagio, navigii winagio, et ab omni huius exactione in eundo seu redeundo, prout in litteris eiusdem ecclesie super hoc confectis continetur; unde volumus ut nemo super huius querelis de cetero, quantum ad nos attinet, dicte ecclesie et fratribus eius sit molestus. Valete. Datum apud Insulam, anno Domini M° CC° XXVIIJ°.

(Fol. 329 v° du cartulaire).

XXII.

Ferrand et Jeanne, comtes de Flandre et de Hainaut, confirment l'abandon de la rente de 24 muids d'épeautre et de 12 muids d'avoine, en faveur de l'abbaye, sur les terres d'Offregnies et de Thiegnies [1], sous la condition que cette rente servira à la construction d'une chapelle dans laquelle des offices seront

[1] Voir l'ANNEXE XX.

célébrés, chaque jour, pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs ancêtres et de leurs successeurs. Ils veulent aussi que cette rente serve à donner une pitance à toute la communauté, chaque année, le jour de leur anniversaire.

1228.

Nos Fernandus, Flandrie et Haionie comes, et Johanna, uxor nostra, Flandrie et Hainoie comitissa, notum facimus universis tam presentibus quam futuris quod, propter Deum et dilectionem qua fratres domus de Alna Cysterciensis ordinis veneramur et amplectimur, concessimus et donavimus eisdem fratribus in elemosinam perpetuo possidendam viginti et quatuor modios spelte et duodecim modios avene, ad mensuram Wallecurie, quos predicti fratres pro terra de Offregnies et Thignies nobis et successoribus nostris annuatim debebant nomine redditus perpetui. Hoc autem gratis, propter Deum et nostrarum et omnium antecessorum et successorum nostrorum remedium fecimus animarum, et in opus novi oratorii, ad construendam in eo capellaniam, predictum redditum convertendum assignavimus, in qua pro nostrarum et antecessorum ac successorum nostrorum remedio animarum divina debebunt in perpetuo singulis diebus officia celebrari. Statuimus ad hec ut etiam de predictis redditibus, in die anniversarii nostri, annis singulis eiusdem loci conventui, prout viderit expedire, generalis pitantia tribuatur. Ut igitur hec elemosina nostra perpetuum obtineat robur et firmitatem, presentem inde paginam conscribi fecimus et sigillorum nostrorum appensione roboravimus. Actum anno Domini M° CC° XX octavo.

(Fol. 58 v° du cartulaire).

XXIII.

Ferrand et Jeanne, comtes de Flandre et de Hainaut, donnent à l'abbaye d'Alne, — pour servir à l'entretien de huit moines devant prier Dieu pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs ancêtres et de leurs successeurs, — une rente annuelle de 80 livres blancs, payable en deux termes, à la Noël et à la St Jean-Baptiste, sur leurs accises de Binche.

1229.

Ego Fernandus, Flandrie et Hanonie comes, et ego, Johanna, Flandrie ac Hanonie comitissa, universis presens scriptum inspecturis, notum facimus quod nos contulimus in elemosinam perpetuam domui de Alna Cisterciensis ordinis octoginta libras blancorum singulis annis, ad sustentandum in servitio Dei octo monachos apud Alnam in conventu Alnensi, qui ibidem iugiter orent pro nobis et offerant Deo sacrificium laudis, secundum ordinem suum, pro salute animarum nostrarum, predecessorum et successorum nostrorum. Has autem octoginta libras dicte domui assignavimus percipiendas annis singulis apud Bincium, ad acensas nostras de Bincio, ita quod medietatem predictarum octoginta librarum ad instans Natale Domini percipere debent, et aliam medietatem in natali sancti Johannis proximo sequenti, donec predictas octoginta libras dicte domui in decimis vel aliis redditibus in alio loco convenienter assignaverimus ad nostram et ipsius domus utilitatem. Quod ut ratum sit et firmum, presentes litteras inde conscriptas, sigillorum nostrorum munimine dedimus roboratas. Actum anno Domini M° CC° XX° nono.

(Fol. 26 v° du cartulaire).

XXIV.

Jeanne, comtesse de Flandre & de Hainaut, approuve, sous certaines conditions, la donation de 12 boniers de terre à Buvrinnes, faite en faveur de l'abbaye d'Alne, par Henri de Buvrinnes.

1236.

Johanna, Flandrie et Hanonie comitissa. Universis presentes litteras inspecturis in Domino salutem. Universitati vestre notum facio quod, cum Henricus de Beverines dederit in elemosinam Alnensi ecclesie duodecim bonuaria terre iacentis in parrochia de Beverines, Ego dictam elemosinam approbavi et laudavi, ita tamen quod fratres dicte domus de sepedicta elemosina decem bonuaria infra annum vendere vel alienare tenentur, retentis sibi duobus bonuariis ad edificandam grangiam, in qua eorum decima, quam ibidem possident, reponi possit et salvari ; que duo bonuaria ab omni exactione absolvi et in perpetuum libera esse volo. Datum anno Domini M° CC° XXXVI°, in die assumptionis beate Marie.

(Fol. 24 v° du cartulaire).

XXV.

Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, ordonne à son bailli de Binche ou à son lieutenant, de payer, chaque année, à l'abbaye d'Alne, 40 livres blancs à la Noël et autant à la saint Jean-Baptiste, en acquit de l'aumône faite à cette abbaye par le comte Ferrand et par elle, pour le repos de leurs âmes [1].

1236.

J., Flandrie et Haynonie comitissa, ballivo de Bincio vel ei qui loco eius fuerit ibidem, salutem. Mandamus vobis et finaliter

[1] Voir l'ANNEXE XXIII.

volumus quatinus nuncio ecclesie de Alna, latori presentium, faciatis annis singulis persolvi quadraginta libras alborum in natali Domini et quadraginta libras albas in festo beati Johannis Baptiste, de elemosina quam pie memorie F., Flandrie et Haynonie comes, dominus ac maritus noster, et nos dicte ecclesie fecimus, pro nostrarum remedio animarum, sicut in litteris super hoc confectis plenius continetur; nec novas singulis annis litteras aut novum mandatum requiratis ab ecclesie nuntio antedicte, sed his contenti, cum litteris abbatis de Alna, qui pro tempore fuerit, faciatis ab accensatoribus vel receptoribus quibuscumque, qui pro tempore fuerint, apud Bincium, terminis quibus diximus, solvi, ita quod propter vestrum defectum, non oporteat sepe dicte ecclesie nuncios, ad nos veniendo pro solutione predicta, de cetero laborare. Datum anno Domini M° CC° XXX° VI°.

(Fol. 26 v° du cartulaire).

XXVI.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, mande au prévôt de Binche d'acquitter la rente due à l'abbaye d'Alne, entre les mains de celui qui lui présentera les lettres de sa sœur concernant cette rente [1].

1246.

Margareta, Flandrie et Hayonie comitissa, preposito de Bincio salutem. Mandavimus tibi precipientes districte quatinus redditus qui debentur ecclesie de Alna apud Binc, prout continetur in litteris pie recordationis domine et sororis nostre inde factis, eius nuntio presentes litteras deferenti facias indilate persolvi, ita quod pro tuo defectu non audiamus ulterius inde loqui. Datum apud Montes, anno Domini M° CC° XL° sexto, die lune post festum beati Luce. Reddite litteras.

(Fol. 27 du cartulaire).

[1] Voir l'ANNEXE XXV.

XXVII.

Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, ordonne au receveur de Binche, d'acquitter la rente de 80 livres, due par moitié à la Noël et à la saint Jean-Baptiste, à l'abbaye d'Alne, du chef de la fondation du comte Ferrand et de la comtesse Jeanne [1].

1247.

Margareta, Flandrie et Hayonie comitissa, omnibus accensatoribus vel receptoribus reddituum Binc, quicumque fuerint pro loco et tempore, salutem. Ad instar karissime sororis nostre bone memorie, J., quondam Flandrie et Hayonie comitisse, jura ecclesie volentes servare illibata, mandamus vobis et firmiter precipimus quatinus nuncio ecclesie de Alna, latori presentium, sine contradictione aliqua, singulis annis persolvatis de nostris redditibus quadraginta librarum albarum in natali Domini et quadraginta libras albas in festo beati Johannis Baptiste, de elemosina quam pie memorie F., Flandrie et Hayonie comes, et karissima soror nostra, J., quondam Flandrie et Hayonie comitissa, fecerunt pro remedio animarum suarum, sicut in litteris suis super hoc confectis plenius continetur, nec novas singulis annis litteras aut novum mandatum requiratis ab ecclesie nuntiis antedicte, et hiis contenti cum litteris abbatis de Alna qui pro tempore fuerit, terminis statutis superius nominatis, omni occasione et dilatione postpositis, solvatis annuum redditum pretaxatum quater viginti librarum, scientes nos presentium tenore litterarum prepositis sive baillivis Bincii, quicumque fuerint pro tempore, dare in mandatis, ut, omni occasione postposita, si pro defectu solutionis ad eos a prefata ecclesia de Alna querimonia delata fuerit, nullo alio mandato expectato accensatores vel receptores predictos compellant ad solutionem reddituum predictorum. De quorum solutione per litteras abbatis, ut predictum est, erga nos et nostros successores se poterunt acqui-

[1] Voy. l'ANNEXE XXIII.

tare. In cuius rei testimonium et munimen, presentes litteras fieri fecimus et sigilli nostri appensione muniri. Datum anno Domini M° CC° XL° septimo, mense maio.

(Fol. 27 du cartulaire).

XXVIII.

Exemption du droit de main-morte, accordée par l'abbaye d'Alne & par Nicolas de Barbençon, aux habitants de Fontaine-Valmont, moyennant le paiement de 3 deniers blancs à la mort d'un homme et de 3 mailles à la mort d'une femme.

1248.

Je, Jehans, abbés, et li convens d'Ane, et je, Nicholes, sires de Barbecon, faisons savoir à tos chiaus ki sunt et ki seront, que nos, por oster les maus ki avenir poroient, par commun consial, avons quitées permenablement toutes les mortes-mains de Fontaines-el-Mont et de Fontaines-en-le-Val, en tel manière que li hom, quant il morra, paiera por la morte-main trois deniers blans, sans plus, et la femme, trois mailles : des ques [1] les deux pars seront le maison d'Ane, com à signor ; la tierce, le segnor de Barbecon, com à avoé. Et por chou que ceste ordinations, ki est faite pour oster les tors fais que en aucon [2] tens li avoés maintenus i avoet, soit ferme et estable à tos iors, ne ne puist estre rapelée, ne de chiaus ki or sunt, ne de chiaus ki venront, nos avons cest escrit saelet de nos saias [3]. Ce fu fait l'an del incarnation Notre-Signor MCC et quarante VIIJ, el mois de mai.

(Fol. 94 v° du cartulaire.)

[1] *Ques* pour *quels*.
[2] *Aucon* pour *aucun*.
[3] Nous avons donné à la fin du § 2 la reproduction du sceau de l'abbaye d'Alne. Il existe encore quelques empreintes de ce sceau, en cire

XXIX.

Marguerite, comtesse de Flandre & de Hainaut, confirme l'abbaye d'Alne dans la possession de la dîme, du patronat & de l'autel de Thirimont.

Janvier **1250** (1251, *n. st.*)

Margareta, Flandrie et Haynoie comitissa, universis presentes litteras inspecturis, salutem et cognoscere veritatem. Universitati vestre notum facimus quod, cum inter ecclesiam beate Marie de Alna, ex una parte, et Balduinum, filium nostrum, dominum de Thirimont, ex altera, super decima, patronatu et altari de Thirimont, cum pertinentiis suis, questio verteretur, tandem idem Balduinus, nostro consilio mediante, totum jus quod habebat, vel habere poterat in predictis decima, patronatu et altari, cum pertinentiis suis, que de nobis tenebat in feodum, ad opus dicte ecclesie de Alna, per iudicium parium suorum, ut inde dictam ecclesiam melius adheredaret, in manus nostras reportavit. Nos vero ad maioris firmitatis robur et munimen, Johanni de Avennis, dilecto primo genito nostro, et in comitatu Haynonie nostro successori[1], predictam decimam cum patronatu, altari et pertinenciis suis,

brune, appendues à des chartes du XIIIe et du XIVe siècle. Il y avait un sceau particulier pour l'abbé, comme dans la plupart des monastères. Ce dernier sceau dont notre honorable collègue M. Bormans, conservateur-adjoint des archives de l'État, à Liége, a eu l'obligeance de nous envoyer le dessin d'après une empreinte appendue à un acte du XVIIe siècle, représente un abbé revêtu d'une aube et d'une chasuble, tenant une crosse dans la main droite et un livre dans l'autre. On lit dans le contour: ✠ Sigilm abbatis: de Alna. Ce sceau, de forme ovale et de petite dimension, est apposé aux chartes N°s 1209 et 1243 du chartrier de Saint-Lambert. Voy. Schoonbrodt, *Inventaire des chartes du chapitre de Saint-Lambert, à Liége*, pp. 394 et 406.

[1] Jean d'Avesnes avait été, par décision arbitrale du mois de juillet 1246, reconnu comme futur successeur de Marguerite en Hainaut; mais ce ne fut qu'en janvier 1249 (*n. st.*), que la paix fut faite avec Marguerite. La

per iudicium hominum nostrorum, parium suorum, in aucmentum feodi sui contulimus, et inde eundem per legem patrie fecimus adheredari. Quo facto, memoratus Johannes primogenitus noster predicto Balduino, fratri suo, eandem decimam cum pertinentiis suis in aucmentum feodi sui contulit, et ipsum Balduinum inde per iudicium et legem patrie fecit adheredari. Postmodum vero idem Balduinus predictam decimam cum omnibus pertinentiis suis ad opus Alnensis ecclesie in manus predicti Johannis reportavit. Memoratus autem Johannes prefatam decimam cum omnibus pertinentiis suis, prefato Balduino fratri suo a paribus suis prius abiudicatam, predicte Alnensis ecclesie per iudicium hominum qui de hiis iudicare debebant, liberam et absolutam reddidit imperpetuum possidendam. Homines autem nostri de Haynonia, pares predicti Balduini, submoniti a nobis, per legem et iudicium dixerunt quod predicta omnia secundum legem et consuetudinem curie et patrie totaliter acta erant, et quod dicta Alnensis ecclesia bene et legitime per legem patrie adheredata erat de predictis omnibus in perpetuum possidendis. Nos igitur, in predictorum omnium perpetuam firmitatem, presentem cartam prefate Alnensi ecclesie sigillo nostro tradidimus roboratam. Nos etiam Johannes de Avennis, primogenitus domine comitisse, recognoscimus et testificamur omnia supradicta, promittentes quod ea totaliter observabimus et observari faciemus, ad hoc ipsum nostros obligantes successores, et, in predictorum omnium munimen, presentibus litteris cum sigillo predicto domine matris nostre sigillum nostrum cum sigillo predicti Balduini fratris nostri duximus apponendum. Actum anno Domini M° CC° L°, mense ianuario.

(Fol. 287 du cartulaire).

---

guerre reprit entre eux, en juin 1251, à la suite de la mort de Guillaume de Dampierre, fils aîné de Marguerite, du second lit. Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. i, p. 1092; J. de Guyse, édit. de Fortia, t. xv, pp. 54, 68 et 106; De Saint-Genois, *Monuments anciens*, t. i, p. 562.

XXX.

Jean d'Avesnes, fils aîné de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, approuve l'achat fait par l'abbaye d'Alne à Philippe d'Ostregnies, du bois que celui-ci tenait de Bauduin, seigneur de Beaumont.

1251.

Jou, Jehans d'Avesnes, aînés fils Margerite, contesse de Flandres et de Hainau, fac coneute chose à tos chias ki ces lettres oront, que le bos que cil d'Alne ont achatet à Phelippon d'Ostregnies, frère le castelain de Bialmont, qu'il tenoit de Balduin mon frère, segnor de Bialmont, et quil ont acaté par son los, que c'est mes los et mes acors. Et por cho que ce soit ferme chose et estable, j'ai ces lettres saielées de mon saial. Ce fut fait l'an del incarnation Jhésu-Crist mil CC cinquante et un, el mois de décembre.

(Fol. 128 du cartulaire).

XXXI.

Jean d'Avesnes, fils de la comtesse de Flandre et de Hainaut, donne à l'abbaye d'Alne toutes les droitures qu'il avait à Clermont.

1253.

Jou, Jehans d'Avesnes, fius la contesse de Flandres et de Hainau, fach savoir à tous chiaus ki ces letres verront, que ie done, por Dieu et en aumone, et quite à le glise d'Ausne toutes les droitures que i'ai en le vile de Clermont dales Biaumont; et en tiesmoignage de ceste chose, jou lor en done mes letres pendans saielées de mon saiel. En l'an del incarnation Nostre-Segnor mil CC cinquante-trois, el mois de septembre.

(Fol. 63 v° du cartulaire).

XXXII.

Charte par laquelle Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, abandonne les prétentions qui ont été élevées, en son nom, sur les mains-mortes de Clermont, appartenant à l'abbaye d'Alne.

1257.

Nos Margerite, contesse de Flandres et de Hainau, et Jehans d'Avesnes, ses fius, faisons savoir à tous chiaus ki ces letres veront et oront ke com il soit ensi ke si abbés et li covens d'Aune del ordène de Cistiaus se soient déplaint à nos, plusors fois, que no provost et no sergant demandassent et prensissent à tort à lor homes et as femes de Clermont delés Biaumont, mortes-mains à lor mort et sizaines quant il vivoient, par l'ocoison del chevage [1] d'aucuns sains ; nos, de ces choses devant dites avons fait faire loiale et droite enqueste par monsegnor Watier de Biausart et par monsegnor Bauduin de Pierone, chevaliers, et par autres enquestes ki en ont esté faites; et trovèrent li dit chevalier que mesires Bastiens de Gourdines, ki fu sires de la devant dite vile de Clermont, la tint frankement et quite et délivre de totes les exactions devant dites, et les dona en aumosne parmenaulement à l'abbé et au covent d'Aune devant dis; et le tint li abbés et li covens d'Aune par pluseurs ans, apriès le mort monsegnor Bastiens devant dit, en pais et frankement, sans calenge. Et nos, por cou que nos i veimes les droitures des homes et del église devant dite, nos relaissons à tous iors, por nous et por nos hoirs, totes les demandes et les exactions devant nomées, as homes et as femes de Clermont deseure escris. Et en tiesmoignage de ceste chose, nos avons fait faire ces présens letres et doné à le glise d'Aune saielées de nos saiaus, ki furent donées à Mons, l'an del incarnation M. CC. cinquante et VIJ, el mois de mai.

(Fol. 63 v° du cartulaire).

[1] *Chevage :* capitation.

XXXIII.

Ordonnance de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, mettant fin au différend qui avait existé entre l'abbaye d'Alne et Anselme de Longheroe, au sujet des terres sises à Havré que Sybille, dame de ce lieu, avait données à la dite abbaye.

1261.

Nos Margareta, Flandrie et Hayonie comitissa, notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod cum inter viros religiosos abbatem et conventum de Alna, Cysterciensis ordinis, ex una parte, et Anselmum de Longheroe, armigerum, ex altera, discordia verteretur super quindecim bonariis terre arabilis, parum plus vel minus, manso, domo, grangia, pomerio et tribus curtilibus, seu censu vel redditu dictorum curtilium, et tribus iornalibus et dimidio prati allodii et uno iornali prati censualis, et terragio bonarii et dimidii terre arabilis ac quadam terrala sitis in villa et territorio de Haverech; que omnia idem Anselmus dicebat ad se ex morte Sybille de Haverech, quondam canonice Sancte-Waldetrudis montensis, iure successorio pertinere; dictis abbate et conventu contra dicentibus quod dicta Sybilla predicta omnia, dum viveret, eisdem religiosis in elemosinam contulerat donatione inter vivos, ex qua causa per triginta et tres annos et amplius habuerant et possederant supradicta. Tandem dicte partes videlicet dictus Anselmus personaliter et dicti abbas et conventus per procuratorem habentem ad id mandatum speciale supra dicta discordia cumpromiserunt in nos, et de alto et basso se supposuerunt dicto nostro seu ordinationi nostre promittentes sub pena secentarum librarum alborum se firmiter et inviolabiliter servaturos quicquid super premissis de alto et basso diceremus, ordinaremus, seu pronuntiaremus. Ita quod si altera partium a dicto, seu ordinatione, seu pronuntiatione nostris resiliret nobis, nomine pene ducentas libras, dilecto et fideli nostro domino de Anghien ducentas libras, et parti observanti dictum nostrum seu ordinationem vel pronuntiationem nostras ducentas libras alborum refundere teneretur, et dictum nos-

trum seu ordinatio vel pronuntiatio nostre nichilominus in suo robore remanerent. Nos autem per dilectos et fideles nostros Balduinum de Bincio et Hugonem de Frameries, milites, de mandato nostro super premissis facta inquesta diligenti, instrumento etiam ex parte dictorum religiosorum ad fundandum intentionem suam in modum probationis coram nobis exhibito, partibus coram nobis, videlicet dicto Anselmo personaliter et dictis religiosis per procuratorem comparentibus et dictum nostrum, ordinationem seu pronuntiationem nostram ferri petentibus, de consilio fidelium hominum nostrorum, videlicet karissimi filii nostri Balduini de Avesnis, domini de Bello-Monte; Eustachii, domini de Rodio; Egidii de Brun, constabularii Francie; Terrici de Tyans; Petre de Harvaing; Balduini de Binch predicti; Walteri de Bello-Sarto, militum; et Symonis de Quaregnon; Egidii Emelin; Jacobi de Porta; Jacobi de Bertainmont et Walteri de Foro, scabinorum montensium; dicimus et pronuntiamus quod predicta omnia superius expressa, dicti abbas et conventus habeant et possideant in perpetuum, pacifice et quiete, dicto Anselmo et suis heredibus super eisdem perpetuum silentium imponentes. In cuius rei testimonium presentes litteras dictis religiosis tradidimus, sigilli nostri appensione munitas. Nos vero Balduinus, dominus de Bello-Monte; Eustachius, dominus de Rodio; Egidius, constabularius Francie; et alii milites predicti, huic dicto et pronuntiationi presentes fuimus et nostrum consilium adhibuimus prout superius est expressum. In cuius rei testimonium, sigilla nostra una cum sigillo predicte domine nostre, presentibus duximus apponenda. Actum in castro Montensi, anno Domini M° CC° LX° I°, in vigilia animarum.

(Fol. 156 v° du cartulaire).

XXXIV.

Alîx, veuve du comte Jean I d'Avesnes [1], remet entre les mains de l'abbé d'Alne, un larron pris à Angleçon-Spine, de par le dit abbé, et que Jean, fils du seigneur de Barbençon, prétendait justicier.

(Sans date.)

A tous chiaus qui ches présentes lettres veront et oront. Nous, Aelis, femme jadis mon signeur Iehan d'Avesnes, salut et connissance de vériteit. Com il soit ensi que débas ait esté par lonc tans entre monsigneur Iehan de Barbenchon, chevalier, et après de Jehan, sen fil, d'une part, et l'abbeit et le covent de Aune, d'autre part, d'un larron pris en Angleçon-Spine, de par l'abbeit d'Aune, le queil li devant dis Iehans fiux redemandoit pour iusticier; tant pour le bien de pais et par conseil de bonnes gens, li devant dis abbés d'Aune raporta et remist en nos mains le devant dit larron et autres débas que il et ses convens avoient encontre le devant Jehan de Barbechon, pour faire notre volentet. Et chou fist-il en espérance de pais; lequele pais nous et nos fieux, li cuens de Haynau, deumes et devons mettre, se nous poons, entre les devant dites parties. Et pour chou, nous, qui ne vorriemmes nullui deffrauder, mais à chascun sen droit warder, faisons savoir à tous que se de nous défaloit par le volenteit de Dieu et pais ne fust entre les dites parties, nous, le devant dit larron et les autres débas mis en nos mains, ensi com devant dit est, remetons en le main l'abbeit d'Aune pour lui et pour sen églize, en autel point que devant i estoient, et che avons-nous fait en bon sens et en bonne mémoire. Et pour chou que che soit plus ferme chose et plus estable avons-nous saeleit chest escrit de no propre sael.

(Fol. 96 du cartulaire).

[1] Jean I d'Avesnes mourut la veille de Noël 1257.

XXXV.

Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut, rend son arrêt, sur le débat mû entre l'église d'Alne et Gillion, seigneur de Berelle, au sujet de deux petits viviers près du bois de Fayau.

Le jeudi devant la Chandeleur **1286** (1287 *n. st.*).

Nous Jehans d'Avesnes, cuens de Haynau, faisons savoir à tous comme controversie et débas fuist entre l'église d'Aune, d'une part, et monsigneur Gilion, signeur de Berele, d'autre part, de le possession de deus petis viviers séanz delez le bos de Faiauz, et un petit pret qui gist entre lesdis viviers, à darrains les parties devant dites por bien de pais s'assentirent que nous feissienz enquerre par preudommes sens souspeçon sour les débas devant dis le véritet, et le chose enquise qu'elle fust raportée à nous et à no conseil, et chou que nous en diriens les parties en promisent à tenir; par l'assent des dites parties il furent esluit enquereur de ches choses mesire Jehans Backillons et Bauduyns de Biaufort. Et puis, por chou que li dis Bauduyns n'i pooit estre, par l'assent des dites parties, Grars, fiz Henri, le iustice de Maubuege, fu miz en sen lieu. Ches choses diligemment enquises par les enquéreurs devant dis et à nous raportées, les parties devant dites nous requisent que nous, selonc ces enquestes, pronuncissienz no dit. Nous, rewardeit les demandes et deffenses des parties et le dit des moins, par le conseil de preudommes, disons et prononçons que li église d'Aune goe paisiblement de toute le calenge dou preit et des viviers devant dis, que mesires Gilles demandoit por le raison d'un escange fait si com il disoit à ciauz d'Aune, si avant com li glise d'Aune tenoit les dis viviers et le pret avant que li escanges fust fais u devisez et com loiaus cerkemanages portera, se débas en venoit. Et se mesires Giles a fait aucune escluse u empris sur le possession ciauz d'Aune en ces débas devens se iustice, nous disons que mesires Giles leur restore souffisament de sen hiretage et en goe en manière que, après le décès dou dit

monsigneur Gillion, se li hoir mesire Gilles, por le raison de chou que il est veues, voloient retraire à l'escange que mesires Gilles en aroit fait à chiauz d'Aune, que li églize d'Aune de plain puist retraire à chou por quoi li restors leur seroit fais, et en goe tant que drois l'en oste ; avœc chous nous retenons en no dit que s'il avoit en ces coses devant dites aucune cose trouble u que desbas en venist entre les parties que nous le puissienz déclarer par ceste meisme sentence. En tesmoingnage desquelz choses, nous avons fait saeler cest escrit de no sael. Chou fu fait et donneit à Maubuege[1], lan de grasce M. CC. iiij^{xx} et siz, le joesdi devant le Candeler.

(Fol. 122 du cartulaire).

XXXVI.

Accord entre l'abbaye d'Alne et les habitants de Saint-Vaast, au sujet de l'entretien du chœur de l'église et des objets à l'usage du culte, en cette localité.

1290.

A tous chiaus qui ches lettres veront et oront, frères Thoumas, dis abbés d'Aune, et li convens de che misme lieu, salut et connoistre véritei. Com ensi soit que aucun débat aient esteit entre nous, de l'une des parties, et chiax de la vile de St-Vast delez Haynne, del autre partie, en l'oquison d'aucunes défautes que cil de la dite vile disoient que nous deviens aemplir en leur glise : nous faisons savoir à toz que, par une amiable composition, nos sommes assentit en tel manière que nous devons détenir le chancial de la dite église, en après, nous devons aemplir telz défautes qui chi après sont escrites. Premiers, de messeil, de bréviaire, de antiphenier et d'autres livres compétens et nécessaires à glise

[1] Maubeuge.

parochial et sans les quelz on ne puet en le glise convenablement faire le service Dieu. En après, nous devons livrer calice, chasure, aube, stole maniple, cint, tuailles pour l'autel et pour terdre mains. En après, nous devons livrer encens dedens le chancial tant seulement, sens fors porter, luminaire et cierge à pasques, sauf chou que nous devons ravoir le remanant et devons livrer toutes autres choses qui sunt nécessaires dedens le chancial por aemplir le service Nostre-Signeur : car par defors le chancial nous ne devons riens faire, ne livrer. Ne ne nous puent cil de la dite vile plus demander. Et pour chou que che soit ferme chose et estable, nous avons données ches présens lettres, saelées de nostre saial. Et pour le chose estre plus ferme et plus seure nous, les dites parties, avons requis et proiet à noble homme Monsigneur Gile dit Rigaut, signeur dou Rues, et à monsigneur Nichole, vestit de la dite vile de St-Vast et doyen de la crestienteit de Binch, qu'il pendent leur saialz à ches présens lettres. Et jou, Giles dis Rigaus, sires dou Rues, nou, Nicholes devant dit, à le requeste des dites parties, avons pendus nos saialz à ches présens lettres, en tesmoingnage de véritei. Et tesmoingnons par nos saialz que li mambour de le glise de St-Vast souvent dit et li communs de ladite vile reconneurent, par-devant nous, que jamais à chiax d'Aune ne puent ne ne doient riens demander en l'oquison de leur glise, fors les choses qui deseure sunt escrites et nomméez. Che fu fait lan de grasse M. CC. quatre-vins et dis, la vigile de la Penthecouste.

(Fol. 160 v° du cartulaire).

XXXVII.

Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut, délègue Nicole de Houdeng pour mettre en possession, en son nom, l'abbé et le couvent d'Alne, de 34 boniers environ du bois de Saint-Vaast, vers la Louvière.

1291.

Nous Jehans d'Avesnes, cuens de Haynau, faisons savoir à tous que nous, nostre chier foiable Monsigneur Nichole de Housdeng, chevalier, metons en nostre lieu pour ahériter hommes religieus l'abbey et le couvent d'Aune, el nom de le église, de trente-quattre bonniers, pau plus pau mains, dou bos de Saint-Vast, tenant au Tirial devant le court de le Loviere, sauve toute le justice à noble homme le signeur del Rues, el dit bos, lequel il doit tenir en fief de nous. Et avons et arons ferme et estable tout che que fait en sera par ledit monseigneur Nicholon, par le tesmoin de ches présentes lettres saelées de no saial. Donnet l'an de grasse mil CC LXXX et onze, le merkedi après les octaves saint Phelyppe et saint Jakème.

(Fol. 159 v° du cartulaire).

XXXVIII.

Arrêt rendu par Philippine, comtesse de Hainaut, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, sur le différend ayant existé entre l'abbaye d'Alne et Gérard, châtelain de Beaumont, au sujet des bois dits des Nieles.

1301.

Nous, Phellippe, par le grasce de Dieu, contesse de Haynau, de Hollande, de Zélande et dame de Frise, faisons savoir à toz ciauz qui ces présentes lettres verront et oront, que, comme débas, descorde et controversie ait estet de lonc tens entre religieus hommes

l'abbeit et le convent d'Aune, del ordène de Cystiaus, del éveschiet de Lyége, d'une part, et de noble homme Gérart, castellain de Bialmont et signeur de Sorre, d'autre, d'endroit des bos que on dist des Nièles, de meules cateuz qui ont estet sour les bos jusques al jour que les dites parties se misent sour nous, de haut et de bas, si comme il apert plus plainement par le compromis qui sour chou en est fais de tous jugiez que li dis castellains maintenoit que ses pères avoit eus pour lui en le court le signeur de Barbenchon et en le court Monsigneur de Haynau, et de toutes autres coses qui apertenoient as dis bos et poroient apertenir en quelconque manière que ce fust. Et les dites parties se soient mises sour nous de haut et de bas, si comme sour amiable apaisenteresse, sor paine de deus mil libvres de blans, à rendre et à paier mil libvres de le partie qui contre no dit et ordenance iroit à le partie qui no dit et ordenance tenroit, et mil libvres à mon signeur de Haynnau, qui le dit et le ordenance feroit tenir. Et pour chou, se li paine estoit commise d'aucune des parties, une fie u pluseurs, ne demorroit mie que nos dis, ordenance u pronunciations ne fust tenus tous iours finés et estaulés. Et nous, por bien de pais et por eskuer tous périlz et damages, qui de le descorde pewissent estre venut, aions sour nous pris le fais de chest apaisement. Nous, tout che considéret que les parties ont volut dire par conseil de bonnes gens et de preudommes, disons no dit, ordenance et pronunciation, en le manière qui ci-après s'ensuit, et sour le paine desus dite. El non dou Père et dou Fil et dou S.-Espir, disons, ordenons et pronunçons que li dit bos entièrement demeurent perpétuelment al abbeit et al convent del église d'Aune desus dite, save as signeurs de Bialmont le haute justice ; si a vij ^{xx} boniers al bonier de Maubuege abonnez en le manière qu'il l'ont tenu anciennement et en autel franchise dou tout come leur chartres parolent, qui donées leur furent de Monsigneur Bauduyn d'Avesnes, jadis signeur de Bialmont, et de Monsigneur Jehan d'Avesnes, père mon signeur le conte de Haynnau et de Hollande[1]. Et demeu-

[1] Des deux chartes mentionnées, qui émanent l'une, de Bauduin d'A-

rent les dites chartres dou tout en leur vertut; ne iamais li devant dis Gérars, si hoir, u si successeur ne poront riens avoir, réclamer ne demander justice ne autre cose en quelconque manière que ce soit ès dis bos, et les doit faire paisibles li devant dis Gérars de touz ses frères, et faire loer et de tous ciauz qui par sen okison et par lui u ses hoirs u ses successeurs leur vorroient empeechier. Et sunt li devant dit abbés et convens cuite et délivré de toutes les demandes que li devant dis Gérars demandoit u pooit demander as devant dis abbeit et convent, por le raison dou dit bos, si com il est contenut ci-deseure. Et le doit li devant dis Gérars faire loer, approver et confermer le signeur de Barbenchon bien et souffisamment dou quel il l'avooit à tenir. Encore disons-nous, ordenons et prononchons que li abbés d'Aune et li convens devant dis rendera et paiera al devant dit castellain u à sen certain commant xxv^{c} libvres de tournois u monnoie al vaillant, coursaule en le conté de Haynau[1]. Et demeurent les dites parties en bonne pais, fine et estaule li une envers l'autre de tous les débas desusdis et espécialment des vij^{xx} boniers de bos desus dis, abonnez et mesurez al bonier de Maubuege, si com dit est deseure. Et pour chou que ces coses soient fermes et estaules, et perpétuement tenues, nous avons ces présentes lettres saielées de no saial. Et à toutes ces coses desus dites faire, ordener, dire et pronuncier furent com homme no chier signeur le conte devant dit: Willaumes, sires de Bailluel; Gérard, sires de Jace; Bauduin, sires d'Obrecicourt, et Nicholes de Housdaing, chevalier; maistres Bauduin dou Caisnoit, doyens de Soignies, et Watiers de Raing, escuiers. Si leur prions et requérons qu'il mètent lor saialz avoec le no à ces présentes lettres. Et nous Willaumes, sires de Bailluel; Gérard, sires de Jauce; Bauduin d'Obreci-

vesnes, seigneur de Beaumont, et l'autre, de Jean I d'Avesnes, nous avons analysé la première sous le N° 276, et nous avons publié la seconde, Annexe XXX.

[1] Cette somme fut payée au châtelain de Beaumont, qui en donna quittance en 1302. — Voir l'Annexe XL.

court, Nicholes de Houdaing, chevalier; maistre B. dou Caisnoit, doyens de Soignies, et Watiers de Raing, avons, à le prière et requeste de nostre chière dame deseur ditte, en tesmoing de véritet, por cou que toutes ces coses furent faites en le présence de nous, mis nos saialz avoec le sien |à ces présentes lettres. Ce fu fait, dit, ordenet et prononchiet en l'an de grasce M. CCCI, lendemain des xj m virgènes [1], el mois d'octembre, à Valenchiennes.

(Fol. 124 v° du cartulaire).

XXXIX.

Jean II d'Avesnes, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande, et sire de Frise, confirme l'ordonnance de la comtesse Philippine, son épouse, au sujet des bois des Nièles, et l'amortissement de ceux-ci en faveur de l'abbaye d'Alne.

1301.

Nous Jehans, par le grasce de Dieu, cuens de Haynau, de Hollande, de Zélande, et sires de Frise, faisons savoir à touz chiaus qui ces présentes lettres verront u oront, ke come descors et débas fuist et lonctens ait estei entre religieus homes et honestes l'abbeit et le convent del église d'Aune del ordène de Cystiaus, del éveschiet de Lyége, d'une part, et noble homme Gérars, castellain de Bialmont et signeur de Soere [2], d'autre, d'endroit des bos des Nièles, cateuz qui ont esteit sour les dis bos, les quez bos chascune des parties dis, dit à li apertenir de droit ; et les dites parties, par bon conseil et por bien de pais et d'acorde, se soient mises des débas et descors deseuredis sour no chière et amée compaigne, Phelippe, contesse de Haynau, de Hollande, de Zélande, et dame

[1] La fête des onze mille vierges ou de sainte Ursule et de ses compagnes, se célèbre le 21 octobre.
[2] Lisez : *Sorre.*

de Frize, com en amiable apaiseresse des débas et descors deseure dis, sicom il apert plus plainement par les lettres des dites parties qui sour chou sont faites et saelées, parlans en tel manière : A tous chiaus qui ces présentes lettres verront u oront, nous frères Jaquèmes, dis abbés d'Aune, etc. [1]; et no chière compaigne devant dite ait des dis débas et descors, par grant conseil et longe délibération de nostre volentei, dit, ordeneit et pronunciet si com faire puet as us et as coustumes de no conteit de Haynau, en le fourme et en le manière qui s'ensieut ci-après et dont li teneurs est tièle: Nous Phelippre, par le grasce de Dieu contesse, et cetera [2]; nous Jehans, cuens de Haynau et de Hollande deseure nomez, à le requeste et à le prière des dites parties et espéciament dou dit Gérart, castellain, de nostre auctoriteit et souveraineteit, et de certain avis, gréons, loons et approuvons, et confermons et prometons loiament en bonne foy, à faire tenir finé et paisible le dit, l'ordenance et pronuntiation devant dites, et amortissons perpétuement àoes le dite église d'Aune, les bos des Nièles et l'éritage devant nommeit. Et volons que li abbès et li convens et li église d'Aune i demeurent en tel franchise dou tout comme leur chartres parolent, qu'il ont et qui donées leur furent sour chou, de nobles hommes no chier père monsigneur Jehan d'Avesnes [3] et de no chier oncle monsigneur Bauduyn d'Avesnes, jadis signeur de Bialmont [4], et qu'elles demeurent en lor vertut, et les dites chartres nous les loons, gréons et approvons, et confermons ausi de nostre signerie soveraine. Et por ce que ces coses parmaignent fermes et estaules perpétuelment, nous avons miz no saial en ces présentes lettres, en tesmoignage de vériteit de toutes les coses devant dites. Che fu fait et donnet à Mons en Haynau, l'an de grasce M. CCC. et J, le semedi après le saint Nicholai en yver.

(Fol. 125 v° du cartulaire).

[1] Charte reprise sous le n° 268 de notre répertoire.
[2] Charte dont le texte se trouve sous le n° XXXVIII.
[3] Voir annexe XXX.
[4] Voir l'analyse de cette charte, sous le n° 276 de notre répertoire.

XL.

Quittance donnée par Gérard, châtelain de Beaumont, de la somme de 2500 livres tournois qu'il a reçue de l'abbaye d'Alne, à cause du débat des bois des Nièles.

1302.

A touz chiaus qui ces présens lettres verront u oront, Gérars, castellains de Bialmont, sires de Solre, salut en nostre Signeur. Sachent tuit que jou, parmi le dit et l'ordenance de très-noble et puissant dame medame Ph., contesse de Haynnau et de Hollande, pour le raison dou débat des bois des Nièles, ai rechuit des hommes religieus et honestes l'abbeit et le convent del église d'Aune, xxv^{c} libvres de tournois, monnoie loial et coursaule en Haynau, contée et délivrée entièrement et plainement, par le tesmoingnage de ches présens lettres saelées de me propre saial. Données l'an de grasce M CCC et II, dedens les octaves S. Denis.

(Fol. 126 du cartulaire).

XLI.

Succession généalogique des comtes de Hainaut & des membres de leur famille cités dans les actes du cartulaire d'Alne.

Bauduin IV
ép :
Alix de Namur,
sœur de Henri, comte de Namur et de Luxembourg.

Bauduin V, comte de Hainaut, marquis de Namur, ép : Marguerite (d'Alsace), fille de Thierri, comte de Flandre, et sœur de Philippe, comte de Flandre et de Vermandois.	Guillaume, bailli de Hainaut. (Des auteurs prétendent que c'était un enfant naturel de Bauduin IV. Le cartulaire d'Alne le mentionne comme oncle paternel de Bauduin VI. Voir la table, au mot: *Guillaume,* bailli de Hainaut.)

Bauduin, comte (IX) de Flandre et (VI) de Hainaut, ép : Marie (de Champagne.)	Philippe, comte de Namur.	Henri, (seigneur d'Angre).	Des filles, dont une Élisabeth, ép : Philippe (-Auguste), roi de France.

Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, ép : en 1res noces : Ferrand (de Portugal).	Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, ép : en 1res noces : Bouchard d'Avesnes.

Jean I d'Avesnes, comte de Hainaut, ép : Alix (de Hollande).	Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont et de Thirimont.

Jean II d'Avesnes,
comte de Hainaut,
de Hollande, de
Zélande et sire de
Frize, ép :
Philippine
(de Luxembourg).

TABLE ONOMASTIQUE

OU DES NOMS DE PERSONNES, DE FAMILLES ET DE LIEUX,

contenus dans le cartulaire de l'abbaye d'Alne.

Nous avons adopté l'ordre que voici, pour la formation de cette table. Les chiffres qui suivent les noms, indiquent les numéros des actes du cartulaire auxquels ils renvoient. Pour faciliter les recherches, nous donnons des notes sur la situation des localités et des établissements religieux cités, ainsi que sur certains personnages appartenant au Hainaut. Nous publions, en outre, les titres des ouvrages auxquels on peut avoir recours pour plus de renseignements.

Nos analyses ayant reproduit en *italique* toutes les variantes de l'orthographe des noms de lieux ou de familles, nous ne reprenons ici que l'orthographe la plus généralement suivie dans le cartulaire, et l'orthographe moderne. Nous faisons cependant exception à cette règle, lorsque les mots ont été écrits d'une manière fort différente.

A.

Adam, curé de Mons. 296.

Ce personnage figure en tête de la liste que nous avons publiée, des curés de l'église de Saint-Germain, à Mons, dans notre notice sur cette église. Il a le titre de pléban et de doyen de la chrétienté de Mons, dans les lettres d'institution de la paroisse de Saint-Nicolas-en-Bertaimont, datées de mai 1227, que nous avons mises au jour p. 27 de notre Mémoire sur cette paroisse.

Adam, doyen de Nivelles. 742.

Adeline, épouse de Jacques d'Avesnes. 297.

Cette dame est diversement nommée dans les titres et par les auteurs : Ameline, Adeluye, Adeluide, Aélize. GISLEBERTI *Chronicon Hannoniæ*, éd. du marquis du Chasteler, p. 56, la nomme *Adeline*, de même que le cartulaire d'Alne. C'était la fille unique et héritière de Bouchard, seigneur de Guise et de plusieurs autres terres dans le Vermandois. Elle vivait encore en 1200.—Voir : MICHAUX, *Chronologie historique des seigneurs d'Avesnes*, pp. 53, 69 et 75, et ci-après : *Avesnes* (Jacques d').

Adoulf, évêque de Liége. 98.

B.

* A la dernière ligne de l'analyse de cet acte, il faut lire : hormis un pasteur idoine.

***

E.

Forain-Champ. 92.

Florenchamps à Ham-sur-Heure (voir ce nom.)

Forest. 37, 38, 39.

Forêt, commune rurale de la province de Liége, de l'arrondissement et à 2 l. 1/2 S. E. de cette ville.

Foro (Wautier de), échevin de Mons. ANNEXE XXXIII.

Il faut sans doute traduire *de Foro* par *du Marché.* En juillet 1295, Jehan dit Vilain *dou Marckié,* et sa femme fondèrent un hôpital à Mons.

Fosses. 64, 65, 445.

Fosse, petite ville de la province de Namur, chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 3 1/2 l. S. O. de Namur. Elle faisait autrefois partie du pays de Liége, et avait un chapitre de chanoines. (Voir ci-après).

Fosses (chapitre de). 626, 627.

Ce fut, dans le principe, un monastère, que saint Feuillien fonda vers 633 ; ce monastère fut converti en chapitre, vers l'an 974, par Notger, évêque de Liége. Le chapitre de Fosse avait un prévôt, tréfoncier de Liége, un doyen et 32 chanoines.

Fraimermont. ANNEXE II bis.

Fraine (Louis et Charles de). ANNEXE III.

Il y a dans la province actuelle de Hainaut deux communes du nom de Frasne ou Frasnes (Frênes): Frasnes-lez-Buissenal, Frasnes-lez-Gosselies. GISLEBERT cite Charles, fils de Louis de Fraisne. *Chronica Hannoniæ,* p. 175. Il mentionne, en outre, Charles de Frasne le Vieux, p. 111.

Frameries (Hugues de), chevalier. ANNEXE XXXIII.

Frameries est un village du Hainaut, à 1 1/3 l. S. S. O. de Mons. VINCHANT cite vers 1300, un « messire Baudry de Rochefort, seigneur de Frameries ou en Frameries. » *Annales du Hainaut,* éd. des Bibl., t. II, p. 308.

Franco de Louvain. 405, 406.

Francon, abbé de Lobbes. 650, 690, 728.

Francon, recteur de l'église de Leues. 625.

Voir le mot *Leues.*

Frankegnies. 733, 738.

Franquenies, hameau de la commune de Céroux-Mousty, du canton et à 2 l. S. O. de Wavre, de l'arrondissement et à 3 1/2 l. N. E. de Nivelles, et à 5 l. S. E. de Bruxelles. — Voir : *Géogr. et hist. des communes Belges,* pp. 110-121.

Frasne. — Voir : *Fraine.*

Frasnoet (Gossuin de), chevalier. 686.

Certainement Frasnoit.

Frasnoet (Rogier de). 238.

Frédéric I, empereur. ANNEXE II bis.

Froimont (Jean de). 733, 738.

Frumald, abbé d'Alne. 199.

Fulbert Macellarius et Ide, son épouse. 531, 532, 535, 545.

Macellarius signifie le Boucher. On disait autrefois : machelier ou masquelier.

Fulcuin. 229.

Fumay. 91.

Ville sur la Meuse, à 2 l. de Rocroix, aujourd'hui du département des Ardennes (France). Elle était autrefois assujettie pour le

G.

*****

L.

bant, actuellement chef-lieu de canton, de l'arrondissement et à 6 l. E. de Louvain, et à 11 l. E. de Bruxelles.

Leernes. 72.

Commune rurale de la province de Hainaut, de l'arrondissement et à 2 $^1/_4$ l. O. de Charleroy, du canton et à $^1/_2$ l. S. de Fontaine-l'Evêque. Elle était autrefois du pays de Liége. La Sambre baigne la partie orientale du territoire.

Leers. 193, 643.

Sans doute Leers-et-Fosteau, village de l'ancien pays de Liége, aujourd'hui de la province de Hainaut, du canton et à 1 $^3/_4$ l. E. de Merbes-le-Château. On y remarque un ancien château, entouré de fossés.

Leffe (le prieur de). 628, 629.

L'abbaye de Leffe, de l'ordre des Prémontrés, était située dans un faubourg de Dinant.

Le Hossière. 738.

Voir le mot *Hossires*.

Lens (Eustache de). 189, 213, 316, ANNEXE XI.

Son nom est cité p. 14 de la Chronique de Bauduin d'Avesnes, éd. du baron J. Le Roy. Il s'agit ici du seigneur de Lens en Hainaut, bourg à 3 l. N. de Mons. Il était fils de Wautier de Lens et de Béatrix du Rœulx.

Lens (Wautier de). ANNEXE IX.

Leonius, châtelain de Bruxelles. 382.

Lerne (Thierri de). 11, 186, 188, 190.

Leues. 622, 623, 624, 625.

Lesve, village de la province de Namur, de l'arrond. et à 2 l. $^1/_2$ S. S. O. de Namur, du canton et à 1 l. $^1/_2$ S. E. de Fosse. « L'église de Leves, dit GALLIOT, est une fille de celle de Bioux. Elle est dédiée à Saint-Wilmart, et a l'abbé d'Alne pour collateur. » *Histoire de la province de Namur*, t. III, p. 121.

Leval-Chaudeville. — Voir: *Chaudeville*.

Lez-Fontaine. 238, 244, 245, 246, 247, 255, 256, 684, 685, 686.

Village de France, du canton de Solre-le-Château, où l'abbaye d'Alne possédait une ferme et des droits seigneuriaux.

Lez-Fontaine (Guillaume de). 255, 256, 282.

Lez-Fontaine (Roger de). 684, 686, 690, 691.

Libtinges (S. de). 754.

Liége. 495, 496, 497, 522, 523. ANNEXES I et I^{bis}.

Ancienne capitale de la principauté de Liége, chef-lieu de la province actuelle de ce nom.

Liége (bois de). 94, 96, 202.

Liége (chapitre de la cathédrale de). 137, 182, 202, 389, 470, 493, 499, 500, 502, 503, 512, 513, 516, 573, 751, 752. ANNEXES I et I^{bis}.

Ce chapitre avait pour dignitaires : le prince-évêque, le grand prévôt, l'archidiacre de Liége, le grand doyen et chef du chapitre, l'évêque-suffragant, le grand vicaire, les archidiacres de la Campine, du Brabant, du Condroz, des Ardennes, de Famenne, du Hainaut, le grand chantre, l'écolâtre, le trésorier, le chancelier et l'official du prince, l'official du chapitre, 14 prévôts des églises collégiales de la ville et du pays de Liége, 24 abbés séculiers. Les

******

Mommerso (Arnould, seigneur de). 177.

Mommignies. 253, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 683, 689.

Momignies, commune rurale de la province de Hainaut, du canton et à $2\ {}^{1}/_{2}$ l. O. de Chimai.

Moncornet. 782.

Il y a en France trois localités de ce nom, savoir : Montcornet, *Mons cornutus,* petite ville du département de l'Aisne (Picardie) ; Montcornet, commune du département des Ardennes (Champagne) ; Montcornet (Grand et Petit), vignoble du département de l'Oise.

Monmale. 511, 514.

Momalle, commune rurale de la province de Liége, à 3 l. O. N. O. de Liége.

Monroal (Pierre de), maire d'Ofeiz. 598.

Voir : *Ofeiz*.

Mons. ANNEXES VIII bis, IX, XXVI, XXXII, XXXIII, XXXIX.

Mons, ancienne capitale du Hainaut, aujourd'hui chef-lieu de la province de ce nom. — Voir : N. DE GUYSE, *Mons Hannoniæ metropolis*. 1621. — DE BOUSSU, *Histoire de Mons*. 1725.

Mons (cour de). 316, 320, 321, 347. ANNEXES XVII, XXXVIII.

Mons avait une cour souveraine. Cette cour s'appelait dans l'origine la cour du Comte, et tenait ordinairement ses plaids au château de Mons. — Voir : GACHARD, *Notice historique sur l'ancien conseil souverain de Hainaut*. — PINCHART, *Histoire du conseil souverain de Hainaut*.

Mons (Gautier de). 713.

Il était fils d'Harduin. — Voir ci-après :

Mons (Harduin de). 713.

Ce personnage fut maire de Mons. Il fit, avec les échevins, un partage entre les églises de Sainte-Waudru et de Saint-Germain, de rentes qu'elles avaient en commun, par un acte passé au moustier de Sainte-Waudru, en 1218 (Chartrier du chapitre de Sainte-Waudru, titre coté : *Mons,* n° 841, aux archives de l'Etat, en cette ville).

Mons (Renier de). ANNEXES XIII, XVI.

Mont. — Voir : *Mont-Saint-Aldegonde*.

Mont (Anselme du), chevalier. 282, 293, 675, 681, 711.

Montegny (bailli de). 11.

Montegni (fief de). ANNEXES XIV, XVIII.

Montegni-le-Tigneux. 88, 89.

Autrefois village du pays de Liége, aujourd'hui commune rurale de la province de Hainaut, du canton et à $1\ {}^{1}/_{2}$ l. S. E. de Fontaine-l'Évêque, de l'arrondissement et à $1\ {}^{1}/_{2}$ l. S. O. de Charleroi. L'orthographe officielle de son nom est actuellement Montigny-le-Tilleul. — OUDIETTE, dans son *Dictionnaire géographique des 13 départements qui composaient les Pays-Bas autrichiens, le pays de Liége*, etc., a encore écrit *Montigny-le-Tigneux*, ce qui est conforme aux anciennes chartes. — M. CHOTIN n'a pas connu cette particularité, dans son ouvrage cité, laquelle n'a pas échappé à M. GRANDGAGNAGE, *Vocabulaire des anciens noms de lieux de la Belgique orientale,* p. 49.

Montegni (Nicolas de), chevalier. 25, 162, 204, 205, 206, 208, 209,

N.

****

Q.

R.

* Et non *Rania*.

* Voir : *Maubeuge* (l'abbesse de).

****

U.

V.

W.

****



TABLE DES MATIÈRES

contenues dans le Mémoire sur le cartulaire & les archives de l'abbaye d'Alne.

Rectifications et Additions.

T. iv. A la page 244, note 2, ligne 2, au lieu de : *eussent à évacuer*, lisez : *aient à évacuer*.

» 248, la rubrique du N° 50 doit être rectifiée comme suit : *De elemosina Johannis, leodiensis episcopi.*

» 272, dernière ligne, au lieu de : *non plus qu'un pasteur*, lisez : *si ce n'est un pasteur capable.*

T. v. » 229, note 2, ligne 5, lisez : *trois boniers.*

» 281, note 3, ligne 4, au lieu de : *d'elle*, lisez : *de lui.*

» 284, analyse du N° 510, ligne 6, lisez : *qui lui provenait.*

» 285, analyse du N° 514. — V. à la table onomastique : *Geneffe.*

» 286, analyse du N° 515, ligne 10, au lieu de : *l'investiture à cette abbaye*, lisez : *l'investiture à ces abbayes.*

» 293, analyse du N° 549, ligne 1, au lieu de : *de cette abbaye*, lisez : *procureur de cette abbaye.*

» 295, N° 553. A la suite de la rubrique, ajoutez le chiffre de renvoi 1.

A la page I de la table onomastique, 2e colonne, 4e ligne, au lieu de : Gislebeeti, lisez : Gislebert.

» XI » » 1re col., 1re ligne : *Bevernello*, etc. — Voyez : *Hansinelle.*

» XI » » 2e col., 32e ligne, au mot : Blokeri. 761, ajoutez : La Bloquerie est un hameau d'*Ottignies* (voir ce mot).

» XIV » » 2e col., *Cambrai*, etc. — Voyez *Sainte-Marie* (chapitre de), à Cambrai.

» XXXIII » » 2e col., 4e ligne, supprimez ces mots : « Voir ci-après. »

» XXXVI » » 2e col., *Huy* (chapitre de). — V. *Sainte-Marie* (chapitre de), à Huy.

» XLIX » » 1re col., *Namur* (chapitre de Sainte-Marie, à). — V. *Sainte-Marie* (église de), à Namur.

» L » » 2e col., *Nivelles* (église de).—Voyez: *Sainte-Gertrude* (église de), à Nivelles.



... de Wauquiere 1620

Dessiné par L. J. Van Péteghem, 1864.

MAGASIN À POUDRE

Entre la porte de Nimy et la porte d'Havré, à Mons.

DE LA TOUR VALENCIENNOISE,

A MONS.

La démolition des fortifications de Mons vient de faire surgir deux questions historiques locales qui, bien qu'elles n'aient rapport qu'à une simple tour, ne sont pas tout-à-fait dénuées d'intérêt. La tour actuellement existante et placée dans l'intérieur de l'ex-bastion portant le n.° 9, est-elle bien la *tour Valenciennoise* dont il est particulièrement question dans les annales montoise du XVIIe et du XVIIIe siècle ? En second lieu, à quelle époque remonte la construction de la tour que l'on voit encore de nos jours ?

Parlons de la première question, et disons de suite que nous n'avons point l'intention de chercher à résoudre ici une controverse née de deux assertions contradictoires relativement à l'origine même de l'établissement de la tour Valenciennoise.

D'une part, on lit dans les annales du Hainaut de Vinchant, la mention suivante, sous l'année 1340 :

« Lors furent jettés les fondements d'une belle tour située entre
» les portes de Havrecq et Nimy, et fut du commencement appelée
» la *tour Valencenoise*, d'autant que le comte appliqua au basti-
» ment d'icelle les amendes pecunières qui luy revenoient par
» condamnation faite l'an 1337 sur aucuns bourgeois de la ville
» de Valencènes. »

D'un autre côté, dans un mémoire des états du Hainaut publié à la suite de fragments sur l'histoire de Valenciennes au quinzième siècle, dans le n.° 15 de la Société des Bibliophiles Belges, se trouve la mention suivante :

« A ce propos, les ditz de Vallenciennes ayant volu empescher » en leurs exploits les sergeans dudit office des mortemains, par » sentence du bon duc Philippe du XVIII aoust 1460, ils furent » condempnez en deux mil lions d'or (environ cinquante mille » francs) applicables à l'erection d'une très helle tour quy est » encore cejourd'huy (1649) en la ville de Mons, nommée la » tour Vallencenoise. »

Quelle est la meilleure de ces deux versions ? Nous avons entendu dire que le manuscrit du greffier de Cocqueau sur la ville de Valenciennes tranche la question en faveur de la date la moins ancienne [1] : nous nous bornerons simplement à faire remarquer qu'il est assez singulier que l'histoire détaillée des ducs de Bourgogne ne dise rien de cette sentence du *bon duc Philippe.*

Quoiqu'il en soit, et que l'origine de la tour Valenciennoise remonte à l'an 1340 ou à l'an 1460, il nous parait hors de doute que la tour actuelle est bien la tour Valenciennoise dont font mention les annalistes montois des XVIIe et XVIIIe siècle.

Entre les portes de Nimy et d'Havré, il y avait jadis trois tours, parfaitement indiquées sur plusieurs plans, entr'autres sur celui de l'architecte Desaubleaux, et les archives communales de notre ville renseignent clairement quelle était la position respective de ces tours.

Voici un extrait d'une pièce intitulée : *Visite des fortifications dont l'entretien est à la charge de la ville faite le 19 juin 1764 en présence de M. Franquet, échevin-commis, de M. le pensionnaire de Royer, des maître et contrôleur du bureau des ouvrages (P.-F. De Bettignies et C.-J.-E.-L. Lemayeur) et de Philippe Bource pris pour expert.*

[1] Il est à remarquer que Cocqueau, dans ses mémoires manuscrits sur la ville de Valenciennes ne fait que donner les deux sentences, mais non la destination des amendes, qu'il faut chercher aux archives départementales à Lille.

« Porte de Nimy.

« L'orillon du bastion est décroûté de deux briques et demie
» en plusieurs endroits et la face droite entièrement pour le canon
» du siége de 1746.

» Il convieudrait d'élever de 10 à 12 pieds le mur d'entre
» ledit orillon et la courtine.

» L'extrémité de la courtine faisant redoute avec une tour, est
» à remonter sur la hauteur de 12 pieds et la largeur de 24 à 25.

» Tour à gueux.

» Deux pieds à rempiéter sur la gauche.

» Tour de Valenciennes

» Remettre en ciment les *grés* du haut de la l......, *masquer*
» *deux ouvertures à la gauche de l'entrée à la dite tour* et couvrir
» la muraille de droite d'une pierre de taille sur la longueur de
» 6 pieds.

« Tour de Saint-Nicolas.

» En bon état.

» Le dessus de la porte d'entrée au bastion casematé est à
» recouronner d'un champ de brique ou à couvrir en pierre.

« Le bastion de Saint-Nicolas.

» En bon état.

» La courtine où est la batterie des Groseliers est à reparer en
» plusieurs endroits. Le reste de ladite, jusqu'à la porte d'Havré,
» sauf une partie, qu'on a bâtie en 1741, est en très mauvais état.

» Porte d'Havré, » etc.

Il résulte de la pièce ci-dessus qui est parfaitement d'accord

avec d'autres documents du même genre que nous avons lus attentivement, que, d'abord, il n'y avait pas entre les portes de Nimy et d'Havré, deux tours Saint-Nicolas ainsi que le dit erronément certain plan de Mons qui existe aux archives communales de notre ville.

Il résulte en outre qne la tour Valenciennoise était construite en grés et avait des ouvertures masquées : l'aspect de la tour actuelle s'accorde avec ces données. Notons encore que pendant quelque temps la tour Valenciennoise porta le nom de *tour à grés*, en opposition avec les autres tours qui étaient construites en briques.

Mentionnons enfin un extrait de Vinchant qui dit qu'au mois de juillet 1630 (époque où il écrivait) *fut bénite et mise la première pierre de l'église des religieuses Carmelines au-devant la tour Valencenoise,* et connaissant d'après les plans du siècle dernier quel était l'emplacement de cet édifice religieux qui venait à front de la rue portant encore de nos jours le nom d'enclos des Carmelites, nous aurons la certitude que la tour actuelle est bien la tour Valenciennoise.

Passons à la seconde question. A quelle époque remonte la construction de la tour actuelle ?

Sauf la base qui nous paraît plus ancienne, il devient de plus en plus évident que la tour Valenciennoise actuelle presque tout entière a été construite ou plutôt reconstruite au XV[e] siècle. La reconstruction expliquerait jusqu'à un certain point la version des auteurs qui prétendent que ce monument militaire a été élevé en 1460.

La construction que l'on voit de nos jours est beaucoup trop régulière pour remonter au XIV[e] siècle, et en comparant les grés qui ont servi à son édification avec les matériaux qui ont été employés pour les bas-côtés de Sainte-Waudru, on ne peut se défendre de trouver une certaine similitude.

De plus, la tour Valenciennoise par l'épaisseur excessive de ses

murailles, semble avoir été destinée à servir de magasin de poudre. Or l'invention de la poudre ne remonte pas à 1340.

Enfin il est connu maintenant que les briques qui ont servi à voûter l'intérieur de cette tour ont été cuites au charbon : or pendant tout le quatorzième siècle la cuison des briques se fesait au bois.

Mentionnons en dernier lieu une gravure de M. Wauquière qui représente la tour Valenciennoise telle qu'elle était avant qu'elle ne fut complètement défigurée par le génie militaire néerlandais. Sur cette gravure, qui est reproduite au commencement de cet article, on distingue assez nettement une porte ogivale assez bien caractérisée pour être attribuée au quinzième siècle.

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir sur la tour Valenciennoise. Mais que ce monument militaire soit du XIVe ou du XVe siècle, nous pensons que, comme souvenir historique, il mérite d'être conservé, en le restaurant toutefois conformément aux indications précieuses fournies par la gravure de M. Wauquière.

CHARLES DE BETTIGNIES.

P. S. Nous ne nous sommes pas occupé de la question de savoir si la *tour Valenciennoise* s'appelait *grosse tour* ou *tour à Ladres* aux quinzième et seizième siècles : nous croyons que cette question est assez étrangère à l'objet même du débat. Nous dirons cependant que, dans notre opinion, la *tour Valenciennoise* a pu très bien s'appeler *tour à Ladres*, à cause de la proximité même de l'hospice de Saint-Lazare ou des Ladres. C'est du reste l'avis de l'annaliste Vinchant, avis très respectable de toute façon. Quant au nom de *grosse tour*, il ne pouvait, selon nous, convenir qu'à la *tour à gueux*, par une raison très simple, c'est que la *tour à gueux* était en effet (voir les plans) la plus grosse tour de Mons.



Anciennes Marques de Marchandises

A MONS.

L'usage de marquer les marchandises d'une empreinte spéciale aux fabricants, remonte à une haute antiquité ; il fut consacré, au moyen âge, par les statuts qui régissaient les corporations de métiers. La plupart des productions de ces corporations étaient, en outre, soumises à la marque d'origine, c'est-à-dire à celle du lieu où la marchandise avait été confectionnée. Il existait deux autres sortes de marques pour les marchandises : l'une servait à indiquer les étoffes de rebut; l'autre était apposée sur les objets assujettis à une taxe particulière, pour faire connaître que ce droit avait été acquitté. Pour plusieurs produits des arts et de l'industrie manufacturière, chaque ouvrier avait sa marque propre. Enfin, la plupart des marchandises devaient porter la date de leur fabrication.

En général, on peut dire que la marque des villes et celle des fabricants étaient une garantie tant pour le consommateur, qu'elles renseignaient sur la qualité, le poids et la mesure des marchandises, que pour le fabricant, auquel sa marque particulière assurait une propriété qui était protégée par les lois.

La collection archéologique du musée de Mons possède plusieurs poinçons et matrices de marques et de timbres avec lesquels on estampillait autrefois les marchandises qui se fabriquaient ou que l'on vendait en cette ville. Ces objets sont curieux, à cause des figures qu'ils représentent.

Nous en publions ci-contre les dessins d'après des empreintes en plomb et en cire que nous en avons prises, et nous allons en faire la description.



Gravé par L. Van Péteghem

Bruxelles 1864.

§ 1.

Marques diverses.

Fig. 1. — Cachet aux armes de Mons, avec la légende : ✠ S.[1] Montensis. Hanonie. A l'avers, on voit l'écu du Hainaut, en forme de bouclier, non écartelé, portant les quatre lions, et entouré de fleurs de lis : ce qui indique que la date de ce cachet remonte au comte Guillaume I, dit le Bon, qui avait épousé, en 1305, Jeanne de Valois, fille de Charles de France, comte de Valois [2].

Ce cachet a dû servir à plomber les draps.

La corporation des drapiers de Mons fut instituée par Guillaume I, comte de Hainaut, en juin 1310. Une connétablie composée de sept jurés était chargée de surveiller le métier et d'y garder les droits du comte et de la ville. Par lettres datées du Quesnoit, la nuit de la Nativité de Notre-Dame en septembre 1352, la comtesse Marguerite de Bavière, à la demande des échevins, ordonna qu'au lieu des sept hommes précités, dont l'un était prévôt de la draperie, il y aurait deux doyens et quatre jurés pour remplir les mêmes devoirs. Ces six personnes eurent ensuite le droit de s'en adjoindre six autres expérimentées ; elles composaient le tribunal dit *de la vingtaine* et jugeaient toutes les contestations qui pouvaient se présenter dans le métier.

Au xvie siècle, les marchands drapiers avaient apporté de la négligence à faire visiter et sceller les étoffes qu'ils exposaient en vente : cet état de choses décida le magistrat à publier, le 18 janvier 1582, une ordonnance qui défendit à ces marchands d'étaler des pièces « de draps, estamettes, carsées, rassées, bayes, » sinon après les avoir soumises à l'examen des doyens, jurés, regards, scelleurs et

[1] Le mot Castri semble avoir été omis dans cette légende, qui serait, avec ce mot, la même que celle du sceau échevinal antérieur à 1572.

[2] Plusieurs monnaies de Guillaume I portent des fleurs de lis. Voir notamment la pièce dont M. Chalon a publié le dessin, à la planche VI, n° 51, de ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*.

autres commis à ce délégués, et les avoir retirées avec le scel de la ville, « comme du passé. » Chaque scel apposé était payé 2 sols tournois par le marchand. Si la pièce de drap était coupée en plusieurs endroits et que cela nécessitait l'apposition de plusieurs sceaux, le premier seulement était taxé à 2 sols tournois, et les autres à 8 deniers.

2. — Cachet représentant le château de Mons barré de gauche à droite.

Cette marque était appliquée aux pièces d'étoffes de laine défectueuses. L'article 10 des statuts du corps des hautelisseurs, en date du 28 août 1585, porte : « Si l'on trouvoit aulcunes pièces » là où fussent plus de quattre troux, sans estre bien refaits, » feront (les regards) ung trou par millieu de l'entrebattre, en y » apposant ung plomb du *chasteau de Mons barret,* lequel chas- » teau signifiera ladicte pièce estre défective. »

3. — Marque au millésime 1497.

Beaucoup de marchandises, ainsi que nous l'avons dit, portaient la date de leur fabrication. L'article 43 du règlement de la *sayetterie,* publié le mercredi 6 juin 1498, mentionne l'obligation de faire connaître l'année de la confection d'une pièce d'étoffe par une marque spéciale.

4. — Cachet portant une croix pattée dans une épicycloïde à quatre lobes, et ces lettres VM REX, qui ne doivent être qu'un fragment de la légende.

Ce cachet nous paraît avoir aussi été destiné à sceller les draps, et appartenir à l'époque même de l'établissement de la draperie.

5. — Cachet sur lequel on voit d'un côté une tour, et de l'autre, les lettres $\overline{\text{D}}$.. $\overline{\text{M}}$, qui signifient *Draperie Montoise.*

Cette tour, de même que celle que figurent les n.os 6, 7, 10, 11, 12 et 13, est indiquée dans les documents comme représentant le château de Mons.

Les étoffes de laine faites en cette ville devaient porter une marque en plomb du château de Mons, telle que celle n.o 5.

Le règlement du 26 décembre 1675 pour l'établissement du marché de toiles et rollets, prescrivit que les toiles ayant six quarts

pleins ou plus, devraient être distinguées par la marque d'un château noir ; les toiles ayant de cinq quarts et demi à six, d'un château rouge; celles de cinq quarts, de la lettre M noire, et celles d'une aune, d'une M rouge.

Nous dirons quelques mots de la représentation du château de Mons, que l'on trouve non-seulement sur les marques, mais aussi sur les mesures anciennes de la ville, et sur les objets qui composaient le matériel de celle-ci.

Ce château fut représenté de diverses manières. D'abord, ce fut le donjon qui domina dans le sceau de la ville, que l'on désignait sous le nom de sceau du château de Mons (commencement du XIIIe siècle). Le donjon fut ensuite accompagné de tours, comme on le voit sur notre marque n° 1. La serrure de l'hôtel-de-ville, qui est du XVe siècle, représente les armoiries de Mons [1]. Elles sont reproduites comme ci-dessous, sur l'une des deux faces d'un poids de la monnaie d'or dite ducat, lequel est à l'effigie des archiducs Albert et Isabelle [2].





Quant aux marques ordinaires de la ville, elles portaient sim-

[1] R. Chalon, *L'hôtel-de-ville de Mons* (Messager des Sciences historiques de Belgique, année 1843).

[2] Le chien que l'on voit sous la herse, se trouve aussi à la serrure de l'hôtel-de-ville, et sur un écusson en cuivre aux armes de Mons, déposé à la section archéologique du musée. Toutefois, cet animal symbolique n'est gravé sur aucun des anciens sceaux. — Voici la description des armoiries de la ville, telles qu'elles ont été concédées ou plutôt confirmées par le conseil suprême de noblesse, le 15 avril 1818 : de gueules au château d'argent posé sur une terrasse de sinople, chien lionné à la porte, bannières d'or, en face un écusson aux armes du Hainaut ; le tout surmonté d'une couronne d'or.

plement une tour ou donjon, que les anciens règlements nomment le Château de Mons.

Cette digression terminée, continuons la description de ces marques.

6 et **7**. — Une ordonnance de police, de juillet 1657, défendit « à tous vendeurs de bierre par pot indifféremment et hosteliers, » d'en avoir autres doresnavant que de pinte, demy lot, d'un lot » et deux lots, qui devront être jaugez et marcquez d'un clou avec » le chasteau de Mons, par Michel du Rieu, estaignier et commis » sermenté, en la rue de la Couronne, etc. : ce qui aura aussi » lieu pour les marchands de vin. Que si endéans quinze iours » lors de la visite à faire par les sieurs eschevins commis, estoit » trouvé quelque pot, soit de parade ou autre, non gaugé et marc- » qué, comme dessus, il sera cassé, etc. » Cette ordonnance fut republiée le 2 mars 1711. Antoine Loudeau et Philippe-Charles Fisennes, étainiers, furent alors commis à l'apposition de la marque « d'un clou avec le château de Mons. » Il s'agit ici de l'une des marques n.os 6 et 7.

Quant à la jauge des bouteilles de vin, elle était indiquée par un petit cercle d'étain, fermé par la marque de la ville.

8. — Cachet aux armes d'Espagne, pour la marque des chapeaux.

En vertu d'une ordonnance royale, du 12 février 1687, le magistrat prescrivit, le 29 octobre suivant, qu'à l'avenir tous cha peaux fabriqués à Mons devraient être marqués tant de la marque du roi que de celle de la ville. Cette ordonnance fut republiée le 20 mai 1752.

9. — Cachet, plus grand, aux armes de Philippe IIII, comme l'indique l'inscription. Il servait, pensons-nous, ainsi que le précédent, à marquer les chapeaux.

§ 2.

Marques des matières d'or & d'argent.

La section archéologique renferme, en outre, trois plaques d'étain fort anciennes, sur lesquelles sont empreintes les marques des orfévres et des étainiers de Mons. Ces plaques avaient été déposées aux archives communales. Les deux premières sont relatives aux orfèvres.

Sur l'une, est gravé ce qui suit :

« Le lundy xiiij[e] jo[r] de march l'an mil iiij[c] lxvij, par l'ordonnāce du » conseil de la ville de Mons, fu comandet as orfevres dicelle que de la en » avant ilz feyssent leurs ouvrages dor et dargent seloncq lordonnance en » devant et darainement faite et publije de par nre très redoublé seigneur » et prince Mons.[gr] le duc sur le fait des monn(aies), et néantmendre leur » advertissant que pour ceste cause estoit fait ung nouveau poinchon d'un » castel en ung escut tel que cy dessoubz est empraint, en comandant à » eulx que seloncq ce, ilz se reullassent, sur les amendes y ordonnées, en » raportant chacun d'eulx leurs poinchons et ensaignes pour les cong- » noistre, dont ilz firent devoir, présens comme eskevins Jaspart de » Cuesmes, Hoste de le Fontaine, Xpoffe Wautier, Quentin Coispiel. »

Sous ce texte, sont les empreintes des marques de la ville (n.[os] 10 et 11), et de celles des orfèvres, avec les noms de ceux-ci gravés dans l'ordre que voici :

« Leurent Herbault, (....).
» Jehan Bueteau (un B).
» Jehan Cattel (une ✠).
» Anthoine Adan (un T).
» Nicaise Cattel (un N).
» Jehan Rasoir (une main).
» Hanin Hellin (....).
» Jak de Stritem (un G).
» Pole Bauduin (un P).
» Anthoine Herbault (une clochette).
» Jorge Cattel (un C).
» Cornille du Puch (une S).
. . . . (Marque n.° 21).
. . . . (....).

» Estienne de Harchy (un fer à cheval).
» Jehan Delhiant (un oiseau).
. . . . (une S).
» Jehan De Kievi (une couronne).
» Jeh. dit Depirt (un Y couronné).
» Jak. Debehault (....).
» Pierre Noifchasteau (un P).
. . . . (....).
» . . . . (un écureuil, fig. 22).
. . . . (un V).
» Guillaume de..... (....).
» *Renouvellé ce nouviau poinchon l'an..... le.. jullet.*
» Jehan Doremus (....).
» Gilles . . . . (un G, fig. 20).
» Jehan Seneschal (un J couronné).
» Colart Croisart (....).
» Colart Desmarez (....).
» Henry Destratem (....).
» Jacques Henaut (un J).
» Jehan Croisart (un J couronné).
» Piere Doremus filz (un . ꝺ .).
. . . . (....)
» Jacques de Surhon (....).
» Estiéven de Brissy, fils (un fer à cheval).
» Collaz Ghulery (un G).
. . . . (deux épées croisées).
» Maisnart » (le globe terrestre surmonté d'une croix).

L'autre plaque contient les marques et les noms des orfèvres ci-après :

« Nicolas Lardenois (....).
» Nicolas de Stritem (un anneau).
» Jacques de Thuing (....).
» Jeh. Descort (une ✠).
. . . . (une étoile).
» Jehan . . . . (une fleur).
. . . . (un trophée).
» Jaques Lardenois (une fleur).
» *Le viés Poinson* (un château).
» Augustin Desmarez.

» Jehan De Chievres (une rose).
» Jacques Delaie (....).

» *L'an chinquante et ung.*

» Franchois de Stridem (....).
» Jan Sandrart (....).
» Franchois Mailles (le globe terrestre, surmonté de la croix).
» Estiènes de Brissies (un bras).
» Jehan Gouvion (un blason armorié).
» Jehan du Gardin (un arbre).

Un édit du prince, daté du 13 avril 1551, reconnut aux villes le droit de marquer les ouvrages d'or et d'argent. Un autre édit du 19 septembre 1749 prescrivit qu'il y aurait en outre un poinçon de l'État. Enfin, le 19 septembre 1749, parut un placard de l'impératrice Marie-Thérèse, qui fixa les règles de l'orfévrerie. Les articles 19 et 24 de cet édit ordonnaient à chaque maître orfévre de se pourvoir d'un nouveau poinçon, qu'il devait porter, avant de s'en servir, au doyen et aux jurés du métier, lesquels en conservaient l'empreinte sur une lame de cuivre. Tout nouvel ouvrage d'orfévrerie devait être présenté par le maître qui l'avait façonné, revêtu de sa marque, aux dits doyen et jurés, chargés de l'examiner. L'article 50 ordonnait à ceux-ci de marquer un ouvrage reçu par eux, du poinçon de la province, de celui de la ville et de la marque de l'année de la fabrication de cet ouvrage. Cette dernière marque portait antérieurement une ou plusieurs lettres de l'alphabet; mais à partir de 1749, on se servit à cet effet d'un poinçon portant le chiffre même de l'année surmonté de la couronne impériale.

---

§ 3.

Marques des Étainiers.

La troisième plaque, de la même époque que les deux précédentes, offre douze empreintes, qui étaient apposées sur les objets confectionnés en étain, et le texte que voici :

« Chi après s'ensieuvent les nouveaux poinchons et ensaignes de » l'estain de la ville de Mons, sur le nouvelle ordonnance dud. estain publye le dymenche vj^{e} jour de march l'an mil iiij^{c} lxvij.

» Marteau pour le fin (semblable aux fig. 14 à 16).
» Grande ensaigne (fig. 12).
» Petitte ensaigne (fig. 13).

» Le viij^{e} de march oudit an lxvij les pottiers ouvriers d'estain de lad. » ville aportèrent les poinchons et ensaignes qui s'ensieult seneffians » voulloir d'user.

» Présens comme eschevins: Jaspt de Cuesmes, Jehan Crohin, Hoste » de le Fontaine, Xpoffe Wautier, Quentin Coispeau, Conrart le Francq.

» Piérart Cauvrefin le père (....).
» Jacquemart de Sars (fig. 19).
» Jehan de Kesin (J et K couronnés).
» Gille Lardiars (un cygne, fig. 18).
» J... Lesey (FI couronnés).
» Jehan de Sars (un A).
» Andrieu Cambier (les lettres A C couronnées, fig. 17).
» Piérart. . . . . . (un P couronné).
» Jeh. Lieu... » (les lettres Q et L).

Il existe encore à la section archéologique du musée, trois poinçons (fig. 14, 15 et 16) qui servaient à marquer l'étain de première qualité. Ces marques présentent le mot fin surmonté d'un marteau couronné.

Le règlement du corps des étainiers a été homologué par l'impératrice Marie-Thérèse, le 27 novembre 1758, afin de mettre empêchement à une quantité d'infractions qui se commettaient à l'égard des anciens statuts. Les articles 23 à 29, 46, 55, 56 et 57 de ces lettres sont relatifs aux marques de l'étain. On y voit que les étainiers de la ville et du dehors qui venaient vendre à Mons

des ouvrages en étain d'Angleterre, devaient y apposer une grande rose couronnée, et un cachet avec cette inscription : ÉTAIN SONNANT, et qu'ils devaient mettre la même rose sur les pièces d'étain fin ; — que chaque étainier devait munir ses ouvrages de la marque du lieu où ils avaient été confectionnés ; — que chaque maître devait avoir sa marque particulière, qui lui était attribuée, à l'époque de son admission et qui était frappée avec celle du lieu de sa résidence, sur une feuille d'étain à déposer dans le *ferme* [1] de la corporation ; — que semblable empreinte devait être déposée au greffe de la police ; — que chaque pièce de vaisselle de petit étain, faite à Mons, devait porter au dehors la marque de la ville, dite le *petit château* ; — qu'aucun ouvrage fait par un étainier de Mons ne pouvait être livré sans avoir été visité et marqué par les connétables ou commis, des poinçons et enseignes de la ville, à peine de confiscation et d'une amende de 60 sols ; — qu'enfin, l'ordonnance de police, du 6 mars 1467 (1468 *n. st.*), sur le fait du métier des étainiers de Mons, de même que les droits et priviléges attribués à ce corps, par lettres et statuts du 20 septembre 1581 et du 23 juillet 1618, étaient maintenus dans toute leur « force et effet. » Ce règlement, ainsi homologué, fut publié le 12 décembre 1758, à la bretèque de l'hôtel de ville, en présence des échevins Lambert et Marbais, par le greffier de police Le Roy. Il en résulte que l'on vendait à Mons des pièces travaillées de trois sortes d'étain : l'étain d'Angleterre, forgé au marteau, qui était désigné par la marque de la grande rose couronnée et ces mots en dessous : ÉTAIN SONNANT ; — l'étain fin, aussi travaillé au marteau et marqué de la grande rose, et le petit étain, tourné au moulin, qu'indiquait le *petit château* de Mons. Outre ces marques, toutes les pièces d'étain devaient être munies de celles du maître qui les avait travaillées et du lieu de leur confection.

[1] Le *ferme* était un coffre-fort dans lequel on déposait les archives et les objets précieux d'une communauté ou d'une corporation. Chaque métier avait le sien, que l'on déposait ordinairement dans la chapelle.

Un règlement particulier fut porté par le Conseil souverain, le 11 décembre 1759, et publié à la Toison-d'or le 24 du dit mois, pour les marchandises apportées à Mons par des étainiers étrangers. Ce règlement contenait les articles relatifs à ceux-ci, qui se trouvent dans les statuts homologués par Marie-Thérèse, le 27 novembre 1758.

Tels sont les souvenirs qui se rattachent aux diverses marques de marchandises dont les poinçons ou les empreintes ont été récemment transférés du dépôt des archives communales à la collection archéologique du musée de Mons.

Léopold DEVILLERS.

L'ÉGLISE ABBATIALE

DE

LOBBES.

Des fouilles ont été exécutées sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Lobbes, par M. Emile Dupré, à la fin de 1862 et au commencement de 1863. Quoique les découvertes qu'on y a faites ne présentent pas un intérêt de premier ordre, elles nous ont paru néanmoins dignes d'être mentionnées. Mais auparavant nous donnerons succinctement l'histoire de l'ancienne église abbatiale, parce que ce qu'en ont dit plusieurs écrivains modernes, entr'autres MM. Schayes[1] et Lejeune[2], ne nous semble pas tout-à-fait exempt d'erreur.

L'église primitive de l'abbaye de Lobbes a été bâtie par saint Landelin, le fondateur de cet antique monastère (654)[3]. Saint Ursmer, un de ses successeurs, en fit la consécration et la dédia au Seigneur, en l'honneur de saint Pierre, de saint Paul et de

[1] SCHAYES, *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. II, p. 91, édition de la Bibliothèque nationale.

[2] LEJEUNE, *L'ancienne abbaye de Lobbes*. Annales du Cercle archéologique de Mons, t. II, p. 160.

[3] In quo loco (Laubaco) et ecclesiam sibi pro tempore constituens Landelinus, deflebat quibus antea oblectabatur. FOLCUINI *abbatis Laub. De gestis abbatum Laubiensium*, cap. I.

tous les apôtres, le 7 des calendes de septembre de l'an 697[1]. Ce n'était, paraît-il, qu'un oratoire fort simple et fort petit, aucunement remarquable au point de vue de l'art.

Cependant un grand nombre de fidèles de divers lieux, attirés par la réputation de sainteté des abbés de Lobbes, accouraient se mettre sous leur direction, apportant à la communauté des biens parfois considérables. D'un autre côté, les rois et les grands ne cessaient de donner aux moines des témoignages de leur munificence. Ces largesses rendirent Lobbes l'une des plus célèbres abbayes des provinces Belgiques. L'église élevée par saint Landelin ne fut plus ni assez vaste ni digne d'un monastère aussi noble; elle fut donc démolie et détruite de fond en comble, dans la première moitié du IXe siècle, et remplacée par une autre plus vaste et plus décente. Mais comme par suite des exactions et des pillages du tyran Hubert, les affaires de l'abbaye furent longtemps en désordre[2], son achèvement et sa consécration furent forcément différés jusqu'au temps de l'abbé Etienne[3].

Lorsque les Hongrois vinrent à Lobbes en 954 ou 955, ils

[1] Igitur in exordio regiminis sui, ecclesiam quœ ante id temporis erat inconsecrata, consecravit (Ursmarus), dedicans illam Domino in honore principis Apostolorum Petri, simulque Doctoris gentium Pauli, et omnium apostolorum Christi . . . Facta est autem haec dedicatio anno qui est sexcentesimus nonagesimus septimus Dominicae Incarnationis, septimo Kalendas Septembris. FOLC. cap. IV.

[2] L'impie Hubert se rendit maître de l'abbaye de Lobbes, en 864.

[3] Nam prior ecclesia quam primo fecerat et dedicaverat beatus Ursmarus Epus Lobiensis et Patronus, jamdudum deposita erat et funditus eversa ante Franconem, quia non satis ampla videbatur et digna nobilitati tantae quae excreverat Monasterio Lobiensi et ab regibus et abbatibus Lobiensibus qui ante Franconem Episcopum et Hubertum tirannum magna rerum copia rexerant et auxerant Abbatiam Lobiensem. Haec Ecclia secunda restaurata erat amplior et decentior, sed per Huberti tirannidem rebus turbatis diebus multis operis ejus perfectio et dedicatio ejus differri coacta est usque ad hos dies. — « Compendium historiae transcriptum ex vetusto manuscripto pergameneo libro continente historiam Monasterii à Fulcuino abb. concinnatam, » p. 49. — Manuscrit inédit que nous espérons publier plus tard. Cf. FOLC. cap. 18. — LEJEUNE, p. 192.

essayèrent, mais en vain, de prendre d'assaut l'église de Saint-Ursmer dans laquelle les plus jeunes moines, les clercs [1] et les habitants du lieu s'étaient réfugiés, résolus de vendre chèrement leur vie. Ces barbares ne laissèrent pas toutefois de commettre les plus cruelles atrocités. Dans leur furie sauvage, ils massacrèrent deux moines appelés Teutmare et Théodulphe, et firent captifs tous ceux à qui leur âge n'avait point permis de suivre les autres au sommet de la colline ; ils incendièrent aussi l'église de Saint-Paul et tentèrent de faire subir le même sort à la grande église, c'est-à-dire à l'église abbatiale ; « mais celle-ci, dit Fulcuin, fut sauvée par la miséricorde de Dieu [2]. » D'autres passages de Fulcuin prouvent également que l'église abbatiale ne fut point détruite lors de l'invasion Hongroise. On nous permettra de les donner ici. Au chapitre dix-huitième des Gestes des abbés de Lobbes, Fulcuin dit que l'évêque Etienne [3] appela à son aide Dodilon, évêque de Cambrai, lors de la dédicace de l'église abbatiale, « et l'on peut voir encore aujourd'hui, ajoute-t-il, sur les bases des colonnes, quelle partie chaque prélat a consacrée [4]. » Or, on sait que Fulcuin

[1] C'est à tort que M. Lejeune, p. 159, donne aux clercs de l'église Saint-Ursmer, le titre de chanoines; l'érection de cette église en collégiale eut lieu en 973. Cf. Gilles Waulde, *Vie et miracles de saint Ursmer*, p. 372, (diplôme de l'empereur Othon II).

[2] Spe sublata Tudinium potiundi. nullaque exstante fiducia in re militari.... nostra quae residua erat Deo dilecta monachorum turma et satis sibi fida ecclesia milicia (seu familia) montem ubi sanctorum corpora Ursmari et Ermini venerantur... scandit.... Jamque hostibus irrumpentibus.... ex adytis templi duae columbae evolant.... Metus... tantus in eos (Hungaros) irruit, ut maturarent fugam.... Abducunt autem eos, quos morti residuos ceperant; ecclesia sancti Pauli incensa, et ecclesia majori temptata , sed miseratione Dei salvata. Cap. 25. — Il conste par l'histoire qu'il y avait alors à Lobbes, trois églises que Fulcuin mentionne dans le passage cité ici, l'église où reposaient les corps des saints Ursmer et Ermin, l'église de Saint-Paul, et l'église abbatiale que notre chroniqueur avec raison appelle majeure.

[3] Etienne gouverna depuis l'an 903 jusqu'à l'an 920. — Lejeune, p. 193.

[4] Hujus (Stephani) quoque tempore dedicatur ecclesia nostra, ab ipso evocato ad id opus, et conjuncto sibi Dodilone Cameracensi episcopo ;

devint abbé en 965, dix ou onze ans après l'arrivée des Hongrois. Après avoir mentionné la consécration de la nouvelle église abbatiale, notre chroniqueur en indique l'origine. Il rapporte, comme nous l'avons dit nous-même plus haut, que la grandeur toujours croissante du monastère exigeant une église plus ample, on avait élevé à la place de la chapelle bâtie par saint Landelin, un édifice plus élégant et plus spacieux « et c'est, dit-il, l'église qui existe aujourd'hui. » Il décrit ensuite en quelques mots ce monument qui n'avait pas d'égal dans toute la contrée environnante, déclarant qu'il ne donne pas plus de détails, « parce qu'on peut vérifier de ses yeux, comme on dit vulgairement, la beauté de l'édifice[1]. » Enfin, au chapitre vingt-neuvième, Fulcuin nous apprend que pendant son abbatiat, il releva de ses ruines l'église de Saint-Paul et s'appliqua à décorer le mieux possible l'église abbatiale qui déjà auparavant ne manquait pas d'élégance, et de belle qu'elle était, il la rendit très-belle[2]. Les successeurs de Fulcuin continuèrent cette œuvre de restauration et d'embellissement pendant plus d'un siècle, et firent de l'église de Saint-Pierre un des plus beaux monuments romans de la Belgique entière.

Le temple abbatial subsista dans cet état jusqu'au gouvernement de Guillaume Caulier. Sous cet illustre prélat, au mois de juin 1546, survint un horrible incendie qui dévora totalement l'église et les bâtiments claustraux du monastère. Malgré son grand âge, l'abbé Caulier résolut de réparer aussitôt cet affreux désastre. Par une administration sévère et une sage économie, il parvint à recouvrer presque tous les biens de sa maison qui avaient été

quod in basibus columnarum. quis quam partem dedicaverit in promptu est cernere.

[1] Quae (ecclesia) crescente copia rerum.... quia loci nobilitati parva et minus apta videbatur. destructa et funditus eversa est, et ista quae nunc est elegantioris formae et speciei aedificata. Quae ad id opus columnis undecumque corrasis.... pro moduli sui quantitate omnibus circum se positis est incomparabilis, quod, quia occulata, ut aiunt, fide probatur, haec hic satis sit tetigisse.

[2] Ecclesia quia per se satis elegans erat, ut in ornamentis elegantior redderetur operam dedit; quam de pulchrà fecit pulcherrimam.

aliénés pendant les guerres. Avec ces ressources il rebâtit les édifices claustraux et prépara les matériaux de la vaste et hardie église ogivale dont il posa la première pierre le 2 mai 1550, jour de son quatre-vingtième anniversaire. Les abbés Dominique Capron et Ermin François achevèrent cette entreprise si généreusement commencée, et le 27 mai 1576, eurent lieu les majestueuses cérémonies de la consécration par le suffragant de l'archevêque de Malines.

La révolution française, qui promena dans toutes les contrées qu'elle envahit la destruction et la mort, posa aussi une main sacrilège sur l'église abbatiale de Lobbes. Le 11 mai 1794, le général Charbonnier y fit lancer, à trois reprises différentes, des torches enflammées. La solidité des constructions de l'édifice résista à ces efforts, et la toiture seule fut consumée. Après la tourmente, les habitants de Lobbes et des environs, de la meilleure foi du monde, continuèrent l'œuvre des sbires de la république; ils enlevèrent le magnifique pavement en marbre d'Italie qui couvrait tout le sol de l'église, et arrachèrent les ancres et les barres de fer que l'abbé Robson avait fait placer pour consolider la voûte. Quoique dépourvues de tout appui, les murailles, les colonnes, la tour, certaines parties de la voûte même restèrent debout.

Après la réunion de notre pays à la Hollande, les fortifications de Charleroi ayant été décrétées, le propriétaire de l'abbaye vendit les restes de l'église et des cloîtres pour servir de matériaux à la construction des remparts. Les débris qu'on y laissa furent fort peu considérables. Ils suffirent néanmoins pour permettre à M. Schayes, qui vint à Lobbes en 1835, d'assurer que les ornements d'architecture de ce monument, tant dans les détails que dans l'ensemble, présentaient des proportions également régulières, pures et gracieuses, et que la coupe et l'appareil des pierres ne laissaient rien à désirer[1]. Ces derniers

[1] *L'abbaye et l'église paroissiale de Lobbes.* On peut voir la description de l'église abbatiale de Lobbes, dans les *Délices du pays de Liége,* t. II, p. 360. Elle a été reproduite par M. Lejeune, p. 171.

restes disparurent aussi peu à peu, au point qu'on ignora généralement la position respective des cloîtres et de l'église, ainsi que des diverses parties de celle-ci.

A la fin de 1862, M. Dupré, possesseur actuel des terrains occupés autrefois par l'église abbatiale, soupçonnant l'existence de pierres sous un monticule situé vers le côté oriental de cette propriété, chargea des ouvriers de le déblayer. Après quelques jours, les travailleurs rencontrèrent une colonne de 2 mètres 80 centimètres de hauteur, encore debout et parfaitement intacte. Cette découverte engagea M. Dupré à continuer les fouilles, qui amenèrent d'assez heureux résultats. On découvrit successivement la maçonnerie du maître-autel ; la muraille de l'abside, mesurant 2 mètres 70 centimètres de hauteur ; les restes d'un escalier formé de carreaux de marbre en losange, de couleur blanche, rouge et noire, lequel escalier servait probablement de montée au tabernacle où reposait le T. S. Sacrement ; un puits circulaire de 8 mètres de profondeur, construit en pierres brutes superposées ; une place carrelée ; des pilastres-contreforts, servant à renforcer les murailles des nefs ; derrière l'abside, une chapelle avec piédestaux et parties de colonnes et un débris d'autel ; enfin, des murailles en briques, les unes en bon état, les autres en partie ébréchées. On a en outre découvert, gisant sur le sol, des parties de nervures, des morceaux de marbre appartenant à quelque autel, de petits carreaux semblables à ceux qu'on voit dans la crypte de l'église paroissiale, aux pieds des tombeaux de saint Ursmer et de saint Ermin ; une clef de voûte portant en relief un *Agneau* soigneusement sculpté, etc.

Il est regrettable qu'on n'ait pu conserver ces restes de l'abbaye de Lobbes, qui tint pendant plusieurs siècles le premier rang parmi les institutions monastiques de la Belgique.

27 *mai* 1863.

Joachim VOS.

CHARTE

de Guillaume de Bavière, comte de Hainaut,

CONCERNANT

le *ferme* échevinal, la bourgeoisie, le conseil et les sceaux

DE LA VILLE D'ATH.

14 *Mai* 1406.

(Communiquée par M. Ch. Beausart, attaché à la bibliothèque publique de Mons.)

L'original de la charte qui va suivre existe à la bibliothèque de Mons. Il a été acheté, en novembre 1829, à la vente de la bibliothèque de M. Jean-Baptiste-Désiré-Joseph Leclercqz, homme de loi et amateur distingué, qui est décédé à Mons, le 8 décembre 1828 [1].

Guillaumes par le grasce de Diu / comtes palatins du Rin / dux de Baiuiere / comtes de Haynnau / de Hollande / Zeellande / et sires de Frize. — A tous chiauls qui ces presentes lres veront / ou oront /. Salut et congnissanche de verite. — Come li esquievin de no ville d'Ath soient trait par deuiers nous en remonstrant / pluiseurs besongnes touchans a l'ordenance pourfit et avanchement de

[1] N° 204 du *Catalogue des livres manuscrits et elzevirs, délaissés par M. Leclercqz*. Bruxelles, F.-P. Simon, in-8°.

no ditte ville —/Entre lesqueles fu par yaulx remonstre/ que li lois de le dicte ville est fondee et ordonnee li plus grant partie / sur le loi de Valenchiennes/ et ossi sur le loi de Mons ou il vont a kief-lieu quant li cas si offre/ et qui congnoissent les hiretaiges de le ditte ville/. en lequelle il a ordonne chiertains jures par devant lesquels on se puet lyer convenenchier et obligier / come on feroit par devant nos homes de fiefs ou esquieuins de no dicte ville dAth /. Si est que de temps passe / a estet uset et acoustumet des chirographes touchans as dis hiretaiges / et ossi as obligations faites devant jures, recorder et tenir vives, et que li esquieuin et jures les wardoient et avoient par deviers yaux. — Si estoit doubte que par le negligensce de chiauls qui warder les devoient ycelles chirographes ne fussent perdues ou par aultre maniere en mesavenist/ qui pooit yestre au grant damage et preiudisce de chiaulx a qui ycelles chirographes pooient competer. Et pour ad ce pourueir nous remonstrerent que boin seroit pour le pourfit comun/ que en chiertain lieu en le ville d Ath / fuist ordonnes uns fermes ouquel fuissent mises en warde toutes les chirographes et ayuwes [1] qui seroient de ores en avant faites/ tant de le loi de Valenchiennes de le loi de Mons come des jures. Et ossi toutes chirographes et ayuwes faites ou temps passe / que li esquievin et juret avoient par deviers yaulx et dont il en avoient heu congnissanche parquoi plus ne seroit besoings dou recorder / et que tou chou qui trouvet seroit oudit ferme fust boin et vaillable a tousjours. *Jtem, encores nous ont remonstret li dess.dit maires et esquievins* coment no ditte ville siet sur frontiere et sur marche de pays / si come de Franche, de Flandres et de Braibant, et est petitement peuplée et grandement amenrie / tant par le fait du mortole [2] /. come par marchandise de drapperie et en aultre maniere . Et parque il est appans pluis. des maisons de le ditte ville aler en amenrissement et à ruysne / qui est et puet yestre grandement au damage et preiudice

[1] *Ayuwe :* Obligation passée par-devant les jurés.

[2] *Mortole.* Sans doute pour *morteis*, mortalité, destruction, perte considérable ; *mortalitas.*

de nous de nos ditte ville, de nos huisines et bourghisies/ et ossi des manans de no ditte ville, et de le warde d'icelle/ pour lesquels causes necessites seroit que pourveu y fuist par le milleur maniere que on poroit bonnement./ Si come il puet yestre parcillement en aucunes bonnes villes ou pays de Haynn et ailleurs. — Cest a entendre que toutes gens estraingniers ou dou pays de Haynn meismes qui venir voroient demorer en no ditte ville d'Ath pour tant que il aroient pris le franquise et bourghisie de no ditte ville/ puissent venir manoir et demorer paisuilement devens le clos de no ditte ville. Sans ce que pour debtes que il doivent a quoi que ce soit/ excepte debtes a nous deuwes, il puissent y estre pris ne callengies par aucuns de nos offiscyers quelconcques, se ensi n est que il soient convenenchiet et obligiet/ par devant nos homes de fiefs/ ossi ayuwes de franques villes de no pays de Haynn/ ou par devant l ayuwe de nodiite ville dAth/. Sauf q celi franquise n euwist point de lieu/ entre les manans et bourgois de le dicte ville, et que il ne payaissent tout ce que prouuet seroit sur yaux par les bourgeois masuyers de le ditte ville. — Entendu que chil qui venu seroient manoir en no ditte ville peuwissent paisuilement aller et repairier au dehors d icelle en certaines mettes/. Si come jusques a le crois Flippion au lieu c on dist a mal estoret/au lieu c on dist au massich a l arbre a rogier crois/au lieu c on dist a billehet en allant au ponchiel armetenghes en revenant au pont à Liessies/. Et ossi nous remonstrerent/ li maires et esquievin dess.dit que pour le pourfit et avanchement/ des bonnes gens et manans de no ditte ville/ *ordonne fuist et agrassiiet* que tout chou dont lidit bourgois et manans seroient tenu li uns a lautre/. Si come de mengier/ de boire/ de viestir de cauchier et de tels coses ou cas qu'il ne seroient obligiet/ que il se pouwissent faire payer par le loi de no ditte ville dAth sans avoir aucun frait fors que dou sergant de le loi *liquels poioit adjourner* les parties/ devant le mayeur et eskevins pour cescun y estre oys en ses raisons et monstranches. — Et ossi payer tant au mayeur as esquievins come au clerc qui les dittes monstranches oront/ leur sollaire raisonnablement/. —*Item* nous ont remonstret li *dess. dit maires et esquievin*

que de temps passe li gouverne de no dicte ville a estet demenee par leurs devantrains et par yaulx jusques a present come esquievins/ ens ou quel temps no ditte ville a *heu pluis. quierques tant pour nos afaires meismes/ come pour le refection et edefiement de no ville deut dicte.* Et pour yaux faire milleur acquit nous ayent requis q avoecques yaux pour celi gouverne fuissent pris, eslieut, ordonnet et comis/. jusques a dyx des bonnes gens notables de no ditte vile qui leur serment euwissent. — Avoecq yaux les dis mayeur et esquievins pour y faire *adreche par manière de conseil.* — Et avoecques ce euwissent le dis maire et esquievins requis que acorder leur volsissiens/ un scel/. Douquel il/ et li come dou conseil de celi ville/ peuwissent user/ pour les afaires de nous, de nos hoirs/ ou pour le besongne et refection de no ditte ville/ il li dis maires, esquievins et conseil dacord ensamble peuwissent par ycelui scel faire vente par maniere de pention sur les biens et revenues de nodce ville/ et sur les bourgois et manans dicelle demorans ou clos de la ville et au dehors en celi justice par le grasce, gret et conseil de nous et de nos hoirs ou personne de par nous. Adfin que ce revenue de le ville soit tout premier obligiet constrainte de payer et acomplir chou qui vendu en seroit ainschois que lidit bourgois et manans fuissent en riens constraint. Et ossi un aultre scel appiele le scel as causes de no ditte ville/ pour escripre a nous ou a aultres signrs nobles, prelas et bonnes villes tant en no pays de Haynn/ come ailleurs en aultres pays quant li cas si offeroit pour les besongnes touchans a le loi et ossi a no ditte ville. *Sacent tout* que nous veans et considerans le requeste et les remonstranches de no dis mayeur et eskevins ou nom et pour le corps de no ditte ville dAth et le humble suplication que sur ce nous ont faite/. Sentans ycelles honnourables et pourfitables a la augmentation dicelle et a l onneur et pourfit de nous et de nos hoirs. Avons heu sur ce advis/ et pourveuwe deliberation de no grant conseil. De nostre grasce especial et poissanche ordonnee/ Leur avons concede et concedons, acorde et acordons/ pour nous et nos successeurs a yaux et a leurs successeurs manans, et subges de no dicte ville/ sur le fourme et maniere que senssieut/. Assa-

voir est : quant au pmier point davoir ferme Soit mis et ordonnes uns fors coffres en certain lieu/ ouquel de cest jour en avant seront et deveront y estre mises toutes les chirographes faites et congneultes/ par devant les eskevins de la ditte loi de Valenchiennes/ de Mons et ossi des jures en le fourme et mane que dit est dessus sans ce qui plus soit besoings de recorder. Et que tout ce q trouvet sera des dictes ayuwes ou dit coffre soit tenue pour boin et veritable a tous jours/ tant pour les fais de loi a cause des hiretaiges situes ens ou jugement des dis esquievins de cescune des dittes lois de Valenchiennes et de Mons. Come dobligations faites en action psonnele/ u en aultre manière/. — Et quant à le seconde remonstrance et suplication faisant mention que toutes gens estraingniers u dou pays de Haynn qui venir vorroient demorer/ en no ditte ville d Ath/ et prendre le bourghisie et franquise peuwissent y estre paisiule de leur debtes si oblegiet n estoient pns nos homes de fiefs/ ayuwe de franque ville/ ou par devt l ayuwe de no dicte ville come declaret est dessus/. Sentans yceste requeste yestre pourfitable et raisonnable/ nous l avons concede et acordons tout en le fourme et mane que deviset est deseure/. Et quant au tierch point de le ditte suplication faisans menton davoir avoecq les dis mayeur et eskevins dyx homes notables de conseil et avoecq ce scel/ com plus a plain est declaret chi dess. — Cest nos gres acors et consentemens que pour le conseil de no dicte ville dAth/ il soit avoecq piés no mayeur et eskievins pris et eslieut/ par le conseil de no chastellain/ en no dicte ville quiconcques le soit/ et par le conseil diaulx les dis mayeurs et eskievins/ — Dyx homes notables *come de conseil* par lesquels dacort ensamble no dicte ville *soit consillie raisonnablement*/ — desquels dyx homes consilliers apries chou qu'il aront fait sairement en le main de no chastelain, de no mayeur/ et en le presence de no eskievins/. Se li uns ou li aucuns de ces dyx ensi eslieuz aloit de vie a trespassement/ou alast demorer huers de no ditte ville/. ou par aucuns cas d infortune q jà naviengne ne peuwist demorer oudit sairement/ que par le conseil/ et acord/ de no dit chastelain maieur et eskievins/ en soit repris uns aultre ou pluiseurs y do-

nes/ qui feront le serment/ de bien et *loialment consillier no ditte ville.* — Et ensi devera yestre fait / toutes fois et quantes fois que li cas se offera et sans aucune fraulde ne maise ocquison querre/. Et ossi soit fais et ordonnes uns seaulx/ *sur lequel il puissent vendre* quant li cas si offera/ par le conseil de nous, de nos hoirs/ ou de personne de par nous/. Et oblegier en pention les biens de no dicte ville et les bourgois et manans dicelle/ *tant pour les affaires de nous et de nos hoirs/ come pour le gouverne et refection de no ville dess ditte — Affin que li revenue de no ville d Ath/ soit tout pmiers obligie et constrainte de payer et acomplir chou qui vendu en seroit/. ainschois que li bourgois et manans fuissent en riens constraint /come dess. est dit/.* Et ossi/ uns aultres seaulx as causes, pour yaux aidier de escripre a nous-a aultres signrs /nobles, prelas et bonnes villes/ ou pays de haynn, et ailleurs pour les besongnes touchans a le loi et a no ditte ville, sauf et reserve en tout chou que dit est/ le gouverne de le loy/ que nos maires et esquievin ont a faire/ tant de le loi de Valenchiennes come de le loi de Mons/. *Et tout chou qui a yaux les dis maieur et eskievins/ puet touchier et rewarder en poures en orphenes en eglises et en tous aultres cas* dont il seroient tenu de respondre a cause doudit esquievinage. Et ossi le fait touchant as jures de le ditte ville/. Desquels cas, li dyx homes comis en conseil ne se aroient que meller/ se requis et appieles nen estoient/ *par les dis maieur, eskievins* et jures. Toutes lesquels coses dess. dies/. loons, greons et aprouvons/ pour nous, pour nos hoirs, pmetons loiaument a tenir/. Et mandons et comandons a no bailliu de hnn/ ay a no chastelain dAth, a tous nos aultres officyers qlconqs quil soient, u seront en temps advenir / et a tous aultres a cuy ce poroit touchier/. que les coses dess dies tiengnent et acomplissent bn et entierement sans enfraindre ne aler encontre/ en maniere aucune/. Car ainsi nous plaist et volons qui soit — par le tesmoing — de ces presentes lres-seellees de nostre seel — faites et donnees au Quesnoit — lan de grasce mil quattre cens et sys/. Quatorze jours ou mois de mai. —

Dou command monsignr le duc.

Pns de sen conseil le signr d Audregnies bailliu de haynn. Le signr de Heynin. mess Robert de Vendegies, maist chlr dostel. Colard Haignet, rechepvr des mortesmains. Robert Crohin, rechepvr de Haynn, et maist Jaque Barret.

Le Froimont.

Original en parchemin, avec sceau en cire brune du comte Guillaume de Bavière. Ce sceau est détaché et placé dans une boîte en fer blanc. Il porte pour inscription :

Sigil..... bavar... com : hain.. holle : Zeel : et dm : ....

Voici la reproduction de ce sceau :



VARIÉTÉS.

LES BELLENEUX, A MONS. — La propreté de la voie publique commença à être réglementée à Mons, vers le milieu du seizième siècle. La ville était, à cette époque déjà, divisée en six quartiers: ce qui fut maintenu jusqu'à la fin du dix-huitième siècle.

Pour faciliter le nettoiement des rues, le magistrat institua un service public ayant pour objet l'enlèvement des immondices. Ce service exigeait un personnel de six hommes gagés et un matériel de six *belleneaux* ou tombereaux et d'autant de chevaux. Ces six hommes étaient appelés *Belleneurs* ou *Belleneux* [1] : l'un d'eux avait la qualification de maître et les autres étaient appelés serviteurs. Le 24 octobre 1579, le maître et les serviteurs *Belleneux* obtinrent une augmentation de gage d'un gros par jour et pour le terme d'un an seulement [2].

Les *Belleneux* devaient non-seulement transporter les immondices au-dehors de la ville, mais encore voiturer les matériaux servant aux ouvrages des fortifications ou des bâtiments communaux, les décombres, etc.

Ces commis demeuraient dans la rue qui a conservé leur nom. Le dernier d'entre eux occupait, il y a quelques années encore, une maison (N° 2) de la rue des *Belneux*.

Leurs *belleneaux* étaient remisés à l'hôtel-de-ville, dans une grange, en face de l'arsenal des pompes à incendie.

[1] *Belleneur*, *belneur*, *benneleur* : propriétaire ou conducteur d'un tombereau. — *Belleneau*, *belneau*, *benneau :* tombereau. — *Belenée :* charge du *belleneau* ou tombereau.

(ROQUEFORT, *Supplém. au glossaire de la langue romane*, p. 40.)

[2] Voy. *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. II, p. 432. — *Analectes montois,* 1[er] fascicule, p. 32.

C'est en 1836 que l'administration communale supprima le seul tombereau et fit vendre le cheval qui étaient restés en dernier lieu au service de la ville. Le nouveau règlement sur l'enlèvement des immondices avait rendu inutiles depuis longtemps les autres tombereaux, leur attelage et leurs conducteurs.

LÉOP. D.

HÔPITAL DE HOUDAIN, MAISON DE LA CHANOINESSE DE HOUPPELINE ET CIMETIÈRE DE SAINT-GERMAIN, A MONS. — Voici l'analyse d'une pièce transcrite au fol. 16 v° d'un manuscrit qui appartient à M. Hippolyte Rousselle, et qui comprend en grande partie des extraits traduits de la chronique de Gislebert.

Mons, dimanche devant saint Luc l'Évangéliste, en octobre 1313. — Lettres par lesquelles le prévôt, la doyenne et tout le chapitre de l'église de Sainte-Waudru accordent aux échevins et *consaulx* de la ville de Mons : 1.° l'amortissement des bâtiments et dépendances de l'hôpital, situé en la rue du *Hault-Bos*[1], que messire Nicolle de Houdeng, chevalier, sire d'Espinoit, a, pour le salut de son âme et de celles de Margheritain, dame d'Espinoit, son épouse, et de leurs bienfaiteurs, fondé dans son hôtel, « pour couckier, lever et gouverner povres déhaittiez ; » — 2.° qu'en conformité de la résolution prise par les échevins et le conseil, la maison de la demoiselle Houppeline, chanoinesse, qui avait été achetée par la ville, pourra être démolie et son terrain appliqué à l'agrandissement du cimetière de la paroisse de Saint-Germain. Ces lettres sont suivies de la reconnaissance du maire, des échevins et du conseil de la ville de Mons, donnée sous le sceau de celle-ci.

LÉOP. D.

---

[1] La partie de cette rue où se trouvait l'hôpital de Houdain, devenu l'hospice des Kanquennes, a pris le nom de *rue de Houdain*. — Voir sur cet hospice : F. HACHEZ, *Les fondations charitables de Mons*, p. 86. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. I, p. 240.

Fonte de la grosse cloche de la tour du château de Mons, et incendie de l'église de Sainte-Elisabeth, en 1714. — La relation qui va suivre, est écrite sur une feuille volante que l'on a trouvée dans un exemplaire des *Annales du Haynau par Vinchant.*

« Voici la description de la fonte de la grosse cloche de la tour du Château de la ville de Mons que j'ai tirée d'un mémorial de mon grand père, Alexis Hocquart, mort en 1725 : « Vendredi 24 de novembre 1713, on cassa la grosse cloche du Château. Messieurs les Échevins firent venir un fondeur de Tournay, » nommé François Barbieux. Il mit le feu le 24, à minuit, pour » la pouvoir couler le 25, de 8 à 9 heures; il ajouta du cuivre » rouge venant de Suède et de l'étain d'Angleterre. Mais ayant » travaillé trop rudement au four, il s'est ouvert du côté du fourneau. C'est pourquoi il fallut vite jetter et faire couler le métal » fondu, lequel s'étant écoulé en partie du côté du fourneau, la » cloche manqua. Étant découverte, on vit qu'elle n'avoit ni » calotte, ni oreilles. Il recommença son ouvrage et remédia au » fourneau ; mais y ayant mis le feu le 20 X^bre, le métal commença encore à s'écouler. Le lendemain, vers les 7 heures du » matin, la cloche ayant été découverte, on vit encore qu'elle » n'avoit encore aucune oreille ; on en mit 2 de fer, et on la suspendit à un befroid que l'on dressa vis-à-vis de la porte de la » tour; mais ne l'ayant point trouvé bien faite, on remit d'en faire » une autre. Le 16 de mars 1714, le clocman commença à travailler et mit le feu le 16 d'avril, à 7 heures du soir, et le lendemain à la même heure du matin, il vit qu'elle étoit parfaite, » si ce n'est que l'ayant suspendue au befroid, on vit qu'elle étoit » d'un demi ton plus haut qu'on n'étoit convenu. Elle fut sonnée » pour la première fois, le 28 avril 1714. »

« Pendant que cette 3me opération de la cloche se faisoit, un malheur des plus grands faillit de réduire une partie de la ville en cendre ; voici comment le mémorial cité ci-dessus conte ce fait : « C'étoit une ancienne coutume dans la paroisse de Sainte-Élisabeth, de célébrer la fête de l'Annonciation de la Vierge par

» la représentation du mistère. Cette espèce de pantomine attiroit un grand concours de peuple dans l'église. L'année 1714, cette fête tomboit le jour des Rameaux. On la remit au mardi 10 d'avril, pour faire cette représentation avec toute la solennité possible. On habilla en ange Gabriel un enfant de chœur (le fils du petit Capelot) de cette paroisse, et la vierge Marie fut représentée par une jeune fille, nommée Henet. L'ange s'acquitta de sa commission par une chanson en vers françois; la vierge lui repondit de la même façon; ensuite ils chantèrent un duo, le tout accompagné de l'orgue : ce qui étoit charmant, à cause que tous deux ils avoient la voix très-belle. Pour rendre le spectacle plus sensible, les parents de la Sainte-Vierge et les paroissiens les plus zélés voulurent faire descendre le Saint-Esprit sur la vierge, afin que le mistère se montrât dans toute son évidence; pour ce faire, ils prirent un pigeon qu'ils entourèrent de fusées et feux d'artifice, voulant qu'il paroisse tout rayonnant de feu et de gloire. Cela fut très-bien exécuté, et rien n'étoit si beau que ce Saint-Esprit, qui faisoit voir, par ses efforts et ses contorsions, qu'il n'étoit rien moins que spirituel. Ce spectacle achevé, les Montois s'en retournèrent chez eux, bien persuadés que tout cela avoit fait bien du plaisir à la Sainte-Vierge et au Saint-Esprit, à Dieu-le-Père, à son cher Fils et à toute la cour céleste. Mais quelle fut leur surprise, quand ils apprirent que cette comédie avoit donné lieu à la plus affreuse tragédie! La voûte de cette église étoit en bois; quelques étincelles de l'Esprit-Saint s'y étoient communiquées, et par l'imprudence d'un nommé Noirsin, sonneur, le feu y avoit couvé jusqu'à midi. Alors, il se manifesta. On vit, mais trop tard, que la charpente étoit en feu; en moins de deux heures, toute l'église fut la proie des flammes; heureusement que le vent n'étoit point fort et qu'il venoit de la porte de Nimy; sinon, une partie de cette rue eût couru grand danger. On empêcha la communication du feu au clocher et l'on sauva par là les cloches et le carillon. Tout, hormis le chœur qui étoit voûté en brique, fut réduit en cendres; le jubé qui étoit

» tout en marbre, embelli de très-belles orgues neuves, et sou-
» tenu par des grandes colonnes aussi de marbre, furent brûlées
» et brisées. Les plaisants disoient que cette église avoit été con-
» sumée par le feu spirituel. L'on voit cependant par la beauté de
» cette église présentement rebâtie à neuf, que si la Sainte-Vierge
» et le Saint-Esprit ne se soucièrent pas d'empêcher et d'éteindre
» le feu, ils surent du moins inspirer aux Montois assez de
» libéralité pour la faire rebâtir telle qu'elle est à présent. Il
» faut cependant avouer que le premier miracle eût été plus
» grand que celui-ci. Mais *quis hominum potest scire consilium*
» *Dei, cogitare quid velit?* SAPIENT., c. 9. — Cette comédie s'ap-
» peloit le *Missus*, sans doute à cause que l'ange Gabriel (c'est-
» à-dire l'homme de Dieu) étoit l'envoïé de Dieu, ou que saint
» Luc, dans son Évangile, chap. I, t. v, p. 26, commence ainsi :
» *In mense autem* 6to *missus est angelus Gabriel... ad virginem*
» *desponsatam viro, cui nomen erat Joseph... et nomen virginis*
» *Maria...* C'est ce même ange qui avoit été envoyé à Zacharie,
» ainsi qu'on le peut voir par le même chap. I, en Saint-Luc. »

(*Communiqué par M. l'abbé* VOS).

LA FAMILLE DE BERTAIMONT. — Une paroisse, une rue, une porte (qui vient d'être démolie) et un faubourg de la ville de Mons ont conservé jusqu'à nos jours le nom de *Bertaimont* ou *Bertainmont*.

Le faubourg de Bertaimont existait au XIIe siècle et avait une chapelle dédiée à saint Nicolas, qui est mentionnée dans une bulle du pape Lucius III, de l'an 1181. En 1227, la chapelle fut érigée en église paroissiale. Ce ne fut qu'en 1668 que cette église située *extra muros* fut démolie et que l'on en construisit une autre dans la rue de Bertaimont [1].

[1] Voir notre *Mémoire sur la paroisse de Saint-Nicolas-en-Bertaimont dite de Notre-Dame-de-Messine* (1861, in-4°).

Une famille patricienne de Mons portait, dès le XIII[e] siècle, le nom de *Bertaimont.* Ce nom indiquait-il le lieu originaire de cette famille, ou bien celle-ci possédait-elle Bertaimont en tout ou en partie, à titre de fief ou de franc-alleu ?

Si l'on en croyait une tradition que rapporte Vinchant [1], le nom de Bertaimont serait venu de ce qu'un seigneur nommé *Berthault* aurait possédé la colline dite le *Trieu de Bertaimont* et vulgairement le *Trie.* De son côté, Jacques de Guise [2] raconte que le château de Mons ayant été pris par Maxime, en 383, cet empereur en confia la garde à ses soldats bretons : d'où ce château aurait été appelé, selon le naïf chroniqueur, le Mont des Bretons, et par abréviation Bretomont ou Bertaimont. Il ajoute que ce nom demeura ensuite à un faubourg de Mons. Mais sans nous arrêter davantage à ces étymologies douteuses, nous dirons ici ce que nous pensons de l'origine de la famille qui nous occupe.

Le cartulaire des revenus du comté de Hainaut, formé en 1265, indique que le comte possédait à Bertaimont, outre des rentes, une grange et trois boniers de prairie. Ces biens ont pu être cédés en fief à des féodaux du comte, qui auront porté le nom de Bertaimont.

Quoiqu'il en soit, nous rappellerons ici, dans l'ordre des dates, les noms des membres de cette famille que nous avons trouvés.

Le premier, *Jacques de Bertainmont*, figure comme échevin de Mons dans une ordonnance rendue au château de cette ville, la veille du jour des âmes 1261, par Marguerite de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut, en présence et suivant l'avis de son conseil [3].

Jehans de Biartaimont, aussi échevin de Mons, posa la première pierre de la porte du Parc, le 13 avril 1294, ainsi que le

[1] *Annales du Hainaut*, éd. des Bibl., t. III, p. 29.

[2] *Hist. du Hainaut*, éd. du marquis de Fortia-d'Urban, t. V, p. 302.

[3] Cet acte est inséré dans notre *Mémoire sur un cartulaire et sur les archives de l'abbaye d'Alne*, annexe XXXIII. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. V, p. 411.

rappelle l'inscription qui était placée au-dessus de cette porte [1].

Sous l'année 1356, De Boussu mentionne, dans sa liste des échevins de Mons, un *Jean de Bertanot* (sic), qui est incontestablement *Jean de Bertaimont*. Il cite, en 1365, *Jean de Bertanmont*, et en 1380, *Jean de Bertaimont* [2]. Ce n'est là sans doute qu'un même personnage.

On trouve sous l'année 1413, *Guilaine de Bertaimont*, femme de Guillaume de Genli [3].

Lancelot de Bertaimont assista à un acte du 9 septembre 1408 [4]. Ce personnage mourut en 1418. Sa pierre tumulaire existe encore dans une chapelle [5] de l'église de Sainte-Waudru, à Mons : elle est fort bien conservée. On y voit sous une arcade ogivale, d'un côté, la Vierge tenant l'Enfant-Jésus dans les bras, et de l'autre, sainte Catherine leur présentant le défunt, qui est en armure, agenouillé, les mains jointes, et a au-dessus de lui l'écusson, timbré, de ses armes. Celles-ci portent trois clochettes, deux et une. Sous cette représentation, on lit l'inscription en caractères gothiques que voici :

Chi devant che taulet [6] gict Lancelos de Bertaimont qui trespassa lan . mil . cccc . et xviij . le . xxvj^e jour . daouct . Priie pour same.

Un *Jean de Bertaimont* est rappelé, sous l'année 1436, comme mari de Jeanne Marbrielle, laquelle avait épousé en premières noces Willaume de le Motte [7].

[1] La pierre sur laquelle cette inscription est gravée, repose actuellement dans la section archéologique du musée de Mons. — Voir : *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IV, pp. 281-282.

[2] *Histoire de Mons*, p. 362 et suiv.

[3] De Saint-Genois, *Monuments anciens*, t. I, p. 900.

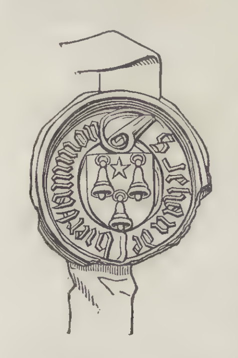
[4] Idem, p. 304.

[5] La chapelle des Trépassés, qui est la troisième à gauche des nefs, en regardant le chœur.

[6] *Taulet :* petit tableau.

[7] De Saint-Genois, *Monuments anciens*, t. I, p. 900.

Jean de Bertaimont, sans doute le même, est qualifié, dans un acte de 1437, d'homme de fief du comte de Hainaut [1]. Il avait été nommé armoyeur du château de Mons par le duc Guillaume de Bavière, père de Jacqueline [2]. Ses fonctions, qu'il continua jusqu'en 1438 et peut-être plus tard encore, consistaient à « tenir » cler et neth tout le harnas de gherre, » de tournois et de joustes, qui est en l'ar- » moyerie dou castiel à Mons. » Il recevait annuellement pour ses gages « neuf » livres tournois, deux muids de blé et » un cent de faisseaux. » Il se servait d'un sceau dont nous donnons ci-contre le dessin. Ce sceau porte au centre les mêmes armes que celles qui sont gravées sur la tombe de Lancelot de Bertaimont, à l'exception qu'il y a en plus une étoile entre les deux clochettes supérieures.



Godefroid de Bertaimont, époux de Gillette Gérart, et *Annette de Bertaymont*, leur fille, vivaient en 1472 [3]. Ils terminent la suite des membres de la famille montoise de Bertaimont, qu'il nous a été possible de former.

Espérons que des notions plus explicites permettront un jour de connaître l'origine et la destinée de cette famille, dont les fastes ont un rapport intime avec l'histoire de Mons !

LÉOP. D.

---

[1] Pièces à l'appui des comptes de la recette générale du comté de Hainaut, aux archives de l'État, à Mons.
[2] Idem.
[3] DE SAINT-GENOIS, *Monuments anciens*, t. I, p. 910.

DOCUMENTS HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES, CONCERNANT Me JACQUES DUBREUCQ, ARCHITECTE, INGÉNIEUR ET SCULPTEUR MONTOIS. — Extraits des comptes de la massarderie de la ville d'Ath. Compte rendu pour un an échu à la St Jean-Baptiste 1561. (Massarderie, n.º 19, fol. 52 et suiv.).

« A Me Jacques Dubucq (*sic*), ingéniaire, demorant en la ville de Mons, et Quentin Ansseau, Me machon d'icelle ville, leur a esté payez pour ung voyaige par eulx faict, d'estre venu en la dicte ville d'Ath, au mois de mars quinze cens soixante (1560), adfin d'avoir leur advis et conseil touchant ung grant pan de mure de la dicte ville, estant ruyné et tombé ès fossez d'icelle ville, emprès la porte de Pintamont, pour le pooir méliorer, ayant aussy visitez par eulx aultres ouvraiges encomenchiet à la dicte ville d'ung aultre mur d'icelle ville, assez prochain d'icelluy ruinet, estant mis jus, pour raison qu'il fuist tombet ès dis fossez, come aussy avoir visitez les aultres murailles authour d'icelle ville. Ausquelz voiage jlz ont employet chascun deux jours, au pris si come : au dit Me Jacques à lx S. par jour, vj L ; au dist Quentin Ansseau, au pris de quarante solz, quattre livres.

« A jcelluy Me Jacques, pour son sallaire d'avoir faict et thiret ung patron, pour la maison eschevinal de la dicte ville d'Ath, et par marchiet faict, séize livres.

« A Nicolas Rebbe, concherge de la dicte maison eschevinale, pour tous despens de bouche faict par les dis eschevins avecq les dis Dubucq (*sic*) et Ansseau et aulcuns du conseil ; de compte faict, quinze livres, quatorze solz, syz deniers.

« Ou mois d'octobre en ce présent an, mil cincq cens et soixante, à la charge et ordonnance de mes dis Sgrs eschevins, etc. (Voir la pièce insérée dans la note 1 de la première page de notre notice sur l'hôtel-de-ville d'Ath, qui paraîtra dans le tome VI des *Annales du Cercle archéologique de Mons*, pièce dans laquelle est mentionné Me Jacques Bucq, égéniaire (*sic*).

« Le mardy après la feste de Cherves, mil cincq cens soissante ung (1561), à la venue de Me Jacques Bucq (*sic*) et Guillaume Leprince, ingéniaire, tous deux demorans en la ville de Mons, que

lors ilz avoient raporté avecq eulx le patron pour faire une nouvelle maison de la dicte ville d'Ath, à eulx chergiet faire par Messg^rs eschevins, et d'un chemin les avoir menez sur les ouvraiges d'icelle, si come : au jardin de saincte Chrestienne, à certain pan de muraille, et estans mis jus, ou aultrement fuist tombez ès fossez, pour avoir leur advis, savoir motz sy le desoubz du dict muraille estoit fort et asseuret assez, pour le povoir haulchier de nouveau ouvraige ; et après qu'ilz heulrent regardet, visité et tasté la fondation d'icelluy muraille à leurs apaisement, leurs advis fut que la dicte fondation estoit assez souffisante, pour pooir rehaulchier la dict muraille de nouveau ouvraige. Après la quelle visitation ainsy faicte que dict est, lesdis eschevins avecq les dis Me Jacques Bucq (*sic*) et Guillame Leprince et aultres du conseil d'icelle ville estoient tous ensambles rethirez en la maison d'icelle dicte ville, pour disner. Auquel disner fu frayet et despendu, de compte faict avecq Nicolas Rebbes, conchergc, la some de xiiij L. T.; sy fut payé ausdis Me Jacques Bucq (*sic*) et Guillame Leprince, pour leur voiage, chascun trois jours, au prix de soixante solz chascun par jour, xviij L. Tourn. »

Compte de 1577-1578 (massarderie, n° 23, fol. 33 et suiv.).

« A Me Jacques Dubruecq, architecteur, ayans esté mandet par Monseg^nr de Semery, chastellain d'Ath, affin de adviser les ouvraiges le plus nécessaires et à moindre de despens que faire se polront, allenthours et par-dedens jcelle ville, pour la forteffication d'icelle, ou mois de jenvier xv^c lxxviij; aussy avoir son advis pour faire une nouvelle escolle. Pour lequel son dit voyaige de six jours luy a esté payet, présens la vesve Guillaume de Glarges et son beau-filz, à la cherge de Messrs eschevins, la some de xviij L. T.

« Pour ung banquet fait tant à mon dit Seig^nr chastellain, aussy audit Me Jacques Dubruecq, Messrs mayeur, eschevins et pluiseurs personnes du conseil d'icelle ville, après avoir visitet la foiblesse de la ditte ville, tant par-dedens icelle ville, come pardehors, affin d'avoir l'advis de tous les dessus nommez, a esté despendu par les dis dessus nommez, et que a esté payet à Jean Batelerode, la some de xxxvj L. x S. T.

« Audit Me Jacques Dubruecq, architecteur, de rechief mandet par mon dit Seignr le chastellain, enssuyant les lettres qu'il avoit reçeu de Monsgr le comte de Lalain, de fortiffyer icelle ville en pluiseurs lieux. Dont fut adviset par mondit sgr de Semery, chastellain, Messrs eschevins et conseil de la ditte ville, de faire ung bollenwecq, au dehors, et pour garder la porte d'Enghien, meismes une platte-forme ou jardin Guillaume Sergant, derière les cordeliers ; aussy une platte-forme ou jardin de la vesve Leurent Benoit, et enwidiet le fosset du loing le gardin et pasture Jehan Leuwier, et rehaulchier la terrée à l'opositte de la maison des arbalestriers ; pour lequel son dit voyaige de xviij jours, a esté payet au dit Me Jacques Dubruecq, par marchiet faict par Messrs eschevins, et que a esté payet par ledit massart, en la chambre, et présens les dis eschevins, la some de xlv L. T.

« Pour ung aultre banquet faict par mes dis seigneurs eschevins au dit maistre Jacques Dubruecq, aussy à Me Pierre Thouret, régent des grandes escolles, aussy à Me Jehan du Moulin, l'un des Mes du dit régent, après avoir esté, avecq Me machon et Me carpentier, visiter lesdictes grandes escolles pour scavoir comment et par quel moyen l'on porroit rédiffyer lesdictes grandes escolles, pour la comodité d'icelle, et avoir l'advis dudit Me Jacques ; dont après avoir visitet le lieu, a esté despendu au logy du Heaulme, en icelle ville, et que a esté payet par le dit massart, la some de xxiiij L. T.

« Le xiiije jour du mois de febvrier, pour avoir donnet à disner à mon dit Sgr de Semery, Monsgr de Liètre, Me Jacques Dubruecq, architecte, retournet en icelle ville pour la porte de Pintamont, pour le faict du Bolleuwercq, aussy Messrs de la loy et aucuns du conseil, payet xlj L. »

1578-1579.

« A Me Jacques Dubroecq, ingéniaire du pays de Haynault, pour avoir esté en ceste ville et thiré le plant de la dicte ville, à la cherge de Monsgr de Sepmeries et messieurs eschevins de ceste

ville, at esté payé, aparant par leur ordonnance, la some de xij L. xv S.

« A Me Lucas, ingéniaire du pays de Haynault, pour son sallaire d'avoir estez venus en ceste ville, à la requeste de Messieurs eschevins et ordonnance de Monseigneur le comte de Lalaing, ordonner les chemins nouveaux à l'enthour des bollwercqz, et aussy visiter les ouvraiges nécessaires à la dicte ville, at esté payé, aparant par ordonnance de MMrs eschevins, la some de xij L. xiiij S. »

(*Communiqué par M.* EMMANUEL FOURDIN).

PETITS PRÉSENTS FAITS A UN GRAND PERSONNAGE. — Nous avons rencontré dernièrement deux lettres adressées au duc d'Havré, marquis de Renty, chef des finances et des domaines du Roi, à Bruxelles, lesquelles nous ont paru mériter d'être connues.

La première, datée du 8 novembre 1639, a pour auteur frère Bernard le Ruet, augustin à Bruges. Le bon religieux s'y exprime en ces termes :

« Monseigneur, Ayant par ci-devant recogneu la libéralité de » Vostre Excellence et, à raison de ce, me trouvant particulière- » ment obligé vers elle, n'ai voulu différer de faire un petit acte » de recognoissance, qui est que luy envoye deux couples des » oiseaux de Bruges, priant V. E. les vouloir recepvoir... J'ay » réservé à Bruges et destine pour Vostre Excellence un oiseau » canaries ; mais comme il est encore ruide et ignare au faict de » son éloquence, en l'escole de laquelle l'ay voulu employer pour » estre à luy tant plus agréable, l'ay retenu pour un peu de » temps, espérant de le faire cependant passer maistre, pour lors » pouvoir servir de passe-temps à Vostre Excellence, et ne fauldray de l'envoyer au plus tost, au moings après l'expiration de » son apprentissage. »

La seconde lettre émane des « bourgmestre et échevins du pays et terroir du Franc, à Bruges ; » elle est ainsi conçue :

« Monseigneur, En ressouvenance des faveurs receues, la saison » nous convie d'envoyer à V. Ex.ce deux coupples de chappons » creu de ce quartier, que supplions icelle avoir pour agréables, » et ès occasions tenir nostre quartier pour favorablement recom- » mandé, selon qu'en avons la confiance, soubz laquelle conti- » nuerons de demeurer, Monseigneur, etc.

» De nostre chambre eschevinale à Bruges, ce 8 de janvier » 1640. »

Voilà de délicates manières de se recommander à un personnage haut placé, tout en lui témoignant de la reconnaissance.

LÉOP. D.

NÉCROLOGIE.

Louis-Nicolas DESCAMPS.

Encore un nom à ajouter à notre liste mortuaire !

Né à Mons le 26 mai 1837, Louis-Nicolas Descamps fit ses humanités à l'athénée de cette ville. Louis s'adonna avec une ardeur égale à l'étude des langues anciennes et à celle des sciences exactes. De nombreux succès couronnèrent le travail qu'il joignait à ses dispositions naturelles et l'étude qui fécondait le germe de sa belle intelligence. En 1854, son assiduité fut récompensée d'une manière éclatante : il obtint en poésie latine une distinction au concours général des établissements d'instruction moyenne du royaume.

Après avoir achevé brillamment ses humanités, Louis alla suivre les cours de l'Université de Liége pour obtenir le diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen. Mais l'état de sa santé le força de renoncer à une carrière à laquelle l'appelaient les désirs de sa famille et ses propres inclinations.

De retour parmi nous, il occupa successivement les emplois de troisième commis à l'administration provinciale du Hainaut et de secrétaire de la division du matériel à la compagnie du chemin de fer du Nord.

Véritable ami des lettres, Descamps assistait le 23 septembre 1856 à la séance de fondation du Cercle archéologique de Mons. Il rendit de grands services à notre Société comme questeur, comme membre des commissions de rédaction des statuts et des publications, enfin comme secrétaire, dont il remplit les fonctions pendant trois ans. L'un des rapports qu'il fit en cette dernière qualité est imprimé en tête du tome deuxième de nos Annales.

Le quatrième volume de nos publications contient également de notre regretté collègue une notice intéressante sur l'inscription de l'ancienne porte du Parc à Mons, construite sous Jean II d'Avesnes.

Descamps, qui a aussi communiqué des articles historiques à plusieurs journaux, n'était pas étranger au langage des Muses, et ses amis ont pu souvent se récréer par la lecture de pièces de vers de sa composition, semées d'heureuses saillies et de pensées délicates.

Mais la nature semble être l'ennemie de la perfectibilité humaine, et elle se plaît parfois à refuser la force physique à ceux qu'elle a trop bien par-

tagés du côté de l'âme et de l'intelligence. Une maladie de cœur, qui viciait depuis longtemps la constitution même de Descamps, avait eu, dès les premiers jours de l'année 1863, un fatal développement qui amena une hydropisie et nécessita la ponction. Le 30 juin, la ponction devait être renouvelée, mais la *pallida mors*, comme disait Horace que Louis traduisait avec tant de bonheur, avait terni de son souffle impur ce beau visage, la veille encore plein de fraîcheur, et les médecins furent unanimes à décider que le malade n'était plus en état de supporter une seconde opération. Les hommes de l'art n'avaient malheureusement que trop bien prophétisé : le 2 juillet 1863, à quatre heures du matin, la mort enlevait un fils chéri à une famille éplorée, au Cercle archéologique de Mons un membre dévoué, et à tous ceux qui l'ont connu le modèle des amis.

EMILE QUINET.

Ferdinand-François-Joseph LECOUVET.

En rendant, au nom du Cercle, hommage à la mémoire de l'un de ses membres correspondants, enlevé trop tôt à la science et au pays, je remplis en même temps le triste, mais consolant devoir de jeter quelques fleurs sur la tombe d'un ami sincère, avec lequel j'avais le bonheur d'entretenir une relation intime.

Notre correspondance commença à l'époque où Lecouvet rassembla des matériaux pour son mémoire, qui fut couronné, en réponse à la question mise au concours, en 1857, par la Société des Sciences, des Arts et des Lettres : « Indiquer le mérite littéraire des poëtes latins nés dans le Hai- » naut. » Depuis, elle a eu pour objet les recherches entreprises par notre regretté collègue sur les écrivains de Tournay et du Tournésis, et sur Aubert Le Mire. Ces travaux donnent la meilleure preuve de la persévérance et de la patience qui caractérisaient leur auteur.

Ferdinand-François-Joseph Lecouvet naquit à Hollain (Hainaut), le 14 décembre 1827, de Ferdinand Lecouvet et de Mélanie De Wame. Il mourut à Anvers, le 19 février 1864.

Lecouvet était docteur en philosophie et lettres, professeur de quatrième latine à l'athénée d'Anvers, membre de la commission des monuments de Gand, de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de la même ville, de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, etc.

Il a consacré à son lieu natal une notice fort bien faite, avec carte, qui a paru dans le *Messager des Sciences historiques* (1853 et 1854), sous le titre de : *Notice historique sur la commune de Hollain, en Tournésis, autrefois propriété de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand.*

Parmi les autres publications de Lecouvet, qui concernent particulièrement des localités de notre province, nous devons citer :

Notice sur la pierre Brunehault. — Insérée dans le *Messager* précité, 1853, pp. 217-237.

Léproseries de Tournay et du Tournésis. — *Messager*, 1855, pp. 5-32.

Notice historique sur Howardries, son église, et la famille du Chastel de la Hovardrie. — *Messager*, 1857, pp. 152-205, 338-372, et 446-482.

Les sorcières de Hollain. — Ce dernier article a paru dans le tome II de nos annales.

L'auteur avait commencé diverses autres notices qu'il se proposait de nous adresser successivement, et parmi celles-ci je citerai spécialement une histoire de l'ancien collége de Houdain, à Mons, dont il m'a souvent entretenu et pour laquelle j'ai eu l'avantage de lui procurer quelques éléments.

Léopold DEVILLERS.



TABLE DES MATIÈRES.

GRAVURES.

VIGNETTES.

OUVRAGES ET NOTICES

publiés en dehors des ANNALES par des membres du Cercle, en 1863-1864.

Nous n'indiquons dans cette liste que les ouvrages ayant directement rapport au but de la Société.

DE BETTIGNIES. — A travers les rues de Mons. Promenades historiques, **publiées sous le patronage du Cercle archéologique.** Mons, 1864. In-8°.

DEVILLERS. — Mémoire sur l'église et la paroisse de Sainte-Élisabeth, à Mons. N° 4 des **Publications éditées sous le patronage du Cercle archéologique.** — Mons, Masquillier et Dequesne. 1864. In-4°, 3 gravures à part et 2 dans le texte.

» — Ordonnances et règlements de police de la ville de Mons. Mons, impr. de Henri Thiemann. 1864. In-8°. (Ce recueil est précédé d'une introduction historique.)

FOURDIN. — Charte de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, rappelant et confirmant les droits, priviléges, franchises et libertés des bourgeois et habitants de la ville d'Ath : 24 janvier 1458 (1459, *n. st.*). — Extrait du compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire, 3e série, t. VI, N° 1, (8 pp.)

» — Document pour servir à l'histoire de la châtellenie de Leuze et du bailliage de Condé. 1470. — Extrait du t. X du Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai.

MICHAUX. — Pages détachées de l'histoire d'Avesnes. In-8°.

VANDEN BROECK. — Extraits analytiques des anciens registres des consaux de la ville de Tournai, t. I et II, in-8°.

WAUTERS. — Quelques chartes de la ville de Thuin. — *Revue d'art et d'archéologie*, t. IV, pp. 334-348.

